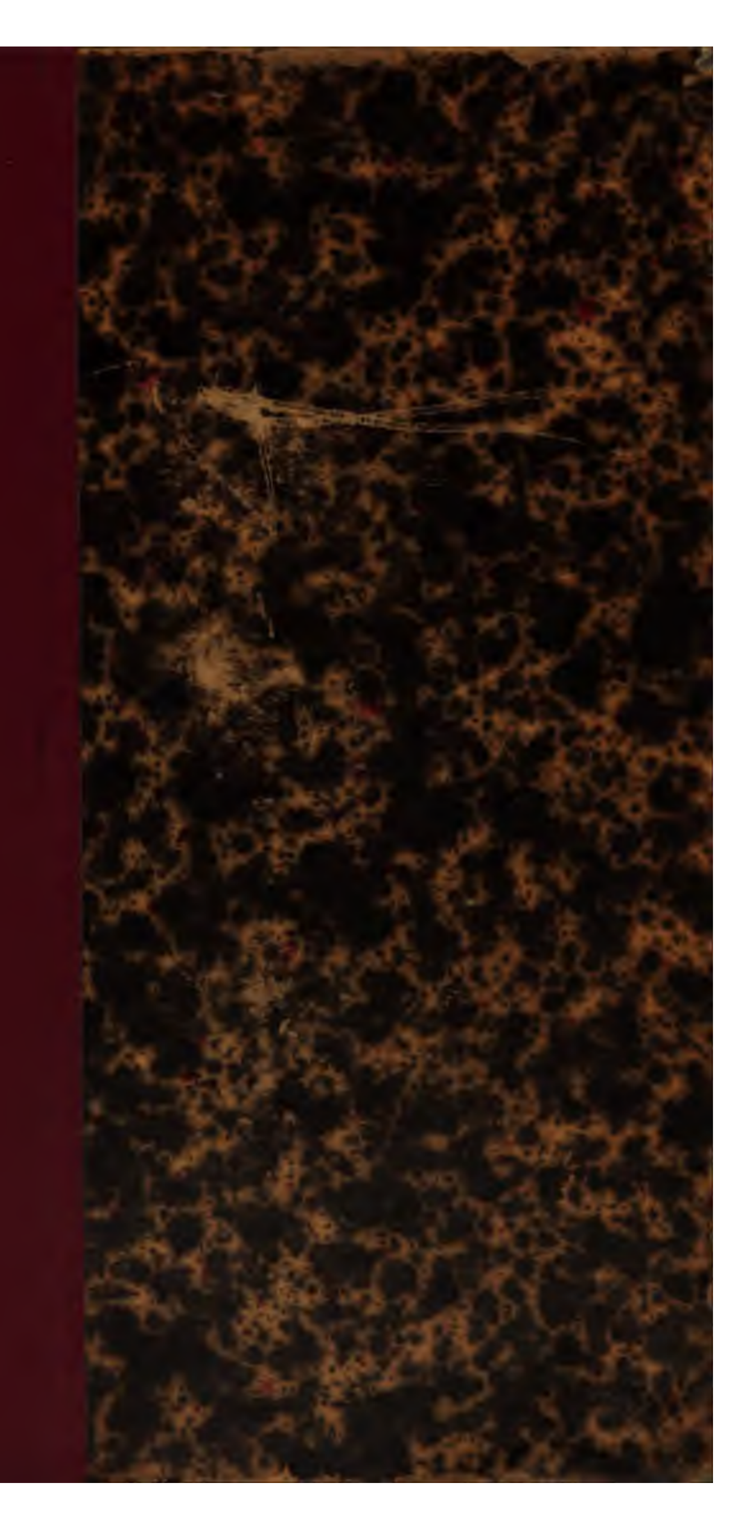






L'Éloquence Française

DEPUIS

LA RÉVOLUTION JUSQU'A NOS JOURS

COULOMMIERS
Imprimerie Paul Brodard.

JOSEPH REINACH

DÉPUTÉ

l'Éloquence Française

DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'A NOS JOURS

AVEC NOTICES ET INTRODUCTION

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

1894

LE « CONCIONES » FRANÇAIS

L'éloquence politique et les évolutions du genre oratoire.

L'éloquence française a rempli le monde de son bruit. Elle a renversé des trônes et failli sauver des monarchies; elle a été, à la fois, l'épée et le bouclier de la liberté; on ne citerait pas une réforme, politique ou sociale, qui ne soit née de la tribune; elle a donné des ailes à toutes les idées généreuses et doublé la puissance de séduction des chimères; chaque fois qu'elle s'est tue, l'humanité a paru sans voix; une aurore d'espérance a salué chacun de ses réveils; pour dire le bien qu'elle a fait et aussi le mal, il faudrait raconter l'histoire de la France depuis un siècle.

Quelle est, d'autre part, la valeur littéraire de cette éloquence? Le critique qui se pose cette question doit se garder de la traiter comme un pur problème d'esthétique; le voudrait-il qu'il ne le pourrait pas. L'orateur parle pour persuader et

pour émouvoir : comment oublier, quand on le juge, quelles convictions, salutaires ou néfastes, il a portées dans les esprits ? Tout discours qui n'est œuvre que de rhétorique est mort-né; de tous ceux qui ont survécu, pas un qui n'ait été un acte : comment ne point peser l'acte quand on relit le verbe ? Entre toutes les formes de la littérature, l'éloquence est celle, par conséquent, où il sera le plus difficile de séparer la matière de l'âme qui l'anime. Si, jusque dans les arts plastiques, un lien intime, qui se peut relâcher, mais non pas rompre, unit l'idée à la forme et fait ainsi de la forme la plus belle le vêtement de la plus haute inspiration, combien cette union ne sera-t-elle pas plus étroite encore dans celui de tous les arts qui oblige l'artiste en travail, c'est-à-dire l'orateur à la tribune, à donner au public le plus de l'homme même? — Une autre considération ne paraîtra pas moins sérieuse. Le sculpteur repolit son marbre, le peintre retouche son tableau, le poète remet vingt fois ses vers sur le métier : l'orateur, à moins de réciter ou de lire un discours écrit, alors même qu'il a, comme il le doit, longuement médité son sujet, répand sur la tribune le flot même de son inspiration et n'a, pour habiller sa pensée, que le moment rapide où elle jaillit de son cerveau. Jugerez-vous cette forme spontanée et soudaine comme celle qu'un art accompli, ayant le loisir de se corriger sans cesse, donne, dans le silence du cabinet, aux œuvres qu'il achève? Assurément, il n'est interdit à personne d'écrire d'avance son discours, ce qui permettra alors de le

juger comme tel autre morceau de prose; mais cette fabrication savante est-elle l'éloquence — j'entends l'éloquence politique moderne, dont l'improvisation est devenue la loi et le caractère vraiment distinctif? Le discours écrit avec un soin minutieux, paré comme une œuvre d'art, appris par cœur mot par mot, récité avec tous les artifices raffinés des comédiens, était si bien la règle de l'éloquence antique, à Athènes comme à Rome, que l'improvisation, même partielle, y paraissait une manière d'incorrection ou d'irrévérence et faisait ensuite, de la part des adversaires, l'objet de vives critiques. Dans nos assemblées contemporaines, au contraire, où les paroles doivent être surtout des actes, la lecture ou la récitation, qui, pour habile qu'elle soit, se révèle toujours par quelque fissure, enlève par cela seul, dès qu'elle est surprise, au discours, même le plus puissamment pensé et le plus fortement écrit, le bénéfice de cette action mécanique et presque physique de l'homme empoignant l'homme, qui est l'enjeu du régime parlementaire. Nous avons dès lors le droit de voir dans l'improvisation le propre, la difficulté et la beauté même de l'art oratoire.

Il y a donc une raison d'équité à ne point peser aux mêmes balances le verbe écrit et le verbe parlé; mais cette raison n'est pas la seule et des moyens dissemblables correspondent, ici comme ailleurs, à des buts différents. L'historien, par exemple, ou le romancier, raconte pour raconter; l'orateur, lui, ne parle point pour le seul plaisir de parler; il faut qu'il persuade, qu'il porte la conviction dans les

esprits ou soulève l'émotion dans les cœurs; et, dès lors, voici un premier caractère qui distingue les deux styles. L'historien ou le philosophe cherche à condenser, dans une seule formule, la plus nette et la plus rigoureuse qu'il puisse trouver, l'essence de sa pensée; l'orateur ne s'arrête point à une formule unique, mais alors surtout qu'il l'aurait déjà dégagée de ses méditations antérieures, il la réserve pour couronner, comme par un jet de lumière, la masse des preuves qu'il a préparées ou des arguments que le flot même de la parole lui fournira. L'écrivain est un ciseleur qui présente son bijou tout monté; l'orateur est un forgeron dont l'artifice consiste, au contraire, à détailler son travail en public. Qu'il m'apporte toute prête la conclusion de son raisonnement, il me laissera insensible et froid; mais qu'il me fasse assister à l'élaboration progressive de sa pensée, chaque coup de marteau qu'il donnera sur l'enclume de la tribune aura son retentissement dans mon cerveau.

Ainsi l'abondance est, sinon la première qualité, du moins une qualité essentielle de l'orateur et c'est elle, peut-être, qui fait la différence principale entre le caractère de la phrase écrite et celui de la phrase parlée. Si vous essayez de porter une page de La Bruyère ou de Voltaire à la tribune, tout ce que vous y avez trouvé à la lecture de fin et de subtil, s'évanouira pour vous laisser l'impression du froid et presque du vide. Lisez, au contraire, une page de Mirabeau ou de Berryer en faisant l'effort d'oublier qu'elle a été prononcée dans l'éclat et le tumulte

d'une assemblée, — car ce souvenir sonne naturellement à l'esprit comme le bruit de la mer et de ses vagues retentit à l'oreille dont vous approchez la volute d'un coquillage; — la redondance et l'abondance désordonnées vous en paraîtront insupportables. Dès lors, qu'est-ce à dire sinon que la construction même de la phrase, aussi bien que l'allure de la démonstration, doit varier selon que vous avez à traduire votre pensée à la tribune ou sur le papier? Cela est si vrai que ceux-là même qui écrivent leurs discours pour les réciter ou pour les lire, construisent leurs phrases et établissent leur argumentation non pas comme ils ont coutume de le faire pour le livre ou pour le journal, mais avec la préoccupation de l'optique et de l'acoustique qui sont propres à la tribune. De même que le dialogue du roman paraîtrait à la scène obscur et fastidieux et que le dialogue du théâtre semblerait sec et décharné dans le roman, la parole, destinée à n'exprimer qu'une seule et même pensée, change de ton et varie d'allure en passant du livre à la tribune ou de la tribune au livre.

Maintenant, de ce que l'allure et le ton doivent ainsi différer, s'ensuit-il que la correction, dont vous faites une obligation à l'écrivain, puisse impunément être bannie du discours parlé? Ceux-là seuls qui écrivent incorrectement pourraient le prétendre. Sans doute, un discours haché de ces interruptions auxquelles l'orateur a si souvent le devoir de répondre sans désemparer, parce que toute interruption incisive laissée sans riposte est une

défaite morale, ce discours ne peut avoir l'ambition d'affecter l'ordonnance irréprochable d'un raisonnement poursuivi en liberté. Mais si la marche du discours peut être coupée et barrée par mille incidentes, il n'en résulte nullement qu'elle doive être livrée au hasard. Bien au contraire! Plus on s'acharne à l'écarter de sa route, plus l'orateur s'efforcera d'y revenir, pour donner à ses auditeurs l'impression d'un esprit qui sait ce qu'il veut et qu'aucun piège, aucune embûche, ne peut détourner du but où il tend. Ainsi la trame du raisonnement sera soumise, à la tribune comme dans le livre, aux mêmes règles de logique. Et pareillement, de ce que l'auteur parle dans le bruit pendant que l'écrivain rédige dans le silence, il ne s'ensuit pas encore que sa phrase même gagne en force ce qu'elle perd, je ne dis point en précision et en élégance, mais en correction. Au milieu des discussions les plus orageuses et des débats les plus passionnés, la correction générale de la phrase donne, au contraire, le sentiment d'un esprit maître de lui, d'une intelligence sûre d'elle-même, d'une conviction que rien n'ébranle, et, par conséquent, elle accroît la force impulsive du discours. Cette phrase de l'orateur sera évidemment moins polie et plus inégale que celle de l'écrivain qui a le loisir de chercher à chaque ligne l'expression la plus exacte de sa pensée, de bannir les répétitions, de contrôler l'harmonie des mots. Mais la loi fondamentale du style n'est pas moins vraie de l'orateur que de l'écrivain : l'un et l'autre n'énonce claire-

ment que ce qu'il comprend bien et le désordre de la parole, à la tribune comme dans le livre, l'impropriété des termes, la lourdeur des phrases, l'hésitation pénible des développements, ne sont jamais que les marques de l'incertitude et des défaillances de la pensée.

Donc, le style, qu'il s'agisse de l'orateur ou de l'écrivain, reste la pierre de touche de la pensée. Il n'est pas le même, cela est certain, il ne peut pas et ne doit pas être le même; telle qualité devient un défaut en passant du livre à la tribune et réciproquement. Mais ces différences ne s'appliquent qu'au procédé et laissent immuables les règles générales du stylè, comme celles de la composition. Transportez un même tableau d'une toile de chevalet à une muraille préparée à la fresque. Les lois qui président au dessin, au groupement des figures, à l'équilibre des couleurs, à la perspective, ne changent pas de la petite toile à la muraille. Ce qui se modifie, c'est le procédé, le coup de crayon moins détaillé, le coup de brosse plus large, la dégradation des nuances plus rapide, les jeux de la lumière et de l'ombre moins subtils. Du livre à la tribune le changement est pareil. Évidemment, les assemblées et les foules ont acclamé plus d'une fois (et elles applaudiront encore) des orateurs qui n'avaient pour eux qu'une heureuse audace, une facilité abondante et le don de flatter le caprice ou la passion. Des livres mal écrits ont remporté aussi d'éclatants succès. Mais ces succès n'ont été que d'un jour. Quand la cause passagère

en aura péri, essayez de relire ces discours. L'histoire ne peut les ignorer, parce qu'elle a le devoir de tout connaître, qu'aucune platitude comme aucune vilenie ne doit la rebuter. Mais qu'en reste-t-il? Moins que la poussière d'une ruine, quelque chose de vague, d'informe, où il semble impossible que la vie ait jamais habité, qui déroute et trouble l'historien lui-même, incapable de comprendre, sans un violent effort de mémoire, à quoi ont pu jamais répondre un pareil fatras et de pareilles pauvretés. Qu'il s'agisse donc du discours ou du livre, le style seul sauve; seul, il fait durer l'expression des passions, même les plus ardentes, et des pensées, même les plus nobles et les plus hautes.

Il n'est pas nécessaire de démontrer que le style oratoire, tout comme le style écrit, doit varier à la fois selon les circonstances et selon les sujets traités. On ne développe pas à la tribune une question de politique budgétaire sur le même mode que la mise en accusation d'un ministre; le diapason change selon que l'on expose un point de droit administratif ou que l'on proteste contre la violation d'une liberté. Les traités de l'art oratoire ont expliqué depuis longtemps la concordance qui doit exister entre la nature du sujet et le ton du discours; il est inutile de paraphraser, une fois de plus, Aristote, Cicéron ou Quintilien. En revanche, l'histoire de notre éloquence politique est déjà assez longue pour permettre de marquer le progrès que le genre lui-même a accompli depuis un siècle.

Ce qui caractérise d'abord cette évolution, c'est

que, née de la rhétorique romaine, notre éloquence française s'est dépouillée graduellement de la pompe qui paraissait inséparable de l'art oratoire et qu'elle a fini par transporter à la tribune, tantôt correct et pur, tantôt chargé de vulgarités et de scories, le langage de la conversation. La toge est devenue redingote. Nourris des discours académiques de Tite-Live, les orateurs de la Révolution, Danton excepté, parlent tous, les plus obscurs comme les plus glorieux, la même langue qui paraît comme un décalque du vieux *Conciones*, Tite-Live traduit par Rousseau. Pour l'orateur d'aujourd'hui, le comble de l'art est de parler comme il causerait. Observez d'ailleurs que cette même évolution s'opère individuellement chez presque tous les orateurs qui ont mérité ou méritent de laisser un nom. L'orateur jeune, comme l'éloquence en son printemps, aime l'allure noble, la phrase majestueuse, les images et les souvenirs classiques, le style soutenu, les amplifications brillantes, des paroles éclatantes et pleines, les formules sonores. Le temps passe, l'expérience fait son œuvre, le goût s'affine, l'imagination se règle, la raison l'emporte, — et l'orateur mûri, comme notre art oratoire à son automne, laisse tomber les fleurs défraîchies de la rhétorique et dessine dans la lumière la ligne précise et nette de son argument.

Nous avons médit de la rhétorique; n'en avons-nous pas trop médit? Tout artificielle qu'elle paraisse et qu'elle soit souvent, n'est-elle pas cependant le langage de la jeunesse et de la passion?

Quand la passion éclate, comment n'enflerait-elle pas la voix et ne chercherait-elle pas à traduire par la grandeur même des mots et le fracas des périodes ses colères et ses espérances? Le torrent des montagnes ne coule pas comme la rivière des vallées : il se précipite et, naturellement, écume et gronde. Les orateurs de la Révolution étaient, presque tous, des jeunes ; — combien sont morts, chargés de gloire, à trente ans? — et, presque tous, étaient des passionnés. L'évolution oratoire ne s'est donc pas opérée seulement dans le goût, mais dans le cœur des hommes. Le feu des grands sentiments s'est éteint ; la raison pratique est la reine du monde. Nous ne sommes plus épris de flamme, mais de lumière. En sommes-nous meilleurs ou pires? qui le dira? mais le fait est certain et la preuve en est partout.

La beauté artistique de la passion, c'est qu'elle est une force et comme une explosion de la nature; elle n'est pas, si elle n'est pas spontanée ; dès qu'elle est préparée, elle sonne faux. Quand nous relisons aujourd'hui les orateurs de la Révolution, il faut bien reconnaître que l'excès de parure littéraire, dont ils avaient la préoccupation jusqu'au plus fort de la mêlée, a gâté chez la plupart l'enthousiasme qui fait leur noblesse devant l'histoire. La passion qui déborde de leur vie et s'exhale de tous leurs actes, le feu qui les dévore, la fièvre qui est leur état chronique, nous en retrouvons la contagion incandescente dans les trop rares répliques de Mirabeau et de Vergniaud comme dans

les discours de Danton. La sténographie rudimentaire du temps a été en vain incomplète et parfois déloyale; Danton, qui se faisait gloire de ne jamais écrire, a eu beau pousser jusqu'au défi son mépris de la réputation littéraire : la flamme de ces improvisations brûle toujours, ces pages de lave ne refroidiront jamais. Mais les autres, tous les autres, ces généreux Constituants qui prêtèrent le serment du jeu de Paume, ces héros de Plutarque qui furent les Girondins, les orageux patriotes de la Montagne, Mirabeau et Vergniaud eux-mêmes dans ceux de leurs discours auxquels ils attachaient le plus de prix? Soyons sincères : la valeur de ces harangues, rédigées laborieusement sous la lampe et solennellement récitées, n'est plus guère aujourd'hui, sauf de merveilleuses exceptions, — la matière d'un demi-volume, — que dans leur intérêt historique, qui reste immense; et la déclamation artificielle, qui enveloppe l'inspiration naturelle jusqu'à l'étouffer, agace et irrite le goût.

Si deux mots jurent de se trouver ensemble, ce sont ceux de *passionné* et d'*académique*; et cependant, comment caractériser autrement, dans son ensemble, le genre oratoire de la Révolution? La tribune étant le champ de bataille de l'orateur politique, il semble que ce soit là qu'il faut l'étudier : n'y cherchez pas l'orateur de la Révolution, vous ne le trouverez au travail que dans son cabinet, devant sa table, entre quelques volumes des classiques latins et le *Contrat social*. C'est là que l'inspiration le saisit, puissante sans doute et sincère,

mais toute imprégnée de littérature. Au rebours de l'orateur contemporain, il n'entend pas sa parole; il la voit écrite et déjà imprimée. Il la compose, l'orne et la fleurit en conséquence. Comme l'éloquence politique a juste en France l'âge de la Révolution, il est forcé de chercher ses modèles dans l'antiquité et il serait injuste de lui en faire un reproche. Seulement, il choisit mal : des morceaux de simple rhétorique, non pas Cicéron et Démosthène qui vécurent leurs discours, mais des harangues historiques qui ne furent jamais prononcées, Canuleius et Appius Claudius, Furius Camille et Scipion, le vieux Caton et Fabius Maxime. C'est de ces lambeaux de la pourpre de Tite-Live qu'ils habillent leurs pensées; ils paraphrasent à l'envi, dans le style pathétique de Rousseau, des morceaux entiers des *Décades*; l'invocation à la grande âme de Fabricius sert de type à d'innombrables appels à tous les héros du *De Viris*. Le duc d'Orléans est-il ou non le Tarquin Collatin de la République? La tête d'Égalité restera sur ses épaules ou ira rejoindre dans le panier celle de Louis XVI selon que la comparaison sera tranchée dans un sens ou dans l'autre. Un serment n'est sérieux que si le saint nom de Brutus y est invoqué et l'on entendra Lecointre « jurer sur la tête de Brutus qu'en venant à la séance il a vu beaucoup de gardes écarter des femmes ». Pénétrés du précepte d'Émile que « les sons n'ont jamais plus d'énergie que quand ils font l'effet des couleurs », ils farcissent leurs discours d'images souvent incohérentes, d'hypotyposes, de

prosopopées ; Isnard, « voyant tourner devant lui la roue de l'éternité », s'écriera sans crainte : « O délire! ô cruel outrage! »

Ainsi, Constituants et Conventionnels, Jacobins et Girondins, tous ces violents, ayant un volcan dans le cœur et une mer de tempête dans le cerveau, sont, en même temps, les plus académiques des hommes. — Danton, seul, fait exception, ayant secoué « le despotisme de la langue » avec tous les autres; mais aussi Rœderer se plaint avec scandale qu'il est sans logique et sans dialectique, tout comme le chambellan qui reçut pour la première fois Roland aux Tuileries : « Quoi! monsieur, pas de boucles à vos souliers! » — Auteurs tumultueux du drame le plus shakespearien que connaisse l'histoire, ils mettent leur honneur à parler en héros de tragédie de collège. Si les mots cornéliens abondent dans les interruptions et dans les répliques, le discours même rappelle plus souvent Campistron. La course vertigineuse qui les emporte, les uns après les autres, à l'abîme, leur laisse à peine le temps de respirer; mais ils trouvent toujours, par un fâcheux privilège, le temps de polir des métaphores et d'enchâsser des citations. Le plus souvent, avant d'aborder la tribune de l'assemblée, ils ont fait une répétition générale aux Jacobins. Ils sont « gens de lettres » jusqu'au pied de l'échafaud. S'ils sont prêts à toute heure à donner leur vie à la République et à lui sacrifier leur mémoire, ils réservent leur réputation d'artistes. Descendant de la tribune pour monter à la guillotine, ils remet-

tent aux secrétaires-rédacteurs les feuillets, soigneusement corrigés, de leurs discours. Ces destructeurs qui bouleversent les trônes, bousculent les autels, font table rase, en quelques mois, de l'énorme machine politique et sociale dont la construction a duré dix siècles, s'arrêtent, déférents et respectueux, devant le mot noble. Pour Robespierre, un adversaire méprisable sera toujours un *monstre*; Danton seul aura le cynisme de l'appeler simplement *coquin* [1]. La périphrase à perruque, dans ce qu'elle a de plus solennel et de plus niais chez l'abbé Delille ou chez Laharpe, règne en maîtresse souveraine à cette tribune, autour de laquelle s'accumulent les ruines du passé. Comme à l'ancien théâtre

> Où, jusqu'à « je vous hais », tout se dit tendrement,

de même, à la Législative et à la Convention, les plus noires accusations et les plus furieux appels revêtent la forme d'une scolarité pédante. A côté, au tribunal de sang, les bourreaux eux-mêmes, Fouquier-Tinville dans ses hideux réquisitoires, égorgent selon toutes les règles de la rhétorique.

Faut-il conclure que la déclamation est à la passion ce que la fumée est à la flamme et qu'elle en est comme physiquement inséparable? On le croirait volontiers, à première vue, tant il s'est dégagé de fumée de cette fournaise. La conclusion, pourtant, ne serait pas juste, car partout où la pas-

1. Aulard, *Orateurs de la Convention*, t. II, p. 212.

sion est restée spontanée, la flamme a rayonné vive et claire. On dira donc plutôt que l'improvisation est la forme naturelle de la passion et que celle-ci s'accommode mal de la transcription sur le papier. Ainsi Mirabeau est tout autre dans ses discours préparés, où il a mis sa politique, et dans les répliques, où il n'a mis que Mirabeau. Ses discours écrits — ceux qui sont de sa main ou qu'il a dictés lui-même, comme la fameuse harangue à la noblesse d'Aix qui ne fut jamais prononcée — portent assurément l'empreinte et la griffe du génie oratoire; — ses moindres billets à Sophie, comme ses pamphlets, brûlaient déjà le papier; — mais l'expression de la pensée, si la force ne lui fait jamais défaut, manque souvent de relief, l'idée se dégage péniblement de la phrase lourde, et la duplicité florentine de sa diplomatie se traduit, presque à chaque ligne, par le vague des mots. Mais qu'il lui vienne une impatience de lire ou que le hasard des séances le contraigne impérieusement, malgré lui, à la réplique, — car ce géant de la parole tremblait devant l'improvisation et il l'a souvent fuie aux risques de compromettre des batailles décisives; — aussitôt il se transfigure et il y a vraiment, selon sa propre expression, « une divinité en lui ». Il n'a sauvé la plupart de ses discours écrits que par l'art merveilleux de sa diction; le même discours, lu par lui aux Jacobins et par Talleyrand à la Constituante, parut superbe au club et médiocre dans l'Assemblée. Maintenant, la parole échappe de ses lèvres avec toute la pureté du métal noble en fusion.

Chacune de ses ripostes a été une victoire, parce qu'elle créait l'émotion, plus passagère, mais plus forte que la persuasion. — De même Vergniaud; ses plaidoyers écrits paraissent, sauf un seul, prétentieux et presque ridicules; ses discours d'apparat, bien que semés d'allégories et de citations, sont d'une allure déjà plus libre et résonnent encore de cette mélodie qui les faisait comparer par les contemporains au chant des Sirènes; mais l'amplification continue y étouffe l'émotion et, s'il ne nous était resté de Vergniaud que les discours qu'il composait pour la postérité, nous n'aurions de lui que l'impression du plus élégant et du plus généreux des rhéteurs. Par bonheur, Vergniaud, lui aussi, a été jeté brusquement à la tribune, et alors, lui aussi, remué d'une secousse électrique, oublieux de ses préoccupations d'artiste, il a fait jaillir l'homme même de l'enveloppe du ciseleur de phrases — et l'homme était admirable, le plus digne, entre tous les fils de la Révolution, d'être aimé. Lisez l'appel au camp du 16 septembre : « Au camp, citoyens, au camp! Oublions tout, excepté la patrie! Au camp! au camp! » — le lendemain, dans l'assemblée encore tremblante devant les massacreurs des prisons, l'imprécation contre la tyrannie de la Commune : « Périsse l'Assemblée nationale et sa mémoire pourvu que la France soit libre! » — la réplique enfin à Robespierre, sous le couteau même de la guillotine : « On a cherché à couronner la Révolution par la terreur; j'aurais voulu la couronner par l'amour! » Un seul mot peut caractériser une telle

éloquence : elle est héroïque. Ainsi, c'est surtout de celles qui éclatent brusquement dans l'improvisation qu'il est vrai de dire que les grandes pensées viennent du cœur; et c'est la vertu magique de ces quatre planches d'acajou qui s'appellent la tribune, que les pensées vraiment belles y revêtent aussitôt une forme digne d'elles et qu'aucune recherche de cabinet ne leur eût donnée.

Cependant on n'improvise pas de nature : on apprend; l'on n'apprend même qu'à force de travail, j'entends la plume à la main; — et les orateurs de la Révolution n'eurent pas le temps d'apprendre. Condamnés, de 89 à 92, par leur nouveauté dans la vie publique et oratoire, à lire ou à réciter des discours écrits (si bien que rien n'est plus rare, sous la Constituante, qu'un discours répondant à celui de l'adversaire qui descend de la tribune), ils commençaient à peine, sous la Convention, à se sentir maîtres de leur art et à parler sur de simples notes, quand la guillotine les prit et faucha les plus beaux talents au moment où ils s'épanouissaient dans leur fleur. Que reste-t-il après la Terreur? Les hommes que l'échafaud avait épargnés comme trop médiocres, déjà mûris par Robespierre pour la servitude, tout juste de force à traîner un reste de déclamation, dans la grande corruption du Directoire, jusqu'au grand silence de l'Empire. Et, dès lors, toute l'éducation est à refaire. Avec la Restauration seulement, dont c'est la gloire, la France recommencera à la fois l'apprentissage de l'éloquence et de la liberté. La tribune relevée restera debout près d'un demi-

siècle jusqu'au coup d'État de décembre; l'él
quence, cette fois, aura le temps de s'affranchir ‹
ses oripeaux.

Elle avait débuté, en effet, par s'en affubler
nouveau, comme du vêtement naturel à l'art ora
toire, et, sauf qu'elle a pâli et que de moindres pas
sions l'agitent, l'éloquence des premières session
de la Restauration ressemble de tous points à cell
des premières années de la Révolution. C'est la
même préoccupation, non pas seulement de la lit-
térature, ce qui est légitime, mais de la pompe académique, de la métaphore, des prosopopées et du style noble. C'est le même abus des citations banales et des souvenirs historiques à la mode de l'imagerie d'Épinal; les Grecs et les Romains, un peu défraîchis, ont passé à l'arrière-plan, mais les pâtres de l'Helvétie, les poignards de la Convention, les ombres de Philippe-Auguste et de Henri IV les remplacent sans avantage. C'est enfin la même crainte superstitieuse de l'improvisation qui paraît peu respectueuse pour les auditeurs et qui ne permet pas de garder au discours son ordonnance et son élégance obligatoires. Non seulement les orateurs de la Restauration continuent à écrire et à lire leurs harangues, mais ils revêtent encore, pour monter à la tribune, un costume spécial dont les broderies s'accommoderaient mal du mot simple et de la phrase sobre. Cinq ou six à peine, Royer-Collard, Camille Jordan, avaient fait partie des dernières assemblées de la République, mais un mal incurable minait Jordan et la tribune ne fut jamais pour

Royer-Collard qu'une chaire de philosophie politique. La première grande improvisation de de Serre fut ainsi un événement et le fit comparer tout de suite à Mirabeau. Manuel lui-même, tout rompu qu'il était à la pratique du barreau, rédigeait ses discours des grandes séances. Benjamin Constant, écoutant le discours de l'adversaire et écrivant en même temps la réfutation qu'il ira lire aussitôt à la tribune, avait été pendant longtemps un objet d'étonnement; il semblait difficile au général Foy, qui n'était pas poltron, de pousser plus loin l'audace oratoire et la confiance en soi.

C'est une observation judicieuse de Cormenin, dans son insupportable *Livre des Orateurs*, que l'on n'apprend pas plus à quarante ans passés l'improvisation que la natation, l'équitation et la musique; la parole a besoin d'être travaillée et maniée de bonne heure, et les orateurs des premières Chambres de la Restauration arrivaient trop tard à la vie publique. Sauf quelques avocats, ils débutaient dans l'éloquence en montant à la tribune. Dès lors, comment ne pas écrire, lire et réciter? Les jeunes générations, au contraire, chez qui le régime, alors si nouveau et si séduisant, de la discussion avait développé un goût très vif de la politique, se préparèrent de bonne heure à la parole; la tribune, qui effrayait les anciens, hanta leurs rêves; elles arrivèrent aux assemblées avec des membres souples, dispos et déjà rompus aux exercices. Non point, sans doute, pour s'y signaler par des coups d'éclat; on ne débute en aucun genre par un chef-d'œuvre

et moins encore dans l'art oratoire que dans tous les autres. Les mieux préparés, même par les luttes du barreau, ont subi des échecs quand ils se sont fiés à leur audace ou bien, eux aussi, ils ont récité des discours rédigés, quand ils ont compris d'eux-mêmes que la forme écrite s'impose aux orateurs qui débutent comme aux éloquences commençantes ou, comme Lamartine par Royer-Collard, quand ils ont été bien conseillés. Mais ces nouveaux trouvèrent, à côté des ancêtres impuissants à modifier leur manière, des aînés moins âgés qui étaient devenus forgerons en forgeant (Villèle, Martignac, Casimir Perier), qui avaient fini par s'habituer à traduire leurs sentiments et leurs idées par une expression improvisée, qui avaient ainsi allégé et clarifié la langue oratoire qu'alourdit et obscurcit le travail du cabinet. Ils écoutèrent de préférence ces routiers devenus novateurs et s'inspirèrent de leur exemple. Insensiblement le caractère général de l'éloquence parlementaire se modifia; une oreille un peu exercée noterait de session en session, parfois de débat en débat, ce changement de ton. Beaucoup, sans doute, continuèrent à déclamer; mais plusieurs commencèrent à parler à la fois plus simplement et d'abondance — ce qui est presque corrélatif; — et l'on s'aperçut bientôt que les discours, les moins préparés et les moins ornés de rhétorique, étaient aussi les plus incisifs, ceux qui portaient le plus sur la Chambre et sur l'opinion. Rien ne réussit comme le succès, et celui-ci va décupler l'intérêt des luttes de la parole. C'est le corps à corps des

idées vivantes qui succède au tournoi des thèses; désormais, pendant plus de vingt ans, c'est à cette tribune, selon le mot pompeux mais exact de Sauzet, que battra le cœur de la France. Le régime parlementaire n'a point connu de plus belles années que cette seconde partie de la Restauration et la monarchie de Juillet; les défauts n'en apparaissaient pas encore; les partis, tout en se détestant, respectaient et s'efforçaient d'honorer le système politique qui leur donnait la parole; l'opinion, qui n'avait point eu le temps de se blaser, se passionnait pour leurs combats et ne s'amusait pas à les ravaler; l'intrigue se promenait déjà dans les couloirs, mais sans effronterie; la liberté était une maîtresse capricieuse qui se reprenait aussi vite qu'elle se donnait et aiguillonnait les désirs; elle n'était pas encore l'épouse, toujours chère, mais qui n'inquiète plus.

Aussi bien, cette évolution de l'art oratoire, qui commence avec le ministère de Villèle, qui se poursuit à travers le règne de Louis-Philippe et qu'interrompt seulement la journée de décembre où l'auteur du coup d'État fit démolir, sous ses yeux, dans la cour du Palais-Bourbon, la tribune de l'Assemblée nationale, cette évolution n'a point été le résultat d'un système préconçu, mais seulement, comme celle de tous les autres arts dans tous les temps et en tous pays, la résultante des mœurs et des idées graduellement modifiées. En effet, au début, les idées qui se choquaient à la tribune étaient des idées générales, amples et puissantes,

les plus grandes qui aient agité le monde moderne, mais qui paraissaient comme des masses et sans que le détail s'en dessinât; le manteau de la rhétorique se prêtait donc à merveille tout à la fois à les faire resplendir dans leur éclat et à dissimuler ce qu'elles avaient encore d'incertain. Maintenant, au contraire, que les grandes conquêtes de la Révolution sont accomplies et que ses principes sont devenus, sans contestation possible, ceux du droit public, la bataille se limite et, comme elle ne porte plus que sur des questions plus étroites, nettement déterminées et plus sensiblement pratiques, l'arme des combattants s'affine et se précise à son tour. On ne réclame pas sur le même mode la reconnaisance des droits du peuple et la modification d'un paragraphe à l'Adresse; on ne demande pas sur le même ton la tête du roi de France et une réduction de crédits sur les fonds secrets; et, dès lors, tout concorde, l'habitude plus générale de la parole, les progrès de l'esprit pratique, la circonscription plus rigoureuse des débats, le souci des réalités solides, pour simplifier l'éloquence et pour substituer la discussion d'affaires à la rhétorique d'école.

Aussi, cette évolution de l'art oratoire est-elle beaucoup plus rapide chez les hommes du pouvoir, ministres d'hier, d'aujourd'hui et de demain, qui se préoccupent surtout, par destination et par métier, des nécessités immédiates, que chez les orateurs des oppositions extrêmes dont les espérances sont à longue échéance et qui continuent à combattre pour des idées générales. Déjà, sous la Restauration,

pendant que le style oratoire de l'opposition, des Manuel et des Foy, restait tout ensemble lâche et redondant, il se précisait chez les défenseurs de l'autorité royale, les de Serre, les Villèle et les Martignac. Sous la monarchie de Juillet, le contraste est plus saisissant encore. Pendant que les orateurs des partis irréconciliables, les républicains, le général Lamarque, Mauguin et Ledru-Rollin, les légitimistes, Montalembert et Berryer lui-même, continuent à rouler à la tribune le tonnerre des grands mots, les hommes de Juillet, au contraire, soit qu'ils tiennent le pouvoir, soit qu'ils cherchent à le conquérir, s'expriment dans un style clair et simple, cherchent plutôt à persuader qu'à émouvoir. Assurément, cette nouvelle prose oratoire varie par mille traits selon le caractère même des hommes : énergique et rude chez Perier, avec des soubresauts d'orage, hautaine et grave chez Guizot, avec des éclairs de lumière, souple et vive chez Thiers, avec des éclats de passion méridionale, élégante et froide, avec des grâces de grand seigneur, chez le duc de Broglie, âpre et triviale, avec des bouffées de bon sens, chez Dupin, solide et probe chez Dufaure, avec des coups de boutoir de sanglier, limpide et philosophique chez Tocqueville, avec des visions de prophète, aimable et déliée chez Rémusat, ferme et nerveuse chez Hébert. Mais, quelles que soient les nuances, les genres mêmes deviennent de jour en jour plus nets et plus tranchés ; c'est tout le contraste entre l'éloquence attique et la rhétorique latine ; — et telle est, en

effet, cette évolution de l'éloquence contemporaine qui est allée, en France comme en Angleterre, du genre romain au genre grec. De Mirabeau à Thiers, comme de Burke à Gladstone, c'est le même mouvement du goût, le même progrès.

Maintenant, qu'il s'agisse des évolutions littéraires et artistiques ou des évolutions politiques et sociales, est-il besoin de montrer longuement que ces évolutions, pour certaines et visibles qu'elles soient, ne s'opèrent point comme celles des astres, selon une courbe régulière et mathématique, mais qu'au contraire elles serpentent, s'arrêtent, reculent, font des crochets et des zigzags, se brisent et se renouent mille fois avant de passer définitivement, comme d'une zone du ciel à une autre zone, d'un genre au genre opposé? S'il est manifeste, en effet, que l'éloquence simple, celle des idées, a triomphé finalement de celle des mots et qu'elle règne aujourd'hui à la tribune, il suffit d'ouvrir la collection des annales parlementaires pour se rendre compte que cette victoire n'a pas été remportée du premier coup, que la rhétorique a repris de fréquentes offensives et que certains tempéraments résistent avec obstination à toutes les modifications du goût public. Comme il y a des esprits où il fait naturellement clair, il en est d'autres où il fait chaud; ceux-là s'obcurcissent parfois, ceux-ci se refroidissent plus rarement, et, si le brasier a été une fois bien allumé, il brûle du même feu jusqu'à la fin. Tel fut le cas, par exemple, des républicains de 1848. Admirateurs dévots des orateurs de la

Convention, au point de les copier jusque dans leurs vêtements et leur coiffure, et se croyant leurs héritiers, ils avaient calqué leur éloquence sur la leur, qui était déjà une adaptation de l'éloquence latine, et s'étaient fait des qualités comme des défauts de leurs modèles une seconde nature qui avait fini par devenir leur tempérament. La Révolution de Février fut ainsi une victoire de l'éloquence sonore, et les images ne tinrent jamais plus dangereusement qu'alors, dans la politique républicaine, la place des réalités et des faits. On sait comment la « sentinelle invisible » de Michel (de Bourges), qui avait fait repousser la proposition des questeurs, protégea la représentation nationale au Deux-Décembre. Vingt ans se passent, les survivants de 48 rentrent de l'exil dans les assemblées ; l'on s'aperçoit, à la première tirade, qu'en éloquence comme en politique, ils n'ont rien appris. Ils croyaient, savourant d'avance les applaudissements, évoquer l'âme de la Montagne et l'ombre des Jacobins ; la jeunesse irrévérencieuse murmura : *la Tour de Nesle* et Bouchardy.

On a souvent cité le mot de Napoléon à Gœthe : « Je suis surpris qu'un esprit comme le vôtre ne tienne pas pour les genres tranchés. » L'opinion est caractéristique du César français, qui voulait faire de l'Europe une caserne, mais elle est la méconnaissance des génies supérieurs qui brisent fatalement le cadre des genres tranchés et le débordent. Mirabeau, quoique nourri de la rhétorique romaine, échappe ainsi à la classification où ren-

trent la plupart de ses contemporains, et tels sont aussi, à des hauteurs différentes, Berryer, Lamartine et Gambetta. Ils sont eux-mêmes, dominant le temps et le milieu qui les ont produits; leur style n'est qu'à eux, non seulement par les différences individuelles de relief ou de couleur, mais par l'essence même de leur génie. Lamartine, entrant pour la première fois à la Chambre, répond au collègue qui lui demande où il siégera : « Au plafond! » Son éloquence est comme sa politique; elle n'appartient à aucun parti. A quelle école rattacher cette prose mélodieuse et pourtant simple, ces phrases ailées, mais qui ne se perdent jamais dans les nuages, ces flots de poésie qui roulent la sagesse, cette raison passionnée? De même, Berryer et Gambetta, génies oratoires et tempéraments semblables, qui évidemment sentaient mieux Cicéron que Démosthène et Tite-Live qu'Hypéride, mais dont la forte personnalité s'est vite dégagée de toute imitation, ne sauraient être revendiqués par aucune école. S'ils ont puisé quelque part le suc de cette « haute graisse » d'éloquence où ils se complaisent, c'est dans le sol le plus profond de la littérature française, dans le parler large et plein du XVIe siècle où les mots, drus et nombreux, parfois vulgaires et toujours pittoresques, se poussent en avant les uns les autres, sans autre méthode que celle qui est indispensable à marquer le développement de la pensée. Mais ce n'est pas là un genre; et puis, Berryer et Gambetta, grands surtout par l'action, qui n'est pas seulement la voix et le geste, mais la tactique et la stratégie

de l'éloquence, ont-ils eu, à proprement parler, un style oratoire? Berryer, du moins, le croyait si peu qu'il n'a jamais souffert, par coquetterie d'artiste, qu'on imprimât ses discours.

Au surplus, celui de tous les genres oratoires qui perd le moins à la lecture et qui résiste le plus sûrement au temps, est celui qui fait au pathétique la moindre part, où ce sont les faits qui parlent et non les mots. Quand Pascal s'écrie que « la vraie éloquence se moque de l'éloquence », il dit d'un mot merveilleux ce qu'elle doit être, mais il eût pu ajouter que cette vraie éloquence est la seule qui puisse braver impunément les années et qui permette au lecteur de retrouver dans la pensée écrite, sinon toutes les jouissances, — car le charme de l'audition et du spectacle s'est évaporé, — du moins le meilleur du plaisir que la pensée parlée répandait autour de la tribune. Non point sans doute que les admirateurs les plus sévères de l'atticisme défendent à l'orateur d'être pathétique; l'émotion sincère est toujours une beauté et, quand la cause est noble, elle est presque une vertu. Mais à peser les moyens, littéraires ou artistiques, qui sont à la disposition de l'homme pour exprimer ses idées, il est certain que si le pathétique *direct*, qui fait jaillir l'émotion du choc des mots et des images, agit plus vivement sur le moment et ébranle les nerfs avec plus de violence, le pathétique *indirect*, qui fait sortir l'émotion du simple récit, touche des cordes plus profondes et seul les fait vibrer pendant longtemps. Pascal défend, en conséquence, « de mas-

quer et de déguiser la nature »; et il reconnaît assurément qu'il est très difficile, sinon impossible, de la montrer toute nue : « La vérité, écrit-il encore, est une pointe si subtile que nos instruments sont trop émoussés pour y toucher exactement; s'ils y arrivent, ils en écachent la pointe et appuient tout autour, plus sur le faux que sur le vrai... [1]. » Mais, quelle que soit la difficulté, le but suprême de l'art est pourtant là; il en est de l'art oratoire comme des autres, et telle était, en effet, l'ambition de l'éloquence attique [2]. Ainsi l'émotion, chez Démosthène, n'est jamais détachée du corps même du discours ni traitée à part comme un lieu commun; « liée à l'argumentation, elle n'en arrête pas la marche rapide». La cause, chez Lysias, se suffisait à elle-même et excluait tout dévéloppement étranger; les faits parlent seuls, sans que l'orateur exprime, en son propre nom, les passions qui l'inspirent. Le tissu de la phrase, sans être chargé, est plus riche chez Hypéride que chez Lysias; mais, lui aussi, il excelle surtout par la narration et se faisait admirer pour une simplicité élégante « qui trompait les efforts des imitateurs » et touchait droit au but. On comprend dès lors pourquoi cette éloquence est restée, après tant de siècles, jeune et fraîche, presque comme au premier jour, et pourquoi elle éveille chez nous la même attention soutenue que chez les auditeurs de l'Agora. C'est qu'elle consiste essentiellement dans

1. *Pensées* (éd. Lahure), t. I, p. 259.
2. Girard, *Études sur l'Éloquence attique*, p. 8 et sq.

le récit et qu'il a toujours suffi, pour exciter l'intérêt, de saisir quelque part la vie humaine avec force. L'amplification, que les Grecs d'Athènes appelaient asiatique, brille comme l'éclair, mais l'éclat en est aussi passager. La lumière qui se dégage des choses, des faits et des sentiments profondément observés, est assurément moins vive, mais elle ne s'éteint pas. Athènes, d'ailleurs, avait connu elle-même les deux écoles. Elle avait débuté, tout comme les autres, par applaudir l'éloquence poétique et théâtrale qui transportait, avec Gorgias, le lyrisme dans la prose; elle ne s'était fixée que plus tard à l'éloquence narrative et pratique. Le mouvement de l'esprit humain est partout le même.

« Il n'y a rien de plus parfait que Lysias, dit Quintilien, si le rôle de l'orateur se borne à instruire [1]. » Il est permis de croire, sans irrévérence, que la plupart de nos orateurs n'ont guère lu les morceaux qui nous restent du maître de l'éloquence attique et que la phrase même de Quintilien serait pour beaucoup d'entre eux une révélation. Cependant, rien que par le retour des mêmes causes produisant à Paris et à Londres les mêmes effets que jadis à Athènes, le rôle de l'orateur contemporain, comme celui de l'orateur grec, se borne de plus en plus à instruire et l'exposé des faits, ce que les anciens appelaient la narration, tient de jour en jour une place plus grande dans le discours. Plus ou moins, comme M. Jour-

1. *Inst. Orat.*, X, 478.

dain, l'on fait toujours de la prose sans le savoir. Restreinte ainsi à la narration, — je ne dis point réduite, parce que cette évolution n'implique point une déchéance, — l'éloquence contemporaine, anglaise ou française, a pris dès lors les mêmes caractères que l'éloquence athénienne et s'est proposé le même idéal tout de précision et de clarté. L'évolution, d'ailleurs, a été involontaire et s'est opérée sans système. C'était intentionnellement que les orateurs de la Révolution et leurs premiers successeurs copiaient les orateurs romains et prenaient pour modèles les fausses beautés de Tite-Live; c'est, au contraire, par la force même des choses que l'éloquence contemporaine s'est dépouillée des vieilles défroques et s'est trouvée, sans qu'elle s'en doutât, revenir au genre athénien.

Donc, exposer avec méthode les faits de la cause; les présenter dans leur ordre logique; enchaîner, sans qu'apparaisse aucune combinaison artificielle, les effets de détail dont l'ensemble produira la conviction; retracer, dans une exposition à la fois claire et précise, facile et rapide, les circonstances et les rapports qu'elles ont entre elles; faire voir les acteurs sans se montrer derrière eux; aborder franchement, quand il faut, la réalité familière; présenter chaque preuve en particulier et faire jaillir la vérité de la seule accumulation des arguments; éviter jusqu'à l'apparence de tout effort pour surprendre la confiance de l'assemblée; donner à la narration et à la discussion tout entière l'air de la vérité et de la franchise; traduire ces pensées simples

par une forme simple; mettre dans la phrase la même aisance que dans le raisonnement, parce que la franchise sans apparat inspire naturellement la confiance; prêter au style l'allure dégagée de la narration et de la conversation; s'attacher à l'exactitude de l'expression plus qu'à l'éclat des mots, et à la pureté du langage plus qu'à l'harmonie des périodes; éviter les figures et les images qui éveillent l'idée de la préparation; poursuivre le mot propre qui doit suffire à rendre toutes les idées; développer la phrase comme une idée qui marche; l'orner de la seule élégance qui résulte de la proportion et de la clarté, telle a été l'éloquence chez les maîtres de l'art attique [1] et tel est le type qui s'est graduellement proposé à l'éloquence politique de nos jours. S'il a été aisé cependant d'adopter le genre, la première griserie de rhétorique une fois passée, combien il est difficile, d'autre part, de rivaliser avec l'art accompli qui en fait le charme, qui est d'autant plus exquis et fin qu'il se dissimule davantage, et sans lequel la simplicité risque si vite de tomber dans la platitude! Comparez à notre ciel gris, surchargé de fumée, cette lumière blonde de l'Ionie qui donne la transparence aux ombres mêmes; à nos cerveaux alourdis par la masse croissante des connaissances et des préoccupations, les sources fraîches d'où coulait le flot léger de la pensée attique; à notre langue, enfin, pour souple et claire qu'elle soit, cette langue grecque non

1. Cf. Girard, *De l'Atticisme chez Lysias*, p. 51.

moins transparente et vive, mais si naturelleme**ı**
puissante et riche qu'elle n'a jamais besoin c
forcer l'expression; et vous n'aurez encore qu
commencé à mesurer la difficulté et la distanc
Les Romains sentaient déjà ces causes profonde
physiques autant que morales, qui font l'incompa
rable supériorité de la prose attique. « Les auteur
grecs, même secondaires, écrit Quintilien, voguen
en sécurité au milieu des bas-fonds et des écueil
voisins du rivage; semblables à des barques légères
ils trouvent partout des ports et des abris. Le
Latins, moins agiles, devaient chercher la haut
mer, de peur de s'engraver [1]. » Nous aussi, nous sommes moins agiles; quand nous nous écartons de la haute mer des amplifications sonores, nous risquons, à notre tour, d'échouer dans la vulgarité.

Et que beaucoup s'y engravent, comment le nier? que nos deux tribunes, occupées chaque année, de quatre à cinq heures par jour, pendant plus de deux cents séances, entendent trop souvent une parole incorrecte et triviale, dont le désordre n'est l'effet d'aucun art et qui ne respecte pas toujours la grammaire; que l'impertinence hâtive des improvisations ajoute encore aux défauts d'une culture classique devenue insuffisante; que le goût public, depuis plus d'un quart de siècle, se soit gâté aux littératures brutales : tout cela, aussi, n'est que trop certain. Mais les Athéniens entendaient-ils tous les jours des Eschine et des Démosthène? Evidem-

1. *Inst. Orat.*, XII, 37.

ment, dans le courant qui emporte la démocratie vers la conquête des réalités pratiques, avec la prédominance croissante des intérêts matériels, notre éloquence, comme notre politique même, menace de s'américaniser. Quand la politique devient un métier, la parole cesse d'être un art. Mais en sommes-nous là ? Et s'il est utile de montrer le revers de la médaille, faut-il oublier la médaille elle-même? Elle ne laisse pas d'être encore belle. Dans ce genre de l'éloquence simple, à la fois le plus facile pour ceux qui se contentent des apparences, et le plus difficile pour ceux qui croient que l'art de parler ne consiste pas seulement à dire tout ce qu'il faut et à ne dire que ce qu'il faut, mais encore à bien dire, la tribune française peut, ce semble, défier celles de tous les autres parlements. S'il faut un effort d'imagination pour se rendre compte, à la lecture, des triomphes oratoires de la Restauration et des assemblées révolutionnaires, vous pouvez relire, en revanche, presque d'un bout à l'autre, les discours de Thiers. Ils étaient la vie même, ils le sont encore. Comme ils emportaient l'auditeur dans leur mouvement rapide, ils entraînent encore le lecteur. Ils pétillaient de vivacité et d'esprit; ils moussent encore. Ils respiraient la malice et la grâce ; le parfum ne s'en est pas évaporé. Ils dégageaient la clarté; le sillon lumineux brille toujours. Ils étaient des leçons de sagesse en même temps que des actes de courage; on y apprendra éternellement la politique et la diplomatie. Ils étaient un régal pour les lettrés et même pour les autres; il

n'y a pas de *Mémoires* qui soient restés à la fois plus instructifs et plus amusants. Et combien il en faudrait citer, parmi les vivants comme parmi les morts d'hier, orateurs d'affaires, polémistes et philosophes, si je ne m'étais pas proposé seulement d'esquisser ici, dans ses grandes lignes, l'évolution du genre oratoire!

Fénelon disait que, dans l'éloquence plus qu'ailleurs, « l'art se discrédite en se montrant ». L'art s'est trop montré pendant la première période de notre éloquence politique, qui est bientôt tombée dans l'emphase; le danger, aujourd'hui, n'est point qu'il se montre trop, mais qu'il se cache si bien ou qu'il se fasse si petit qu'il disparaisse. Or, si l'art ne doit pas devenir à lui-même son but, il doit rester l'auxiliaire et le soutien de la pensée, sous quelque forme qu'elle se produise et prenne corps. La vérité, comme la beauté, existe par elle-même, mais l'art seul la fait vivre et resplendir. En quittant Rome pour Athènes, nous nous sommes élevés; ne descendons pas en Béotie.

Beaulieu, près Tours, Octobre 1893.

JOSEPH REINACH.

L'ÉLOQUENCE FRANÇAISE

ÉLOQUENCE POLITIQUE

MIRABEAU

Gabriel-Honoré de Riquetti, comte de MIRABEAU, né au Bignon (entre Sens et Nemours) le 9 mars 1749, mort à Paris le 2 avril 1791. Il prétendait descendre de la famille des Arrighetti, venue au XIIIe siècle de Florence à Marseille, mais était probablement d'origine dignoise; son père était le fameux marquis de Mirabeau, surnommé l'*Ami des hommes*. Sa jeunesse fut orageuse; enfermé au château d'If, en vertu d'une lettre de cachet, puis au donjon de Vincennes, à la suite de l'enlèvement de Sophie Monnier, il déclara la guerre au gouvernement absolu par son *Essai sur le despotisme*, suivi bientôt de l'*Avis aux Hessois*, des *Prisons d'Etat*, des *Considérations sur l'ordre de Cincinnati*, de l'éloge de *Moïse Mendelssohn*, etc. Après plusieurs séjours en Allemagne et en Angleterre, Mirabeau revint à Paris en 1787, au moment de l'Assemblée des notables, et attaqua vivement le gouvernement. Exclu en 1789 de l'Assemblée de la noblesse, Mirabeau fut envoyé aux États généraux par les villes d'Aix et de Marseille. Son histoire est désormais celle de l'Assemblée constituante.

Les œuvres oratoires de Mirabeau ont été publiées par M. Barthe.

A LA NOBLESSE DE PROVENCE [1]

(5 février 1789)

... Qu'ai-je donc fait de si coupable? J'ai désiré que mon ordre fût assez habile pour donner aujourd'hui ce qui

1. Mirabeau répond aux attaques de la noblesse qui lui reprochait amèrement ses discours en faveur des revendications populaires et l'appelait *l'ennemi de la paix*.

lui sera infailliblement arraché demain; j'ai désiré qu' s'assurât le mérite et la gloire de provoquer l'Assemblé des trois ordres, que toute la Provence demande à l'envi. Voilà le crime de l'*ennemi de la paix!* ou plutôt j'ai cr que le peuple pouvait avoir raison. Ah! sans doute, u patricien souillé d'une telle pensée mérite des supplices Mais je suis bien plus coupable qu'on ne suppose : ca je crois que le peuple qui se plaint a toujours raison que son infatigable patience attend constamment les derniers excès de l'oppression pour se résoudre à la résistance; qu'il ne résiste jamais assez longtemps pour obteni la réparation de tous ses griefs; qu'il ignore trop que pour se rendre formidable à ses ennemis, il lui suffirai de rester immobile, et que le plus innocent comme l plus invincible de tous les pouvoirs est celui de se refuser ainsi. Je pense ainsi; punissez l'ennemi de la paix!

Mais vous, ministres d'un Dieu de paix, qui, institués pour bénir, et non pour maudire, avez lancé sur moi l'anathème, sans daigner même essayer de me ramener à d'autres maximes!

Et vous, amis de la paix, qui dénoncez au peuple, avec la véhémence de la haine, le seul défenseur qu'il ait trouvé hors de son sein; qui, pour cimenter la concorde, remplissez la capitale et la province de placards propres à armer le peuple des campagnes contre celui des villes; qui, pour préparer les voies de conciliation, protestez contre le règlement provisoire de convocation des États généraux, parce qu'il donne au peuple un nombre de députés égal à ceux des deux autres ordres réunis, et contre tout ce que fera l'Assemblée nationale, si ses décrets n'assurent pas le triomphe de vos prétentions, l'éternité de vos privilèges!

Généreux amis de la paix, j'interpelle ici votre honneur, et je vous somme de déclarer quelles expressions de mon discours ont attenté au respect dû à l'autorité

royale ou aux droits de la nation? Nobles Provençaux, l'Europe est attentive, pesez votre réponse! Hommes de Dieu, prenez garde, Dieu vous écoute!

Que si vous gardez le silence, si vous vous renfermez dans les vagues déclamations que vous avez lancées contre moi, souffrez que j'ajoute un mot :

Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont implacablement poursuivi les amis du peuple; et si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens; mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel et de cette poussière naquit Marius, — Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse!

Mais vous, communes, écoutez celui qui porte vos applaudissements dans son cœur, sans en être séduit. L'homme n'est fort que par l'union, il n'est heureux que par la paix. Soyez fermes, et non pas opiniâtres; courageux, et non pas tumultueux; libres, mais non pas indisciplinés; sensibles, mais non pas enthousiastes. Ne vous arrêtez qu'aux difficultés importantes et soyez alors entièrement inflexibles; mais dédaignez les contentions de l'amour-propre, et ne mettez jamais en balance un homme et la patrie. Surtout hâtez autant qu'il est en vous l'époque de ces États généraux qu'on vous accuse d'autant plus âprement de reculer qu'on en redoute davantage les résultats; de ces États généraux où tant de prétentions seront déjouées, tant de droits rétablis, tant de maux réparés; de ces États généraux enfin où le monarque lui-même désire que la France se régénère.

Pour moi, qui dans ma carrière publique n'ai jamais

craint que d'avoir tort, moi qui, enveloppé de ma conscience et armé de principes, braverais l'univers, soit que mes travaux et ma voix vous soutiennent dans l'Assemblée nationale, soit que mes vœux seuls vous y accompagnent, — non, de vaines clameurs, des protestations injurieuses, des menaces ardentes, toutes les convulsions, en un mot, des préjugés expirants, ne m'en imposeront pas ! Et comment s'arrêterait-il aujourd'hui dans sa course civique, celui qui, le premier d'entre les Français, a professé hautement ses opinions sur les affaires nationales, dans un temps où les circonstances étaient bien moins urgentes, et la tâche bien plus périlleuse? Non, les avantages ne lasseront pas ma constance. J'ai été, je suis, je serai jusqu'au tombeau l'homme de la Constitution. Malheur aux ordres privilégiés ! Si c'est là être plutôt l'homme du peuple que celui des ordres privilégiés, je suis l'homme du peuple, car les privilèges finiront, mais le peuple est éternel...

SUR LE VETO [1]

(1er septembre 1789)

Messieurs, dans la monarchie la mieux organisée, l'autorité royale est toujours l'objet des craintes des meilleurs citoyens; celui que la loi met au-dessus de tous devient aisément le rival de la loi. Assez puissant pour protéger la Constitution, il est souvent tenté de la détruire. La marche uniforme qu'a suivie partout l'autorité des rois n'a que trop enseigné la nécessité de la surveiller. Cette défiance, salutaire en soi, nous porte

1. Le projet de Constitution proposait de donner au roi un droit de *veto* sur les décisions de l'Assemblée. Trois partis s'étaient formés : les uns proposaient le *veto* absolu; les autres le *veto* suspensif; d'autres enfin étaient d'avis de donner à l'Assemblée la toute-puissance. Mirabeau prit la parole en faveur du *veto* suspensif.

naturellement à désirer de contenir un pouvoir si redoutable. Une secrète terreur nous éloigne, malgré nous, des moyens dont il faut armer le chef suprême de la nation, afin qu'il puisse remplir les fonctions qui lui sont assignées.

Cependant, si l'on considère de sang-froid les principes et la nature du gouvernement monarchique, constitué sur la base de la souveraineté du peuple; si l'on examine attentivement les circonstances qui donnent lieu à sa formation, on verra que le monarque doit être considéré plutôt comme le protecteur des peuples que comme l'ennemi de leur bonheur.

Deux pouvoirs sont nécessaires à l'existence et aux fonctions du corps politique : celui de vouloir et celui d'agir. Par le premier, la société établit les règles qui doivent la conduire au but qu'elle se propose, et qui est incontestablement le bien de tous. Par le second, ces règles s'exécutent, et la force publique sert à faire triompher la société des obstacles que cette exécution pourrait rencontrer dans l'opposition des volontés individuelles.

Chez une grande nation, ces deux pouvoirs ne peuvent être exercés par elle-même; de là, la nécessité des représentants du peuple pour l'exercice de la faculté de vouloir, ou de la puissance législative; de là, encore, la nécessité d'une autre espèce de représentants pour l'exercice de la faculté d'agir, ou de la puissance exécutive.

Plus la nation est considérable, plus il importe que cette dernière puissance soit active; de là, la nécessité d'un chef unique et suprême, d'un gouvernement monarchique dans les grands États, où les convulsions, les démembrements seraient infiniment à craindre, s'il n'existait une force suffisante pour en réunir toutes les parties et tourner vers un centre commun leur activité.

L'une et l'autre de ces puissances sont également nécessaires, également chères à la nation. Il y a cependant ceci de remarquable : c'est que la puissance exécu-

tive, agissant continuellement sur le peuple, est dans rapport plus immédiat avec lui; que, chargée du soin maintenir l'équilibre, d'empêcher les partialités, l préférences vers lesquelles le petit nombre tend sa cesse au préjudice du plus grand, il importe à ce mên peuple que cette puissance ait constamment en main u moyen sûr de se maintenir.

Ce moyen existe dans le droit attribué au chef su prême de la nation d'examiner les actes de la puissanc législative, et de leur donner ou de leur refuser le carac tère sacré de la loi.

Mirabeau cherche à établir que l'alliance nécessaire entre l prince et le peuple n'est durable qu'à ce prix; cependant ce *vet* ne devra exister que lorsque la Constitution sera définitivemen votée. Il ne méconnaît pas les objections graves qu'on peut faire mais elles disparaissent devant cette vérité que le prince, s'i n'était armé du droit de *veto*, serait contraint de recourir au coups de force.

Le prince est le représentant perpétuel du peuple, comme les députés sont ses représentants élus à certaines époques. Les droits de l'un, comme ceux des autres, ne sont fondés que sur l'utilité de ceux qui les ont établis.

Personne ne réclame contre le *veto* de l'Assemblée nationale qui n'est effectivement qu'un droit du peuple confié à ses représentants, pour s'opposer à toute proposition qui tendrait au rétablissement du despotisme ministériel. Pourquoi donc réclamer contre le *veto* du prince, qui n'est aussi qu'un droit du peuple confié spécialement au prince, parce que le prince est aussi intéressé que le peuple à prévenir l'établissement de l'aristocratie?

Mais, dit-on, les députés du peuple dans l'Assemblée nationale n'étant revêtus du pouvoir que pour un temps limité, et n'ayant aucune partie du pouvoir exécutif, l'abus qu'ils peuvent faire de leur *veto* ne peut être d'une conséquence aussi funeste que celui qu'un prince inamovible opposerait à une loi juste et raisonnable.

Premièrement, si le prince n'a pas de *veto*, qui empêchera les représentants du peuple de prolonger, et bientôt après d'éterniser leur députation? (c'est ainsi, et non, comme on vous l'a dit, par la suppression de la Chambre des pairs que le Long Parlement renversa la liberté politique de la Grande-Bretagne.) Qui les empêchera même de s'approprier la partie du pouvoir exécutif qui dispose des emplois et des grâces? Manqueront-ils de prétextes pour justifier cette usurpation? les emplois sont si scandaleusement remplis! les grâces si indignement prostituées!

Secondement le *veto* soit du prince, soit des députés à l'Assemblée nationale, n'a d'autre vertu que d'arrêter une proposition; il ne peut donc résulter d'un *veto*, quel qu'il soit, qu'une inaction du pouvoir exécutif à cet effet.

Mirabeau énumère les principales objections que l'on pourrait faire à cette prérogative du *veto* et s'efforce de les réfuter.

Passez de cette considération aux instruments du pouvoir qui doivent être entre les mains du chef de la nation. C'est à vingt-cinq millions d'hommes qu'il doit commander; c'est sur tous les points d'une étendue de trente mille lieues carrées que son pouvoir doit être sans cesse prêt à se montrer pour protéger ou défendre : et l'on prétendrait que le chef, dépositaire légitime des moyens que ce pouvoir exige, pourrait être contraint de faire exécuter des lois qu'il n'aurait pas consenties! Mais par quels troubles affreux, par quelles insurrections convulsives et sanguinaires voudrait-on donc nous faire passer pour combattre sa résistance? Quand la loi est sous la sauvegarde de l'opinion publique, elle devient vraiment impérieuse pour le chef que vous avez armé de toute la force publique : mais quel est le moment où l'on peut compter sur cet empire de l'opinion publique? N'est-ce pas lorsque le chef du pouvoir exécutif a lui-

même donné son consentement à la loi et que ce consentement est connu de tous les citoyens? N'est-ce pas uniquement alors que l'opinion publique la place irrévocablement au-dessus de lui, et la force, sous peine de devenir un objet d'horreur, à exécuter ce qu'il a promis? Car son consentement, en qualité de chef de la puissance exécutive, n'est autre chose que l'engagement solennel de faire exécuter la loi qu'il vient de revêtir de sa sanction.

Et qu'on ne dise pas que les généraux d'armée sont dépositaires de très grandes forces et sont néanmoins obligés d'obéir à des ordres supérieurs, quelle que soit leur opinion sur la nature de ces ordres. Les généraux d'armée ne sont pas des chefs héréditaires; leur personne n'est pas inviolable; leur autorité cesse en la présence de ceux dont ils exécutent les ordres : et si l'on voulait pousser plus loin la comparaison, l'on serait forcé de convenir que ceux-là sont, pour l'ordinaire, de très mauvais généraux, qui exécutent des dispositions qu'ils n'ont pas approuvées. Voilà donc le danger que vous allez courir. Et dans quel but?

La nation sera donc plus tranquille et courra moins de risques de retourner au despotisme (comme la Suède par exemple) si le roi est pourvu du droit de *veto*.

Par une suite de ces considérations puisées dans le cœur humain et dans l'expérience, le roi doit avoir le pouvoir d'agir sur l'Assemblée nationale, en la faisant réélire. Cette sorte d'action est nécessaire pour laisser au roi un moyen légal et paisible de faire à son tour agréer des lois qu'il jugerait utiles à la nation, et auxquelles l'Assemblée nationale résisterait. Rien ne serait moins dangereux; car il faudrait bien que le roi comptât sur le vœu de la nation, si, pour faire agréer une loi, il avait recours à une élection de nouveaux membres, et quand la nation et le roi se réunissent à désirer une loi, la résistance du corps législatif ne peut plus avoir que

deux causes : ou la corruption de ses membres, et alors le remplacement est un bien; ou un doute sur l'opinion publique, et alors le meilleur moyen de l'éclairer est, sans doute, une élection de nouveaux membres.

Je me résume en un seul mot, messieurs : annualité de l'impôt, responsabilité des ministres; et la sanction royale, sans restriction écrite, mais parfaitement limitée de fait, sera le *palladium* de la liberté nationale, et le plus précieux exercice de la liberté du peuple.

SUR LA CONTRIBUTION DU QUART [1]

(*24 septembre 1789*)

Le premier ministre des finances ne vous a-t-il pas offert le tableau le plus effrayant de notre situation actuelle?

Ne vous a-t-il pas dit que tout délai aggraverait le péril? qu'un jour, une heure, un instant pouvait le rendre mortel?

Avons-nous un plan à substituer à ce qu'il nous propose? (Oui, *s'écrie quelqu'un dans l'Assemblée.*)

Je conjure celui qui a dit oui de considérer que son plan n'est pas connu; qu'il faut du temps pour le développer, l'examiner, le démontrer; que, fût-il immédiatement soumis à notre délibération, son auteur a pu se tromper; que, fût-il exempt de toute erreur, on peut croire qu'il s'est trompé; que, quand tout le monde a tort, tout le monde a raison; qu'il se pourrait donc que l'auteur de cet autre projet, même en ayant raison, eût tort contre tout le monde, puisque, sans l'assentiment de l'opinion publique, le plus grand talent ne saurait triompher des circonstances... Et moi aussi, je ne crois pas les moyens de M. Necker les meilleurs moyens possibles; mais le ciel me préserve, dans une situation

1. Le ministre des finances Necker proposait, pour parer au déficit toujours croissant, d'imposer à chaque citoyen l'abandon d'un quart de ses revenus. L'Assemblée semblait opposée à cette mesure; Mirabeau intervint et enleva le vote.

si critique, d'opposer les miens aux siens! Vaineme je les tiendrais pour préférables; on ne rivalise pas e un instant avec une popularité prodigieuse, conquis par des services éclatants, une longue expérience, l réputation du premier financier connu, et, s'il faut tou dire, des hasards, une destinée telle qu'elle n'échut e partage à aucun autre mortel.

Il faut donc en revenir au plan de M. Necker.

Mais avons-nous le temps de l'examiner, de sonde ses bases, de vérifier ses calculs? Non, non, mille foi non. D'insignifiantes questions, des conjectures hasardées, des tâtonnement infidèles, voilà tout ce qui, dans ce moment, est en votre pouvoir. Qu'allons-nous donc faire pour la délibération? Manquer le moment décisif, acharner votre amour-propre à changer quelque chose à un ensemble que nous n'avons pas même conçu, et diminuer par notre intervention indiscrète l'influence d'un ministre dont le crédit financier est et doit être plus grand que le vôtre.

Messieurs, certainement il n'y a là ni sagesse ni prévoyance, mais du moins y a-t-il de la bonne foi?

Oh! si des déclarations moins solennelles ne garantissaient pas notre respect pour la foi publique, notre horreur pour l'infâme mot de banqueroute, j'oserais scruter les motifs secrets, et peut-être, hélas! ignorés de nous-mêmes, qui nous font si imprudemment reculer au moment de proclamer l'acte d'un grand dévouement, certainement inefficace s'il n'est pas rapide et vraiment abandonné. Je dirais à ceux qui se familiarisent peut-être avec l'idée de manquer aux engagements publics, par la crainte de l'excès des sacrifices, par la terreur de l'impôt: Qu'est-ce donc que la banqueroute, si ce n'est le plus cruel, le plus inique, le plus inégal, le plus désastreux des impôts? — Mes amis, écoutez, un mot, un seul mot.

Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir.

Il faut le combler ce gouffre effroyable! Eh bien, voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens; mais choisissez; car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple? Allons, ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume.... Frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes! précipitez-les dans l'abîme! il va se refermer.... Vous reculez d'horreur... Hommes inconséquents! hommes pusillanimes! Eh! ne voyez-vous donc pas qu'en décrétant la banqueroute, ou ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel; et, chose inconcevable, gratuitement criminel? Car enfin, cet horrible sacrifice ferait du moins disparaître le *déficit*. Mais croyez-vous, parce que vous n'avez pas payé, que vous ne devez plus rien? Croyez-vous que les milliers, les millions d'hommes qui perdront en un instant, par l'explosion terrible ou par ses contre-coups, tout ce qui faisait la consolation de leur vie, et peut-être leur unique moyen de la sustenter, vous laisseront paisiblement jouir de votre crime?

Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France, impassibles égoïstes qui pensez que ces convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'aurez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse?.. Non, vous périrez, et dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances.

Voilà où nous marchons.... J'entends parler de patriotisme, d'élan de patriotisme, d'évocation de patriotisme.

Ah! ne prostituez pas ces mots de patrie et de patriotisme. Il est donc bien magnanime l'effort de donner une portion de son revenu pour sauver tout ce qu'on possède!

Eh! messieurs, ce n'est là que de la simple arithmétique, et celui qui hésitera ne peut désarmer l'indignation que par le mépris que doit inspirer sa stupidité. Oui, messieurs, c'est la prudence la plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est votre intérêt le plus grossier que j'invoque. Je ne vous dis plus, comme autrefois : Donnerez-vous les premiers aux nations le spectacle d'un peuple assemblé pour manquer à la foi publique? Je ne vous dis plus : Eh! quels titres avez-vous à la liberté, quels moyens resteront pour la maintenir si, dès votre premier pas, vous surpassez les turpitudes des gouvernements les plus corrompus, si le besoin de votre concours et de votre surveillance n'est pas le garant de votre Constitution? Je vous dis : Vous serez tous entraînés dans la ruine universelle, et les premiers intéressés au sacrifice que le gouvernement vous demande, c'est vous-mêmes.

Votez donc ce subside extraordinaire, et puisse-t-il être suffisant!...

Gardez-vous de demander du temps; le malheur n'en accorde jamais....

Ah! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : *Catilina est aux portes de Rome et l'on délibère!* Et certes, il n'y avait autour de vous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome.... Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là; elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur, et vous délibérez!...

SUR LA MORT DE FRANKLIN

(*11 juin 1790*)

Messieurs, Franklin est mort.... Il est retourné au sein de la divinité, le génie qui affranchit l'Amérique et versa sur l'Europe des torrents de lumière.

Le sage que deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires, tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine.

Assez longtemps les cabinets politiques ont notifié la mort de ceux qui ne furent grands que dans leur éloge funèbre. Assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites. Les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs. Les représentants des nations ne doivent recommander à leur hommage que les héros de l'humanité.

Le Congrès a ordonné dans les quatorze États de la Confédération un deuil de deux mois pour la mort de Franklin, et l'Amérique acquitte en ce moment ce tribut de vénération pour l'un des pères de sa constitution.

Ne serait-il pas digne de nous, messieurs, de nous unir à cet acte religieux, de participer à cet hommage rendu à la face de l'univers et aux droits de l'homme, et au philosophe qui a le plus contribué à en propager la conquête sur toute la terre? L'antiquité eût élevé des autels à ce vaste et puissant génie qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans. La France, éclairée et libre, doit, du moins, un témoignage de souvenir et de regret à l'un des plus grands des hommes qui aient jamais servi la philosophie et la liberté.

Je propose qu'il soit décrété que l'Assemblée nationale portera pendant trois jours le deuil de Benjamin Franklin.

MAURY

Jean-Siffrein MAURY, né à Valréas, près d'Avignon, en 1746, mort à Rome en 1817, entra dans les ordres et se révéla comme prédicateur. Député du clergé aux États généraux de 1789, il se consacra à la défense de la royauté et de l'Église et osa tenir tête à Mirabeau. Émigré après la Constituante; il se retira à Rome, où le pape lui donna le chapeau de cardinal. Rentré en France en 1804, il fut nommé par Napoléon archevêque de Paris et accepta, malgré la défense du pape. A la Restauration, Maury dut abandonner l'archevêché et retourna à Rome. Il avait été élu, en 1785, de l'Académie française.

CONTRE LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ [1]

(*29 novembre 1790*)

Le calme profond avec lequel nous avons écouté hier toute la discussion nous donne lieu d'espérer que vous écouterez avec la même justice et la même impartialité les faits et les principes que nous avons droit d'invoquer pour notre légitime défense. On nous place devant vous dans une situation bien désavantageuse; on invoque les principes patriotiques et philosophiques, et on nous invite à y répondre par les moyens que nous fournit la théologie. Elle aurait dû toujours être étrangère à cette tribune; mais vous pardonnerez à la nécessité de parler ce langage pour éclairer votre religion...

Maury rappelle qu'un évêque a fait consulter le pape sur la question de savoir si le clergé devait se soumettre à l'assemblée en matière ecclésiastique; la réponse n'est pas encore arrivée.

1. L'Assemblée était saisie d'une proposition tendant à imposer aux prêtres un serment de fidélité à la nouvelle Constitution et à soumettre le choix des évêques et des prêtres au suffrage universel. Maury répond à Mirabeau.

A entendre nos adversaires, la résistance que nous apportons est arbitraire; elle n'a aucun intérêt pour nous, et elle tend à compromettre la tranquilité publique. Eh bien! il est un intérêt noble qui nous anime : c'est celui de la nation; c'est celui de la religion. Je ne me plaindrai pas des murmures qui m'interrompent; ils m'avertissent que je dois prouver ce que j'avance. Oui, l'intérêt de la religion nous commandait la résistance qui vous est dénoncée comme un attentat contre la nation. J'ai promis de le prouver et je suis impatient d'acquitter cette dette.

Il est de l'intérêt de la religion, il est de l'intérêt du peuple, que les ecclésiastiques n'accèdent pas légèrement aux décrets dont ils sont les objets. L'intérêt de la religion est, sans doute, que la chaîne apostolique de la tradition se perpétue dans ce royaume, qui porte un nom distingué parmi les empires chrétiens. Comment s'y perpétuerait-elle si le ministère saint était amovible, s'il reposait sur des bases aussi fragiles, si l'on pouvait bannir de l'Eglise les pasteurs que Dieu y a institués pour accomplir ses desseins? Que deviendrait l'unité de l'Eglise chrétienne si, sans suivre les règles canoniques, vous pouviez seuls renverser ce siège épiscopal que votre seule autorité n'avait pas élevé? Vous connaissez les exemples des évêques qui, poussés par un saint zèle, ont établi des chaires dans les contrées conquises à la foi. Mais, depuis le commencement de l'empire chrétien, il n'est plus un exemple de cette nature. Sans l'autorité du pape, tout devient arbitraire et notre Église ne formera plus qu'un corps sans unité et sans harmonie, où la division pourra naître tous les jours. On nous rappelle aux temps apostoliques, nous y ramenons nos adversaires. Les apôtres n'ont-ils pas fondé des évêchés particuliers? N'ont-ils pas établi des pasteurs inamovibles affectés à chaque troupeau?...

L'orateur ne conteste pas à l'Assemblée le droit de supprimer un bénéfice, mais à la condition d'observer les formes légales. « On nous invite, dit-il, à exercer tout à la fois le pouvoir de l'Église, l'autorité du législateur et la puissance du magistrat. Mais l'Assemblée n'en a pas le droit; en le lui donnant, le comité ecclésiastique a commis un abus de pouvoir. »

Considérez la situation où l'on met les ecclésiastiques : on a dit à votre barre que Mgr l'évêque de Nantes a disparu, qu'il a été l'objet d'une insurrection populaire dont peut-être il aurait été la victime; cependant Mgr l'évêque de Nantes n'a protesté contre rien, ne s'est opposé à rien, il a dit que la démarcation des diocèses devait être faite avec le concours du pape, et le peuple a voulu lui donner la mort; et l'on demande qu'il revienne dans ce même diocèse, au milieu de ce même peuple, se mettre en état d'arrestation! Je n'ai aucune réflexion à faire sur l'étrange adresse qu'on vous a proposée à ce sujet, les applaudissements qu'elle a reçus me ferment la bouche.... On a dit que le siège de Paris était vacant, ou bien qu'il était gouverné de la Savoie. Je savais bien qu'on quittait un diocèse pour venir dans la capitale, mais je ne savais pas qu'on quittât la capitale pour ne pas résider.

Le rapporteur du comité des recherches a osé accuser Mgr l'évêque de Paris de son absence, et il savait la cause de son absence : il savait que ce vertueux prélat, ce bienfaiteur du peuple, avait manqué d'être lapidé par le peuple. C'est sur un semblable rapport qui nous était parfaitement inconnu, c'est après que des opinants ont paru à la tribune avec des discours écrits, que vous nous refusez un ajournement de deux jours nécessaire pour nous préparer!

Si cependant il fallait répondre à cette partie du rapport où, du ton le plus auguste, on s'est permis de censurer tous les évêques, tandis que le corps législatif

doit entourer les pasteurs de l'Eglise du respect le plus profond, nous dirions qu'il y a autant de lâcheté que d'injustice à attaquer des hommes qui ne peuvent répondre que par la patience; nous dirions que ce clergé appelé dans cette Assemblée au nom du Dieu de paix... (*On demande l'ordre du jour*). Le moment de la vérité est venu, vous l'entendrez. Nous dirions que ce clergé, appelé au nom du patriotisme, ne devait pas s'attendre, en venant prendre place parmi les représentants de la nation à se voir livré au mépris du peuple dans cette tribune; nous dirions que, si nos ennemis ne trouvent pas notre tombeau assez profond pour nous croire anéantis, c'est par leur mépris que nous reconquerrons l'estime et l'intérêt de la nation... On n'a pas rappelé à l'ordre les orateurs qui ont insulté les évêques, auxquels tous les ecclésiastiques s'empressent de donner par ma voix les témoignages d'admiration et de respect. Quand nous rendons cet hommage public à nos chefs, nous voulons proclamer quels sont nos sentiments pour leur gouvernement paternel, pour les soins courageux et constants qu'ils prennent pour la gloire de l'Eglise de France; de cette Eglise aujourd'hui méconnue et qui n'en est pas moins la première Eglise de l'univers.

En les louant comme la postérité les louera, je sers la chose publique; car, prenez-y garde, il n'est pas bon de faire des martyrs. Les hommes qui ont la conscience de leurs devoirs sacrés feront voir que le sacrifice des biens de ce monde, que le sacrifice de la vie ne leur coûte rien pour remplir ces devoirs, qu'ils n'existent pas pour le temps présent, que c'est un autre temps qu'ils attendent, que c'est là qu'ils trouveront de véritables biens, une véritable vie... Vous traiterez alors en ennemis de la patrie ceux qui oppriment sans intérêt des hommes qui prient pour vous.

Oui, il n'y a que les ennemis de la chose publique

qui puissent tourmenter, persécuter des hommes q
prient pour ceux qui les insultent, des hommes qui, da
la séance d'hier, ont donné des preuves d'une gran
longanimité, qui veulent rendre à César ce qui apparti
à César, et qui, en périssant, s'il le faut, pour leurs d
voirs, montreront à l'univers entier que, s'ils n'ont p
obtenir votre bienveillance, ils ont du moins mérit
votre estime.

SIEYÈS

Emmanuel-Joseph Sieyès naquit à Fréjus le 3 mai 1748 et mourut à Paris le 20 juin 1836. Après avoir étudié à l'université de Paris, il entra dans les ordres, fut nommé chancelier de l'Eglise de Chartres et fit paraître à la veille des États généraux, la brochure célèbre : « *Qu'est-ce que le tiers état? Rien. Que doit-il être? Tout. Que veut-il être? Quelque chose.* » Nommé député par les électeurs de Paris, il contribua à la résistance du tiers et à la transformation des Etats généraux en Assemblée constituante. Il passa dans la retraite le temps de l'Assemblée législative, fut nommé membre de la Convention et s'y fi oublier. Après le 9 thermidor, il fit partie du Comité de Salut public, dont il refusa la présidence, fut élu, en 1796, député des Cinq-Cents, et n'accepta les fonctions de directeur que deux ans plus tard. Après avoir participé au coup d'État de brumaire, Sieyès se démit de ses fonctions de second consul, lorsque Bonaparte refusa d'accepter intégralement la constitution de l'an VIII qui était son œuvre, mais entra au Sénat. Exilé en 1815, il rentra en France à la Révolution de juillet.

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

(*20 janvier 1790*)

Sieyès défend la liberté de la presse et énumère les services qu'elle peut rendre.

Il me reste à montrer que, dans ses rapports politiques, la liberté de la presse devient la sentinelle et la véritable sauvegarde de la liberté publique. C'est bien la faute des gouvernements s'ils n'ont pas su, s'ils n'ont pas voulu en tirer tout le fruit qu'elle leur promettait. Voulez-vous réformer des abus? elle vous préparera les voies; elle balaiera pour ainsi dire devant vous cette multitude d'obstacles que l'ignorance, l'intérêt

personnel et la mauvaise foi s'efforcent d'élever sur votre route. Au flambeau de l'opinion publique, tous les ennemis de la nation et de l'égalité, qui doivent l'être aussi des lumières, se hâtent de retirer leurs honteux desseins. Avez-vous besoin d'une bonne institution? laissez la presse vous servir de précurseur; laissez les écrits des citoyens éclairés disposer les esprits à sentir le besoin du bien que vous voulez leur faire; et qu'on y fasse attention : c'est ainsi qu'on prépare les bonnes lois, c'est ainsi qu'elles produisent tout leur effet, et que l'on épargne aux hommes qui, hélas! ne jouissent jamais trop tôt, le long apprentissage du siècle.

L'imprimerie a changé le sort de l'Europe; elle changera la face du monde. Je la considère comme une nouvelle faculté ajoutée aux plus belles facultés de l'homme; par elle, la liberté cesse d'être resserrée dans de petites agrégations républicaines; elle se répand sur les royaumes, sur les empires. L'imprimerie est, pour l'immensité de l'espace, ce qu'était la voix de l'orateur sur la place publique d'Athènes et de Rome; par elle, la pensée de l'homme de génie se porte à la fois dans tous les lieux; elle frappe, pour ainsi dire, l'oreille de l'espèce humaine entière. Partout le désir secret de la liberté, qui jamais ne s'éteint entièrement dans le cœur de l'homme, la recueille, cette pensée, avec amour, et l'embrasse quelquefois avec fureur; elle se mêle, elle se confond dans tous ses sentiments; et que ne peut pas un tel mobile agissant à la fois sur des milliers d'âmes!

Les philosophes, les publicistes, se sont hâtés de vous décourager, en prononçant que la liberté ne pouvait appartenir qu'à de petits peuples. Ils n'ont su lire l'avenir que dans le passé; et lorsqu'une nouvelle cause de perfectibilité, jetée sur la terre, leur présageait des changements prodigieux parmi les hommes, ce n'est

jamais que dans ce qui a été qu'ils ont voulu regarder ce qui pouvait être, ce qui devait être.

Élevons-nous à de plus hautes espérances; sachons que le territoire le plus vaste, que la plus nombreuse population, que tout se prête à la liberté. Pourquoi, en effet, un instrument qui saura mettre le genre humain en communauté d'opinions, l'émouvoir et l'animer du même sentiment, l'unir du lien d'une constitution vraiment sociale, ne serait-il pas appelé à prêter un jour à la nature même des moyens plus sûrs pour remplir son véritable dessein? Car, sans doute, la nature entend que tous les hommes soient également libres et heureux.

Vous ne réduirez donc pas, messieurs, les moyens de communication entre les hommes; l'instruction et les vérités nouvelles ressemblent à tous les genres de produit; elles sont dues au travail; c'est la liberté de faire et la facilité du débit qui soutiennent, excitent et multiplient la production. Ainsi gêner mal à propos la liberté, ce serait attaquer le fruit du génie jusque dans son germe, ce serait anéantir une partie des lumières qui doivent faire la gloire et les richesses de notre prospérité.

Combien il serait plus naturel, au contraire, surtout lorsqu'on montre avec raison beaucoup d'intérêt aux progrès du commerce, de favoriser de toutes ses forces celui qui vous importe le plus, le commerce de la pensée! Mais il ne s'agit pas en ce moment d'une loi pour encourager l'usage utile, mais d'une loi pour réprimer les abus de la presse.

Nous devons vous prévenir, messieurs, que nous n'avons pas entendu faire une loi pour un autre ordre de choses que celui qui existe maintenant; car c'est pour le moment que vous la demandez. Cet état présent des choses n'est ni l'ancien ni le nouveau, c'est-à-dire que votre nouvelle Constitution a déjà nécessairement amené des réformes partielles dans votre législation, et que,

d'autre part, il est impossible que cette législation reçoive bientôt des améliorations très considérabl Nous avons cru en conséquence devoir mettre, pour p mier article, que la présente loi n'aura d'effet que pe dant deux ans; à cette époque, il est évident que ce loi particulière sur la presse devra profitèr, comı toutes les autres, des progrès de l'état social.

Quant à présent, nous nous sommes permis tout que les changements déjà opérés parmi nous pouvaie nous permettre de tenter. Ainsi, par exemple, noı avons introduit dans notre loi un commencement procédure et de jugement par jurés; cette institution e le véritable garant de la liberté individuelle et publiqı contre le despotisme du plus redoutable des pouvoir Il sera essentiel d'employer tôt ou tard le ministère de jurés pour la décision de tous les faits en matière judi ciaire : cette vérité vous est déjà familière, vous craigne seulement que son exécution ne fût prématurée en ce moment; mais cette inquiétude ne peut vous arrête lorsqu'il s'agit des délits de la presse, c'est-à-dire de cette partie de l'ordre judiciaire qui se prête le plus aisément à l'institution des jurés, et qui échappe à tous les inconvénients qui pourraient en résulter en toute autre matière.

En effet, nous vous prions d'observer d'abord que ce n'est guère que dans les principales villes du royaume que sont les imprimeries, et où se fait le commerce des livres, et que par conséquent il ne sera pas difficile d'y trouver des jurés instruits et propres à bien décider du fait des délits de la presse. En second lieu, il s'agit ici d'une loi qui ne peut guère intéresser que la plus petite partie du peuple, c'est-à-dire cette classe de citoyens que leurs lumières accoutumeront bientôt à un changement dont ils sentent et reconnaissent déjà toute l'utilité. Enfin, nous vous prions de considérer que la plupart des

délits de presse sont de leur nature de vrais délits de police, qu'ils s'accommodent fort bien de l'instruction sommaire; et vous ne serez point étonnés, d'une part, que nous les fassions juger définitivement au premier tribunal, et de l'autre, que nous en écartions la procédure par écrit, du moins à dater de l'époque où l'administration pourra être publique, et où les jurés seront appelés.

La décision du fait par un jury est aussi la meilleure réponse que nous puissions faire à ceux qui trouveraient qu'il reste encore du vague dans quelques-uns des premiers articles. La loi que nous vous proposons n'est pas parfaite; elle n'est pas même aussi bonne qu'il sera facile de la faire dans deux ans, vous en savez la raison; il a fallu la lier à l'ordre actuel des choses. En même temps nous cacherions mal à propos la moitié de notre pensée, en ne disant point que, même dans son état d'imperfection, cette loi nous paraît encore, en ce genre, la meilleure qui existe en aucun pays du monde.

BARNAVE

Antoine-Pierre-Joseph-Marie Barnave naquit à Grenob 1761. Avocat au parlement de Grenoble à l'âge de vingt-deu il fut élu député aux Etats généraux et siégea d'abord à la g de la Constituante. A la suite du voyage de Varennes où il été envoyé avec Pétion et Latour-Maubourg, il se range côté de la cour et défendit avec ardeur la monarchie constitu nelle. Retiré à Grenoble après la Constituante, il fut dé d'accusation le 15 août 1792, transféré à Paris l'année suiva condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécut 29 octobre 1793, à l'âge de trente-deux ans.

SUR LE DROIT DE PAIX ET DE GUERRE [1]

(21 mai 1790)

Jamais objet plus important n'a fixé les regards cette Assemblée; la question qui s'agite aujourd'hui int resse essentiellement votre Constitution; c'est de là q dépend sa conservation. Il ne vous reste plus à consti tuer que la force publique; il faut le faire de manièr qu'elle s'emploie avec succès pour repousser les étran gers et arrêter les invasions, mais qu'elle ne puiss jamais retomber sur nous.

Au point où nous en sommes, il ne s'agit plus de discuter sur les principes et sur les faits historiques, ou sur toute autre considération; il faut réduire la question à ses termes les plus simples, en chercher les difficultés, et tâcher de les résoudre. Excepté ceux qui, depuis le commencement de nos travaux, ont contesté tous les

1. Il s'agissait de savoir qui, du roi ou de l'Assemblée, aurait le droit de déclarer la guerre et de signer la paix.

principes, personne ici n'a nié les principes théoriques qui doivent déterminer votre décision. Je ne parlerai point de la souveraineté du peuple; elle a été consacrée dans la Déclaration des droits; quand vous avez commencé la Constitution, vous avez commencé à appliquer ce grand principe. Il est donc inutile de le rappeler; il s'agit seulement de savoir à qui doit être délégué le droit de déclarer la guerre ou la paix, de chercher à qui l'utilité publique invite à le déléguer.

On a universellement reconnu le principe de la division des pouvoirs ; on a reconnu que l'expression de la volonté générale ne pouvait être donnée que dans les Assemblées élues par le peuple, renouvelées sans cesse, et par là même propres à en imprimer l'opinion, parce que sans cesse on en reconnaît l'impression. Vous avez senti que l'exécution de cette volonté exigeait promptitude et ensemble, et que, pour combiner cet ensemble, il fallait absolument le confier à un seul homme. De là, vous avez conclu que l'Assemblée nationale aurait le droit de faire la loi, et le roi celui de la faire exécuter. De là il résulte que la détermination de faire la guerre, qui n'est autre chose que l'acte de la volonté générale, doit être dévolue aux représentants du peuple. On ne peut contester que l'acte qui nécessite après lui l'augmentation des impositions, la disposition des propriétés; que l'acte qui peut anéantir la liberté publique, dissoudre la machine politique, doit être confié à ceux qui doivent exprimer la volonté générale. Les fonctions du monarque ne sont pas moins évidentes : il a l'inspection des résolutions nationales; il peut prendre les précautions nécessaires pour la sûreté de l'empire. Non seulement il doit diriger la guerre, avoir à sa disposition les forces destinées au secours de l'Etat, nommer des négociateurs, mais encore il est chargé de pourvoir de son propre mouvement à la sûreté de ses frontières; il a le droit de

faire les préparatifs de guerre; il a encore un plus grand caractère, celui de représenter le peuple français auprès des autres peuples. Les actes dévolus au corps législatif sont indispensables pour la liberté. Tout ce qui porte un caractère de majesté, nous l'avons mis sur la tête du roi : pourvoir à la sûreté de cet empire, veiller à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte à sa dignité, tel est le caractère du chef de la nation...

Barnave examine le décret proposé par Mirabeau. Le pouvoir, dit-il, ne peut être exercé concurremment par le roi et le peuple. Ce serait de l'*anarchie constitutionnelle.* Mirabeau l'a bien compris, et c'est au roi qu'il veut donner ce pouvoir sans restriction; « c'est une grosse erreur! »

En effet, si le commencement des hostilités constituait les nations en état de guerre, ce ne serait plus ni le pouvoir législatif ni le pouvoir exécutif qui la déclarerait; ce serait le premier capitaine de vaisseau, le premier marchand, le premier officier qui, en attaquant un individu, ou en résistant à son attaque, s'emparerait du droit de déclarer la guerre. Il est bien vrai que ces hostilités deviennent souvent des principes de guerre; mais c'est toujours par la volonté de la nation que la guerre commence; on rapporte l'offense à ceux qui ont l'exercice de ce droit; ils examinent s'il y a intérêt à soutenir l'offense, à demander une réparation. Si on la refuse, c'est alors que la guerre est ou repoussée ou entreprise par la volonté nationale.

J'en présente un exemple récent : chacun sait ce qui s'est passé sur la mer du Sud entre l'Angleterre et l'Espagne. Eh bien! je demande s'il y a actuellement guerre entre les deux nations, si le pouvoir qui dispose de ce droit l'a déclarée, si les choses ne sont pas entières! Qu'arriverait-il si l'Espagne avait une Assemblée nationale? Les agents du pouvoir exécutif donneraient aux représentants de la nation espagnole connaissance des

hostilités commencées; d'après ces connaissances, l'Assemblée examinerait s'il est de la justice, de l'intérêt de la nation, de continuer la guerre. Si la justice l'exigeait, elle accorderait une réparation; si, au contraire, elle trouvait juste de refuser cette réparation, elle déciderait la guerre, et chargerait le roi d'exécuter cette décision. Voilà le cas où se trouve la nation française. Des hostilités, de quelque nature qu'elles soient, seront toujours de simples hostilités, du moment où la législature n'aura pas déclaré la guerre; ainsi des hostilités peuvent conduire la nation à la guerre, mais ne peuvent jamais la priver du droit de déclarer qu'elle préfère se soumettre aux plus grands sacrifices. Donc jamais un Etat ne peut être constitué en guerre sans l'approbation de ceux en qui réside le droit de la faire. Le raisonnement de M. de Mirabeau n'est donc qu'un moyen d'éluder la question, qu'un écart de la question. Quelque résolution que vous preniez, soit que vous déléguiez ce pouvoir au corps législatif, soit que vous le déléguiez au pouvoir exécutif, le décret de M. de Mirabeau sera toujours imparfait; car il est indispensable de savoir le moment où la nation est en guerre; il est indispensable de savoir à qui il appartient de la déclarer en son nom; et, dans les deux cas, il nous laisse la même incertitude. Du moment où on décide que le roi la déclarera concurremment avec la nation, il est évident qu'on confère ce droit au pouvoir exécutif, puisque ces fonctions précèdent l'agression, et que c'est lui qui prononce si les hostilités seront continuées. Je demande si la faculté qu'on laisse au corps législatif de décider si la guerre cessera n'est pas illusoire; si, lorsque la guerre sera commencée, lorsqu'elle aura excité les mouvements de puissances redoutables, il sera possible alors de déclarer qu'elle ne sera pas continuée. C'est donc au roi qu'il attribue constitutionnellement le droit de déclarer la guerre;

c'est si bien là son système qu'il l'a appuyé par tous les raisonnements dont s'étaient servis les personnes qui soutiennent cette opinion. Les propositions et les maximes qu'il a présentées sont tellement tendantes à prouver qu'il faut déléguer au roi le droit de faire la guerre que, pour répondre à son système, je ne vais qu'examiner ses propositions et ses maximes.

Barnave estime « qu'accorder à l'Assemblée le droit de paix et de guerre n'empêche pas la promptitude dans l'exécution, puisque c'est au roi seul que cette exécution est confiée ». De plus, le gouvernement peut avoir quelquefois un intérêt particulier à déclarer la guerre, tandis que la Chambre ne se décidera pas sans de bonnes raisons.

Enfin, tout sollicite le corps législatif de conserver la paix, tandis que les intérêts les plus puissants des ministres les engagent à entreprendre la guerre. Vainement on oppose la responsabilité et le refus des impôts. La responsabilité ne s'applique qu'à des crimes; la responsabilité est absolument impossible autant que dure la guerre au succès de laquelle est nécessairement lié le ministre qui l'a commencée; ce n'est pas alors qu'on cherche à exercer contre lui la responsabilité; est-elle nécessaire quand la guerre est terminée, lorsque la fortune publique est diminuée? Lorsque vos concitoyens et vos frères auront péri, à quoi servira la mort d'un ministre? Sans doute, elle présentera aux nations un grand exemple de justice; mais vous rendra-t-elle ce que vous aurez perdu? Non seulement la responsabilité est impossible en cas de guerre, mais chacun sait qu'une entreprise de guerre est un moyen banal pour échapper à une responsabilité déjà encourue lorsqu'un déficit est encore ignoré : le ministre déclare la guerre pour couvrir, par des dépenses simulées, le fruit de ses déprédations. L'expérience du peuple a prouvé que le meilleur moyen que puisse prendre un ministre habile pour

ensevelir ses crimes, est de se les faire pardonner par des triomphes : on n'en trouverait que trop d'exemples ailleurs que chez nous. Il n'y avait point de responsabilité quand nous étions esclaves. J'en cite un seul : je le prends chez le peuple le plus libre qui ait existé. Périclès entreprit la guerre du Péloponèse quand il se vit dans l'impossibilité de rendre ses comptes : voilà la responsabilité.

Le moyen du refus des subsides est tellement jugé et décrié dans cette Assemblée que je crois inutile de m'en occuper. Je dirai seulement que l'expérience l'a démontré inutile en Angleterre. Mais il n'y a pas de comparaison à cet égard entre l'Angleterre et nous. L'indépendance nationale y est mise à couvert et protégée par la nature : il ne faut en Angleterre qu'une flotte. Vous avez des voisins puissants : il vous faut une armée. Refuser les subsides, ce ne serait pas cesser la guerre, ce serait cesser de se défendre, ce serait mettre les frontières à la merci de l'ennemi...

Le seul moyen que propose Mirabeau pour empêcher le roi d'abuser du pouvoir qui lui serait confié, c'est la guerre civile provoquée par la Chambre contre le roi usurpateur. Un tel moyen est impraticable.

Il faut que M. de Mirabeau ait aperçu de très grands inconvénients dans le plan qu'il a présenté, puisqu'il a cru nécessaire d'employer un remède si terrible. On m'objectera qu'une partie des maux que je redoute se trouvera dans la faculté de déclarer la guerre accordée au pouvoir législatif. Le corps législatif se décidera difficilement à faire la guerre. Chacun de nous a des propriétés, des amis, une famille, des enfants, une foule d'intérêts personnels que la guerre pourrait compromettre. Le corps législatif déclarera donc la guerre plus rarement que le ministre; il ne la déclarera que quand

notre commerce sera insulté, persécuté, les intérêts les plus chers de la nation attaqués. Les guerres sont presque toujours heureuses — l'histoire de tous les siècles prouve qu'elles le sont — quand la nation les entreprend. Elle s'y porte avec enthousiasme; elle y prodigue ses ressources et ses trésors : c'est alors qu'on fait rarement la guerre et qu'on la fait toujours glorieusement. Les guerres entreprises par les ministres sont souvent injustes, souvent malheureuses, parce que la nation les réprouve, parce que le corps législatif fournit avec parcimonie le moyen de les soutenir. Si les ministres font seuls la guerre, ne pensez pas à être consultés. Les ministres calculent froidement dans leur cabinet; c'est l'effusion du sang de vos frères, de vos enfants qu'ils ordonnent. Ils ne veulent que l'intérêt de leurs agents, de ceux qui alimentent leur gloire; leur fortune est tout, l'infortune des nations n'est rien! voilà une guerre ministérielle. Consultez aujourd'hui l'opinion publique; vous verrez, d'un côté, des hommes qui espèrent s'avancer dans les armées, parvenir à gérer les affaires étrangères; les hommes qui sont liés avec les ministres et leurs agents, voilà les partisans du système qui consiste à donner au roi, c'est-à-dire aux ministres, ce droit terrible. Mais vous n'y verrez pas le peuple, le citoyen paisible, vertueux, ignoré, sans ambition, qui trouve son bonheur et son existence dans l'existence commune, dans le bonheur commun. Les vrais citoyens, les vrais amis de la liberté n'ont donc aucune incertitude. Consultez-les, ils vous diront : « Donnez au roi tout ce qui peut faire sa gloire et sa grandeur; qu'il commande seul, qu'il dispose de nos armées, qu'il nous défende quand la nation l'aura voulu; mais n'affligez pas son cœur en lui confiant le droit terrible de nous entraîner dans une guerre, de faire couler le sang avec abondance, de perpétuer ce système de rivalités, d'ini-

mitiés réciproques, ce système faux et perfide qui déshonorait les nations. » Les vrais amis de la liberté refuseront de conférer au gouvernement ce droit funeste, non seulement pour les Français, mais encore pour les autres nations, qui doivent tôt ou tard imiter notre exemple.

VERGNIAUD

Pierre-Victorin Vergniaud naquit à Limoges en 1753
d'avocat et avocat lui-même au barreau de Bordeaux,
nommé, en 1789, administrateur du département de la Gi
puis député de ce département à l'Assemblée législative,
provoqua la déchéance de Louis XVI. Réélu à la Convent
lutta contre Robespierre et Marat et combattit l'institution
bunal révolutionnaire. Décrété d'accusation, le 31 mai et le
avec les autres Girondins, pour crime de fédéralisme,
exécuté le 31 octobre 1793, à l'âge de trente-cinq ans.

APPEL AU PATRIOTISME [1]

(*16 septembre 1792*)

Il est impossible de se défendre d'un sentimen
fond d'inquiétude quand on a été au camp sous
Les travaux avancent très lentement; il y a bea
d'ouvriers, mais peu travaillent; un grand noml
reposent. Ce qui afflige surtout, c'est de voir q
bêches ne sont maniées que par des mains salari
point par des mains que dirige l'intérêt commun.
vient cette espèce de torpeur dans laquelle para
ensevelis les citoyens restés à Paris? Ne nous le
mulons pas, il est temps de dire la vérité. Les pro
tions passées, le bruit des proscriptions future
troubles intérieurs, ces haines particulières, ces
tions infâmes, ces arrestations arbitraires, ces viol
de la propriété, enfin cet oubli de toutes les l

1. Les débuts de la guerre avaient été désastreux. Les alliés, qui ava
Longwy et Verdun, s'avançaient sur Paris. Les massacres de septembr
plongé la population dans la terreur. Vergniaud ranime les courages.

répandu la consternation et l'effroi. L'homme de bien se cache, il fuit avec horreur ces scènes de sang : et il faut bien qu'il se cache, l'homme vertueux, quand le crime triomphe ! Il n'en a pas l'horrible sentiment; il se tait, il s'éloigne; il attend pour paraître des temps plus heureux.

Il est des hommes, au contraire, à la fois hypocrites et féroces, qui ne se montrent que dans les calamités publiques, comme il est des insectes malfaisants que la terre ne produit que dans les orages. Ces hommes répandent sans cesse les soupçons, les méfiances, les jalousies, les haines, les vengeances; ils sont avides de sang; dans leurs propos séditieux, ils aristocratisent la vertu même pour acquérir le droit de la fouler aux pieds; ils démocratisent le crime pour pouvoir s'en rassasier, sans avoir à redouter le glaive de la justice. Tous leurs efforts tendent à déshonorer aujourd'hui la plus belle des causes, afin de soulever contre elle les nations amies de l'humanité !

O citoyens de Paris, je vous le demande avec la plus profonde émotion, ne démasquerez-vous jamais ces hommes pervers qui n'ont, pour obtenir votre confiance, d'autres droits que la bassesse de leurs moyens et l'audace de leurs prétentions ? Citoyens, vous les reconnaîtrez facilement. Lorsque l'ennemi s'avance, et qu'un homme, avant de vous inviter à prendre l'épée pour le repousser , vous engage à égorger froidement des femmes et des citoyens désarmés, celui-là est un ennemi de votre gloire, de votre bonheur : il vous trompe pour vous perdre. Lorsqu'au contraire un homme ne vous parle des Prussiens que pour indiquer le cœur où vous devrez frapper, lorsqu'il ne vous propose la victoire que par des moyens dignes de votre courage, celui-là est ami de votre gloire, ami de votre bonheur : il veut vous sauver ! Citoyens, repoussez donc les traîtres, abjurez

donc vos dissensions intestines... Allez tous au
c'est là qu'est votre salut!

J'entends dire chaque jour : Nous pouvons e
une défaite; que feront alors les Prussiens? vien
ils à Paris?... Non, ils n'y viendront pas, non, si
est dans un état de défense respectable, si vou
parez des postes d'où vous puissiez opposer un
résistance; car alors l'ennemi craindrait d'être
suivi et enveloppé par les débris mêmes des
qu'il aurait vaincues, et d'en être écrasé, comme S
sous les ruines du temple qu'il renversa. Mais
terreur panique ou une fausse sécurité engourdi
courage et nos bras, si nous tournons nos bras
nous-mêmes, si nous livrons sans défense les
d'où l'on pourra bombarder la cité, il serait bien i
l'ennemi, de ne pas s'avancer vers une ville qui, |
inaction, aura paru l'appeler d'elle-même, qui
pas su s'emparer des positions où elle aurait
vaincre! Il serait bien insensé de ne point nou
prendre dans nos discordes, de ne pas triompl
nos ruines! Au camp donc, citoyens, au camp!

Eh quoi! tandis que vos frères, que vos concit
par un dévouement héroïque, abandonnent ce
nature doit leur faire chérir le plus, leurs femmes
enfants, demeurerez-vous plongés dans une m
déshonorante oisiveté? N'avez-vous pas d'autre n
de prouver votre zèle qu'en demandant sans
comme les Athéniens : « Qu'y a-t-il aujourd'hui d
veau? » Ah! détestons cette avilissante molless
camp, citoyens, au camp! Tandis que nos frères
notre défense, arrosent peut-être de leur sa
plaines de la Champagne, ne craignons pas d'a
de quelques sueurs les plaines de Saint-Denis pou
téger leur retraite. Au camp, citoyens, au camp! Ou
tout, excepté la patrie. Au camp, citoyens, au

RÉPONSE A ROBESPIERRE[1]

(31 mai 1793)

Laissez-moi enfin parler.

J'oserai répondre à M. Robespierre qui, par un roman perfide, artificieusement écrit dans le silence du cabinet et par de froides ironies, vient provoquer de nouvelles discordes dans le sein de la Convention. J'oserai lui répondre sans méditation; je n'ai pas, comme lui, besoin d'art : il suffit de mon âme.

Je parlerai pour moi; c'est le cœur navré de la plus profonde douleur que, lorsque la patrie réclame tous les instants de notre existence politique, je vois la Convention réduite, par des dénonciations où l'absurdité seule peut égaler la scélératesse, à la nécessité de s'occuper de misérables intérêts individuels. Je parlerai pour la patrie, au sort de laquelle, sur les bords de l'abîme où on l'a conduite, les destinées d'un de ses représentants qui peut et qui veut la servir ne sont pas tout à fait étrangères; je parlerai non pour moi, je sais que, dans les révolutions, la lie des nations s'agite, et, s'élevant sur la surface politique, paraît quelques moments dominer les hommes de bien. Dans mon intérêt personnel, j'aurais attendu patiemment que ce règne passager s'évanouît; mais puisqu'on brise le ressort qui comprimait mon âme indignée, je parlerai pour éclairer la France qu'on égare. Ma voix, qui, de cette tribune, a porté plus d'une fois la terreur dans ce palais, d'où elle a concouru à précipiter le tyran, la portera aussi dans l'âme des scélérats qui voudraient substituer leur tyrannie à celle de la royauté.

Je vais d'abord réfuter les ridicules accusations de

1. Attaqué violemment par Robespierre, Vergniaud présente devant la Convention la défense de son parti et de sa propre conduite.

M. Robespierre. Je parlerai ensuite de la pétitio vous a été dénoncée par Pétion, et que M. Robes a su si bien vous faire perdre de vue ; et, à mon t ferai connaître à la France les véritables compli Dumouriez. Je déclare, au reste, que, dans les a tions, tout étant personnel, je n'entends point r mes collègues dénoncés l'avantage de se défendr mêmes et que je réponds pour moi seul.

Je déclare enfin que je parlerai avec toute l'é qui convient à un homme libre, mais je veillerai s pour me préserver des passions qui pourraient a le feu de celle qui doit nous animer tous, de l'amou République.

En vain on cherche à m'aigrir. Je ne seconderai projets infâmes de ceux qui, pour faciliter le tri des puissances liguées contre nous, travaillent traire notre attention des mesures nécessaires à défense et s'efforcent de nous faire entr'égorger, c des soldats de Cadmus, pour livrer notre place v au despote qu'ils ont l'audace de vouloir nous don

Robespierre nous accuse de nous être opposés le mois de juillet, à la déchéance de Louis Capet.

Je réponds que, dans un discours que j'ai pro le 3 juillet, moi le premier, à cette tribune, j'ai pa déchéance, et si, sous le poids de la grande accu de M. Robespierre, il m'était permis de dire qu bien de moi, j'ajouterais que peut-être l'énergie d discours ne contribua pas peu à préparer les vements révolutionnaires. A la vérité, des pa ardents, dont le zèle était inconciliable avec a espèce de réflexion, sans avoir étudié l'opinion pub sans avoir pris les moyens qui pouvaient la forme mûrir, sans s'être assurés que, dans les départem on ne regardait pas la seule mesure qui pût les comme un parjure de la part de l'Assemblée légis

sans avoir combiné aucune des précautions qui devaient assurer le succès de cette mesure extraordinaire, crièrent avec emportement : *A la déchéance!* Je crus devoir modérer l'impétuosité d'un mouvement qui, bien dirigé, faisait triompher la liberté; qui, désordonné, comme celui du 20 juin, la perdait à jamais.

Où d'ailleurs nous aurait menés la déchéance si, comme ils le demandaient, on l'eût prononcée en vertu de la Constitution? A tous les désordres qui auraient pu naître de la minorité d'un nouveau roi et du despotisme d'un régent, — au maintien de la Constitution et de la royauté. Eh bien! dans la commission des Vingt-Un, dont j'étais membre, nous ne voulions ni d'un nouveau roi ni d'un nouveau régent; nous voulions la *République*. Ce motif nous détermina, après de grandes discussions, à préférer la mesure de la simple suspension et de la convocation d'une Convention qui, chargée de donner un gouvernement à la France, la délivrât enfin du fléau de la royauté sous lequel elle gémissait depuis tant de siècles : et cette mesure, ce fut moi, qui après avoir présidé toute la nuit du 9 au 10 août, au bruit du tocsin, vins, pendant que Guadet présidait le matin, au bruit du canon, la proposer à l'Assemblée législative.

Je le demande, citoyens, est-ce là avoir composé avec la cour? Est-ce à nous qu'elle doit de la reconnaissance, ou bien à ceux qui, par les persécutions qu'ils nous font éprouver, la vengent avec tant d'éclat du mal que nous lui avons fait?

Robespierre accuse les Girondins d'avoir fait nommer un précepteur au dauphin; mais on voulait ainsi « isoler sur-le-champ et constitutionnellement le fils du père » et constituer un otage entre les mains du peuple.

On leur reproche aussi d'avoir fait l'éloge de La Fayette et de Narbonne, mais toute la Chambre s'est associée à ces louanges et les Girondins ont été les seuls à protester contre cet éloge.

De même pour la déclaration de guerre à l'Autriche, pour

les six millions accordés à Dumouriez comme dépenses secrètes, Vergniaud prouve l'injustice et l'inanité des accusations de Robespierre.

Après le 10 août nous avons calomnié le Conseil général de la Commune révolutionnaire de Paris qui a sauvé la République?

Ma réponse sera simple.

Pendant l'administration de ce Conseil général, des dilapidations énormes ont été commises sur les biens nationaux, sur le mobilier des émigrés, sur celui trouvé dans les maisons ci-devant royales, sur les effets déposés à la Commune. Pour mettre un terme à ces dilapidations, je demandai que le Conseil général fût tenu de rendre ses comptes. Cette demande était juste; je la fis sans aucune espèce de déclamation. Un décret ordonna que les comptes seraient rendus. Etait-ce calomnier le Conseil général de la Commune? N'était-ce pas plutôt lui fournir une occasion de prouver avec quel zèle il avait administré la fortune publique? Cependant c'est à cette époque principalement que l'on a commencé à me ravir ma popularité. Tous les hommes qui craignirent de voir leurs brigandages découverts se répandirent en calomnies contre moi, et je fus bientôt un mauvais citoyen, pour n'avoir pas voulu être le complice des fripons.

Robespierre nous accuse d'*avoir calomnié Paris*.

Lui seul et ses amis ont calomnié cette ville célèbre. Ma pensée s'est toujours arrêtée avec effroi sur les scènes déplorables qui y ont souillé la Révolution; mais j'ai constamment soutenu qu'elles étaient l'ouvrage, non du peuple, mais de quelques scélérats accourus de toutes les parties de la République pour vivre de pillage et de meurtre dans une ville dont l'immensité et les agitations continuelles ouvraient la plus grande carrière à leurs criminelles espérances; et, pour la gloire même du peuple, j'ai demandé qu'ils fussent livrés au glaive des lois.

D'autres, au contraire, pour assurer l'impunité des brigands et leur ménager sans doute de nouveaux massacres et de nouveaux pillages, ont fait l'apologie de leurs crimes et les ont attribués au peuple. Or, qui calomnie le peuple, ou de l'homme qui le soutient innocent des crimes de quelques brigands étrangers, ou de celui qui s'obstine à imputer au peuple entier l'odieux de ces scènes de sang?

Marat. — Ce sont des vengeances nationales.

Vergniaud. — Nous avons voulu faire fuir de Paris l'Assemblée législative.

Je suis étonné que cette imputation se trouve dans la bouche de Robespierre, lui qui avait voulu fuir à Marseille.

Nous avons voulu fuir de Paris! C'est une calomnie infâme.

Je ne sais si quelques membres de la Commission ont eu ce projet (car il y avait alors des Feuillants, et il y avait des âmes agitées par une terreur, excusable peut-être lorsque les Prussiens étaient en Champagne); je ne sais si quelques membres du Conseil exécutif se livrèrent, comme l'a dit Robespierre, aux mêmes frayeurs et aux mêmes rêves; mais je sais que, cette idée ayant été jetée dans ce Comité d'une manière vague, je la repoussai avec la plus grande énergie; je déclarai que c'était à Paris qu'il fallait assurer le triomphe de la liberté ou périr avec elle; je déclarai que, si l'Assemblée législative sortait de Paris, ce ne pourrait être que comme Thémistocle sortit d'Athènes, c'est-à-dire avec tous les citoyens, en ne laissant à nos ennemis pour conquêtes que des cendres et des décombres, en ne fuyant un instant devant eux que pour mieux creuser leur tombeau. La proposition fut, en effet, repoussée par la Commission d'une voix unanime. (*Quelques rumeurs s'élèvent dans une extrémité de la salle.*) Je défie ceux

qui murmurent de prouver la fausseté de cette assertion, dont deux cents membres de l'Assemblée législative furent témoins.

PANIS. — Moi, je la nie.

VERGNIAUD. — Vous n'étiez pas alors dans la Commission.

Robespierre accuse aussi Vergniaud d'avoir corrompu l'esprit des départements; mais Vergniaud n'a jamais écrit une lettre! On l'accuse également d'avoir eu des relations avec Dumouriez : c'était à une époque où Robespierre lui-même embrassait Dumouriez aux Jacobins. On dit que les Girondins sont des intrigants : mais où ont-ils intrigué et quels sont ceux qui ont profité de leurs intrigues?

Enfin Robespierre nous accuse d'être devenus tout à coup des modérés, des Feuillants.

Nous, modérés! Je ne l'étais pas le 10 août, Robespierre, quand tu étais caché dans la cave. Des modérés! Non, je ne le suis pas dans ce sens que je veuille éteindre l'énergie nationale. Je sais que la liberté est toujours active comme la flamme, qu'elle est inconciliable avec ce calme parfait qui ne convient qu'à des esclaves. Si on n'eût voulu que nourrir ce feu sacré qui brûle dans mon cœur aussi ardemment que dans celui des hommes qui parlent sans cesse de l'impétuosité de leur caractère, de si grands dissentiments n'auraient pas éclaté dans cette Assemblée. Je sais aussi que, dans les temps révolutionnaires, il y aurait autant de folie à prétendre calmer à volonté l'effervescence du peuple qu'à commander aux flots de la mer d'être tranquilles quand ils sont battus par les vents. Mais c'est au législateur à prévenir autant qu'il peut les désastres de la tempête par de sages conseils; et si, sous prétexte de révolution, il faut, pour être patriote, se déclarer le protecteur du meurtre et du brigandage, je suis modéré.

Depuis l'abolition de la royauté, j'ai beaucoup en-

tendu parler de révolution. Je me suis dit : il n'y en a plus que deux possibles : celle des propriétés ou la loi agraire, et celle qui nous ramènerait au despotisme. J'ai pris la ferme résolution de combattre l'une et l'autre et tous les moyens indirects qui pourraient nous y conduire. Si c'est là être modéré, nous le sommes tous; car tous nous avons voté la peine de mort contre tout citoyen qui proposerait l'une ou l'autre.

J'ai aussi beaucoup entendu parler d'insurrection, de faire lever le peuple, et, je l'avoue, j'en ai gémi. Ou l'insurrection a un objet, ou elle n'en a pas; au dernier cas, c'est une convulsion pour le corps politique, qui, ne pouvant lui produire aucun bien, doit nécessairement lui faire beaucoup de mal. La volonté de la faire naître ne peut entrer que dans le cœur d'un mauvais citoyen. Si l'insurrection a un objet déterminé, quel peut-il être? De transporter l'exercice de la souveraineté qui est confié à la représentation nationale. Donc ceux qui parlent d'insurrection veulent détruire la représentation nationale; donc ils veulent fonder un gouvernement aristocratique ou rétablir la royauté. Dans les deux cas, ils conspirent contre la République et la liberté; et, s'il faut ou les approuver pour être patriote ou être modéré en les combattant, je suis modéré.

Lorsque la statue de la Liberté est sur le trône, l'insurrection ne peut être provoquée que par les amis de la royauté. A force de crier au peuple qu'il fallait qu'il se levât; à force de lui parler non pas le langage des lois, mais celui des passions, on a fourni des armes à l'aristocratie; prenant la livrée et le langage du sans-culottisme, elle a crié dans le département du Finistère : Vous êtes malheureux, les assignats perdent, il faut vous lever en masse! Voilà comme ces exagérations ont nui à la République.

« Nous sommes des *modérés!* » Mais au profit de qui

avons-nous montré cette grande modération ? Au profit des émigrés ? Nous avons adopté contre eux toutes les mesures de rigueur que commandaient également et la justice et l'intérêt national. Au profit des conspirateurs du dedans ? Nous n'avons cessé d'appeler sur leurs têtes le glaive de la loi, mais j'ai repoussé la loi qui menaçait de proscrire l'innocent comme le coupable. On parlait sans cesse de mesures terribles, de mesures révolutionnaires. Je les voulais aussi, ces mesures terribles, mais contre les seuls ennemis de la patrie. Je ne voulais pas qu'elles compromissent la sûreté des bons citoyens, parce que quelques scélérats auraient intérêt à les perdre ; je voulais des punitions et non des proscriptions. Quelques hommes ont paru faire consister leur patriotisme à tourmenter, à faire verser des larmes. J'aurais voulu qu'il ne fît que des heureux. La Convention est le centre autour duquel doivent se rallier tous les citoyens. Peut-être que leurs regards ne se fixent pas toujours sur elle sans inquiétude et sans effroi. J'aurais voulu qu'elle fût le centre de toutes les affections et de toutes les espérances. On cherche à consommer la Révolution par la terreur, j'aurais voulu la commencer par l'amour. Enfin, je n'ai pas pensé que, semblables aux prêtres et aux farouches ministres de l'Inquisition, qui ne parlent de leur Dieu de miséricorde qu'au milieu des bûchers, nous dussions parler de liberté au milieu des poignards et des bourreaux.

Nous, des modérés ! Ah ! qu'on nous rende grâce de cette modération dont on nous fait un crime ! Si, lorsque dans cette tribune on est venu secouer les torches de la discorde et outrager avec la plus insolente audace la majorité des représentants du peuple ; si, lorsqu'on s'est écrié avec autant de fureur que d'imprudence : *Plus de trêve, plus de paix entre nous !* nous eussions cédé aux mouvements de la plus juste indignation ; si nous avions

accepté le cartel contre-révolutionnaire que l'on nous présentait : je le déclare à mes accusateurs, de quelques soupçons dont on nous environne, de quelques calomnies dont on veuille nous flétrir, nos noms sont encore plus estimés que les leurs; on aurait vu accourir de tous les départements, pour combattre les hommes du 2 septembre, des hommes également redoutables à l'anarchie et aux tyrans. Nos accusateurs et nous, nous serions peut-être déjà consumés par le feu de la guerre civile. Notre modération a sauvé la République de ce fléau terrible, et, par notre silence, nous avons bien mérité de la patrie.

Vergniaud examine alors la pétition dénoncée par Pétion et qui prouve qu'une conspiration a été organisée dès le 10 mars contre la Convention nationale. Aucune mesure n'a été prise; au contraire, les Jacobins ont encouragé les émeutiers. On propose tranquillement l'ordre du jour ou une simple improbation.

Eh! comment voulez-vous que les bons citoyens vous soutiennent, si vous ne savez vous soutenir vous-mêmes? Citoyens, si vous n'étiez que de simples individus, je vous dirais : Êtes-vous des lâches? Eh bien! abandonnez-vous au hasard des événements : attendez avec stupidité que l'on vous égorge ou que l'on vous chasse. Mais il ne s'agit pas ici de votre salut personnel, vous êtes les représentants du peuple : il y va du salut de la République; vous êtes les dépositaires de sa liberté et de sa gloire. Si vous êtes dissous, l'anarchie vous succède et le despotisme succède à l'anarchie. Tout homme qui conspire contre vous est l'allié de l'Autriche. Vous en êtes convaincus, puisque vous avez décrété qu'il serait puni de mort. Voulez-vous être conséquents? Faites exécuter votre décret ou rapportez-le, ou ordonnez que les barrières de la France seront ouvertes aux Autrichiens et que vous serez les esclaves du premier brigand qui voudra vous enchaîner. Vous cherchez les

complices de Dumouriez : les voilà! Ce sont eux qui ont conspiré le 10 mars, et les hommes qui leur ont accordé protection et assuré l'impunité. Rappelez-vous la coïncidence de cette première conjuration avec les premiers désastres de la Belgique. Pensez-vous qu'elle soit un simple effet du hasard? Ce sont eux qui ont formé le Comité central dénoncé par la section du Mail et les faux patriotes qui les ont protégés. Ce sont les provocateurs de la criminelle adresse adoptée par quelques scélérats intrigants au nom de la section de la Halle-aux-Blés, qui, j'en suis sûr, ne la connaît pas. Tous ces hommes veulent, comme Dumouriez, l'anéantissement de la Convention, tous ces hommes comme Dumouriez veulent un roi.

Là, je reprends le reproche que l'on a eu l'impudence de nous adresser de complicité avec Dumouriez. Pour qui travaille Dumouriez? Ce n'est pas pour lui; il n'a pas la folie de vouloir être roi; ce ne peut être que pour le fils aîné de d'Orléans, qui sert dans son armée, et dont plusieurs fois il nous a fait l'éloge, et qui s'est déclaré pour être de moitié dans l'exécution de ses complots. Quoi! nous, les complices de Dumouriez! On a donc oublié quels sont ceux qui ont combattu notre demande? Nous, les complices de Dumouriez! On a donc oublié les persécutions que nous ont attirées ces dénonciations courageuses! Nous, les complices de Dumouriez! On a donc oublié qu'au milieu des orages d'une séance de plus de huit heures, nous fîmes rendre le décret qui bannissait tous les Bourbons de la République! Nous, les complices de Dumouriez! On a donc oublié quels furent ceux qui firent rapporter ce décret? Quoi! Dumouriez conspire pour un Bourbon : nous avons lutté sans cesse pour obtenir le bannissement des Bourbons; et c'est nous qu'on accuse! Quoi! Dumouriez conspire pour un Bourbon : nous avons

voulu qu'on expulsât tous les Bourbons de la République; et ceux-là qui les ont ouvertement protégés accueillent avec des applaudissements scandaleux l'accusation dirigée contre nous! Non, ces excès d'audace, de méchanceté et de délire n'égareront pas l'opinion sur les vrais coupables.

J'ai répondu à tout; j'ai confondu Robespierre dans chacune de ses allégations; j'attendrai tranquillement que la nation prononce entre moi et mes ennemis.

Citoyens, je termine cette discussion, aussi douloureuse pour mon âme que fatale pour la chose publique, à qui elle a ravi un temps précieux.

Je pensais que la trahison de Dumouriez produirait une crise heureuse, en ce qu'elle nous rallierait tous par le sentiment d'un danger commun. Je pensais qu'au lieu de songer à nous perdre les uns les autres, nous ne nous occuperions que de sauver la patrie. Par quelle fatalité prépare-t-on au dehors des pétitions qui viennent dans notre sein fomenter la haine et les divisions? Par quelle fatalité des représentants du peuple ne cessent-ils de faire de cette enceinte le foyer de leurs calomnies et de leurs passions?

Vous savez si j'ai dévoré en silence les amertumes dont on m'abreuve depuis six mois; si j'ai su sacrifier à ma patrie les plus justes ressentiments. Vous savez si, sous peine de lâcheté, sous peine de m'avouer coupable, sous peine de compromettre le peu de bien qu'il m'est encore permis d'espérer de faire, j'ai pu me dispenser de mettre dans tout leur jour les impostures et la méchanceté de Robespierre. Puisse cette journée être la dernière que nous perdions en débats scandaleux!

GUADET

Élie GUADET naquit à Saint-Emilion le 20 juillet 1755; avoc distingué au barreau de Bordeaux, il fut successivement dépu à la Législative et à la Convention, s'attaqua avec vigueur Marat et à Robespierre et vota la mort du roi, mais avec restri tion de l'appel au peuple. Décrété d'accusation avec ses amis l 2 juin 1793, il parvint d'abord à s'échapper, mais il fut arrèt dans la propre maison de son père, condamné à mort et exécut le 17 juillet 1794.

SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI

(14 janvier 1793)

Citoyens, c'est comme tribunal national que je considère maintenant la Convention. Les formes auxquelles vous vous êtes astreints, votre acte d'accusation, l'interrogatoire de l'accusé, sa défense, tout annonce que vous avez voulu le juger. Vous l'avez même cru; car j'ignore comment, en vous envisageant comme corps politique, on pourrait arriver à un résultat tel que la loi vous fournit, qui est la mort...

Citoyens, vos fonctions de juge ne peuvent jamais, dans aucune occasion semblable, être séparées de celles de législateur; car vous ne vous êtes constitués juges que parce que l'homme qu'il s'agissait de juger tenait à de grands intérêts politiques: cet intérêt politique, ce rapport entre la liberté et la tranquillité publique, doivent donc entrer pour quelque chose dans le jugement de Louis Capet. Il me semble, citoyens, qu'il n'y a pas un homme de bonne foi qui puisse vous contester la vérité que j'énonce ici; mais avant de juger s'il est vrai

que l'homme que vous avez à juger a, par son existence, de grands rapports avec les intérêts politiques, il est évident que vous devez vous assurer d'abord la compétence du tribunal qui va prononcer sur cette question; c'est-à-dire que vous devez préalablement déterminer si ce tribunal, après avoir prononcé la peine que la loi indique, n'examinera pas s'il convient à l'intérêt du peuple que le jugement que vous aurez rendu soit sanctionné, et enfin s'il ne convient pas aussi à l'intérêt du peuple que le décret que vous rendrez sur cette question lui soit soumis.

Je maintiens, citoyens, que ces deux questions sont ici préalables; et il y a sur cet objet deux bonnes raisons. La première, c'est que vous devez laisser à la conscience de ceux qui sont appelés à prononcer dans cette grande affaire toute la latitude qu'elle doit avoir, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas me forcer à prononcer seulement comme juge, comme membre d'un tribunal national, un jugement que je dois examiner sous les rapports politiques qu'il peut avoir. Je dis, en second lieu, que vous devez d'abord, et par votre première démarche, soustraire le jugement que vous rendrez à l'empire de la calomnie et de la malveillance. Vous devez donc d'abord décider si ce jugement sera soumis à la sanction du peuple; car alors il ne reste plus de prise à la calomnie. Voilà, citoyens, les raisons qui me déterminent à demander d'abord que la Convention nationale prononce si le jugement qu'elle rendra sera soumis à la sanction du peuple. On a dit que cette question ne pouvait pas être posée la première; je maintiens que si : car s'il arrivait que la Convention nationale déclarât que Louis est innocent, il n'y aurait plus rien à renvoyer au peuple; je maintiens que si: car je maintiens que vous ne pourriez porter sur la tête de Louis un jugement d'absolution sans le renvoyer au peuple même.

Ainsi donc, comme il est important, comme il tient à la nature de toute autorité d'établir d'abord la compétence, et qu'il faut par conséquent que les membres d'un tribunal quelconque sachent s'ils prononcent ou s'ils ne prononcent pas en dernier ressort; comme il faut, d'un autre côté, laisser à la conscience des jurés la plus grande liberté, et ne pas les forcer à prononcer comme juges une peine qu'un rapport politique engagerait peut-être ces mêmes membres à modifier, s'ils n'étaient pas appelés à prononcer la loi, je pose cette *première question :* le jugement que la Convention nationale portera contre Louis, ci-devant roi des Français, sera-t-il mis à exécution sans recours à la sanction du peuple, ou bien sera-t-il mis à exécution avec recours à sa sanction?

Seconde question : Louis est-il convaincu de conspiration contre la nation française et d'attentats contre la sûreté générale de l'État?

Troisième question : Quelle peine doit être appliquée au coupable?

CONTRE UNE ADRESSE DES MARSEILLAIS [1]

(21 mars 1793)

Je ne viens point examiner l'opinion censurée par l'adresse dont il vient de vous être fait lecture. Le temps apprendra au peuple français quels sont ceux qui ont fait ici les plus constants efforts pour son bonheur. (*Il s'élève de légères rumeurs à l'extrême gauche.*) Je ne partage point le sentiment de ceux qui ont paru étonnés qu'une pareille adresse vous soit envoyée dans les cir-

1. La société des Amis de la liberté et de l'égalité de la ville de Marseille avait envoyé à la Convention une adresse pour lui demander de se dissoudre. Barère, puis Guadet vinrent tour à tour combattre cette adresse.

constances présentes. Ce qui m'étonne, c'est qu'on n'ait pu attirer qu'une adresse coïncidente avec la conspiration qui vient d'être déjouée. (*Murmures dans la même extrémité.*) Je dirai, comme Barère, que si j'assistais au conseil des rois coalisés contre nous, je voterais pour un pareil écrit, dans la vue de les bien servir. J'ajoute que si je partageais le sentiment de ces conspirateurs, je m'attacherais à tout désorganiser dans la République. Je m'attacherais à semer des défiances contre les généraux. Je m'attacherais à dissoudre la représentation nationale, parce qu'une fois dissoute, il ne resterait de place que pour le pouvoir absolu. Je ne pense pas comme Barère qu'il suffise d'improuver les signataires de l'adresse; je ne suis pas non plus de l'avis de la motion de Babey. Il fut un temps où cette mesure eût pu sans le même danger... (*On murmure.*) Mais elle pourrait être extrêmement dangereuse à l'ouverture d'une campagne vers laquelle tous les Français doivent porter leurs regards. Elle serait dangereuse dans un moment où, par une suite de cette désorganisation que la Convention n'a pas eu le courage d'arrêter dans son principe, les anarchistes... (*De violents murmures, partant de la partie gauche de la salle, couvrent la voix de l'orateur.*)

Mais puisqu'il y a du danger à faire parler le peuple, le moment est venu où la Convention doit faire rentrer dans la poussière les brigands qui veulent anéantir la République; car, ne vous y trompez pas, elle chancelle, elle tombe en dissolution. (*Plusieurs voix de l'extrême gauche :* Non, non!... Nous la sauverons!.... *D'autres :* Elle ne peut pas périr!) Je dis que la République est perdue si vous n'anéantissez ces hommes qui, semblables aux insectes qui se montrent après l'orage, s'amassent autour des révolutions pour les faire tourner à leur profit, et non à celui du peuple... Quelle mesure devez-vous prendre relativement aux signataires de cette

adresse? Vous devez porter contre eux le décret d'accusation. (*De violents murmures s'élèvent dans la partie gauche de la tribune; on crie :* Oui, faites mettre toute la ville de Marseille en état d'arrestation!) Je trouve dans cette adresse tous les crimes réunis; d'abord l'usurpation de la souveraineté. On y ordonne à une partie des membres de la Convention de quitter leur poste. J'y trouve le projet de dissoudre la Convention : c'est prouvé par ce que je viens de dire. J'y trouve enfin la provocation au meurtre contre les membres de la Convention (*Murmures.*) Citoyens, ce n'est pas du glaive de la loi qu'on menace les membres de la Convention; cette folie serait pardonnable; mais du glaive du peuple, et l'on sait assez ce que l'on doit entendre par là. Il ne fut jamais d'adresse plus coupable; elle tend à amener la guerre civile. En effet si quelques citoyens se permettent d'appeler la vengeance du peuple contre les membres de la Convention pour leurs opinions, rien n'empêche que d'autres citoyens qui ne partageront pas l'opinion de ces derniers, n'appellent sur eux un autre glaive; la force seule pourrait vider cette querelle, et voilà la guerre civile. Je demande contre les signataires de l'adresse le décret d'accusation. Dans l'état où nous sommes, vous n'avez qu'à choisir : avec du courage, vous sauvez la République; avec de la faiblesse, vous la perdez.

CONTRE MARAT [1]

(*14 avril 1793*)

Vous délibérez aujourd'hui, et cependant la mort plane sur vous. Oui, comme au 10 mars, vous serez entraînés

1. Robespierre avait attaqué les Girondins à propos du décret d'inviolabilité et demandait leur mise en accusation. Guadet lui répondit.

dans chacun de nos dangers. Toute votre autorité va céder encore une fois à celle d'une sanguinaire Commune. Encore quelques jours de langueur, plus de représentation nationale, plus d'asile pour les vrais républicains, pour tous ceux qui n'ont pas trempé leurs mains dans le sang des victimes du 2 septembre. N'avez-vous pas entendu proscrire ici tous ceux qui ont voté pour la réclusion de Louis et pour l'appel au peuple? Des tribunes séditieuses et salariées ne vous donnent-elles pas chaque jour des avertissements assez directs, des avertissements de mort? Les placards qui souillent cette enceinte ne vous paraissent-ils pas tous tracés en caractères de sang? Un homme qu'à la honte de la République et de l'humanité je vois encore siéger parmi nous, n'écrit-il pas tous les matins pour donner le signal de la révolte et du massacre? Écoutez, la France vous le commande; écoutez, — votre honneur, votre sûreté l'exige, — écoutez la lecture d'une adresse des amis de la liberté à leurs frères des départements, adresse signée de Marat et du bureau de la société des Jacobins.

Guadet donne lecture de cette lettre qui excite l'indignation de l'Assemblée.

MARAT. — Oui, je l'ai dit; oui, je le pense.

GUADET. — Gardez-vous de fonder votre sécurité sur le dédain que vous inspire cet homme d'opprobre et de crime. Marat a la puissance de faire exécuter chacune de ses menaces; il l'a parce que vous la lui laissez, parce que votre timidité le favorise. Auriez-vous déjà oublié un fait qui vient de se passer sous vos yeux? Il a plu à Marat de commander à une troupe qui le reconnaît pour chef depuis le 2 septembre, de se porter sur les boutiques des épiciers et de les mettre au pillage. Le jour même où cette provocation a paru dans l'*Ami du peuple*,

le pillage se consomme et livre Paris, pendant journée entière, aux horreurs d'une ville assiégée. généreuse indignation qui vous transporte m'appr qu'il est temps de conclure : abdiquez vos pouvoirs rendez contre Marat le décret d'accusation.

Marat est décrété d'accusation par 220 voix contre 92.

CONDORCET

Marie-Joseph-Antoine Caritat, marquis de CONDORCET, né à Ribemont (Aisne) en 1743, mort à Paris en 1794. Mathématicien et philosophe, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, éditeur de Voltaire, il embrassa avec ferveur la cause révolutionnaire. Député de Paris à la Législative et représentant de sept départements à la Convention, il fut le promoteur de la réorganisation de l'instruction publique, dont il demanda la gratuité à tous les degrés, et rédigea le manifeste adressé à la France et à l'Europe pour expliquer la déchéance de Louis XVI. Mis hors la loi avec les Brissotins, il échappa pendant huit mois aux recherches, fut pris à Clamart, transporté à Bourg-la-Reine et s'empoisonna dans sa prison. Pendant sa proscription, il composa son plus célèbre ouvrage, l'*Esquisse des progrès de l'esprit humain*.

SUR LA CONSTITUTION

(23 février 1793)

Donner à un territoire de 27 000 lieues carrées, habité par 25 millions d'individus, une Constitution qui, fondée uniquement sur les principes de la raison et de la justice, assure aux citoyens la jouissance la plus entière de leurs droits; combiner les parties de cette Constitution de manière que la nécessité de l'obéissance aux lois, de la soumission des volontés individuelles à la volonté générale, laisse subsister dans toute leur étendue et la souveraineté du peuple, et l'égalité entre les citoyens, et l'exercice de la liberté naturelle : tel est le problème que nous avions à résoudre.

Jamais un peuple plus dégagé de tous les préjugés, plus affranchi du joug de ses anciennes institutions, n'a offert plus de facilité pour ne suivre, dans la composition

de ses lois, que les principes généraux consacrés par la raison; mais jamais aussi l'ébranlement causé par une révolution si entière, jamais un mouvement plus rapide imprimé aux esprits, jamais le poids d'une guerre plus dangereuse, jamais de plus grands embarras dans l'économie publique, n'ont semblé opposer à l'établissement d'une Constitution des obstacles plus multipliés.

Il faut que la Constitution nouvelle convienne à un peuple chez qui un mouvement révolutionnaire s'achève, et que cependant elle soit bornée aussi pour un peuple paisible; il faut que, calmant les agitations sans affaiblir l'activité de l'esprit public, elle permette à ce mouvement de s'apaiser sans le rendre plus dangereux, en le réprimant sans le perpétuer par des mesures mal combinées ou incertaines, qui changeraient cette chaleur passagère en un esprit de désorganisation et d'anarchie.

Toute hérédité politique est à la fois et une violation évidente de l'égalité naturelle, et une institution absurde, puisqu'elle supposerait l'hérédité des qualités propres à remplir une fonction publique. Toute exception à la loi commune faite en faveur d'un individu est une atteinte portée aux droits de tous. Tout pouvoir au-dessus duquel il ne s'en élève aucun autre ne peut être confié à un seul individu, ni pour sa vie, ni pour un long espace de temps, sans lui conférer une influence attachée à sa personne et non à ses fonctions, sans offrir à son ambition des moyens de perdre la liberté publique, ou du moins de le tenter.

Enfin, ce respect pour cette espèce d'ivresse dont la pompe qui l'entoure frappe les imaginations faibles; ce sentiment d'un dévouement aveugle qui en est la suite; cet homme mis à la place de la loi, où on l'appelle l'image vivante de la divinité; ces mots vides de sens par lesquels on veut conduire les hommes comme s'ils étaient indignes de n'obéir qu'à la raison; tous ces moyens de gouverner par l'erreur et la séduction, ne conviennent

plus à un siècle éclairé, à un peuple que les lumières ont conduit à la liberté.

L'unité, l'activité, la force du gouvernement ne sont pas des attributs exclusivement attachés à ces dangereuses institutions ; c'est dans la volonté ferme du peuple d'obéir à la loi que doit résider la force d'une autorité légitime. L'unité, l'activité, peuvent être le fruit d'une organisation des pouvoirs simple et sagement combinée, et l'on espérerait vainement s'assurer cet avantage en les réunissant dans un seul individu, que l'orgueil de sa puissance corrompt presque nécessairement, que l'accroissement de sa prérogative occupe plus que ses devoirs. Sans un de ces miracles sur lesquels on ne doit pas compter, il sera condamné par le vice même de cette institution à flotter entre la mollesse et l'ambition, entre l'indifférence et la perfidie. Enfin, quand l'exemple des monarchies a prouvé qu'elles étaient constamment gouvernées par un conseil, il serait difficile de trouver quelque utilité dans l'existence d'un monarque.

Ainsi la royauté a dû être abolie. Depuis une entière unité comme elle existe en Angleterre, où cette unité n'est interrompue que par les divisions de territoire nécessaires à l'exercice régulier des pouvoirs, jusqu'à la Confédération helvétique, où des républiques indépendantes ne sont unies que par des traités uniquement destinés à leur assurer l'avantage d'une défense mutuelle, on peut imaginer une foule de Constitutions diverses, qui, placées entre ces deux extrêmes, se rapprocheraient davantage ou de l'unité absolue, ou d'une simple fédération.

Condorcet, partisan d'une République « une et indivisible », expose le projet de la commission et insiste, en particulier, sur le fonctionnement des assemblées primaires, sur la création du jury, sur les conditions d'éligibilité et d'électorat ; il conclut ainsi :

Devant ces salutaires dispositions doivent également disparaître l'enthousiasme et les défiances exagé-

rées, la fureur des partis et la crainte des factions, la pusillanimité pour qui toute agitation est la dissolution de l'État, et l'inquiétude qui soupçonne la tyrannie dès qu'elle aperçoit l'ordre et la paix.

Dans toute grande société qui éprouve une révolution, les hommes se partagent en deux classes. Les uns s'occupent avec activité des affaires publiques par intérêt ou par patriotisme, se montrent dans toutes les disputes d'opinion, se distribuent dans toutes les factions, se divisent entre les divers partis ; on les croirait la nation entière, tandis que souvent ils n'en sont qu'une faible portion. Les autres, livrés à leurs travaux, retenus dans leurs occupations personnelles par la nécessité ou l'amour du repos, aiment leur pays sans chercher à le gouverner, et servent la patrie sans vouloir y faire dominer leur opinion ou leur parti. Forcés ou de se partager entre des factions, de donner leur confiance à des chefs d'opinion, ou de se réduire à l'inaction et au silence, ils ont besoin qu'une Constitution leur montre d'une manière certaine quel est leur intérêt, et leur devoir, afin qu'ils puissent apprendre sans peine vers quel but ils doivent réunir leurs efforts ; et dès qu'une fois leur masse imposante s'est dirigée vers ce but commun, la portion active des citoyens cesse de paraître le peuple entier.

Dès lors, les individus ne sont plus rien, et la nation seule existe.

Ainsi l'on doit s'attendre que tous ceux dont la vanité, l'ambition ou l'avidité ont besoin de troubles, tous ceux qui craignent que l'établissement d'un ordre paisible ne les replonge dans la foule où l'estime publique ne les suivrait pas, tous ceux qui peuvent être quelque chose dans un parti, et ne peuvent rien être dans une nation, on doit s'attendre que tous ces hommes uniront leurs efforts pour retarder, pour troubler, pour empê-

cher peut-être l'établissement d'une Constitution nouvelle. Ils seront secondés par ceux qui regrettent quelque portion de ce que la Révolution a détruit, qui disent que la formation d'une République fondée sûr l'égalité est impossible, parce qu'ils craignent de la voir s'établir, et par ces hommes, plus coupables encore, qui ont calculé que la longue durée de nos divisions pouvait seule donner à nos ennemis étrangers des succès funestes à la liberté.

Ainsi les intrigants de toutes bannières, les aristocrates de tous les degrés, les conspirateurs de tous les ordres n'auront contre l'établissement d'une Constitution nouvelle qu'une même volonté, emploieront les mêmes moyens, parleront le même langage. S'ils ne peuvent attaquer une disposition trop évidemment utile ou sage, ils chercheront des intentions secrètes à ceux qui l'auront proposée ou défendue; car il est plus facile de faire naître un soupçon que de détruire un raisonnement, et il faut moins de talents encore pour trouver une calomnie que pour arranger un sophisme.

Mais la Convention détruira ces honteuses espérances; elle se hâtera de présenter au peuple une Constitution digne d'elle et de lui; elle saura démêler les pièges dont on s'empressera de semer sa route.

Les citoyens qui tous sentent la nécessité d'avoir enfin des lois fixes s'uniront à elle; ils n'ignorent pas que la gloire de la Convention, que le sort du reste de la vie des hommes qui la composent est attaché au succès de ce grand acte de la volonté nationale. C'est par là que la nation, que l'Europe, que la postérité jugeront nos intentions et notre conduite. Cette idée soutiendra leur confiance, et ils prononceront avec leur raison seule sur le plan que votre sagesse doit soumettre à leur autorité souveraine.

Quant à nous, nous vous présentons notre travail

avec la confiance d'hommes qui ont cherché ce qui était juste, ce qui était utile, sans passion, sans préventions, sans esprit de parti, sans aucun retour sur eux-mêmes d'intérêt ou de vanité, mais avec cette défiance de nous-mêmes que devaient nous inspirer et la difficulté d'un tel ouvrage et toutes celles dont les circonstances actuelles ont pu l'environner.

La souveraineté du peuple, l'égalité entre les hommes, l'unité de la République, tels sont les principes qui, toujours présents à notre pensée, nous guident dans le choix des combinaisons que nous avons adoptées, et nous avons cru que la Constitution la meilleure en elle-même, la plus conforme à l'esprit actuel de la nation, serait celle où ces principes seraient le plus respectés.

Français, nous vous devons la vérité entière. Vainement une Constitution simple et bien combinée, acceptée par vous, assurerait vos droits. Vous ne connaissez ni la paix, ni le bonheur, ni même la liberté, si la soumission aux lois que le peuple se sera données n'est pour chaque citoyen le premier de ses devoirs; si ce respect scrupuleux pour la loi qui caractérise les peuples libres, ne s'étend pas à celles même dont l'intérêt public ferait solliciter la réforme; si, chargés de choisir les dépositaires de toutes les autorités, vous cédez aux murmures de la calomnie au lieu d'écouter la voix de la renommée; si une défiance injuste condamne les vertus et les talents à la retraite et au silence; si vous croyez les accusateurs au lieu de juger les accusations; si vous préférez la médiocrité qu'épargne l'envie au mérite qu'elle se plaît à persécuter; si vous jugez les hommes d'après des sentiments qu'il est si facile de feindre, et non d'après une conduite qu'il est difficile de soutenir; si enfin, par une coupable indifférence, les citoyens n'exercent pas avec tranquillité, avec zèle, avec dignité, les fonctions importantes que la loi leur a imposées Où seraient la

liberté et l'égalité, si la loi qui règle les droits communs à tous n'était également respectée? Et quelle paix, quel bonheur pourrait espérer un peuple dont l'imprudence et l'incurie abandonneraient ses intérêts à des hommes incapables ou corrompus? Quelques défauts au contraire que renferme une Constitution, si elle offre des moyens de la réformer à un peuple ami des lois, à des citoyens occupés des intérêts de la patrie et dociles à la voix de la raison, bientôt ces défauts seront réparés avant même qu'ils aient pu nuire; ainsi la nature qui a voulu que chaque peuple fût l'arbitre de ses lois l'a rendu également l'arbitre de son bonheur.

DANTON

Georges-Jacques Danton naquit à Arcis-sur-Aube le 26 octobre 1759. Avocat au conseil du roi, il embrassa avec ardeur la cause de la Révolution, fonda le club des Cordeliers, et fut nommé substitut du procureur de la Commune. Après la journée du 10 août, il devint ministre de la justice, ne sut pas empêcher les massacres de septembre et fut nommé député à la Convention. Il vota la mort du roi, entra au Comité de Salut public et contribua puissamment à la défense du territoire. Après l'exécution des Girondins, il attaqua Robespierre et ses amis, fut accusé par eux de *modérantisme*, traduit devant le Tribunal révolutionnaire et exécuté le 5 avril 1794. Il avait trente-cinq ans.

LA PATRIE EN ARMES

(*2 septembre 1792*)

Il est bien satisfaisant, messieurs, pour les ministres d'un peuple libre d'avoir à lui annoncer que la patrie va être sauvée. Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre.

Vous savez que Verdun n'est point encore au pouvoir de nos ennemis. Vous savez que la garnison a juré d'immoler le premier qui proposerait de se rendre. Une partie du peuple va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Paris va seconder ces grands efforts. Les commissaires de la Commune vont proclamer d'une manière solennelle l'invitation aux citoyens de s'armer et de marcher pour la défense de la patrie. C'est en ce moment, messieurs, que l'Assemblée nationale va devenir un véritable comité de guerre. Nous demandons que vous concouriez avec nous à diriger ce

mouvement sublime du peuple, en nommant des commissaires qui nous seconderaient dans ces grandes mesures. Nous demandons que quiconque refusera de servir de sa personne ou de remettre ses armes soit puni de mort.

Nous demandons qu'il soit fait une instruction aux citoyens pour diriger leurs mouvements; nous demandons qu'il soit envoyé des courriers dans tous les départements pour les avertir des décrets que vous aurez rendus. Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée.

LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE [1]

(10 mars 1793)

Je somme tous les bons citoyens de ne pas quitter leur poste.

Quoi! citoyens, au moment où notre position est telle que si Miranda était battu, et cela n'est pas impossible, Dumouriez, enveloppé, serait obligé de mettre bas les armes, vous pourriez vous séparer sans prendre les grandes mesures qu'exige le salut de la chose publique! Je sens à quel point il est important de prendre des mesures judiciaires qui punissent les contre-révolutionnaires, car c'est pour eux que ce tribunal est nécessaire; c'est pour eux que ce tribunal doit suppléer au tribunal suprême de la vengeance du peuple. Les

1. Un grand nombre de royalistes et de girondins étaient enfermés dans les prisons de Paris et déjà certains journaux parlaient de recommencer les massacres de septembre. Danton proposa la création d'un tribunal qui jugerait rapidement en dehors des formes légales les accusés politiques. Un vote de la Convention institua ce tribunal qui eut pour président Dumas et pour accusateur public Fouquier-Tinville.

ennemis de la liberté lèvent un front audacieux; partout confondus, ils sont partout provocateurs. En voyant le citoyen honnête occupé dans ses foyers, l'artisan occupé dans les ateliers, ils ont la stupidité de se croire en majorité; eh bien! arrachez-les vous-mêmes à la vengeance populaire, l'humanité vous l'ordonne.

Rien n'est plus difficile que de définir un crime politique. Mais si un homme du peuple, pour un crime particulier, en reçoit à l'instant le châtiment; s'il est difficile d'atteindre un crime politique, n'est-il pas nécessaire que des lois extraordinaires, prises hors du corps social, épouvantent les rebelles et atteignent les coupables? Ici le salut du peuple exige de grands moyens et des mesures terribles. Je ne vois pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire. L'histoire atteste cette vérité; et, puisqu'on a osé, dans cette Assemblée, rappeler ces journées sanglantes sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, je dirai, moi, que si un tribunal eût alors existé, le peuple auquel on a si souvent, si cruellement reproché ces journées, ne les aurait pas ensanglantées; je dirai, et j'aurai l'assentiment de tous ceux qui ont été les témoins de ces mouvements, que nulle puissance humaine n'était dans le cas d'arrêter le débordement de la vengeance nationale. Profitons des fautes de nos prédécesseurs.

Faisons ce que n'a pas fait l'Assemblée législative; soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être; organisons un tribunal, non pas bien, cela est impossible, mais le moins mal qui se pourra, afin que le glaive de la loi pèse sur la tête de tous ses ennemis.

Ce grand œuvre terminé, je vous rappelle aux armes, aux commissaires que vous devez faire partir, au ministère que vous devez organiser; car nous ne pouvons nous le dissimuler, il nous faut des ministres; et celui de la marine, par exemple, dans un pays où tout

peut être créé, parce que tous les éléments s'y trouvent, avec toutes les qualités d'un bon concitoyen, n'a pas créé de marine; nos frégates ne sont pas sorties, et l'Angleterre enlève nos corsaires. Eh bien! le moment en est arrivé, soyons prodigues d'hommes et d'argent; déployons tous les moyens de la puissance nationale; mais ne mettons la direction de ces moyens qu'entre les mains d'hommes dont le contact nécessaire et habituel avec vous vous assure l'ensemble et l'exécution des mesures que vous avez combinées pour le salut public. Vous n'êtes pas un corps constitué, mais vous pouvez tout constituer vous-mêmes. Prenez-y garde, citoyens, vous répondez au peuple de nos armées, de son sang, de ses assignats; car si ses défaites atténuaient tellement la valeur de cette monnaie que les moyens d'existence fussent anéantis dans ses mains, qui pourrait arrêter les effets de son ressentiment et de sa vengeance? Si, dès le moment que je vous l'ai demandé, vous eussiez fait le développement de forces nécessaires, aujourd'hui l'ennemi serait déjà repoussé loin de vos frontières.

Je demande donc que le Tribunal révolutionnaire soit organisé séance tenante, que le pouvoir exécutif, dans la nouvelle organisation, reçoive les moyens d'action et d'énergie qui lui sont nécessaires. Je ne demande pas que rien soit désorganisé, je ne propose que des moyens d'amélioration.

Le reste du discours n'est qu'un résumé des propositions précédentes.

LA RÉSISTANCE A OUTRANCE

(20 mars 1793)

Les considérations générales qui vous ont été présentées sont vraies; mais il s'agit moins en ce moment d'examiner les causes des événements désastreux qui peuvent

vous frapper, que d'y appliquer rapidement le remède. Quand l'édifice est en feu, je ne m'attache pas aux fripons qui enlèvent des meubles, j'éteins l'incendie. Je dis que vous devez être convaincus plus que jamais, par la lecture des dépêches de Dumouriez, que vous n'avez pas un instant à perdre pour sauver la République.

Dumouriez avait conçu un plan qui honore son génie. Je dois lui rendre même une justice bien plus éclatante que celle que je lui rendis dernièrement. Il y a trois mois qu'il a annoncé au pouvoir exécutif, à votre Comité de défense générale, que, si nous n'avions pas assez d'audace pour envahir la Hollande au milieu de l'hiver, pour déclarer sur-le-champ la guerre à l'Angleterre qui nous la faisait depuis longtemps, nous doublerions les difficultés de la campagne, en laissant aux forces ennemies le temps de se déployer. Puisque l'on a méconnu ce trait de génie, il faut réparer nos fautes.

Dumouriez ne s'est pas découragé; il est au milieu de la Hollande; il y trouvera des munitions; pour renverser tous nos ennemis, il ne lui faut que des Français, et la France est remplie de citoyens. Voulons-nous être libres? Si nous ne le voulons plus, périssons, car nous l'avons tous juré; si nous le voulons, marchons tous pour défendre notre indépendance. Vos ennemis font leurs derniers efforts. Pitt sent bien qu'ayant tout à perdre, il ne doit rien épargner. Prenons la Hollande, et Carthage est détruite, et l'Angleterre ne peut plus vivre que pour la liberté. Que la Hollande soit conquise à la liberté, et l'aristocratie commerciale elle-même, qui domine en ce moment le peuple anglais, s'élèvera contre le gouvernement qui l'aura entraînée dans cette guerre du despotisme contre un peuple libre. Elle renversera ce ministère stupide, qui a cru que les talents de l'ancien régime pouvaient étouffer le génie de la liberté qui plane sur la France. Ce ministère renversé par l'intérêt du commerce,

le parti de la liberté se montrera, car il n'est pas mort, et si vous saisissez vos devoirs, si vos commissaires partent à l'instant, si vous donnez la main aux étrangers qui soupirent après la destruction de toute espèce de tyrannie, la France est sauvée, et le monde est libre.

Faites donc partir vos commissaires; soutenez-les par votre énergie; qu'ils partent ce soir, cette nuit même. Qu'ils disent à la classe opulente : Il faut que l'aristocratie de l'Europe, succombant sous nos efforts, paye notre dette, ou que vous la payiez; le peuple n'a que du sang, il le prodigue. Allons, misérables! prodiguez vos richesses...

Voyez, citoyens, les belles destinées qui vous attendent. Quoi! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde! Il faut pour cela du caractère, et la vérité est qu'on en a manqué. Je mets de côté toutes les passions; elles me sont toutes parfaitement étrangères, excepté celle du bien public.

Dans des circonstances plus difficiles, quand l'ennemi était aux portes de Paris, j'ai dit à ceux qui gouvernaient alors : « Vos discussions sont misérables, je ne connais que l'ennemi, battons l'ennemi. Vous qui me fatiguez de vos contestations particulières, au lieu de vous occuper du salut de la République, je vous répudie tous, comme traîtres à la patrie. Je vous mets tous sur la même ligne. » Je leur disais : « Eh! que m'importe ma réputation! que la France soit libre, et que mon nom soit flétri! que m'importe d'être appelé buveur de sang! Eh bien, buvons le sang des ennemis de l'humanité, s'il le faut; combattons, conquérons la liberté! »

On paraît craindre que le départ des commissaires affaiblisse l'une ou l'autre partie de la Convention. Vaines terreurs! Portez votre énergie partout. Le plus beau ministère est d'annoncer au peuple que la dette terrible

4.

qui pèse sur lui sera desséchée aux dépens de ses ennemis, ou que le riche la paiera avant peu. La situation nationale est cruelle; le signe représentatif n'est plus en équilibre dans la circulation ; la journée de l'ouvrier est au-dessous du nécessaire; il faut un grand moyen correctif. Conquérons la Hollande, ranimons en Angleterre le parti républicain, faisons marcher la France, et nous irons glorieux à la postérité. Remplissez ces grandes destinées : point de débats, point de querelles, et la patrie est sauvée!

DÉFENSE DE RONSIN ET VINCENT[1]

(*2 février 1794*)

Ce devrait être un principe incontestable parmi les patriotes que, par provision, on ne traitât point comme suspects des vétérans révolutionnaires qui, de l'aveu public, ont rendu des services constants à la liberté. Je sais que le caractère violent et impétueux de Vincent et de Ronsin a pu leur donner des torts particuliers vis-à-vis de tel ou tel individu; mais, de même que dans toutes les grandes affaires je conserverai l'inaltérabilité de mon opinion et que j'accuserai mon meilleur ami si ma conscience me dit qu'il est coupable, de même je veux aujourd'hui défendre Ronsin et Vincent contre des préventions que je pourrais reprocher à quelques-uns de mes collègues, et contre des faits énoncés postérieurement à l'arrestation des deux détenus, ou bien antérieurement, mais alors peu soigneusement conservés dans les circonstances dont on les a environnés. Car enfin, sur ces derniers, vous venez d'entendre l'explication de Levasseur; quant aux autres, quelles probabilités les accom-

1. Ronsin et Vincent avaient été décrétés d'accusation sur une dénonciation de Philippeaux, et emprisonnés. Danton demande et obtient leur élargissement.

pagnent? combien de signatures en attestent la vérité? qui les garantit à celui qui a signé la dénonciation? Lui-même a-t-il été témoin et témoin oculaire? Si aucun des signataires n'a été le témoin de ce qu'il a avancé, s'il n'a que de simples soupçons, je répète qu'il est très dangereux et très impolitique d'assigner comme suspect un homme qui a rendu de grands services à la Révolution.

Je suppose que, s'abandonnant aussi à des préventions individuelles, ils voulussent voir dans les erreurs où Philippeaux a pu tomber le plan formé d'une contre-révolution, immuable comme je le suis, je déclare que je n'examinerais que les faits, et que je laisserais de côté le caractère qu'on aurait voulu leur donner.

Ainsi donc quand je considère que rien n'est en effet parvenu au Comité de sûreté générale contre Vincent et Ronsin; que, d'un autre, je vois une dénonciation signée d'un seul individu, qui peut-être ne déclare qu'un ouï-dire, je rentre alors dans mes fonctions de législateur, je me rappelle le principe que je posais tout à l'heure, qui est qu'il faut être bien sûr des faits pour prêter des intentions contre-révolutionnaires à des amis ardents de la liberté, ou pour donner à leurs erreurs un caractère de gravité qu'on ne supporterait pas pour les siennes propres. Je dis alors qu'il faut être aussi prompt à démêler les intentions évidentes d'un aristocrate qu'à rechercher le véritable délit d'un patriote; je dis ce que je disais à Fabre lui-même lorsqu'il arracha à la Convention le décret d'arrestation contre Vincent et Ronsin : « Vous prétendez que la Convention a été grande lorsqu'elle a rendu ce décret, et moi je soutiens qu'elle a eu seulement une bonne intention et qu'il la fallait bien éclairer. »

Aussi je défends Vincent et Ronsin contre des préventions, de même que je défendrai Fabre et mes autres

collègues tant qu'on n'aura pas porté dans mon âme une conviction contraire à l'opinion que j'en ai. L'exubérance de chaleur qui nous a mis à la hauteur des circonstances et qui nous a donné la force de déterminer les événements et de les faire tourner au profit de la liberté ne doit pas devenir profitable aux ennemis de la liberté. Mon plus cruel ennemi, s'il avait été utile à la République, trouverait en moi un défenseur ardent quand il serait arrêté, parce que je me défierais d'autant plus de mes préventions qu'il aurait été plus patriote.

Je crois Philippeaux profondément convaincu de ce qu'il avance, sans que pour cela je partage son opinion; mais ne voyant point de danger pour la liberté dans l'élargissement de deux citoyens qui, comme lui et comme nous, veulent la République, je suis convaincu qu'il ne s'y opposera pas; qu'il se contentera d'épier leur conduite et de saisir les occasions de prouver ce qu'il avance. A plus forte raison, la Convention, ne voyant pas de danger dans la mesure que lui propose son Comité de sûreté générale, doit se hâter de l'adopter.

Si, quand il fallait être électrisé autant qu'il était possible pour opérer et maintenir la Révolution; si, quand il a fallu surpasser en chaleur et en énergie tout ce que l'histoire rapporte de tous les peuples de la terre, si j'avais vu un seul moment de douceur, même envers des patriotes, j'aurais dit : Notre énergie baisse, notre chaleur diminue. Ici je sais que la Convention a toujours été ferme, inexorable envers ceux qui ont été opposés à l'établissement de la liberté; elle doit être aujourd'hui bienveillante envers ceux qui l'ont servie, et ne pas se départir de ce système qu'elle ne soit convaincue qu'il blesse la justice. Je crois qu'il importe à tous que l'avis du Comité soit adopté : préparez-vous à être plus que jamais implacables envers vos vieux ennemis, difficiles

à accuser vos anciens amis. Voilà, je le déclare, ma profession de foi et j'invite mes collègues à la faire dans leur cœur. Je jure de me dépouiller éternellement de toute passion, lorsque j'aurai à prononcer sur les opinions, sur les écrits, sur les actions de ceux qui ont servi la cause du peuple et de la liberté. J'ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'un premier tort conduit toujours à un plus grand. Faisons ensemble cesser ce germe de division que nos ennemis sans doute cherchent à jeter au milieu de nous; que l'acte de justice que vous allez faire soit un germe d'espérance jeté dans le cœur des citoyens qui, comme Vincent et Ronsin, ont souffert un instant pour la cause commune, et nous verrons naître pour la liberté des jours aussi brillants et aussi purs que vous lui en avez déjà donné de victorieux.

CAMILLE DESMOULINS

Camille Desmoulins, né à Guise (Aisne) le 2 mars 1760, journaliste et orateur. Le 12 juillet 1789, il annonça au peuple la destitution de Necker et prépara l'attaque de la Bastille. Il publia coup sur coup *la Philosophie au peuple français*, *la France libre*, *la Lanterne aux Parisiens* et devint le directeur des *Révolutions de France et de Brabant*, journal quotidien qui parut du 28 novembre 1789 au 25 juillet 1791. L'un des orateurs les plus influents du club des Cordeliers et secrétaire général du ministère de la justice, il fut nommé membre de la Convention, vota la mort du roi et publia *la Tribune des Patriotes* et l'*Histoire des Brissotins*. Vers la fin de 1793, il lança *le Vieux Cordelier*, qui n'eut que 7 numéros. Accusé d'indulgence, il fut arrêté en même temps que Danton et mourut sur l'échafaud le 5 avril 1794.

LES SUSPECTS [1]

O Pitt! je rends hommage à ton génie! Quels nouveaux débarqués de France en Angleterre t'ont donné de si bons conseils et des moyens si sûrs de perdre ma patrie? Tu as vu que tu échouerais éternellement contre elle, si tu ne t'attachais à perdre dans l'opinion publique ceux qui, depuis cinq ans, ont déjoué tous tes projets. Tu as compris que ce sont ceux qui t'ont toujours vaincu qu'il fallait vaincre; qu'il fallait accuser de corruption précisément ceux que tu n'avais pu corrompre, et d'attiédissement ceux que tu n'avais pu attiédir! J'ai ouvert les yeux, j'ai vu le nombre de nos ennemis : leur multitude m'arrache de l'hôtel des Invalides et me ramène au com-

1. Les articles de Camille Desmoulins sont presque tous écrits dans le style oratoire; nous reproduisons les principaux passages du fameux n° 3 du *Vieux Cordelier* (frimaire an II) contre le système de la Terreur.

bat. Il faut écrire, il faut quitter le crayon lent de l'histoire de la Révolution, que je traçais au coin du feu, pour reprendre la plume rapide et haletante du journaliste, et suivre, à bride abattue, le torrent révolutionnaire. Député consultant que personne ne consultait plus depuis le 3 juin, je sors de mon cabinet et de ma chaise à bras, où j'ai eu le loisir de suivre, par le menu, le nouveau système de nos ennemis.

Il y avait anciennement à Rome, dit Tacite, une loi qui spécifiait les crimes d'État et de lèse-majesté, et portait peine capitale. Ces crimes de lèse-majesté, sous la République, se réduisaient à quatre sortes : si une armée avait été abandonnée en pays ennemi; si l'on avait excité des séditions; si les membres des corps constitués avaient mal administré les affaires ou les deniers publics; si la majesté du peuple romain avait été avilie. Les empereurs n'eurent besoin que de quelques articles additionnels à cette loi pour envelopper les citoyens et les cités entières dans la proscription. Auguste fut le premier extenseur de cette loi de lèse-majesté, en y comprenant les écrits qu'il appelait contre-révolutionnaires. Bientôt les extensions n'eurent plus de bornes. Dès que les propos furent devenus des crimes d'Etat, il n'y eut plus qu'un pas à faire pour changer en crimes les simples regards, la tristesse, la compassion, les soupirs, le silence même.

Bientôt ce fut un crime de lèse-majesté ou de contre-révolution à la ville de Nursia d'avoir élevé un monument à ses habitants morts au siège de Modène; crime de contre-révolution à Libon Drusus d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses; crime de contre-révolution au journaliste Crémutius Cordus d'avoir appelé Cassius et Brutus les derniers des Romains; crime de contre-révolution à un descendant de Cassius d'avoir chez lui

un portrait de son bisaïeul; crime de contre-révolution à Marcus Scaurus d'avoir fait une tragédie où il y avait tels vers auxquels on pouvait donner deux sens; crime de contre-révolution à Torquatus Silanus de faire de la dépense; crime de contre-révolution à Pétréius d'avoir eu un songe sur Claude; crime de contre-révolution à Pomponius de ce qu'un ami de Séjan était venu chercher un asile dans une de ses maisons de campagne; crime de contre-révolution de se plaindre des malheurs du temps, car c'était faire le procès du gouvernement; crime de contre-révolution de ne pas invoquer le génie divin de Caligula : pour y avoir manqué, un grand nombre de citoyens furent déchirés de coups, condamnés aux mines et aux bêtes, quelques-uns même sciés par le milieu du corps; crime enfin de contre-révolution à la mère du consul Fusius Géminus d'avoir pleuré la mort funeste de son fils.

Il fallait montrer la joie de la mort de son ami, de son parent, si l'on ne voulait pas s'exposer à périr soi-même. Sous Néron, plusieurs dont il avait fait mourir les proches allaient en rendre grâces aux dieux, ils illuminaient. Du moins il fallait avoir un air de contentement, un air ouvert et calme. Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité, c'était un rival du prince, qui pouvait susciter une guerre civile : *Studia civium in se verteret, et si multi idem audeant, bellum esse*. Suspect.

Fuyait-on au contraire la popularité, et se tenait-on au coin de son feu, cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait fait donner de la considération : *Quanto metu occultior, tanto plus fama adeptus*. Suspect.

Étiez-vous riche, il y avait péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses : *Auri vim atque opes Plauti, principi infensas*. Suspect.

Étiez-vous pauvre; comment donc! invincible empe-

reur, il faut surveiller de près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien : *Syllam inopem, undè præcipuam audaciam*. Suspect.

Étiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique, ou mis en négligé; ce qui vous affligeait c'est que les affaires publiques allaient bien : *Hominem publicis bonis mœstum*. Suspect.

Si au contraire un citoyen se donnait du bon temps, il ne se divertissait que parce que l'empereur avait eu cette attaque de goutte qui heureusement ne serait rien; il fallait lui faire sentir que Sa Majesté était encore dans la vigueur de l'âge : *Reddendam pro intempestiva licentia mœstam et funebrem noctem qua sentiat vivere Vitellium et imperare*. Suspect.

Était-il vertueux et austère dans les mœurs; nouveau Brutus, qui prétendait par sa pâleur et sa perruque de jacobin faire la censure d'une cour aimable et bien frisée : *Gliscere æmulos Brutorum vultus rigidi et tristis qui tibi lasciviam exprobrent*. Suspect.

Était-ce un philosophe, un orateur ou un poète; il lui convenait bien d'avoir plus de renommée que ceux qui gouvernaient! Pouvait-on souffrir qu'on fît plus d'attention à l'auteur, aux quatrièmes, qu'à l'empereur dans sa loge grillée? *Virginium et Rufum claritudo nominis*. Suspect.

Enfin s'était-on acquis de la réputation à la guerre; on n'en était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource avec un général inepte. S'il est traître, il ne peut pas si bien livrer une armée à l'ennemi qu'il n'en revienne quelqu'un. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux était de s'en défaire : au moins, seigneur, ne pouvez-vous vous dispenser de l'éloigner promptement de l'armée : *Multa militari fama metum fecerat*. Suspect.

On peut croire que c'était bien pis si on était petit-fi
ou allié d'Auguste; on pouvait avoir un jour des pré
tentions au trône : *Nobilem et quod tunc spectaretur Cæsarum posteris*. Suspect.

Et tous ces suspects, sous les empereurs, n'en étaien
pas quittes comme chez nous pour aller aux Irlandai
ou à Sainte-Pélagie. Le prince leur envoyait l'ordr
de faire venir leur médecin, et de choisir, dans le
vingt-quatre heures, le genre de mort qui leur plairait l
plus : *Missus centurio qui maturaret eum.*

C'est ainsi qu'il n'était pas possible d'avoir aucune qualité, à moins qu'on en eût fait un instrument de la tyrannie, sans éveiller la jalousie du despote et sans s'exposer à une perte certaine. C'était un crime d'avoir une grande place ou d'en donner sa démission; mais le plus grand de tous les crimes était d'être incorruptible. Néron avait tellement détruit tout ce qu'il y avait de gens de bien, qu'après s'être défait de Thraséa et de Soranus, il se vantait d'avoir aboli jusqu'au nom de vertu sur la terre. Quand le Sénat les avait condamnés, l'empereur lui écrivait une lettre de remerciement de ce qu'il avait fait périr un ennemi de la république; de même qu'on avait vu le tribun Clodius élever un autel à la liberté sur l'emplacement de la maison rasée de Cicéron, et le peuple crier : « Vive la liberté ! »

SAINT-JUST

Louis-Antoine DE SAINT-JUST naquit à Decize le 25 août 1767. Issu de famille noble, il fit ses études au collège des oratoriens de Soissons, puis de Reims. Après avoir essayé de la carrière des lettres, il embrassa la cause révolutionnaire, fut nommé lieutenant-colonel de la garde nationale à l'âge de vingt et un ans, puis député à la Convention. Inféodé au parti de Robespierre, il fit partie du Comité de Salut public, fut envoyé en mission à Strasbourg où il se conduisit avec courage. Il revint à l'Assemblée quelques jours avant le 9 thermidor, fut impliqué dans le procès dirigé contre Robespierre et fut exécuté le même jour que lui. Il avait vingt-sept ans. On a de Saint-Just un poème épique en 20 chants intitulé *Organt; l'Esprit de la Révolution et de la Constitution de France;* des *Fragments sur les Constitutions républicaines* et un *Essai de Constitution.*

SUR LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

(*10 octobre 1793*)

Pourquoi faut-il, après tant de lois et tant de soins, appeler encore votre attention sur les abus du gouvernement en général, sur l'économie et les subsistances? Votre sagesse et le juste courroux des patriotes n'ont pas encore vaincu la malignité qui partout combat le peuple et la Révolution : les lois sont révolutionnaires, ceux qui les exécutent ne le sont pas.

Il est temps d'annoncer une vérité qui désormais ne doit plus sortir de la tête de ceux qui gouverneront; la République ne sera fondée que quand la volonté du souverain comprimera la minorité monarchique, et régnera sur elle par droit de conquête.

Vous n'avez plus rien à ménager contre les ennemis

du nouvel ordre de choses, et la liberté doit vaincre, à tel prix que ce soit.

Votre Comité de Salut public, placé au centre de tous les résultats, a calculé les causes des malheurs publics; il les a trouvées dans la faiblesse avec laquelle on exécute vos décrets, dans le peu d'économie de l'administration, dans l'instabilité des vues de l'État, dans la vicissitude des passions qui influent sur le gouvernement.

Il a donc résolu de vous exposer l'état des choses et de vous présenter les moyens qu'il croit propres à consolider la Révolution, à abattre le fédéralisme, à soulager le peuple et lui procurer l'abondance, à fortifier les armées, à nettoyer l'État des conjurations qui l'infestent.

Il n'y a point de prospérité à espérer tant que ce dernier ennemi de la liberté respirera. Vous avez à punir non seulement les traîtres, mais les indifférents mêmes; vous avez à punir quiconque est passif dans la République, et ne fait rien pour elle. Car depuis que le peuple français a manifesté sa volonté, tout ce qui lui est opposé est hors le souverain; ce qui est hors le souverain est ennemi.

Si les conjurations n'avaient point troublé cet empire, si la patrie n'avait pas été mille fois victime des lois indulgentes, il serait doux de réagir par des maximes de paix et de justice naturelle; ces maximes sont bonnes entre les amis de la liberté; mais entre le peuple et ses ennemis il n'y a plus rien de commun que le glaive. Il faut gouverner par le fer ceux qui ne peuvent l'être par la justice; il faut opprimer les tyrans.

Vous avez eu de l'énergie; l'administration publique en a manqué. Vous avez désiré l'économie; la comptabilité n'a point secondé vos efforts. Tout le monde a pillé l'État. Les généraux ont fait la guerre à leur armée; les possesseurs des productions et des denrées,

tous les vices de la monarchie, se sont ligués contre le peuple et vous.

Un peuple n'a qu'un ennemi dangereux, c'est son gouvernement; le vôtre vous a fait constamment la guerre avec impunité...

Citoyens, tous les ennemis de la République sont dans son gouvernement. En vain vous vous consumez dans cette enceinte à faire des lois; en vain votre Comité, en vain quelques ministres vous secondent, tout conspire contre eux et vous.

Personne n'est sincère dans l'administration publique. Le patriotisme est un commerce des lèvres; chacun sacrifie tous les autres, et ne sacrifie rien de son intérêt.

Saint-Just examine alors la situation financière et propose « d'imposer aux riches une sévère économie ». Puis, il jette un coup d'œil sur le change et constate qu'il y a lieu de réprimer les fraudes, d'imposer un visa sérieux à toutes les transactions. Il faut enfin réprimer toutes les conjurations et forcer les représentants du peuple à s'occuper du bien-être des soldats. « Le même esprit d'activité doit se répandre dans toutes les parties militaires, » or « l'administration des armées est pleine de brigands ».

Il est temps que vous remédiiez à tant d'abus, si vous voulez que la République s'affermisse; le gouvernement ne doit pas être seulement révolutionnaire contre l'aristocratie, il doit l'être contre ceux qui volent le soldat, qui dépravent l'armée par leur insolence, et qui, par la dissipation des deniers publics, ramèneraient le peuple à l'esclavage, et l'empire à sa dissolution par le malheur. Tant de maux ont leur source dans la corruption des uns et dans la légèreté des autres.

Il est certain que, dans les révolutions, comme il faut combattre la résistance des uns, la paresse des autres pour le changement, la superstition de ceux-ci pour l'autorité détruite, l'ambition et l'hypocrisie de ceux-là, le gouvernement nouveau s'établit avec diffi-

culté, et ce n'est qu'avec peine qu'il forme son plan ses maximes; il demeure longtemps sans résolution bien décidées; la liberté a son enfance; on n'ose gouverner ni avec rigueur ni avec faiblesse, parce que la liberté vient par une salutaire anarchie, et que l'esclavage rentre avec l'ordre absolu.

Cependant l'ennemi redouble d'efforts et d'activité; il ne nous fait point la guerre dans l'espérance de nous vaincre par les armes, mais il nous la fait pour énerver le gouvernement et empêcher qu'il ne s'établisse; il nous la fait pour verser le sang des défenseurs de la liberté, et en diminuer le nombre, afin qu'après la mort de tous les hommes ardents ils capitulent avec les lâches qui les attendent. Il a péri cent mille patriotes depuis un an : plaie épouvantable pour la liberté! Notre ennemi n'a perdu que des esclaves; les épidémies et les guerres fortifiaient l'autorité des rois.

Il faut donc que notre gouvernement regagne d'un côté ce qu'il a perdu de l'autre. Il doit mettre tous les ennemis de la liberté dans l'impossibilité de lui nuire à mesure que les gens de bien périssent.

Il faut faire la guerre avec prudence et ménager notre sang, car on n'en veut qu'à lui; l'Europe en a soif. Vous avez cent mille hommes dans le tombeau, qui ne défendent plus la liberté.

Le gouvernement est leur assassin; c'est le crime des uns, c'est l'impuissance des autres et leur incapacité.

Tous ceux qu'emploie le gouvernement sont paresseux; tout homme en place ne fait rien lui-même et prend des agents secondaires; le premier agent secondaire a les siens, et la République est en proie à vingt mille sots qui la corrompent, qui la combattent, qui la saignent.

Vous devez diminuer partout le nombre des agents, afin que les chefs travaillent et pensent.

Le ministère est un monde de papier; je ne sais point comment Rome et l'Egypte se gouvernaient sans cette ressource; on pensait beaucoup, on écrivait peu. La prolixité de la correspondance et des ordres du gouvernement est une marque de son inertie; il est impossible que l'on gouverne sans laconisme. Les représentants du peuple, les généraux, les administrateurs sont environnés de bureaux comme les anciens hommes de palais; il ne se fait rien, et la dépense est pourtant énorme. Les bureaux ont remplacé le monarchisme; le démon d'écrire nous fait la guerre, et l'on ne gouverne point.

Il est peu d'hommes à la tête de nos établissements dont les vues soient grandes et de bonne foi; le service public, tel qu'on le fait, n'est pas vertu, il est métier.

Tout enfin a concouru au malheur du peuple et à la disette, l'aristocratie, l'avarice, l'inertie, les voleurs, la mauvaise méthode. Il faut donc rectifier le gouvernement tout entier pour arrêter l'impulsion que nos ennemis s'efforcent de lui donner vers la tyrannie; quand tous les abus seront corrigés, la compression de tout mal amènera le bien, on verra renaître l'abondance d'elle-même.

ROBESPIERRE

François-Joseph-Maximilien-Isidore de Robespierre naquit à Arras en 1759. D'abord élève au collège d'Arras, puis boursier au collège Louis-le-Grand, il fut reçu avocat au barreau de Paris et se fit nommer juge au tribunal civil et criminel d'Arras (5 *juillet* 1783). Élu membre des États généraux en 1789, il échoua tout d'abord à la tribune. Nommé accusateur public près le tribunal correctionnel de Paris en 1791, il refusa ces fonctions et fut *élu* député de Paris à la Convention, le premier sur la liste. Son influence grandit alors de jour en jour. Il prit une part active au procès de Louis XVI, aux journées du 31 mai, à la création du Comité de Salut public; principal intigateur de la Terreur, il usa les Dantonistes par les Hébertistes, les Hébertistes par les Dantonistes et, après leur condamnation, exerça une sorte de dictature. La Convention, à l'instigation de Barère et de Tallien, se retourna contre lui et le décréta d'accusation, le 9 thermidor (27 juillet) 1794; il fut exécuté le lendemain.

Ses œuvres choisies ont été publiées en 1832.

SUR L'ÊTRE SUPRÊME

(7 *mai 1794*)

C'est dans la prospérité que les peuples ainsi que les particuliers doivent pour ainsi dire se recueillir, pour se mettre en garde contre l'ivresse et pour écouter dans le silence des passions la voix de la sagesse et de la modestie qu'elle inspire. Le moment où le bruit de nos victoires retentit dans l'univers est donc celui où les législateurs de la République française doivent veiller avec une nouvelle sollicitude sur eux-mêmes et sur la patrie, et affermir les principes sur lesquels doivent reposer la stabilité et la félicité de la République. Nous venons donc aujourd'hui soumettre à votre méditation

des vérités profondes qui importent au bonheur des hommes, et vous proposer des mesures qui en découlent naturellement.

Le monde moral, beaucoup plus encore que le monde physique, semble plein de contrastes et d'énigmes. La nature nous dit que l'homme est né pour la liberté, et l'expérience des siècles nous montre l'homme esclave; ses droits sont écrits dans son cœur, et son humiliation dans l'histoire : le genre humain respecte la vertu de Caton et se courbe sous le joug de César; la postérité honore la vertu de Brutus, mais elle ne la permet que dans l'histoire ancienne. Sparte brille comme un éclair dans une nuit éternelle...

Ne dis pas, cependant, ô Brutus, que la vertu est un fantôme! et vous, fondateurs de la République française, gardez-vous de désespérer de l'humanité ou de douter un moment du succès de votre grande entreprise.

Le monde a changé, il doit changer encore. Qu'y a-t-il de commun entre ce qui est et ce qui fut? Les nations civilisées ont succédé aux sauvages errants dans les déserts; les moissons fertiles ont pris la place des forêts antiques qui couvraient le globe; un monde a paru au delà des bornes du monde; les habitants de la terre ont ajouté les mers à leur domaine immense; l'homme a conquis la foudre et conjuré le ciel. Comparez le langage imparfait des hiéroglyphes avec les miracles de l'imprimerie; rapprochez le voyage des Argonautes de celui de La Peyrouse; mesurez la distance entre les observations astronomiques des mages de l'Asie et les découvertes de Newton, ou bien entre l'ébauche tracée par la main de Dibutade et les tableaux de David.

Tout a changé dans l'ordre physique, tout doit changer dans l'ordre moral et politique : la moitié de la révolution du monde est déjà faite, l'autre moitié doit s'accomplir.

La raison de l'homme ressemble encore au globe qu'i habite; la moitié en est plongée dans les ténèbres quan l'autre est éclairée. Les peuples de l'Europe ont fait de progrès étonnants dans ce qu'on appelle les arts et dan les sciences, et ils semblent dans l'ignorance des premières notions de la morale publique. Ils connaissen tout, excepté leurs droits et leurs devoirs. D'où vient ce mélange de génie et de stupidité? De ce que, pour chercher à se rendre habile dans les arts, il ne faut que suivre ses passions, tandis que pour défendre ses droits et respecter ceux d'autrui il faut les vaincre. Il en est une autre raison : c'est que les rois, qui font le destin de la terre, ne craignent ni les grands géomètres, ni les grands peintres, ni les grands poètes, et qu'ils redoutent les philosophes rigides et les défenseurs de l'humanité.

Cependant le genre humain est dans un état violent qui ne peut être durable. La raison humaine marche depuis longtemps entre les trônes à pas lents et par des routes détournées, mais sûres. Le génie menace le despotisme alors même qu'il semble le caresser; il n'est plus guère défendu que par l'habitude et par la terreur, et surtout par l'appui que lui porte la ligue des riches et de tous les oppresseurs subalternes qu'épouvante le caractère imposant de la Révolution française.

Mais le peuple français semble avoir devancé de deux mille ans le reste de l'espèce humaine; on serait tenté même de le regarder, au milieu d'elle, comme une espèce différente. L'Europe est à genoux devant les ombres des tyrans que nous punissons. En Europe, un laboureur, un artisan est un animal dressé pour les plaisirs d'un noble; en France, les nobles cherchent à se transformer en laboureurs et en artisans, et ne peuvent pas même obtenir cet honneur.

Robespierre continue sa comparaison entre l'Europe et la France; il s'en prend en particulier à l'Angleterre et flétrit la

politique de Pitt. Mais pour que la France soit vraiment sous un régime de liberté, il faut réveiller toutes les grandes idées morales dans le cœur des patriotes.

Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la divinité n'existe pas, à toi qui te passionnes pour cette aride doctrine, et qui ne te passionnas jamais pour la patrie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu : que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau?

L'idée de son néant lui inspire-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que celle de son immortalité? Lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort ou pour la volupté? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas! Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'eux qu'une vile poussière? Malheureux qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle! L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe; aurait-elle cet ascendant si le tombeau égalait l'oppresseur et l'opprimé? Malheureux sophiste! de quel droit viens-tu arracher à l'innocence le sceptre de la raison pour le remettre dans les mains du crime, jeter un voile funèbre sur la nature, désespérer le malheur, réjouir le crime, attrister la vertu, dégrader l'humanité? Plus un homme est doué de sensibilité et de génie, plus il s'attache aux idées qui agrandissent son être et qui élèvent son cœur; et la doctrine des hommes de cette trempe devient celle de l'univers. Eh! comment ces idées ne seraient-elles point des vérités? Je ne conçois pas du moins comment la

nature aurait pu suggérer à l'homme des fictions plus utiles que toutes les réalités; et si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'âme n'étaient que des songes, elles seraient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain.

Je n'ai pas besoin d'observer qu'il ne s'agit pas ici de faire le procès à aucune opinion philosophique en particulier ni de contester que tel philosophe peut être vertueux, quelles que soient ses opinions et même en dépit d'elles, par la force d'un naturel heureux ou d'une raison supérieure. Il s'agit de considérer seulement l'athéisme comme national et lié à un système de conspiration contre la République.

Mais que vous importent, à vous législateurs, les hypothèses diverses par lesquelles certains philosophes expliquèrent les phénomènes de la nature? Vous pouvez abandonner tous ces objets à leurs disputes éternelles; ce n'est ni comme métaphysiciens ni comme théologiens que vous devez les envisager. Aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique est la vérité. L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice : elle est donc sociale et républicaine. La nature a mis dans l'homme le sentiment du plaisir et de la douleur qui le force à fuir les objets physiques qui lui sont nuisibles et à chercher ceux qui lui conviennent. Le chef-d'œuvre de la société serait de créer en lui, pour les choses morales, un instinct rapide qui, sans le secours tardif du raisonnement, le portât à faire le bien et à éviter le mal; car la raison particulière de chaque homme égaré par ses passions n'est souvent qu'un sophiste qui plaide leur cause, et l'autorité de l'homme peut toujours être attaquée par l'amour-propre de l'homme. Or ce qui produit ou remplace cet instinct précieux, ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité

humaine, c'est le sentiment religieux qu'imprime dans les âmes l'idée d'une sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme. Aussi je ne sache pas qu'aucun législateur se soit jamais avisé de nationaliser l'athéisme. Il est vrai que les plus sages même d'entre eux se sont permis de mêler à la vérité quelques fictions. Lycurgue et Solon eurent recours à l'autorité des oracles, et Socrate lui-même, pour accréditer la vérité parmi ses concitoyens, se crut obligé de leur persuader qu'elle lui était inspirée par un génie familier.

Vous ne conclurez pas de là, sans doute, qu'il faille tromper les hommes pour les instruire, mais seulement que vous êtes heureux de vivre dans un siècle et dans un pays dont les lumières ne vous laissent d'autre tâche à remplir que de rappeler les hommes à la nature et à la vérité.

Vous vous garderez bien de briser le lien sacré qui les unit à l'auteur de leur être. Il suffit même que cette opinion salutaire ait régné chez un peuple pour qu'il soit dangereux de la détruire; car les motifs des devoirs et les bases de la moralité s'étant nécessairement liés à cette idée, l'effacer c'est démoraliser le peuple. Il résulte du même principe qu'on ne doit attaquer un culte établi qu'avec prudence et avec une certaine délicatesse, de peur qu'un changement subit et violent ne paraisse une atteinte portée à la morale et une dispense de la probité même. Au reste, celui qui peut remplacer Dieu dans le système de la vie sociale est à mes yeux un prodige de génie; celui qui, sans l'avoir remplacé, ne songe qu'à le bannir de l'esprit des hommes, me paraît un prodige de stupidité ou de perversité.

Qu'est-ce que les conjurés avaient mis à la place de ce qu'ils détruisaient? Rien, si ce n'est le chaos, le vide et la violence. Ils méprisaient trop le peuple pour

prendre la peine de le persuader; au lieu de l'éclairer ils ne voulaient que l'irriter, l'effaroucher ou le dépraver

Robespierre veut justifier son opinion par des exemples historiques. Tous les grands hommes ont cru à l'Etre suprême; mais pour croire à Dieu il est inutile de rendre aux prêtres leur ancienne autorité. Il faut laisser les prêtres et retourner à la divinité Robespierre propose d'instituer la fête de l'Être suprême.

Toutes les vertus se disputent le droit de présider à nos fêtes. Instituons la fête de la gloire, non de celle qui ravage et opprime le monde, mais de celle qui l'affranchit, qui l'éclaire et qui le console; de celle qui, après la patrie, est la première idole des cœurs généreux. Instituons une fête plus touchante, la fête du malheur. Les esclaves adorent la fortune et le pouvoir; nous, honorons le malheur, le malheur que l'humanité ne peut entièrement bannir de la terre, mais qu'elle console et soulage avec respect. Tu obtiendras aussi cet hommage, ô toi qui jadis unissais les héros et les sages, toi qui multiplies les forces des amis de la patrie, et dont les méchants, liés par le crime, ne connurent jamais que le simulacre imposteur, divine Amitié; tu retrouveras dans les Français républicains ta puissance et tes autels.

Pourquoi ne rendrions-nous pas le même honneur au pudique et généreux amour, à l'amour conjugal, à la tendresse paternelle, à la piété filiale? Nos fêtes, sans doute, ne seront ni sans intérêt ni sans éclat. Vous y serez, braves défenseurs de la patrie que décorent de glorieuses cicatrices; vous y serez, vénérables vieillards que le bonheur préparé à votre postérité doit consoler d'une longue vie passée sous le despotisme; vous y serez, tendres élèves de la patrie qui croissez pour étendre sa gloire et pour recueillir le fruit de nos travaux!

Vous y serez, jeunes citoyennes à qui la victoire doit ramener bientôt des frères et des amants dignes de vous; vous y serez, mères de famille dont les époux et les fils élèvent des trophées à la République avec les débris des trônes. O femmes françaises, chérissez la liberté achetée au prix de leur sang; servez-vous de votre empire pour étendre celui de la vertu républicaine! O femmes françaises, vous êtes dignes de l'amour et du respect de la terre! Qu'avez-vous à envier aux femmes de Sparte? comme elles, vous avez donné le jour à des héros; comme elles, vous les avez dévoués, avec un abandon sublime, à la patrie.

Malheur à celui qui cherche à éteindre le sublime enthousiasme et à étouffer par de désolantes doctrines cet instinct moral du peuple, qui est le principe de toutes les grandes actions! C'est à vous, représentants du peuple, qu'il appartient de faire triompher les vérités que nous venons de développer; bravez les clameurs insensées de l'ignorance présomptueuse ou de la perversité hypocrite.

Quelle est donc la dépravation dont nous étions environnés s'il nous a fallu du courage pour la proclamer? La postérité pourra-t-elle croire que les factions vaincues avaient porté l'audace jusqu'à nous accuser de modérantisme et d'aristocratie pour avoir rappelé l'idée de la divinité et de la morale? Croira-t-elle qu'on ait osé dire jusque dans cette enceinte que nous avions par là reculé la raison humaine de plusieurs siècles? Ils invoquaient la raison, les monstres qui aiguisaient contre vous leurs poignards sacrilèges! Tous ceux qui défendaient vos principes et votre dignité devaient aussi être sans doute les objets de leur fureur. Nous ne nous étonnons pas si tous les scélérats ligués contre nous semblent vouloir nous préparer la ciguë; mais avant de la boire nous sauverons la patrie. Le vaisseau qui porte la fortune

de la République n'est pas destiné à faire naufrage ; il vogue sous vos auspices, et les tempêtes seront forcées à le respecter.

Asseyez-vous donc tranquillement sur les bases immuables de la justice et ravivez la morale publique. Tonnez sur la tête des coupables et lancez la foudre sur tous vos ennemis. Quel est l'insolent qui, après avoir rampé aux pieds d'un roi, ose insulter à la majesté du peuple français dans la personne de ses représentants ? Commandez à la victoire, mais replongez surtout le vice dans le néant. Les ennemis de la République, ce sont les hommes corrompus. Le patriote n'est autre chose qu'un homme probe et magnanime dans toute la force de ce terme. C'est peu d'anéantir tous les rois de l'Europe; il faut faire respecter à tous les peuples le caractère du peuple français. C'est en vain que nous porterions au bout de l'univers la renommée de nos armes, si toutes les passions déchirent impunément le sein de la patrie. Défions-nous de l'ivresse même des succès; soyons terribles dans les revers, modestes dans nos triomphes et fixons au milieu de nous la paix et le bonheur par la sagesse et par la morale. Voilà le véritable but de nos travaux; voilà la tâche la plus héroïque et la plus difficile.

NAPOLÉON

AUX SOLDATS D'ITALIE

(*29 avril 1796*)

Soldats, vous avez remporté en quinze jours six victoires, vingt et un drapeaux, cinquante-cinq pièces de canon, plusieurs places fortes, et conquis la partie la plus riche du Piémont. Vous avez fait quinze mille prisonniers, tué ou blessé plus de dix mille hommes; vous vous étiez jusqu'ici battus pour des rochers stériles, illustrés par votre courage, mais inutiles à la patrie; vous égalez aujourd'hui, par vos services, l'armée de Hollande et du Rhin. Dénués de tout, vous avez suppléé à tout. Vous avez gagné des batailles sans canons, passé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers, bivouaqué sans eau-de-vie et souvent sans pain. Les phalanges républicaines, les soldats de la liberté, étaient seuls capables de souffrir ce que vous avez souffert; grâces vous en soient rendues, soldats! La patrie reconnaissante vous devra sa prospérité; et si, vainqueurs de Toulon, vous présageâtes l'immortelle campagne de 1793, vos victoires actuelles en présagent une plus belle encore. Les deux armées qui naguère vous attaquaient avec audace fuient épouvantées devant vous; les hommes pervers qui riaient de votre misère, et se réjouissaient dans leur pensée des triomphes de vos ennemis, sont confondus et tremblants.

Mais, soldats, vous n'avez rien fait, puisqu'il vous reste à faire. Ni Turin ni Milan ne sont à vous; les cendres des vainqueurs de Tarquin sont encore foulées par les assassins de Basseville! On dit qu'il en est parmi vous dont

le courage mollit, qui préféreraient retourner sur l
sommets de l'Apennin et des Alpes. Non, je ne puis
croire. Les vainqueurs de Montenotte, de Millesimo, d
Dego, de Mondovi brûlent de porter au loin la gloire d
peuple français. Amis, je vous la promets, cette conquêt
mais il est une condition qu'il faut que vous me juriez d
remplir, c'est de respecter les peuples que vous délivre
Sans cela vous ne seriez pas les libérateurs des peuple
vous en seriez les fléaux; vous ne seriez pas l'honneur d
peuple français, il vous désavouerait. Vos victoires, votr
courage, vos succès, le sang de nos frères morts au
combats, tout serait perdu, même l'honneur et la gloire
Quant à moi et aux généraux qui ont votre confiance
nous rougirions de commander une armée sans disci-
pline, sans frein, qui ne connaîtrait de la loi que l
force...

PREMIÈRE ABDICATION

(*Fontainebleau, 11 avril 1814*)

A SA GARDE

Soldats de ma vieille garde, je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans je vous ai trouvés constamment sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Dans ces derniers temps, comme dans ceux de notre prospérité, vous n'avez cessé d'être des modèles de bravoure et de fidélité. Avec des hommes tels que vous, notre cause n'était pas perdue. Mais la guerre était interminable, c'eût été la guerre civile, et la France n'en serait devenue que plus malheureuse. J'ai donc sacrifié tous nos intérêts à ceux de la patrie : je pars. Vous, mes amis, continuez de servir la France. Son bonheur était mon unique pensée; il sera toujours l'objet de mes vœux! Ne plaignez pas

mon sort; si j'ai consenti à me survivre, c'est pour servir encore à votre gloire; je veux écrire les grandes choses que nous avons faites ensemble! Adieu, mes enfants! Je voudrais vous presser tous sur mon cœur : que j'embrasse au moins votre drapeau!

RETOUR DE L'ILE D'ELBE

(1er mars 1815)

AU PEUPLE!

Français, les victoires de Champaubert, de Montmirail, de Château-Thierry, de Vauchamp, de Mormant, de Montereau, de Craonne, de Reims, d'Arcis-sur-Aube, de Saint-Dizier, l'insurrection des braves paysans de la Lorraine, de la Champagne, de l'Alsace, de la Franche-Comté, de la Bourgogne, la position que j'avais prise sur les derrières de l'armée ennemie, en la séparant de ses magasins, de ses munitions de guerre, de ses équipages, l'avaient placée dans une situation désespérée. Les Français ne furent jamais sur le point d'être plus puissants, et l'élite des troupes coalisées eût trouvé son tombeau dans ces vastes contrées qu'elles avaient si cruellement ravagées, lorsque la trahison du duc de Raguse livra la capitale et désorganisa l'armée. Au même moment, la défection du duc de Castiglione, à qui j'avais confié des forces suffisantes pour battre les Autrichiens, et qui en paraissant sur les derrières de l'ennemi eût complété notre triomphe, acheva notre ruine. La conduite inattendue de ces deux généraux, qui trahirent à la fois leur patrie, leur prince et leur bienfaiteur, changea ainsi le destin de la guerre. Dans ces tristes circonstances, mon cœur fut déchiré, mais mon âme demeura inébranlable. Je ne consultai que l'intérêt de la patrie, je m'exilai sur

un rocher au milieu des mers, je conservai une existence qui pouvait encore vous être utile...

Français, dans mon exil, j'ai entendu vos plaintes et vos vœux; j'ai traversé les mers au milieu des périls de toute espèce; j'arrive parmi vous reprendre mes droits qui sont les vôtres. Tout ce que des individus ont fait, écrit ou dit depuis la prise de Paris, je l'ignorerai toujours, et je ne conserverai que le souvenir des importants services qu'ils ont rendus, car il est des événements d'une telle nature qu'ils sont au-dessus de l'organisation humaine... Français, il n'est aucune nation, quelque petite qu'elle soit, qui n'ait eu le droit, et n'ait tenté de se soustraire au déshonneur d'obéir à un prince imposé par un ennemi momentanément victorieux. Lorsque Charles VII rentra dans Paris et renversa le trône éphémère de Henri VI, il reconnut tenir son trône de la vaillance de ses braves, et non du prince régent d'Angleterre. C'est aussi à vous seuls et aux braves de l'armée que je me fais et ferai toujours gloire de tout devoir.

AUX SOLDATS

Soldats!

Nous n'avons pas été vaincus : deux hommes sortis de nos rangs ont trahi nos lauriers, leur pays, leur prince, leur bienfaiteur.

Ceux que nous avons vus pendant vingt-cinq ans parcourir toute l'Europe pour nous susciter des ennemis, qui ont passé leur vie à combattre contre nous, dans les rangs des armées étrangères, en maudissant notre belle France, prétendraient-ils commander et enchaîner vos aigles, eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards? Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos travaux, qu'ils s'emparent de nos honneurs, de nos biens, qu'ils calomnient votre gloire? Si leur règne durait, tout serait

perdu, même le souvenir de nos plus mémorables journées.

Votre général, appelé au trône par le choix du peuple, et élevé sur vos pavois, vous est rendu : venez le joindre.

Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites, et qui pendant vingt-cinq ans servirent de ralliement à tous les ennemis de la France. Arborez cette cocarde tricolore que vous portiez dans nos grandes journées. Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations, mais nous ne devons pas souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires. Qui prétendrait être maître chez nous? Qui en aurait le pouvoir? Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Wagram, à Friedland, à Tudela, à Eckmühl, à Essling, à Smolensk, à la Moscova, à Lutzen, à Wurtchen, à Montmirail... Venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. Son existence ne se compose que de la vôtre; ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres; son intérêt, son honneur, sa gloire ne sont autres que votre intérêt, votre honneur, votre gloire. La victoire marchera au pas de charge; l'aigle avec les couleurs nationales volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. Alors vous pourrez montrer avec honneur vos cicatrices; alors vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez fait : vous serez les libérateurs de la patrie.

ROYER-COLLARD

Pierre-Paul ROYER-COLLARD, né à Sompuis (Marne) en 1763, mort en 1846. Il fit son droit à Paris et se fit inscrire au barreau. Effrayé des excès de la Révolution, il donna sa démission de secrétaire de la Commune au mois d'août 1792, et abandonna la politique active. Ses concitoyens l'envoyèrent, en 1797, au conseil des Cinq-Cents, mais il en fut expulsé le 18 fructidor. Nommé *sous* l'empire professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris, il se consacra presque exclusivement à ses études de métaphysique. Elu député en 1815, il fut nommé en 1816 président de la Commission d'instruction publique et accomplit d'importantes réformes dans l'enseignement. En 1820, il fit au ministère de Villèle une opposition acharnée et prononça de 1820 à 1827 ses discours les plus importants. Réélu député en 1826, il devint président de la Chambre. Il remonta une dernière fois à la tribune, sous la monarchie de Juillet, pour combattre les lois dites de *septembre*. Il avait été reçu en 1827 de l'Académie française.

L'INAMOVIBILITÉ DE LA MAGISTRATURE[1]

(*21 novembre 1815*)

Royer-Collard commence par montrer que la proposition en délibération : « Les juges seront inamovibles après un an, à compter de leur installation », est contraire à l'article 58 de la Charte. La proposition manque de franchise; elle porterait une grave atteinte aux principes essentiels de l'ordre social.

Considérez, messieurs, la société en elle-même, le but pour lequel elle existe, la nature et la diversité des pouvoirs qu'elle institue pour l'atteindre; vous reconnaîtrez que l'action de tous ces pouvoirs vient se résoudre et se

1. Les royalistes de la Chambre proposaient de suspendre l'inamovibilité de la magistrature et réclamaient la destitution des juges d'origine bonapartiste ou républicaine. Royer-Collard prit la parole en faveur de l'inamovibilité.

confondre dans l'action du pouvoir judiciaire. Les lois civiles et criminelles ne sont que la règle des jugements. Le pouvoir qui veille sans cesse à la sûreté de tous et de chacun ne déploie la force de la société dont il est dépositaire que pour amener ceux qui la troublent devant les tribunaux; et dans ce combat de la société tout entière contre quelques-uns de ses membres, les victoires de la société sont des jugements. Ce sont encore des jugements qui règlent les droits incertains, qui commandent l'exécution des promesses, qui répriment les agressions de la cupidité et de la mauvaise foi. En un mot, tous les droits naturels et civils de l'homme en société sont sous la garde des tribunaux et reposent uniquement sur l'intégrité des juges qui les composent. En vain le pouvoir législatif promulguerait des lois, si les lois ne dictaient pas les jugements; en vain le pouvoir exécutif instituerait des tribunaux, en vain il les armerait du glaive, s'il n'en faisait pas l'usage indiqué par les lois, ou s'il le tournait contre l'innocence.

Puisqu'on peut dire avec vérité que la société existe ou qu'elle n'existe pas selon que la justice est bien ou mal administrée, il n'y a pour elle aucun intérêt aussi grand que l'équité et l'impartialité des jugements; et, par cette raison, il n'y a pas de ministère aussi important que celui de juge; lorsque le pouvoir chargé d'instituer le juge au nom de la société appelle un citoyen à cette éminente fonction, il lui dit : « Organe de la loi, soyez impassible comme elle. Toutes les passions frémiront autour de vous; qu'elles ne troublent jamais votre âme. Si mes propres erreurs, si les influences qui m'assiègent, et dont il m'est si mal aisé de me garantir entièrement, m'arrachent des commandements injustes, désobéissez à ces commandements; résistez à mes séductions; résistez à mes menaces. Quand vous monterez au tribunal, qu'au fond de votre cœur il ne reste ni une crainte ni une espérance; soyez

impassible comme la loi. » Le citoyen répond : « Je ne suis qu'un homme et ce que vous demandez est au-dessus de l'humanité. Vous êtes trop fort et je suis trop faible ; je succomberai dans cette lutte inégale. Vous méconnaîtrez les motifs de la résistance que vous me prescrivez aujourd'hui et vous la punirez. Je ne puis m'élever toujours au-dessus de moi-même, si vous ne me protégez à la fois et contre moi et contre vous. Secourez donc ma faiblesse; affranchissez-moi de la crainte et de l'espérance; promettez que je ne descendrai point du tribunal, à moins que je ne sois convaincu d'avoir trahi les devoirs que vous m'imposez. » Le pouvoir hésite; c'est la nature du pouvoir de se dessaisir lentement de sa volonté. Éclairé enfin par l'expérience sur ses véritables intérêts, subjugué par la force toujours croissante des choses, il dit au juge : « Vous serez inamovible.... »

Royer-Collard cite les publicistes qui ont défendu l'inamovibilité, malgré les inconvénients qu'elle peut avoir, comme une garantie indispensable.

Hélas! messieurs, en quel nombre sont-ils donc ceux qui sont restés debout, dans l'abaissement presque universel des esprits et des courages? En quel nombre ont-ils jamais été, ceux qui ont réuni toutes les qualités dont notre imagination forme le caractère du juge, et qu'elle impose aujourd'hui à quiconque est produit par le gouvernement sous ce titre? Ne calomnions pas la nature humaine, en lui demandant au delà de ce qui lui a été donné. Le monde a toujours été gouverné par la médiocrité en tout genre. Quand nous aurons recueilli tous les débris de la tempête, en comparant ce qui nous reste à ce qu'ont possédé nos pères, nous trouverons que nous avons beaucoup perdu surtout en désintéressement et en courage; mais ce qui nous manque, *ne* l'attendons que du principe de l'inamovibilité. Seul il

relèvera nos tribunaux, parce que seul il a l'admirable propriété de rendre de mauvais choix beaucoup moins mauvais, et des choix médiocres excellents.

Messieurs, nous voulons terminer la Révolution; nous ne devons donc pas nous traîner dans ses voies, et surtout nous y engager bien plus avant qu'elle-même n'a osé le faire. En détruisant le principe de l'inamovibilité auquel la France avait dû les tribunaux les plus intègres et les plus imposants qui furent jamais, la Révolution nous laissa des juges à temps. Ainsi l'inamovibilité fut encore respectée; le juge le fut véritablement dans la durée assignée à ses fonctions. Ce qu'on vous propose, messieurs, est d'une tout autre nature. Le juge ne serait inamovible qu'après un an; il suffirait donc de le révoquer avant l'année révolue et de révoquer de même son successeur, pour qu'il n'y eût jamais de juge inamovible! Dans le cours de la même année, les tribunaux pourraient se renouveler plusieurs fois, au gré des caprices du pouvoir ou de l'opinion! Ils suivraient le cours des révolutions ministérielles! Ils ne seraient que des commissions! Les cours prévôtales, prises dans les tribunaux, ces cours nécessaires en ce moment, je le crois, mais redoutables à l'innocence elle-même, ne seraient encore que des Commissions dont les membres attendraient leur sort, ici de la sévérité, là de l'indulgence de leurs arrêts! Et dans quelle société porterions-nous ce ravage? Dans une société où, depuis vingt-cinq ans, tous les hommes ont été aux prises, où tous sont amis ou ennemis, où l'impartialité est devenue la qualité la plus rare de l'esprit et peut-être la plus difficile des vertus, où la justice, qui est le besoin de tous, ne peut pas même se concevoir, si le juge n'est indépendant au plus haut degré. Non, messieurs, non; lorsqu'à l'exemple de ses prédécesseurs, le roi a donné à ses peuples des tribunaux dignes de ce nom, nous ne nous présenterons pas

devant lui pour lui dire que des commissions suffisent nous ne le supplierons pas de retirer le plus signal de ses bienfaits; nous ne serons pas coupables d'un si aveugle ingratitude envers la nation et envers l monarque.

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE [1]

(*20 janvier 1822*)

La loi proposée contient un grand nombre de dispositions; et telle est leur diversité qu'on peut dire que chaque article est une loi qui a ses motifs, ses principes, son but particulier. Les amendements inattendus de la commission sont encore d'autres lois qui dépassent singulièrement le projet auquel elles s'appliquent. Dans cette irrémédiable confusion, la discussion générale ne peut que saisir et caractériser l'esprit qui a dicté toutes ces innovations. Je ne les calomnie pas en avançant au moins qu'elles ont pour but commun et qu'elles doivent avoir pour effet certain de restreindre et de comprimer, autant qu'il est possible, par une répression à la fois plus arbitraire et plus sévère, la liberté dont la presse jouit en ce moment.......

Pour apprécier l'importance politique de ce dessein, il faut considérer la liberté de la presse bien moins en elle-même que dans ses rapports avec le gouvernement et la société. Car, s'il était reconnu que, dans le gouvernement, la liberté de la presse a la vertu d'une institution, et que, dans la composition actuelle de la société, elle est une nécessité, les atteintes qui lui seraient por-

1. Le gouvernement avait présenté un projet de loi contre la presse qui ajoutait encore aux rigueurs des lois de 1819. Désormais l'autorisation préalable du gouvernement devait être nécessaire pour fonder toute espèce de journal ou de recueil périodique s'occupant des questions politiques. C'est ce projet que Royer-Collard combattit à la tribune.

tées ne seraient pas seulement une violation des droits privés; elles changeraient encore l'état du gouvernement, et elles opprimeraient la société entière.

Que la liberté de la presse ait ce double caractère, d'une institution politique et d'une nécessité sociale, c'est ce qui ne peut être révoqué en doute.

La liberté de la presse n'est pas une institution sociale, mais une institution politique. La Charte avait à la fois à constituer le gouvernement et la société; la société a été ajournée; la Charte n'a constitué que le gouvernement. Or ce gouvernement est *un* dans son action, et s'il ne rencontrait pas d'obstacles au dehors il serait absolu. Cette barrière, c'est la liberté de la presse.

La Charte aurait donc peu fait, trop peu pour relever la société, si elle s'était arrêtée à la division des pouvoirs. A la place d'un despotisme simple nous aurions un despotisme composé; l'omnipotence parlementaire après l'omnipotence d'un seul. Devant l'une comme devant l'autre, la société désarmée d'institutions serait restée sans défense. Ce n'est qu'en fondant la liberté de la presse comme droit public que la Charte a véritablement fondé toutes les libertés et rendu la société à elle-même. La liberté de la presse doit fonder à son tour la liberté de la tribune, qui n'a pas un autre principe ni une autre garantie. Ainsi, selon la Charte, la publicité veille sur les pouvoirs, elle les éclaire, les avertit, les réprime, leur résiste. S'ils se dégagent de ce frein salutaire, ils n'en ont plus aucun; les droits écrits sont aussi faibles que les individus. Il est donc rigoureusement vrai, ainsi que je l'ai dit, que la liberté de la presse a le caractère et l'énergie d'une institution politique; il est vrai que cette institution est la seule qui ait restitué à la société des droits contre les pouvoirs qui la régissent; il est vrai que, le jour où elle périra, ce jour-là nous retournerons à la servitude. Les abus de la presse doivent être réprimés; qui est-ce qui en doute? Mais on

ne peut abuser aussi de la répression; et si l'abus v
jusqu'à détruire la liberté, la répression n'est que l
prévention avec l'hypocrisie de plus.

L'autre caractère sous lequel la liberté de la press doit être envisagée dans toutes les discussions dont ell est l'objet, c'est qu'elle est une nécessité. Ce mot port sa force avec lui; les privilèges de la nécessité son connus, elle ne les tient pas des lois, et les lois ne peu- vent pas les lui ravir.

La nécessité de la presse résulte de l'état, de la com- position, de l'esprit actuel de la société; c'est pourquo j'ai dit que c'était une nécessité sociale. L'état, la com- position, l'esprit actuel de la société sont des faits écla- tants qui ne peuvent être ignorés ni dissimulés; je ne les décrirai pas autrement qu'on ne l'a fait dans l'exposé des motifs de la loi; je ne serais pas plus exact, et je ne dirais pas si bien.

La démocratie chez nous, est-il dit dans cet exposé, est partout pleine de sève et d'énergie; elle est dans l'industrie, dans la propriété, dans les lois, dans les souvenirs, dans les hommes, dans les choses. Le tor- rent coule à pleins bords dans de faibles digues qui le contiennent à peine.

A mon tour, prenant, comme je le dois, la démocratie dans une acception purement politique et comme opposée ou seulement comparée à l'aristocratie, je conviens que la démocratie coule à pleins bords dans la France, telle que les siècles et les événements l'ont faite. Il est vrai que, dès longtemps, l'industrie et la propriété ne ces- sant de féconder, d'accroître et d'élever les classes moyennes, elles se sont si fort approchées des classes supérieures que, pour apercevoir encore celles-ci au- dessus de leurs têtes, il faudrait beaucoup descendre. La richesse a amené le loisir; le loisir a donné les lumières; l'indépendance a fait naître le patriotisme.

Les classes moyennes ont abordé les affaires publiques; elles ne se sentent coupables ni de curiosité ni de hardiesse d'esprit pour s'en occuper; elles savent que ce sont leurs affaires. Voilà notre démocratie telle que je la vois et la conçois; oui, elle coule à pleins bords dans cette France plus que jamais favorisée du ciel! Que d'autres s'en affligent ou s'en courroucent; pour moi, je rends grâces à la Providence de ce qu'elle a appelé aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de ses créatures.

Il faut accepter cet état ou il faut le détruire. Or, la société étant évidemment démocratique, le gouvernement tout entier est resté aristocratique. Il est constitué en sens inverse de la société.

Je sors du gouvernement; je retourne à la société. La démocratie y possède-t-elle quelque institution tutélaire, quelque magistrature, ouvrage de ses mains, élevée dans son intérêt et pour sa défense? Non; la société, si riche autrefois de magistratures populaires, n'en a plus une seule; elle est centralisée; son administration tout entière a passé dans le gouvernement; pas un détail de police locale n'a échappé : ce sont les délégués de la souveraineté qui nettoient nos rues et qui allument nos réverbères. La démocratie n'est pas encore là.

Où donc est-elle? Ruinée dans les pouvoirs, dénuée dans la société d'institutions qui résistent pour elle, quel est son patrimoine légal? Elle n'en a point d'autres que la contradiction ou l'opposition. Or elle ne contredit et ne s'oppose que par la libre manifestation des opinions qui la défendent. Ainsi, dans l'état des choses, la démocratie, sujette de l'aristocratie, ne se protège que par la liberté de la presse. Si elle la perd, elle tombe dans l'esclavage politique le plus absolu.

Je ne demande pas si cela est juste et conforme à la

Charte; mais je demande si cela est possible. Que la Charte, que les droits se taisent, et que la prudence seule réponde. Qu'elle dise s'il faut faire d'une démocratie puissante une faction; qu'elle dise d'où viennent les révolutions, ce qui les prépare, les fomente et les rend inévitables et irrésistibles.

La démocratie a fait des révolutions, comme l'aristocratie, comme la monarchie, comme la religion, et tout ce qui a eu de la puissance sur la terre; elle a fait la nôtre. Elle a voulu changer l'état intérieur de la société, et elle l'a changé. A travers beaucoup de malheurs, l'égalité des droits (c'est le vrai nom de la démocratie, et je le lui rends) a prévalu; reconnue, consacrée, garantie par la Charte, elle est aujourd'hui la seule pairie noblement acceptée, la forme universelle de la société; et c'est ainsi que la démocratie est partout. Elle n'a plus de conquêtes à faire; elle touche les colonnes d'Alcide. L'esprit de la Révolution a donc passé tout entier dans la crainte de perdre les avantages obtenus, tout entier dans la ferme et unanime volonté de les conserver à l'abri de la violence, à l'abri de l'insulte. La prudence conseille-t-elle d'inquiéter, de tourmenter, d'exaspérer ce terrible esprit, et de rendre à nos sanglantes discordes leurs champs de bataille? Les situations relatives sont-elles changées?

La démocratie est-elle plus faible qu'il y a quarante ans, ou bien ses adversaires sont-ils plus forts? Les masses sont-elles moins riches, moins éclairées, moins nombreuses, moins jalouses de leurs droits? L'égalité a-t-elle cessé d'être un besoin irrésistible, inexorable? En un mot, les instincts de la Révolution sont-ils émoussés ou sont-ils moins redoutables?

Nous sommes, messieurs, dans une situation critique, et le danger s'accroît d'année en année, de ministère en ministère, de jour en jour. Deux garanties avaient été

données aux droits reconnus : le gouvernement représentatif et la liberté de la presse. La première s'est dénaturée : le gouvernement représentatif a changé de mains. Une seule crainte a dominé, quand il fallait en avoir, en écouter plus d'une; si l'on me dit que, sans cela, nous périssions, je répondrai que cela même c'était périr. L'autre garantie est maintenant en question. Ainsi la monarchie légitime si nécessaire à la France, cette monarchie qui est à nous aussi bien qu'à nos adversaires, serait amenée par leur imprudence au seul risque véritable qu'elle ait à courir, celui d'être regardée comme incompatible avec les libertés qu'elle a promises. La destruction des garanties suppose que les droits qui ne sont pas défendus ne laissent pas d'être en sûreté, ou bien que les gouvernements doivent trouver la même facilité à les enfreindre ou à les respecter. Quand de telles maximes seraient écrites dans les lois, comme elles n'en seraient pas plus vraies, elles n'en auraient pas plus d'autorité. Les peuples barbares font tout avec les armes; les gouvernements corrompus des peuples civilisés s'imaginent qu'ils peuvent tout faire avec les lois; ils se trompent. Les lois qui s'adressent à une nation éclairée et attentive ont besoin de l'acceptation tacite de la raison; si elles ne l'obtiennent pas, elles n'ont pas le principe de vie, elles meurent.

VILLÈLE

Le comte Joseph de Villèle, né à Toulouse le 14 août 1773, mort le 13 mars 1854. Après avoir servi quelques mois comme officier de marine, il donna sa démission en 1789, se fixa à l'île Bourbon et ne revint en France qu'en 1807. Il habita sa ville natale, en fut maire en 1815, puis député la même année. A la Chambre, il défendit la royauté et s'occupa principalement de questions financières. Il devint ministre d'État en 1820, ministre des finances en 1821 et président du Conseil en 1822. C'est sous son ministère que furent votées les lois sur la *septennalité*, le *sacrilège*, le *milliard des émigrés* et qu'éclata la guerre d'Espagne. Remplacé par M. de Martignac, en 1828, il entra à la Chambre des pairs et renonça, après la révolution de Juillet, à la vie politique.

SUR LE BUDGET DE 1816

(*18 mars 1816*)

M. de Villèle expose que la Chambre a le droit de prendre connaissance des moyens que veut employer le ministre pour payer l'arriéré antérieur de 1814, « quelle que soit sur ce point la pensée du gouvernement. »

Non, messieurs, vous ne sortirez pas de la ligne constitutionnelle en faisant des amendements à la loi qui, aux termes de la Charte, doit exclusivement sortir de votre Chambre, tandis que vous avez ce droit pour toutes les lois moins importantes et moins sous votre influence que celle-là. Vous ne sortirez pas de vos attributions, en appliquant au soulagement des peuples, dans l'année où les deux tiers de la France ont été dévastés par les armées de l'Europe, trente-deux millions que vous trouvez disponibles dans le Trésor pour payer les créanciers dont le titre ne doit échoir que dans trois ans. Ce

ne sera pas violer la loi des finances de 1814 que de vous faire rendre compte par le ministre des moyens de l'exécuter, lorsque la loi elle-même lui impose cette obligation annuelle. Ce ne sera pas rapporter cette loi que de conclure avec le ministre qu'il faut substituer un nouveau mode à celui qu'elle établissait pour rembourser les créanciers de l'arriéré, parce que les suites de la révolution du 20 mars ont désormais rendu plusieurs parties de cette loi inexécutables. Ce ne sera pas faire banqueroute aux créanciers de l'État que de leur donner en paiement les meilleures valeurs dont on ait la faculté de disposer pour les satisfaire sans retard. Ce ne sera pas enfin atténuer la valeur du gage donné aux étrangers, et ici, je l'avoue, c'est à regret que je suis forcé de m'expliquer, car j'ai le cœur français et je n'ai pu voir sans douleur qu'un des orateurs qui m'ont précédé ait admis ce moyen de fonder son opinion. Non, messieurs, conserver vos forêts plutôt que de les vendre à vil prix, employer le produit des ventes déjà faites à payer vos dépenses courantes, de préférence à des créances qui ne sont pas échues, libérer votre trésor de tous les embarras des arriérés accumulés depuis seize ans, rendre disponibles et applicables à l'acquittement des contributions qui vous sont imposées, toutes les ressources de l'État, ce ne sera pas compromettre le paiement des puissances étrangères, comme on vous l'a dit, ce ne sera pas diminuer leurs garanties, car c'est, au contraire, prendre le plus sûr moyen pour qu'elles soient toujours payées avec exactitude.

On vous dit que, par vos amendements, vous vous emparez de l'initiative royale et que vous bouleversez l'Etat par cette usurpation. Mais si le gouvernement craignait réellement que nous nous emparassions de l'initiative royale par nos amendements, nous ne verrions pas les ministres, fatigués de l'usage de cette

initiative, rentrer volontairement dans un système tout opposé, en remettant à faire prononcer le roi sur la loi des élections jusqu'après la délibération des deux Chambres.

M. de Villèle examine les projets du ministère et il estime qu'ils sont de nature à compromettre le crédit français. Le système de la commission est meilleur; il consiste à consolider tous les arriérés, sans dépouiller personne.

Vendre les biens des communes sans leur consentement, c'est dépouiller un légitime propriétaire de sa propriété, c'est porter atteinte à la Charte, et sous tous ces rapports les dispositions de la loi de 1814 qu'on vous présente comme irrévocables sont inconstitutionnelles; notre devoir ne se borne donc pas à ne pas l'avoir votée, il s'étend jusqu'à la rapporter.

Mais les motifs qui vous font repousser cette loi, ne seraient-ils pas une des causes qui font qu'on ajoute tant d'importance à vous la faire respecter? Les principes sur lesquels on fonde le système d'amalgame et de fusion dont nous a parlé un des derniers orateurs, n'iraient-ils pas jusqu'à faire désirer de voir donner ce nouveau gage à la Révolution? Un discours mémorable fait dans le sein de votre commission m'autorise à émettre cette opinion.

Mais, messieurs, quand vos principes ne mettraient pas un obstacle invincible à cette prétention, les vues politiques les plus ordinaires suffiraient pour vous faire prévoir qu'en suivant ce système nous ne sortirions jamais du cercle vicieux dans lequel nous serions entrés et qu'en nous laissant entraîner de gage en gage, de concession en concession, nous compromettrions sans le vouloir, mais inévitablement, le sort de notre patrie. Que les partisans d'un tel système nous expliquent pourquoi les gages et les concessions accordés en 1814 n'ont pas empêché la

révolution du 20 mars, et s'ils n'ont pas de réponse satisfaisante à nous faire, adoptons une marche politique plus rassurante et préférable sous tous les rapports; élevons un mur d'airain entre le passé et l'avenir, et sortons de l'ornière de la Révolution pour n'y rentrer jamais.

C'est le seul moyen que je voie de sauver notre pays dans la situation présente, et j'ai dû le dire sans détour, soumettant avec confiance mon opinion au jugement de tous les amis de la tranquillité et du bonheur de la France.

Je vote contre le projet du ministre parce que je trouve injuste de vendre les biens des communes sans leur consentement et contre leurs droits et leurs intérêts, parce que je crois dangereux de réduire le prix vénal des propriétés en France par la concurrence d'une aussi grande masse de ventes de bois, dans un moment où l'on a tant de sacrifices à demander aux propriétaires; parce que les créanciers ne pouvant acheter eux-mêmes ces bois, ils seront forcés de passer à vil prix leurs créances à des compagnies de capitalistes qui, après avoir fait la loi aux créanciers, la feront encore à l'État pour l'achat de ces bois.

Je vote contre le projet parce que la loi de 1814, dont le ministre veut s'autoriser pour continuer ces ventes, n'a pourvu aux intérêts que de quelques-uns des créanciers de l'État, tandis que la justice exige que tous soient également traités; parce que cette loi a été si bien rapportée par la force des événements malheureux qui sont arrivés depuis, que le ministre lui-même qui réclame son exécution, ne l'exécute pas, puisqu'il n'émet pas, comme cette loi le lui ordonne, cent millions de bons royaux sur la place pour les cent millions de créances déjà liquidées, attendu que cette émission, conforme à la loi du 23 septembre 1814, prouverait de suite par la

perte des bons royaux que les créanciers n'ont rien gagner à l'exécution de cette loi.

Je vote aussi contre le projet du ministre parce qu'i demande aux propriétaires cent trente centimes en su du principal de leur contribution ordinaire, ce que j crois inexécutable après les malheurs qui les ont accablés en 1815.

Je vote enfin contre le projet du ministre parce qu'il tend à nous faire faire, dans des circonstances aussi difficiles, l'essai périlleux de six nouveaux droits assez peu mûris pour avoir excité des réclamations générales dans tout le royaume et avoir été changés deux fois avec de nouvelles combinaisons par leur auteur lui-même, sans réunir plus de suffrages en leur faveur.

Je vote pour le projet de la commission parce qu'il me paraît résoudre d'une manière moins funeste à mon pays et moins onéreuse pour les contribuables le triste problème dont la solution était imposée au budget de la France en 1816.

BENJAMIN CONSTANT

Benjamin Constant de Rebecque naquit à Lausanne le 25 octobre 1767 d'une famille de protestants français réfugiés. Il vint en France en 1796, plaida devant le conseil des Cinq-Cents et fut nommé tribun après le 18 brumaire. Exilé pour son opposition à l'Empire, il ne rentra en France qu'en 1814 et se rallia à la Restauration. Il accepta cependant de Napoléon, au moment des Cent-Jours, la rédaction de l'*Acte additionnel* aux constitutions de l'empire. Banni par Louis XVIII et grâcié en 1816, il fut élu député en 1819 et devint un des chefs de l'opposition constitutionnelle. Nommé après la Révolution de 1830 président du conseil d'État, il mourut le 8 décembre de la même année.

SUR LA COCARDE TRICOLORE[1]

(7 *février 1821*)

Le ministre que je remplace à cette tribune aurait dû, avant de faire peser une accusation, au moins imprudente, sur les orateurs qu'il a voulu réfuter, se rappeler que les éloges qu'ils ont pu donner à ce qui fut pendant trente ans un signe de gloire, ne sont venus que parce qu'une seule épithète qui n'avait rapport qu'au passé, une épithète bien naturelle en parlant des hommes qui ont contribué à la gloire française, avait été prononcée par un des préopinants et repoussée à l'instant par des murmures que je ne puis caractériser. Cette épithète qui a excité un étrange et un imprudent scandale... (*Murmures à droite*)... oui, un imprudent scandale; si cette épithète n'avait été relevée, et si l'on n'avait pas, je ne

1. Le général Foy ayant parlé de la *glorieuse* cocarde tricolore, le ministre de la justice demanda que l'orateur fût rappelé à l'ordre; Benjamin Constant répondit au ministre.

sais pas sous quel prétexte, demandé le rappel à l'ordre pour cette épithète, il n'y aurait eu ni ces éloges qui devenaient une défense légitime, ni aucun symptôme de cette agitation et de cette effervescence qui, malheureusement, depuis quelque temps, troublent cette Chambre.

Oui, messieurs, vous chercherez en vain à vous le déguiser; nous voulons ce qui existe, et nous saurons le défendre; mais, comme Français, nous ne devons pas souffrir qu'on flétrisse le passé. Dites, et vous aurez raison, que ceux qui arboreraient aujourd'hui un autre signe que la cocarde blanche, seraient en révolte; mais ne murmurez pas quand on dit que la cocarde tricolore a été portée avec gloire à l'extérieur comme à l'intérieur. N'essayez pas de rattacher à ces couleurs des excès épouvantables qui, comme on l'a très bien dit, n'ont pas plus de rapport avec la cocarde tricolore que la Saint-Barthélemy avec la cocarde blanche, ou, pour mieux dire, que la Saint-Barthélemy avec la religion : car la liberté est aussi étrangère aux épouvantables excès commis en son nom, que la religion l'a été aux assassinats de la Saint-Barthélemy et à des assassinats plus récents.

C'est par cette déplorable confusion d'idées, dans laquelle je suis fâché qu'un ministre du roi soit tombé, ainsi que plusieurs de nos collègues, qu'on est entré dans cette discussion. Mais non, jamais on ne parviendra à déshonorer les fastes de notre gloire. Ce n'est pas à ceux qui ont occupé des places, et qui portaient alors la cocarde tricolore, à ceux qui ont été chargés de faire exécuter les lois dans les pays conquis sous cette même cocarde; ce n'est pas à eux, dis-je, à venir la flétrir; car ils se flétrissent eux-mêmes et ce serait une imprudence bien inconcevable.... J'ai cru devoir monter à cette tribune pour faire voir que s'il y a imprudence, elle est tout entière de la part du membre qui, pour une seule épi-

thète, pour une épithète légitime, a voulu faire rappeler son collègue à l'ordre. S'il y a imprudence, elle a été encore plus dans les paroles de M. le garde des sceaux, qui est venu représenter comme une provocation peut-être involontaire (et ici je dois lui rendre justice, il n'a pas accusé les intentions) l'éloge naturel d'une cocarde sous laquelle la France est arrivée au plus haut degré de gloire.

Messieurs, ne finirons-nous jamais d'accuser le passé? Les membres qui tombent dans cette imprudence ne reconnaîtront-ils pas que ce n'est pas là le moyen d'arriver à un ordre stable? On ne déshérite pas une nation de ce qu'elle a conquis avec tant de gloire. On ne peut pas lui faire mépriser un signe qu'elle a porté et sous lequel, je le répète, elle s'est élevée à une immortelle renommée. Respectez le passé si vous voulez donner à nos successeurs la leçon de respecter le présent. Nous, nous voulons défendre le présent et la mémoire du passé; parce que le présent est une espérance, parce que nous croyons que si nous pouvons consolider ce présent et le préserver de l'imprudence des hommes qui l'attaquent sans cesse avec tant d'inconsidération, et j'ose dire avec tant d'extravagance; si, dis-je, nous pouvons le préserver de leurs attaques, nous aurons la liberté sous laquelle il existe le plus de calme, le plus de douceur et une heureuse réunion de toutes les opinions. Mais ne croyez pas rallier la nation, si vous méprisez la force et sa gloire, si vous méprisez ce signe que l'auguste auteur de la Charte a lui-même arboré en 1789, lorsqu'il est venu lui-même dire que la Révolution était inévitable, qu'elle devait amener les plus heureux changements, et que son auguste frère s'en déclarait le chef. Vous pouvez trouver ces paroles mémorables dans tous les journaux du temps.

Dites, si vous le trouvez nécessaire, que, dans le cours

de la Révolution on a commis des crimes épouvantables; mais reconnaissez que le motif principal, essentiel de la Révolution était respectable. Apprenez (car peut-être il y a parmi vous des hommes qui n'étaient pas sur les lieux, et qui connaissaient mal les dangers que courait une patrie dont ils étaient absents), apprenez que les mêmes hommes qui ont arboré cette cocarde et qui seraient coupables de l'arborer aujourd'hui, ont défendu ce trône constitutionnel, qu'ils ont été ensevelis dans les cachots pour la défense du trône constitutionnel; qu'ils ont péri pour la défense de la liberté; car, messieurs, dans nos troubles révolutionnaires, il est tombé plus d'amis que d'ennemis de la liberté, et cela parce que les amis de la liberté étaient restés au poste du danger, tandis que ses ennemis s'étaient mis en sûreté.

J'ai cru devoir vous soumettre ces observations, dans le désir de voir la liberté s'établir à l'ombre de la monarchie constitutionnelle ; je suis fermement résolu, et ma résolution est partagée par beaucoup de membres de cette Chambre, de ne jamais permettre qu'on flétrisse une des époques à la fois les plus glorieuses et les plus malheureuses que jamais une nation ait traversées.

DE SERRE

Hercule de Serre naquit à Pagny-sur-Moselle le 12 mars 1776. Attaché au prince de Condé, il émigra au début de la Révolution. Rentré en France en 1802, il adhéra au régime nouveau et occupa des charges importantes dans la magistrature. Nommé député du Haut-Rhin en 1815, il se rangea dans la minorité libérale, fut élevé en 1817 à la présidence de la Chambre et devint ministre de la justice en 1818. De nouveau ministre avec le duc de Richelieu en 1820, il échoua à la députation en 1822 et reçut du gouvernement, à titre de compensation, l'ambassade de Naples. Il mourut dans cette ville le 21 juillet 1824.

SUR LA PRESSE ET LA MORALE PUBLIQUE[1]

(*17 avril 1819*)

Les divers orateurs qui ont abordé avec conscience et recueillement la matière élevée et difficile qui vous occupe, n'ont pu s'accorder sur les amendements à proposer à l'article que vous présente le gouvernement. Cette circonstance seule a révélé, mieux encore que l'aveu positif qu'ils en ont fait dans leurs discours, l'embarras où ils se trouvent d'indiquer un changement qui obtienne votre assentiment, ou qui seulement les satisfasse eux-mêmes. Cet embarras avoué et cette contradiction seraient en tout cas la justification la plus éclatante du projet de loi, s'il avait besoin de justification. Vous vous rappelez que dans la dernière session un amendement analogue vous fut proposé, vous en

1. Le ministère avait présenté un projet de loi relatif à la liberté de la presse L'article 8 portait que tout outrage à la morale publique serait puni. M. Lainé proposa alors d'ajouter au mot *morale* le mot *religion*. C'est au discours de M. Lainé que répondit M. de Serre.

comprîtes les difficultés, vous en pressentîtes les dangers : il fut écarté. Dans l'autre Chambre, cet amendement fut reproduit, subitement adopté, il a contribué au rejet de la loi tout entière.

Le noble orateur qui m'a précédé a souvent proféré le mot *religion*; il ne l'a pas défini, et j'avoue que je suis encore à chercher quel sens positif il y attache. Les hommes les plus recommandables n'échappent pas tout à fait à l'influence de leur époque, et l'on ne peut se dissimuler que la tendance de la nôtre est de généraliser beaucoup le sens du mot *religion*, d'y voir une spéculation abstraite, un sentiment inhérent à l'âme, plutôt qu'une croyance, une pratique, une observance rigoureuse. Mais, messieurs, si l'on s'était placé dans ce dernier point de vue, le seul véritable, à peine eût-on conçu l'idée d'une disposition qui tend tout à la fois à enchaîner tous les cultes et à les armer tous les uns contre les autres.

Mais la religion, dit l'orateur, est ce qu'il y a, à la fois, de plus libre et de plus fort. Or l'effet de l'amendement sera justement d'empêcher toute prédication et toute propagande, puisque l'amendement tendrait à punir tout outrage fait à un culte, à une religion quelconque.

Il est bien vrai qu'aujourd'hui les cultes différents habitent paisiblement les uns à côté des autres. Demandez, cherchez la raison de cette paix, et vous la trouverez uniquement dans la liberté parfaite dont ils jouissent tous. Leurs égards réciproques sont essentiellement volontaires; ils tiennent à leur indépendance dans le domaine religieux, au droit qu'a chaque croyant d'exprimer entièrement sa croyance et de dire tout ce qu'il pense des croyances étrangères. Du moment que vous voudrez imposer des restrictions, montrer des châtiments à celui que Dieu même a chargé d'annoncer sa foi, il bravera les uns et franchira les autres. L'em-

pêcherez-vous d'appeler les cultes étrangers des cultes adultères, de les traiter d'impies, de sacrilèges? d'attaquer les dogmes et les rites étrangers? de les qualifier d'abominables erreurs ou d'infâmes profanations? Voilà le langage que les ministres d'un culte, que les simples fidèles, ont, religieusement parlant, le droit de tenir. Voilà, n'en doutez pas, si vous les provoquez, le langage qu'ils tiendront, et il suffira qu'un seul ait tenu ce langage, et qu'en vertu de votre loi on ait essayé de l'en punir, pour que tous unanimement se croient obligés de répéter la même profession de foi. Vous les traînerez dans les cachots, vous les ruinerez par des amendes; chargés de vos fers, et sur le fumier où vous les aurez réduits, ils proféreront les mêmes paroles, ils prêcheront le même évangile et combattront avec la même force les mêmes erreurs. Et quels crimes avaient commis dans les premiers âges de l'Église ces chrétiens expirant par milliers dans les tortures? Quels crimes, messieurs? Ils avaient insulté aux croyances de Rome et de la Grèce, ils avaient outragé le culte de l'Empire. Je le dis avec conviction : les peines qu'on vous propose sont plus douces, mais, entre la loi qu'on vous demande et les lois de Dioclétien, je ne vois, à ne considérer que le principe, aucune différence.

Aucune loi de ce genre n'a réussi à étouffer la licence et les blasphèmes; c'est d'ailleurs pour un gouvernement méconnaître sa propre force que de vouloir la défendre en faisant sortir la loi civile de son domaine.

D'autre part, il serait tout aussi imprudent, comme le demandent quelques membres, de supprimer les mots de *morale publique.*

Chacun est d'accord sur le sens du mot *morale*, et il présente une acception nette à tous les esprits. Ce point accordé et le sens du mot *morale* bien entendu, il devient facile d'expliquer le sens du mot *morale publique*. La morale publique est celle que la conscience

et la raison révèlent à tous les peuples, comme à tous les hommes, parce que tous l'ont reçue de leur divin auteur, en même temps que l'existence; morale contemporaine de toutes les sociétés, que, sans elle, nous ne pouvons pas comprendre, parce que nous ne saurions les comprendre sans la notion d'un Dieu vengeur et rémunérateur du juste et de l'injuste, du vice et de la vertu, sans le respect pour les auteurs de ses jours et pour la vieillesse, sans la tendresse pour les enfants, sans le dévouement au prince, sans l'amour de la patrie, sans toutes les vertus enfin qu'on trouve chez tous les peuples, et faute desquelles tous les peuples sont condamnés à périr. L'histoire nous apprend à quelles époques divers cultes sont nés parmi les peuples; elle nous dit les noms de leurs fondateurs, elle ne peut pas nous dire l'époque à laquelle a commencé la morale publique, parce qu'elle était avant elles la seule religion des peuples.

Dans quelque superstition, dans quelque abrutissement qu'un peuple soit tombé, il n'est jamais arrivé que tous les caractères sacrés de cette morale publique, de cette religion primitive aient été effacés, et toujours il a été possible de les faire revivre. Plus une religion a sanctionné cette morale commune à tous, plus elle a été sainte, et c'est l'honneur immortel du christianisme de l'avoir portée au dernier degré de pureté et de sublimité.

La morale publique n'est donc ni une chose nouvelle ni un phénomène parmi les nations, et j'ai peine à concevoir qu'on soit arrivé à élever de pareils doutes. Il est des temps de douleur et d'oppression qui en affaiblissent beaucoup le sentiment : ils ne l'éteignent jamais. Je suppose qu'un tyran ait longtemps pesé sur un pays. Si, du sein d'une longue servilité, un homme ignoré jusqu'alors s'éveille, qu'il se dévoue pour les siens, qu'il fasse entendre les premiers accents de vérité et de liberté, cet homme devient tout à coup l'honneur de son

pays; il est proclamé le vengeur, l'organe de la morale publique, tous les cœurs lui répondent, et la tyrannie est ébranlée jusque dans ses fondements. Voilà à quels traits on reconnaît et on reconnaîtra toujours la morale publique. C'est pour les nations le premier des patrimoines, le plus précieux des trésors; il s'enrichit de tous les actes de vertu, de tous les dévouements, de tous les sacrifices; il n'y a pas de bon citoyen qui ne soit appelé à l'accroître; c'est aux âmes héroïques qu'il est donné de l'augmenter sans mesure. La France est riche déjà de ce patrimoine, elle est appelée à s'enrichir encore, et, lorsque vous aurez défendu par vos lois la morale publique de tout outrage, bienfaiteurs de votre pays, vous en aurez été les véritables organes.

GENÉRAL FOY

Maximilien-Sébastien DE FOY naquit à Ham en 1775. Il embrassa la carrière militaire, entra à quinze ans à l'école d'artillerie de La Fère, fut nommé deux ans plus tard lieutenant et prit part à la campagne de Dumouriez. Suspect de sympathie pour le parti girondin, il fut incarcéré du 31 mai 1793 au 9 thermidor. Réintégré alors dans son grade, il servit dans l'armée de Meurthe-et-Moselle, devint colonel en 1801, général de brigade en 1808, général de division en 1810 pendant la campagne d'Espagne. Retraité après Waterloo, il fut élu en 1819 député de l'Aisne, et prit la parole dans toutes les questions importantes. Le général Foy mourut le 28 novembre 1825; ses funérailles furent l'occasion d'une manifestation nationale.

Les discours de Foy ont été publiés ainsi qu'une *Histoire de la Guerre de la Péninsule*, malheureusement inachevée.

SUR L'ARMÉE FRANÇAISE [1]

(25 mai 1821)

Hier M. le rapporteur (le marquis de Bouthillier) a commis une grande erreur; il vous a dit : « On peut fort bien servir l'État avec gloire, sans que l'État doive une récompense à ses serviteurs; et je ne vois dans aucun document ni sur le Grand-Livre de la Dette publique la moindre trace d'une dotation accordée aux vainqueurs de Rocroi et de Fontenoy. » La citation n'est pas heureuse ; ce sont précisément les vainqueurs de Rocroi et de Fontenoy qui ont reçu les dotations les plus considérables. Qui ne se rappelle qu'en 1648 on donna au grand

1. La droite avait demandé que l'on dépossédât de leurs pensions tous les anciens soldats de la République et de l'Empire. Le général Foy riposta à M. Duplessis-Grénedan.

Condé le Clermontois, domaine immense, dont les seuls droits régaliens furent rachetés par le gouvernement de 1784 pour 2 millions, et qui, malgré toutes les dévastations de la Révolution, produit encore 150 000 francs de rente à la maison de Condé? Qui ne sait, messieurs, que Chambord a été la récompense du vainqueur de Fontenoy, récompense accordée aux acclamations de toute la France? Eh! messieurs, ce n'étaient pas seulement les grands services rendus à l'État qui se trouvaient ainsi récompensés! Ne connaissez-vous pas ce *livre rouge* qui fut déroulé devant l'Assemblée constituante? Une bonne action, souvent même une action mauvaise, a fait accorder à toute une famille des récompenses pécuniaires immenses qu'on touchait encore au moment de la Révolution et qu'on touche peut-être aujourd'hui.

La différence entre les temps anciens et les temps modernes est celle-ci : dans les temps anciens, on s'occupait beaucoup moins des officiers inférieurs et des soldats; on s'en est occupé davantage depuis la Révolution. Et cependant croyez-vous qu'on ait fait beaucoup pour eux? Ces malheureux amputés portés sur la liste des donataires surnagent au milieu de leurs nombreux compagnons tombés sur le champ de bataille! Savez-vous que dans nos dernières guerres la chance de mort contre nos soldats était de 60 à 1?

Et nos officiers inférieurs, comme ils resplendissaient de pureté et de gloire! Vaillants comme les plus vaillants, généreux, sobres, endurcis à la fatigue, parce qu'ils étaient fils de laboureurs, ils marchaient à pied à la tête des compagnies, toujours les premiers à la brèche, les premiers sur le champ de bataille. L'administration militaire ne pouvait que rarement, incomplètement, satisfaire à leurs besoins; mais, doués d'un cœur trop franc pour participer aux pillages que la nécessité imposait souvent aux soldats, leur vie se consumait en

de cruelles souffrances, en d'éternelles privations. Et qu'attendaient-ils au bout de tant de maux? La mort sur une terre inconnue, la mort loin de leurs amis, loin de leurs parents, sans avoir même l'espérance que leurs noms du moins pourraient retentir dans la postérité.

Presque tous les généraux sont aujourd'hui réduits à leurs pensions de retraite, après avoir été riches et propriétaires. Presque tous ont renoncé aux avantages qui leur avaient été faits. « Qu'on montre un seul pays où il y ait eu tant de Décius et si peu de Verrès! »

Je demande si jamais, à aucune époque, il exista une armée plus obéissante aux pouvoirs civils, plus dévouée aux intérêts nationaux et à la patrie! Et savez-vous pourquoi? C'est que cette armée était citoyenne et qu'elle ne se composait plus, comme autrefois, du *trop-plein* des campagnes et de l'écume des villes, que des recruteurs débauchés allaient attacher sous les drapeaux. Elle était la fleur de la population, le plus pur sang de la France. Ces hommes sortis de dessous terre à l'appel de la patrie en danger bravaient toutes les fatigues, tous les périls. Inaccessibles à la cupidité comme à la crainte, c'était en chantant qu'ils allaient au combat, à une mort trop souvent certaine.

On vous a parlé de la Terreur; elle pesait sur l'armée comme sur tous ceux qui étaient restés en France, fidèles au sol de la patrie; car la Terreur n'épargnait que ceux qui étaient allés sur la rive droite du Rhin, au milieu des rangs de l'étranger.

M. DE LA FAYETTE, *et une foule de députés de la gauche*. — Bravo! bravo!

Voix à droite. — Le roi y était!

LE GÉNÉRAL FOY. — Le roi était en France et vous avait officiellement sommés d'y rentrer.

N'avons-nous pas vu les Custine, les Biron, les Houchart, nos chefs les plus illustres, traînés à l'échafaud?

D'autres officiers, dans un rang inférieur, ont eu le même tort, ou bien ont couru les plus grands dangers. Moi-même, messieurs, — et on peut parler de soi dans de pareilles circonstances, surtout quand on est nominativement interpellé, — je fus arraché de l'avant-garde de l'armée du Nord, où je combattais l'ennemi, pour être traîné dans les cachots de Joseph Lebon à Cambrai. Sans le 9 thermidor, j'aurais péri comme tant d'illustres victimes.

Messieurs, on a constamment exécuté sous le régime impérial la loi de la Révolution qui plaçait le pouvoir militaire bien au-dessous du pouvoir civil. Un maréchal d'empire, quelque illustre et puissant qu'il fût, n'aurait pu, dans aucune ville de France, faire arrêter le coupable le plus obscur, tandis que le préfet pouvait disposer de la fortune et souvent de la liberté des citoyens les plus marquants. Partout le pouvoir militaire était subordonné au pouvoir civil, et, dans tous les conflits entre ces deux autorités, le chef du gouvernement prenait à tâche de donner raison à l'autorité civile, et il faisait bien. C'est donc par la plus fausse des locutions que l'on a dit que, pendant quinze ans, la France avait été régie par un despotisme militaire. Autant vaudrait dire que le despotisme sous lequel était placée la France sous le cardinal Richelieu était un despotisme ecclésiastique.

A droite. — A la question.

LE GÉNÉRAL FOY. — Cette discussion, messieurs, ne sera pas sans intérêt pour la France; si son résultat n'était pas le triomphe de la cause des donataires, elle servirait du moins à montrer à la nation où sont les ennemis du roi et ceux de la France.

MANUEL

Jacques-Antoine MANUEL naquit à Barcelonnette en 1775. Il se destina d'abord à la carrière militaire; mais blessé grièvement, il dut demander son congé en 1797, après la première campagne d'Italie, et prit la carrière du barreau, d'abord à Digne, *puis* à Aix et à Paris. Député en 1815, il combattit le retour des Bourbons et soutint la candidature de Napoléon II. Réélu en 1818, il devint un des orateurs les plus énergiques de l'opposition. En 1823, à la suite de son discours contre l'expédition d'Espagne, il fut expulsé de la Chambre. Il mourut le 27 août 1827, à Maisons-sur-Seine.

SUR L'EXPÉDITION D'ESPAGNE [1]

(*26 février 1823*)

Messieurs, nous vivons sous un gouvernement dont les formes sont celles d'un gouvernement représentatif. S'il est un principe incontestable, c'est celui qui fait dépendre de l'opinion publique toutes les mesures d'un tel gouvernement et, plus que tous les autres, les déclarations de guerre, les traités de paix. Convaincus, mes honorables amis et moi, que cette opinion s'élève contre la guerre projetée, nous n'éprouvions qu'une crainte : c'était d'entendre le ministère contester cette désapprobation.

1. MM. de Chateaubriand et de Montmorency avaient imprudemment promis au congrès de Vérone que la France interviendrait en Espagne pour défendre Ferdinand VII contre la révolution constitutionnelle. M. de Villèle, tout en regrettant secrètement la dangereuse initiative de ses envoyés, demanda à la Chambre l'autorisation de faire en Espagne une expédition militaire. Manuel combattit la proposition.

On sait que l'expédition eut lieu. Nos armées, commandées par Moncey et le duc d'Angoulême, furent victorieuses au Trocadéro et imposèrent aux Espagnols le gouvernement absolu de Ferdinand VII.

Mais depuis que M. le président du conseil des ministres en a fait l'aveu positif, depuis qu'il a déclaré qu'en se prononçant pour la paix il eût été accompagné dans sa retraite d'une immense popularité, il reste officiellement avéré que la guerre est impopulaire.

Dès lors on se demande comment le ministère peut insister auprès de vous pour vous faire voter en faveur d'une mesure si universellement désapprouvée, auprès de vous qui êtes d'une manière plus spéciale les interprètes et les représentants de l'opinion publique.

De telles circonstances lui ont du moins fait sentir le besoin de faire les plus grands efforts pour essayer de lutter contre le dissentiment public et vous déterminer à adopter l'avis d'une faction contre l'avis national. Nous l'avons vu enfin confier le soin difficile de justifier devant vous les motifs de la guerre à celui de ses membres qui, par ses fonctions comme par ses talents, était le plus en état de les connaître et le plus capable de les faire valoir.

Maintenant que tout ce qui pouvait être dit en faveur de la guerre vous est connu et vous a été présenté avec autant de succès qu'on pouvait l'espérer, voyons si les motifs qu'on a fait valoir sont de nature à faire impression sur des hommes qui cherchent avec bonne foi les intérêts de leur pays.

Si l'on examine, continue l'orateur, les motifs d'intervention, on s'aperçoit que vous accusez la constitution espagnole d'être révolutionnaire. Mais de quel droit le gouvernement se croit-il autorisé à intervenir? Une intervention n'est excusable qu'autant qu'une nation peut menacer la sécurité et les intérêts d'une nation voisine; or ce n'est pas ici le cas. De l'aveu même des ministres, le congrès de Vérone n'a pas demandé à la France d'intervenir. Pourquoi le faire alors? A cause de la contagion morale? mais cette contagion n'est pas possible.

La constitution des Cortès, nous dit-on, ne donne pas assez de garanties à l'ordre public; elle laisse trop

dominer l'esprit démocratique; enfin, il faut combattre en elle la révolution dont elle est le code, pour qu'elle ne franchisse pas les Pyrénées et ne vienne pas mettre en péril les destinées de la France. Ainsi, c'est en portant la guerre dans la péninsule, pour y rétablir l'ancien ordre des choses, que vous vous proposez de comprimer l'esprit révolutionnaire.

Ici, messieurs, tâchons de nous entendre; car la question est importante; elle ne l'est pas seulement pour la péninsule, mais pour tous les États dans lesquels la réformation politique a éclaté.

Je le demande, dans la situation où se trouve l'Europe, quel est le danger qui la menace davantage? L'esprit révolutionnaire est redoutable sans doute; mais l'esprit contre-révolutionnaire l'est-il moins? Les révolutions rétrogrades ne sont-elles pas au contraire de toutes les plus funestes? Celles qui marchent en avant peuvent entraîner des malheurs, favoriser des excès; mais du moins on avance, on arrive; les résistances finissent par être vaincues, les résultats par s'établir; et certes on ne le niera pas en France, où une révolution a eu lieu, où ses résultats ont été consacrés par le gouvernement actuel. Mais lorsqu'il s'agit d'une contre-révolution, le mal et le danger sont bien autres. Dans ce cas, en effet, il faut détruire ce qu'on avait fait d'abord; il faut replacer la nation où elle se trouvait auparavant, c'est-à-dire dans la situation où une révolution lui a paru le seul remède à ses maux; et alors vous avez à ajouter aux douleurs que la révolution a produites celles que vous allez causer dans ce mouvement rétrograde, et celles encore que vous préparez en mettant le peuple dans la nécessité de recommencer.

Voilà les inconvénients ordinaires de toute contre-révolution; mais il y en aurait de bien plus graves encore à vouloir l'opérer en Espagne. Quelle est, par

exemple, l'espèce de gouvernement que vous comptez imposer à la péninsule en échange de celui que vous voulez abattre ?

A droite. — Aucun.

MANUEL. — Jusqu'à ce jour le ministère avait eu l'adresse de laisser croire que son projet consistait, non point à replacer les Espagnols dans l'état où ils se trouvaient avant la révolution, mais à leur donner une constitution mitigée qui pût balancer plus ou moins équitablement les droits du monarque et du peuple : eh bien! ce prétexte assez heureusement imaginé est perdu pour le ministère; des dissensions intestines l'ont forcé de s'expliquer, et l'illusion s'est évanouie. On lui a demandé de quel droit il voulait imposer une Charte à l'Espagne et l'empêcher de reconquérir tout le pouvoir légitime. Docile à cet avertissement, le ministère a déclaré qu'il ne voulait imposer aucune Charte. La conséquence est frappante. C'est donc le pouvoir absolu que vous allez rétablir en Espagne, tel qu'il existait en 1820; vous allez la livrer ainsi de nouveau à l'Inquisition, aux jésuites et à leur tyrannie. Ainsi les amis d'une liberté conquise au prix de leur sang devront s'attendre encore une fois à l'exil, aux tortures, aux supplices! Et cette étrange justice leur sera de nouveau dispensée sur de simples notes administratives, sans que les tribunaux interviennent pour leur offrir une garantie quelconque!

Voilà, messieurs, l'âge d'or que vous promettez à la péninsule. Et vous pourriez vous flatter que votre seule apparition, que toutes les forces même de la France suffiraient pour imposer ce joug au peuple espagnol!

Mais je veux adopter les suppositions les plus favorables aux succès de vos projets; j'admettrai, s'il le faut, que vous envahirez l'Espagne sans résistance, que les Espagnols négligeront tous les avantages de leur position et oublieront en un instant, devant quelques milliers

de Français, leur fierté et leur gloire passée. Vous voilà vainqueurs; vous voilà possesseurs de Madrid, de Cadix même; mais enfin vous n'y resterez pas éternellement; et, lorsque vous aurez été forcés de vous éloigner, qui empêchera une nouvelle révolution d'éclater? Consultez l'histoire : elle vous apprendra que les révolutions faites pour la liberté tôt ou tard produisent la liberté; que le premier élan peut être comprimé, mais qu'il reprend bientôt de nouvelles forces et renverse enfin tous les obstacles. Voyez les pâtres de l'Helvétie se soustraire au joug de l'Autriche, quelques pêcheurs de la Hollande triompher de toutes les forces de l'Espagne, quelques marchands américains résister à celles de l'Angleterre, et la France elle-même, bravant celles de l'Europe, assurer à la fois sa liberté et sa gloire.

Et c'est lorsque l'expérience vous parle ainsi, que vous proposez de sacrifier nos intérêts les plus chers, notre repos, notre commerce, notre sang et nos trésors pour comprimer la révolution espagnole! Et vous nous parlez du besoin de porter à ce peuple les bienfaits de la paix, quand c'est une guerre atroce et interminable que vous allez exciter dans son sein!

Cette révolution, que vous voulez combattre au prix de tant de sacrifices, est pourtant, de toutes celles dont l'histoire a conservé le souvenir, la moins coupable de violence et d'excès! Mais quand bien même elle eût entraîné des malheurs, ceux que vous préparez à l'Espagne seraient bien plus terribles encore.

Vous en fieriez-vous à la volonté de Ferdinand pour les prévenir par une constitution? Mais on sait, lorsqu'il s'agit de sacrifier le pouvoir absolu, comment les souverains tiennent parole à leurs peuples. En 1814, le roi de Prusse et le roi de Naples avaient promis une constitution à leurs sujets; l'archiduc Regnier en avait promis à l'Italie, lord William Bentinck aux Génois; toutes ces

promesses sont authentiques : où sont les constitutions ?

Ferdinand n'a rien promis, et il a des vengeances à exercer. Son ancien gouvernement était terrible, il était atroce.....

Explosions à droite. — A l'ordre ! à l'ordre !

A gauche. — Atroce ! atroce !

LE PRÉSIDENT. — Si un pareil langage avait été adressé à la personne du souverain, j'aurais cru de mon devoir de rappeler l'orateur à l'ordre ; mais il a parlé du gouvernement.....

On prétend, continue Manuel, que la neutralité est féroce parce qu'on laisse les Espagnols s'égorger entre eux ; mais c'est une manière bizarre de remédier à un malheur que d'ajouter les horreurs de la guerre étrangère aux horreurs de la guerre civile. On prétend encore que Ferdinand est prisonnier et qu'il faut intervenir pour sauver ses jours. Le motif est grave et mérite d'être examiné de près.

Il s'agit, dites-vous, de sauver les jours de Ferdinand. Ne renouvelons donc pas des circonstances qui ont conduit à l'échafaud ceux qui dans ce moment vous inspirent un si vif intérêt, et j'ajoute, pour exprimer toute ma pensée, un si vif et si légitime intérêt. Eh quoi ! messieurs, auriez-vous donc oublié que ce fut parce que les Stuarts cherchèrent un appui dans l'étranger qu'ils furent renversés de leur trône ? que ce fut parce que les puissances étrangères envahirent la France sous prétexte de venir défendre les jours de Louis XVI que Louis XVI fut précipité ?

Je ne sais si c'est l'analogie de ces faits ou leur vérité qui peut être contestée ; mais, à moins d'ignorer les pages les plus solennelles de l'histoire, comment ne pas savoir que ce qui a fait le malheur des Stuarts, c'est précisément la protection que Louis XIV leur a accordée dans la lutte engagée entre eux et le peuple anglais ? Cette protection clandestine et perfide, des fonds assez

considérables, des promesses séduisantes, voilà ce qui les a déterminés à se mettre en révolte contre l'opinion publique, et cette opinion les a renversés! C'est un malheur sans doute; mais il eût été évité si les Stuarts avaient cherché leur appui dans le sein de la nation.

Ai-je besoin de dire maintenant que chez nous le moment où les dangers de la famille royale sont devenus plus graves est celui où la France révolutionnaire, alarmée par l'invasion des étrangers, sentant le besoin de se défendre par des forces et une énergie nouvelles...

A ce moment l'orateur est interrompu avec violence. Pendant que M. Demarçay l'interpelle au pied de la tribune, M. Humbert de Sesmaisons s'écrie : « Allons, justifiez le régicide! » — « Que le président fasse son devoir, dit M. Florian de Kergorlay, qu'il nous venge de pareils blasphèmes! » — A l'extrême droite on vocifère : « Non ce n'est pas assez! L'expulsion! l'expulsion! Chassons cet indigne. » En vain Manuel cherche à reprendre son discours; la droite continue à protester : « Il ne s'agit pas de justification; nous ne voulons rien entendre; qu'il cesse de souiller cette tribune! » Manuel est obligé de renoncer à la parole et le président ne peut réussir à lire une lettre par laquelle il a expliqué sa pensée. La droite entière quitte la salle; le président est contraint de lever la séance. Manuel sort escorté de ses amis politiques.

Le lendemain, M. de la Bourdonnaye déposa, dès le début de la séance, une proposition tendant à l'expulsion de Manuel « du sein de la Chambre ». Manuel monta aussitôt à la Tribune

SUR LA PROPOSITION D'EXPULSION

(27 *février 1823*)

Messieurs, il paraît que le peu de mots que j'ai à vous dire trompe l'impatience de quelques-uns de mes honorables adversaires. Cette impatience pourrait donner lieu à d'étranges rapprochements. Mais je ne viens point ici pour rappeler des jours de terrible mémoire; ce qu'il m'importe qu'on sache au moment où je parais à cette

tribune, c'est que je n'y suis monté ni dans l'espoir ni avec le désir de conjurer l'orage qui gronde sur ma tête. Je ne prends la parole que pour établir et constater, autant qu'il dépendra de moi, que la mesure qu'on vous propose est un acte de tyrannie, sans prétexte, sans excuse, comme sans justice.

Vous avez entendu le développement des motifs de la proposition sur laquelle vous avez à délibérer. Mon accusateur a senti qu'il serait difficile de trouver dans les phrases sorties hier de ma bouche l'espèce de crime qu'il m'impute; et, par un artifice que je ne veux pas qualifier, il s'est abstenu de les reproduire devant vous. Il s'en rapporte, dit-il, à votre *sentiment :* c'est ainsi, messieurs, que se sont exprimés tous les accusateurs qui ont voulu se dispenser de donner des preuves de leurs accusations. Toutefois le mien a senti qu'il ne suffirait pas, pour exciter ce *sentiment*, c'est-à-dire la passion dont il a besoin, de rappeler ce qui s'est passé hier : il a fait un appel à d'anciens souvenirs et a reproduit devant vous une question qu'on avait été forcé d'abandonner. Tout le monde sait qu'avant l'ouverture de la session une partie des membres de cette Chambre s'était proposé de renverser le résultat des élections de la Vendée, résultat qui avait trompé tant d'efforts et de machinations. Ce projet avait été proclamé; et c'est pour en préparer le succès que l'on avait mendié ou commandé en cent lieux des protestations contre les nombreux suffrages qui m'avaient rappelé dans cette Chambre; mais un sentiment de pudeur ne permit pas sans doute qu'une telle proposition vous fût faite. On a dû sentir que les collèges électoraux qui m'ont réélu avaient aussi approuvé et justifié et mes discours et ma conduite politique pendant les sessions précédentes; qu'avec un tel témoignage les déclamations de quelques individus, et même d'une faction tout entière, ne pou-

vaient sans scandale me faire descendre de cette tribune où j'étais appelé par un droit que la Charte a consacré.

Et pourtant c'est dans les anciens discours qu'aujourd'hui l'on cherche des prétextes pour motiver mon exclusion. Ces discours, messieurs, sont désormais à l'abri de votre critique. Ont-ils donné lieu à un rappel à l'ordre, la juridiction établie par votre règlement se trouve épuisée. La Chambre et M. le président ont-ils au contraire gardé le silence, il faut nécessairement en conclure qu'il n'y avait rien à reprendre dans mes paroles. Et ce n'est pas là seulement une présomption légale : toute la France sait si c'est de moi qu'on peut dire que j'ai été écouté avec indulgence par la majorité. Je n'ai donc point à justifier aujourd'hui ce que j'ai dit autrefois. Je n'en ferais rien lors même que mon accusateur n'aurait pas rendu toute justification impossible en ne précisant ni les phrases ni même les discours supposés coupables.

On prétend, dit Manuel, que j'ai prêché l'apologie du régicide; mais une telle imputation n'a aucune raison d'être et ne peut être présentée de bonne foi.

Je suis bien aise de déclarer à la Chambre qu'avant d'écrire hier à M. le président la lettre dont vous avez refusé d'entendre la lecture, j'avais consulté, sur le texte précis de mes paroles, bon nombre de mes collègues ainsi que les notes de plusieurs journalistes; tous, à l'exception du rédacteur du *Moniteur*, ont entendu *forces*, et je suis sûr, en effet, d'avoir employé ce mot. Mais peu importe : j'accepte l'une ou l'autre expression. Il est évident que je préparais, par des prémisses, la conclusion à laquelle je voulais arriver. Je disais qu'il fallait écarter, à l'égard de l'Espagne, l'emploi de moyens qui, en effrayant les révolutions, les font recourir, pour se défendre, aux plus terribles ressources, les poussent à

exaspérer toutes les passions, à soulever les masses, et les entraînent ainsi dans une voie où les intelligences les plus fermes n'aperçoivent pas le point où l'on pourra s'arrêter. Voilà ce que constatent les écrits mêmes de nos adversaires. Lisez les mémoires de M. de Riviere, ceux du marquis de Ferrières, et vous verrez que l'un et l'autre attribuent la mort du roi à l'invasion étrangère, et qu'ils font dériver le mal du remède même qu'on voulait lui opposer. Mais, en admettant que mes expressions eussent présenté la moindre équivoque, l'usage, la sagesse, la justice exigeaient du moins qu'avant de me condamner sur une phrase commencée au milieu d'un discours improvisé, dans une question aussi grave et compliquée de tant d'incidents, je fusse entendu jusqu'au bout : vous ne l'avez pas voulu; vous avez refusé de me laisser continuer; vous appartient-il, dans de telles circonstances, d'interpréter une phrase interrompue ?

Mais cette explication même était-elle nécessaire ? Le but de cette partie de mon discours, les phrases précédentes, le commencement même de celle qu'on ne m'a pas permis de finir, laissent-ils matière à quelque doute raisonnable sur mes intentions ? Tout ne se réunissait-il pas pour attester que cette prétendue doctrine du régicide était en ce moment aussi loin de mon esprit que des vôtres ?

S'il en est parmi vous qui me l'aient prêtée de bonne foi, ils ne réfléchissent donc pas je suis plus qu'aucun d'eux étranger aux événements de la Révolution ? Trop jeune pour y prendre une part active, je me trouvais alors dans les rangs de l'armée française, où l'on a dit que *l'honneur de la France s'était réfugié*.

Non que j'accepte assurément pour ces armées un hommage qu'on leur rend aux dépens de la nation. L'honneur français était partout, et, à quelques excès

que la Révolution se soit portée, nous n'oublierons jamais qu'appelée par les vœux de la France, défendue par elle au prix de son sang et d'immenses sacrifices, cette Révolution lui a laissé en échange une gloire impérissable et d'immortels bienfaits; nous n'oublierons jamais que nous n'existons, et vous-mêmes avec nous, que par les résultats qu'elle a produits, résultats sacrés que tous les efforts de ses ennemis n'ont pu et ne pourront nous enlever. Je le répète, loin de moi la pensée de reporter sur l'armée seule les titres glorieux acquis à cette grande, à cette généreuse nation tout entière; mais, du moins, est-il vrai de dire que, pendant tout le cours d'une Révolution qui a été sanglante, l'armée n'a versé d'autre sang que le sien et celui de l'ennemi!

Ma vie entière répondrait donc, au besoin, à vos reproches. Mais j'ai combattu avec énergie, à cette tribune, le parti ennemi de la Révolution. Voilà mon véritable tort, voilà mon crime. Loin de moi la pensée de m'en défendre. Si j'avais déployé moins de chaleur, moins de courage, peut-être vous auriez laissé passer des phrases plus répréhensibles, je le sais. Mais je suis résigné depuis longtemps à toutes les conséquences de mon langage : je n'ai jamais eu qu'un but, faire mon devoir, et je l'ai rempli quoi qu'il pût advenir.

Ici se produit un violent incident. Manuel accuse son propre accusateur, M. de la Bourdonnaye, d'avoir dit que « la Charte était une garantie odieuse », phrase que la Chambre a laissé passer sans protestation. Cette citation soulève une nouvelle tempête. Manuel continue.

Que mes amis cessent donc de chercher à prouver à nos adversaires que ce droit, la raison et la loi le leur refusent. Ces messieurs ne l'ignorent pas; ils savent tous aussi bien que moi que je n'ai usé que d'un droit légitime. Ils ne doutent même pas, je ne crains pas de le dire, de la pureté de mes intentions. Non,

messieurs, vous n'en doutez pas, et, malgré vous, votre conscience prend soin de me justifier; malgré vous, elle vous crie que ce n'est pas avec des intentions coupables qu'on apporte ici une aussi loyale franchise et une aussi profonde conviction. Mais vous voulez m'éloigner de cette tribune!... Eh bien! prononcez votre arrêt; je ne chercherai pas à l'éviter. Je sais qu'il faut que les passions aient leur cours. Je sais qu'il peut arriver aujourd'hui ce que nous avons vu il y a trente ans. Les passions sont les mêmes. Je serai votre première victime. Puissé-je être la dernière. Et, si un désir de vengeance pouvait arriver jusqu'à moi, victime de vos fureurs, je confierais à vos fureurs mêmes le soin de me venger!

La proposition d'exclusion fut votée le 3 mars et exécutée, le 4, par le colonel de Foucault.

MARTIGNAC

Jean-Baptiste-Silvère GAYE, vicomte de MARTIGNAC, naquit à Bordeaux en 1778. D'abord avocat dans cette ville, il entra dans la magistrature en 1814 et fut nommé procureur général à Limoges. Député en 1821, il fut appelé par Charles X au ministère de l'intérieur en remplacement de M. de Villèle. Démissionnaire à la suite du rejet de la loi sur les conseils de département et d'arrondissement, il fut remplacé par le prince de Polignac (8 août 1829), qu'il devait défendre deux ans plus tard devant la Chambre des pairs. Il mourut en 1832.

SUR LA POLITIQUE DU MINISTÈRE

(*2 juin 1828*)

Après avoir exposé l'économie de la nouvelle loi sur la presse et les avantages que le gouvernement en attend, M. de Martignac, répondant à Benjamin Constant, conclut ainsi :

La confiance du roi nous a appelés au ministère dans des circonstances difficiles. La Chambre élective venait d'être renouvelée, et il n'était pas donné à la raison humaine de déterminer d'une manière exacte le classement des opinions diverses, afin d'arriver à l'appréciation de la majorité. D'un autre côté, la Chambre héréditaire venait d'éprouver aussi une modification considérable dont les résultats ne pouvaient être prévus. C'est dans cette situation nouvelle, rendue plus inquiétante par la manifeste exaspération des esprits, que nous avons pris la direction des affaires, peu de jours avant l'ouverture de la session.

Nous n'avons pas eu la prétention d'appeler à nous

la majorité par notre influence personnelle. Nous n'avions pas à la confiance des Chambres des titres suffisants pour concevoir une pareille espérance; nous avons eu bien moins encore la pensée de rechercher la majorité et de nous attacher à elle, quelles que fussent ses exigences et dans quelque route qu'elle voulût nous faire marcher : c'eût été violer notre premier devoir, et nous n'avons donné à personne le droit de nous en soupçonner capables. Nous avons raisonné autrement. Nous avons dit : « Quelles que soient les nuances d'opinions qui partagent les Chambres, la majorité sera où se trouveront réunis le dévouement au trône et l'attachement aux institutions, avec une marche régulière, légale et mesurée, un langage sincère, des projets de loi rédigés en vue des véritables intérêts du pays, nous devons trouver dans les Chambres un appui certain. Suivons cette voie, il n'en est pas d'autre ouverte pour nous; et y en eût-il d'autres, ce serait encore celle-là qu'il faudrait suivre, car elle est évidemment la plus sage et la plus unie. »

C'est ce que nous avons résolu, messieurs; nous l'avons fait; nous n'avons pas demandé la majorité aux choses, et jusqu'ici les choses nous l'ont donnée.

Nous n'avons pas sollicité pour le naissant ministère la confiance anticipée de l'orateur qui se reprochait naguères de nous l'avoir accordée; nous n'avons cherché ni à l'intéresser ni à l'émouvoir, et quand il a repris dans l'opposition la place qu'il s'étonnait d'avoir quittée et que nous nous étonnions aussi de lui avoir vu quitter, il nous a fallu moins de temps qu'à lui pour nous résigner à le compter parmi nos adversaires.

Il a vu nos regards « timides » se promenant sur une Chambre inconnue, et lui demander pour un système quelconque une majorité protectrice. Timides ! et pourquoi? à quoi donc a-t-il attribué cette timidité? A la

crainte de quitter les bancs où notre place est marquée? Messieurs, devoir à la bonté du roi un des plus hauts témoignages de confiance qu'un sujet fidèle et dévoué puisse recevoir de lui; être honoré, comme nous l'avons été jusqu'à ce jour, de la confiance de la Chambre, ce sont des biens réels et inestimables, dont il est permis d'être fier et jaloux. Mais je vous le déclare, en ce qui me touche, avec une sincérité qu'aucun événement ne démentira : ces biens eux-mêmes ne peuvent compenser, à mes yeux, les tourments de toute espèce qui s'attachent à ces tristes honneurs. Se sentir dévoré du désir de servir utilement son roi et son pays, consacrer à l'accomplissement de ce désir pieux tout ce qu'on a reçu de force et de vie, et voir, sans cesse, ses intentions méconnues et dénaturées, ses paroles travesties, sa sincérité soupçonnée, sa responsabilité inquiétée et alarmée, il faut du courage et du dévouement pour supporter un pareil *bonheur*, et ce n'est pas, en vérité, pour le conserver que l'on descend à la bassesse.

Si l'orateur auquel je réponds s'émeut au souvenir de notre timidité, d'autres aussi nous représentent comme des hommes faibles et irrésolus, des constitutionnels *honteux*, qui ne peuvent mettre leurs actes en harmonie avec leurs paroles. Non, messieurs, nous ne sommes ni faibles, ni irrésolus, et si l'on voulait examiner sans prévention notre marche, on se convaincrait qu'on suit une ligne assez droite et assez nettement tracée...

Nous ne sommes, messieurs, ni des hommes de parti ni des hommes passionnés; nous n'avons pas voulu que notre arrivée au pouvoir fût marquée par une réaction violente. Dans un gouvernement comme le nôtre, la retraite des chefs de l'administration ne doit point avoir pour conséquence nécessaire la chute des agents secondaires. Résolus à marcher dans les voies de la justice, nous avons voulu être éclairés avant de frapper des

fonctionnaires dans leur honneur et dans leur existence. Est-ce donc là un crime et serions-nous réduits à nous en justifier ? Le gouvernement doit être fidèlement servi par ses agents ; c'est là ce qui lui importe ; nous saurons bien distinguer ceux qui marchent avec nous dans la ligne que nous leur avons tracée et ceux qui croiraient devoir suivre d'autres bannières ou se lier à d'autres intérêts. En attendant, nous sommes responsables des actes faits sous notre administration, et en présence des élections nombreuses qui viennent d'être faites, nous ne déclinons pas cette responsabilité. Nous nous présentons à vous le front découvert, sans crainte de le voir rougir ; nous vous regardons sans timidité parce que notre conscience est tranquille et parce que vous êtes justes. La déclaration de guerre qui nous a été adressée ne sera signée, nous l'espérons, que d'un petit nombre d'ennemis : nous ne l'avons pas provoquée ; mais nous ne la redoutons pas, parce que nous avons pour témoins, et pour juges du combat, le roi, vous, messieurs, et la France !

CHATEAUBRIAND

François-René DE CHATEAUBRIAND, né à Saint-Malo le 4 septembre 1768, mort à Paris le 4 juillet 1848. Destiné d'abord à la marine, puis à l'état ecclésiastique, il entra, en 1786, comme sous-lieutenant au régiment de Navarre, s'embarqua, en 1791, pour l'Amérique avec le projet de découvrir par terre un passage aux Indes par le Nord-Ouest et revint à Paris, en 1792, pour émigrer aussitôt après. Rentré en France après le 18 brumaire, il publia le roman d'*Atala* et *le Génie de Christianisme*, fixa l'attention du Premier Consul, qui le nomma secrétaire d'ambassade à Rome; il avait accepté la légation du Valais quand il apprit le meurtre du duc d'Enghien. Démissionnaire le jour même, Chateaubriand rentra dans la vie littéraire par la publication de *René* et entreprit un voyage prolongé en Orient. La Restauration, qui le créa pair de France, le nomma successivement ambassadeur en Suède, ministre d'État, ambassadeur à Berlin, à Londres et à Rome. Plénipotentiaire au congrès de Vérone, il fit décider l'intervention armée de la France en Espagne contre la révolution et remplaça le vicomte de Montmorency au ministère des affaires étrangères. Disgracié tout à coup (juin 1824), Chateaubriand se jeta dans l'opposition et collabora au *Journal des Débats*. Ambassadeur à Rome, sous le ministère Martignac, démissionnaire sous le ministère Polignac, il se trouvait à Dieppe quand parurent les ordonnances de Juillet et ne revint à Paris que pour assister à la chute de Charles X. Le 7 août 1830, il protesta à la Chambre des pairs contre l'établissement de la monarchie de Juillet et donna sa démission pour reprendre sa plume de polémiste. Il était membre de l'Académie française depuis 1811.

Nous reproduisons la péroraison du discours prononcé le 7 août par Chateaubriand à la Chambre des pairs.

CONTRE L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE DE JUILLET

Jamais défense ne fut plus légitime et plus héroïque que celle du peuple de Paris. Il ne s'est point soulevé

contre la loi; tant qu'on a respecté le pacte social, le peuple est demeuré paisible; il a supporté sans se plaindre les insultes, les provocations, les menaces; il devait son argent et son sang en échange de la Charte, il a prodigué l'un et l'autre.

Mais lorsqu'après avoir menti jusqu'à la dernière heure on a tout à coup sonné la servitude; quand la conspiration de la bêtise et de l'hypocrisie a soudainement éclaté; quand une terreur de château organisée par des eunuques a cru pouvoir remplacer la terreur de la République et le joug de fer de l'Empire, alors ce peuple s'est armé de son intelligence et de son courage; il s'est trouvé que ces boutiquiers respiraient assez facilement la fumée de la poudre, et qu'il fallait plus de quatre soldats et un caporal pour les réduire. Un siècle n'aurait pas autant mûri les destinées d'un peuple que les trois derniers soleils qui viennent de briller sur la France. Un grand crime a eu lieu; il a produit l'énergique explosion d'un principe : devait-on, à cause de ce crime et du triomphe moral et politique qui en a été la suite, renverser l'ordre de choses établi? Examinons :

Charles X et son fils sont déchus ou ont abdiqué, comme il vous plaira de l'entendre; mais le trône n'est pas vacant : après eux venait un enfant; devait-on condamner son innocence? Quel sang crie aujourd'hui contre lui? Oseriez-vous dire que c'est celui de son père! Cet orphelin élevé aux écoles de la patrie dans l'amour du gouvernement constitutionnel et dans les idées de son siècle, aurait pu devenir un roi en rapport avec les besoins de l'avenir. C'est au gardien de sa tutelle que l'on aurait fait jurer la déclaration sur laquelle vous allez voter; arrivé à sa majorité, le jeune monarque aurait renouvelé le serment. Le roi présent, le roi actuel aurait été M. le duc d'Orléans, régent du royaume, prince qui a vécu près du peuple, et qui sait que la

monarchie ne peut être aujourd'hui qu'une monarchie de consentement et de raison.

Cette combinaison naturelle m'eût semblé un grand moyen de conciliation, et aurait peut-être sauvé à la France ces agitations qui sont la conséquence des violents changements d'un État.

Dire que cet enfant, séparé de ses maîtres, n'aurait pas le temps d'oublier jusqu'à leurs noms avant de devenir homme; dire qu'il demeurerait infatué de certains dogmes de naissance après une longue éducation populaire, après la terrible leçon qui a précipité deux rois en deux nuits, est-ce bien raisonnable?

Ce n'est ni par un dévouement sentimental, ni par un attendrissement de nourrice transmis de maillot en maillot depuis le berceau de Henri IV jusqu'à celui du jeune Henri, que je plaide une cause où tout se tournerait de nouveau contre moi, si elle triomphait.

Je ne vise ni au roman, ni à la chevalerie, ni au martyre; je ne crois pas au droit divin de la royauté, et je crois à la puissance des révolutions et des faits. Je n'invoque pas même la Charte, je prends mes idées plus haut; je les tire de la sphère philosophique de l'époque où ma vie expire : je propose le duc de Bordeaux tout simplement comme une nécessité de meilleur aloi que celle dont on argumente.

Je sais qu'en éloignant cet enfant, on veut établir le principe de la souveraineté du peuple : niaiserie de l'ancienne école, qui prouve que, sous le rapport politique, nos vieux démocrates n'ont pas fait plus de progrès que les vétérans de la royauté. Il n'y a de souveraineté absolue nulle part; la liberté ne découle pas du droit politique, comme on le supposait au XVIII[e] siècle; elle vient du droit naturel, ce qui fait qu'elle existe dans toutes les formes du gouvernement, et qu'une monarchie peut être plus libre et beaucoup plus libre

qu'une république; mais ce n'est ni le temps ni le lieu de faire un cours de politique.

Je me contenterai de remarquer que, lorsque le peuple a disposé des trônes, il a souvent aussi disposé de sa liberté; je ferai observer que le principe de l'hérédité monarchique, absurde au premier abord, a été reconnu, par l'usage, préférable au principe de la monarchie élective. Les raisons en sont si évidentes que je n'ai pas besoin de les développer. Vous choisissez un roi aujourd'hui : qui vous empêchera d'en choisir un autre demain? La loi, direz-vous. La loi? et c'est vous qui la faites! Il est encore une manière plus simple de trancher la question, c'est à dire : Nous ne voulons plus de la branche aînée des Bourbons. Et pourquoi n'en voulez-vous plus? Parce que nous sommes victorieux; nous avons triomphé dans une cause juste et sainte; nous usons d'un droit de double conquête.

Très bien : vous proclamez la souveraineté de la force. Alors gardez soigneusement cette force; car si dans quelques mois elle vous échappe, vous serez mal venus à vous plaindre. Telle est la nature humaine! Les esprits les plus éclairés et les plus justes ne s'élèvent pas toujours au-dessus d'un succès. Ils étaient les premiers, ces esprits, à invoquer le droit contre la violence; ils appuyaient ce droit de toute la supériorité de leur talent, et, au moment même où la vérité de ce qu'ils disaient est démontrée par l'abus le plus abominable de la force et par le renversement de cette force, les vainqueurs s'emparent de l'arme qu'ils ont brisée!

Dangereux tronçons, qui blesseront leur main sans les servir.

J'ai transporté le combat sur le terrain de mes adversaires; je ne suis point allé bivouaquer dans le passé sous le vieux drapeau des morts, drapeau qui n'est pas sans gloire, mais qui pend le long du bâton qui le porte,

parce qu'aucun souffle de la vie ne le soulève. Quand je remuerais la poussière des trente-cinq Capets, je n'en tirerais pas un argument qu'on voulût seulement écouter. L'idolâtrie d'un nom est abolie; la monarchie n'est plus une religion : c'est une forme politique préférable dans ce moment à toute autre, parce qu'elle fait mieux entrer l'ordre dans la liberté.

Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la patrie de mes avertissements dédaignés; il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissance, excepté celle de me délier de mes serments de fidélité. Je dois aussi rendre ma vie uniforme : après tout ce que j'ai fait, dit et écrit pour les Bourbons, je serais le dernier des misérables si je les reniais au moment où, pour la troisième et dernière fois, ils s'acheminent vers l'exil.

Je laisse la peur à ces généreux royalistes qui n'ont jamais sacrifié une obole ou une place à leur loyauté; à ces champions de l'autel et du trône qui naguère me traitaient de renégat, d'apostat et de révolutionnaire. Pieux libellistes, le renégat vous appelle! Venez donc balbutier un mot, un seul mot avec lui pour l'infortuné maître qui vous combla de ses dons et que vous avez perdu! Provocateurs de coups d'État, prédicateurs du pouvoir constituant, où êtes-vous? Vous vous cachez dans la boue du fond de laquelle vous leviez vaillamment la tête pour calomnier les vrais serviteurs du roi; votre silence d'aujourd'hui est digne de votre langage d'hier.

Que tous ces preux dont les exploits projetés ont fait chasser les descendants d'Henri IV à coups de fourches, tremblent maintenant, accroupis sous la cocarde tricolore : c'est tout naturel. Les nobles couleurs dont ils se parent protégeront leur personne, et ne couvriront pas leur lâcheté. Au surplus, en m'exprimant avec fran-

chise à cette tribune, je ne crois pas du tout faire un acte d'héroïsme. Nous ne sommes plus dans ces temps où une opinion coûtait la vie; y fussions-nous, je parlerais cent fois plus haut. Le meilleur bouclier est une poitrine qui ne craint pas de se montrer découverte à l'ennemi. Non, messieurs, nous n'avons à craindre ni un peuple dont la raison égale le courage, ni cette généreuse jeunesse que j'admire, avec laquelle je sympathise de toutes les facultés de mon âme, à laquelle je souhaite, comme à mon pays, honneur, gloire et liberté.

Loin de moi surtout la pensée de jeter des semences de division dans la France, et c'est pourquoi j'ai refusé à mon discours l'accent des passions. Si j'avais la conviction intime qu'un enfant doit être laissé dans les rangs obscurs et heureux de la vie pour assurer le repos de trente-trois millions d'hommes, j'aurais regardé comme un crime toute parole en contradiction avec le besoin des temps : je n'ai pas cette conviction. Si j'avais le droit de disposer d'une couronne, je la mettrais volontiers aux pieds de M. le duc d'Orléans. Mais je ne vois de vacant qu'un tombeau à Saint-Denis, et non un trône.

Quelles que soient les destinées qui attendent M. le lieutenant général du royaume, je ne serai jamais son ennemi s'il fait le bonheur de ma patrie. Je ne demande à conserver que la liberté de ma conscience et le droit d'aller mourir partout où je trouverai indépendance et repos.

Je vote contre le projet de déclaration.

CASIMIR PERIER

Casimir Perier naquit à Grenoble le 12 octobre 1777 et mourut à Paris le 16 mai 1832. D'abord officier du génie, puis banquier, il devint, sous la Restauration, l'un des chefs de l'opposition libérale. Ami de Royer-Collard et du général Foy, il fut élu député de Paris en 1817 et constamment réélu jusqu'en 1831. Président de la Chambre après la révolution de Juillet, il succéda à Jacques Laffitte comme président du Conseil. A l'intérieur, il inaugura la politique de résistance, combattant avec force l'anarchie, s'efforçant de constituer une majorité de gouvernement; à l'*extérieur, il* résuma sa politique dans la fameuse formule : « Le sang des Français n'appartient qu'à la France. »

SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT [1]

(*21 septembre 1831*)

Le président du Conseil expose d'abord que l'orateur de l'opposition cherche à mettre l'Assemblée en contradiction avec elle-même, puisqu'elle a voté l'Adresse qui approuvait le gouvernement. Du reste les ministres ont la conviction absolue qu'ils ont gouverné avec sagesse et modération. On a accusé le gouvernement d'exciter les émeutes, mais aucune preuve n'a été apportée à l'appui de cette assertion; on a dit aussi qu'il avait retardé la formation de la garde nationale, mais cette accusation a déjà été *refutée* le 13 août.

C'est une tâche facile sans doute, mais assez triste à remplir dans tous les temps, et plus qu'imprudente dans les temps d'agitation, que celle d'accuser le pouvoir de manquer de force, en n'épargnant rien pour lui ravir

1. A la suite des élections d'août 1831 qui avaient renvoyé à la Chambre presque tous les députés sortants et de la création de 36 nouveaux pairs, les membres de l'opposition avaient décidé de tenter une attaque vigoureuse contre le président du Conseil et chargèrent Maugnin d'exposer leurs griefs à la tribune. C'est à Mauguin que répond Casimir Perier.

toute chance d'en acquérir, en prêchant l'indépendance aux agents du pouvoir, l'indiscipline à l'armée, les passions à tous; en continuant, après la révolution de Juillet, à traiter le gouvernement comme l'ennemi public qu'il faut combattre à toute heure, à toute outrance? Après quoi, l'on vient se plaindre de l'impuissance de l'autorité!

Cette impuissance devrait être plus grande encore si la conscience nationale, si l'honneur de l'armée, si le dévouement éclairé de la garde nationale ne suppléaient pas aux ressources qu'on s'applique à enlever de toutes parts à l'autorité. Certes, ni les excès de la presse, ni les clameurs de la rue, qu'on ne saurait légitimer en parlant de l'influence nécessaire des masses, ni l'impunité, ni les provocations, ne manquent aux progrès de la licence; et la société, forte de ses intérêts, et le pouvoir fort de ses sympathies avec la société, triomphent de tous ces scandales, de tous ces efforts. Mais cette lutte elle-même est un mal qu'il faut faire disparaître.

Elle cessera quand les amis du gouvernement se montreront comme se montrent ses ennemis. Il faut qu'il sache où est son appui, où sont ses adversaires. Alors, tout deviendra facile, tout se simplifiera: car ce sont les incertitudes d'en haut qui font les inquiétudes d'en bas. Le gouvernement n'est pas incertain, lui. Il a exposé ses idées, ses principes, son système. Quand on saura que ce système est adopté, soutenu, quand il sera attaqué et défendu avec la même franchise, avec la même chaleur, la société, se confiant à un pouvoir fortement établi, rentrera paisiblement dans ses voies naturelles, et les éléments de troubles seront neutralisés par la confiance publique.

Il s'agit de vaincre le doute des indifférents, autant que la résistance des adversaires. Le pouvoir a suffi à cette seconde tâche; vous, messieurs, vous surtout, vous

pouvez accomplir la première. C'est par vous que le pays peut être arraché aux influences de l'esprit d'anarchie et de mensonge qui s'alimente de ces agitations perpétuelles. C'est par vous, par vous seuls, messieurs, qu'un terme peut être mis décidément à ces espérances, que votre réprobation réduira à n'être plus que criminelles. Que l'union des pouvoirs les démente hardiment!

Qu'il soit bien entendu que vous voulez aussi la paix, et la modération qui la garantit, et les principes conservateurs qui en découlent.

Ces principes, dont un honorable général (M. de Lafayette) a bien voulu reconnaître la sincérité, en admettant la liberté de toutes les opinions, ces principes sont sans doute communs à tous les amis véritables de la vraie liberté, qui ne peuvent être divisés que sur les moyens de les appliquer, et surtout sur la date de leurs conséquences.

C'est ce que j'exprimais en parlant de *lois qui pouvaient se trouver en avant des habitudes d'un peuple*, contresens qui l'exposerait à rétrograder, tandis que les amis éclairés des institutions libres doivent désirer qu'un pays soit toujours en état de progrès.

Ce n'est donc pas le droit des développements de la liberté en lui-même qu'un homme d'État peut jamais être disposé à contester, et que j'aurais contesté, par exemple, dans la discussion d'une loi d'élection; c'est l'inopportunité de ces développements; car en tout il y a des besoins, des nécessités de circonstances qu'il n'est permis à personne de méconnaître. L'honorable général lui-même ne semble-t-il pas leur rendre un mémorable hommage, en rétrogradant aussi (qu'il me pardonne cette expression assez nouvelle quand on s'adresse à lui), en rétrogradant en quelque sorte dans son langage, d'où nous voyons disparaître les mots sacramentels, les mots de *programme* et d'*institutions républicaines* et de *consé-*

quences, auxquels il nous avait habitués depuis un an, et dont il a fait prudemment le sacrifice au mouvement réel des idées et des intérêts du pays?....

Après une vive altercation avec le général Lafayette, l'orateur continue en disant qu'il vient demander à la Chambre s'il peut, oui ou non, compter sur son appui.

Que votre opinion soit donc publique et manifeste comme la nôtre. Que les représentants de la nation s'expliquent devant elle, comme les ministres du roi se sont expliqués devant vous. Vous avez voté une Adresse qui confirmait ce système : ne permettez plus à personne d'en douter. Car ce qui nous affaiblirait au dehors comme à l'intérieur, aux yeux de l'étranger comme de notre pays, ce serait la prolongation d'un état d'incertitude, d'un malentendu entre l'opinion parlementaire, l'opinion constitutionnelle, et je ne sais quelle opinion menteuse, qui ose affecter l'ambition de dominer les pouvoirs.

Le pouvoir royal la repousse, pour sa part, avec force, avec éclat. Que la Chambre défende aussi, par une expression formelle de son opinion, la politique de son Adresse, qui est celle de la vraie France, de la France que vous représentez.

Ce n'est pas ici, messieurs, une question de circonstance, une question de cabinet, la question d'un scrutin isolé; c'est une question constitutionnelle des plus importantes, celle de savoir si l'alliance des pouvoirs, proclamée et garantie par des manifestations en vertu desquelles chacun d'eux a dû agir, peut être compromise légèrement par des retours d'opinion qui révéleraient une inconséquence propre à jeter la perturbation dans les affaires. Vous prouverez à ceux qui se flattaient d'obtenir ce résultat, messieurs, qu'ils ont méconnu votre sagesse et votre patriotisme.

Il faut de l'avenir au pays, et ce n'est pas en boule-

versant chaque jour l'ouvrage de la veille qu'on se prépare un lendemain. Messieurs, tous les artifices de l'éloquence ne sauraient dissimuler le fond de la discussion qui vient de s'ouvrir. Découvrons-le hardiment. On vous propose de remettre en question la paix ou la guerre; on vous propose de voter une seconde fois l'Adresse que vous avez déposée au pied du trône; on vous propose de donner un démenti à la France, à l'Europe, qui croient à la paix sur la foi de vos paroles. Maintenez-les, et pour qu'on n'ait plus de prétexte d'en douter, je demande à la Chambre qu'un ordre du jour motivé, dont elle sentira, j'espère, la nécessité, donne une signification, un but, un résultat à cette délibération! Que votre majorité se lève une seconde, une dernière fois, pour le système de la paix, et la France sera rassurée, et l'anarchie sera vaincue!

VICTOR DE BROGLIE

Achille-Victor DE BROGLIE, né à Paris le 28 novembre 1785, mort le 25 février 1870. Son père, Victor-Claude, avait été exécuté en 1794; élevé par le second mari de sa mère, M. d'Argenson, dans les idées de la constitution anglaise, et gendre de Mme de Staël, il se consacra, dès son entrée dans la vie publique, aux principes libéraux et leur resta constamment fidèle. Pair de France dès 1815, il vota contre la condamnation à mort du maréchal Ney, combattit la censure, la loi de justice et d'amour, et réclama l'abolition de l'esclavage. Successivement ministre de l'instruction publique et des affaires étrangères sous la monarchie de Juillet, le duc de Broglie attacha son nom à la suppression de la traite des nègres. Représentant de l'Eure à la Constituante, après la Révolution de février, il réclama la revision de la Constitution. Rentré dans la vie privée après le Deux-Décembre, il n'en sortit que pour publier les *Vues sur le gouvernement de la France* qui furent l'objet d'une poursuite judiciaire. Il était membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

SUR LA LOI RELATIVE AUX ASSOCIATIONS

(*17 mars 1834*)

Le ministre se propose de combattre tous les amendements introduits à la loi, parce qu'ils modifient le caractère de la loi; il répond à M. Odilon Barrot :

On vous demande, j'ai presque dit, on vous somme d'abroger l'article 291; on ne vous le propose pas; on vous l'impose en quelque sorte.

On vous en fait, pour ainsi dire, un cas de conscience : c'est, je crois, le terme dont l'honorable préopinant s'est servi.

Erreur, messieurs, vous êtes libres; vous êtes parfaitement et constitutionnellement libres de maintenir l'autori-



sation préalable en matière d'association, non seulement un an, mais deux ans, dix ans, mais cent ans, mais toujours, si vous le jugez bon et convenable.

Vous n'avez, à cet égard, aucun engagement précis : vous n'êtes liés ni par la Charte, ni par vos serments. Vous n'avez à consulter que votre propre raison et l'intérêt de l'État, et il n'est aucune autorité antérieure, aucune autorité supérieure à la raison qui la domine et l'enchaîne sur ce point. Il me sera facile de vous le démontrer. Je ne disserterai pas à perte de vue sur le droit d'association : nous faisons à cette tribune de la politique, c'est à dire du bon sens, et non de la philosophie.

S'associer, c'est mettre en commun son temps, ses biens, sa personne, son intelligence, quelque chose enfin qui nous soit propre, dans un but déterminé; c'est une faculté naturelle que personne ne conteste. Lorsque le but de l'association est licite; lorsque rien ne répugne ni à l'honnêteté publique, ni à l'intérêt public, ni à l'intérêt privé, l'exercice de cette faculté est un droit.

Mais on peut abuser de tout droit, du droit d'association comme de tout autre : le but de l'association peut être illégitime, le but de l'association peut être criminel; il peut être contraire ou à l'intérêt général, ou à l'honnêteté publique. Dès lors, à l'abus le remède. Le législateur intervient pour mettre ordre, pour régler l'usage du droit ainsi qu'il appartiendra en thèse générale, c'est-à-dire par tous les moyens que son bon sens, sa sagesse et son intelligence lui suggèrent; à moins que dans la Constitution du pays il n'y ait quelque chose qui lui interdise une certaine espèce de moyens, il est libre, pleinement libre dans le choix des moyens. Je pourrais citer une foule de droits non moins précieux, non moins sacrés que le droit d'association, et qui sont réglés comme celui-là l'a été jusqu'ici par voie préven-

tive. Ainsi, le droit de locomotion, qui tient essentiellement à la liberté individuelle, qui est un droit sacré, un droit inviolable, dans le sens qu'on entend, est cependant un droit réglé par voie d'autorisation préalable dans la matière des passeports.

L'orateur conclut que le gouvernement a parfaitement le droit de déposer un projet de loi sur les associations.

Cela posé, de quoi s'agit-il? La position vous est connue : les associations, soi-disant patriotes, couvrent la face du pays, leur nombre va croissant tous les jours. Dans la plupart de nos grandes villes, ces associations-là marchent le front levé, tantôt sous des noms différents, tantôt sous le même nom; elles sortent les unes des autres; elles s'affilient les unes aux autres; elles correspondent activement; elles se meuvent en quelque sorte comme un seul homme. Dire de ces associations que ce sont des complots, des conspirations en permanence, ce serait peut-être mal s'exprimer. Quand on conspire, on se cache. Mais dire que ces associations ont pour but le renversement de l'ordre établi, ce n'est pas les calomnier; elles s'en font gloire; l'hypocrisie n'est pas leur défaut; elles l'impriment tous les jours dans leurs journaux; hier encore, elles le faisaient crier dans les rues à son de trompe.

Dire que le renversement de l'ordre établi serait très loin de leur suffire, qu'elles n'y voient qu'un premier pas vers des révolutions sociales; qu'elles aspirent, non pas à détruire la propriété, je le reconnais, non pas à l'usurper, mais à constituer la propriété sur une base nouvelle, mais à la soumettre à des conditions nouvelles, ce n'est pas là les calomnier, car il en est qui l'impriment en gros caractères. Dire enfin que les souvenirs des plus mauvais jours de notre histoire n'ont rien qui les effraie, rien qui les arrête, rien qui les fasse réfléchir,

ARAGO

François Arago, né à Estagel (Pyrénées-Orientales) le 26 février 1786, mort à Paris le 2 octobre 1853. Reçu élève à l'École polytechnique, il fut nommé, dès sa sortie, secrétaire du Bureau des longitudes, puis professeur à l'École polytechnique et membre de l'Institut à l'âge de vingt-trois ans; il fut, en moins de dix ans, directeur du Bureau des longitudes et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Entré à la Chambre en 1830, il siégea, pendant toute la durée de la monarchie de Juillet, à l'extrême gauche et prononça, le premier, les mots de *réforme électorale* et de *droit au travail.* A la Révolution de 1848, il fit partie du gouvernement provisoire, repoussa le drapeau rouge et dirigea le ministère de la guerre et de la marine. Après avoir pris une part importante à la répression de l'insurrection de juin, il donna sa démission et se consacra de nouveau exclusivement à la science. Il refusa de prêter serment au second Empire.

SUR LES SCIENCES [1]

(18 mars 1837)

Messieurs, je ne conçois pas comment, en présence des grandes découvertes qui ont honoré les sciences, on peut prétendre qu'elles dessèchent le cœur, qu'elles énervent l'esprit.

Ainsi, vous voudriez m'astreindre à étudier avec zèle, avec plaisir, je dirai même avec enthousiasme, l'histoire de quelques nations inconnues qui ont joué sur la scène du monde un rôle assez insignifiant; vous voudriez me faire suivre jusque dans les moindres actions le passage

1. La Chambre discutait le projet de loi présenté par Guizot sur l'organisation de l'enseignement secondaire. Lamartine prononça un discours en l'honneur de l'enseignement littéraire, Arago défendit l'enseignement des sciences.

sur le globe de nations inconnues dont d'Alembert, quoique géomètre, disait avec beaucoup d'esprit qu'elles nous avaient tout appris, excepté leurs noms et celui des lieux qu'elles habitaient; vous voudriez que je m'occupasse de ces recherches avec intérêt, avec enthousiasme, et je resterais sec, sans émotion, à la vue de Cuvier indiquant toutes les révolutions que la terre a subies, exhumant des entrailles de la terre des générations qui ne ressemblaient en rien aux générations actuellement existantes! Et vous croyez que, dans un cours de géologie, l'auditoire reste impassible lorsqu'on lui raconte comment les chaînes de montagnes ont surgi des entrailles de la terre, lorsqu'on lui apprend l'âge de ces différentes chaînes!

Permettez-moi de vous rapporter un fait qui montrera quelle distance il y a entre le vrai et la fable. Je demande pardon à la Chambre de lui parler d'objets de cette nature.

Euler, le grand Euler, était très pieux. Un de ses amis, ministre dans une église de Berlin, vint lui dire un jour : La religion est perdue, la foi n'a plus de bases, le cœur ne se laisse plus émouvoir, même par le spectacle des beautés, des merveilles de la création. Le croirez-vous ? J'ai représenté cette création dans tout ce qu'elle a de plus beau, de plus poétique et de plus merveilleux; j'ai cité les anciens philosophes et la Bible elle-même : la moitié de l'auditoire ne m'a pas écouté, l'autre moitié a dormi ou a quitté le temple. — Faites l'expérience que je vais indiquer, repartit Euler. Au lieu de prendre la description du monde dans les philosophes grecs ou dans la Bible, prenez le monde des astronomes; dévoilez le monde tel que les recherches astronomiques l'ont constitué. Dans ce sermon qui a été si peu écouté, vous avez probablement, en suivant Anaxagoras, fait du soleil une masse égale au Pélopo-

nèse. Eh bien! dites à votre auditoire que, suivant des mesures exactes, incontestables, notre soleil est douze cent mille fois plus grand que la terre. Vous avez sans doute parlé de cieux de cristal emboîtés : dites qu'ils n'existent pas, que les comètes les briseraient. Les planètes dans vos explications ne sont distinguées des étoiles que par le mouvement : avertissez que ce sont des mondes, que Jupiter est quatorze cents fois plus grand que la terre, et Saturne neuf cents fois; décrivez les merveilles de l'anneau; parlez des lunes multiples de ces mondes éloignés. En arrivant aux étoiles, à leur distance, ne citez pas des lieues : les nombres seraient trop grands, on ne les apprécierait pas. Prenez pour échelle la vitesse de la lumière; dites qu'elle parcourt quatre-vingt mille lieues par seconde; ajoutez ensuite qu'il n'existe aucune étoile dont la lumière nous vienne en moins de trois ans; qu'il en est quelques-unes à l'égard desquelles on a pu employer un moyen d'observation particulier, et dont la lumière ne nous vient pas en moins de trente ans. En passant des résultats certains à ceux qui n'ont qu'une grande probabilité, montrez que, suivant toute apparence, certaines étoiles pourraient être visibles plusieurs millions d'années après avoir été anéanties : car la lumière qui en émane emploie plusieurs millions d'années à franchir l'espace qui les sépare de la terre.

Tel fut, messieurs, en raccourci et seulement avec quelques modifications dans les chiffres, le conseil que donnait Euler. Le conseil fut suivi; au lieu du monde de la fable, le ministre découvrit le monde de la science, Euler attendait son ami avec impatience. Il arrive enfin, l'œil terne, et dans une tenue qui paraissait annoncer le désespoir. Le géomètre, fort étonné, s'écrie : « Qu'est-il donc arrivé? — Ah! monsieur Euler, répondit le ministre, je suis bien malheureux! Ils ont oublié

le respect qu'ils devaient au saint temple; ils m'ont applaudi. »

Si l'astronomie, que j'ai tant citée, dont peut-être vous me permettez de parler par prédilection, n'avait pas fait d'immenses progrès, vous verriez dans trois mois toute la population de Paris, comme autrefois la population de Rome, s'en aller à la Porte *Catularia* pour immoler un chien à la canicule, afin d'apaiser ses maléfices. N'ai-je pas vu, il y a deux ans, des personnes qui, malgré les progrès de la science, étaient fort préoccupées des effets que la comète de Halley ne pouvait manquer de produire? Et cependant ces personnes (en France on ne trahit pas l'incognito par les paroles que je vais prononcer) avaient affronté les boulets et la mitraille.

Au surplus, qu'on réduise, si l'on veut, l'utilité des sciences aux besoins matériels, et elles n'en seront pas moins cultivées avec zèle et persévérance. Les applaudissements, la reconnaissance du public sont acquis d'avance à ceux qui leur feront faire des progrès réels. Aussi, du haut de cette tribune, je conjure la jeunesse de marcher courageusement dans la route glorieuse où elle est entrée.

Que la minéralogie, que la chimie, la physique, l'astronomie, la mécanique, que toutes les sciences, se prêtant un mutuel appui, contribuent chacune pour sa part à rendre meilleure la vie matérielle de la société, puisque c'est à cela que l'on borne leur utilité; et quand toutes ces améliorations seront réalisées, la science aura bien mérité du pays, car, suivant la belle pensée de Bacon, le savoir, c'est de la force, de la puissance; et elle aura augmenté le bien-être de la population, non pas en appauvrissant le riche, mais en enrichissant le pauvre; et elle aura répandu ses bienfaits sur ceux-là même qui l'outrageaient. Et en contemplant ces beaux

résultats, un poète (car les études scientifiques n'empêcheront pas qu'il n'y ait toujours des poètes), un poète pourra s'écrier sans être taxé d'exagération :

Le Dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs...

GUIZOT

François GUIZOT, né à Nîmes le 4 octobre 1787, mort au Val-Richer le 12 septembre 1874. Son père, d'une vieille famille protestante, périt sur l'échafaud en 1794; sa mère se réfugia à Genève où elle le fit élever. Après avoir fait son droit, il se consacra aux études historiques et littéraires, collabora à plusieurs journaux et devint, en 1812, professeur d'histoire à la Sorbonne. Guizot adhéra à la Restauration; secrétaire général au ministère de l'intérieur, il prépara l'*Exposé* de 1814. Sous les Cent-Jours, il fit à Gand, auprès de Louis XVIII, un voyage plus tard célèbre et ne revint en France qu'après Waterloo. Royaliste constitutionnel, il sortit du ministère de la justice, où il avait été nommé secrétaire général, avec le duc Decazes, et ne rentra au conseil d'État que sous le ministère Martignac. Son cours à la Sorbonne fut plusieurs fois suspendu. Député de Lisieux en 1830, il rédigea la protestation des députés contre les Ordonnances et contribua à l'élection de Louis-Philippe. Successivement ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, Guizot devint, contre Thiers, le chef du parti conservateur et de la paix. Ministre des affaires étrangères, le 29 octobre 1840, il resta au pouvoir jusqu'au 23 février 1848, ayant été l'une des principales causes de la chute du régime qu'il avait contribué à fonder. Candidat à la Législative, en 1849, il fut repoussé par les électeurs et dut se résigner à rester dans la vie privée. Guizot, qui était entré à l'Académie des sciences morales et politiques lors de sa réorganisation en 1832, avait été nommé en 1833 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et en 1836 à l'Académie française.

Il a publié ses *Mémoires* de son vivant et réuni ses discours en quatre volumes.

SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

(2 janvier 1833)

Messieurs, le caractère du projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter est d'être essentiellement pratique.

Il ne repose, en effet, sur aucun de ces principes

absolus que l'esprit de parti et l'inexpérience accréditent selon les temps et les circonstances et qui, lorsqu'ils règnent seuls dans une loi, la rendent presque toujours vaine et stérile.

L'histoire de l'instruction primaire, depuis quarante ans, est une éclatante démonstration de ce danger.

Quel principe, au premier coup d'œil, paraît plus favorable que celui-ci?

« Quand un gouvernement est fondé sur les lumières générales, il doit à tous l'instruction nécessaire à tous. »

Quoi de plus spécieux, de plus digne, ce semble, d'une grande nation?

C'est presque l'honneur de l'Assemblée constituante de s'être laissé prendre à cette illusion généreuse; et, sous l'empire de l'enthousiasme qui entraînait alors les meilleurs esprits, la loi du 13 et du 14 septembre 1791 décida que l'*instruction serait gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes.*

Ce qu'avait dit l'Assemblée constituante, la Convention le fit, c'est-à-dire le tenta, et décréta partout un enseignement élémentaire, avec un traitement fixe de 1200 francs pour tout instituteur sur le Trésor public, ainsi qu'une retraite proportionnée.

Promesse magnifique qui n'a pas produit une seule école. Quand l'État veut tout faire, il s'impose l'impossible; et comme on se lasse bientôt de lutter contre l'impossible, à des illusions gigantesques succèdent promptement le découragement, la langueur et la mort.

Du principe absolu de l'instruction primaire gratuite considérée comme une dette de l'État, passons au principe opposé qui compte encore aujourd'hui tant de partisans, celui de l'instruction primaire considérée comme une pure industrie, par conséquent livrée à la seule loi de toute industrie, la libre concurrence, et à la sollicitude naturelle des familles, sans aucune intervention de

l'État. Mais cette industrie que l'intérêt entreprend, l'intérêt seul la poursuit, l'intérêt peut donc aussi l'interrompre et l'abandonner. Les lieux où l'instruction primaire serait le plus nécessaire sont justement ceux qui tentent le moins l'industrie, et le besoin le plus sacré demeure sans garantie et sans avenir.

Contre ces deux principes extrêmes, nous adresserons-nous au principe communal? Demanderons-nous à la commune, qui semble participer à la fois de la famille et de l'État, de se charger seule de l'instruction primaire, de la surveillance et, par conséquent, des dépenses? Le principe communal nous jette bien loin des grandes vues de l'Assemblée constituante et de la Convention, il nous mène sous le gouvernement du Directoire et sous la loi de l'an IV, aussi étroite en matière d'instruction primaire que le principe sur lequel elle repose; loi, en vérité, trop peu libérale et envers l'instituteur et envers le peuple, qui n'assurait à l'instituteur que le logement et n'exemptait de la rétribution qu'un quart des élèves pour cause d'indigence. Encore la loi de l'an X, conçue dans le même esprit, réduisit ce quart au cinquième, pour ne pas trop diminuer le seul traitement éventuel du maître, mais augmentant par là la misère et l'ignorance de la commune.

C'est qu'il est bien difficile que la plupart des communes supportent seules les dépenses nécessaires pour que l'instruction primaire y soit réelle; dans presque toutes, il faudra que l'instituteur se contente à peu près de la seule rétribution des élèves qu'il attirera, traitement éventuel, incertain, insuffisant. Cet instituteur, déjà si dépourvu, on le ruine entièrement si on le force de donner l'instruction gratuite aux indigents; et de conséquence en conséquence, on arrive à n'admettre dans l'école qu'un très petit nombre de pauvres, c'est-à-dire que l'on prive de l'instruction primaire

ceux-là mêmes qui en ont le plus pressant besoin.

Rien n'est plus sage assurément que de faire intervenir les pouvoirs locaux dans la surveillance de l'instruction primaire; mais il n'est pas bon qu'ils y interviennent seuls, ou il faut bien savoir qu'on livre alors l'école primaire à l'esprit de localité et à ses misères. Si on veut que le maître d'école soit utile, il faut qu'il soit respecté : et pour qu'il soit respecté, il faut qu'il ait le caractère d'un fonctionnaire de l'État, surveillé sans doute par le pouvoir communal, mais sans être uniquement sous sa main, et relevant d'une autorité plus générale.

Cherchez toujours ainsi, messieurs, et vous ne trouverez pas un bon principe qui, admis à donner seul dans l'instruction primaire, ne puisse lui porter un coup mortel. Et pour finir ces exemples par le plus frappant de tous, supposons un gouvernement qui, pour établir la salutaire influence de la religion dans l'instruction du peuple, irait, comme l'a tenté la Restauration dans ses plus mauvais jours, jusqu'à remettre l'éducation du peuple au clergé seul. Cette coupable condescendance enlèverait à l'instruction primaire les enfants de toutes les familles qui repoussent, avec raison, la domination ecclésiastique; comme aussi, en substituant dans les écoles ce qu'on appelle la morale civique à l'instruction morale et religieuse, on commettrait d'abord une faute grave envers l'enfance qui a besoin de morale et de religion, et ensuite on soulèverait des résistances redoutables; on rendrait l'instruction primaire suspecte, antipathique peut-être, à une multitude de familles en possession d'une juste influence.

L'orateur expose les principales dispositions de la loi : programme d'enseignement, surveillance des écoles, traitement fixe de l'instituteur.

Il ne peut y avoir qu'une seule opinion sur la nécessité d'ôter à l'instituteur primaire l'humiliation et le souci

d'aller recueillir lui-même la rétribution de ses élèves et de la réclamer en justice, et sur l'utilité et la convenance de faire recouvrer cette rétribution dans les mêmes formes et par les mêmes voies que les autres contributions publiques. Ainsi l'instituteur primaire est élevé au rang qui lui appartient, celui de fonctionnaire de l'État.

Mais tous ces soins, tous ces sacrifices seraient inutiles si nous ne parvenions à trouver à l'école publique ainsi constituée un maître capable, digne de la noble mission d'instituteur du peuple. On ne saurait trop le répéter, messieurs; autant vaut le maître, autant vaut l'école elle-même.

Et quel heureux ensemble de qualités ne faut-il pas pour faire un bon maître d'école ?

Un bon maître d'école est un homme qui doit savoir beaucoup plus qu'il n'en enseigne, afin de l'enseigner avec intelligence et avec goût; qui doit vivre dans une humble sphère et qui pourtant doit avoir l'âme élevée pour conserver cette dignité de sentiments et même de manières sans laquelle il n'obtiendra jamais le respect et la confiance des familles; qui doit posséder un rare mélange de douceur et de fermeté, car il est l'inférieur de bien du monde dans une commune, et il ne doit être le serviteur dégradé de personne; n'ignorant pas ses droits, mais pensant beaucoup plus à ses devoirs, donnant à tous l'exemple, servant à tous de conseiller, surtout ne cherchant point à sortir de son état; content de sa situation parce qu'il y fait du bien; décidé à vivre et à mourir dans le sein de l'école, au service de l'instruction primaire, qui est pour lui le service de Dieu et des hommes. Faire des maîtres, messieurs, qui approchent d'un pareil modèle, est une tâche difficile, et cependant il faut y réussir, ou nous n'avons rien fait pour l'instruction primaire.

Un mauvais maître d'école, comme un mauvais curé, comme un mauvais maire, est un fléau pour la commune. Nous sommes bien réduits à nous contenter très souvent de maîtres médiocres ; mais il faut tâcher d'en former de bons ; et pour cela, messieurs, des écoles normales primaires sont indispensables. L'instruction secondaire est sortie de ses ruines : elle a été fondée en France le jour où, recueillant une grande pensée de la Révolution, la simplifiant et l'organisant, Napoléon créa l'École normale centrale de Paris. Il faut appliquer à l'instruction primaire cette idée simple et féconde ; aussi nous vous proposerons d'établir une École normale primaire par département.

On instituera aussi un brevet de capacité ; les instituteurs seront exemptés du service militaire moyennant un engagement décennal ; une retraite leur sera assurée, enfin un comité de surveillance sera établi auprès de chaque école.

Nous avons pensé qu'en matière d'instruction publique surtout, il s'agit plutôt de régulariser et d'améliorer ce qui existe que de détruire pour inventer et renouveler sur la foi de théories hasardeuses. C'est en travaillant sur ces maximes, mais en travaillant sans relâche, que l'administration est parvenue à communiquer à cette importante partie du service public une marche forte et régulière, au point qu'il nous est permis de dire sans aucune exagération que, depuis deux ans, il a été plus fait pour l'instruction primaire par le gouvernement de Juillet que depuis quarante années par tous les gouvernements précédents. La première Révolution avait prodigué les promesses sans s'inquiéter des résultats. L'Empire épuisa ses efforts dans la régénération de l'instruction secondaire ; il ne fit rien pour celle du peuple.

La Restauration jusqu'en 1828 a consacré 50 000 francs par an à l'instruction primaire.

Le ministère de 1828 obtint des Chambres 300 000 francs.

La révolution de Juillet nous a donné un million chaque année, c'est-à-dire, en deux ans, plus que la Restauration en quinze années. Voilà les moyens, voici les résultats.

Vous le savez, messieurs, l'instruction primaire est tout entière dans les écoles normales primaires. Les progrès se mesurent sur ceux de ses établissements. L'Empire, qui, le premier, prononça le nom d'école normale primaire, en laissa une seule; la Restauration en ajouta cinq ou six.

Nous, messieurs, en deux années, nous avons perfectionné celles-là, dont quelques-unes étaient dans l'enfance, et nous en avons créé plus de trente, dont une vingtaine sont en pleine exercice, et forment dans chaque département un vaste foyer de lumières pour l'instruction du peuple. Tandis que le gouvernement perce des routes dans les départements de l'Ouest, nous y avons semé des écoles; nous nous sommes bien gardés de toucher à celles qui étaient chères aux habitudes du pays, mais nous avons mis dans le cœur de la Bretagne la grande école normale de Rennes qui portera ses fruits, et nous lui avons donné une ceinture féconde d'écoles normales de divers degrés, une à Angers, une à Nantes une autre encore à Poitiers.

Le Midi a maintenant plus de cinq grandes écoles normales primaires, dont les unes sont déjà, et les autres seront bientôt en activité. Enfin, messieurs, nous nous croyons sur la route du bien. Que votre prudence entende la nôtre, que votre confiance nous soutienne et nous encourage; et le temps n'est pas éloigné où nous pourrons dire tous ensemble, ministres, députés, départements, communes, que nous avons accompli, autant qu'il était en nous, les promesses de la révolution de Juillet et de la Charte de 1830 dans ce qui se rapporte le plus directement à l'instruction et au vrai bonheur du peuple.

DU ROLE DE LA BOURGEOISIE

(*3 mai 1837*)

Guizot combat le ministère Molé; il trace à larges traits le rôle de la bourgeoisie moderne :

Tout ce que j'ai pu dire ou écrire sur la politique a eu pour objet de prouver que notre Révolution de 1789 était la victoire glorieuse et définitive de la classe moyenne sur le privilège et sur le pouvoir absolu : je défie qu'on cite un seul de mes écrits politiques où cette idée ne soit énergiquement et incessamment soutenue et développée. — Depuis 1830, de quoi avons-nous été accusés, mes amis et moi en particulier, par les défenseurs du parti de l'ancien régime, dans leurs journaux, dans leurs écrits ? De vouloir constituer ce qu'on appelait le régime de la classe moyenne. C'est à ce titre que j'ai été continuellement attaqué. Et me voilà aujourd'hui le défenseur, le résurrecteur, s'il est permis d'employer ce mot, de l'ancienne aristocratie du privilège ! car c'est sous ce nom et dans ces termes que j'ai été plusieurs fois attaqué à cette tribune.

Il n'en est rien, messieurs, je suis fidèle aujourd'hui à l'idée politique qui m'a dirigé toute ma vie. Oui, aujourd'hui comme en 1817, comme en 1820, comme en 1830, je veux, je cherche, je sers de tout mon pouvoir la prépondérance politique des classes moyennes en France, l'organisation définitive et régulière de cette grande victoire qu'elles ont remportée sur le privilège et sur le pouvoir absolu de 1789 à 1830. Voilà le but vers lequel je marche aujourd'hui.

Mais je veux que cette prépondérance soit stable et honorable, et pour cela il faut que les classes moyennes ne soient ni violentes et anarchiques, ni envieuses et subalternes.

On parle beaucoup depuis quelque temps de bourgeoisie, de démocratie, de France nouvelle... On s'en fait, à mon avis, une fausse idée. Ne croyez pas que la classe moyenne actuelle ressemble à la bourgeoisie du moyen âge, à cette bourgeoisie récemment affranchie, qui doutait, et doutait avec raison, de sa dignité comme de sa force, étroite, envieuse, inquiète, tracassière, voulant tout abaisser à son niveau. La France nouvelle, la démocratie nouvelle a la pensée plus haute et le cœur plus fier; elle se confie en elle-même, elle ne doute point de sa destinée et de ses droits; elle n'est jalouse de personne, elle ne conteste à personne sa place dans l'organisation sociale, bien sûre qu'on ne viendra pas lui disputer la sienne. C'est lui faire injure et dommage que de lui supposer et de travailler à lui rendre les inquiétudes, les jalousies, les susceptibilités, les ombrages qui la travaillaient autrefois. Quiconque l'honore et veut la servir véritablement doit au contraire travailler sans cesse à lui élever le cœur, à lui inspirer confiance en elle-même, à l'affranchir de toutes les jalousies, à lui persuader qu'elle ouvre sans cesse ses rangs, qu'elle se montre prête à accueillir toutes les supériorités, quels que soient leur nom et leur caractère; qu'en dehors d'elle ces supériorités deviennent à charge à elles-mêmes et inutiles au pays. Voilà le langage qu'il faut tenir aux classes moyennes. La mission des gouvernements n'est pas laissée à leur choix, elle est réglée en haut.

C'est la Providence qui détermine dans quelle étendue se passent les affaires d'un grand peuple.

Odilon Barrot ayant, en fin de séance, ranimé le débat, Guizot, le lendemain, répliqua en ces termes :

Comment quelqu'un dans cette chambre a-t-il pu croire qu'il me fût entré dans l'esprit de constituer la

classe moyenne d'une manière étroite, privilégiée, d'en refaire quelque chose qui ressemblât aux anciennes aristocraties? Permettez-moi de le dire, j'aurais abdiqué les opinions que j'ai soutenues toute ma vie.

Quand je me suis appliqué à répandre dans le pays les lumières de tout genre; quand j'ai cherché à élever les classes laborieuses, les classes qui vivent de salaires, à la dignité de l'homme, à leur donner la lumière dont elles avaient besoin, c'était une provocation continuelle de ma part à acquérir des lumières plus grandes, à monter plus haut! C'était le commencement de cette œuvre de civilisation, de ce mouvement ascendant, universel, qu'il est dans la nature de l'homme de souhaiter avec ardeur.

Ne dites pas que je refuse à la nation française, que je lui conteste le prix de sa victoire, le prix de son sang versé dans nos cinquante années de révolutions! A Dieu ne plaise! Elle a gagné un noble prix, et aucun événement ne pourra le lui ravir.

Mais je suis de ceux qui combattront le nivellement sous quelque forme qu'il se présente; je suis de ceux qui avertiront à chaque instant la démocratie que tout le monde ne s'élève pas; que l'élévation a ses conditions; qu'il y faut la capacité, l'intelligence, le travail. Je veux que partout où ces qualités se rencontreront, la démocratie puisse s'élever aux plus hautes fonctions de l'État, qu'elle puisse monter à cette tribune, y faire entendre sa voix, parler au pays tout entier.

Vous êtes des ingrats : vous méconnaissez sans cesse les biens dont vous êtes en possession! Vous vivez au milieu de la société la plus libre qu'on ait jamais vue et où le principe de l'égalité sociale est le plus consacré. Jamais vous n'avez vu un pareil concours d'individus élevés au plus haut rang dans toutes les carrières. Nous avons tous, ou presque tous, conquis nos grades à la sueur de notre front et sur le champ de bataille.

Je ne veux pas que mon pays recommence ce qu'il a fait. J'accepte 1791 et 1792; les années suivantes même, je les accepte dans l'histoire, mais je ne les veux pas dans l'avenir : et je me fais un devoir, un devoir de conscience, d'avertir mon pays toutes les fois que je le vois pencher de ce côté. On ne tombe jamais que du côté où l'on penche.

Voilà dans quel sens j'entends les mots : classes moyennes, démocratie, liberté et égalité. Rien ne me fera dévier du sens que j'y attache. J'y ai risqué ce que l'on peut avoir de plus cher dans la vie politique, j'y ai risqué la popularité. Elle ne m'a pas été inconnue. Vous vous rappelez, Messieurs, l'honorable M. Barrot peut se rappeler un temps où nous servions ensemble, où nous combattions sous le même drapeau. Dans ce temps-là (il peut s'en souvenir), j'étais populaire, populaire comme lui; j'ai vu les applaudissements venir souvent au-devant de moi; j'en jouissais beaucoup, beaucoup! C'était une belle et douce émotion : j'y ai renoncé... Oui, j'y ai renoncé. Je sais que cette popularité-là ne s'attache pas aux idées que je défends aujourd'hui, à la politique que je maintiens...

THIERS

Adolphe Thiers, né à Marseille le 15 avril 1797, mort à Saint-Germain-en-Laye le 3 septembre 1877. Reçu avocat à Aix en 1820, il vint, l'année suivante, à Paris avec son ami Mignet. Rédacteur au *Constitutionnel*, aux *Tablettes historiques* et au *National*, il publiait, en même temps, l'*Histoire de la Révolution française* qu'il continua, plus tard, par l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. L'un des signataires de la protestation des journalistes, le 26 juillet 1830, contre les ordonnances de Charles X, il fut un des auteurs principaux de la nomination de Louis-Philippe. Député de Marseille pendant toute la durée de la monarchie de Juillet, il fut successivement sous-secrétaire d'Etat aux finances, ministre de l'intérieur, des travaux publics et des affaires étrangères. Après la chute de Louis-Philippe, Thiers se rallia à la République, mais n'entra à l'Assemblée nationale qu'aux élections partielles du 4 juillet 1848. Proscrit au 2 décembre 1851, il vécut dans la retraite jusqu'aux élections générales de 1863, où la 2e circonscription de la Seine l'envoya au Corps législatif. Réélu en 1869, il s'opposa à la déclaration de guerre. Au 4 septembre, il refusa d'entrer dans le gouvernement de la Défense nationale, mais accepta une mission diplomatique auprès des grandes puissances. Envoyé le 8 février 1871 à l'Assemblée nationale par 26 départements, il fut nommé, le 17, chef du pouvoir exécutif et, après la défaite de la Commune, président de la République. La libération du territoire une fois assurée, il fut renversé le 24 mai 1873 par la coalition royaliste et bonapartiste. Élu en 1873 sénateur du Haut-Rhin et député de Paris, il opta pour la Chambre des députés et signa, après le 16 mai, le manifeste des 363. Thiers était membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

LA QUESTION D'ORIENT[1]

(25 *novembre 1840*)

Je n'entends accuser personne; j'apprécie la difficulté pour tout le monde; je demande justice pour moi et je

1. Méhémet-Ali menaçait l'intégrité de la Turquie; toute l'Europe, moins la France, avait pris parti contre lui; Thiers avait voulu le soutenir même au prix

crois que j'accorderai plus que justice à tout le monde...

Je dis, messieurs, que je ne veux accuser personne, et, en montrant la difficulté tout entière, dans toute sa gravité, je n'accuse personne, je viens au secours de tous ceux qui ont traité la question. Oui, il était très difficile de sauvegarder dans toute son étendue l'intérêt de la France en Orient, ayant à la fois à tenir tête à la Russie et à l'Angleterre. Il y avait une politique, je me hâte de la caractériser tout de suite, hardie mais égoïste, une politique qui aurait pu permettre à la France, au lieu de rapprocher les puissances, de les séparer irrévocablement, et, une fois séparées, de rendre son alliance obligée pour l'une ou pour l'autre et de faire des conditions. Permettez-moi d'exposer l'état des esprits au moment où la nouvelle des hostilités qui venaient d'éclater en Orient a surpris tous les cabinets. L'Angleterre a été saisie sur-le-champ de grandes défiances, de vives craintes; elle a cru qu'il pouvait se passer encore à Constantinople ce qui s'y était passé en 1833. Elle a voulu y pourvoir sur-le-champ; et bien que notre alliance fût singulièrement relâchée, car elle nous accusait de l'avoir abandonnée dans la question espagnole, et nous, nous l'accusions de nous avoir abandonnés dans la question belge, bien que notre alliance fût singulièrement relâchée, l'Angleterre a témoigné la plus grande disposition à s'unir à nous et elle a montré alors qu'il eût été facile à la France, si elle n'avait pas voulu maintenir la paix dans l'intérêt de l'Europe, d'exciter chez l'Angleterre des ressentiments, des ombrages qui pouvaient amener une conflagration universelle.

La Russie, trouvant l'Angleterre disposée à se réunir à la France, voyait avec regret les événements qui se

d'une guerre avec la Grande-Bretagne. Mais Louis-Philippe refusa de s'engager et appela aux affaires Guizot, alors ambassadeur à Londres. C'est la politique de son successeur que Thiers combat à la tribune.

préparaient. Mais elle ne voulait pas reculer devant les événements, et, tout en les regrettant, elle était prête à les accueillir avec la plus grande énergie.

Les deux gouvernements allemands, l'Autriche et la Prusse, craignaient la collision entre l'Angleterre et la Russie, et souhaitaient qu'on s'interposât entre ces deux puissances pour maintenir la paix.

La France (et je le dis ici non pas contre tel ou tel homme ou au profit de tel ou tel homme, mais je le dis parce qu'il importe, quelque plaisir que l'on puisse avoir à trouver des ministres en faute, il importe de montrer que la politique du pays depuis le commencement jusqu'à la fin a toujours été une politique franche et loyale), la France pouvait brouiller l'Europe et elle a voulu la réconciliation, le rapprochement de toutes les puissances, le rétablissement du concert européen, hors duquel on s'est hâté de la mettre dès qu'il a été opéré.

Voici ce que l'Angleterre alors proposa. L'Angleterre, — et je n'établis ce fait que pour maintenir l'exactitude d'un document qui est devenu célèbre aujourd'hui — l'Angleterre posa ce principe : l'union intime de la France et de l'Angleterre. Elle pensait que tout était possible avec cette union ; tout difficile, peut-être impossible sans elle. Mais elle voulait, ajoutait-elle, une action immédiate pour que les précautions prises pussent avoir tous leurs effets.

La France avait donc à choisir entre l'alliance avec l'Angleterre et un concert commun avec toute l'Europe. Mais l'Angleterre se sentit froissée et refusa de reconnaître l'Égypte héréditaire. A partir de ce jour, la situation fut difficile et c'est dans ces conditions que le cabinet Thiers arriva aux affaires.

Je n'ai pas cherché à irriter les esprits, comme on le prétend aujourd'hui. On voudrait nier les très honorables sentiments qu'on a éprouvés au mois de juillet ; on voudrait les nier et dire que c'est M. Thiers qui seul

les a excités. Non, messieurs, tout le monde a ressenti, et quand je dis tout le monde, je suis autorisé à le dire, tout le monde a ressenti ce qu'il y avait de blessant, d'offensant pour la France, dans la conduite qu'on tenait à son égard. Mais voici ce que je n'ai pas dit et ce qui eût bien autrement excité l'opinion publique. Voulez-vous savoir pourquoi on précipitait la signature du traité? C'est parce qu'on trouvait dans l'insurrection de la Syrie un moyen qui ne s'était pas présenté jusque-là. Et pourquoi? Savez-vous pourquoi on nous l'a caché? Je vais vous le dire encore! c'est qu'on voulait avoir le temps, avant que la France ne fût prévenue, de donner l'ordre à l'amiral Stopford de prendre la flotte ottomane et d'arrêter la flotte égyptienne. On a prononcé le mot de tromperie; eh bien! je l'accepte. Oui, après dix ans d'alliance, cette conduite à notre égard est une indigne tromperie.

Et ici ce n'est pas l'Angleterre que j'accuse, car en Angleterre nous avons rencontré des sympathies; mais, bien qu'on blamât lord Palmerston pour avoir compromis l'alliance, par un sentiment patriotique on s'est serré autour de lui; on le blâmait, mais on l'a soutenu.

Non seulement dans la nation anglaise, mais dans le cabinet, je puis louer un homme (il est mort) qui n'a pas craint de soutenir notre cause et de nous donner raison : c'est l'honorable lord Holland.

Plus d'un Anglais a blâmé cette conduite. Je n'accuse donc qu'un homme, et je dis plus, je dis qu'il a manqué à la France, car après dix ans d'alliance on lui devait une explication; la France valait bien qu'on prît la peine de lui donner une explication. Or, s'il y avait eu une explication, l'Angleterre n'aurait pas osé nous dire que nous l'avions trompée! Mais non, on voulait signer le traité, et on nous l'a caché pour pouvoir donner des ordres à l'amiral Stopford. J'ai écrit à M. Guizot que, par une

heureuse circonstance, le télégraphe avait sauvé la flotte du pacha...

La France a senti cet affront. Quoi! l'on voudrait que seul je l'aie senti? M. Thiers seul a pu entraîner son pays! Non, cela n'est ni vrai ni possible. Je ne vous rappelle pas, je ne puis pas rappeler combien parmi vous il y a eu d'hommes que leur sympathie d'opinion n'amenait pas à moi, qui sont venus me dire : « Soutenez la dignité de la France, soutenez-la jusqu'au bout. » Aujourd'hui on voudrait n'avoir pas senti tout cela, on est presque honteux des sentiments que l'on a éprouvés! Eh bien! messieurs, ces sentiments, moi je les ai éprouvés profondément, je ne les désavoue pas, et après les avoir éprouvés très sincèrement et comme un Français, comme un bon Français le devait, j'ai voulu suivre jusqu'au bout, entendez-moi bien, la conduite que de tels sentiments, quand on les a ressentis, doivent inspirer.

Thiers dit que sa seule faiblesse a été de ne pas persuader à la France qu'il irait jusqu'au bout. Aujourd'hui la question est résolue, et elle est résolue par une paix humiliante.

Je le redis pour que le pays le sache, et il ne m'en croira que trop, vous avez perdu avec la solution que vous avez donnée à la question votre influence dans la Méditerranée. Mais c'est une perte matérielle, et on revient des pertes matérielles; vous avez perdu plus que tout cela; car dites-nous donc ce qu'est cette coalition qui s'est formée contre vous? Vous me connaissez trop pour croire que je partage certaines exagérations et que je m'imagine que cette coalition a pour but de franchir le Rhin; c'est pour cela que nous avons été blessés de ces expressions : *si le territoire est menacé*. Nous savons bien qu'on ne veut pas passer le Rhin et, quoique notre politique soit perdue, je crois encore qu'il n'y a personne qui veuille passer le Rhin. Ce n'est pas ce dont la coalition vous

menace; ce dont elle vous menace, le voici. Je ne le dis pas pour vous qui le savez, je le dis pour le pays. Il y a trois puissances qui ne nous pardonnent pas d'être une Révolution; non pas qu'elles aient encore les préjugés qui ont fait signer la convention de Pilnitz, mais elles voient dans cette Révolution, celle-ci l'insurrection possible de l'Italie, celle-là l'insurrection de la Pologne, une troisième, la meilleure de toutes, la mieux intentionnée pour la France, la perte des provinces Rhénanes et la demande d'une Constitution. Elles détestent dans cette révolution un danger moral qui les menace tous les jours. Je ne les blâme pas comme ceux qui veulent qu'elles aiment notre principe; je ne demande pas qu'elles l'aiment, il faut nous borner à l'aimer nous-mêmes. Elles nous en veulent parce que nous sommes une Révolution. Sans doute on dira que ces puissances ont hésité à signer le traité. Oui, elles ont hésité parce que, tout en la détestant, cette Révolution, on la craint. Mais enfin elles ont été si heureuses de saisir l'occasion d'être toutes contre nous. Trois puissances pensent ainsi, celles du continent. L'Angleterre, elle, ne pense pas ainsi; elle a trop d'expérience pour en vouloir aux révolutions, elle les connaît; mais elle veut son intérêt. De là il arrivera évidemment ceci : c'est que, quand trois puissances accepteront l'intérêt de l'Angleterre, il y aura coalition contre vous.

Eh bien! quel était le moyen de conjurer le danger? C'était non pas de faire la guerre, mais de prouver dans un grand jour que vous ne la craigniez pas avec tout le monde. Sans cela savez-vous quelle est notre position? Dans toutes les questions importantes, et il y en a beaucoup où l'intérêt de l'Angleterre ne sera pas d'être avec vous, elle formera avec les puissances du continent une coalition qui vous annulera. Et aujourd'hui qu'on sait malheureusement que sur cette grande question d'Orient

où vous vous étiez promis de briller pour vous dédommager de vos malheurs dans la question d'Espagne, dans la question de Belgique, dans la question d'Italie, aujourd'hui qu'on sait qu'on a pu vous intimider, je dis qu'aujourd'hui il est connu du monde entier que la France voulait une chose, qu'après avoir dit que vous résisterez, vous ne résistez pas.

Ce secret est connu, et cette coalition, vous la retrouverez souvent.

SUR LES LIBERTÉS NÉCESSAIRES A LA FRANCE

(*11 janvier 1864*)

L'orateur débute en fournissant « quelques explications personnelles sur les motifs de sa présence dans l'Assemblée, et sur les sentiments qui l'ont animé en y entrant ».

Messieurs, il y a trente-quatre ans que je suis entré pour la première fois dans cette enceinte. J'y ai pris place dans la dernière Chambre élue sous la Restauration. Depuis j'ai fait partie de toutes les Chambres qui se sont succédé de 1830 à 1848; puis sous la République, j'ai siégé sur les bancs de la Constituante et de la Législative; et enfin me voici, au milieu de vous, sur les bancs du Corps législatif de l'Empire.

Dans ce long espace de temps, j'ai vu se succéder les choses, les hommes, les opinions, les affections même, et au milieu de ce torrent qui semblait devoir tout emporter, les principes seuls ont survécu, les principes sociaux et politiques sur lesquels repose la société moderne. Ce n'est pas que, dans certains jours, ils n'aient paru singulièrement menacés. Nous avons vu des moments où l'ordre semblait tellement ébranlé qu'on se demandait comment la société pourrait se rasseoir. Plus tard, c'était l'idée de la liberté qui semblait effacée de

l'esprit humain, et cependant l'ordre s'est rétabli et la liberté est prête à renaître! Tant il est vrai de dire que ces grands principes sont comme ces astres destinés à nous éclairer qui s'enveloppent quelquefois de nuages pour paraître plus radieux.

Ces principes sont « le principe de la souveraineté nationale, le principe d'ordre et le principe de liberté ». Ce sont ceux d'après lesquels l'orateur « a essayé de diriger sa vie au milieu de la confusion des événements ». C'est le respect du premier de ces principes qui l'a déterminé à sortir de sa retraite et à rentrer dans la vie publique, pour apporter à ses concitoyens « le modeste tribut d'une expérience bien chèrement acquise ».

Abordant ensuite la discussion des réformes apportées dans la Constitution par l'empereur, l'orateur rappelle qu'elles ont été motivées par le vœu de liberté qui se manifeste dans le pays.

Ce vœu est-il sérieux, ou bien est-ce un de ces besoins capricieux qu'un jour voit naître et qu'un jour voit disparaître! S'il est sérieux, dans quelle mesure est-il sage d'y satisfaire et, avec nos institutions actuelles, est-il possible de lui donner satisfaction?

Messieurs, quand on considère l'histoire des trois quarts du siècle écoulé, on est frappé de l'observation que voici : c'est que la France peut quelquefois se passer de la liberté, s'en passer au point de paraître l'avoir oubliée; puis, quand les temps et les esprits sont plus calmes, elle y revient avec une persévérance singulière et une force presque irrésistible.

Trois grands faits prouvent la vérité de cette observation et je vous demande la permission de les retracer.

S'il y a une époque où il fut naturel que la France oubliât cette idée de liberté, ce fut en 1800 après les terribles épreuves de notre première Révolution. Elle avait devant elle un homme merveilleux qui portait sur toutes choses sa main réparatrice : elle se donna à lui, elle s'absorba en lui, et, un moment, elle sembla ne plus penser; elle regardait et certes le spectacle en valait la

peine. Mais bientôt, Messieurs, la France commença de nouveau à penser; elle commença à penser quand elle vit une partie de nos armées précipitées dans le gouffre brûlant de l'Espagne, une autre dans le gouffre glacé de la Russie, et ni les unes ni les autres n'en revenir. Alors elle pensa tristement, profondément; elle regretta ces libertés dont elle avait fait un trop facile abandon, et, le 31 décembre 1813, elle éleva sa voix pour demander la paix. Sa voix ne fut pas écoutée, et quelques mois après l'ennemi victorieux était dans Paris. La France tomba sanglante aux pieds des Bourbons et leur demanda cette paix dont elle avait tant besoin, et cette liberté dont on avait recommencé à sentir le prix. Les Bourbons ne régnèrent que quelques jours; Napoléon revint. Que lui demanda la France? Elle lui demanda, comme aux Bourbons, la paix et la liberté. La paix, Napoléon en avait longtemps disposé; il n'en disposait plus, hélas! il ne pouvait la donner, mais il donna la liberté et il la donna tout entière.

On a prétendu qu'il n'avait pas été de bonne foi. Permettez-moi de vous le dire : c'est là un singulier hommage que rendent à sa mémoire les soutiens de sa famille. Mais, quoi qu'on en ait dit, il était de bonne foi. Dans ses entretiens les plus intimes, il répétait que la dictature pouvait être une concession de quelques années faites à un homme de génie tel que lui, mais une concession de quelques années seulement, et quand il donna la liberté, c'est très sincèrement qu'il la donna tout entière. Messieurs, on aime souvent à emprunter des exemples à Napoléon victorieux, ébloui par le succès : je supplie qu'on en emprunte quelques-uns à Napoléon agrandi et mûri par le malheur.

La liberté tout entière donnée à une nation qui n'en avait encore pratiqué aucune partie, et lorsqu'un million de soldats marchaient sur la France, ne pouvait pas

être un essai heureux. Waterloo, nom sinistre! Waterloo fit disparaître une seconde fois l'idée de la liberté et une immense réaction commença en Europe, non pas seulement contre l'idée de liberté, mais contre toutes les idées de la Révolution française.

Nous étions bien jeunes alors, Messieurs, et quelquefois nous essayions de murmurer le nom de liberté, mais on nous faisait taire en nous montrant l'échafaud sanglant de Louis XVI. A ce souvenir navrant, nos jeunes cœurs étaient contristés, mais nos raisons n'étaient pas confondues. Nous persistâmes, et dix ans ne s'étaient pas écoulés que l'idée de la liberté occupait tous les esprits, que son nom remplissait toutes les bouches. En 1825, en 1826, 1827, nous allions atteindre ce but si longtemps, si vainement poursuivi, lorsqu'en approchant de ces limites obscures et périlleuses où les pouvoirs sont exposés à se rencontrer, où la prérogative du souverain, la prérogative du pays, mises en présence, sont exposées à se heurter si une sagesse supérieure ne préside à leurs relations, nous avons vu deux fois, sous deux formes différentes, surgir cette redoutable question de la prédominance d'un pouvoir sur l'autre et deux trônes sont tombés !...

Cette question fatale a été pour nous, permettez-moi cette comparaison, ce qu'était pour les navigateurs du quinzième siècle ce fameux cap dit des Tempêtes. Les navigateurs n'en approchaient qu'en tremblant; ils n'osaient pas le doubler. Vous savez ce qui arriva; un prince heureusement inspiré, Jean de Portugal, voulut dissiper ces vaines terreurs : ce cap des Tempêtes, il l'appela cap de Bonne-Espérance, et, quelques années après, le cap était franchi !... Eh bien! Messieurs, n'aurons-nous pas, nous aussi, une heureuse inspiration de confiance? Ne verrons-nous pas de vaines terreurs se dissiper? Ne verrons-nous pas ce cap devant lequel

nous avons tant de fois échoué changer de nom et être heureusement franchi? Dieu le veuille!

L'orateur montre comment, après 1848, la liberté s'est répandue dans toute l'Europe. Désormais à Vienne, à Berlin, à la Haye, à Madrid, à Turin, les peuples ont ce qu'il appelle le nécessaire en fait de liberté, c'est-à-dire la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté électorale, la liberté parlementaire, enfin la responsabilité ministérielle, garantie et sauvegarde de toutes les libertés. C'est là ce qu'il faut à la France, et non pas une liberté mutilée, telle que celle qu'on trouvait autrefois dans quelques États de l'Europe.

Il y a vingt et quelques années, j'ai vu pour la première fois un grand pays : l'Autriche. C'est un bon peuple, bon et brave, que ce peuple autrichien. Je l'ai vu, dis-je, il y a vingt et quelques années; sa sérénité était parfaite. Les uns cultivaient leurs champs, les autres se livraient à leur négoce, et le gouvernement gouvernait : c'était sa profession à lui. C'était, je le répète, un peuple bon et tranquille. Savez-vous quelle singulière liberté il avait? Lorsque je l'ai vu pour la première fois, il avait un vieux souverain que le peuple de Vienne appelait le vieux François. Ce prince, qui avait partagé les bonnes et les mauvaises fortunes de son pays, était très populaire. Il se promenait tous les jours dans les rues de Vienne, avec ses vêtements usés, tout seul, sans aide de camp, et entretenait tout le monde. Il allait même dans certains quartiers obscurs de Vienne voir des amis avec lesquels il avait de fréquents entretiens, et quand il rentrait tout seul dans son palais, objet de l'affection universelle, il savait la vérité. Voilà la liberté qui régnait sur les bords du Danube, il y a vingt-cinq ans. Eh bien! je m'adresse à tous les hommes de bon sens : y a-t-il aujourd'hui un peuple qui s'accommoderait de cette liberté? C'est là une question de fait. M'entretenant à ce sujet avec un des grands esprits du siècle, le défunt prince de Metternich, je lui disais que les peuples, aujour-

d'hui aimeraient mieux gâter leurs affaires de leurs propres mains que de les laisser bien faire à d'autres, et j'ajoute qu'ils auraient raison, parce que c'est le seul moyen d'apprendre à les faire.

L'orateur invite le gouvernement impérial à donner au pays ces libertés nécessaires; qu'il prenne garde : la Révolution française a renversé plus de gouvernements que la Révolution anglaise !

Le sol français est couvert des débris de ces gouvernements. Il y a ce qu'on appelle les représentants des anciens partis. Je suis un de ces représentants, et je vous demande, dans l'intérêt de notre patrie, la permission de déchirer tous les voiles.

J'ai observé notre pays, et je crois le bien connaître. Quelle mission a-t-il donnée à ces représentants des anciens partis? Il leur a donné pour mission d'étudier les affaires du pays, de les discuter avec sincérité, avec impartialité, mais aussi de les approfondir. Il leur a donné pour mission de veiller à la fortune publique, de veiller au développement progressif et continu de nos institutions; car la bonne gestion des affaires publiques est tout entière dans les bonnes institutions. Voilà la mission qu'il a donnée aux représentants des anciens partis. Mais si ces représentants, au lieu de se vouer à cette tâche, laissaient apercevoir l'intention de substituer une forme de gouvernement à une autre, ou une dynastie à une autre dynastie, tout de suite ils seraient faibles, parce qu'ils seraient en dehors de leur mandat.

Quant à moi, j'ai servi une auguste famille, aujourd'hui dans le malheur. Je lui dois le respect qu'on ne saurait refuser à de grandes infortunes noblement supportées; je lui dois l'affection qu'on ne peut manquer de ressentir pour ceux avec qui l'on a passé la meilleure partie de sa vie. Il y a quelque chose que je ne lui dois pas et qu'elle

ne me demande pas, mais que la fierté de mon âme lui donne volontiers : c'est de vivre dans la retraite, et de ne pas lui montrer ses anciens serviteurs recherchant l'éclat du pouvoir, quand elle est dans la tristesse de l'exil. Mais il y a quelque chose que, j'en atteste le ciel, elle ne me demande pas, qu'elle ne me demandera jamais et que je ne lui donnerai point : c'est de lui sacrifier les intérêts de mon pays. Je le déclare donc ici en honnête homme : si l'on vous donne cette liberté nécessaire, quant à moi, je l'accepterai, et l'on pourra me compter au nombre des citoyens soumis et reconnaissants de l'Empire.

Mais si votre devoir est d'accepter, permettez-moi de vous le dire, le devoir du gouvernement est de donner. Et qu'on n'imagine pas que je veuille tenir le langage de l'exigence arrogante ! Non. Je sais que, pour obtenir, il faut demander avec respect. C'est donc avec respect que je demande. Pour moi je ne demanderai jamais rien; pour mon pays, je n'hésiterai jamais à demander et à demander avec le ton de déférence qui convient. Mais qu'on y prenne garde, ce pays aujourd'hui à peine éveillé, si bouillant, chez lequel l'exagération des désirs est si près de leur réveil, ce pays qui permet aujourd'hui qu'on demande pour lui du ton le plus déférent, un jour peut-être il exigera.

LA RÉPUBLIQUE [1]

(24 mai 1873)

Thiers commence par exposer dans quelle situation difficile il a pris le pouvoir. Comme récompense de son dévouement on l'a abreuvé d'amertumes, et maintenant il comparaît devant l'Assemblée comme un coupable.

1. Le duc Albert de Broglie avait développé, le 23 mai, une interpellation dans laquelle il accusait le gouvernement de favoriser par sa faiblesse et son

Je ne veux blesser personne ici; je ne veux surtout blesser aucune opinion; je les respecte toutes, surtout celles que je ne partage pas; personne n'a poussé plus loin que moi le respect de la conscience religieuse, et je regarde la conscience politique comme la plus respectable après la conscience religieuse. Mais, messieurs, l'occasion est solennelle; vous allez décider des destinées du pays; il faut que vous me permettiez de parler aux partis, aux individus, à tout le monde, avec la franchise que nous nous devons les uns aux autres.

Eh bien! cette politique qu'on a dépeinte hier comme une politique à double face... On n'a pas employé l'expression, j'en conviens, mais, dans l'ensemble, le sens était plus sévère encore que les paroles par lesquelles je le résume... Cette politique, dis-je, qu'on a dépeinte comme une politique à double face, qui s'adressait tantôt ici, tantôt là, qui ne donnait pas des faits mais des paroles, nous allons voir ce qu'elle a été.

Cette politique, messieurs, mes collègues pas plus que moi nous ne l'avons choisie; elle nous a été imposée par la situation des choses et la nécessité, et notre mérite, si nous en avons eu un, a été de comprendre cette situation, de discerner cette nécessité et d'y obéir, d'y obéir comme les honnêtes gens, les hommes libres, obéissent aux situations, en en tenant un grand compte. Je défierais, j'ose le dire, un homme de bon sens d'avoir suivi, dans les circonstances que nous avons traversées, une autre conduite que celle qui a été la nôtre.

Messieurs, songez à la situation du pays. Quand vous nous avez remis les affaires, il était envahi au Nord par l'étranger, au Midi par la démocratie, devenue démagogie

manque d'énergie l'avènement du parti radical. M. Dufaure lui répondit comme président du conseil. En vertu de la loi constitutionnelle de 1873, M. Thiers, président de la République, demanda à être entendu le lendemain.

sous l'impulsion des malheurs publics. De gouvernement nulle part : point de finances, point d'armée. Était-ce là le plus grand de nos maux? J'ose dire que non. Le plus grand, c'était la division, division immense qui n'a pas d'exemple dans l'histoire, et c'était avec un pays divisé, avec des partis antipathiques, qu'on me permette de le dire, les uns aux autres, qu'il nous a fallu dégager de cette situation une volonté unique, un gouvernement qui nous permît de suffire aux malheurs et aux nécessités du temps.

Eh bien! messieurs, vous nous regarderez, et vous nous jugerez, c'est votre droit; mais votre devoir, c'est de vous regarder vous-mêmes et de voir dans quel état de division profonde et sans exemple vous vous trouvez ici. Croyez-vous donc que le gouvernement soit facile en des temps comme ceux-ci, et que, dans les apparences, il puisse toujours y avoir cette unité qui n'est pas en vous et qui n'est pas même dans le pays? C'est avec des efforts sans pareils qu'il faut essayer de dégager une unité qui rende le gouvernement possible.

Permettez-moi, messieurs, de décrire votre état, qui est non pas tout à fait celui du pays, car la proportion des opinions qui est ici n'est pas exactement celle qui est dans le pays, permettez-moi de vous présenter la situation telle qu'elle est, et promettez-moi de ne pas vous offenser du tableau véridique que je vais tracer devant vous.

Il y a d'abord une grande division, une très grande division qui, à elle seule, suffirait pour troubler un pays : les uns veulent la Monarchie, les autres veulent la République. Vous êtes tous dans votre droit. Il serait insensé, et je dirai arrogant, de prononcer un jugement sur les uns et sur les autres. Lorsque la Monarchie a, pendant tant de siècles, fait la gloire et la prospérité de la France, il serait étrange qu'il ne restât pas dans notre pays de

fidèles représentants de cette religion politique. Je suis donc loin de les blâmer; j'ai trop d'expérience des opinions et des hommes, pour n'être point arrivé à cette impartialité qu'il faut avoir, surtout quand on gouverne.

Vous êtes donc ici (*l'orateur désigne la droite*) pour la Monarchie, et vous avez raison, et vous êtes dans votre droit. Mais si l'on est là (*l'orateur désigne la gauche*) pour la République, on a également raison et l'on est aussi dans son droit. Si, d'un côté, vous êtes, non sans motifs, effrayés de cette forme de gouvernement qu'on appelle la République, il ne faut pas l'être dans la mesure de la passion qui égare.

Et vous devez comprendre que, d'un autre côté, on a bien le droit aussi de croire, dans l'état présent du monde, quand la démocratie, comme on l'a dit, coule à pleins bords, que la République, gouvernement naturel de la démocratie, sera, dans un temps, la dernière des formes de gouvernement dans notre pays. Je ne dis pas qu'on ait raison, je ne dis pas que vous ayez tort, je dis que chacun a le droit de penser ainsi.

Eh bien ! ne sentez-vous pas (soyez justes pour nous qui sommes sous le poids de cette situation) que toutes les fois que nous touchons à ce grand sujet, on se divise en portions presque égales ! Vous l'avez vu ces jours derniers : au fond c'était ce même sujet qui s'agitait sous les deux noms si respectables de M. de Larcy et de M. Martel dont vous respectez les uns et les autres le caractère, dont vous aimez la personne les uns et les autres. Combien étiez-vous de voix? 304 contre 308; 323 contre 330.

Il est donc bien vrai qu'ici la première, la plus grande des difficultés, surgit aussitôt que vous touchez à la question essentielle.

On nous dit que c'est la question de conservation. Je ne nie pas que ce ne soit vrai à un certain degré; mais

la vraie question, c'est celle qui vous divise ici en deux parts et qui divise aussi le pays, non pas en deux parts à peu près égales comme ici, mais dans des proportions plus tranchées.

Sont-ce là toutes les causes de nos divisions? Hélas! celle-là est déjà bien grande, bien grave, bien profonde; mais il y en a d'autres encore! Vous connaissez notre histoire aussi bien que moi. Regardez aux siècles écoulés; voyez combien la division, la discorde si je puis dire, s'est acharnée sur notre pays, que de malheurs elle a semés sur nous! Et ces causes de division, ne croyez pas que je ne les voie que d'un seul côté : il y en a de tous les côtés.

Au commencement du siècle dernier la maison de Bourbon, qui régnait sans partage, n'était pas divisée : vous savez bien que la Révolution française l'a divisée.

Ce n'est pas tout : cette terrible Révolution française qui a fait tant de bien, tant de bien mêlé, comme il arrive dans toutes les révolutions, mêlé de tant de mal, elle nous a créé une troisième dynastie par la guerre. Ces faits, ils sont partout. Ainsi, quand je m'adresse de ce côté (*l'orateur désigne la droite*), je trouve des conservateurs, je le reconnais; mais j'y trouve aussi les représentants de trois dynasties.

Et si je me retourne à gauche, n'y vois-je qu'une seule République ? Non, c'est vrai.

Il y a des hommes qui, comprenant très bien la destinée de la République, comprenant très bien les causes qui l'ont fait échouer, quand elle a paru dans ce pays, disent :

Ce que la République doit faire, si elle veut se maintenir, c'est d'être non pas alarmante, mais rassurante.

Là est la question. Le pays, on l'a dit souvent, le pays n'est pas républicain. Voici ce qu'il y a de vrai; je l'ai

dit déjà, je le répète et je l'affirme : oui, dans les classes élevées, qui sont préoccupées de l'ordre, et qui ont raison, il y a des appréhensions, des répugnances; mais dans les masses, ne vous y trompez pas, la République a une immense majorité.

Je ne veux blesser aucune opinion, Dieu m'en garde! Quand je sollicite non pas pour moi, mais pour le pays, une appréciation juste de la situation, croyez que je ne serais pas assez malhabile, assez mal inspiré pour vouloir blesser aucun de vous; mais je vous dirai seulement que, si les masses pensent ce que vous pensez, les alarmes que vous exprimez tous les jours sont bien peu fondées, c'est une bien grande contradiction de vous dire si effrayés, si les masses sont avec vous.

Permettez-moi de vous le dire, je ne fais pas de cette politique frivole et méchante de parti; je tâche de reconnaître la vérité partout où elle est. Oh! oui, si vous voulez dire que les masses sont mobiles et peuvent n'avoir pas toujours la même pensée, vous avez raison; mais je parle du temps présent, des nécessités présentes, et je n'hésite pas à dire et à répéter que le nombre est républicain.

Il y a dans le parti républicain des hommes assez sages pour comprendre que le sort de la République est attaché à cette condition : c'est qu'au lieu d'effrayer le pays, elle le rassurera. Et ils ont poussé, j'aurai le courage d'être juste envers tout le monde, ils ont poussé la raison jusqu'à comprendre qu'il fallait que leur République, pour ne pas effrayer, fût dans les mains d'hommes qui se recommandassent au pays par la conduite politique et sage de leur vie. Ils ont compris cela, et je ne les en remercie pas, parce que je semblerais les remercier en quelque sorte de m'avoir soutenu au pouvoir, mais je dis qu'ils ont parfaitement compris les nécessités de la situation.

Mais, au delà, il y en a qui pensent autrement et qui, à mon avis, compromettent gravement le sort de la République. Au lieu de comprendre que, pour être rassurante, elle doit être patiente, et qu'elle doit attendre que le temps ait prononcé entre tout le monde, ils croient qu'il n'y a de possible et de désirable que la République avec les anciens républicains. Et à cette doctrine ils en ajoutent d'autres qui sont capables d'alarmer le pays et de lui faire prendre en aversion une forme de gouvernement que soutiennent les instincts des masses se portant vers la République.

Il y a donc : ici trois dynasties; là deux Républiques. Chacun dit : Voyez comme moi! Gouvernez dans mon sens!

Il faut admettre que, si on le dit d'un côté, on peut le dire de l'autre.

De l'un et de l'autre, on dit également : Gouvernez avec moi, gouvernez dans mon sens, gouvernez selon mes vues!

Que voulez-vous que fasse un gouvernement dans cette situation? Que de fois on m'a dit : Mettez-vous avec nous, nous vous suivrons!

Je remercie ceux qui tiennent ce propos sérieusement, mais je les supplie de considérer (et c'est ce que les partis ne veulent jamais voir) qu'ils ne sont pas les seuls, qu'il y a à côté d'eux des hommes tout aussi respectables, aussi nombreux qu'eux, et qui, eux aussi, demandent qu'on gouverne dans leur sens.

Eh bien! messieurs, ici je trouve le principe de ma conduite, le principe de la conduite de mes honorables collègues qui, sur la direction générale, n'ont jamais différé d'opinion avec moi. Oui, ce qu'il faut dans cette situation, ce n'est pas un gouvernement de parti, je ne crains pas de le dire, c'est un gouvernement qui soit inexorable devant le désordre, impitoyable même jusqu'à

ce que l'ordre soit rétabli, jusqu'à ce que la paix soit rendue au pays, et qui, en même temps, quand le combat et le désordre sont finis, devienne calme, impartial, conciliant.

Ce n'est pas là un gouvernemcnt à double face, c'est un gouvernement de sens éclairé. Et si, dans ce pays, vous faisiez un gouvernement de parti, soyez convaincus que le repos public ne durerait pas longtemps.

Traitez avec dédain cette politique, même avec pitié, comme on l'a dit hier; moi, je ne crains les hauteurs de personne : par ma vie, par mes actes, et peut-être par quelques qualités bien modestes d'esprit, je suis capable de supporter les dédains. Vous pouvez dédaigner cette politique comme on peut dédaigner ceux qui n'ont pas le courage de la suivre. Il est plus aisé de suivre un parti que de le contenir et de tâcher de lui faire entendre raison.

Dédaignez cette politique; moi je plains ceux qui ne sauraient ni la comprendre ni avoir le courage de la soutenir.

Il m'a fallu bien plus de force de caractère et de volonté pour tenir cette conduite que pour me donner à un parti et lui obéir aveuglément.

Thiers rappelle les services que son gouvernement a rendus au pays; quant à lui, après avoir tenu la parole donnée à Bordeaux, il a pris son parti sur la question de la République.

Je l'ai pris, oui, je l'ai pris.

Le fond de la question, pour ce qui me regarde, est là. J'ai mon parti pris. Savez-vous pourquoi?

Quand on est dans son cabinet, avec ses livres si chers, que l'on est si heureux de parcourir, où l'on est témoin des injustices que d'autres hommes ont éprouvées, où l'on n'est responsable et jugé que devant sa conscience, eh bien! quand on a ce bonheur, que peut-être vous me

11.

rendrez, et vous me ferez bien heureux, quand on a ce bonheur-là, on peut délibérer comme un philosophe, comme l'a fait Montesquieu, sur les avantages et les inconvénients de la République, on peut délibérer sur les beautés de la Monarchie. Mais, quand on est au gouvernement, il faut prendre son parti. Est-ce que vous croyez que, quand on a gouverné deux ans et demi, bientôt trois ans, dans le provisoire, entre un parti qui dit : « Je ne puis pas faire la République dans ce semestre, je garde le pouvoir constituant et je pourrai peut-être la faire dans le semestre suivant ! » et un autre parti où il y a des gens que cette attitude remplit de méfiance et qui, au moindre acte, même conservateur, regardent si là-dessous ne se cacherait pas une intention anarchique... est-ce que vous croyez qu'on peut continuer à gouverner longtemps dans ces conditions ? Et par exemple, quand on a dit ici : « Le gouvernement ne sera pas définitif, il sera provisoire », quand on a dit cela, quand on l'a voulu, quand on l'a obtenu, quand nous vivons dans le provisoire depuis bientôt trois ans, deux ans et demi au moins, si encore on avait la justice, l'équité de ne pas venir nous dire hors du Parlement, dans l'arène des partis : Vous n'êtes qu'un gouvernement provisoire! on n'a pas à se gêner avec vous ; vous êtes provisoire, vous ne serez plus dans quinze jours, vous ne serez plus dans six mois ! Et ceux-là mêmes qui nous ont donné le provisoire nous en font un crime lorsqu'ils sont hors d'ici!... Est-ce que vous croyez qu'avec tout cela l'on peut gouverner ?...

On nous parle de la fidélité au pacte de Bordeaux : et puis, chacun de son côté (je ne fais pas le reproche aux uns sans le faire aux autres) dit : Je ne reconnais que telle monarchie, pas la même malheureusement. Moi, je ne veux que telle République ; nous n'en voulons pas d'autre ! Chacun proclame la sienne, et dans la presse,

dans les banquets, on tient, permettez-moi de le dire, un langage attentatoire à l'ordre et au vrai repos des esprits. Est-ce que vous croyez qu'une nation peut durer longtemps lorsque d'un côté on boit à la chute de la République, et que de l'autre on célèbre telle ou telle dynastie? Je ne fais de reproche à personne; mais, quand on se livre à ses passions, on devrait comprendre qu'on provoque les passions contraires.

Eh bien! quand, après deux ans et demi, et toutes les fois que le moment approchait où la question allait être soulevée, quand nous avons vu les esprits s'enflammer, nous nous sommes dit : Nous ne pouvons pourtant pas rester éternellement dans cette situation! Et alors, sans aucune prétention, pour notre part, de résoudre cette question au profit ou aux dépens des uns ou des autres, ayant toujours la résolution de l'apporter devant vous, nous nous sommes dit qu'au moment déterminé dans ce que vous appelez le pacte de Bordeaux, au moment où le pays aurait recouvré ses forces, sa santé, son calme d'esprit, à ce moment il faudrait décider ses destinées, non pas, je le répète, avec cette arrogance qui fait croire aux hommes qu'ils font une constitution définitive, qu'ils travaillent pour l'éternité, mais avec le positif, la précision, la netteté de gens qui veulent une loi indiscutable et respectée et qui ne croient pas que l'ordre soit possible lorsque tous les jours on se permet d'attaquer, de saper les bases et de bafouer les principes d'un gouverment!

Ce n'est pas, de notre part, une impatience théorique, une satisfaction de notre opinion personnelle! c'est la constatation d'une nécessité pratique. Voilà pourquoi nous avons pris notre parti, et, quand je dis notre parti, nous n'avons aucun droit, aucune prétention de le prendre tout seuls, car c'est à vous, messieurs, qu'il appartient de décider. J'ai toujours reconnu votre souve-

raineté. Mais, comme gouvernement, nous devions avoir une opinion, c'était indispensable; il faut bien que l'Assemblée trouve dans le gouvernement institué par elle une politique qu'elle puisse suivre ou modifier. Nous avons donc pris notre parti et, permettez-moi de vous le dire, je ne voudrais pas vous blesser, je ne voudrais pas vous déplaire, mais savez-vous quelle est la raison qui m'a décidé, moi, vieux partisan de la monarchie, outre le jugement que je portais en considérant la marche générale des choses dans le monde civilisé? C'est qu'aujourd'hui pour vous, pour moi, pratiquement, la monarchie est absolument impossible.

Et je ne veux pas vous déplaire davantage en vous en donnant les motifs. Mais vous le savez bien, et c'est ce qui vous justifie de ne pas venir, au nom de votre foi, nous proposer le rétablissement de la monarchie; car, enfin, ce serait votre droit. Puisqu'on propose ici telle république, vous avez le droit de proposer telle ou telle monarchie. Pourquoi ne le faites-vous pas? Pourquoi, vous qui êtes plus calmes que tels et tels autres (je ne veux pas faire ici de personnalités), pourquoi leur dites-vous qu'il serait imprudent de venir ici proposer la monarchie? Pourquoi, par exemple, quand la polémique s'engage entre vous et nous, vous hâtez-vous de dire : « Non, ce n'est pas comme monarchistes que nous parlons, c'est comme conservateurs! » C'est, convenons-en de bonne foi, que vous-mêmes sentez que, pratiquement, aujourd'hui, la monarchie est impossible. Je n'ai pas besoin d'en dire la raison, encore une fois, elle est dans votre esprit à tous : il n'y a qu'un trône, et l'on ne peut pas l'occuper à trois. Et, quand on nous dit qu'on est d'accord, oh! oui, d'accord, aujourd'hui, mais selon votre verdict, certainement, on ne le sera pas après-demain. Oui, voilà la raison, et la nécessité d'avoir un gouvernement qui ne soit pas contesté tous les jours, bafoué tous

les jours, oui, contesté à ce point que, pour certains troubles où l'on avait poussé des cris vraiment séditieux, quand nous nous sommes adressés à la justice, elle nous a répondu : « Le principe du gouvernement n'est pas consacré! » Et l'on ne considérait ce qui s'était passé que comme un trouble nocturne!

Il n'est pas possible, je le répète, de vivre longtemps sans que le principe du gouvernement soit établi et respecté.

L'orateur croit que sa politique est la véritable politique conservatrice. On le plaint d'être le protégé des républicains, mais il plaint plus profondément ses adversaires d'être les protégés de l'empire.

A la suite de ce discours, l'Assemblée vota sur la proposition de M. Ernoul un ordre du jour de blâme. Thiers donna immédiatement sa démission, qui fut acceptée par 362 voix contre 331.

DUFAURE

Jules-Armand Dufaure, né à Saujon (Charente-Inférieure) le 4 décembre 1798, mort à Rueil le 27 juin 1881, avocat et homme d'Etat. Elu député à Saintes, en 1834, il siégea dans toutes les Chambres de la monarchie de Juillet, à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée législative. Ministre des travaux publics en 1839, il suivit Thiers dans l'opposition, à partir de 1840, contre le ministère Guizot. Successivement ministre de l'intérieur sous le général Cavaignac et sous la présidence de Louis-Napoléon, il s'opposa au Deux-Décembre et rentra dans la vie privée pendant toute la durée de l'Empire. Député à l'Assemblée nationale en 1871, Dufaure fut appelé par Thiers au ministère de la justice qu'il conserva jusqu'au 24 mai 1873. Rentré au ministère en 1875 avec M. Buffet, il fut élu aux élections de 1876 par l'arrondissement de Marennes et entra ensuite au Sénat, comme membre inamovible. Démissionnaire le 12 décembre 1876, il reprit la présidence du Conseil après la défaite du 16 mai et la garda jusqu'à la démission du maréchal de Mac-Mahon. Il refusa d'entrer dans le premier cabinet de Jules Grévy. Bâtonnier de l'ordre des avocats, il entra le 23 août 1863 à l'Académie française.

DE LA LIBERTÉ ET DE L'INDÉPENDANCE

(*28 janvier 1841*)

Dufaure croit qu'il faut fortifier Paris, mais qu'une ceinture de forts détachés suffit. Il s'en prend surtout à ceux qui, dans cette question, opposent la liberté à l'indépendance nationale.

J'ai entendu répéter de différents côtés dans cette discussion : Avant la liberté, l'indépendance nationale; quand celle-ci le réclame, demandez pour elle des sacrifices à la liberté; ne les refusez pas.

Eh bien! je dis que ces maximes, jetées — en apparence sans motif et sans but — dans nos discussions

peuvent, souvent répétées, altérer peu à peu les principes de notre gouvernement représentatif.

Je suis aux regrets de me rappeler de fâcheux souvenirs. Mais quand je recherche quelles étaient les paroles de Bonaparte annonçant le 18 brumaire, et, plus tard l'empire, c'était toujours au nom de l'indépendance nationale qu'il demandait des sacrifices à la liberté.

Je ne veux pas laisser ce prétexte à ceux qui voudraient trouver plus tard dans nos discussions des armes fatales pour arriver à un but, sinon pareil, du moins analogue. Je veux dire ma pensée à cet égard.

L'indépendance nationale, je me flatte d'y tenir autant qu'aucun de vous. L'indépendance, c'est l'existence nationale : quand l'étranger devient notre maître, je trouve bien encore un sol sous nos pieds, des individus épars, isolés, sans relations, sans lien politique; mais la nation, je ne la trouve plus; l'indépendance, c'est, je le répète, l'existence nationale.

Et cette idée, au nom du ciel! ne faisons pas croire qu'elle existe en France seulement parmi quelques esprits distingués, parmi quelques hommes d'élite. Non! j'ai besoin de le dire, elle est partout. Je suis heureux de rendre ici un hommage public à l'entrain, à la vigueur des paysans saintongeais lors de l'appel des classes de 1837 et 1838.

Je le dis avec dessein, ce n'est pas un sentiment d'élite, c'est un sentiment tout national, écrit dans le cœur de tous les Français, qu'on retrouve partout, ici et au dehors. Mais à côté de ce grand et noble sentiment, il y en a un autre que nos cinquante années de révolution ont imprimé dans nos esprits, qui s'y est ancré par les obstacles qu'on a voulu lui opposer, et aussi par les moments de triomphe qu'il a obtenus : c'est l'amour de la liberté! Il est également indestructible.

L'indépendance nationale et la liberté sont deux saintes et grandes choses qui méritent nos respects, que nous ne devons jamais songer à sacrifier et que nos paroles à cette tribune ne doivent jamais profaner.

J'ajoute que ces deux sentiments se fortifient mutuellement; ils sont nécessaires l'un à l'autre; ils sont inséparables. Sans indépendance nationale, vous n'aurez pas de liberté; car je n'appelle pas liberté un repos qu'un maître me laisserait. Sans liberté, craignez pour votre indépendance nationale; elle sera bien menacée le jour où, après avoir peu à peu sacrifié les droits des citoyens, après leur avoir enlevé les droits de la liberté au nom de l'indépendance nationale, vous n'aurez plus à opposer à vos ennemis que des esclaves au lieu de citoyens libres.

BERRYER

Pierre-Antoine **Berryer**, né à Paris, le 6 janvier 1790, mort à Angerville, le 29 novembre 1868. Sa famille, originaire d'Allemagne, s'était établie en Lorraine au commencement du xviii[e] siècle; son père, avocat distingué, le destina de bonne heure au barreau, bien que son inclination le portât à se faire prêtre, et se l'associa à ses débuts. Le père et le fils défendirent ensemble le maréchal Ney. Elu député en 1830 par le département de la Haute-Loire, Berryer siégea dans toutes les Assemblées de la monarchie de Juillet et de la seconde République, défendant à la fois la légitimité et la liberté. Rentré dans la vie privée après le Deux-Décembre, il en sortit en 1863 pour combattre au Corps législatif, comme député des Bouches-du-Rhône, la politique impériale. Il avait été élu membre de l'Académie française en 1858 et bâtonnier de l'ordre des avocats en 1856.

CONTRE LA DISJONCTION [1]

(6 mars 1837)

Berryer déclare que le système des mesures extraordinaires est déplorable et que les exemples cités prouvent, au contraire, qu'il faut toujours les éviter.

Messieurs, ce sont cependant de bien tristes pages de nos annales que celles qui ont été déroulées devant vous, ce sont de bien déplorables monuments de légis-

1. A la suite de la tentative de Strasbourg, les complices du prince Louis-Napoléon avaient été traduits devant la cour d'assises, et les officiers eux-mêmes (conformément aux exigences du code qui veut que le civil l'emporte sur le militaire) avaient été jugés par le jury. Ils furent tous acquittés, par cette raison qu'on ne pouvait condamner les comparses alors que le roi lui-même avait fait échapper l'auteur principal.

Le gouvernement, craignant que cet acquittement ne compromît la discipline militaire, proposa que désormais et dans tous les cas les officiers fussent jugés par les conseils de guerre. C'était la *loi de disjonction* que Berryer combattit avec une grande énergie.

lation que ceux qu'on vous a présentés; mais je l'avoue, en les contemplant lorsqu'ils sont ainsi apparus devant nous sous la parole des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, j'ai éprouvé un autre sentiment et je me suis vu dominé par d'autres pensées que celles du ministère. Oui, me suis-je dit, cette longue et pénible discussion ne sera pas perdue, ce triste récit de tout ce qui s'est fait de mal ne sera pas inutile. Il y a au fond de ce spectacle de toutes les mauvaises actions contraires aux droits permanents de la justice, il y a au fond de ce spectacle deux grandes leçons pour les peuples et pour les gouvernements.

N'en résulte-t-il pas, en effet, messieurs, évidemment pour tout cœur droit et pour tout esprit juste que, quand une société est parvenue au point où est la nôtre, quand, par les bons effets d'anciens gouvernements, l'intelligence s'est répandue dans toutes les classes, que l'égalité des existences s'est étendue, que l'esprit de défense des intérêts privés et généraux a pénétré dans toutes les parties de la société, alors, messieurs, en présence de cette intelligence sociale vivante partout, tout ce qui est violent est évidemment inutile et dangereux? Oui, repassons l'histoire des cinquante années de nos révolutions, et disons à la face du peuple, ce qui vaut mieux que de lui offrir une loi qui altère les règles de la justice, disons-lui que dans ces tristes annales il n'y a pas un crime qui ait été utile; disons-lui qu'il n'y a pas un attentat qui ait produit le résultat qu'on en avait espéré, qu'il n'y a pas un complot qui ait réussi pour le but qu'on s'était proposé. Et en effet le crime qui a tué Louis XVI a-t-il tué la royauté? le sang répandu le 13 février 1820 n'a t-il pas été en quelque sorte d'avance recueilli par la Providence et gardé? Quel complot a réussi? et en savez-vous un qui ait satisfait la pensée des conspirateurs? Pas un seul.

Que le peuple sache donc que dans l'état actuel de notre société, le recours à ces crimes odieux est inutile même pour la vengeance, et que le gouvernement comprenne aussi que toutes les violations du droit n'ont servi à aucun de ses prédécesseurs à qui il les envie.

Le ministère vient nous dire que les gouvernements passés avaient des armes pour se défendre et que ces armes lui manquent. Et qu'il nous dise en quoi toutes ces fausses et injustes juridictions ont servi les gouvernements qui ont précédé le gouvernement actuel? A quoi ont servi la cour martiale et le Tribunal révolutionnaire, et les conseils extraordinaires et les commissions spéciales de l'Empire et les cours prévôtales? Quelle force ont-ils donnée à tous ces gouvernements? Quel est celui que ces institutions détestables ont fait tenir debout ? La Restauration a-t-elle trouvé sa force dans les cours prévôtales et dans cette juridiction étendue des conseils de guerre? Non, assurément. Les plus beaux jours de la Restauration, ses jours de prospérité, de force, de sécurité, ce sont précisément les années où la Restauration a été sans lois d'exception, sans tribunaux extraordinaires.

La force des gouvernements est de s'appuyer sur de bons principes; les lois spéciales ne produisent jamais l'effet qu'on en attend. Il faut, avant tout, respecter la chose jugée.

Point d'autorité de la chose jugée! c'est un mal, car c'est trop dire qu'en France il n'y a plus de fixité de principes sociaux; il n'y a pas de foi publique, il n'y a pas une loi sociale commune dont toutes les opinions désapprouvent, blâment, condamnent la violation et dont tous approuvent que la violation soit châtiée.

Si c'est un mal pour un pays que dans ce qui l'intéresse le plus, sur le principe même de son existence, il n'y ait pas un suffisant respect pour l'autorité de la chose

jugée; si c'est un mal dont nous sommes plus ou moins atteints, faut-il donc l'accroître?

Ne voyez-vous pas ce que vous ajouterez dans l'esprit des peuples au mépris que l'on a pour la chose jugée en matière politique? Ne voyez-vous pas les conséquences de votre loi? Comment! vous allez diviser l'examen d'un même fait politique, vous allez envoyer des coupables d'un même crime devant des juges différents; deux tribunaux différents prononceront sur un fait qui s'est composé d'une réunion de volontés qu'on ne peut pas séparer sans que le crime s'efface, en matière de complot par exemple? Et ne comprenez-vous pas tout ce qu'il peut y avoir ainsi d'atteinte portée à l'autorité de la justice, à sa dignité, au respect dû à ses arrêts?

Quand vous appellerez une juridiction à porter témoignage contre une autre juridiction, quand vous mettrez deux institutions du pays en opposition l'une avec l'autre, vous prétendrez anéantir le désordre moral dont vous êtes travaillés! Eh! mon Dieu, supposez un moment que vous l'aviez cette loi, qu'elle était faite la veille de l'attentat commis à Strasbourg. Supposez que votre loi a été appliquée, que les deux instructions ont été faites, que se serait-il passé à Strasbourg? Vous voulez de l'ordre, vous voulez, dites-vous, maintenir la discipline militaire; eh bien! que serait-il arrivé si le jury avait été imbu des mêmes sentiments que vous redoutez, si le conseil de guerre avait été animé au contraire de l'esprit que vous attendez de lui, c'est-à-dire si l'un avait prononcé un acquittement et l'autre une condamnation? Quoi! en même temps dans la même ville, deux portes se seraient ouvertes! ici, la marche funèbre des condamnés à mort; là l'ovation des acquittés et de leurs juges! Et vous auriez tenté de faire passer le convoi à travers les joies des triomphateurs de la justice. C'est là ce que votre loi aurait produit.

Supposez maintenant qu'elle soit appliquée une fois, deux fois de cette manière dans notre pays; que deviendra la justice, que deviendra la discipline, que vous voulez, dites-vous, maintenir et protéger? Tout est rompu, tout est brisé; plus d'autorité de la chose jugée! Il ne reste rien de la justice, pas même le nom. Et qu'arrive-t-il? Quand les officiers des conseils de guerre auront déclaré qu'il y a un crime et qu'à côté les jurés déclareront le contraire, que penseront les soldats de cette juridiction qui doit être bienveillante. paternelle pour eux, qui est une protection, un privilège pour eux? ils n'y verront que des bourreaux... Comprenez-vous toute la portée de cette idée : le supplice, d'un côté; de l'autre, l'impunité!...

Remarquez ceci : dans les complots, dans les crimes d'attentat et de rébellion contre l'État, qu'arrive-t-il constamment? On a dit que les militaires prendraient soin d'aller chercher un simple citoyen pour être par lui soustraits à la juridiction militaire; mais quel est ordinairement le promoteur d'un complot contre l'État? Ce n'est pas d'abord l'homme employé par l'État, ce n'est pas un homme qui est payé par l'Etat, qui jouit de ses grades, de ses honneurs, qui a le premier la pensée de conspirer contre l'État. Ce sont les hommes qui ne sont pas attachés à son service, ce sont les mécontents qui sont ordinairement les instigateurs des complots, ce sont des ambitieux déçus.

Oui, ce sont les ambitieux déçus qui font les révolutions, ce sont les ambitieux déçus qui sont les instigateurs des complots; oui, ce sont les hommes qui ne sont pas employés par le gouvernement qui veulent le renverser; oui, cela s'est fait ainsi dans tous les temps; nous retrouvons ces hommes-là à toutes les époques. Les conspirations militaires sont toujours très rares; il faut être un général vainqueur, il faut revenir d'Égypte, il

faut avoir fait la campagne d'Italie pour se mettre à la tête d'une conspiration militaire; mais les conspirateurs qui nous travaillent, ce sont des hommes qui suivent un détestable exemple!...

Eh bien! m'entendez-vous?....

Maintenant réfléchissons-y. J'ai lu dans un journal qu'à la façon dont allaient les choses, au milieu de ce qu'on appelle cette logomachie inutile de la tribune, au milieu de toutes ces déclamations dérisoires de toutes les opinions réunies, la France se dégoûterait, qu'enfin il arriverait un moment où elle se dirait : Je serais bien mieux gouvernée si je n'avais pas de députés.

De telles paroles pourraient permettre des hypothèses dont je m'abstiens; il me suffira de dire que je trouve mauvaise, que je trouve dangereuse, redoutable, une loi qui soustrait absolument les militaires à la justice du pays.

Dans la prévision possible de toute pensée, si téméraire qu'elle fût, je ne voudrais pas qu'il fût établi une loi enlevant le militaire qui a abusé de ses armes à la justice ordinaire du pays. Prenez garde à cet avis... Voilà donc votre loi! Impolitique dans sa pensée principale, subversive et attentatoire aux idées constitutives de l'ordre dans sa disposition, mauvaise et impraticable dans son texte, dans son application. Est-ce une première tentative? Est-ce un chemin ouvert à un but encore caché? Est-ce que bientôt on viendra nous dire : Vous avez reconnu la nécessité de faire juger les militaires par les conseils de guerre, lors même qu'ils sont complices de délits communs. Eh bien! on avait raison, il y a dans l'exécution mille difficultés pratiques. La procédure est impossible; il faut aller plus avant, il faut renvoyer tout le monde devant le conseil de guerre. S'il en doit être ainsi, soyez vrais dès aujourd'hui; ayez le malheureux courage, vous qui voulez la loi, d'imiter deux

collègues, le général Tirlet et le général Bugeaud, qui ont présenté dans ce sens des amendements : adoptez-les; vous aurez au moins le mérite de la franchise et de la logique.

LA REVISION DE LA CONSTITUTION [1]

(*16 juillet 1851*)

Oui, nous avons demandé la revision, mais ce n'est pas seulement pour satisfaire à des opinions politiques qui nous sont propres; ce n'est pas pour satisfaire à nos pensées même sur le meilleur avenir du pays; bien moins encore pour satisfaire à des affections, à des instincts ou des vues de parti, je vous supplie de le croire, mais c'est que nous avons jeté un coup d'œil sur la situation présente de la France.

Deux dangers immenses nous paraissent menacer le pays. Messieurs, il y a trois ans que nous avons vu des hommes, poussés par le flot des événements sur les ruines et des gouvernements et des lois, acclamer la République comme une digue élevée à la hâte pour arrêter le torrent de l'anarchie.

Cette République, nous n'en avons pas repoussé la proposition; nous n'avons pas réclamé contre ces efforts qui étaient tentés dans un moment de péril, contre cette déclaration qu'on saisissait, d'une forme instantanée, inattendue, imprévue de gouvernement pour empêcher le pays d'être emporté dans le désordre. Nous n'avons pas protesté; nous nous sommes unis, sous toutes les formes et avec tous les hommes qui ont montré cette résolution d'empêcher que le pays ne fût emporté par la tempête. Nous avons constamment prêté notre secours;

1. La revision de la constitution de 1848 était demandée par le gouvernement; le général Cavaignac et Michel (de Bourges) la repoussaient.

mais nous ne pouvons pas méconnaître que, dans ce laborieux effort de trois années, la réunion de toutes les forces conservatrices n'a pas été trop puissante; nous ne pouvons pas méconnaître qu'il faut être à la tâche depuis trois ans, tous les jours et à toute heure.

Je ne veux pas dresser des accusations. Je ne veux pas exploiter ce qu'on appelait tout à l'heure des arguments sans valeur; mais quand on garde des principes et qu'on lutte contre des principes contraires, qu'il soit permis, au moins, de montrer dans des faits immenses, dans des faits récents, quelles conséquences les principes que nous combattons ont jetées dans l'esprit des masses, ont amenées au fond des intelligences.

Ces conséquences des principes que vous défendez, nous les avons vues ici, dans cette enceinte; ces principes, ils ont reçu leur interprétation le 15 mai, quand l'enceinte des lois a été violée; ces principes, ils ont reçu leurs conséquences dans ces terribles journées de juin, dont je ne veux pas faire la peinture, qui nous ont tant coûté, dont l'effroi est encore si puissant sur les esprits. Et vous-mêmes, voyez! Malgré la séparation que vous avez voulu faire aujourd'hui, et de l'avenir et du passé, voyez où peut aller la logique dans ce lien étroit des principes et de leurs conséquences; voyez quelles conséquences du principe que vous exaltez vous avez acceptées vous-mêmes! Nous vous avons entendu accorder, et en quels termes, un hommage aux souvenirs les plus détestables des plus mauvais jours, à des hommes dont le nom est attaché à des temps, à une époque que le sens moral de l'humanité tout entière a maudits. Je ne crains pas d'exagérer le sentiment des hommes de bien, de vous-mêmes, car à travers la défense de la doctrine et de la théorie que vous présentiez, vous en montriez la répulsion; mais je peux dire que ces hommes, que vous avez appelés des hommes superbes, ont commis en quatorze mois dans cette malheu-

reuse France plus de crimes que toutes les passions, toutes les ignorances n'en ont peut-être fait compter pendant quatorze siècles. Eh ! mon Dieu ! que vous repoussiez pour l'avenir ces abominables chances pour notre patrie, ah ! je le comprends ! Mais vous nous accordez bien peu quand vous dites que ce ne sera pas là son état normal.

Et enfin, avec votre grande et vive imagination, vous qui êtes si puissamment, si profondément, si nerveusement impressionnés, avez-vous songé que c'était à la nation la plus impétueuse sans doute de la terre, mais aussi, quand elle est dans sa vraie nature, la plus humaine, la plus loyale, la plus généreuse... ; avez-vous songé que c'est à cette nation que vous avez dit en parlant de ces temps horribles : Peuple, voilà ton Iliade ! Vous êtes du peuple, dites-vous ; vous êtes le fils de vos œuvres. Je le suis des miennes ; je suis plébéien comme vous ; je suis mêlé au peuple comme vous : je ne le sers pas moins que vous ; je l'approche, je le secours, je le plains autant que vous ! Je le connais ce peuple, il ne cédera pas à ces excitations funestes ; il recueillera ses souvenirs (il en a de récents !), il interrogera les souvenirs de ses pères, il comptera ce qu'il a eu de misère, ce qu'il a eu de souffrance, ce qu'il a eu d'égarement, de honte, quand il a obéi à la voix de ces enfants du doute qui prétendent être la raison elle-même !

Et nous ! nous ! mes amis, nous ! Il serait vrai de dire que, nous aussi, inévitablement emportés sous le joug impérieux des principes et de leurs conséquences, malgré nous, sans le vouloir, nous dit-on, nous serions pareils à vous ! — Et pourquoi ? Parce que nous ne sommes pas des *insensés !* parce que nous reconnaissons le travail des temps, les progrès, les changements, les modifications inévitables d'une société qui marche, qui se développe par son industrie, par ses travaux, par ses richesses, par son intelligence ; parce que nous recon-

naissons ces transformations de la société; parce que nous revendiquons les grandes réformes de 1789, parce que, à la suite de quatorze siècles, nous voulons et nous réclamons les institutions politiques, les libertés publiques dont le principe fut alors consacré. Nous sommes entraînés, dites-vous, la monarchie est incompatible avec ces principes; nous sommes républicains, car il n'y a que la République qui puisse réaliser tous ces progrès.

Ah! quel souvenir avez-vous donc d'une histoire bien récente, et quel orgueil vous anime de venir confondre dans une même pensée la République et 1789! Mais la République a égorgé les plus nobles fondateurs de la liberté de 1789! Et vos amis, et Thouret, et Bailly, et Chapelier, et tant d'autres que je pourrais citer, qui ont fondé les institutions de 1789, ils sont tombés sur l'échafaud de la République. Cette grande œuvre de 1789, elle a été provoquée par le plus vertueux des rois; elle reposait avant tout sur le principe d'hérédité monarchique!

Berryer trace alors un tableau des grandeurs de la monarchie; il fait l'éloge de la Restauration et rappelle la gloire extérieure qu'elle a donnée à la France.

Dans mon existence, j'ai traversé quatre grandes formes de gouvernement. Arrivé à l'adolescence sous ce grand établissement de l'Empire, mon imagination, ma jeune ardeur, furent enthousiasmées de cette situation qui portait si loin et si haut la grandeur du nom de la nation au milieu de laquelle j'étais né.

Ah! cela m'a séduit; j'étais bien impérialiste à vingt ans encore. Oh! la gloire de l'Empire! Mais je suis sorti du collège au bruit du canon d'Iéna, et quelle tête n'eût pas été enivrée alors? Mais j'ai vu; j'étudiais alors... J'ai commencé à comprendre, j'ai senti le despotisme, et il m'a été odieux. Je n'ai pas attendu sa chute; j'ai ici mes

amis d'enfance, ils savent qu'avant la chute de l'Empire je leur disais : Vous ne vous rendez pas compte de notre gouvernement : il est odieux, il est intolérable! La gloire ne couvre pas cela!

(*Se tournant vers M. de Granville*) Tu m'es témoin... (*Longue agitation.*)

Messieurs, je vous demande pardon de la familiarité de mon langage... Eh bien! oui, j'ai senti le despotisme, et il a gâté la gloire pour moi.

Et puis j'ai vu l'infidélité de la victoire, j'ai vu l'étranger amener nos revers jusqu'ici : j'ai vu tout un grand gouvernement, une immense puissance qui reposait sur un seul homme disparaître, disparaître en un jour, parce que son épée était abattue, et qu'un jour il n'était pas triomphant : plus de gouvernement, plus de lois; tout s'anéantissait, tout partait avec un seul homme!

Oh! alors, j'ai compris que malheur aux nations dont l'existence repose tour à tour sur la mobilité des passions populaires ou sur la tête d'un seul homme! Ah! j'ai compris alors la nécessité d'un principe.

Oui, j'ai voué ma vie à cette conviction que j'ai embrassée dans ma jeune expérience; oui, j'ai eu foi dans la puissance d'un principe pour conserver, maintenir, développer, rendre puissante la société humaine, non pas la puissance des rois.

Ils sont rares, ces grands génies que la succession amène sur le trône; ils sont rares, trop rares; il peut y avoir dans leur sang, par un bienfait du ciel, une transmission de qualités bienveillantes et paternelles : — d'amour du pays, de jalousie du pays dans lequel ils sont nés; cela est ordinaire, cela est traditionnel; mais enfin les grands rois qui se font par eux-mêmes ne sont pas nombreux. Un principe, au contraire, qui assure la stabilité du pouvoir, qui, par conséquent, assure la liberté et la hardiesse d'un grand peuple, sous cet ordre

sérieusement et fortement établi et non contesté, oh! je comprends sa puissance, non pas pour l'intérêt de la personne du roi, mais pour l'intérêt du peuple. C'est ainsi que j'ai compris le principe, que je m'y suis attaché, que je m'y suis voué.

J'ai été royaliste, alors, royaliste de principe, royaliste national, royaliste (passez-moi le mot, ne riez pas, car vous blesseriez par des rires le plus vrai, le plus profond, le plus sincère de mes sentiments), royaliste parce que je suis patriote, très bon patriote...

Eh bien! oui, je l'ai vu tomber ce gouvernement qui avait ma foi, et je me suis défié, et j'ai lutté contre le gouvernement qui lui a succédé, et j'ai cru qu'en abandonnant le principe, quelque zèle qu'il pût avoir pour la prospérité matérielle du pays, pour les idées libérales, la puissance et la force du principe lui manquant, c'était une illusion, c'était une erreur de mon pays qui ne durerait pas. Il est tombé.

Toutes ces ruines, toutes ces accumulations de convictions, de gouvernements, d'illusions détruites, j'ai vu tout cela : et croyez-vous que je ne me suis pas demandé, au moment de la dernière révolution, dans cette journée même du 24 février : Mais pourquoi cette France intelligente, cette France qui a pratiqué les libertés et les gouvernements, cette France qui a dans son sein de grandes existences, de grandes propriétés, des droits acquis, des noms honorés, des noms qui inspirent la confiance, l'estime publique, noms anciens, noms nouveaux, mais tous considérés dans ce pays; pourquoi cette France ne se gouvernerait-elle pas toute seule et pourquoi la forme de son gouvernement ne serait-elle pas quelque chose comme celle du gouvernement américain?

Oui, je me le suis demandé; mais je n'ai pas eu de doute à la réflexion; je n'en pouvais pas avoir. J'ai vu

ce que c'était que la République pour une vieille société dans laquelle des intérêts sont nés, se sont développés, ont grandi, où des richesses ont été acquises et se sont régulièrement transmises; pour une société où existaient des gloires, des honneurs, des distinctions personnelles ou héréditaires et où tout cela s'attache invinciblement, malgré l'égalité, à des individualités; alors, j'ai compris que dans cette vieille société la République était contraire à ses traditions, à ses besoins, à ses instincts, à sa position en Europe, à son ascendant au milieu des puissances, et qu'elle ne serait rien autre chose que le terrain des ambitions, des jalousies, des cupidités, des mécontentements et des rancunes.

ODILON BARROT

Camille-Odilon BARROT, né à Villefort (Lozère), le 17 juillet 1791, mort à Bougival, le 6 août 1873. Nommé, en 1814, par dispense d'âge, avocat aux Conseils du roi et à la Cour de cassation, il soutint d'abord la Restauration de tout son enthousiasme juvénile; mais les excès de la Chambre introuvable et les prétentions des émigrés le menèrent bientôt à l'opposition, où il prit place à côté de La Fayette et de Dupont (de l'Eure). Secrétaire de la Commission municipale qui remplit, après les journées de Juillet, les fonctions de gouvernement provisoire, il contribua à l'élection de Louis-Philippe et fut nommé préfet de la Seine. Député de l'Eure en 1831, il devint rapidement le chef de la gauche dynastique et combattit successivement les ministères Casimir Perier, Molé et Guizot. L'un des promoteurs de la réforme électorale, il fut « le héros des banquets ». Après la chute de la monarchie de Juillet, il adhéra à la République, fut élu député de l'Aisne et présida, pendant un an, comme ministre de la justice, le premier ministère de Louis-Napoléon. Barrot, après avoir protesté contre le Deux-Décembre, rentra dans la vie privée; il n'en sortit qu'en 1871 pour recevoir des mains de M. Thiers la présidence du Conseil d'État. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

SUR LA RÉFORME [1]

(*23 mars 1847*)

L'orateur déclare qu'il est nécessaire, pour qu'un Parlement ait une autorité quelconque, que les élections soient libres et sincères. Demander la réforme de la loi électorale, ce n'est pas, comme on l'a prétendu, injurier la majorité : car, s'il en était ainsi, toute réforme serait toujours impossible.

Le vice du système électoral actuel peut être signalé par un seul fait. Est-il vrai que du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest de la France, le thème universel de tous

1. M. Duvergier de Hauranne demandait, au nom de la gauche de l'Assemblée, que la loi électorale fût modifiée par l'adjonction des capacités et de la seconde liste du jury. Guizot et Duchâtel combattirent la proposition, qui fut défendue par Thiers, Dufaure et Odilon Barrot.

les agents électoraux est celui-ci : *Il faut nommer un député agréable au pouvoir, afin qu'il en obtienne pour vous plus de faveurs ?*

Or cela veut dire ceci : Vous, vous êtes père de famille, vous avez besoin du gouvernement pour élever gratuitement vos enfants : il vous donnera des bourses. Vous, vous êtes riche, vous avez d'autant plus besoin de distinctions : le gouvernement vous en donnera de toute espèce. Vous, vous n'êtes ni riche ni pauvre, mais il vous faut une décoration, parce que tel de vos voisins en porte une. Ainsi, tous les sentiments, les plus légitimes comme les plus honteux, la tendresse du père de famille comme les besoins de la vanité, l'orgueil de la richesse comme les nécessités de la pauvreté, tout est exploité, et quelle en est la conséquence? Comme on ne cherche dans son député qu'un délégué auprès du pouvoir pour en tirer le plus d'avantages personnels possibles, on le prend de préférence parmi les propres agents de ce pouvoir, et c'est pour cela que vous voyez le nombre des fonctionnaires aller toujours s'accroissant dans le Parlement : la force des choses le veut ainsi.

Vous prétendez qu'il faut s'en rapporter aux progrès de vos mœurs politiques du soin d'arrêter cette effrayante progression. Qu'ont-elles produit, ces mœurs, depuis dix ans? Elles ont servi à porter de 150 à 180 le nombre des députés fonctionnaires de la Chambre, et voilà tout. Que si vous ajoutez à ce chiffre celui des députés qui, n'étant pas encore fonctionnaires, veulent le devenir, vous arriverez bientôt à ce résultat, que le budget sera voté par ceux qui le dépensent.

Je viens de parler de la corruption; parlerai-je de l'intimidation ? Lorsque vous prenez un député fonctionnaire et que vous le destituez avec éclat, ainsi que vous venez de le faire, pour avoir voté silencieusement, selon sa

conscience, ne donnez-vous pas à vos préfets un exemple à suivre? Ce que vous avez fait contre un député votant librement, ne sont-ils pas autorisés, et encouragés même à le faire contre l'électeur qui se permet, lui aussi, de désobéir dans le choix d'un député?

Mais les conséquences de ce système ne devaient pas s'arrêter là : la corruption par les places a amené et provoqué la corruption par l'argent. Ces deux corruptions étaient filles du même système : un jour elles se sont trouvées face à face et se sont livré cet ignoble combat qui vous a inspiré un si profond dégoût.

Les censures de l'opinion contre de tels faits sont devenues impuissantes : elles aboutissent tout au plus à forcer ceux qui se livrent à ces actes coupables à y mettre plus de réserve et plus d'habileté; mais lorsque se traduisent à cette tribune ces dénonciations de la pudeur publique, elles rencontrent invariablement dans cette Chambre les mêmes votes approbatifs. Alors une sorte de fatigue et de dégoût s'empare des esprits : les uns se résignent, les autres se condamnent au silence; d'autres, et ils sont toujours nombreux, se mettent à chercher des explications et des excuses à des faits qu'ils ne peuvent empêcher, et alors se forme peu à peu la théorie de la corruption! N'est-il pas bien naturel, dit-on, que l'électeur se préoccupe de ses intérêts? et si le gouvernement est complaisant pour lui, ne faut-il pas, à son tour, qu'il fasse quelque chose pour son bienfaiteur? Tout cela paraît légitime et naturel. C'est ainsi que peu à peu la conscience publique se pervertit, que le sens moral s'affaiblit dans le pays.

Ceci ne vous regarde pas seulement, vous, opposition; mais les députés conservateurs peuvent eux-mêmes en être atteints. Il en est plus d'un qui en a déjà fait l'épreuve, et qui, après une carrière entière de dévouement et de persévérance, a été brisé avec mépris et

sacrifié à des hommes à dévouement plus jeune, plus ardent, et dont on espérait tirer plus de profit.

J'ai entendu, à ce sujet, ce raisonnement formulé par M. Guizot : Cet échange de services entre l'électeur et le député ne constitue, selon lui, qu'un patronage semblable à celui qui existait à Rome et qui a pu être pour ce peuple une cause de puissance; ce patronage s'exerçait sans dégrader ni les patrons ni les clients : il consistait pour le patron à précéder ses clients au combat, à leur donner l'exemple de tous les dévouements, à défendre leurs libertés communes, à les couvrir de sa protection contre toute oppression.

Ah! je comprends un tel patronage : il avait sa grandeur; il a pu trouver place même dans une société puissante et libre; et cependant, comme il est dans les conditions des choses humaines de s'altérer avec le temps, ce noble patronage a fini par dégénérer et par s'éteindre dans le servilisme de l'Empire.

Un autre patronage plus moderne, plus près de nous, a aussi sa force : quand les barons de l'Angleterre scellèrent de leur sang sur le champ de bataille la grande Charte de leur pays; quand on a vu leurs successeurs, fidèles à cette glorieuse tradition, se placer à la tête de toutes les nobles entreprises, ne déserter jamais la cause des garanties communes, mais se montrer les premiers à les défendre de leur bourse et même de leur sang, ah! on peut revendiquer avec orgueil un pareil patronage.

Mais comment établir quelques similitudes entre un pareil patronage et cette sollicitation obscure qui s'exerce par l'intermédiaire d'un député et qui ne lui coûte que des votes complaisants? Certes, ce n'est ni avec leur fortune ni avec leur sang que ces patrons, d'une étrange et nouvelle espèce, satisfont leurs clients : c'est tantôt avec une place donnée aux dépens de vieux serviteurs, tantôt avec une grâce accordée aux dépens de la justice,

ou avec le signe de l'honneur accordé aux dépens de l'honneur. Je ne peux voir là ni patronage ni aristocratie digne de ce nom; je n'y trouve pas autre chose qu'une exploitation ignoble et qu'une association d'intérêts bas et égoïstes.

Il vient un jour, dont la misère publique est presque toujours le précurseur, un jour où le gouvernement a besoin de toutes les forces morales du pays pour résister:. ce jour-là, qu'est-ce qui lui répond? l'égoïsme et le calcul. Or l'égoïsme et le calcul sont toujours merveilleusement inspirés, non pour prévenir les révolutions, mais pour les devancer et les exploiter. Ce n'est pas, croyez-moi, au moment de la catastrophe, quand l'insurrection frapperait à ces portes, qu'il serait temps de s'occuper de réforme; alors il serait trop tard. C'est maintenant, alors que vous êtes encore calmes et libres dans vos délibérations, qu'il faut aviser et aviser sérieusement à détendre la situation par la réforme si modérée que nous vous demandons.

LEDRU-ROLLIN

Alexandre-Auguste Ledru-Rollin, né à Paris le 2 février 1807, mort à Fontenay-aux-Roses le 30 décembre 1874, avocat et jurisconsulte, l'un des chefs du parti républicain pendant la monarchie de Juillet. Député de la Sarthe en 1841, il réclama l'établissement du suffrage universel. La Révolution du 24 février 1848 le fit membre du gouvernement provisoire et ministre de l'intérieur. Démissionnaire après les journées de Juin, il fut réélu à la Législative et siégea à l'extrême gauche. Il protesta contre l'expédition de Rome et appela le peuple aux armes. Condamné à la déportation par la Haute Cour, il se réfugia en Angleterre où il resta jusqu'en 1870. Élu député à l'Assemblée nationale, il y prit la parole une dernière fois pour défendre le suffrage universel.

DISCOURS SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE [1]

(2 *novembre 1847*)

Citoyens,

A la souveraineté du peuple !

A ce principe saint à la fois et fécond pour les sociétés ! A ce principe saint, car il veut que tout membre de la grande famille humaine compte dans la société comme il compte dans la nature ; à ce principe fécond, car il ne peut y avoir d'ordre, de sécurité complète dans les États qu'autant que tous les intérêts y sont représentés également.

Ouvrez en effet l'histoire. Quelle est la lutte qui, sous mille formes, en remplit éternellement les annales ? Les drames en sont en apparence variés ; au fond, la lutte est toujours la même. Guerre entre la liberté et la

1. Ledru-Rollin présidait le banquet réformiste de Dijon.

tyrannie, guerre à mort entre l'oppresseur et l'opprimé.

Où donc peut se trouver le remède? quel principe pourra mettre un terme à ces alternatives sanglantes, cruelles, si ce n'est le principe qui admettra pacifiquement, universellement, tous les intérêts à se représenter, à s'éclairer, à se résoudre par la majorité de la nation.

Eh bien! si cette idée est tellement juste qu'elle saisit tous les esprits en principe, quels obstacles apporte-t-on à son application? — Le suffrage universel est une utopie, répond-on : c'est un rêve irréalisable qui ne peut être mis en action sans enfanter le désordre, sans provoquer les révolutions.

Comment! le suffrage universel est impraticable! Et c'est en France, où on l'a appliqué trois fois, c'est à la face de l'histoire que l'on vient mentir à la vérité! Qui donc a nommé l'Assemblée nationale? qui donc a donné six millions de voix à cette représentation dont le souvenir vivra dans les fastes de l'humanité, parce qu'elle a brisé deux castes oppressives du peuple : la noblesse et le clergé? Et jamais élection fut-elle, plus que celle-ci, enthousiaste et pure de toute violence?

Qui donc a nommé l'Assemblée législative, dont le souvenir aussi restera parmi les hommes, parce qu'elle a su faire respecter l'inviolabilité du serment et précipité du trône un roi parjure?

Qui donc l'a nommée, si ce n'est un suffrage des plus étendus, quoique trop restreint déjà?

Qui donc enfin a élu la Convention? Un suffrage de plusieurs millions d'hommes. Elle fut nommée, il est vrai, elle aussi, par le vote à deux degrés. Ce fut son vice, son germe de discorde, je le démontrerai tout à l'heure; mais cette Assemblée-là sans doute en valait bien une autre, elle qui, d'une main, défendait le territoire, de l'autre écrasait les conspirations sans cesse renaissantes de la contre-révolution, et décrétait, dans

l'intervalle, des principes, des réformes à défrayer l'humanité tout entière. Elle n'a pas seulement supprimé la monarchie; on peut dire, en présence de ses gigantesques travaux accomplis en si peu de mois, qu'elle a supprimé le temps!

Si donc l'objection contre le suffrage universel n'est qu'une difficulté pratique, si elle n'est que la crainte de voir l'ordre troublé par l'agitation à un jour donné, par le remuement de toute une grande nation, l'histoire répond que l'urne du scrutin fut respectée, environnée de garanties au milieu des passions les plus incandescentes et les plus opposées de la Révolution. — Comment alors un principe saint en lui-même, éminemment pacificateur, pratiquement applicable, ne serait-il pas, par la volonté du peuple, prochainement reconquis?

Loin d'être, comme le disent les peureux, la cause des violences et des émeutes, le suffrage universel les supprimera, puisqu'elles n'auront plus de raison d'être le jour où le pays pourra manifester pacifiquement son opinion par le bulletin de vote. Et cependant on accuse et on calomnie les partisans de ce suffrage!

Nous sommes en dehors de la Constitution; nous sommes des séditieux altérés de sang, des voltigeurs de 93, des ultra-radicaux, des insensés; que sais-je encore!

On voit, à l'aménité des formes, que, si ces messieurs ont renié les grandes traditions de 93, ils n'ont point oublié le langage de ceux qui voulaient exagérer la Révolution dans le but de la perdre. Nous tâcherons, nous, de faire l'opposé : de réaliser les principes sans imiter le langage.

Nous, en dehors de la Constitution, dans la question de la réforme! c'est ce que vous proclamiez avant même de nous avoir entendus, de connaître le développement de nos idées, et il faut convenir qu'en cela vous faisiez un singulier métier. Nous, en dehors de la Constitution!

Pourquoi? Dans la discussion de la loi électorale, que la Charte même a déclarée modifiable, depuis vos modifications imperceptibles jusqu'au suffrage universel, il y a place pour toutes les opinions, pour tous les systèmes. A nos yeux, c'était un terrain neutre, où, sans forfaire, on pouvait se rencontrer. Vous en avez jugé autrement, et vous avez dû vous retirer devant une manifestation imposante. Demandez à la ville de Lille ce qu'elle en pense; demandez au pays ce qu'il augure de votre fermeté dans cette question, où vous tenez, à l'occasion et suivant la maxime de M. Guizot, l'une ou l'autre conduite.

Nous sommes des ultra-radicaux! Qu'est-ce donc qu'un radical? un homme du droit. Or, le droit n'a pas deux noms, il est ou il n'est pas; on est radical, ou, comme beaucoup de gens, on peut l'avoir été et avoir la fatuité de se croire toujours jeune, mais on n'est pas ultra-radical. Que si maintenant vous entendez par ce mot le parti qui veut faire entrer des abstractions philosophiques dans la réalité de la vie, le grand symbole de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, sans se laisser annuler par les vieillis ou les corrompus, oh! oui, nous tous qui sommes ici, nous sommes des ultra-radicaux (*Bravos*). J'étais bien sûr, Messieurs, que vous sauriez honorer l'injure. Vous avez raison, les mots n'effraient que les enfants; d'autres ont glorifié le nom de *gueux* en le conduisant à la victoire : peu nous importe celui qui nous y conduira. Et, comme les vengeurs de la liberté batave, d'un outrage faisons un drapeau!

LAMARTINE

Alphonse-Marie-Louis de LAMARTINE, né à Mâcon le 21 octobre 1791, mort à Paris le 28 février 1869. D'abord officier dans les gardes du corps, il abandonna la carrière des armes pour se consacrer à la poésie. Élu député de Bergues en 1834 et de Mâcon en 1839, Lamartine fut l'un des organisateurs de la campagne des banquets qui provoqua la révolution de 1848. Nommé membre du Gouvernement provisoire et ministre des affaires étrangères, il fut, jusqu'aux journées de Juin, le véritable chef du gouvernement; démissionnaire sous la dictature du général Cavaignac, il fit voter l'élection du président par le suffrage universel. Lamartine ne fut nommé à la Législative qu'aux élections partielles de 1850; il rentra après le Deux-Décembre dans la vie privée. Lamartine était, depuis 1830, membre de l'Académie française.

AU BANQUET OFFERT A L'AUTEUR DES « GIRONDINS. »

(*18 juillet 1847*)

Messieurs,

Avant de répondre à l'empressement que vous voulez bien témoigner, laissez-moi vous remercier d'abord de la patience et de la constance qui vous ont fait résister, imperturbables et debout, aux intempéries de l'orage, au feu des éclairs, aux coups de la foudre, sous ce toit croulant et sous ces tentes déchirées. Vous avez montré que vous êtes vraiment les enfants de ces Gaulois qui s'écriaient, dans des circonstances plus sérieuses, que si la voûte du ciel venait à s'écrouler ils la soutiendraient sur le fer de leurs lances ! Ainsi vous-mêmes vous bravez les éléments pour entendre quelques mots de probité et de liberté. Vous comprenez qu'une pareille situation

néanmoins me commande d'abréger l'entretien que nous nous proposions d'avoir ensemble, et de me borner à vous exprimer une faible partie de mes sentiments; mais je ne puis supprimer ma reconnaissance....

Un peuple qui est capable de décerner de pareils honneurs à un simple citoyen « mérite la suprématie non sur le sol, mais sur l'âme de l'Europe ». La Grèce seule honora si glorieusement l'historien Hérodote. Mais Lamartine n'est pas Hérodote : « ce qu'on honore en moi, ce qu'on salue, ce qu'on acclame, ce n'est pas moi, c'est ma signification; ce n'est pas l'étoffe du drapeau, c'est sa couleur! »

Je me suis dit dès l'âge de raison politique, c'est-à-dire dès l'âge où nous faisions à nous-mêmes nos opinions après avoir balbutié, en enfants, les opinions ou les préjugés de nos nourrices : Qu'est-ce donc que la Révolution française?

La Révolution française est-elle, comme le disent les adorateurs du passé, une grande sédition du peuple, qui s'agite pour rien, et qui brise, dans ses convulsions insensées, son Église, sa monarchie, ses castes, ses institutions, sa nationalité, et déchire la carte même de l'Europe? Mais, à ce titre, la révolution opérée par le christianisme quand il se leva sur le monde ne serait donc qu'une grande sédition aussi; car il a produit pour se faire place une grande commotion dans le monde! Non! la Révolution n'a pas été une misérable sédition de la France; car une sédition s'apaise comme elle se soulève, et ne laisse après elle que des ruines et des cadavres. La Révolution a laissé des échafauds et des ruines, il est vrai, c'est son remords et son malheur; mais elle a laissé une doctrine, elle a laissé un esprit qui durera et qui se perpétuera autant que vivra la raison humaine. Je me suis dit encore : La Révolution, comme le prétendent les soi-disant politiques du fait, n'a-t-elle été que le résultat d'un embarras de finances dans le

trésor public, embarras que les résistances d'une cour avide ont empêché M. Necker de pallier, et sous lequel s'est écroulée, dans le gouffre d'un petit déficit d'impôts, une monarchie de quatorze siècles? Quoi! c'est pour un misérable déficit de cinquante à soixante millions dans un empire aussi riche que la France, que la monarchie a été détruite, que la féodalité a été déracinée, que l'Église a été dépossédée, que l'aristocratie a été nivelée, que la France a dépensé des milliards de son capital et des millions de vies de ses enfants! Quelle cause pour un pareil effet! et quelle proportion entre l'effet et la cause! et quelle petitesse les calomniateurs d'un des plus immenses événements de l'histoire moderne attribuent au principe de la Révolution, afin d'atténuer la grandeur et l'importance de l'événement par l'insignifiance et la vileté du motif! Laissons cette puérilité aux hommes de finances qui, accoutumés à tout chiffrer dans leurs calculs, ont voulu aussi chiffrer la chute d'un vieux monde et la naissance d'un monde nouveau.

Enfin je me suis dit : La Révolution française est-elle un accès de frénésie d'un peuple ne comprenant pas lui-même ce qu'il veut, ce qu'il cherche, ce qu'il poursuit par-delà les démolitions et les flots de sang qu'il traverse pour arriver par la lassitude au même point d'où il est parti? Mais cinquante ans ont passé depuis le jour où ce prétendu accès de démence a saisi une nation tout entière, roi, cour, noblesse, clergé, peuple. Les générations, abrégées par l'échafaud et par la guerre, ont été deux fois renouvelées. La France est rassise; l'Europe est de sang-froid, les hommes ne sont plus les mêmes, et cependant le même esprit anime encore le monde pensant! et les mêmes mots, prononcés ou écrits par les plus faibles organes, font encore palpiter les mêmes fibres dans tous les cœurs, dans toutes les poitrines des enfants même de ceux qui sont morts dans ce choc con-

traire de deux idées! Ah! si c'est là une démence nationale, convenez du moins que l'accès en est long et que l'idée en est fixe! et qu'une pareille folie de la Révolution pourrait bien ressembler un jour à cette *folie de la croix* qui dura deux mille ans, qui sapa le vieux monde, qui apprit aux maîtres et aux esclaves le nom nouveau de frères, et qui renouvela les autels, les empires, les lois et les institutions de l'univers!

Non, la Révolution française fut autre chose : il n'est pas donné à de vils intérêts matériels de produire de pareils effets. Le genre humain est spiritualiste malgré ses calomniateurs; il se meut quelquefois pour des intérêts, mais c'est quand les idées lui manquent, ou quand il manque lui-même, comme nous en ce moment, aux idées. Le genre humain est spiritualiste, et c'est là sa gloire; et les religions, les révolutions, les martyres, ne sont que le spiritualisme des idées protestant contre le matérialisme des faits!

La Révolution fut l'avènement d'une idée ou d'un groupe d'idées nouvelles dans le monde. Ces idées, vous les connaissez; vous en avez lu les premiers catéchistes, Fénelon dans le *Télémaque*, Montesquieu dans *l'Esprit des lois*, Jean-Jacques Rousseau dans le *Contrat social*. C'est de ces livres que souffla cette première aspiration à la rénovation de toutes choses, aspiration unanime dans toutes les classes alors, dans celles qui avaient à perdre comme dans celles qui avaient à gagner, dans les privilégiées comme dans les opprimées, dans la noblesse, dans le clergé comme dans le peuple; car la conviction puissante de ces vérités divines rendait tout le monde alors juste, désintéressé, généreux comme la vérité elle-même...

Du 18 brumaire commence une réaction qui ne s'arrête qu'à la chute de l'Empire. La Restauration se rapprocha des idées libérales de 89. Et maintenant quels sont les résultats obtenus? Le pays possède la paix et la sécurité individuelle. Mais il y a bien

des contradictions entre les dogmes de la Révolution et la situation politique présente.

Eh bien! messieurs, le principe libéral, c'est la pensée et la presse, libres comme l'air vital de l'opinion. En fait, c'est le gouvernement étouffant les uns, vivifiant les autres, mettant dans les organes de la pensée publique le poids de ses faveurs ou de ses antipathies, et frappant, pour ainsi dire, à l'usage des citoyens, une fausse monnaie d'opinion publique.

Le principe enfin, c'est le patronage moral et avoué de la France libre sur tous les peuples attardés, voulant à son exemple transformer leurs institutions et corriger leurs vieilles servitudes. En fait, c'est la France qui affaiblit la liberté de tous et la sienne, en isolant sa cause en Europe, qui cherche ses alliances dans les dynasties et non dans les idées, qui recrée en Espagne les *pactes de famille*, au lieu des pactes de peuples, et qui, ici même, à quelques pas de nous, dans cette Suisse dont nous voyons les montagnes de la place où je parle, menace d'une intervention à contresens, non pas seulement l'esprit de démocratie, qui y est aussi vieux que ses Alpes, mais l'esprit de confédération plus forte et de nationalité mieux constituée, qui s'y révolte contre l'anarchie de ses cantons, — en sorte que nous irions faire la police de l'Autriche en Suisse avec une armée française, et que nous irions reporter au bout de nos baïonnettes le joug de sa propre faiblesse à cette Helvétie d'où a soufflé sur nous l'air pur de la liberté civile et de la liberté religieuse! Non, cela n'est pas possible; nos baïonnettes se retourneraient d'elles-mêmes! Nous ne devons pas nous mêler des questions intérieures de constitution qui s'agitent en ce moment en Suisse; là où l'on n'a pas son sang, on ne doit pas avoir son opinion! mais souffrir, mais aider une intervention extérieure contre ce pays dont l'indépendance est aussi

nécessaire à nos frontières que les Alpes à la pondération du globe! jamais!

Et voilà cependant où nous en sommes! Où nous arrêterons-nous? et jusqu'où l'esprit humain se laissera-t-il dévier ainsi et déposséder une à une de toutes les vérités où il était entré? Ah! si nous continuons encore quelques années à abandonner, par notre propre inconstance, tout le terrain gagné par la pensée française, prenons garde! Ce ne sont pas seulement tous les progrès, toutes les lumières, toutes les conquêtes de l'esprit moderne; ce n'est pas seulement notre nom, notre honneur, notre rang intellectuel, notre influence d'initiative sur les nations qu'il nous faudra déserter, laisser honteusement derrière nous! c'est la mémoire et le sang de ces milliers d'hommes, combattants ou victimes, qui sont morts pour nous assurer ces conquêtes! Les peuplades sauvages d'Amérique disent aux envahisseurs européens qui viennent les chasser de leur sol : « Si vous voulez que nous vous cédions la place, laissez-nous du moins emporter les os de nos pères! » Les os de nos pères, à nous, ce sont les vérités, les lumières qu'ils ont conquises au monde et qu'une réaction d'opinions toujours croissante, mais qui doit s'arrêter enfin, voudrait nous contraindre à répudier!

Mais, encore une fois, y parviendra-t-on? Voyons! L'histoire apprend tout, même l'avenir. L'expérience est la seule prophétie des sages!

Et d'abord ne nous effrayons pas trop des réactions. C'est la marche, c'est le flux et le reflux de l'esprit humain. Souffrez une image empruntée à ces instruments de guerre que beaucoup d'entre vous ont maniés sur terre ou sur mer, dans les combats de la liberté. Quand les pièces de canon ont fait explosion et vomi leur charge sur nos champs de bataille, elles éprouvent par le contre-coup même de leur détonation un mouvement qui les fait

rouler en arrière. C'est ce que les artilleurs appellent le recul du canon. Eh bien! les réactions en politique ne sont pas autre chose que ce refoulement du canon en artillerie. Les réactions, c'est le recul des idées! Il semble que la raison humaine, comme épouvantée elle-même des vérités nouvelles que les révolutions faites en son nom viennent de lancer dans le monde, s'effraye de sa propre audace, se rejette en arrière et se retire lâchement de tout le terrain qu'elle a gagné! Mais cela n'a qu'un jour, messieurs! D'autres mains reviennent charger cette artillerie pacifique de la pensée humaine, et de nouvelles explosions, non de boulets, mais de lumières, rendent leur empire aux vérités qui paraissent abandonnées ou vaincues!

Si la royauté comprend qu'elle n'est que la souveraineté du peuple assise au-dessus des corps électifs, qu'une délégation du peuple, elle pourra subsister un nombre d'années suffisant; mais si elle s'entoure d'une aristocratie électorale, si elle ne s'incorpore pas dans l'intérêt légitime des masses, elle tombera! « Elle tombera dans son piège! Et après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous auriez la révolution de la conscience publique, et la révolution du mépris. »

J'ai dit, il y a quelques années, à la tribune, un mot qui a fait le tour du monde, et qui m'a été mille fois rapporté depuis par tous les échos de la presse. J'ai dit un jour : « La France s'ennuie! » Je dis aujourd'hui : « La France s'attriste! » Qui de nous ne porte sa part de la tristesse générale? Un malaise sourd couve dans le fond des esprits les plus sereins, on s'entretient à voix basse depuis quelque temps, chaque citoyen aborde l'autre avec inquiétude, tout le monde a un nuage sur le front. Prenez-y garde, c'est de ces nuages que sortent les éclairs pour les hommes d'État, et quelquefois aussi les tempêtes. Oui, on se dit tout bas : « Les temps sont-ils sûrs? Cette paix est-elle la paix? Cet ordre est-il l'ordre? Peut-on jouir avec sécurité entre deux

orages? Avons-nous le gouvernement de nos idées? Le gouvernement, au lieu d'être une grande et sainte mission de lumière et de morale appliquée, de vertu publique, de patriotisme, n'est-il pas une grande industrie? L'esprit de matérialisme et de trafic ne remonte-t-il pas des membres dans la tête? Ne sommes-nous pas dans une *Régence* de la bourgeoisie aussi pleine d'agiotage, de concussions, de scandales que la *Régence* du Palais-Royal? Se sent-on glorieux ou humilié de vivre dans ce temps-ci? Ne sommes-nous pas une énigme pour nous-mêmes et pour les nations? Et quel sera le mot de cette énigme? Sera-ce un complet retour aux ténèbres, sous les *Fourches Caudines* de toutes les idées surannées? Sera-ce une révolution nouvelle, non plus de raison mais de démence? un débordement de démagogie irritée, submergeant toutes les bases de la société, État, famille, propriété? Sera-ce plutôt une de ces décadences douces, une espèce de *Capoue* de la Révolution, dans laquelle une nation glisse des bras d'un pouvoir corrupteur aux bras d'un pouvoir despotique, et s'endort dans un bien-être matériel pour se réveiller dans l'invasion? »

La tristesse actuelle des Français prouve que ce pays souffre du contraste entre les idées et la conduite du pays! La présence de la foule accourue pour entendre l'orateur est un symptôme de régénération de l'esprit public. Mais cette réaction ne se fera pas en un jour. Il faudra qu'en face du parti de la routine et du préjugé se lève une génération forte et réfléchie. La liberté prononcera entre eux.

Messieurs, je m'arrête; je vous ai entretenus trop longtemps, pardonnez-le-moi! Je vous ai tenus trop longtemps debout, debout comme des témoins dans ce grand procès entre le passé et l'avenir! pardonnez-le-moi!

Emportez, messieurs, de cette solennité littéraire et

populaire à la fois la reconnaissance d'un citoyen qui n'a jamais rêvé sa gloire que dans votre amitié! Vous venez, malgré le ciel, de me donner un beau jour! le plus beau jour de ma vie publique d'homme politique et d'écrivain! Permettez-moi de vous adresser une prière! Laissez-moi vos noms. Laissez-moi vos noms inscrits sur les listes de ce banquet, afin que je puisse les conserver pour mes années de paix parmi mes plus chers titres de famille, et dire en les montrant à mes neveux : « Le jour qu'un pareil pays donne ainsi à un de ses enfants ne se couche pas avec le soleil! » Non, il ne se couche pas avec ce soleil qui disparaît en ce moment sous tant de nuages au-dessus de nos têtes! mais il devient impérissable comme la reconnaissance d'un citoyen, et immortel comme la pensée d'une nation!

Messieurs, encore un mot avant de nous séparer. Je dois répondre par un toast à celui que vous venez de me faire porter par votre digne et éloquent président. Je le tire de la situation, de l'esprit même de cette manifestation.

Messieurs, au triomphe régulier, progressif et continu de la raison humaine! Au triomphe de la raison humaine dans les idées, dans les institutions, dans les lois, dans les droits de tous, dans l'indépendance des cultes, dans l'enseignement, dans les lettres, dans le fond et dans la forme des gouvernements! La raison humaine, quoi qu'en disent les amateurs de ténèbres, est la confidente divine de la Providence sur la terre. Elle est la révélation continue des vérités dont la clarté s'accroît sans cesse sur l'horizon des peuples. La raison humaine est la foi intellectuelle de la France. La grandeur de la France est, pour ainsi dire, de tout temps liée à la grandeur de l'esprit humain. Invoquer son triomphe, c'est invoquer celui de la France, de la vérité politique, du peuple et de Dieu!

SUR LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

(*6 octobre 1848*)

L'Assemblée nationale discutait les articles de la Constitution et avait abordé la question de savoir si le futur président serait élu par le suffrage universel ou par la Chambre. Jules Grévy demandait que l'élection fût confiée à la Chambre.

Lamartine a écouté avec admiration les discours des hommes qui l'ont précédé à la tribune. D'abord, il ne peut pas être question de supprimer la division des pouvoirs en supprimant la présidence de la République. L'exemple de la Convention n'est pas pour nous tenter. On a recommandé aussi le système des comités, mais ce système est également mauvais, parce que les comités sont anonymes et par conséquent irresponsables. De plus ces comités ne se recrutent qu'au moyen de concessions réciproques; or les gouvernements de concessions ne sont que des gouvernements médiocres.

L'orateur aborde ensuite le fond même de la question.

J'ai entendu avec le plus vif intérêt, avec une sincère et consciencieuse anxiété l'éloquent orateur qui, hier, pendant près de deux heures, a feuilleté, pour ainsi dire, page à page tous les enseignements de l'histoire et de la politique sur cette grande et difficile question : je parle de l'honorable M. de Parieu.

Ces considérations ne m'étaient pas nouvelles; et moi aussi, j'avais lu, j'avais étudié, depuis cette incertitude qui pèse sur notre intelligence; j'avais lu, en différents textes de constitutions, ces différents modes d'élection du chef, du président, du modérateur de la république, chez les diverses nations qui ont fait reculer la monarchie devant la forme définitive de la liberté, devant la république. J'ai vu les États-Unis, les républiques américaines, Venise, Gênes, les formes même de gouvernement dans la république catholique, dans les conclaves d'où sortent ces grands chefs de la république catholique. J'ai étudié dans notre propre histoire le système de 1793, avec ses vingt-cinq membres qui devaient

former le conseil de la République. J'ai lu la constitution de l'an III; j'ai vu ce mécanisme combiné par lequel une première candidature dans les départements portait cinq noms, présentait ensuite le nombre de vingt-cinq au conseil des Anciens par le conseil des Cinq-Cents. Je me suis efforcé de me rendre compte des motifs de ces différentes compositions, de ces différentes combinaisons de l'élection aux différentes époques de notre histoire et de celles des nations qui nous avoisinent.

Eh bien! je le déclare avec franchise, je n'ai trouvé là, pour nous, la lumière, l'évidence, l'applicabilité d'aucun grand principe général qui ait suffi pour éclairer ma conscience et mon intelligence.

L'honorable M. de Parieu nous citait hier l'exemple des États-Unis d'Amérique, de la Suisse et de la Hollande, qui font nommer au second degré, au troisième degré dans une de ces républiques, le président chargé du gouvernement du pays.

Mais que l'honorable M. de Parieu me permette de lui faire une observation qui me frappait en écoutant ses paroles, c'est que ces exemples s'appliquent aussi mal aux institutions qu'il s'agit de fonder pour nous et chez nous, qu'ils s'appliquaient l'autre jour, dans la discussion de l'Assemblée unique, à la question qui s'agitait ici.

Les États-Unis nomment à deux degrés, la Hollande nommait à deux degrés, la Suisse nomme à plusieurs degrés; pourquoi? Parce que ces trois pays sont des États fédératifs; parce qu'avant que l'unité fédérale, qui est la seule représentée dans la nomination du pouvoir suprême correspondant à la fédération tout entière, avant que ces unités fédérales viennent porter leur suffrage pour consacrer le droit présidentiel du chef de la république, il faut qu'elles s'entendent avec elles-mêmes; parce que, en un mot, elles représentent non pas une volonté individuelle, mais la volonté de chaque membre de la fédération.

Voilà le secret de ces trois modes : ces républiques ont ou avaient ces natures particulières du pouvoir : les États-Unis avaient fait alliance avec l'Océan, la Suisse avec ses montagnes, la Hollande avec ses marais; un pouvoir fort leur était moins nécessaire.

Mais, messieurs, il ne vous échappe pas que la France n'a rien, n'a rien eu, n'aura rien, ne veut rien avoir de comparable, dans sa constitution sociale et nationale, à ces fédérations qu'on nous cite sans cesse en exemple, sans avoir compris leur nature et leur nécessité.....

L'orateur a la tentation de négliger les considérations scientifiques pour aborder de front les motifs secrets, parce qu'il voit que l'Assemblée a le désir de chercher consciencieusement la vérité.

Or le pouvoir, dans les républiques, est dans la popularité ou il n'est nulle part. Cette Assemblée est populaire, donc le président, s'il était élu par elle, serait bien reçu du peuple. Mais supposons une Assemblée nationale qui aurait perdu sa popularité et sa force dans le pays, le président serait atteint de la même impopularité et tout s'éclipserait à la fois. De plus, chaque pouvoir doit avoir sa prérogative; celle de l'Assemblée réside dans l'élection universelle du pays qui l'investit; il faut que le président ait aussi sa prérogative dans le pays comme les députés l'ont eux-mêmes; sans cela, il serait complètement impuissant.

On a dit aussi qu'on allait faire le recensement de tous les partis ennemis de la République et qu'on leur donnerait ainsi des armes. Mais, d'abord, le nombre des partisans de ces dynasties déchues est insignifiant; ensuite les prétendants ne poseront jamais leur candidature à un pouvoir précaire et républicain. La chose est évidente pour les monarchies de Charles X et de Louis-Philippe; mais l'Assemblée a un autre motif d'hésitation. Elle craint qu'un homme héritier d'un nom qui est synonyme de gloire ne l'emporte dans cette élection.

Voilà cependant ce qui préoccupe en ce moment la pensée de l'Assemblée; c'est l'éventualité qu'un fanatisme posthume du pays ne se trompe de date, de temps, de jour, et ne porte à l'image de ce grand nom, ne porte aux héritiers, je ne dirai pas de la gloire, car la gloire, qui donne l'immortalité, ne donne pas, malheureusement, de droit au partage de l'héritage;... ce qui vous

préoccupe, dis-je, c'est la peur que cet eclat, si naturellement fascinateur pour les yeux d'un grand peuple militaire, n'entraîne la nation dans ce que vous pourriez considérer ou dans ce que je considérerais peut-être moi-même, à tort, comme une erreur et comme un danger du pays.

Eh bien! je me suis dit : Ce danger est-il probable? Je ne le nierai pas, je n'ai à cet égard ni négation ni affirmation; je ne sais pas lire, pas plus que vous, dans les ténèbres de notre avenir; mais cependant je puis me dire que la réflexion est une des forces humaines dans un pays aussi sensé et aussi profondément intelligent que notre pays; que, pour arriver à des usurpations du genre de celles qu'on pourrait craindre, non pas des hommes, je le répète,... je respecte leur patriotisme et leur conscience, et je suis convaincu, comme ils l'ont dit eux-mêmes à cette tribune, car je crois à la parole des honnêtes gens, je suis convaincu qu'aucune pensée d'usurpation de cette nature n'approchera jamais d'eux-mêmes... Mais je parle de leurs partis, de ces petits groupes d'hommes intéressés qui s'agitent toujours autour des ambitions supposées, quoique non existantes, et de ceux qui exploitent au profit des factions la plus grande mémoire, la gloire la plus éclatante de notre pays. Eh bien! je dis que ces hommes seraient promptement, inévitablement trompés dans leurs espérances; je dis que, pour arriver à un 18 brumaire dans le temps où nous sommes, il faut deux choses : de longues années de terreur en arrière, et des Marengo, des victoires en avant.....

Tranquillisons-nous donc, car là n'est pas le danger. Il est dans l'incrédulité, le manque de foi et la désaffection.

Ce danger, vous disais-je, c'est la désaffection. Vous savez comment est née cette République. A cet égard,

des membres du Gouvernement provisoire qui ont parlé ici avant moi vous l'ont dit eux-mêmes; et à quoi bon cacher ce que la France sait tout entière? à quoi bon ces réticences soi-disant politiques qui ne servent qu'à affaiblir les vérités, et, en affaiblissant les vérités, à affaiblir aussi les courages?

La République n'a été, en vérité, qu'une grande et merveilleuse surprise du temps. Tous les esprits n'y étaient pas encore suffisamment préparés. Je ne dirai pas, comme mes collègues, que la France n'était pas républicaine : j'ai la conviction, et un de ces jours, si vous le permettez, j'analyserai devant vous cette conviction en moi; j'ai la conviction que la France, si elle n'est pas républicaine par ses faiblesses, si elle n'est pas républicaine par ses habitudes, si elle est monarchique par ses vices de caractère, passez-moi le mot, est républicaine par ses idées; elle est républicaine par ses grandes vertus naturelles et par ses traditions d'indépendance.

Vous concevez dès lors que je ne me sois pas inquiété au delà des bornes de cette surprise que la République de février faisait à nous-mêmes et à l'esprit du temps, quand la monarchie s'écroulait d'elle-même sous nos pas, à une tribune voisine de celle où je vous parle.

Non! l'enthousiasme du peuple, la beauté du caractère populaire pendant les premiers temps, la magnificence de l'institution de cette République, qui ne coûtait ni un regret, ni une larme, ni une goutte de sang à la patrie, et qui lui apportait des espérances que vous êtes appelés à réaliser, non pas d'un seul coup, mais jour à jour, avec sagesse, avec possibilité, avec cette lenteur que comporte toujours l'accomplissement d'une des plus grandes choses humaines; tout cela a rallié à la République, dans les premiers moments, tous les esprits. Et permettez-moi de vous le dire, nous qui en avons été témoins, la Répu-

blique a rallié à elle tous les cœurs, même de ceux que vous accusez aujourd'hui d'en être le plus éloignés.

Si j'apportais à cette tribune, citoyens, les confidences des chefs des plus grands partis dynastiques à cette époque, vous seriez convaincus que, dans ce moment de chaleur, d'émotion, qui élève les partis au delà d'eux-mêmes, qui fait que les hommes sont au-dessus de leur ambition et de leurs regrets, il n'y a eu qu'un seul sentiment, l'acceptation loyale, sincère, énergique et confiante de la République...

Seulement la désaffection commence; les inquiétudes et les mauvaises pensées se font jour. On a mécontenté le pays en calomniant la République. Est-ce bien le moment d'enlever au peuple sa part de souveraineté? Le moyen le plus efficace pour reconquérir la conscience et la foi de chaque citoyen serait d'impliquer cette volonté dans la nomination du pouvoir exécutif. Le président qui sortirait de l'Assemblée manquerait de prestige.

Voilà un citoyen qui, au lieu de sortir avec six millions de voix attestant des millions de points d'appui dans la conscience d'autant de citoyens de la République, sortira peut-être à l'unanimité, je le souhaite sans l'espérer, ou sortira à une majorité quelconque du sein de cette Assemblée, à une majorité, savez-vous de combien de voix? A une majorité de soixante, cinquante, trente, vingt, trois ou quatre voix peut-être. Est-ce là l'autorité, la dignité, le respect, le prestige dont vous voulez investir l'élection de votre puissance exécutive? Daignez m'accorder encore quelques minutes de votre attention. Je dis : sortira à un petit nombre de voix quelconque de l'urne de ce scrutin, et sera annoncé le lendemain dans le *Moniteur*, comme un événement parlementaire ordinaire, sur toute la surface de notre pays. Et quelles voix, messieurs! Ici je reviens involontairement à une question que je regrette d'avoir à toucher, qu'a touchée hier M. de Parieu, et qu'a touchée un des honorables

préopinants; cette question, je ne dirai pas de la corruption, ce nom doit avoir disparu avec la source d'où elle émanait; le nom du président sortira avec la suspicion du moins de quelques brigues, car c'est le mot que cela reçoit dans la République; des voix d'hommes auxquels la malveillance, l'envie, la faction, car il faut oser descendre dans le cœur même des factions pour y surprendre leurs mauvaises pensées; à qui ces factions pourront dire : « Toi, tu as nommé le président de la République, parce qu'il était ton parent et que tu voulais grandir en lui ta famille. — Toi, tu as donné au président de la République ta voix, parce qu'il était ton ami personnel, et que, dans la grandeur de sa fortune, tu voulais élever ta propre fortune. — Toi, tu as nommé le président de la République, parce qu'on t'a promis une ambassade; — toi, parce qu'on t'a promis une préfecture... »

Ces accusations doivent faire trembler. Une Assemblée sera suspecte; la nation ne le sera pas. Il est vrai qu'on peut prétendre que le président ainsi nommé aura trop de force; mais comment peut-on croire à un pouvoir exécutif trop fort, alors que nous parlons sur les ruines et dans la poussière d'un trône et d'un gouvernement à peine écroulés sous nos pas.

Messieurs, je m'arrête, parce que l'aiguille m'avertit, sachez-le, et non parce que j'ai épuisé... (*Parlez! parlez!*)

Je dis, messieurs, que je m'arrête, non pas que j'aie épuisé les mille considérations qui pourraient vous être présentées pour le système que je défends devant vous; mais je m'arrête de crainte de fatiguer inutilement et plus longtemps l'attention que vous avez bien voulu me prêter.

Non, citoyens, si je m'arrête, ce n'est pas faute de raisons, mais parce que j'espère vous avoir convaincus.

Je sais bien qu'il y a des dangers graves dans les deux systèmes; qu'il y a des moments d'aberration dans les

multitudes; qu'il y a des noms qui entraînent les foules comme le mirage entraîne les troupeaux, comme le lambeau de pourpre attire les animaux privés de raison!

Je le sais, je le redoute plus que personne, car aucun citoyen n'a mis peut-être plus de son âme, de sa vie, de sa responsabilité et de sa mémoire dans le succès de la République?

Si elle se fonde, j'ai gagné ma partie humaine contre la destinée! Si elle échoue, ou dans l'anarchie, ou dans une réminiscence de despotisme, mon nom, ma responsabilité, ma mémoire échouent avec elle, et sont à jamais répudiés par mes contemporains....

Eh bien! malgré cette redoutable responsabilité personnelle dans les dangers que peuvent courir nos institutions problématiques, bien que les dangers de la République, bien que ses dangers soient mes dangers, et leur perte mon ostracisme et mon deuil éternels, si j'y survivais, je n'hésite pas à me prononcer en faveur de ce qui vous semble le plus dangereux, l'élection du président par le peuple!

Oui, quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance, mal éclairée peut-être, redouterait de lui voir choisir, n'importe : *Alea jacta est!* Que Dieu et le peuple prononcent! Il faut laisser quelque chose à la Providence! Elle est la lumière de ceux qui, comme nous, ne peuvent pas lire dans les ténèbres de l'avenir!

Invoquons-la, prions-la d'éclairer le peuple, et soumettons-nous à son décret. Peut-être périrons-nous à l'œuvre, nous? (*Non!*) Non, en effet, et il serait même beau d'y périr en initiant son pays à la liberté.

Eh bien! si le peuple se trompe, s'il se laisse aveugler par un éblouissement de sa propre gloire passée; s'il se retire de sa propre souveraineté après le premier pas, comme effrayé de la grandeur de l'édifice que nous lui avons ouvert dans sa République et des difficultés de ses

institutions; s'il veut abdiquer sa sûreté, sa dignité, sa liberté entre les mains d'une réminiscence d'empire; s'il dit : « Ramenez-moi aux carrières de la vieille monarchie; » s'il nous désavoue et se désavoue lui-même, eh bien! tant pis pour le peuple! Ce ne sera pas vous, ce sera lui qui aura manqué de persévérance et de courage.

Je le répète, nous pourrons périr à l'œuvre par sa faute, nous, mais la perte de la République ne nous sera pas imputée! Oui, quelque chose qui arrive, il sera beau dans l'histoire d'avoir tenté la République, la République telle que nous l'avons proclamée, conçue, ébauchée quatre mois, la République d'enthousiasme, de modération, de fraternité, de paix, de protection à la société, à la propriété, à la religion, à la famille, la République de Washington!

Ce sera un rêve, si vous voulez! Mais elle aura été un beau rêve pour la France et le genre humain! Mais ce rêve, ne l'oublions pas, il a été l'acte du peuple de Février pendant ses premiers mois! Nous le retrouverons!

Mais enfin, si ce peuple s'abandonne lui-même; s'il venait à se jouer avec le fruit de son propre sang répandu si généreusement pour la République en février et en juin; s'il disait ce mot fatal, s'il voulait déserter la cause gagnée de la liberté et des progrès de l'esprit humain pour courir après je ne sais quel météore qui brûlerait ses mains, qu'il le dise!

Mais nous, citoyens, ne le disons pas du moins d'avance pour lui!

Si ce malheur arrive, disons-nous au contraire le mot des vaincus de Pharsale : *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni!*

Et que cette protestation contre l'erreur ou la faiblesse de ce peuple soit son accusation devant lui-même, et soit notre absolution à nous devant la postérité!

LOUIS BLANC

Jean-Joseph-Louis BLANC, né à Madrid le 25 octobre 1811, mort à Cannes le 6 décembre 1882. L'un des chefs du parti républicain sous la monarchie de Juillet et l'un des promoteurs du socialisme, il collabora successivement au *National*, à la *Nouvelle Minerve* et au *Bon Sens* et publia de nombreuses études sur *l'organisation du travail :* il écrivit en même temps l'*Histoire de dix ans* et commençait son *Histoire de la Révolution*. Membre du Gouvernement provisoire le 24 février 1848, il présida à l'organisation des ateliers nationaux; accusé de participation aux émeutes de mai, il fut poursuivi à la requête du ministère public et se réfugia en Angleterre, où il resta jusqu'à la fin de l'Empire. Rentré à Paris le 8 septembre 1870, il fut élu représentant de la Seine, le 8 février 1871, le premier sur quarante-trois et constamment réélu député à Paris jusqu'à sa mort.
Ses discours ont été réunis en un volume.

CRÉATION D'UN MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DU PROGRÈS [1]

(*10 mai 1848*)

Je me présente à vous, libre de toute préoccupation personnelle.

Placé en dehors du pouvoir, heureux de n'avoir plus à en porter le fardeau, dégagé de toutes les conditions de réserve et de crainte qu'impose le maniement des affaires publiques, je puis dire toute ma pensée en homme libre et convaincu.

Je sais que je rencontre ici des préventions, nombreuses peut-être. Je vous demande donc un peu d'attention et d'indulgence.

1. Le Gouvernement provisoire avait refusé cette création; Louis Blanc, exclu du nouveau pouvoir exécutif, la proposa aussitôt à l'Assemblée nationale. La proposition fut rejetée.

On nous a reproché, citoyens, d'avoir posé la question du travail parce que, disait-on, cette question était redoutable. Ce n'est pas nous qui l'avons posée, c'est la Révolution; elle a été posée au milieu du combat; elle a été posée sur les barricades; elle a été posée le jour même de la Révolution par le peuple armé, et le lendemain de la Révolution par le peuple affamé; qu'on renvoie donc au peuple le reproche qu'on nous adresse.

J'y insiste : la question sociale a été posée par la Révolution; elle a été posée par la force même des choses; en éviter la solution est, suivant moi, absolument impossible.

Vous venez, citoyens, de fonder un pouvoir; ce pouvoir a une situation très difficile à dominer.

Il lui faut de la force, il lui faut de la popularité; vous pouvez lui donner la popularité et la force, et c'est ce que je viens vous demander pour lui en venant vous proposer de créer, non pas dans deux mois, non pas dans trois mois, mais immédiatement, mais aujourd'hui, s'il est possible, un ministère du travail et du progrès.

Vous avez un ministère de la guerre; il vous faut un ministère de la paix, c'est le ministère du progrès et du travail...

Citoyens, une commission de gouvernement pour les travailleurs a été instituée, mais cette commission ne suffit pas. A cette commission de gouvernement pour les travailleurs, on a dit : Les idées que vous jetez dans la société ne servent qu'à l'agiter et à la troubler; vos idées sont des rêveries, sont des utopies. Voyons l'application, nous voulons l'application. Et pendant qu'on nous disait cela, à nous qui n'avions aucun moyen d'application, à nous à qui un budget n'avait pas été donné, à nous qui ne pouvions rien faire, absolument rien, comme essai venant de l'initiative de l'État; pendant qu'on nous disait cela, on disait au peuple : Vous le

voyez : ces théoriciens qui vous annoncent tant de belles choses, qui vous bercent d'un si riant espoir, ce sont eux qui maintiennent votre misère et qui la font; ils vous soumettent des idées irréalisables. Qu'ont-ils fait depuis deux mois ? Êtes-vous plus heureux? Avez-vous cessé d'avoir faim? Vos femmes et vos enfants ont-ils cessé d'avoir faim ? Allez donc à la commission du Luxembourg; voilà les coupables! Et quand ils venaient à cette commission, si indignement calomniée, ce qu'ils trouvaient, c'étaient des hommes de cœur, faisant intervenir l'action de l'État entre les patrons et les ouvriers, pour les réconcilier et les renvoyer amis; ce qu'ils y trouvaient, c'étaient des hommes usant leur repos, leur santé, travaillant chaque heure du jour et, je puis le dire, dans les commencements, chaque heure de la nuit, à inviter le peuple au calme et à le maintenir dans le calme, précisément au moyen de ces idées qui, à défaut de réalité, lui donnaient l'espérance, et qui, ne pouvant pas le retirer de sa misère, faisaient qu'ils s'en revenaient en disant : Aujourd'hui est un jour sombre, demain sera un jour meilleur. Voilà, citoyens, comment le calme a été maintenu dans Paris; et ce calme, qu'est-ce qu'il a rapporté à ceux qui se sont épuisés à le maintenir? Il leur a rapporté des injures, de grandes railleries, des calomnies incessantes; et je suis bien aise de revenir là-dessus, pour vous dire que si j'ai abandonné le pouvoir, c'est-à-dire si, après m'être incliné devant votre souveraineté, j'ai déclaré que jusqu'à ce qu'une constitution fût faite, je resterais complètement en dehors de ce pouvoir, cette décision ne m'a été dictée par aucun sentiment de découragement. Beaucoup d'amertume est entrée dans mon cœur, c'est vrai; mais je m'attendais à ce qui s'est fait; je savais qu'on n'attaque pas impunément la force; je savais que ce n'est pas impunément qu'on émet des idées nouvelles devant des hommes pénétrés de la

nécessité des idées anciennes. Je savais que je me ferais beaucoup d'ennemis, que je souffrirais pour le peuple.

Louis Blanc présente ici une apologie de sa conduite et déclare qu'il n'a agi qu'en vue du bonheur du peuple. Il est « du grand et lamentable parti de la misère ».

Voilà le parti avec lequel il vous est commandé de compter; voilà le parti à la dissolution duquel il faut que vous travailliez sans relâche, et vous y travaillerez efficacement par l'application des idées de justice; avec la science vous empêcherez la violence, et c'est là le grand résultat auquel il faut aboutir. C'est parce que mon cœur s'émeut à l'idée d'un tel problème, dont la solution ne s'opérera que par l'étude, c'est parce que mon cœur tout entier s'émeut de cela que je viens à la tribune, et que je vous conjure de prendre garde à ceci: que le travail doit être organisé; que les questions ne sont pas résolues pour être masquées; que l'important c'est de les aborder de front; qu'on ne fait pas fuir le péril en se voilant la face; que s'endormir en présence d'une situation semblable, c'est tomber dans un sommeil qui serait peut-être, s'il se prolongeait, le commencement de la mort... Oui, le commencement de la mort! J'en suis convaincu et je serais un mauvais citoyen si, en ayant la conviction, je ne venais pas vous le dire. Au bruit des nouvelles qui nous arrivent de Lyon, placé dans une attente formidable, au bruit des coups de fusil, que dis-je, au bruit des coups de canon qui viennent d'être tirés à Rouen.... Je n'accuse personne; je suis, quant à moi, dans cette conviction profonde que le mal ne vient jamais des hommes, qu'il vient toujours des choses, de la situation, et que, quand le mal existe, c'est au principe du mal, principe abstrait, immatériel, dont l'appréciation ne peut donner lieu à aucune des interruptions qui viennent de partir du centre



gauche; c'est au principe du mal qu'il faut courageusement s'attaquer. Eh bien! ce principe du mal, vous aurez à décider quel il est et de quelle manière il faut s'y prendre pour le détruire. Mais quelle que soit la solution que vous devez donner au problème, cette solution est inévitable. Laissez, si vous le voulez, tous les systèmes de côté. Mais, au nom du ciel, ne laissez pas de côté l'étude du mal qui dévorera la société, si l'on n'y porte remède.

Et quand je viens ici porter ces paroles, ne croyez pas, citoyens, que j'y sois poussé par le désir de vous effrayer, désir qui, de ma part, serait, il faut en convenir, bien puéril et bien insensé. S'il arrivait que mes paroles vous effrayassent, soyez sûrs qu'elles ne font que reproduire l'effroi qui est dans mon propre cœur.

Il faut que la lumière descende sur la situation. C'est à vous de la faire descendre, et par là vous aurez conquis des droits immenses, je ne dis pas seulement à la reconnaissance du peuple, mais à la reconnaissance de la postérité, et vous aurez conjuré des périls dont on ne comprend bien la portée que lorsqu'on les touche de la main.

On disait avant la révolution de Février : « Prenez garde à la révolution du mépris! » Eh bien! c'est à nous de rendre impossible, et cela se peut, la révolution de la faim.



JULES GRÉVY

François-Paul-Jules Grévy, né à Mont-sous-Vaudrey le 18 août 1813, mort à Mont-sous-Vaudrey le 10 septembre 1891. Reçu avocat en 1836, il prit tout de suite une place importante au barreau de Paris et plaida notamment dans le procès du 13 mai. Nommé, en 1848, commissaire provisoire du gouvernement de la République dans le Jura, député du Jura à la Constituante et à la Législative, Grévy devint l'un des chefs du parti républicain; il prononça dans la discussion de la Constitution un discours mémorable sur l'amendement qui porte son nom. Rentré dans la vie privée après le Deux-Décembre, il n'en sortit qu'à la fin de l'Empire par une élection partielle qui l'envoya sur les bancs du Corps législatif. Il présida en 1869 la réunion de la gauche. N'ayant accepté aucune fonction du gouvernement de la Défense nationale et partisan déclaré de la paix, il fut élu, le 16 février 1871, président de l'Assemblée nationale, où il avait été envoyé par les deux départements du Jura et des Bouches-du-Rhône. Démissionnaire le 2 avril 1873, il combattit le septennat et refusa de voter la Constitution de 1875. Réélu par l'arrondissement de Dôle, il fut nommé président de la Chambre le 8 mai 1876; il combattit le Seize-Mai, fut élu député (14 octobre 1877) par le Jura et le 9e arrondissement de Paris, en remplacement de Thiers, et proclamé de nouveau président de la Chambre. Treize mois plus tard, Grévy fut élu président de la République en remplacement du maréchal de Mac-Mahon. Réélu le 28 décembre 1885, il donna sa démission le 1er décembre 1887 à la suite des poursuites intentées contre son gendre et rentra définitivement dans la vie privée. — Grévy avait été bâtonnier de l'ordre des avocats en 1866.

SUR LE PROJET DE CONSTITUTION [1]

(*8 octobre 1848*)

Sur la présidence de la République, l'orateur ne fait, par son amendement, que conserver l'état actuel des choses, ce qui n'a

1. Le président de la République serait-il élu par le peuple ou par la Chambre? Grévy proposait et défendit à la tribune l'amendement suivant:

rien de révolutionnaire. On prétend que l'Assemblée n'a pas le droit d'organiser le pouvoir exécutif comme elle l'entend. Mais pourquoi?

Je voudrais bien savoir comment une Assemblée constituante issue du suffrage universel, délégataire de tous les pouvoirs du peuple, sans conditions, sans limites, investie du plein exercice de la souveraineté, ne pourrait pas faire la Constitution comme elle l'entend. Je voudrais bien qu'on me dît pourquoi ses pouvoirs seraient plus limités pour une partie de la Constitution que pour toutes les autres; pourquoi elle serait moins toute-puissante pour l'organisation du pouvoir exécutif que pour l'organisation du pouvoir législatif ou du pouvoir judiciaire. Comment! nous avons le droit de régler les conditions d'élection du pouvoir législatif et nous n'aurions pas le droit de régler celles du pouvoir exécutif? Nous pouvons décider que le pouvoir exécutif sera délégué à des consuls, à des directeurs, à un président; nous avons le droit de déterminer la durée de cette délégation, et nous n'aurions pas celui d'en déterminer le mode? Cela est d'autant moins soutenable que, dans le système même de la Commission, c'est l'Assemblée qui nomme le président, toutes les fois qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité des suffrages, ou que, l'ayant obtenue, il ne remplit pas les conditions d'éligibilité.

Ainsi, ce prétendu principe de l'élection directe est entamé par ceux mêmes qui le proclament.

On dit aussi que le peuple entend lui-même nommer son président, mais sur quoi se fonde-t-on pour affirmer cela? Quand bien même cette assertion serait exacte, la Chambre n'a pas à ratifier toutes les prétentions du peuple.

Quant à l'argument tiré du principe de la séparation des pouvoirs, il n'est pas meilleur. Mais en quoi est-il violé, puisque le pouvoir législatif reste absolument séparé du pouvoir exécutif?

« L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de *Président du conseil des ministres.* »

On a prétendu, enfin, que le pouvoir effectif du président de la République se réduit à très peu de chose. C'est une erreur absolue.

Je dis que le seul fait de l'élection populaire donnera au président de la République une force excessive.

Oubliez-vous que ce sont les élections de l'an X qui ont donné à Bonaparte la force de relever le trône et de s'y asseoir? Voilà le pouvoir que vous élevez. Et vous dites que vous voulez fonder une République démocratique? Que feriez-vous de plus si vous vouliez, sous un nom différent, restaurer la monarchie? Un semblable pouvoir, conféré à un seul, quelque nom qu'on lui donne, roi ou président, est un pouvoir monarchique, et celui que vous élevez est plus considérable que celui qui a été renversé.

Il est vrai que ce pouvoir, au lieu d'être héréditaire, sera temporaire et électif; mais il n'en sera que plus dangereux pour la liberté.

Etes-vous bien sûrs que, dans cette série de personnages qui se succéderont tous les quatre ans au trône de la présidence, il n'y aura que de purs républicains empressés d'en descendre? Êtes-vous sûrs qu'il ne se trouvera jamais un ambitieux tenté de s'y perpétuer? Et si cet ambitieux est un homme qui a su se rendre populaire, si c'est un général victorieux, entouré de ce prestige de la gloire militaire auquel les Français ne savent pas résister; si c'était le rejeton d'une des familles qui ont régné sur la France, et s'il n'a jamais renoncé expressément à ce qu'il appelle ses droits; si le commerce languit, si le peuple souffre, s'il est dans un de ces moments de crise où la misère et la déception le livrent à ceux qui cachent sous des promesses des projets contre sa liberté, répondez-vous que cet ambitieux ne parviendra pas à renverser la République?

Jusqu'ici toutes les républiques sont allées se perdre dans le despotisme; c'est de ce côté qu'est le danger;

c'est donc contre le despotisme qu'il faut les fortifier. Législateurs de la démocratie, qu'avez-vous fait pour cela? Quelles précautions avez-vous prises contre l'ennemi capital? Aucune. Que dis-je? vous lui préparez les voies! vous élevez dans la République une forteresse pour le recevoir!

En réalité le système de la Commission crée un véritable pouvoir monarchique, plus considérable même que celui du dernier roi. En donnant à l'Assemblée le droit de choisir le président si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, on ne fait qu'aggraver la situation en mettant en opposition les pouvoirs du peuple et ceux de l'Assemblée.

Je supplie l'Assemblée d'y réfléchir; le système de la Commission nous conduit à la guerre civile.

Ces dangers pour la République, ces dangers pour le maintien de l'ordre et de la paix intérieure n'ont pu échapper à l'esprit des hommes éminents qui composent la Commission. Quelles sont donc les considérations impérieuses qui ont pu les faire passer outre et les enchaîner à leur fatale conception?

Serait-ce les précédents historiques? Ils sont tous contraires. Dans aucune de nos Constitutions antérieures, ni dans celles de l'an VIII, ni dans celle de l'an III, ni même dans celle de 93, la délégation du pouvoir exécutif n'a été faite directement par le peuple.

Serait-ce les exemples des républiques qui nous entourent? Il n'y en a pas une seule dans laquelle le pouvoir exécutif soit délégué directement par le peuple. Aux États-Unis, qu'on nous propose sans cesse pour modèle, le président de la République n'est pas nommé directement par le peuple; il est nommé par voie indirecte, par une délégation plus ou moins compliquée, selon les circonstances.

Ainsi, ce prétendu principe de l'élection directe serait

une nouveauté dans l'histoire, une nouveauté dans le monde.

Ce ne sont ni les précédents ni les exemples qui ont pu déterminer la Commission.

Serait-ce les principes? Et lesquels? J'ai entendu parler du principe de la souveraineté du peuple; en quoi ce principe est-il intéressé à ce que la délégation du pouvoir exécutif soit directe ou indirecte, divise ou indivise? Est-ce que le pouvoir judiciaire n'est pas un exemple constant d'une délégation indirecte? Est-ce que l'Assemblée devant laquelle je parle n'est pas un exemple d'une délégation indivise? Il n'est donc pas nécessaire au principe de la souveraineté du peuple que l'autorité soit directe ou indirecte, divise ou indivise; on n'osera soutenir une pareille thèse, l'histoire et la raison en feraient trop facilement justice.

Serait-ce ces principes constitutionnels qui ont reçu naguère à cette tribune une si brillante exposition? Est-ce un nouvel essai du système de la pondération et de l'équilibre?

Citoyens, je vais dire une chose qui paraîtra peut-être déplacée, téméraire, dans la bouche d'un homme nouveau et sans autorité; mais elle m'est arrachée par une conviction irrésistible.

Plus j'examine attentivement le jeu des institutions constitutionnelles et les faits historiques qui l'éclairent, plus je demeure convaincu que, lorsque les publicistes du XVIII[e] siècle, et après eux l'école moderne qui a professé et appliqué leurs principes, ont considéré le gouvernement des trois pouvoirs comme un gouvernement de pondération et d'équilibre, et, par conséquent, comme une forme de gouvernement définitive et dernière, ils ont commis la plus grande erreur politique de ce temps-ci.

Toutes les révolutions qui se sont accomplies en France depuis soixante ans ont été créées par des conflits de pouvoirs indépendants entre eux et à cause de cette indépendance même. Ainsi donc vouloir scinder l'unité démocratique pour opposer les pouvoirs les uns aux autres, dans un inévitable antagonisme, c'est un anachronisme et un non-sens. La Chambre en avait jugé ainsi quand elle a repoussé la seconde Chambre.

Le système proposé par la Commission ne donnera jamais un gouvernement fort, parce qu'il ne pourra s'appuyer sur l'Assemblée et qu'il ne sera pas en communion d'idées avec elle.

On parle de gouvernement par l'Assemblée, on s'en effraye. Si par là on entend l'exercice du pouvoir exécutif par l'Assemblée, je viens de répondre. Si on veut parler de l'influence qu'exercera toujours l'Assemblée sur le pouvoir exécutif, je déclare qu'à mes yeux c'est la chose du monde la plus naturelle, la plus légitime, la plus nécessaire. Partout où il y aura une Assemblée délibérante, la direction générale de la politique appartiendra à cette Assemblée. Il en était ainsi même sous l'ancien gouvernement. Sous la monarchie, qui conduisait la politique générale du pays? N'était-ce pas l'Assemblée qui faisait et défaisait les ministères? N'était-ce pas la Chambre des députés? Dans un gouvernement populaire, le pouvoir est dans une Assemblée; c'est là sa condition, comme la condition du pouvoir dans une monarchie est d'appartenir à un homme.

C'est la réponse que j'ai à faire à ceux qui, par réminiscence ou par habitude, jettent constamment les yeux sur la place qu'occupait le trône et demandent où sera le pouvoir.

Le pouvoir sera dans une Assemblée. Dans une démocratie, il ne peut, il ne doit pas être ailleurs.

Voilà, citoyens représentants, les observations que j'avais à vous soumettre à l'appui de mon opinion, je vous supplie de les méditer.

La forme du gouvernement que vous éprouvez depuis

trois mois, et avec laquelle vous avez traversé de si grandes difficultés, est la seule qui satisfasse aux exigences des principes et aux nécessités des circonstances, la seule qui affirmera la République, la seule qui épargnera à la France de nouveaux déchirements. Vous avez été assez heureux pour la trouver, soyez assez sages pour vous y tenir.

MONTALEMBERT

Charles Forbes, comte de MONTALEMBERT, né à Londres en 1810, mort à Paris le 12 mars 1870. L'un des fondateurs du journal *l'Avenir* avec Lacordaire et Lamennais, il fut poursuivi devant la Chambre des pairs pour avoir ouvert une école sans autorisation et se défendit lui-même. Son âge ne lui permit de siéger qu'en 1835 à la Chambre des pairs où il remporta d'éclatants succès de tribune. Député du Doubs à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée législative, Montalembert y lutta fréquemment contre Victor Hugo, combattit la loi de bannissement de la famille d'Orléans et soutint l'expédition de Rome. Il siégea de 1852 à 1857 au Corps législatif. Montalembert était entré en 1852 à l'Académie française.

SUR LES POLONAIS RÉFUGIÉS[1]

(*5 mai 1838*)

Fils et petit-fils d'émigré, né moi-même au sein d'un exil politique, je dois éprouver une sympathie personnelle pour le malheur actuel des émigrés polonais, sympathie que vient naturellement accroître la part bien plus vive encore que je prends à leur cause, à leurs espérances, à leurs efforts, pour secouer un joug selon moi abominable. Il semble que ce sentiment de sympathie devrait être général à une époque où les vicissitudes politiques sont si fréquentes et si terribles, où il suffit de quelques années pour bouleverser les trônes et les partis en apparence les mieux établis, où il n'est

1. Le gouvernement proposait à la Chambre des pairs une loi qui retirait aux réfugiés étrangers les subsides précédemment accordés et leur rendait très difficile le séjour en France. Montalembert et le comte d'Harcourt réclament en faveur des Polonais.

personne qui, une fois mêlé à la vie politique, ne puisse courir les chances de la proscription, de l'exil, de la pauvreté. Parmi vous-mêmes, messieurs, quel est celui qui, soit par lui-même, soit par ses proches, n'a pas été victime, dans les diverses phases de nos discordes civiles, de son attachement à tel parti, à telle opinion? Une compassion tendre et généreuse pour le malheur devrait donc animer tout le monde dans cette enceinte, et certes, il n'est point de malheur qui en soit plus digne que celui des Polonais : ils ne sont pas, en effet, un parti vaincu dans des luttes intérieures, comme l'était l'émigration française, comme l'est en ce moment l'émigration espagnole; c'est une nation tout entière qui a succombé, et dont les débris couverts de gloire, formés de tous les rangs et de toutes les opinions, sont venus transporter en quelque sorte leur existence nationale au sein de notre patrie.

Quand même il y aurait quelques brouillons encore parmi l'émigration, est-ce une raison pour faire porter le poids d'une loi pénale à tout ce qu'il y a de bons sujets, d'hommes laborieux et paisibles? M. Cabaren-Pelet vient de plaider devant vous la cause du trésor; il vient d'insister de nouveau sur une mesure adoptée autrefois, qui ordonnait une diminution de subsides, soit d'un cinquième, soit d'un dixième. Mais comment veut-on procéder à une diminution de subsides, lorsqu'en même temps on gêne d'une manière complète la liberté du travail, de l'industrie, qui peut seule fournir à ces malheureux réfugiés les moyens de remplacer la diminution des subsides? N'y a-t-il pas contradiction évidente entre le maintien d'une règle de gêne, de surveillance, et le développement de l'industrie, du travail, qui peut seul rendre tolérable une diminution de subsides?

Je ne crois donc pas qu'on puisse maintenir cette loi pour deux raisons : d'abord parce qu'elle est contradic-

toire avec le but d'économie que vous vous proposez; ensuite parce qu'elle me paraît véritablement, dans les circonstances actuelles, offensante pour des hommes malheureux et dignes de votre appui. Selon moi, dans les circonstances actuelles, sur le pied de paix, c'est une véritable loi de suspects qui déclare le malheur en état de suspicion. Je ne puis admettre, cela me paraît contraire à la nature, que, sur une terre de liberté et d'honneur comme la France, des hommes qui n'ont commis aucun crime, qui n'ont d'autre tort que d'être malheureux, des victimes, des frères d'armes de beaucoup d'entre vous, soient assujettis à un régime qui les assimile à des serfs attachés à la glèbe ou à des repris de justice en surveillance.

On a dit dans les bureaux, et j'ai gémi de l'entendre, on a dit qu'après tout les Polonais étaient très heureux d'être en France et que, s'ils ne se trouvaient pas bien chez nous, ils n'avaient qu'à s'en aller ailleurs. Mais vous savez bien, messieurs, qu'il n'y a pas d' « ailleurs » pour eux! On sait bien qu'ils ne peuvent chercher un autre asile en Europe. Et pourquoi? Parce que, Dieu merci, la France est encore la plus libre et la plus généreuse des nations, parce qu'elle n'est pas entrée dans la partie d'assurance mutuelle contre le malheur et la liberté qui existe ailleurs; c'est une des gloires de la France que cette hospitalité envers nos frères du Nord. Pour moi, je ne crains pas de le dire, l'aumône que nous faisons à leur noble misère nous honore au moins autant qu'elle les soulage. Du jour où, selon le conseil qu'on leur donne avec un froid et cruel dédain, ils auraient secoué la poussière de leurs pieds sur la France, elle descendrait, dans l'estime du monde, à un point qu'elle n'est pas faite pour occuper, — elle passerait pour une terre d'égoïsme, de police et de servitude, comme tant d'autres.

Cette loi, quelque mauvaise qu'elle soit, pourrait encore être subie avec résignation, si elle était modérée et adoucie dans l'application. Il y a beaucoup de mauvaises lois, et on n'en souffre pas trop grâce à leur inapplication; mais ce n'est pas le cas de celle-ci, plus abusive encore dans son application que dans sa nature même.

J'écarte une fin de non-recevoir, à savoir que ces détails sont de l'ordre administratif, qu'ils tiennent du pouvoir exécutif chargé de l'application des lois. Quand on vient vous demander de continuer une loi, on vous oblige à juger comment cette loi a été appliquée, sans quoi vous n'auriez pas des données suffisantes pour voter en connaissance de cause.

Eh bien! cette loi est mal appliquée; elle l'est de manière à la rendre plus dure et plus pénale qu'elle n'est.

Ici je n'attaque pas le ministre de l'intérieur qui me fait l'honneur de m'écouter. Si je vois que cette loi ne peut être appliquée à un réfugié qu'avec la signature du ministre, je dirai que si le ministre signe, certes il ne sait pas ce qui se passe dans son administration. Ainsi c'est plutôt contre ses agents que contre lui que je m'élève. Il y a une différence fâcheuse pour le ministère de l'intérieur entre lui et le ministère de l'instruction publique, entre lui et la direction des ponts et chaussées.

Au nom des Polonais, je dois témoigner ma reconnaissance à ces deux administrations, pleines pour eux de sollicitude et d'indulgence. Il n'en est pas de même des bureaux de l'intérieur. Là le joug de la bureaucratie qui me paraît déjà trop lourd, même pour les Français, l'est beaucoup plus pour des réfugiés qui y sont exposés sans garantie, sans défense aucune. Les bureaux sont tellement encombrés, comme je l'ai dit plusieurs fois, qu'il est difficile d'obtenir l'expédition de la moindre affaire,

même française. Il faut attendre des mois entiers pour arriver à la solution d'une difficulté soit locale, soit générale, soit minime, soit importante. Eh bien! malgré cela, ces bureaux veulent toujours agrandir leur cercle d'action, empiéter sur la liberté individuelle et la liberté d'action. Ils s'exposent ainsi à entrer dans les détails les plus minimes, les plus vexatoires pour les réfugiés. Il en résulte une foule de négligences, de retards, d'humiliations pour ces malheureux, contre lesquels je crois que la Chambre ferait très bien de protester en adoptant l'amendement de M. d'Harcourt.

J'ai dans les mains une foule d'exemples de ces faits; je pourrais les citer, afin que la Chambre ne croie pas que je parle à la légère; mais je ne m'en servirais que si le ministre de l'instruction publique contestait d'une manière trop forte l'exactitude de mes assertions. Il y a, cependant, un seul fait sur lequel je veux attirer son attention. Elle sait qu'un certain nombre de Polonais a été engagé par le gouvernement français à entrer dans une légion étrangère qui a combattu d'une manière très vaillante à Alger, qui a été envoyée, malgré elle, en Espagne, qui a servi la cause espagnole avec la même docilité et la même valeur, et qui a été licenciée par des circonstances indépendantes de sa volonté. S'il y a des réfugiés dignes de l'intérêt et de la protection du gouvernement, ce sont certainement ceux qui l'ont débarrassé de leur présence en allant verser leur sang pour lui. Eh bien! croiriez-vous que ce soit précisément à ces étrangers que l'on refuse des subsides, et jusqu'à la permission de résider en France? Je dis qu'il y a là un contraste extrêmement fâcheux avec des souvenirs qui me sont personnels ou qui le sont du moins dans ma famille. C'est la conduite de l'Angleterre à l'égard de l'émigration française. Son gouvernement était armé de lois très sévères; il ne les appliquait pas; elles avaient disparu dans les conve-

nances, dans la douceur, dans la délicatesse du traitement qu'on avait adopté envers tous les réfugiés français. Je voudrais que la France suivît cet exemple.

Il est très bon de prévenir, de combattre le mal; mais il ne faut pas le voir partout. Il est très fâcheux de ne jamais croire au bien, à l'honneur, à l'influence des idées généreuses chez ceux qui ne sont pas les subordonnés et les courtisans du pouvoir.

Eh bien! cet esprit-là, j'ai le droit et le regret de le dire, est celui qui a dicté cette loi; c'est pourquoi je la combats et j'appuie l'amendement de M. d'Harcourt, autant dans l'intérêt de la France que dans celui des réfugiés.

VICTOR HUGO

Victor-Marie comte Hugo, né à Besançon le 26 février 1802, mort à Paris le 21 mai 1885. La politique a toujours tenu une place considérable dans ses écrits (poésies, romans ou drames), qui le montrent successivement légitimiste et catholique, orléaniste et libéral, bonapartiste et conservateur, républicain et socialiste. Pair de France en 1845, député de Paris à l'Assemblée constituante en 1848, et à l'Assemblée législative en 1849, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale en 1871, puis sénateur du même département depuis 1876 jusqu'à sa mort, il a prononcé de nombreux discours qu'il a réunis lui-même, revus et corrigés, sous le titre d'*Actes et Paroles*. Membre de l'Académie française depuis 1841, il y reçut Saint-Marc-Girardin et Sainte-Beuve.

SUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

(*15 janvier 1850*)

M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, avait déposé devant l'Assemblée législative le projet de loi organique sur l'enseignement qui avait été préparé par M. de Falloux.

La discussion sur le principe général de la loi s'ouvrit le 14 janvier 1850. Après deux discours de MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Parisis, évêque de Langres, Victor Hugo prit la parole en ces termes :

Messieurs, quand une discussion est ouverte qui touche à ce qu'il y a de plus sérieux dans les destinées du pays, il faut aller tout de suite, et sans hésiter, au fond de la question.

Je commence par dire ce que je voudrais, je dirai tout à l'heure ce que je ne veux pas.

Messieurs, à mon sens, le but difficile à atteindre et lointain sans doute, mais auquel il faut tendre dans cette grave question de l'enseignement, le voici :

Messieurs, toute question a son idéal. Pour moi, l'idéal de cette question d'enseignement, le voici : l'instruction gratuite et obligatoire. Obligatoire au premier degré seulement, gratuite au premier degré. L'instruction primaire obligatoire, c'est le droit de l'enfant, qui, ne vous y trompez pas, est plus sacré encore que le droit du père et qui se confond avec le droit de l'État.

Je reprends. Voici donc, selon moi, l'idéal de la question : l'instruction gratuite et obligatoire dans la mesure que je viens de marquer. Un grandiose enseignement public, donné et réglé par l'État, partant de l'école de village et montant de degré en degré jusqu'au Collège de France, plus haut encore, jusqu'à l'Institut de France. Les portes de la science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences. Partout où il y a un champ, partout où il y a un esprit, qu'il y ait un livre. Pas une commune sans une école, pas une ville sans un collège, pas un chef-lieu sans une faculté. Un vaste ensemble, ou, pour mieux dire, un vaste réseau d'ateliers intellectuels, lycées, gymnases, collèges, chaires, bibliothèques, mêlant leur rayonnement sur la surface du pays, éveillant partout les aptitudes et échauffant partout les vocations. En un mot, l'échelle de la connaissance humaine dressée fermement par la main de l'État, posée dans l'ombre des masses les plus profondes et les plus obscures, et aboutissant à la lumière. Aucune solution de continuité. Le cœur du peuple mis en communication avec le cerveau de la France.

Voilà comme je comprendrais l'éducation publique nationale. Messieurs, à côté de cette magnifique instruction gratuite, sollicitant les esprits de tout ordre, offerte par l'État, donnant à tous, pour rien, les meilleurs maîtres et les meilleures méthodes, modèle de science et de discipline, normale, française, chrétienne, libérale, qui élèverait, sans nul doute, le génie national à sa plus

haute somme d'intensité, je placerais sans hésiter la liberté d'enseignement, la liberté d'enseignement pour les instituteurs privés, la liberté d'enseignement pour les corporations religieuses, la liberté d'enseignement pleine, entière, absolue, soumise aux lois générales comme toutes les autres libertés; et je n'aurais pas besoin de lui donner le pouvoir inquiet de l'État pour surveillant, parce que je lui donnerais l'enseignement gratuit de l'État pour contrepoids...

Cet idéal est loin d'être atteint; en attendant, l'orateur veut la liberté de l'enseignement avec la surveillance de l'État, mais de l'État absolument laïque, parce qu'il faut maintenir plus ferme que jamais la séparation de l'Église et de l'État, dans l'intérêt de l'Église comme dans l'intérêt de l'État.

« Je viens de vous dire, poursuit l'orateur, ce que je voudrais. Maintenant, voici ce que je ne veux pas : je ne veux pas de votre loi parce que cette loi serait une arme aux mains du parti clérical. »

Ce n'est pas que l'orateur proscrive l'enseignement religieux. Il le croit, au contraire, plus nécessaire que jamais.

Notre devoir à tous, qui que nous soyons, les législateurs comme les évêques, les prêtres comme les écrivains, c'est de répandre, c'est de dépenser, c'est de prodiguer, sous toutes les formes, toute l'énergie sociale pour combattre et détruire la misère, et en même temps de faire lever toutes les têtes vers le ciel, de diriger toutes les âmes, de tourner toutes les attentes vers une vie ultérieure où justice sera faite et où justice sera rendue. Disons-le haut, personne n'aura injustement ni inutilement souffert. La mort est une restitution. La loi du monde matériel, c'est l'équilibre : la loi du monde moral, c'est l'équité. Dieu se retrouve à la fin de tout. Ne l'oublions pas et enseignons-le à tous, il n'y aurait aucune dignité à vivre et cela n'en vaudrait pas la peine, si nous devions mourir tout entiers. Ce qui allège le labeur, ce qui sanctifie le travail, ce qui rend l'homme

fort, bon, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, digne de l'intelligence, digne de la liberté, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur, rayonnant à travers les ténèbres de cette vie.

Quant à moi, puisque le hasard veut que ce soit moi qui parle en ce moment et met de si graves paroles dans une bouche de peu d'autorité, qu'il me soit permis de le dire ici et de le déclarer, je le proclame du haut de cette tribune, j'y crois profondément, à ce monde meilleur; il est pour moi bien plus réel que cette misérable chimère que nous dévorons et que nous appelons la vie; il est sans cesse devant mes yeux; j'y crois de toutes les puissances de ma conviction; et, après bien des luttes, bien des études et bien des épreuves, il est la suprême certitude de ma raison, comme il est la suprême consolation de mon âme.

Je veux donc, je veux sincèrement, fermement, ardemment, l'enseignement religieux de l'Église, et non l'enseignement religieux d'un parti. Je le veux sincère et non hypocrite. Je le veux ayant pour but le ciel et non la terre. Je ne veux pas qu'une chaire envahisse l'autre, je ne veux pas mêler le prêtre au professeur. Ou, si je consens à ce mélange, moi législateur, je le surveille, j'ouvre sur les séminaires et sur les congrégations enseignantes l'œil de l'État, et, j'y insiste, de l'État laïque, jaloux uniquement de sa grandeur et de son unité.

Jusqu'au jour, que j'appelle de tous mes vœux, où la liberté complète de l'enseignement pourra être proclamée, et en commençant je vous ai dit à quelles conditions, jusqu'à ce jour-là, je veux l'enseignement de l'Église en dedans de l'église et non au dehors. Surtout je considère comme une dérision de faire surveiller, au nom de l'État, par le clergé l'enseignement du clergé.

En un mot, je veux, je le répète, ce que voulaient nos pères, l'Église chez elle et l'État chez lui.

L'Assemblée voit déjà clairement pourquoi je repousse le projet de loi; mais j'achève de m'expliquer.

Messieurs, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, ce projet est quelque chose de plus, de pire, si vous voulez, qu'une loi politique, c'est une loi stratégique...

L'orateur ne veut donc pas confier l'enseignement de la jeunesse au parti clérical, parce que lui confier l'avenir de la France, ce serait lui livrer la France même. Il ne confond pas d'ailleurs l'Église et la religion avec le parti clérical. Il ne faut pas tourmenter la religion sous prétexte de lui apprendre la politique. Le véritable enseignement religieux est celui des sœurs de charité et des frères de Saint-Vincent de Paul. L'Église doit enseigner par de belles actions, non par des paroles.

Ah! nous vous connaissons, nous connaissons le parti clérical! C'est un vieux parti qui a des états de service. C'est lui qui monte la garde à la porte de l'orthodoxie. C'est lui qui a trouvé pour la vérité ces deux étais merveilleux, l'ignorance et l'erreur. C'est lui qui fait défense à la science et au génie d'aller au delà du missel et qui veut cloîtrer la pensée dans le dogme. Tous les pas qu'a faits l'intelligence de l'Europe, elle les a faits malgré lui. Son histoire est écrite dans l'histoire du progrès humain, mais elle est écrite au verso. Il s'est opposé à tout.

C'est lui qui a fait battre de verges Prinelli pour avoir dit que les étoiles ne tomberaient pas. C'est lui qui a appliqué Campanella vingt-sept fois à la question pour avoir affirmé que le nombre des mondes était infini et entrevu le secret de la création. C'est lui qui a persécuté Harvey pour avoir prouvé que le sang circulait. De par Josué, il a enfermé Galilée; de par saint Paul, il a emprisonné Christophe Colomb. Découvrir la loi du ciel, c'était une impiété; trouver un monde, c'était une hé-

résie. C'est lui qui a anathématisé Pascal au nom de la religion, Montaigne au nom de la morale, Molière au nom de la morale et de la religion. Oh! oui, certes, qui que vous soyez, qui vous appelez le parti catholique et qui êtes le parti clérical, nous vous connaissons. Voilà longtemps déjà que la conscience humaine se révolte contre vous et vous demande : Qu'est-ce que vous me voulez? Voilà longtemps déjà que vous essayez de mettre un bâillon à l'esprit humain.

Et vous voulez être les maîtres de l'enseignement! Et il n'y a pas un poète, pas un écrivain, pas un philosophe, pas un penseur, que vous acceptiez! Et tout ce qui a été écrit, trouvé, rêvé, déduit, illuminé, imaginé, inventé par les génies, le trésor de la civilisation, l'héritage séculaire des générations, le patrimoine commun des intelligences, vous le rejetez! Si le cerveau de l'humanité était là devant vos yeux, à votre discrétion, ouvert comme la page d'un livre, vous y feriez des ratures! Convenez-en.

Enfin, il y a un livre, un livre qui semble d'un bout à l'autre une émanation supérieure, un livre qui est pour l'univers ce que le Coran est pour l'islamisme, ce que les Védas sont pour l'Inde, un livre qui contient toute la sagesse humaine éclairée par toute la sagesse divine, un livre que la vénération des peuples appelle le Livre, la Bible! Eh bien! votre censure a monté jusque-là! Chose inouïe! des papes ont proscrit la Bible! Quel étonnement pour les esprits sages, quelle épouvante pour les cœurs simples, de voir l'index de Rome posé sur le livre de Dieu!

Et vous réclamez la liberté d'enseigner! Tenez, soyons sincères, entendons-nous sur la liberté que vous réclamez : c'est la liberté de ne pas enseigner.

Ah! vous voulez qu'on vous donne des peuples à instruire! Fort bien... Voyons vos élèves. Voyons vos

produits. Qu'est-ce que vous avez fait de l'Italie? Qu'est-ce que vous avez fait de l'Espagne? Depuis des siècles vous tenez dans vos mains, à votre discrétion, à votre école, sous votre férule, ces deux grandes nations, illustres parmi les plus illustres : qu'en avez-vous fait?

L'orateur fait alors une peinture de l'Italie, « cette mère des génies et des nations, » qui ne sait plus lire, de l'Espagne tombée sous un joug d'abrutissement et de dégradation. Sans doute le parti clérical est habile, mais il est aussi « naïf » s'il s'imagine qu'il arrêtera le flot qui monte « en combinant les hypocrisies sociales avec les résistances matérielles ».

Je le répète, qu'il y prenne garde, le XIXe siècle lui est contraire. Qu'il ne s'obstine pas, qu'il renonce à maîtriser cette grande époque pleine d'instincts profonds et nouveaux, sinon il ne réussira qu'à le courroucer, il développera imprudemment le côté redoutable de notre temps, et il fera surgir des éventualités terribles. Oui, avec ce système qui fait sortir, j'y insiste, l'éducation de la sacristie et le gouvernement du confessionnal... (*Interruptions violentes.*)

Messieurs, vous voulez beaucoup, dites-vous, la liberté de l'enseignement; tâchez de vouloir un peu la liberté de la tribune.

Avec ces doctrines qu'une logique inflexible et fatale entraîne, malgré les hommes eux-mêmes, et féconde pour le mal, avec ces doctrines qui font horreur quand on les regarde dans l'histoire.....

Messieurs, le parti clérical, je vous l'ai dit, nous envahit. Je le combats, et au moment où ce parti se présente une loi à la main, c'est mon droit de législateur d'examiner cette loi et d'examiner ce parti. Vous ne m'empêcherez pas de le faire. Je continue.

Oui, avec ce système-là, cette doctrine-là et cette histoire-là, que le clérical le sache, partout où il sera, il engendrera des révolutions; partout, pour éviter Tor-

quemada, on se jettera dans Robespierre. Voilà ce qui fait du parti qui s'intitule parti catholique un sérieux danger public. Et ceux qui, comme moi, redoutent également pour les nations le bouleversement anarchique et l'assoupissement sacerdotal, jettent le cri d'alarme. Pendant qu'il en est temps encore, qu'on y songe bien!

Vous m'interrompez. Les cris et les murmures couvrent ma voix. Messieurs, je vous parle, non en agitateur, mais en honnête homme! Ah çà, messieurs, est-ce que je vous serais suspect, par hasard?

Cris à droite. — Oui! oui!

VICTOR HUGO. — Quoi! je vous suis suspect! Vous le dites?

Cris à droite. — Oui! oui!

VICTO HUGO. — Eh bien! sur ce point, il faut s'expliquer. C'est en quelque sorte un fait personnel. Vous écouterez, je le pense, une explication que vous avez provoquée vous-mêmes. Ah! je vous suis suspect! Et de quoi? Je vous suis suspect! Mais l'an dernier, je défendais l'ordre en péril comme je défends aujourd'hui la liberté menacée! comme je défendrai l'ordre demain, si le danger revient de ce côté-là!

Je vous suis suspect! Mais vous étais-je suspect quand j'accomplissais mon mandat de représentant de Paris, en prévenant l'effusion du sang dans les barricades de juin?

Eh bien! vous ne voulez pas même entendre une voix qui défend résolument la liberté! Si je vous suis suspect, vous me l'êtes aussi. Entre nous le pays jugera.

Messieurs, un dernier mot. Je suis peut-être un de ceux qui ont eu le bonheur de rendre à la cause de l'ordre, dans les temps difficiles, dans un passé récent, quelques services obscurs. Ces services, on a pu les oublier, je ne les rappelle pas. Mais au moment où je parle, j'ai le droit de m'y appuyer.

Eh bien! appuyé sur ce passé, je le déclare, dans ma conviction, ce qu'il faut à la France, c'est l'ordre, mais l'ordre vivant, qui est le progrès; c'est l'ordre tel qu'il résulte de la croissance normale, paisible, naturelle du peuple; c'est l'ordre se faisant à la fois dans les faits et dans les idées par le plein rayonnement de l'intelligence nationale. C'est tout le contraire de votre loi!

Je suis de ceux qui veulent pour ce noble pays la liberté et non la compassion, la croissance continue et non l'amoindrissement, la puissance et non la servitude, la grandeur et non le néant! Quoi! voilà les lois que vous nous apportez! Quoi! vous gouvernants, vous législateurs, vous voulez vous arrêter! vous voulez pétrifier la pensée humaine, étouffer le flambeau divin, matérialiser l'esprit! Mais vous ne voyez donc pas les éléments mêmes du temps où vous êtes? Mais vous êtes donc dans votre siècle comme des étrangers?

Quoi! c'est dans ce siècle, dans ce grand siècle des nouveautés, des avènements, des découvertes, des conquêtes, que vous rêvez l'immobilité! C'est dans le siècle de l'espérance que vous proclamez le désespoir! Quoi! vous jetez à terre, comme des hommes de peine fatigués, la gloire, la pensée, l'intelligence, le progrès, l'avenir, et vous dites : C'est assez! n'allons pas plus loin; arrêtons-nous! Mais vous ne voyez donc pas que tout va, vient, se meut, s'accroît, se transforme et se renouvelle autour de vous, au-dessus de vous, au-dessous de vous?

Ah! vous voulez vous arrêter! Eh bien! je vous le répète avec une profonde douleur, moi qui hais les catastrophes et les écroulements, je vous avertis la mort dans l'âme : vous ne voulez pas du progrès? vous aurez les révolutions! Aux hommes assez insensés pour dire : L'humanité ne marchera pas, Dieu répond par la terre qui tremble!

MICHEL (DE BOURGES)

Louis MICHEL (de Bourges), avocat et homme politique, né en 1798 à Aix en Provence, mort à Montpellier le 16 mars 1854. Reçu avocat en 1826, il s'installa à Bourges et y fonda un journal libéral, *la Revue du Cher*. Revenu à Paris après la révolution de 1830, il plaida dans plusieurs procès politiques et en particulier dans le procès d'avril 1834 devant la cour des pairs. Élu député en 1837 par la circonscription de Niort, il siégea dans les rangs de l'opposition. Il ne fit pas partie de l'Assemblée constituante de 1848, mais fut élu, en 1849, à la Législative par les départements de la Haute-Vienne et du Cher et opta pour ce dernier. Il prit une part active aux débats sur la loi électorale et la revision de la constitution. Michel combattit la proposition dite des questeurs et contribua à son rejet. Après le coup d'État, Michel de Bourges renonça à la vie politique et se retira à Montpellier.

Ses discours ont été publiés en 1840 en un volume.

SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION [1]

(*16 juillet 1851*)

Michel de Bourges se déclare pour la République contre la Monarchie. Non seulement la République assure la liberté, mais aussi l'égalité.

Après l'état politique, vient l'état social. La liberté c'est l'état politique; l'égalité c'est l'état social. Je maintiens, à mon point de vue, qu'aucune monarchie à l'heure qu'il est ne peut satisfaire au besoin d'égalité né de la révolution de 1830. Je le maintiens avec l'histoire, non

1. C'est à ce discours que Berryer répondit dans la même séance (voir p. 303).

pas des vieux temps, j'en parlerai si vous me le permettez, mais pour les besoins de mon argument, je le maintiens, avec le présent.

C'est le présent qui nous enseigne. Vous avez vécu, moi, du moins, malheureusement, j'ai assez vécu pour apprendre la politique dans les faits; j'ai vécu dans les livres autant que ceux d'entre vous qui y ont le plus vécu. ...Oui, c'est le privilège de ceux qui ont veilli dans la carrière studieuse... Et j'ajoute que ce que la politique des livres m'avait appris, la politique des faits est venue me le confirmer : vous allez voir!

Qu'est-ce donc que l'égalité? C'est une aspiration de l'humanité. Nous y marchons sans cesse et nous n'y arrivons jamais : c'est la perfection. Ceux qui savent une meilleure définition nous en feront part à cette tribune. Moi je dis que l'humanité marche vers l'égalité, elle y a toujours marché; mais souvent elle y a marché par de mauvais sentiers; nous voulons lui tracer un sentier nouveau; il sera meilleur, croyez-le!

Eh bien! où est la lutte? où est l'obstacle? Le voici. Je marche sur des charbons ardents; mais j'y marche sans crainte; je marche, je crois, vers la vérité.

La lutte actuelle, la voici : elle est entre le capital ou la richesse, c'est la même chose, et le travail ou ce qui produit la richesse.

Lisez tout ce qui a été écrit dans ces temps; parcourez tous les journaux, si vous le pouvez, tous les écrits, si vous l'osez, vous verrez que tout se réduit à ceci : des riches et des pauvres, des capitalistes et des travailleurs.

Cela est vieux comme le monde, dites vous; je le crois bien, c'est le monde lui-même, c'est l'humanité.

Eh bien! le remède à ce mal, les moyens de faire cesser cette lutte, où sont-ils?

Voix à droite. — Dans l'Évangile.

MICHEL (de Bourges). — Dans l'arbitrage et dans la conciliation.

Je cherche la conciliation. Si je l'avais trouvée dans la monarchie, je m'y serais arrêté, mais je ne l'y ai pas trouvée. Aux jours de ma jeunesse, lorsqu'il y a vingt ans, par une belle nuit d'été, au sein de ma chère Argos, je prêtais serment de fidélité à la République, je l'aimais sans la connaître; et lorsque, plus tard, dans l'âge viril, engagé dans les partis, je faisais la guerre à la royauté constitutionnelle, peut-être sans bien la connaître, je me vouai encore à la République; mais j'étais alors, et je l'avoue, un homme de parti. Aujourd'hui, je cherche la vérité et je l'apporte comme je la sens.

Je veux concilier, je veux que la société marche dans la conciliation; je crois cela possible.

Vous aussi vous le croyez possible : vous donnez votre remède; j'apporte le mien : car c'est un mal que la guerre entre le capital et le travail. Il faut une lutte, il ne faut pas la guerre; il faut des athlètes qui, sans cesse, usant de leurs forces, se poussent, reculent, avancent et, éternellement vainqueurs, l'un et l'autre, proclament toujours leur victoire, aux yeux de l'humanité, dans l'intérêt de sa gloire. Messieurs, si le capital seul était arbitre dans cette lutte, y aurait-il là de la justice? Est-ce qu'on peut être bon juge dans sa propre cause? Si le travail, à son tour, voulait être juge, est-ce qu'il y aurait plus de justice? C'est une question que j'adresse, non plus à l'esprit, mais à la conscience. Non! L'humanité le proclame, nul ne peut être bon juge dans sa propre cause. Voilà pourquoi vous allez chercher un arbitre en dehors des partis intéressés.

L'orateur entreprend le procès de la Monarchie et la glorification de la République. Le mouvement républicain est irrésistible : « Vous êtes 500, nous 200; vous avez les fonctionnaires, l'armée, toutes les forces matérielles, et pourtant vous ne nous renversez pas! Et pourtant la République vit! » Il conclut ainsi :

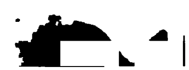
Messieurs, je n'ai besoin ni de résumé ni de péroraison; je me borne à ce peu de mots :

Je dis aux possesseurs, aux riches, aux capitalistes. Admettez le travailleur à faire la loi; il y a autant et plus d'intérêt que vous, et vous tuez les révolutions. Les révolutions, qui est-ce qui a intérêt à les empêcher? C'est le peuple. Nous, capitalistes, nous perdons une portion de notre capital; il nous en reste encore assez. Mais le peuple perd toute sa richesse. La logique le convie donc à être pacifique; ce sont les passions qui l'en détournent. Mais devant l'iniquité la passion s'éveille; elle agite les meilleures consciences; elle enlève le sentiment de la conservation elle-même. Oui, alors même qu'un peuple comme le nôtre saurait qu'au lendemain d'une révolution il serait plus malheureux que la veille, il fera encore la révolution, parce que, après tout, il veut la justice.

C'est le mot de M. de Falloux; il a été, comme moi, frappé de ceci. Il a dit : « Comment, à Lyon, depuis un an, depuis quinze mois, vous faites de l'oppression! » Et, voyez comme je veux ménager tout le monde, et même un gouvernement qui ne nous ménage guère. J'aurais pu vous dire : Vous êtes en pleine voie de réaction et cela signifie : vous êtes en dictature. Vous n'en voulez pas, je le sais; vous avez horreur de la dictature, moi aussi : vous avez raison; mais vous la faites enfin. Toutes les lois que vous avez faites, si nous les prenons d'homme à homme, en dehors des partis, elles se justifient par les circonstances. Quand j'ai vu des hommes aussi libéraux que M. Odilon Barrot, un nom connu... il m'a souvent dit qu'il était plus libéral que moi. Je le crois. (*M. Odilon Barrot fait un signe affirmatif.*) Quand j'ai vu un orateur comme M. Dufaure vous présenter des lois qui, dans tout autre temps, seraient inouïes, la loi sur l'état de siège, par exemple... et, je le déclare, c'est une des lois qui m'ont le plus révolté, parce que j'y ai vu

le civil soumis au militaire; j'aime beaucoup le militaire; il nous défend, il nous protège, c'est par lui que nous délibérons en paix, mais j'aime à le voir en dehors... Quand j'ai assisté, dis-je, à la présentation de telles lois par de tels hommes, j'en ai trouvé la raison seulement dans des circonstances appréciées par eux autrement que je ne les aurais appréciées moi-même. Oui, je crois que vous avez fait de la dictature, je crois que vous en faites encore. Que vous y soyez contraints par les circonstances, c'est ce que je ne veux pas examiner; mais je dis qu'elle a le caractère du temps. Si je voulais l'éplucher, passez-moi le mot, et l'examiner au point de vue philosophique, vous ne seriez pas plus raisonnables que la Convention; mais vous êtes moins cruels, la cruauté n'est pas de notre temps.

Eh bien! je ne veux pas vous juger pour la dictature; je crois que vous seriez meilleurs si vous ne vous croyiez pas obligés d'exercer la dictature. Tenez, mon compatriote, M. de Larcy, homme éloquent, et, selon moi, qui n'arrive pas assez souvent à cette tribune, mais qui y arrive toujours en puisant son argument dans son cœur et dans son esprit du Midi, qui a bien sa valeur, M. de Larcy l'a dit l'autre jour : « Nous vous avons traités cruellement, c'est que vous nous y avez forcés. » Justifier la dictature, c'est la constater, c'est l'établir. Eh bien! nous n'en voulons pas de la dictature, nous voulons échapper à la dictature. Il faut pour cela que nous soyons unis. Unis contre le dehors, cela va de soi; mais contre le dedans, cela doit aller et cela ira si vous voulez. Défendez la République, aimez la République. La plupart de vos pères l'ont aimée, tous l'ont respectée, quelques-uns ont été blessés par elle. Moi aussi, j'ai été blessé par vos pères, mais je ne me souviens pas de tout cela, la patrie veut que je l'oublie, je l'oublie.



JULES FAVRE

Jules Favre, né à Lyon le 21 mars 1809, mort à Paris le 20 janvier 1880. Avocat à Lyon, puis à Paris, il défendit les accusés d'avril devant la cour des Pairs, et commença son plaidoyer par ces mots : « Je suis républicain. » Secrétaire général au ministère de l'intérieur après la révolution de Février, il fut élu à la Constituante et réélu à la Législative par le département du Rhône. Rentré au barreau après le Deux-Décembre, il fut choisi comme avocat par Orsini ; son plaidoyer eut un grand retentissement. Elu député de Paris en 1858, à une élection partielle, il fut le chef des *Cinq* et prit une part importante aux débats du Corps législatif. Il fut réélu en 1863 à Paris et à Lyon, en 1869 à Paris seulement, au second tour de scrutin. Membre et vice-président du gouvernement de la Défense nationale, il reçut de ses collègues le portefeuille des affaires étrangères, qui lui fut conservé par Thiers jusqu'après la défaite de la Commune et la signature du traité de Francfort. Jules Favre, qui avait été élu à l'Assemblée nationale par cinq départements, fut envoyé au Sénat, en 1876, par le département du Rhône. Il était membre de l'Académie française depuis 1867, et avait été bâtonnier de l'ordre des avocats en 1860.

CONTRE L'EXPÉDITION DE ROME[1]

(*6 août 1849*)

Jules Favre expose à l'Assemblée qu'au début l'expédition française avait pour but de défendre l'indépendance de Rome et de respecter la République. C'est le ministère qui a manqué à ces engagements et qui a transformé cette expédition en une attaque contre la République romaine.

1. A la nouvelle de la révolution du 24 février, une insurrection, rapidement victorieuse, avait éclaté à Rome. Un triumvirat, composé de Mazzini, Armellini et Saffi, s'empara du pouvoir et força le pape à se réfugier à Gaëte. Le général Cavaignac, cherchant à ménager les catholiques français et les partisans de la République romaine, se contenta d'envoyer une frégate au pape en lui offrant



Et en effet, est-ce que vous n'avez pas solennellement promis à la tribune de l'Assemblée que vous n'attaqueriez pas la République romaine? Est-ce que votre Constitution ne vous disait pas, article 5, « que la France respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne; qu'elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et qu'elle n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple? » Est-ce que l'ordre du jour du 7 mai, devant lequel vous vous étiez inclinés, n'était pas un ordre formel de trêve, et qui établissait entre les deux camps la volonté souveraine de l'Assemblée nationale? Est-ce que vous n'avez pas dit formellement que vous acceptiez cette volonté? Est-ce que vous ne vous étiez pas engagés d'honneur à la respecter et à la faire exécuter? Est-ce que M. de Lesseps n'avait pas été envoyé dans ce but, et dans le but secondaire de vous faire savoir si la résistance de Rome était factice ou nationale?

Eh bien! votre parole d'honneur dix fois donnée, la Constitution de votre pays que vous avez jurée préalablement et que vous devez faire défendre, le vote souverain de l'Assemblée, votre humiliation devant ce vote, l'envoi de votre argent, tout cela, vous le foulez aux pieds; vous le tenez comme non avenu, et, persévérant dans le but que vous voulez audacieusement atteindre, malgré tant de barrières qui vous devaient le faire considérer comme hors de toute espèce d'action, de but, vous y marchez au travers de tous les obstacles.

Cet ordre d'attaque, je viens de le prouver, violait tout ce qu'il y avait de plus sacré chez les hommes : la loi fondamentale, l'honneur civil, l'honneur militaire, la volonté de la souveraineté nationale; tout cela est mis

l'hospitalité en France et un corps d'armée à Civita-Vecchia. Louis-Napoléon, sous l'influence du parti clérical, donna au général Oudinot l'ordre de marcher sur Rome et de s'emparer de la ville pour le compte du pape.

sous les pieds. Voulez-vous que je vous dégage de l'étreinte de toute cette responsabilité ? que, pour un instant, je vous suppose investis dans ce pays de la puissance souveraine ? Est-ce que je ne serais pas encore en droit de vous demander au nom de quel principe vous avez agi, quel est l'intérêt que vous avez sauvegardé et pourquoi vous avez déchaîné chez un peuple ami le fléau de la guerre ? Pourquoi ? Répondez-moi ! Répondez-moi non pas par des subterfuges et de grandes paroles, mais par un droit qui me console, qui relève la diplomatie française de l'abaissement où elle a été jetée malgré notre victoire. Quoi ! est-ce que c'est un rêve dans lequel nous sommes ? Est-ce que tous les principes sont bouleversés ? Est-ce que toutes les notions du droit et du sens commun sont effacées ? Nous sommes au XIXe siècle, nous sommes une nation qui a conquis sa liberté, qui a chassé ses rois, qui a déclaré que chez elle la souveraineté populaire serait le dogme fondamental, et il arrive, alors que nous avons accompli cette révolution, sur la foi de quelques tribuns qui parcouraient, en agitateurs, les provinces de la France pour y prêcher en faveur d'un droit qu'ils se sont empressés d'étouffer quand ils sont arrivés au pouvoir ; il arrive, dis-je, qu'une nation amie, elle, dans une position bien plus dure, bien plus intolérable, subissant le plus insupportable des jougs, croupissant dans l'ignorance, victime de sa mauvaise administration (*Interruptions à droite*)... L'histoire est là pour nous apprendre si le gouvernement que défend et chérit M. de Montalembert est celui de la prospérité et de la grandeur des nations. Et moi je lui réponds par les campagnes de Rome complètement incultes, par ce désert qui s'étend autour de la ville qui est le domaine ecclésiastique.

Eh bien ! quand la Romagne a voulu (car elle l'a voulu, vous ne pouvez le nier) secouer ses fers ; quand, depuis

1831, elle a demandé à toute l'Europe de consacrer la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, quand, plusieurs fois, elle a scellé cette pétition de son sang, et qu'à notre exemple, un jour, elle s'est levée dans sa spontanéité morale et civile; quand elle a dit, comme le sublime philosophe français : « Je pense, donc je suis; je pense, je suis éclairée, et dès lors le bandeau est tombé de nos yeux, et les ténèbres de l'ignorance et les vieilles superstitions, et les vieux préjugés ne sont rien pour moi désormais; j'entends désormais compter comme personne civile dans la grande famille de l'Europe; » quand elle a dit ces choses, quand elle s'est constituée en nation indépendante, c'est vous, messieurs, c'est la France républicaine qui intervient, qui égorge cette jeune liberté au profit de l'Autriche!

L'orateur conclut ainsi :

Et vous, vous êtes allés en Italie pour recueillir le vœu des populations romaines. C'est probablement pour y répondre et l'exécuter; et si ce vœu est tel que je le suppose, encore une fois, ne craignez rien ni de l'Autriche, ni de Naples. N'avez-vous pas des exemples qui témoignent assez que si la France prend une attitude digne et fière, elle sera accueillie par d'unanimes acclamations? Est-ce que Venise ne tient pas encore au fond de ses lagunes? Est-ce que les Hongrois n'ont pas mis non seulement l'Autriche, mais encore la Russie en échec? Ils meurent, non seulement pour conserver leurs champs paternels, pour se soustraire à l'esclavage, mais encore pour la cause de la démocratie, dont ils sont la vivante et brillante armée... Ah! je le sais bien, c'est le dernier trait qui vous a été réservé dans le *Moniteur* de la République française; je le sais bien, ces hommes héroïques, on les appelle des insurgés! Des insurgés! eux qui combattent pour le droit, pour la constitution

que l'Autriche a insolemment déchirée avec son glaive, eux qui combattent pour le droit, pour être des hommes libres vis-à-vis du Créateur et de l'Europe, vous les appelez des insurgés! Ah! que la protestation qui part de cette tribune les venge de cette insulte et qu'elle leur fasse comprendre qu'il y a encore en France des milliers de cœurs qui battent avec les leurs!

Quant à moi, je ne vous demande pas d'avoir leur courage, je ne vous demande pas d'imiter l'héroïsme de leur exemple, je ne vous demande qu'une chose : souvenez-vous de la parole d'honneur qui a été donnée par la France; cette parole d'honneur, elle est encore en échec. Ayez le courage d'être honnêtes, et de ne pas couronner votre expédition par un parjure..

SUR L'EXPÉDITION DU MEXIQUE

(14 mars 1862)

Jules Favre pose une première question : Pourquoi les Français vont-ils au Mexique? ont-ils véritablement quelque intérêt à cette expédition?

... J'examine donc, après cette première considération sur le droit, si, en fait, la détermination prise par le gouvernement français peut être expliquée par un motif plausible. J'aurais, messieurs, à cet égard, bien des choses à vous dire, si je voulais entrer dans les détails de la question; et il vous serait démontré que les intérêts de la France sont bien différents de ceux de l'Angleterre et de ceux de l'Espagne. Ces trois puissances n'obéissent pas aux mêmes inspirations. C'est ce qui nous fait redouter, pour les résultats de l'expédition, la confusion que je vous signalais en commençant mes observations.

Il résulterait des documents officiels qui ont été publiés par le gouvernement mexicain que la dette,

réglée par convention en ce qui concerne la France, atteint le chiffre de 150 000 piastres, c'est-à-dire, 750 000 francs. Je sais, messieurs, et je le déclare, parce qu'il ne faut rien laisser ignorer à la France de ce qui est à ma connaissance, je sais que les réclamations de nos nationaux s'élèvent à un chiffre plus important, mais ce chiffre n'a pas encore été déterminé par une convention. En exagérant toutes choses, il peut s'élever à 3 500 000 francs ou 4 millions. Très certainement il ne dépasse pas ce chiffre. Eh bien! au seul point de vue du calcul, qui doit entrer pour quelque chose dans les déterminations des hommes politiques, je vous demande s'il est sage pour obtenir le payement de 3 à 4 millions dont une partie est encore hypothéquée et contestable, s'il est sage de dépenser préalablement 20, 25 ou 30 millions. Assurément, messieurs, il serait infiniment plus sage de désintéresser ceux de nos nationaux qui souffrent, sauf à poursuivre le recouvrement de leurs créances sur le gouvernement mexicain, avant de nous aventurer dans une expédition qui peut être beaucoup plus coûteuse que l'importance même de la créance.

Je dis que, sur ce point, l'intérêt de la France n'est pas le même que celui de l'Angleterre. Les chiffres ont ici une très grande importance : car, à côté de 150 000 piastres dues à la France par convention, la dette de l'Angleterre est de 62 millions de piastres, et les Anglais ont, par conventions arrêtées, pour leur indemnité, 5 millions de piastres; l'Espagne réclame aussi, par conventions également arrêtées, 8 millions de piastres. De telle sorte, messieurs, que la France me paraît jouer ici, au point de vue de ses intérêts financiers, un singulier rôle.

Je ne veux rien dire de celui que la Grande-Bretagne s'est assigné à elle-même. J'ai pour la nation anglaise la plus profonde estime; et je suis convaincu que ses

hommes d'État ont eu des raisons excellentes pour s'associer à l'expédition de l'Espagne et de la France; mais je ne suis pas sûr que ces raisons n'aient pas été, jusqu'à un certain point, influencées par les calculs des gros banquiers qui ont trouvé, et tout le monde le sait, à acheter à prix réduits des titres avilis sur le marché du Mexique, et qui ne seraient pas fâchés, parce qu'ils comprennent très bien l'arithmétique, de se faire rembourser au prix nominal.

Quant à l'Espagne, messieurs, soyez sûrs qu'elle agit par un sentiment qui ne peut être le nôtre. Lorsque l'honorable M. Jubinal vous faisait la peinture éloquente des malheurs qu'elle avait imposés au Mexique, lorsqu'il vous rappelait cette domination qui pesait à la fois sur l'existence civile comme sur les âmes, qui appelait la servitude de la foi et le fanatisme religieux au secours des entreprises sous lesquelles pliaient les malheureux Indiens; lorsqu'il est vrai de dire que la domination de l'Espagne peut se résumer par un mot, le pillage endémique et successif, la négation de toute espèce de progrès pour ce malheureux pays, on peut dire que, s'il y a au Mexique un sentiment profond, vivace, c'est celui de la haine contre l'Espagne. Si nous étions allés seuls au Mexique, nous y aurions été reçus comme des amis, et nous n'aurions pas peut-être de raisons pour y rester; car, à peine notre drapeau se serait-il montré, nous aurions obtenu les satisfactions que nous désirions. Mais, avec l'Espagne à nos côtés, c'est une raison déterminante pour que jamais la conciliation ne soit possible.

Au point de vue politique, je disais, messieurs, que le gouvernement était au plus haut chef responsable, non seulement de la sécurité et de l'honneur de la France, mais encore de ses ressources et de son sang : les prodiguer, c'est un crime;.. les faire servir, je ne dirai pas à une

cause vaincue, mais qui devait nécessairement être vaincue, c'est une faute qui pèse lourdement sur la responsabilité du gouvernement. Avoir annoncé pompeusement toutes ces choses qui se sont évanouies, y avoir consacré nos millions et le sang de nos soldats, ce sont là des faits graves, d'où résulte une responsabilité qui ne peut pas simplement se dégager par l'éloquence de M. le ministre d'État. Au surplus, M. le ministre d'État, qui ne veut pas que le prestige de la France soit diminué par cette déplorable expédition du Mexique, est bien dans la nécessité de reconnaître que tout ce qu'on dit, tout ce qu'on fait espérer du développement de notre commerce extérieur, de notre prospérité intérieure, qui devait être la conséquence du succès de l'expédition, que tout cela n'est qu'un rêve qui s'est déplorablement évanoui.

Mais ce n'est pas seulement au Mexique que vous vouliez faire la guerre : à travers son cœur, que vous transperciez, vous vouliez aussi atteindre celui de l'Amérique. Eh bien! le triste résultat de cette expédition a été précisément d'agrandir cette Amérique que vous vouliez atteindre. En effet le dernier mot de votre fausse politique est l'aveu que l'expédition du Mexique a eu pour résultat final de jeter ce grand pays, que vous vouliez sauver de l'anarchie, entre les bras de l'Amérique.

Messieurs, je ne l'ai pas imaginé, c'est le gouvernement qui l'a dit dans cette dernière déclaration du *Moniteur* dont je signalais l'imprudence, alors que je disais que la sévérité du langage officiel ne doit jamais aller jusqu'à des épithètes blessantes pour un gouvernement qui, après tout, a la force et contre lequel vous ne pouvez plus rien. (*Bruit.*) Non, non, contre lequel vous ne pouvez plus rien et qui peut, lui, à cette heure, nuire considérablement à nos nationaux...

Ainsi le résultat de votre expédition aurait été de

grandir outre mesure cette Amérique dont le développement vous inquiète ainsi que le constatent les déclarations officielles que je pourrais vous mettre sous les yeux.

Et quand vous avez compromis les finances de la France, quand vous avez fait du sang de la France un usage qui doit lourdement peser sur vos consciences, j'ai le droit de dire que dans un pays libre vous seriez mis en accusation...

FALLOUX

Alfred-Pierre de Falloux, né à Angers le 5 mars 1811, mort à Bony-d'Iri le 6 janvier 1886. Auteur d'une histoire remarquée de Louis XVI et d'une histoire importante du pape Pie V, il fut envoyé à la Chambre, en 1846, par les électeurs légitimistes de Maine-et-Loire et fit partie de l'opposition de droite. Après le 24 février, l'un des premiers à reconnaître la République, il fut réélu à la Constituante; nommé rapporteur dans la question des ateliers nationaux, il conclut à la dissolution immédiate, qui fut le signal des journées de Juin. Louis-Napoléon l'appela, le 20 décembre, au ministère de l'instruction publique, où il prépara le fameux projet de loi organique sur l'enseignement et poussa de toutes ses forces à l'expédition romaine. Après le coup d'État, le comte de Falloux se retira dans l'Anjou et s'occupa d'agriculture, tout en continuant à prendre une part active dans la direction de l'opposition cléricale et royaliste. Il refusa de se présenter, le 8 février 1871, à l'Assemblée nationale, mais s'associa activement aux tentatives de fusion entre le parti orléaniste et le parti légitimiste; il demandait au comte de Chambord la reconnaissance du drapeau tricolore et l'adoption du comte de Paris à défaut d'héritier direct. — M. de Falloux avait remplacé M. Molé, le 26 mars 1857, à l'Académie française.

SUR L'EXPÉDITION DE ROME [1]

(6 août 1849)

Messieurs, je comprends l'impatience de l'Assemblée et personne ne respecte plus que moi le prix de ses moments; mais vous comprendrez aussi qu'après un discours si violent, si personnel contre tous les membres du cabinet, il n'est pas permis de laisser l'Assemblée se séparer, ni le pays s'étonner sous le coup de

1. M. de Falloux répond à Jules Favre (v. page 269.)

semblables paroles, sans l'essai de quelques mots de réplique.

Ce discours se divise, pour moi, en trois parties, que je traiterai fort inégalement.

La première, que j'appellerai celle des injures (*Protestations bruyantes*)... Je ne croyais pas que l'impression du discours de l'honorable M. Favre fût si promptement effacée, parmi ses amis surtout, ni qu'on pût me contester le mot que je viens de prononcer. Je demande à le maintenir, car j'ai à y répondre.

L'honorable M. Favre, qui a prodigué avec tant d'insistance les mots d'affront, de honte, d'humiliation, de mépris, de manquement à l'honneur; l'honorable M. Jules Favre, qui a semblé se complaire dans ces effets oratoires, doit savoir que pour que l'injure porte le coup qu'on veut lui faire porter, il faut qu'elle trouve son autorité dans la carrière, dans les antécédents, dans l'âge de celui qui la prononce.

L'injure... L'honorable M. Favre l'ignore peut-être, et, comme il semble tenir à ce moyen de discussion, il sera bien aise de l'apprendre... l'injure subit la loi même des corps physiques et n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hauteur d'où elle tombe.

Vous me permettrez de lui dire, pour achever ma pensée à cet égard, et je n'y reviendrai plus, qu'il a, à cette tribune même, depuis dix-huit mois, trop souvent changé de pensée pour que certains reproches puissent obtenir dans sa bouche toute la portée qu'il leur destine.

Quant à la partie des arguments empruntés à l'Assemblée constituante, le souvenir en est trop pesant ici pour que j'y revienne. J'aurais, d'ailleurs, une réponse qui pourrait me dispenser de toutes les autres, c'est que la politique de l'Assemblée constituante n'engage en aucune façon la politique de l'Assemblée législative...

M. de Falloux entre dans la discussion des faits reprochés et cherche à réfuter le dilemme de M. Jules Favre : « Ou le général Oudinot a dépassé ses instructions, ou il avait des instructions secrètes. »

... On a essayé aussi de nous faire un reproche au nom de ce qu'il y a de plus vibrant dans le sentiment national, au nom du sentiment militaire. On a dit que nous avions fait passer l'épée de la France dans les mains de l'Autriche. Non, ce n'est pas cela que nous avons fait. Nous avons refusé l'épée de la France à Mazzini. Nous n'avons pas voulu que l'épée de la France fût tenue par les mêmes mains qui avaient tenu ou sanctionné le poignard (*Violentes interruptions*). Non, l'épée de la France (je relève ces paroles, non pas pour l'Assemblée, mais à cause de l'impression qu'elles peuvent produire au dehors), non, l'épée de la France est restée dans les mains françaises les plus valeureuses et les plus dignes : toute l'Europe a reconnu ces qualités chevaleresques et généreuses qui s'appellent avant tout, par-dessus tout, les qualités françaises; personne n'a pris le change, hormis l'honorable orateur auquel je succède à la tribune.

Ne croyez pas, du reste, que si je m'attache brièvement aux quelques expressions qui m'ont blessé le plus dans le discours auquel je réponds, et qui, je le crois, blessent le plus le sentiment public, ne croyez pas que je veuille éluder le fond de la question; non, j'y entre maintenant, et j'espère arriver jusqu'au bout.

M. de Falloux déclare que la France avait le devoir de délivrer Rome des révolutionnaires.

Je dis que Rome a béni sa délivrance, et je me serais étonné prodigieusement qu'il en eût été autrement. Car voulez-vous me permettre de vous signaler la différence qu'il y a entre la situation que vous vouliez lui faire et la situation que nous lui faisons? Vous vouliez en faire la

République romaine, isolée au milieu des populations, ou qui ne l'adoptent pas, ou qui la repoussent formellement; vous vouliez placer cette République entre toutes les pressions italiennes, entre la Toscane, le Piémont et Naples; vous vouliez laisser dans son isolement, en face de l'Autriche elle-même, une République menacée de toutes parts, à peine comparable aux plus faibles États de l'Europe. Voilà le grand rôle que vous destiniez à Rome.

Et quel est le rôle que nous lui donnons, nous, et qu'elle a voulu, qu'elle a voulu de tout temps? Ce n'est pas celui de République romaine, dont elle connaît bien la chimère, le péril, l'inanité; c'est le rôle qu'elle occupe dans le monde depuis dix-huit siècles, c'est celui de capitale de la République universelle chrétienne; c'est celui de première ville du monde (*Vives interruptions*). Nous voulons, disais-je, restituer à Rome le rôle qu'elle a depuis tant de siècles, le nom qu'elle porte avec tant de gloire et de fierté, le nom de Ville Éternelle, nom que vous lui donnez encore par distraction, lorsque vous lui enlevez toutes les conditions qui la font telle.

Paris est la capitale de l'intelligence et des arts, nous le disons tous les jours : qui a songé à appeler Paris la Ville Éternelle?

Londres est la capitale du plus grand mouvement maritime et commercial du monde : qui songe à appeler Londres la Ville Éternelle?

Qu'est-ce qui fait que Rome continue à porter ce titre que vous lui donnez, même lorsque vous lui en contestez les conditions? Ce titre magnifique, ce qui fait qu'elle le porte, que personne ne le lui conteste, c'est qu'effectivement elle est la capitale, la vieille capitale de la République chrétienne, c'est qu'elle est la seconde patrie de tout le monde.

Ce que vous voulez faire de la République romaine, c'est la République de quelques millions de républicains chimériques; nous voulons en faire la seconde patrie de tout le monde, le pays dans lequel, après le sien, tout le monde vit par l'intelligence, par le cœur, par les sympathies, où, depuis dix-huit siècles, tout le monde est venu apporter sa pierre, avec respect, où la poussière même est imprégnée de vénération, du sang des saints, des héros, des martyrs. Voilà ce qui fait de Rome la Ville Éternelle, voilà ce que c'est que Rome, voilà ce qu'elle veut être, voilà ce qu'elle continuera à être.

Rome, toujours heureuse avec les papes, n'a été malheureuse que par leur exil. Quant à la République, elle a eu l'occasion de faire l'unité italienne avec Charles-Albert, mais elle ne l'a pas voulu parce que Charles-Albert était roi. La République « s'attaque aux lois primordiales de l'espèce humaine et du cœur humain ».

Oui, puisque vous m'obligez à insister sur un argument que je croyais si simple et si banal, puisque vous le contestez, oui, tant que vous n'aurez pas détruit les intérêts commerciaux, les intérêts internationaux; tant que vous n'aurez pas changé le cours des passions et des fleuves; tant que vous n'aurez pas empêché l'Escaut et le Danube de rouler dans un sens opposé leurs flots, et les intérêts qu'ils portent avec eux; tant que vous n'aurez pas empêché les montagnes d'être ici des obstacles et là les fleuves d'être des facilités, distribués inégalement entre les peuples qui se les disputent comme les éléments de leur vie; tant que vous n'aurez pas empêché le soleil d'imprimer ici un caractère viril, là un caractère moins énergique aux nations; oui, tant que vous n'aurez pas modifié la configuration du globe, tant que vous n'aurez pas empêché les intérêts opposés des populations et les avantages qu'elles se disputent, vous n'aurez rien fait avec votre système d'unité.

Et c'est précisément dans cette voie que nous ne voulons pas nous engager. Nous voulons améliorer ce qui est; nous voulons tirer de nos alliances à l'extérieur, de nos institutions à l'intérieur tout ce qu'on peut en faire sortir de bien, d'intelligence, de liberté et de progrès; mais cette lutte surhumaine contre les traditions et le caractère des pays qui nous entourent, contre les mœurs et les traditions qui vivent dans notre propre pays, cette lutte contre les lois mêmes de la nature, nous ne l'avons pas entreprise, nous ne l'entreprendrons pas. Nous ne l'entreprendrons pas parce que c'est la ruine de tous ceux qui la rêvent et qui l'entreprennent.

ROUHER

Eugène Rouher, né à Riom le 30 novembre 1824, mort à Paris le 3 février 1884. Avocat dans sa ville natale, il fut après la révolution de Février envoyé comme républicain à la Constituante et à la Législative. Ministre de la justice en octobre 1849, il soutint la politique de Louis-Napoléon et prit part, comme garde des sceaux, au coup d'État de Décembre. Démissionnaire le 22 janvier 1852, il reçut la vice-présidence du conseil d'État, mais rentra aux affaires en 1855 et y resta jusqu'au mois de juillet 1867. Son histoire est, à cette époque, celle même de l'Empire; on le nommait le vice-empereur. Après les élections libérales de 1867, il sortit du ministère, fut nommé président du Sénat et poussa Napoléon III à la guerre contre la Prusse. L'Empire tombé, il se réfugia en Angleterre où il fonda le journal la *Situation*. Député à l'Assemblée nationale, puis aux Chambres de 1876 et de 1877, il travailla à la restauration de l'Empire. Après la mort du prince impérial, il reconnut le prince Napoléon comme chef et représentant de la dynastie.

SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT [1]

(26 février 1867)

Le langage qu'on vous a tenu hier est emprunté à d'autres temps et à d'autres circonstances. Lorsqu'on était en face d'une Charte descendant d'en haut et reposant sur un principe que je n'entends point discuter ici, lorsqu'on était en présence d'une Charte improvisée en quelques heures, sous l'empire d'urgentes nécessités d'ordre public, on pouvait dire : Le peuple n'a pas consenti le contrat, il n'a pas ratifié le pacte; vis-à-vis

1. Le ministre d'État répondait à Jules Favre et à Eugène Pelletan, qui avaient soutenu que les libertés accordées par l'empereur cachaient un piège et que la minorité avait dès lors pour devoir de les repousser.

de cette Constitution, nous avons des droits qui ne peuvent avoir été compromis par la volonté de quelques-uns. Mais quand le peuple tout entier a voté à deux reprises, lorsqu'il a posé les bases des institutions, lorsqu'il a défini leur responsabilité respective, dire qu'on a un droit dont on demande la restitution, c'est tout simplement protester, comme le faisait tout à l'heure l'honorable M. Pelletan, non pas contre le prince, mais contre le peuple.

Et maintenant, si ces principes sont vrais, qu'est-ce donc que le décret du 24 novembre 1860? Ai-je à le discuter devant vous? Ai-je à déterminer le pas considérable qu'il a fait faire au développement de nos libertés publiques et de vos prérogatives, lorsqu'il a organisé la publicité de vos débats, cette publicité qui élargissait d'une manière si considérable votre influence; lorsqu'il a invoqué votre intervention plus active et plus énergique dans le contrôle des affaires publiques, de la politique intérieure et extérieure du Gouvernement? Quoi! vous chercherez à ce décret du 23 novembre 1860, œuvre spontanée du souverain, résultat de ses méditations, résultat d'appréciations profondes qu'il a faites des besoins et des intérêts du pays, vous chercherez à ce décret je ne sais quelle cause équivoque tirée d'un isolement politique, d'une charge trop lourde pesant sur sa tête, alors qu'à ce moment la situation de la France était splendide, alors que nous sortions des victoires d'Italie, alors que l'influence française avait atteint le degré le plus élevé, alors que la majorité du Corps législatif entourait de son affection, de ses sympathies, de son dévouement, le chef de l'État! Quoi! c'est à ce moment que vous cherchez des mobiles puérils et secondaires à des résolutions élevées, désintéressées, grandioses.

Comment se fait-il, si l'Adresse est un droit primordial et supérieur, que le parti républicain ne l'ait jamais réclamée depuis

1857? Comment peut-on soutenir, d'ailleurs, que le décret de 1867 soit un aveu de faiblesse et d'impuissance?

Comment! au moment où nous élevons plus haut encore le drapeau des libertés publiques; au moment où nous brisons les barrières qui peuvent arrêter l'essor de la presse; au moment où nous détruisons tout ce qu'il pouvait y avoir de disproportionné, de discordant au point de vue de la liberté de la presse, dans le décret de 1852; au moment où nous allons organiser le droit de réunion, où nous allons porter dans la lutte électorale un flambeau, une lumière et peut-être une agitation de plus..., à ce moment, vous venez nous dire que lorsque nous provoquons toutes les discussions, toutes les délibérations; lorsque la presse peut discuter plus librement qu'elle ne l'a fait jamais les prétendues fautes que nous aurions commises; lorsque nous accueillons toutes les interpellations; lorsque, dans un sentiment de prudence, de précaution et de garantie, dans l'instant même où paraît au *Moniteur* le décret du 19 janvier 1867, nous déclarons que nous sommes tout prêts à accepter, aussitôt qu'elles se produiront, les interpellations annoncées sur les affaires étrangères, vous venez dire que nous reculons, pâles et inquiets, redoutant la lumière et ses rayonnements importuns! Eh quoi! ne sommes-nous pas disposés à répondre à toutes les articulations, à examiner tous les griefs, à discuter toutes les propositions? Des inquiétudes! mais si des inquiétudes avaient troublé notre esprit, ébranlé notre courage, compromis notre crédit personnel, nous aurions maintenu le décret de 1852, nous nous serions refusés à l'expansion, à l'expression des pensées libérales qui se sont agitées dans cette enceinte à votre dernière session et que beaucoup d'entre nous ne croyaient pas devoir se réaliser d'une manière si rapide.

Comment! nous sommes des timides, des pusilla-

nimes, nous avons peur de la discussion publique, lorsque nous l'élargissons, lorsque nous la rendons européenne, universelle, lorsque nous acceptons tous les organes de la presse dans leur liberté d'action et dans leur indépendance, lorsque nous venons provoquer l'opinion jusque dans le sein du suffrage universel! Il y a dans ces accusations quelque chose de si étrange, qu'en vérité je ne crois pas devoir insister davantage.

Et cependant elles s'expliquent : elles s'expliquent par ces préventions opiniâtres, par ces injustices aveugles, qui toujours, de ce côté de cette Assemblée, ont accueilli les actes et la conduite du gouvernement; elles s'expliquent parce que, laissez-moi vous le dire sincèrement, vous n'avez jamais compris ni le gouvernement contre lequel vous luttez, ni le prince qui nous gouverne. Agités, dès la première époque de la fondation de l'Empire, par je ne sais quelles irritations qui vous ont fait croire que le despotisme s'installait en France, qu'il allait y prendre racine, que les libertés publiques étaient à jamais condamnées, vous avez toujours vu le gouvernement à travers ces préventions, vous l'avez toujours jugé sous l'obsession de vos souvenirs, sous l'influence de ces irritations du premier jour.

Vous avez cru que le souverain, qui cependant n'avait pas passé la majeure partie de sa vie sur les marches du trône d'un despote pour y gagner ces tristes sentiments et s'en pénétrer, que le souverain qui, avant d'être l'élu de la nation, avait été l'élu de l'exil et du malheur, n'avait pas le sentiment des nécessités d'une grande société et d'une haute civilisation. Vous l'avez toujours envisagé comme devant se cramponner à son pouvoir, à ses prérogatives, à ses attributions, sans s'inquiéter du bruit plus ou moins lointain que le monde produisait autour de lui. Vous vous l'êtes figuré comme un despote dominé par la passion du pouvoir et ne voulant jamais

marcher en avant. Eh bien! vous l'avez complètement méconnu!

Le souverain s'est dit, au contraire, qu'il fallait faire un pas en avant. De même qu'il a voulu, au risque de compromettre sa popularité, détruire les barrières économiques, de même il a voulu assurer les libertés publiques par la suppression de l'Adresse et le rétablissement des interpellations. On dit que ces interpellations sont réglementées. Fallait-il permettre qu'elles devinssent quotidiennes et que les discussions fussent entravées par l'opposition systématique? Il suffira que les interpellations soient sérieuses et utiles pour qu'elles aboutissent.

On a dit aussi : Ce qu'un décret a donné, un décret pourra le retirer; mais les libertés publiques nouvellement instituées sont une garantie suffisante, et le gouvernement ne songe nullement à provoquer un conflit.

JÉROME NAPOLÉON

Napoléon-Joseph-Charles-Paul Bonaparte, né le 9 septembre 1822 à Trieste, mort à Rome le 17 mars 1891. Député de la Corse à la Constituante et à la Législative, il siégea à gauche et combattit fréquemment la politique de son cousin. Après avoir protesté contre le coup d'État, il se rallia, après le plébiscite du 10 décembre, au prince président, accepta le sénatus-consulte qui l'appelait éventuellement à l'hérédité, et entra au Sénat. Devenu le gendre de Victor-Emmanuel, roi de Piémont, il fut l'un des promoteurs de la guerre d'Italie; adversaire résolu du pouvoir temporel des papes, il prononça sur cette question au Sénat, le 1er mars 1861 et le 22 février 1862, des discours dont le retentissement fut considérable. Après la chute de l'Empire, le prince Napoléon fit de nouvelles avances au parti républicain; nommé député d'Ajaccio le 14 mai 1876, il siégea à gauche, dénonça à la tribune le péril clérical et signa le manifeste des 363. Expulsé comme prétendant, le 22 juin 1886, en vertu de la loi d'exil, il se retira à Prangins et prit une part active à la campagne boulangiste. Une fraction importante du parti bonapartiste avait refusé de le reconnaître après la mort du prince impérial, et lui avait opposé son fils, le prince Victor.

LE POUVOIR TEMPOREL [1]

(1er mars 1861)

Messieurs les sénateurs, je ne suivrai pas l'exemple des éloquents orateurs auxquels je réponds, je ne veux pas plus qu'eux passionner le débat, mais je tâcherai d'être aussi net et aussi précis que leurs conclusions m'ont paru peu claires.

J'applaudis à la vaste érudition de mon honorable

1. Les troupes françaises occupaient Rome pour défendre le pouvoir temporel du pape. Dans le projet d'Adresse, le Sénat félicitait l'Empereur de cette politique.

collègue M. Bonjean. Les prémisses de cette histoire complète, approfondie, et justement appréciée qu'il a faite des inconvénients du pouvoir temporel à Rome, je n'ai pas besoin de le dire, étaient tout à fait dans mes opinions.

J'applaudis également et j'approuve cette comparaison pittoresque et ingénieuse qu'il a faite de ces deux plateaux de la balance dans laquelle il y a, d'un côté, le pouvoir temporel, et, de l'autre, le pouvoir spirituel, quand il est venu, au nom des convictions d'un catholique convaincu, vous montrer comme une règle, comme une leçon invariable de l'histoire, que plus le pouvoir temporel des papes montait, plus leur influence personnelle baissait.

Mais, messieurs, après ces prémisses, après cette exposition, après cette vaste leçon d'histoire, quelle a été sa conclusion? Qu'il me permette de le dire, cette conclusion que le pape doit régner à Rome, sans y gouverner, n'est pas une conclusion sérieuse.

Il y a deux ans qu'on a cherché à appliquer cette solution. Ce n'est qu'un vicariat abâtardi et amoindri. Cette idée d'un vicariat, elle a germé dans l'esprit de quelques hommes d'État. Sans doute elle a pu se présenter à leur esprit; mais quand ils se sont appliqués à vouloir la formuler, soit dans un traité, soit même dans une note, je n'apprendrai rien au Sénat en lui disant que la plume est tombée de leurs mains et qu'ils ont reconnu eux-mêmes qu'on ne pouvait rien formuler de sérieux quand on voulait, non plus rester dans les généralités, mais appliquer sérieusement ces principes, faire à chacun la part qui lui revient, c'est-à-dire au roi d'Italie le gouvernement, au pape une espèce de souveraineté, une espèce de domination nominale. Non, messieurs, ils ont reconnu, et je le répète, que là ne sont pas les éléments d'une solution sérieuse pour la

question romaine. Du reste, cette solution ne tombe-t-elle pas d'elle-même devant le refus énergique, absolu dans le présent, dans l'avenir, dans toutes les éventualités possibles, que la cour de Rome oppose à cette solution ?

Messieurs, ici j'aime à rappeler devant le Sénat combien la logique reprend toujours ses droits, combien elle est inexorable, combien plus vous la fuyez et plus, lorsque vous avez de la bonne foi et un esprit sérieux, vous êtes obligés d'y revenir.

En effet, cette solution, toute mauvaise qu'elle soit, je comprends, jusqu'à un certain point, qu'on ait voulu l'appliquer, mais à une condition, c'est que les deux parties en veuillent; si au contraire le pape s'y refuse énergiquement, positivement, s'il vous dit : Je ne veux pas même discuter, pas même essayer de discuter cette question; alors, que reste-t-il comme conséquence ? Il reste ce que je vais développer à cette tribune, un parti net, franc, le retrait des troupes de Rome. J'accepte donc d'avance cette espèce de blâme qu'on a voulu jeter sur les opinions que je défends, en disant que c'étaient des opinions extrêmes et radicales. Peu importe que ce soit des opinions extrêmes et radicales, il s'agit de savoir si elles sont justes.

Vis-à-vis de l'honorable M. le vicomte de la Guéronnière, je me trouve plus à mon aise.

Au milieu de ces phrases élégantes, de ces antithèses, de ces oppositions, de ces éloges rendus à tout le monde et de ces fleurs de rhétorique dont il a couvert l'Italie et le pape, Pie IX et Victor-Emmanuel, M. de Cavour et le cardinal Antonelli, fort étonnés sans doute de se trouver réunis dans cette guirlande de fleurs dont il les a entourés, qu'est-il venu vous dire, quelle a été sa conclusion ? Qu'il n'y avait rien à faire. Ce n'est pas une solution qu'il a apportée à cette tribune, c'est une décla-

ration d'impuissance avec les phrases les mieux arrondies, les plus sonores, mais sans idées au fond (*Rumeurs*). M. de la Guéronnière conseille à son gouvernement d'attendre... Et attendre quoi, messieurs ? Attendre que l'agitation soit encore plus profonde dans les esprits ! attendre que l'émotion soit plus vive en Italie, en Europe, en France ! que ces déplorables divisions qui nous agitent et qui nous séparent si complètement soient augmentées ! Non, messieurs. Et c'est au nom de la paix, de la modération que vous donnez de semblables conseils ! Je n'hésite pas à le dire, ces conseils ne sont pas bons, et j'adjure mon gouvernement de ne pas les suivre.

Ce qu'il faut, c'est résoudre la question romaine ; ce qu'il faut, c'est calmer les esprits au nom des intérêts spirituels et des intérêts matériels. Nous en avons assez de cette question romaine, elle nous a fait assez de mal, il faut y mettre un terme. Je n'hésite pas à le dire, si la France, par l'organe de son Empereur, prend une décision positive, nette, j'affirme que cette émotion cessera, qu'elle tombera, je l'affirme parce que je ne crois pas que ce résultat puisse être empêché par le parti *clérical* (qu'on me permette ce mot, je n'en trouve pas d'autre) ou le parti qui se sert de la religion pour agiter, malgré les représentants de cette religion, contre leur gré, je le veux bien, quoique si je voulais lire ou rappeler à cette tribune différentes circulaires des évêques ou de certains évêques que l'honorable M. Billault a cités, on y verrait des brandons de discorde plus que de l'autre côté, précisément parce qu'elles tombent d'une chaire élevée et d'une position que nous sommes habitués, que nous devrions être habitués à respecter.

Eh bien ! je dis que si, parlant nettement, l'Empereur pouvait accepter ou appliquer la solution que nous lui demandons, la paix rentrerait dans les esprits et qu'il

aurait rendu le plus grand service à la France et à l'Europe entière. Je dis que ces agitations sont des agitations factices, et qu'elles tomberaient avec le motif qui les provoque.

C'est à dessein, messieurs, qu'il est un nom que je ne prononcerai pas dans mon discours et que j'ai vu avec regret hier porter à cette tribune : le nom de Venise. Assez d'agitations déjà se produisent, nous avons assez de nous occuper de la question romaine, et puisque le nom de Venise n'est pas prononcé dans notre Adresse, qui cependant dit tant de choses, je ne le prononcerai pas non plus dans mon discours. Je ne sais si, dans l'avenir, la politique ne nous obligera pas à faire entendre ce nom; en tout cas, ce n'est pas aujourd'hui et dans cette discussion qu'il faut le faire.

C'est sans découragement, messieurs, mais avec un certain regret que j'ai abordé aujourd'hui la tribune. En effet, à la suite des discussions de l'année passée, un an s'étant déjà écoulé sur cette position fâcheuse, fiévreuse, que je voudrais voir calmée, comme je l'ai dit tout à l'heure, j'espérais que l'année ne se passerait pas sans que la question fût résolue.

L'orateur fait, avec pièces à l'appui, l'historique de la question romaine et montre la fausse situation du pape.

Mais notre situation il faut absolument y mettre un terme! Croyez-le bien, ce n'est pas un argument de tribune que j'apporte ici, c'est une conviction, une conviction profonde que je voudrais faire entrer dans vos esprits, dans l'esprit de mon gouvernement et de mon souverain : c'est que la situation actuelle ne peut pas se prolonger, qu'elle est mauvaise; qu'elle est mauvaise pour la France, mauvaise pour l'Italie, mauvaise pour l'Europe! qu'il faut pacifier les esprits, rassurer les

intérêts, calmer ces agitations; surtout que ces agitations ne continuent pas!

Si vous voulez les calmer, évacuez Rome, vous ne les calmerez pas sans cela. Quant au maintien du *statu quo*, c'est le maintien perpétuel des agitations.

Avez-vous réfléchi, messieurs, à une éventualité que je ne veux pas même approfondir, mais qu'il faut cependant entrevoir? Je parle de la situation faite à notre brave armée à Rome, à nos admirables soldats français. Vous serez peut-être obligés, et Dieu veuille que ce jour ne soit pas prochain, de les réduire au rôle humiliant de gendarmes d'un pouvoir condamné... (*Réclamations*), de gendarmes obligés de défendre un gouvernement que toutes les dépêches diplomatiques, toutes les lettres, toutes les proclamations de leur Empereur trouvent mauvais : car lorsqu'on ne trouve pas un gouvernement mauvais, on ne lui donne pas des conseils si énergiques et si réitérés de changer de politique et de conduite.

Quelle est cette situation? une situation de devoir, je le sais, et les soldats de la France rempliront tous les jours leur devoir. Oui, j'en suis sûr, mais vous ne pouvez pas m'en vouloir de revenir sur ce terrible devoir et de désirer que les soldats de la France soient employés à une autre mission....

Il ne me reste, messieurs, que quelques mots à dire pour clore cette trop longue discussion. J'ai tâché d'écarter et j'écarterai surtout, dans les principes sur lesquels je voudrais voir basée la solution de la question italienne, toute idée religieuse. La religion est et doit rester en dehors de ce débat; il ne dépendra pas de nous de l'y faire intervenir. Nous ne voulons ni directement ni indirectement attaquer la religion. Nous n'avons pas à la juger, ni à la blâmer. Pour nous elle est un objet de respect et de vénération; mais nous ne voulons pas

qu'elle entrave la politique à laquelle elle doit rester étrangère. Cette tactique du mélange du temporel et du spirituel, sur lequel j'insiste tant, est une des bases de mon argumentation.

Je veux qu'il soit bien su dans le pays tout entier que nous n'attaquons en rien le dogme religieux, que la religion est restée étrangère à ces débats, et que si quelqu'un l'y mêle ce n'est pas nous; ce n'est pas nous qui appelons l'Empereur Hérode!

Que devrait donc faire mon gouvernement? Stipuler d'abord, pour le mettre en dehors du débat, tout ce qu'il faut pour l'indépendance spirituelle du Saint-Père, pour son honneur, son indépendance financière et de toute nature. Voilà pour le chef spirituel. Ceci fait, et ces bases, je n'ai pas à les indiquer à cette tribune, les hommes d'État doivent les rechercher dans leur cabinet, les bases de l'indépendance spirituelle du Saint-Père une fois admises, il faut qu'elles soient notifiées à Rome. L'Italie les acceptera pour peu qu'elles soient raisonnables. Elles le seront si la France les propose.

Le pape se trouvera vis-à-vis de ses populations. Nous évacuerons Rome et si, ce qu'à Dieu ne plaise, des passions anarchiques devaient être prévenues dans la Ville Éternelle, si un danger quelconque devait s'ensuivre pour la personne du pape, le Saint-Père aura l'assurance que des soldats italiens sauraient le défendre dès qu'il le demanderait et protéger sa souveraineté spirituelle.

C'est franc, tout ce que nous demandons là. Alors quand le pape se trouvera en présence des Romains, il avisera. S'il ne gouverne pas bien, si les Romains, entraînés par le désir qu'ils peuvent avoir de constituer la capitale de l'Italie, se portent à des manifestations respectueuses, mais régulières, le pape cédera le pouvoir temporel et quittera Rome.

S'il quitte Rome, ce sera, je le reconnais, une occasion de grands troubles pour certaines consciences catholiques; ce sera un malheur, un grand malheur, mais l'unité de l'Italie en sortira triomphante.

Et rappelez-vous les leçons de l'histoire. Placée sous le coup d'une nécessité, la cour de Rome cède; en dehors, jamais! Donnez-lui des conseils : si vous n'êtes pas les plus forts, elle vous répond pas un refus net. Donnez-lui des conseils respectueux, pleins de vénération, mais enfin énergiques, décidés; dites au Saint-Père : Je ne défendrai plus votre pouvoir temporel à Rome, mes troupes vont partir... Oh! alors la cour de Rome cédera (*Mouvement*). Ce n'est pas sous l'influence seule de la peur : il y a, grâce à Dieu, des circonstances où évidemment la raison doit prendre le dessus. Eh bien! ces circonstances existent et ces sentiments se produisent à la cour du Saint-Père.

Il est impossible qu'un rayon divin ne descende pas enfin dans son cœur et ne lui fasse pas préférer une souveraineté pleine de calme, de sérénité, de beauté, de tendresse, une souveraineté incontestée, à ce lambeau de pouvoir temporel qui sera sans cesse disputé, que la force de la France peut sans doute lui conserver, mais au prix de quels sacrifices, de quelles inconséquences, et qui forcément doit lui échapper un jour.

Ce que je demande, messieurs, après avoir indiqué à grands traits cette solution, ce que je demande, c'est que le gouvernement de l'Empereur fasse entendre sa voix, qu'il se décide. Il est temps, la question est mûre; elle a été plaidée; il faut aujourd'hui la juger.

Et vous le dirai-je? Oui, j'ai pleine confiance dans les décisions de l'Empereur, qui ne sauraient être autres dans l'avenir que son langage dans le présent. Quitte à être désavoué par M. le ministre commissaire du gouvernement, peu m'importe! j'ai pleine confiance

que la question italienne se résoudra dans le sens de l'unité; que la solution ne saurait être autre sous Napoléon III que sous Napoléon Ier; que le spirituel doit être séparé du pouvoir temporel, et que l'ombre et le génie du grand Empereur inspireront les décisions de nos successeur.

ERNEST PICARD

Ernest PICARD, né à Paris le 24 décembre 1821, mort à Paris le 19 mai 1877. Avocat et membre du conseil de surveillance de l'ordre, il fut élu député en 1858 par la 4e circonscription de la Seine et siégea parmi les cinq députés de l'opposition. Réélu en 1863 et 1869, il fut nommé, au 4 septembre, membre du gouvernement de la Défense nationale et ministre des finances. M. Thiers l'appela ensuite au ministère de l'intérieur. Ernest Picard donna sa démission après la Commune et fut envoyé à Bruxelles comme ministre plénipotentiaire. Elu sénateur inamovible en 1875, il siégea au centre gauche.

DU JUGEMENT DES FLAGRANTS DÉLITS [1]

(8 mai 1863)

Il faut un bien impérieux sentiment du devoir, messieurs, pour que je me décide à prendre en ce moment, et sur cette loi, la parole devant la Chambre.

Le gouvernement proteste de ses intentions libérales. Je veux bien y croire... (*Rumeurs*). Mais avec les meilleures intentions, le gouvernement peut présenter une loi qui ne répondrait pas à son désir, et déjà, s'il m'est permis de vous le rappeler, la revision du code pénal, que vous avez votée cette année, était présentée comme un acte de libéralisme, qui a singulièrement changé de face dans la discussion devant cette Chambre.

Quant au projet actuel, il touche et aux questions les plus délicates et aux principes les plus importants de

1. Le gouvernement avait déposé un projet de loi sur le jugement des flagrants délits et le présentait comme une réforme libérale du code d'instruction criminelle.

notre droit pénal, de notre code d'instruction criminelle.

Un mouvement s'était manifesté dans les esprits, et le gouvernement en a probablement eu connaissance : on désirait une réforme dans notre loi d'instruction criminelle, et une suppression ou, du moins, un adoucissement de la détention préventive.

Est-ce à ce mouvement d'opinion que le gouvernement a voulu répondre, quand il vous a présenté le projet de loi sur le jugement des flagrants délits?

S'il l'a voulu, je le louerai de cette intention; mais en expliquant le projet de loi devant vous, je ferai facilement comprendre à tous ceux qui voudront me prêter une attention bienveillante, que le projet de loi n'est pas du tout un acte libéral.

Il se compose d'un très petit nombre d'aticles, et il repose sur le principe, souvent dangereux, de la prompte expédition de la justice; il est, dit-on, une importation anglaise.

Les institutions anglaises offrent des garanties, je le reconnais; mais ces garanties reposent surtout sur une liberté qui nous manque absolument, et sans laquelle il est impossible de se livrer à des innovations de cette nature, sur la liberté de la presse. Chez nous, au contraire, le gouvernement prétendait trouver dans les principes mêmes de notre droit le moyen d'y suppléer, et quand il nous arrivait de nous plaindre, il nous répondait en nous vantant la perfection de nos codes et en cherchant à nous faire comprendre la distinction fondamentale qui existait entre la poursuite, le droit de requérir, et l'instruction ou la juridiction, le droit de statuer.

Vous avez, nous disait-on, une magistrature inamovible qui seule peut disposer du sort, de la liberté et de l'honneur des citoyens. En conséquence, vous trouvez dans nos lois mêmes des recours et des garanties qui

devraient être accompagnés certainement de l'institution des libertés que nous réclamons chaque jour, mais qui pendant quelque temps, du moins, peuvent en tenir lieu.

On nous dit, messieurs, qu'il faut emprunter à l'Angleterre ces formes simples qui permettent de traduire immédiatement devant la justice, et, renonçant aux lenteurs de notre instruction criminelle, de faire juger l'inculpé au moment même où il vient d'être arrêté.

Je le veux bien, messieurs, et j'applaudirai si le droit de défense n'est pas sacrifié par là même, si la recherche de la vérité n'a pas à en souffrir.

Or, le projet actuel manque à ces principes élémentaires, et c'est dans son fonctionnement qu'il faut l'étudier pour le comprendre.

Le projet actuel permet d'arrêter l'individu qui est soupconné d'un délit à midi par exemple, de le traduire à une heure devant le juge, de faire entendre contre lui des témoins qui viendront déposer après avoir été verbalement requis, témoins dont le domicile, dont le caractère seraient parfaitement inconnus à celui qui sera ainsi amené sur les bancs de la correctionnelle. Les dépositions seront recueillies, le jugement sera prononcé, l'inculpé sera condamné ou acquitté. Certes, la justice aura été rendue vite! L'aura-t-elle été bien? C'est là une question toute différente. Dans notre code d'instruction criminelle, au contraire, la loi oblige à interroger le prévenu dans les 24 heures; elle permet au ministère public, fonctionnaire amovible, de requérir la poursuite; mais elle lui défend d'ordonner et de disposer du sort du prévenu arrêté et elle exige que le magistrat inamovible intervienne, qu'il donne son avis, qu'il statue et qu'il ordonne ce que, dans nos termes de droit, on appelle le mandat de dépôt. Cette garantie a été, surtout au banc de MM. les commissaires du gouvernement, con-

sidérée comme une garantie très précieuse. Vous voudrez bien comprendre qu'elle disparaît complètement pour le jugement des flagrants délits.

Tout inculpé arrêté en état de flagrant délit, pour des faits punis de peines correctionnelles, est immédiatement conduit devant le procureur impérial qui l'interroge et qui, s'il y a lieu, le traduit sur-le-champ à l'audience du tribunal.

Veuillez, messieurs, bien saisir l'innovation; c'est le fonctionnaire amovible qui dirige la poursuite, c'est le fonctionnaire qui, dans notre droit criminel, a la fonction de requérir qui est appelé à statuer et à faire traduire directement devant le tribunal le prévenu qui a été arrêté et à ordonner lui-même le mandat de dépôt. Le juge d'instruction, c'est-à-dire l'élément qui représente la magistrature inamovible, disparaît de ce premier degré et, sans son intervention, le prévenu est amené sur les bancs de la police correctionnelle, c'est là qu'il va être jugé.

Mais, nous dit-on, il ne sera pas jugé sur-le-champ s'il s'y refuse; il pourra demander un délai, et le tribunal pourra lui accorder trois jours au moins. Soit, il faut supposer qu'il connaisse bien la loi, qu'il fasse respecter son droit. Il obtient le délai de trois jours. Après ce délai, il a pu, retenu qu'il est par le mandat de dépôt, appeler ses amis prévenus utilement dans ce court espace de temps, prévenir ceux qu'il est nécessaire de faire venir pour le justifier; ils sont venus à l'heure dite à l'audience; il est justifié, le juge l'acquitte.

Mais, messieurs, il a comparu sur les bancs de la police correctionnelle, et il n'a pas joui du bénéfice que nous payons si cher, dans nos lois d'instruction criminelle, des deux degrés de juridiction, c'est-à-dire du bénéfice de l'ordonnance de non-lieu qui aurait été rendue à son profit si sa justification devant le juge d'instruction eût paru suffisante.

L'orateur établit que le projet de loi a fait une confusion sur le mot *flagrant délit* « qui n'a pas en droit le même sens que dans le langage de tous les jours. » Si le gouvernement avait eu vraiment l'intention de faire une loi libérale, il eût au moins accordé un défenseur à l'accusé.

Je cherche à trouver, à travers ce projet, un fil conducteur qui me permette de reconnaître les intentions du gouvernement. Je veux les croire sages, excellentes; mais je lui montre combien il s'est égaré dans sa route, et combien, en définitive, il lui sera difficile de faire comprendre que cette rapidité, qui est ainsi infligée au prévenu, lui est infligée dans son intérêt.

Qu'avions-nous demandé, messieurs, et que se fait-il maintenant? Tous ceux qui veulent être jugés rapidement, ou pour lesquels on veut abréger la détention préventive, sont jugés de suite, sont traduits à une audience spéciale, où, avec leur consentement, le tribunal compétent statue sur leur sort. Mais il faut qu'ils y consentent. Et dès que, pour la nécessité de leur défense, dès que, dans l'intérêt, bien ou mal compris, de leur honneur, ils croient avoir besoin d'un délai pour communiquer avec leurs parents ou avec leurs amis, peut-être éloignés, ils demandent à être renvoyés devant le juge d'instruction et à avoir la garantie de la magistrature inamovible : on ne la leur refuse pas. Le projet de loi n'a donc qu'un but : c'est de la leur enlever. Nous avions, sur le premier article, déposé un amendement par lequel nous réclamions la restriction de l'application de la loi au cas seulement où le prévenu consentait. Et nous étions logiques; car si vous voulez, en définitive, ménager et l'intérêt de la société et l'intérêt du prévenu, vous ne pouvez pas refuser à celui-ci le temps nécessaire à sa défense; vous ne pouvez lui refuser le singulier privilège d'aller en prison méditer sur son infortune. Il ne sera pas sur le point de demander de complaisance, vous pouvez en être persuadés.

Que voulez-vous donc? Vous voulez établir la justice humaine et expéditive. C'est là une mauvaise justice, et vous négligez, en l'établissant, les principes fondamentaux de notre droit pénal, et vous commencez la réforme par où il faudrait la finir. Ce n'est pas là, je crois, ce que l'opinion publique attendait du projet de loi actuel, et j'imagine que, quand on verra fonctionner la loi sur le flagrant délit, ceux qui assisteront à ce triste spectacle que donnent les tribunaux correctionnels, seront affligés et quelque peu surpris à la vue d'un homme arrêté quelques heures auparavant, étonné de son arrestation, dénué de tout moyen de défense, obligé de répondre à des interrogations bienveillantes mais pressantes, condamné, et le lendemain, montrant qu'il a été innocent et qu'il ne pouvait pas être condamné, le montrant peut-être devant le tribunal du degré supérieur de juridiction qui lui est ouvert, mais qui, en l'acquittant, n'efface pas entièrement les premiers effets de la condamnation, qui laissera toujours subsister l'injure de la poursuite. Nous ne pouvons donc nous associer à cette loi.

GAMBETTA

Léon GAMBETTA, né à Cahors le 2 avril 1838, mort à Ville-d'Avray, le 31 décembre 1882. Avocat à Paris, il se révéla, dans le procès de la souscription Baudin, par le plaidoyer qu'il prononça en faveur de Delescluzes. Député de la 1re circonscription de la Seine et de la 1re circonscription des Bouches-du-Rhône au Corps législatif (mai 1869), il devint l'un des chefs de la majorité républicaine et combattit le plébiscite dans un discours où il proclama la République contre l'Empire. Membre du gouvernement de la Défense nationale, Gambetta quitta Paris en ballon et alla prendre, comme ministre de l'intérieur et de la guerre, la présidence de la Délégation de Tours-Bordeaux. Il organisa la défense et disputa pied à pied le territoire à l'invasion allemande. Élu représentant de neuf départements, il opta pour le Bas-Rhin, vota contre les préliminaires de paix et donna sa démission avec les députés d'Alsace-Loraine. Réélu, en juillet 1871, par trois départements, il fonda le journal *la République française*, combattit les tentatives de restauration et contribua puissamment au vote de la Constitution. Les élections de 1876 firent de Gambetta le chef du parti républicain; au Seize-Mai, un consentement spontané lui confia la direction de la résistance aux entreprises réactionnaires et cléricales. Président de la commission du budget, après la victoire des 363, il continua à exercer une action prédominante sur la politique républicaine dont il traça le programme, le 8 septembre 1878, dans le discours de Romans. Il contribua, au mois de janvier 1879, à l'élection de M. Grévy à la présidence de la République et fut élu lui-même président de la Chambre. Appelé à la présidence du conseil après les élections de 1881, il ne resta que trois mois au pouvoir et succomba sous les coups de la coalition de l'extrême gauche avec la droite. Il s'efforça, en vain, d'empêcher l'abandon de l'Égypte par le ministère Freycinet. Gambetta mourut le 31 décembre 1882 des suites d'un accident, et des funérailles nationales lui furent décernées.

CAPITULATION DE METZ

(30 octobre 1870)

Français!

Élevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des

effroyables périls qui fondent sur la Patrie. Il dépend encore de nous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand Peuple qui ne veut pas périr et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes.

Metz a capitulé!

Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la Patrie en danger plus de cent mille de ses défenseurs.

Le maréchal Bazaine a trahi; il s'est fait l'agent de Sedan, le complice de l'envahisseur et, au mépris de l'honneur de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, cent vingt mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux, et la plus forte citadelle de la France : Metz, vierge jusqu'à lui des souillures de l'étranger.

Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice.

Et maintenant, Français, mesurez la profondeur de l'abîme où nous a précipités l'empire.

Vingt ans la France a subi ce pouvoir corrupteur, qui tarissait en elle toutes les sources de la grandeur et de la vie.

L'armée de la France, dépouillée de son caractère, devenue, sans le savoir, un instrument de règne et de servitude, est engloutie, malgré l'héroïsme des soldats, par la trahison des chefs, dans le désastre de la Patrie.

En moins de deux mois, deux cent vingt-cinq mille hommes ont été livrés à l'ennemi : sinistre épilogue du coup de main de Décembre.

Il est temps de nous ressaisir, citoyens, et, sous l'égide de la République, que nous sommes bien décidés à ne laisser capituler ni au dedans ni au dehors, de puiser dans l'extrémité même de nos malheurs le rajeunissement de notre moralité et de notre virilité politique et sociale.



Oui ! quelle que soit l'étendue du désastre, il ne nous trouve ni consternés ni hésitants. Nous sommes prêts aux derniers sacrifices, et en face de l'ennemi que tout favorise, nous jurons de ne jamais nous rendre; tant qu'il restera un pouce du sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la Révolution française.

Notre cause est celle de la justice et du droit. L'Europe le voit, l'Europe le sent. Devant tant de malheurs immérités, spontanément, sans avoir reçu de nous ni invitation ni adhésion, elle s'est émue, elle s'agite.

Pas d'illusions ! ne nous laissons ni alanguir ni énerver, et prouvons, par des actes, que nous voulons, que nous pouvons tenir de nous-mêmes l'honneur, l'indépendance, l'intégrité, tout ce qui fait la Patrie libre et fière.

Vive la République !

AUX ALSACIENS

(9 mai 1872)

Une députation alsacienne s'était rendue chez Gambetta pour lui offrir, de la part d'un grand nombre de souscripteurs de toutes les parties de l'Alsace, un groupe en bronze, œuvre de Bartholdi. Gambetta remercie les membres des comités.

« Il est douloureux pour les Alsaciens de compter, d'ajourner leurs espérances. Tant que l'Alsace ne sera pas rentrée dans la famille, il n'y aura d'apaisement ni de France ni d'Europe. Mais l'heure est particulièrement difficile, et ce qu'il faut porter aux citoyens de là-bas, c'est une parole de résignation agissante. »

On commence à comprendre en France que tout ce qui est arrivé est le fait des monarchies successives et que la République est le gage commun de la renaissance des forces matérielles et morales de notre nation. Cette démonstration, elle commence.

Le temps est avec nous. Ce n'est pas à dire qu'il faut compter sur le temps pour tout faire, mais nous devons en tenir compte et nous en servir pour solliciter de tous

l'esprit de concorde, l'esprit d'union et, pensez-y bien, l'esprit de résignation et de sacrifice.

Ah! il est bien cruel de demander à ces frères, durement abandonnés, l'esprit de sacrifice et de résignation, et cependant c'est à eux que nous adresserons cette demande suprême de ne pas troubler la patrie dans son travail de reconstruction. Et, de même que vous avez été le pays où le plus de bras se sont armés pour la défense nationale, de même que vous avez donné vos enfants et votre or, de même que vous avez supporté le plus longtemps les balles, le feu, les bombes, les exactions de l'ennemi, de même pendant cette triste paix il faut que vous donniez à la France l'exemple d'une population qui sait conserver ses sentiments sans sortir de la mesure, sans provoquer une intervention.

Vous devez à la mère patrie cette suprême consolation de lui faire savoir que, bien qu'elle soit impuissante à vous secourir, votre cœur lui est invinciblement attaché.

Eh bien! cette consolation, cette résignation, vous les lui donnerez : vous les lui donnerez, parce que, quelle que soit l'ardeur de vos sentiments, vous n'avez jamais fait de votre cause d'Alsaciens qu'une cause française, et c'est par là que vous avez donné une véritable marque de patriotisme, dédaignant, dans la plus large mesure, vos intérêts personnels pour les subordonner à la cause même de la France. La France doit vous rendre ces grands et nobles sentiments. Si elle était assez oublieuse et impie pour ne pas avoir constamment sous les yeux cette image de votre Alsace sanglante et mutilée, oh! alors vous seriez en droit de désespérer!

Mais tant qu'il y aura, en France, un parti national, n'ayez aucune crainte. Et soyez sûrs que ce parti national se recompose et se reconstitue. L'esprit vrai de la France, saisie et livrée à l'ennemi par le second empire, est mis en lumière aujourd'hui. De tous côtés, des publications

viennent nous faire connaître le rôle qu'ont joué nos populations, et l'on aperçoit que la France a été bien plus abattue que battue, bien plus surprise que prise. Et, en même temps qu'apparaît la vérité sur les événements, la conscience du pays renaît. Vous voyez déjà commencer une grande œuvre, légitime, quoique douloureuse, de réprobation et de flétrissure ; j'espère que vous assisterez aussi aux châtiments nécessaires.

En même temps que le pays, tous les partis se réunissent pour réclamer la punition de ce crime de lèse-France commis sous les murs de Metz, et vous voyez venir dans nos rangs de vrais patriotes, des hommes qui, sans hésiter, sans discuter, ont fait leur devoir et ont été de véritables héros à l'armée de la Loire. Ah! c'est que l'on sentait, parmi ceux qui luttaient, qu'il n'y avait pas d'autre ressource et pas d'autre honneur pour la France que de faire du drapeau de la République le drapeau même de la nation. Il y a, dans ce spectacle, de quoi nous convier à nous replier sur nous-mêmes, et à chercher dans un nouvel essor, dans une nouvelle impulsion, à imprimer à l'intelligence française les véritables moyens réparateurs de notre grandeur morale, de notre grandeur scientifique, de notre probité financière, de notre vaillance militaire.

Et, quand on aura, sur tous ces chantiers du travail de reconstruction, refait pièce à pièce la France, croyez-vous qu'on ne s'en apercevra pas en Europe, et qu'on n'y regardera pas à deux fois avant de ratifier les violences de la force? Croyez-vous que ce barbare et gothique axiome, qui a eu et qui a encore cours : la force prime le droit, restera inscrit dans les annales du droit des gens?

Non! non!

Si un silence néfaste a pu accueillir une pareille théorie, c'est parce que la France était abattue. Mais il n'est pas un pays, en Europe, qui ne pense qu'il faut que la France se refasse. On ne songe pas à l'assister, on n'en

est pas là ; la force des armes a réduit à cette position les plus bienveillants et les plus sympathiques. Nous n'avons reçu et nous ne recevrons de longtemps ni aide ni concours, mais le sentiment du voisinage s'est fait jour. On sent que l'orage, pour être passé sur nous, n'est pas entièrement dissipé et qu'il pourra visiter d'autres contrées, frapper d'autres peuples. Le sentiment de la conservation générale surgit ; on regarde du côté de la France, et on voit le monde occidental vide.

Montrons à ceux qui nous examinent notre moralité, notre puissance intérieure, notre force et non pas, comme on l'a trop fait jusqu'à présent, le spectacle de querelles dynastiques ou de dissentiments sur des chimères.

Donnons ce gage à l'Europe, que nous n'avons pas d'autre visée que de prendre tout le temps qu'il faudra pour arriver à cette situation morale et matérielle où on n'a pas même besoin de tirer l'épée ; où on rend au droit les satisfactions qui lui sont dues, parce qu'on sent que derrière ce droit il y a la force.

Mais ne nous laissons aller ni à l'effervescence ni au découragement.

Prenons, — c'est là une réflexion que vous me permettrez de vous soumettre en présence du groupe que vous voulez bien m'offrir, — prenons à la lettre la pensée qui a animé l'artiste et le patriote ; comme cette mère qui étend sa main sur le cadavre de son fils tombé et qui, sentant son sein pressé par son jeune enfant encore impropre à porter les armes, ne veut compter que sur l'avenir, tenons la seule conduite digne de gens véritablement animés d'une pensée sage et ferme ; ne parlons pas de revanche, ne prononçons pas de paroles téméraires, recueillons-nous. Travaillons tous les jours à acquérir cette qualité qui vous manque, cette qualité dont vous avez si admirablement parlé : la patience que rien ne décourage, la ténacité qui use jusqu'au temps lui-même.....

DU PATRIMOINE DE LA FRANCE

(29 septembre 1872)

M. Dubouloz avait dit au banquet de Thonon que, si la France essayait de nouveau d'un régime monarchique, la Savoie se souviendrait qu'elle est voisine de la Suisse, pays libre, et que là où se trouve la liberté doit exister une patrie. Gambetta prononça le discours suivant en réponse à cette allocution :

Mes chers concitoyens,

Il m'est impossible, malgré l'état de fatigue et d'épuisement où je suis arrivé, de ne pas répondre aux paroles que vous venez d'entendre. Et, que mon voisin me permette de le lui dire, je suis d'autant plus dans la nécessité de lui répondre qu'il y a dans ce qu'il a dit, dans les fermes et fortes paroles qu'il vient de prononcer, quelque chose qui, peut-être, demande à être repris, à être regardé de très près, parce que, quand on parle de la France, de ce qui lui appartient, de ce qui est son bien, de son intégrité, il faut bien peser ses mots.

Eh bien ! mes compatriotes, — et il n'y a pas de nom plus beau que ce nom de compatriote, — pensez-vous que la France doive être rendue responsable, au point de vue de son unité, au point de vue de cet assemblage magnifique de provinces qui, toutes, avec une physionomie spéciale ou plutôt avec des traits distincts, forment les grands traits de la figure même de la patrie, — que la France doit être rendue responsable des conséquences d'une usurpation criminelle; et parce que les hasards de la fortune, les désastres de la guerre, les heureuses aventures d'un conspirateur ou les odieux calculs d'un cléricalisme tout-puissant auraient cet effet de jeter la France encore une fois sous le joug, — pensez-vous qu'elle doive être éprouvée par ce dernier désastre de tomber en démembrement et en dissolution volontaire?

Ah ! nous sommes cruellement éprouvés, mes amis. La

France, à proprement parler, depuis la Réforme, depuis la grande moitié du xve siècle, a été tour à tour, pour tous les peuples de l'Europe, le guide, l'initiateur et le martyr. C'est de son sang, de son dévouement, de ses sacrifices et de ses servitudes que sont faites la gloire, l'émancipation et la liberté des autres peuples.

Eh bien! il faut réfléchir quand on parle du patrimoine de la France. La France, vous avez eu raison de le dire, sera d'autant plus attrayante qu'elle ne sera régie que par la loi, qu'elle sera aux mains de tous les citoyens et non plus aux mains et soumise aux caprices d'un seul.

Ah! oui, la France glorieuse et replacée, sous l'égide de la République, à la tête du monde, groupant sous ses ailes tous ses enfants désormais unis pour la défendre au nom d'un seul principe et présentant au monde ses légions d'artistes, d'ouvriers, de bourgeois et de paysans : ah! oui, il est bon de faire partie d'une France pareille, et il n'est pas un homme qui, alors, ne se glorifiât de dire, à son tour : Je suis citoyen français!

Mais il n'y pas que cette France, que cette France glorieuse, que cette France révolutionnaire, que cette France émancipatrice et initiatrice du genre humain, que cette France d'une activité merveilleuse et, comme on l'a dit, cette France nourrice des idées générales du monde; il y a une autre France que je n'aime pas moins, une autre France qui m'est encore plus chère, c'est la France misérable, c'est la France vaincue et humiliée, c'est la France qui est accablée, c'est la France qui traîne son boulet depuis quatorze siècles, la France qui crie, suppliante, vers la justice et vers la liberté, la France que les despotes poussent constamment sur les champs de bataille, sous prétexte de liberté, pour lui faire verser son sang par toutes les artères et par toutes les veines; la France que, dans sa défaite, on calomnie, que l'on outrage; oh! cette France-là, je l'aime comme on aime

une mère; c'est à celle-là qu'il faut faire le sacrifice de sa vie, de son amour-propre et de ses jouissances égoïstes; c'est de celle-là qu'il faut dire : Là où est la France, là est la patrie!

J'espère que notre malheureux et noble pays, instruit à la rude école de l'adversité, remontant par degrés de l'abîme où l'ont poussé les bonapartistes, pourra comprendre enfin qu'il n'y a d'avenir régulier, de fortune stable, de développement assuré, de place véritablement honorable dans le monde que pour une France régie par le consentement universel, laquelle, sous peine d'abdiquer, ne peut plus vivre sous une autre forme de gouvernement que la République.

Comme gage de cet avenir pour mon pays, j'aperçois plusieurs symptômes de bon augure dans les modifications de l'esprit français. Il me semble tout d'abord que la jeunesse, dans tout le pays, que la génération qui a vu la chute de l'empire sans l'avoir provoquée, que cette génération qui a été poussée sur les champs de bataille, inconsciente de la cause qui amenait nos malheurs; troublée peut-être par ce sacrifice immédiat demandé à l'entrée de la vie, ne s'expliquant que d'une façon fort obscure les nécessités d'une lutte aussi acharnée, et aussi, sans doute, l'esprit inquiété, intimidé par de pervers conseillers qui cherchaient à égarer sa conscience et peut-être à énerver son courage, — il me semble que cette jeunesse s'est recueillie depuis et qu'il s'est opéré en elle, après coup et par le contre-coup des épreuves par où elle a passé, une véritable transformation morale.

Oui, on sent de tous côtés, aussitôt qu'on la voit apparaître, qu'elle est meilleure, qu'elle est plus fière, qu'elle est plus laborieuse à mesure que nous nous éloignons de ces fatales années de l'empire; et c'est là une raison fondamentale d'espérer, parce que c'est cette jeunesse qui sera appelée nécessairement à réparer les

fautes de ses devanciers. Aussi, quand il nous est donné de l'entretenir, de la voir, de constater qu'entre elle et nous il n'y a pas d'écart ni de distance, et qu'il ne peut y avoir de désaccord, nous n'avons qu'un langage à tenir, qu'un conseil à donner : c'est de lui dire de travailler, de travailler virilement, énergiquement à s'instruire ; de s'abreuver aux sources pures de la science et de la vérité ; de se réunir pour s'initier peu à peu à l'étude et à la pratique des affaires publiques. Je voudrais voir les jeunes gens former partout une sorte d'association dans laquelle, par une éducation mutuelle, ils mettraient en commun, les uns au profit des autres, ce qu'ils auraient appris, lu, observé, examiné. Il faut songer tout d'abord à créer la solidarité des connaissances et de l'instruction. Sans cela, à quoi pourraient servir les réunions et les entretiens ? On n'y agiterait alors que de futiles questions. Il ne faut pas qu'il puisse être dit jamais que notre jeunesse se réunit sans qu'elle discute, sans qu'elle échange des idées véritablement sérieuses, des pensées véritablement hautes.

Avant de terminer ces observations, — que je regrette de ne pouvoir pousser plus loin, parce qu'il y a bien des choses à dire encore sur ce sujet, — j'ajouterai : Qui que vous soyez, quelque occupation, quelque relation, quelque influence, petite ou grande, que vous ayez dans la vie, vous ne serez véritablement des hommes utiles, des honnêtes gens, dans le sens démocratique du mot, que si vous vous rendez cette justice intime d'avoir contribué à délivrer les esprits de l'ignorance et à leur inspirer l'amour de la patrie, qui est le résumé de toutes les vertus civiques. Oui ! on doit aimer par-dessus tout son pays, mais non pas avec cet esprit étroit, léger, railleur, qui, trop souvent, nous a livrés à l'animadversion des autres peuples. Faisons bien comprendre aux autres peuples que nous n'aimons tant notre patrie, et

d'un amour si ardent et parfois si jaloux, que parce qu'elle est le meilleur instrument que la civilisation ait jamais eu pour le progrès général et l'avancement de l'esprit humain.

LA POLITIQUE RÉPUBLICAINE

(8 septembre 1878)

Gambetta, présidant le banquet démocratique de Romans, trace le programme de la politique républicaine :

Messieurs, il y a sept ans, nous ouvrions dans ce pays une campagne de propagande, une campagne de démonstration, au lendemain de désastres sans nom qu'avaient attirés sur nous — il ne faut jamais l'oublier — le despotisme d'un seul, mais aussi la défaillance de tous. La France, désemparée, sans guide, sans ressources, sans aucun de ces leviers puissants qui, à un moment donné, permettent de soulever le monde, la France s'était livrée, je ne dirai pas au désespoir, mais certainement à l'abandon d'elle-même. Elle avait nommé, vous savez dans quelles terribles épreuves, dans quelles angoisses, dans quelles incertitudes, au milieu de quel trouble, une Assemblée qui ne ressemblait qu'à l'ancien régime, mais qui ne ressemblait pas à la France.

Aussitôt réunie, cette Assemblée manifesta les sentiments qui l'agitaient. Elle fit part à la France, épouvantée, de conceptions politiques qui avaient la prétention de la ramener plus d'un siècle en arrière et de rayer d'un trait toutes les conquêtes de notre immortelle Révolution. Ah! ce jour-là, la France comprit la faute qu'elle avait faite; elle se remit dans la vraie ligne de la tradition; et, dès les mois de mai et de juillet 1871, la France protestait, par ses élections municipales et par les élections législatives partielles, de son ferme dessein

de mettre un terme au mandat de l'Assemblée nationale.

C'est alors, messieurs, que, loin de nous attaquer au principe du suffrage universel qui venait de nous donner tort, nous nous retournâmes vers lui, nous entreprîmes de le ramener au sentiment de ses droits et de ses devoirs, nous recueillîmes les paroles d'un homme qui était déjà à la veille de cette conversion que j'ose qualifier de sublime, qui lui faisait abjurer toutes les idées d'un passé désormais condamné pour ne voir que la France de l'avenir, — de M. Thiers, qui, au nom du patriotisme et de la raison, lançait non seulement son ancien parti, mais l'opinion générale dans la direction d'un gouvernement libre et républicain par la démocratie.

Ce jour-là, messieurs, M. Thiers prononça un mot que nous recueillîmes; il dit à la France livrée aux partis déchaînés les uns contre les autres, aux partis inexorables et impitoyables : « Le parti qui finira par triompher et gouverner, ce sera le parti le plus juste et le plus sage. » Messieurs, l'épreuve est faite. Depuis sept ans, grâce à la sagesse, à l'esprit de prévoyance et de justice du parti républicain, la France et le parti républicain ne font plus qu'un, et la parole prononcée par M. Thiers s'est réalisée dans les faits, dans les lois et dans les aspirations de la conscience publique.

Les républicains ont pensé qu'il fallait démontrer à la France que la démocratie devait être un parti de gouvernement; ils ont voulu tracer une méthode à suivre en acceptant le Septennat. Le résultat, c'est que la France a résisté à l'effort des partis coalisés. Maintenant que convient-il de faire de la victoire?

Messieurs, la Constitution, telle qu'elle est sortie des débats des Chambres, des nécessités du moment, du besoin d'en finir avec une situation qui exaspérait la France, qui la condamnait à la plus cruelle des conditions, à la condition de ne jamais savoir ce qu'on ferait

d'elle le lendemain, — cette Constitution que je n'ai pas à critiquer, que je n'ai pas non plus à protéger dans toutes ses parties, — cette Constitution est la loi de la France, elle s'impose au respect de tous ceux qui l'appliquent comme de tous ceux qui lui obéissent.

Dans cette Constitution, il est bon cependant de se demander ce qu'il y a de perfectible, et ce qu'il y a, au contraire, d'immuable. Ce qu'il y a d'immuable, c'est la Constitution de la République; ce qu'il y a de perfectible, c'est l'équilibre des pouvoirs. Eh bien! je suis de ceux qui pensent que le moment n'est pas venu de toucher à cette Constitution, je suis de ceux qui pensent qu'elle a déjà suffisamment prouvé sa valeur en nous protégeant efficacement contre les criminels desseins de ceux qui appelaient la force pour renverser l'édifice élevé par la nécessité publique.

Mais à côté de cette partie que je considère comme immuable, il y en a d'autres qui doivent recevoir et du temps et de la volonté publique des perfectionnements nécessaires.

On a parlé dernièrement, et je crois qu'on a jeté à dessein dans le public des inquiétudes que ceux-là mêmes qui les répandaient ne partageaient pas, on a parlé de l'instabilité du pouvoir présidentiel. Il va être procédé à un renouvellement sénatorial, et c'est là l'occasion, le prétexte attendu pour répandre encore l'incertitude et renouveler une manœuvre qui, cependant, n'a pas déjà si bien réussi. On cherche à ébranler l'opinion des électeurs particuliers qui doivent procéder aux élections des sénateurs en leur disant que, si leurs votes se dirigeaient dans le sens de l'affermissement des institutions républicaines, le magistrat chargé de garder la Constitution et de la défendre se déroberait à son mandat et laisserait le siège vide.

Eh bien! messieurs, il y a dans ces paroles — et je

m'en expliquerai franchement — ou un calcul ou une défaillance. Si c'est un calcul, il ne peut pas porter, car la France sait bien qu'avec les mandataires vigilants qu'elle s'est donnés, qu'avec l'organisation de la majorité parlementaire, qu'avec l'organisation des conseils généraux, il n'y a absolument rien à craindre au sujet de la vacance et de la transmission du pouvoir. Et je puis vous dire, croyant être autorisé à le faire, que si une idée aussi inconstitutionnelle, mais enfin qui est du domaine du caprice, venait à se produire, il ne s'écoulerait pas un intervalle d'une heure entre la retraite et le remplacement.

Non, il ne s'écoulerait pas un intervalle considérable, parce que, grâces en soient rendues au désintéressement et à la générosité de ce noble parti républicain, je sais, j'affirme que le successeur serait désigné et qu'il ne rencontrerait nulle part de compétitions personnelles.

Si c'était là donc un calcul, je crois en avoir fait justice. S'il s'agissait d'une défaillance, je crois qu'il y a moyen de se convaincre qu'elle ne se produira pas. Elle ne se produira pas parce qu'elle est contraire à ce que nous savons et que l'expérience pèse bien quelque chose. Elle est contraire aussi au devoir : oui, messieurs, au devoir. Je ne mets rien au-dessus du fonctionnement de la Constitution, et quand un pouvoir — je fais abstraction des personnes — est constitué pour accomplir une tâche, il doit la poursuivre — et ici j'applique l'expression dans son vrai sens — jusqu'au bout.

Ce qu'il faut, c'est que le pouvoir exécutif soit transmis, sans secousses, d'un titulaire à un autre et que la République assurel a stabilité du pouvoir. Mais il y a autre chose à faire.

Mettons-nous en face de notre situation. Que nous faut-il? Ah! il nous faut toucher à bien des choses, mais je ne suis pas pour y toucher comme des enfants, ou

comme des violents, ou comme des utopistes. Je suis l'ennemi de la table rase, mais aussi l'ennemi des abus, mais je veux qu'on tienne compte du temps, de la tradition et même des préjugés, car avant tout ils existent, ils sont une force, et on doit, non pas les respecter, mais les étudier pour les dissiper, les faire disparaître, et ce résultat ne peut être obtenu qu'à la condition d'agir sans passion et sans emportement.

D'abord, nous avons une administration qui est en train de se refaire, qui s'épure tous les jours. Nous avons un ministère dont je ne dis que du bien, un ministère qu'on représente aussi comme très fragile et très menacé, parce qu'il est, dit-on, très disparate, et parce qu'il ne serait pas très actif. Je sais bien quelles vertus on peut souhaiter à un ministère, je ne suis pas contre le mieux, mais j'ai souvent entendu dire que le mieux était l'ennemi du bien, et j'attends, comme tout le monde, qu'il y ait une certaine coïncidence dans l'état de l'opinion pour réclamer les modifications dont la nécessité est sentie même par les plus intéressés. Pour moi, je reste, comme je le disais à Marseille le 14 décembre, un ministériel résolu et décidé. Mais l'administration devra être complètement républicaine, et elle le sera, parce que je ne pense pas qu'on soit d'humeur à tolérer bien longtemps en France ce spectacle d'un gouvernement voulu et acclamé par tout le pays et qui n'est contrarié que par ses fonctionnaires.

Il faut que l'Etat soit fort et un. L'orateur se déclare défenseur de la *centralité* nationale et de l'unité française.

Dans cette conception de l'État, je rencontre d'abord, à l'état d'auxiliaire suprême, de moyen de protection nationale et d'indépendance personnelle pour la France, l'institution qui, aujourd'hui, grâce au législateur et à l'esprit de sacrifice du pays, n'est plus une institution

prétorienne et régalienne, mais la fleur et la forme même de la France, de la France armée pour sa propre protection. Messieurs, je parle de l'armée que nous a faite le service obligatoire, de l'armée que nous a faite la République.

Cette armée doit être la première préoccupation des hommes politiques et du parti républicain. Aussi, vous avez pu voir avec quelle sollicitude, depuis nos désastres, on s'est occupé de ses intérêts moraux comme de ses intérêts matériels, de son relèvement, aussi bien en lui infusant le sang de toutes les générations, sans distinction de classes ni de castes dans la patrie, qu'en se préoccupant de la mettre dans les meilleures conditions de travail, d'instruction et d'expérience stratégiques.

Et aujourd'hui, que voyons-nous? Un Parlement constamment préoccupé de la situation matérielle du soldat, du recrutement des sous-officiers, de la situation faite par la retraite à ces braves officiers, serviteurs de la patrie, retraite que nous avons trouvée, hélas! si parcimonieuse après quarante ans de service. Nous avons fait quelque chose, mais nous n'avons pas tout fait, et je sais que, dès la rentrée des Chambres, une nouvelle satisfaction sera donnée, au moins pour les officiers inférieurs, de manière que la retenue faite pour la retraite soit compensée par une augmentation de solde, et que le bénéfice de la pension de retraite ne commence pas par un sacrifice.

Cette sollicitude ne peut qu'être encouragée par la vue de cette armée renouvelée qui fait l'étonnement des hommes spéciaux, que nous avons saluée et acclamée l'autre jour à Vincennes, où apparaissaient pour la première fois nos réservistes, ces hommes sortis de tous les rangs de la société, apportant la vitalité, la jeunesse et la fierté en même temps qu'un sentiment national tout nouveau.

qui en faisaient véritablement la représentation armée de l'élite de la société française.

Ce jour-là, j'ai vu bien des yeux se mouiller de larmes, j'ai recueilli bien des paroles, et j'ai compris qu'il n'y avait pas d'intérêt qui tînt plus puissamment aux entrailles de la nation que l'intérêt de son armée; car c'est bien l'armée de la France : elle n'est plus commandée ni organisée pour être ce qu'elle était entre des mains scélérates; elle n'est plus un instrument d'oppression, mais, au contraire, la représentation fidèle de la patrie, et elle ne doit plus servir qu'à son honneur et à son indépendance.

Mais enfin il est bien certain que nous sommes fermement résolus à tenir l'armée au-dessus de l'arène des partis, à l'écart de toute politique; aussi est-il une chose qui blesse le sentiment et le bon sens publics, c'est que, lorsque nous voulons exclure la politique de l'armée, ce sont précisément les ennemis de nos institutions qui l'y introduisent et la préconisent.

Je serais le premier à blâmer celui qui ferait une propagande passionnée dans l'enceinte de nos casernes ou auprès de nos officiers, et ce qui blesse la conscience nationale, c'est qu'on signale trop souvent des démonstrations émanant de personnages qui devraient peut-être être rentrés dans la retraite ou, au moins, dans l'oubli.

Il y a des lois sur l'armée; nous demandons qu'elles soient appliquées. Non, nous ne permettrons plus, comme par le passé, la transgression de ces lois, faites dans un moment de patriotisme par l'ancienne Assemblée nationale et qui exigeaient qu'on fît de jeunes chefs, qu'on les fît passer fréquemment dans les troupes afin de leur permettre de se distinguer, de sonder leurs mérites et leurs capacités, comme aussi d'écarter les incapacités et les défaillances. Nous demanderons que ces lois reçoivent leur application. On a beau chercher,

on n'explique pas cette violation de la loi, violation non dans la lettre, mais au moins dans son esprit, violation momentanée qui s'appuie sur l'interprétation abusive d'un article de loi, inséré par mégarde, mais violation de l'esprit de la loi sur les grands commandements. On ne peut trouver l'explication de cette violation que dans le désir de faire entrer la politique dans l'armée; mais alors qui donc met la politique dans l'armée?

Il faut que cette situation cesse; il faut qu'il n'y ait d'autre moyen de s'élever dans l'armée que le mérite et d'autre règle que la raison et l'égalité...

Mais il y a bien d'autres questions. Il y a cette immense entreprise, si nécessaire, si populaire, si fertile en résultats, si admirablement reproductrice de tous les trésors qu'on dépense pour elle : je veux parler de l'éducation. Il faut que cette question soit la passion de tous les députés républicains. Il faut que vos sénateurs, que vos députés, que votre pouvoir exécutif, que tous les rouages de l'État concourent, rivalisent à faire de ce pays-ci le plus instruit, le plus éclairé, le plus artiste du monde.

Et pour cela, que faut-il? Il faut refouler l'ennemi, le cléricalisme, et amener le laïque, le citoyen, le savant, le Français, dans nos établissements d'instruction, lui élever des écoles, créer des professeurs, des maîtres, les doter, ne pas craindre la dépense sur ce chapitre; car c'est une dépense que vous retrouverez dans l'abaissement des sommes que réclame l'entretien des prisons, dans la valeur de votre armée, dans la valeur de vos industries, dans l'augmentation de vos capitaux.

Mais il faut que les méthodes d'instruction soient changées à la base même de l'enseignement, car il ne suffit pas d'envoyer les enfants à l'école primaire : il faut que les méthodes ouvrent la raison et n'y déposent que des choses saines et sûres; il faut trouver le procédé

pour faire tomber, des sources les plus élevées, le rayon prestigieux de la science dans les cervelles les plus tendres et y déposer le germe des progrès de la raison publique.

Il faut modifier les méthodes barbares qu'on suit encore dans les écoles primaires. Il faut y enseigner les pages de notre histoire, les principes de nos lois et de nos constitutions. Il faut qu'on y apprenne les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen. Il faut que l'on mette sous des formules parfaitement compréhensibles les résultats généraux des connaissances humaines. Je ne demande pas qu'on fasse des savants, mais des hommes sensés et des Français.

Voilà pour l'éducation primaire. Et je parle pour les deux sexes, car je ne distingue pas entre l'homme et la femme. Ce sont deux agents dont l'entente est absolument nécessaire dans la société, et, loin de les séparer et de leur donner une éducation différente, donnez-leur les mêmes principes, les mêmes idées, commencez par unir les esprits si vous voulez rapprocher les cœurs.

Quant à l'enseignement secondaire, c'est encore là une de nos gloires, mais dont bien des rayons commencent à s'éteindre. Là aussi les méthodes sont à transformer. Je voudrais que cet enseignement secondaire fût de deux ordres. Je voudrais qu'au-dessus de l'enseignement primaire et avant d'arriver à l'enseignement secondaire, il y eût des écoles professionnelles, mais non pas dans le genre de celles qu'on a créées, — ce seraient ces écoles de métiers, des *méchanic's institutes*, comme on dit ailleurs, dans lesquelles on donnerait à la fois l'éducation de l'esprit et de la main, où l'on acquerrait un capital manuel et où se formeraient des légions d'ouvriers capables de devenir des tâcherons, des entrepreneurs et des capitalistes; et nous arrivons par là à toucher du doigt que l'éducation est le com-

mencement de la solution des problèmes sociaux qui pèsent sur le monde, solution qui n'appartient à personne, mais qui est parcellaire, quotidienne et qui dépend de la bonne volonté de tous.

De plus, je voudrais diriger cette instruction secondaire de manière que l'État en fût le maître. Je ne voudrais pas de ces institutions dans lesquelles on tronque l'histoire, où l'on fausse l'esprit français, et où l'on prépare des générations hostiles prêtes à se ruer les unes sur les autres. Il faut se donner une éducation française, et des citoyens libres peuvent seuls la donner.

Reste l'enseignement supérieur, l'enseignement de nos Facultés. Vous savez, messieurs, quelle dernière épreuve a subie notre Université. En disant qu'il est nécessaire que l'Université aussi reçoive des réformes et des perfectionnements, je ne l'en considère pas moins comme l'asile tutélaire de l'esprit moderne, et je demande qu'un gouvernement soucieux de ses droits et de sa mission lui restitue ce qu'on lui a arraché par surprise, la collation des grades et le droit de désigner ceux qui sont ou ne sont pas capables d'enseigner.

Vous voyez, messieurs, que nous aurons de quoi remplir nos sept années sans aborder d'autres questions.

Et cependant les intérêts matériels doivent nous préoccuper, ces intérêts si importants dans un pays où c'est la richesse agricole et la solidité du crédit qui ont constitué le premier degré de notre réhabilitation et de notre pacifique revanche, dans un pays où, grâce à la force de reproduction nationale, nous avons pour ainsi dire, après quelques semaines données, étonné le monde en étalant aux yeux des étrangers la collection de merveilles la plus surprenante qui soit encore sortie des efforts du génie humain. Oui, dans un pays qui compte près de 24 millions de propriétaires, où tout le monde travaille et où les oisifs sont une minorité telle qu'il n'y

a pas à tenir un compte quelconque de leurs prétentions, dans un pays qui est, par excellence, le pays de l'épargne et de la fortune lentement préparée et acquise, il y a des problèmes qui touchent à l'agriculture, au commerce, à l'industrie et qui doivent être la préoccupation constante d'un gouvernement démocratique : car la richesse, c'est l'accumulation des efforts du travail, et qu'est-ce que le gouvernement républicain? c'est le gouvernement des travailleurs.

Eh bien! vous qui souffrez, vous qu'on dirait que la nature a pris à charge de désoler depuis quelques années; vous qui voyez se dessécher dans vos mains le fruit de vos semences et de vos travaux, ce n'est pas devant vous que j'ai besoin de réclamer l'assistance du gouvernement en faveur des populations agricoles pour creuser des canaux, faire des chemins vicinaux et des voies ferrées, tous ces moyens de communication qui multiplient la richesse en la répandant partout. Ce n'est pas à vous que j'ai besoin de dire qu'il est nécessaire d'avoir une politique commerciale reposant sur la liberté qui rapproche les peuples par l'échange des produits et qui ouvre l'ère de la paix et du travail en lui donnant pour base l'harmonie des intérêts du monde.

Il faut considérer comme le maximum de nos ambitions immédiates pendant sept années la solution de tous ces problèmes. Car nous ne nous arrêterons pas; nous ou nos successeurs, plus heureux ou plus habiles, pousserons plus avant. Quand l'un sera tombé, un autre le remplacera; l'horizon des générations futures s'étendra de plus en plus, pourvu que l'imposture et la trahison ne viennent pas retarder la marche du progrès humain...

En matière de finances, l'orateur recommande l'économie la plus sévère, mais il repousse l'impôt sur les rentes pour ne pas effrayer et gêner le crédit français qui a permis la reconstitution de nos forces nationales.

Donc, en ces matières, sagesse, lenteur, économie, respect scrupuleux des engagements matériels et moraux pris par l'État envers les citoyens.

Je crois, messieurs, que lorsque vos mandataires auront abordé cette série de problèmes, ils auront rempli une certaine tâche. Je crois aussi que, chemin faisant, la République sera entrée non seulement dans les lois, dans les habitudes et dans les intérêts, mais, permettez-moi de le dire, dans les veines et dans les artères du pays. Elle ne sera plus en question. Le pouvoir sera occupé par l'élu de vos représentants. Ce sera un double verdict, un double jugement qui portera à la présidence de la République le citoyen qui présentera le plus de garanties. Et ici je dois vous faire part d'une réflexion : nos adversaires cherchent tous les jours à créer des candidatures, à forger des candidats, ce sont eux qui y pensent le plus; cependant, c'est dans nos rangs qu'il est le plus difficile de déterminer les candidats.

Alors la France apaisée, sûre d'elle-même, pouvant compter sur le dévouement de tous les siens, occupée uniquement du développement de ses admirables ressources, la France, restaurée, appuyée sur une armée réellement nationale, pourra se présenter au monde, débarrassée de ses adversaires, ayant, je l'espère, par le pardon et la clémence, réuni tous ses enfants, et lui dire : Je suis forte, je suis invulnérable, parce que je suis libre et pacifique.

PAUL BERT

Paul Bert, né à Auxerre le 18 octobre 1833, mort à Hanoï (Tonkin) le 11 novembre 1886. Docteur en médecine et professeur de physiologie à la Faculté des sciences de Paris, il entra dans la politique au 4 septembre comme secrétaire général du département de l'Yonne et, peu après, comme préfet du Nord. L'un des collaborateurs de Gambetta au journal *la République française*, il fut élu, le 9 juin 1874, député de l'Yonne, et réélu constamment jusqu'en 1885. Paul Bert, rapporteur des lois Ferry sur l'enseignement, fut ministre de l'instruction publique et des cultes dans le cabinet Gambetta (1881-1882). Nommé par M. de Freycinet gouverneur général de l'Indo-Chine, il mourut à Hanoï après avoir jeté les bases de l'organisation administrative au Tonkin.

OBSÈQUES DE GAMBETTA

(6 janvier 1882)

O mon ami, dans la tombe où l'on vient de te descendre, reçois de ceux qui t'ont tant aimé et qui restent autour de ton cercueil, le dernier, le suprême adieu. On a célébré ta gloire tout à l'heure, on a exalté ton patriotisme, ton éloquence sans rivale, ton âme ardente et ton infatigable pensée : l'existence de la République et l'honneur de la Patrie sauvés par ton génie; on a dit tes rêves d'avenir, tes espérances invincibles, et la plaie saignante de la France ouverte dans ton propre cœur. Et pendant ce temps, devant ton cercueil triomphal couvert du drapeau tricolore, les citoyens défilaient par centaines de mille. Paris faisait silence, et la France entière pleurait.

Mais tout cela ne peut nous suffire, à nous, qui ne te pleurons pas seulement comme républicains et comme

Français. Il faut que nous disions à notre tour ce que tu étais pour les amis de chaque jour, et la bonté charmante qui n'eut point de pareille, et ton indulgence, et ta grâce séductrice, et ton inaltérable belle humeur, et l'ardeur entraînante de tes expansions amicales ou joyeuses, et cette exubérance de vie dont la mort s'est ici cruellement vengée. Où sont maintenant ton bon sourire, ta main affectueuse, ton regard si doux, ton rire si franc? Comme tu nous tenais, et tous, comme nous étions heureux d'être à toi! Pour moi, depuis douze ans, pas une pensée, pas une action, pas une œuvre, que je ne t'aie d'abord soumise, pour laquelle je n'aie eu recours à toi. Être approuvé de toi, c'était ma meilleure récompense.

Et quelle sûreté dans la critique! quelle bienveillance dans le conseil! De quelle main délicate et redoutant de blesser à la fois tu touchais le mal et présentais le remède! Si, comme on l'a tant répété, ceux-là même qui ne t'ont approché qu'une fois ont été séduits et captivés, que devions-nous sentir, nous, dont la pensée ne te quittait point? Quel désastre de voir ainsi se creuser au milieu de notre vie cette immense lacune! Car nul d'entre nous peut-être n'avait mesuré la place que tu tenais dans notre existence. De quel côté nous tourner, désormais, où nous ne rencontrions le vide? Pour moi, je me sens comme un enfant isolé.

Sans doute le sentiment du devoir nous rendra le courage; mais la part de notre force qui venait de toi, qui nous la fera retrouver? Quand est mort mon autre maître, Claude Bernard, tu as dit : « La lumière qui vient de s'éteindre ne sera pas remplacée. » Que dire de toi, de la lumière de ton esprit, de la chaleur de ton cœur? Car c'est ce cœur que nous aimions surtout. C'est par lui que tu nous dominais. Pour nous, il était grand ouvert, et nous y puisions sans mesure. Il était ouvert même pour les ennemis, car tu n'as jamais

su haïr, il était ouvert même pour ceux dont la trahison l'a brisé!

Et ce cœur est maintenant inactif pour toujours. Hélas! nous parlons et nous pleurons sur ta tombe, et tant de nous étaient fiers de penser que, quand ils auraient accompli leur destin, ta voix éloquente leur dirait l'adieu suprême; un jour avec un sourire et une larme, tu me l'avais promis. Amère dérision! Tu pars le premier, et ce qu'il y avait de meilleur en moi, de meilleur en nous, est scellé dans ta tombe.

Que chacun sache, du moins, combien tu as été aimé et combien tu aimais. Il ne sera pas inutile pour ta gloire de dire que tu n'as pas seulement été grand.

MADIER-MONTJAU

Noel-Francis-Alfred Madier de MONTJAU, né à Nîmes le 1er août 1814, mort à Rueil le 27 mai 1892. Avocat à Paris, il se fit connaître par diverses causes politiques, prit une part active à la Révolution de 1848 et fut envoyé en 1850 par le département de la Saône à l'Assemblée législative. Il s'associa aux tentatives de résistance contre le coup d'État et fut expulsé par le décret de janvier 1852. Le département de la Drôme le nomma à l'Assemblée nationale, aux élections partielles du 18 octobre 1874, et le renomma constamment jusqu'à sa mort.

LE RESPECT DE LA LOI [1]

(*4 juin 1879*)

C'est toujours avec un regret profond qu'on vient, à cette place, se séparer, même pour un instant, de ses plus chers amis. C'est avec une mesure et une réserve extrêmes qu'on doit par conséquent le faire. Le regret, aussi vif que possible, je l'éprouve. La mesure et la réserve, je tâcherai de ne pas m'en écarter.

Je ne validerai pas l'élection de M. Auguste Blanqui. J'ai le droit et j'ai le devoir de dire à mes collègues et à mon pays pourquoi, en cette occasion, je ne marcherai pas avec mon ami Clémenceau, avec lequel je me réjouis de marcher d'habitude.

Mon honorable ami a reconnu tout d'abord, avec une parfaite loyauté, qu'aux termes de la loi Blanqui était inéligible.

1. Blanqui, quoique inéligible, avait été élu député de la première circonscription de Bordeaux. Le sixième bureau de la Chambre concluait à l'invalidation de l'élection. M. Clémenceau ayant combattu les conclusions du bureau, Madier de Montjau lui répondit.

A cet égard, ni le doute ni la contestation ne sont possibles.

Mais l'orateur à qui je réponds a trouvé dans une autre loi, celle qui attribue à chaque Chambre le jugement souverain de l'éligibilité de ses membres, un moyen de se soustraire complètement à l'exécution de la première loi dont il a constaté l'existence et qu'il reconnaît applicable à M. Blanqui.

Cet antagonisme est-il possible? Une loi vivante peut-elle être interprétée de telle sorte qu'elle soit le droit, perpétuellement donné à ceux qui pourront l'appliquer, de violer, quand bon leur semblera, une autre loi également vivante? C'est impossible, et je nie cette possibilité au point de vue juridique de la manière la plus absolue.

Je la nie au point de vue politique aussi bien qu'au point du vue du droit, car il ne saurait être que, dans une méconnaissance absolue des principes les plus élémentaires du droit, dans un antagonisme systématiquement établi entre les lois d'un même pays pour les tempérer soi-disant l'une par l'autre, on trouve des avantages politiques. Non! la Chambre n'a pas, comme l'a dit mon contradicteur, le droit, pour se prémunir contre les vices d'une loi qui interdirait à un trop grand nombre de citoyens l'entrée de cette Chambre, d'annuler sans cesse, à sa volonté, cette loi, par la fausse interprétation d'une autre.

Non! ni cette Chambre, ni aucune autre, ni même le pouvoir souverain de qui elles émanent, le suffrage universel, n'ont, sur ce point pas plus que sur un autre, un pouvoir discrétionnaire, un pouvoir absolu.

Absolu! oh! non, car le pouvoir absolu, qu'est-ce, aux mains de quel qu'il soit? C'est l'absolutisme; je n'en veux pas plus au profit de la Chambre, au profit du suffrage universel qui la nomme que de qui que ce soit.

La loi est ou elle n'est pas. Elle est ici formelle, indé-

niable, régulièrement votée. Respectez-la. La trouvez-vous dangereuse? abrogez-la. Mais ne me dites pas, je vous en prie : La loi qui nous constitue juges souverains de l'éligibilité des membres de notre Assemblée nous donne le droit d'annuler perpétuellement la loi qui détermine les cas dans lesquels seulement on pourra faire partie de nos Assemblées.

Votre esprit si admirablement logique, mon cher collègue, votre intelligence, servie toujours, même quand elle s'égare, par une parole si nette et si ferme, qui fait de vous un de nos plus précieux auxiliaires dès aujourd'hui, une de nos grandes espérances dans l'avenir, votre esprit, votre intelligence, votre raison l'ont senti : car, glissant au plus vite sur le droit, passant en hâte aux faits, avec une remarquable habileté, vous vous êtes efforcé de nous prouver par des faits, c'est-à-dire que de la jurisprudence des Assemblées il résultait indubitablement qu'il fallait méconnaître le droit. Vous êtes sorti un moment de ce terrain des textes, sable mouvant, que vous sentiez manquer sous vos pas, pour vous jeter sur un autre qui vous semblait plus ferme, les précédents des Chambres. Il ne valait pas mieux!

Successivement vous avez énuméré toutes les élections discutables depuis 1848, depuis qu'en un jour de malheur la Constituante d'il y a trente ans valida l'élection de M. Louis-Napoléon-Bonaparte, jusqu'à celle de notre honorable président, par les électeurs de Paris en 1877, à propos de laquelle vous nous avez posé cette question sur laquelle je vais bientôt revenir : Auriez-vous invalidé Gambetta parce qu'il avait plu à des juges de le rendre inéligible?

Eh bien! tous ces exemples, depuis celui de Louis-Napoléon-Bonaparte jusqu'à celui de Gambetta exclusivement — je dis exclusivement, puisqu'à son égard il n'y a pas eu lieu de statuer — se retournent contre

vous; car vous savez bien quels résultats ils ont donnés.

Une première violation de la loi, au profit d'un premier prétendant, de Louis-Napoléon-Bonaparte, nous a valu le 2 décembre — le 2 décembre, entendez-vous? — que ces messieurs (*l'orateur montre la droite*) défendent et dont nous savons nous, et la France aussi, ce que nous avons à penser.

La validation de l'élection des d'Orléans a donné pendant de longues années, dans les Chambres qui se sont succédé de 1870 à 1878, des chefs à un parti qui a abouti, avec la coopération des autres partis monarchistes et cléricaux, au 24 mai et au 16 mai.

Quant à ce que nous aurions fait si nous avions eu à statuer sur l'élection de M. Gambetta, souffrez, cher collègue, qu'avec la liberté qu'autorise l'amitié qui nous unit, je vous dise d'abord que vous n'avez pas le droit de nous poser à cet égard une question. Jusqu'à quel point nous aurions pu être entraînés par la séduction d'un grand talent et par l'ardent désir de ne pas perdre son concours, détournés des principes par l'influence légitime qu'exerce sur nous l'homme éminent que nous avons placé à ce fauteuil, je n'ai pas à le rechercher. Je me borne à vous dire en tout cas : Si nous avions eu à résoudre cette question, nous l'aurions fait sous un gouvernement qui nous menaçait de la violation de la loi et qui tenait sur nous l'épée du coup d'État suspendue.

Nous aurions répondu par notre vote aux décisions d'une magistrature qui s'associait aux actes de ce gouvernement, qui s'unissait à lui, qui coopérait à son œuvre en condamnant M. Gambetta pour avoir prononcé les paroles les plus honnêtes, les plus légitimes, et j'ajoute, les plus vraies — l'événement l'a prouvé — qui pussent tomber de ses lèvres.

Si, à une pareille heure, nous avions senti la nécessité

d'avoir parmi nous, de ne pas nous laisser iniquement arracher un de nos plus vaillants, un de nos plus forts, nous aurions été excusables, j'irai jusqu'à dire justifiés; mais, encore une fois, pourquoi? parce que nous étions dans une vraie période révolutionnaire, parce que c'était le gouvernement qui l'avait ouverte, la magistrature qui la continuait. Là, mais là seulement, il eût été permis de dire que nous faisions un acte politique, j'ajoute un acte légitime. Dans le cas présent, le ferions-nous? Non! cent fois non! ni la situation ni les droits ne sont les mêmes.

On objecte qu'on va engager un conflit. Un conflit! avec qui? Avec une petite fraction du pays tout au plus. On dit que ce conflit, s'il se produit, aura pour résultat d'amener le ministère à changer de conduite : soit! Aussi bien, plutôt que de violer la loi, l'orateur aimerait mieux renverser le ministère.

Mais on l'a dit encore : Respecter la loi pour invalider Blanqui, quand elle a été violée au profit des commissions mixtes, au profit des criminels du 16 mai! Est-ce possible? Est-ce acceptable par des républicains?

Ah! sur ces deux points, vous savez bien, mon cher Clémenceau, combien nous sommes absolument d'accord. Vous savez bien que ce qu'un grand nombre de membres de cette Assemblée a voulu pour les hommes du 16 mai, ce que nous voudrions encore, je l'ai voulu, je l'ai demandé, aussi ardemment que personne; vous savez bien que nul n'a protesté, ne proteste et ne protestera avec plus d'indignation que moi contre la tolérance incroyable accordée aux membres des abominables commissions mixtes. Mais quoi! de ce que je ne sais combien de ministères ont commis l'impardonnable faute de ne pas rappeler aux membres des commissions mixtes, en les châtiant, le respect que plus que personne ils devaient aux lois, de ce qu'on ne les a pas chassés, comme on l'aurait dû faire, de leurs sièges, de ce qu'on

a eu le tort de déserter le code pénal au profit des criminels auteurs du 16 mai, suit-il forcément à vos yeux, à vous, si logicien, si républicain, que nous devons entrer dans les mêmes voies que nous avons réprouvées ? qu'à une illégalité nous devons forcément répondre par une illégalité ? que nous devons, les ministères et nous, jouer à la balle avec les codes, nous lancer à la tête une violation de la loi pour être quittes envers une violation précédente de la loi ? Quel désordre ! quel chaos !... dans la République ! Ah ! jamais ! jamais ! jamais !

Et je vais vous en dire à tous, qui siégez sur les mêmes bancs que moi, radicaux, intransigeants, hommes de l'opposition, hommes de l'extrême gauche, je vais vous en dire la raison majeure :

Ce n'est même pas que nous sommes de bons citoyens — vous, mon adversaire d'un jour, un des meilleurs, — et que, la loi étant la base des États, nous devons, jusqu'à ce qu'elle ait été renversée par la discussion ou par une révolution, comme absolument contraire au droit dont elle doit être l'expression, nous devons la respecter et la défendre. Non, c'est que vous et moi qui avons été, qui sommes, qui pouvons être longtemps encore l'opposition, nous sommes les plus intéressés à la sauvegarder.

Entendez bien ceci de la bouche d'un homme qui n'a pas combattu mieux que vous, mais que son âge a appelé à combattre avant vous.... La loi... c'est le bouclier et c'est le glaive des oppositions.... Le bouclier, qui couvre contre les coups d'État, même contre ceux qui triomphent, sur lesquels on prend toujours sa revanche, comme nous l'avons fait sur le coup d'État du 2 décembre, en évoquant le souvenir de la loi violée.

Oh ! vous comprenez bien que je n'engagerai pas avec vous la question sur ce terrain, messieurs les bonapar-

tistes. Entre vous, qui trouvez le 2 décembre justifiable — vous diriez volontiers glorieux — et moi, qu'il a proscrit sans cause avouable, sans justice, vous sentez bien que la discussion sera toujours impossible, absolument! (*Interruptions.*)

Avec le bouclier de la loi, je le répète, on se couvre même contre le 2 décembre, dans une certaine mesure; contre le 24 mai, contre le 16 mai, d'une manière triomphante!

Vous le savez, ô représentants de la nation de 1877, et vous, membres de ce comité des 18 qui — j'eus l'honneur d'être un des vôtres — avez, avec l'assistance de ceux qui sont ici et avec celle de la volonté du peuple, sauvé le pays!

Avec le glaive de la loi, quand les ministères violent la légalité ou quand ils oublient de la faire respecter, s'ils persévèrent après avoir été avertis, on les frappe et on les abat. Ah! je ne veux pas détruire notre bouclier et briser notre glaive.

Un dernier mot : ma faible autorité ne suffit pas, je le sens trop, pour gagner, comme je le voudrais, tous ceux qui sont dans ces rangs, d'où l'on ne m'exclura pas, n'est-il pas vrai? parce que j'en sors un moment!

Je rappellerai donc qu'en parlant de la première élection de Louis-Napoléon Bonaparte, mon honorable ami Clémenceau constatait tout à l'heure qu'à M. de Lasteyrie — un monarchiste très honorable, mais un monarchiste — qui défendait l'élection, ce fut Ledru-Rollin qui répondit « au nom de l'ordre et de la sécurité du pays qu'il était chargé de représenter dans le gouvernement, » a dit M. Clémenceau. Cela est vrai; mais, si vous aviez tourné la page, mon cher collègue, vous auriez vu qu'il parla aussi comme représentant du peuple, non seulement comme défenseur du droit des gouvernements, mais comme champion des sentiments,

des idées qui avaient été la règle et l'inspiration de toute sa vie. Quelles idées, quels sentiments? Ceux des hommes de la Convention, des hommes de 93, de 93, messieurs!

Il dit, demandant fièrement à son auditoire si quelqu'un s'y sentait plus d'intelligence et de patriotisme que n'en avaient eu ceux-là, qu'il ne suffit pas qu'un département, à plus forte raison un coin de département, veuille imposer un député au suffrage universel, pour qu'au nom du respect dû au suffrage universel l'universalité du suffrage universel s'incline devant la fraction.

Il dit que la fantaisie de quelques-uns ne pouvait pas, ne devait pas s'imposer à la volonté de tous et à la loi délibérée par tous.

Il dit que soutenir le contraire c'était faire du protestantisme et non pas avoir foi dans la souveraineté du peuple, qui existe dans l'universalité et non dans un ou dans quelques individus.

Il le dit... combien mieux, combien plus puissamment que moi, l'éminent homme d'État, le grand révolutionnaire, le superbe tribun! Il le dit avec cette voix émouvante et sonore, qui s'est éteinte, hélas! avec cette âme que je voudrais sentir encore, élevant, échauffant nos débats, mais qui a pénétré la mienne de sa flamme et qui me permet du moins d'être parfois son chétif écho.

Je ne veux pourtant pas — je n'en ai plus le temps — vous lire ces pages dignes de l'époque glorieuse qui y est rappelée, dignes de nos pères, de nos maîtres politiques, ces pages brûlantes qui concluaient à l'invalidation de la première élection de Louis Bonaparte. Mais je vous dis à mon tour : Mes chers concitoyens, mes chers collègues, quelles que puissent être vos sympathies personnelles, quelles que puissent être vos appréciations sur la politique générale de ces temps derniers,

quelle que puisse être votre crainte de blesser, de froisser des hommes qui, hors de cette enceinte, me sont unis par la foi politique et par l'amitié comme à vous, ne validez pas l'élection de la première circonscription de Bordeaux; laissez à d'autres, qui ne voudront pas l'assumer, j'espère, la responsabilité des conflits. Elle serait moins grave encore que celle assumée par une Assemblée parlementaire violant la loi, elle, mère et gardienne des lois!

JULES FERRY

Jules Ferry, né à Saint-Dié (Vosges) le 5 avril 1832, mort à Paris le 17 mars 1893. Avocat au barreau de Paris, secrétaire de la conférence des avocats, il fut impliqué *dans le procès des Treize*. Rédacteur au *Temps*, il publia deux brochures : les *Comptes fantastiques d'Haussmann* et les *Grandes Manœuvres électorales* qui eurent un vif succès. Élu député de Paris en 1869, Ferry fut nommé le 4 septembre membre du gouvernement de la Défense nationale et maire de Paris, après l'insurrection du 31 octobre. Le 18 mars, il quitta l'hôtel de ville le dernier. Démissionnaire de ses fonctions de préfet de la Seine, après la défaite de la Commune, il fut envoyé par M. Thiers, comme ministre de France, à Athènes où il resta jusqu'au 24 mai 1873; il reprit alors sa place à l'Assemblée nationale, où il avait été envoyé par son département natal des Vosges. Il devint rapidement, avec Gambetta, l'un des chefs du parti républicain. Après la défaite du cabinet du 16 mai et la démission du maréchal de Mac-Mahon, Ferry entra au ministère de l'instruction publique, le 5 février 1879, dans le premier cabinet constitué sous la présidence de M. Grévy et déposa ses projets de loi sur l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque. Deux fois président du conseil (septembre 1880 à novembre 1881, mars 1882 à mars 1885), il restaura par la conquête de la Tunisie et du Tonkin le domaine colonial de la France. Renversé du pouvoir à la suite de la panique de Langson, il dénonça l'un des premiers l'ambition de M. Boulanger; candidat à la présidence de la République après la démission de M. Grévy, il se désista en faveur de M. Sadi Carnot au deuxième tour. Aux élections générales de 1889, M. Picot, réactionnaire, l'emporta sur Ferry de quelques voix dans l'arrondissement de Saint-Dié; le département des Vosges l'envoya alors au Sénat dont il devint président, en février 1893, après la démission de M. Le Royer. Il mourut quelques semaines après d'une maladie cardiaque, suite d'une tentative d'assassinat dont il avait été victime au mois de décembre 1887.

SUR L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET LAÏQUE

(*28 juin 1879*)

Le parti républicain a donné mandat à ses représentants de s'occuper de l'éducation nationale. Et en s'occupant d'enseigne-

ment l'Assemblée ne viole aucun droit, car la liberté d'enseignement est subordonnée aux droits et à l'intérêt public. L'État n'a pas le droit de se désintéresser de cette question.

Eh bien! je le dis à mon honorable et éloquent contradicteur, M. Lamy [1], l'image et le type de l'État qu'il est venu dessiner à cette tribune, c'est un État qui se croise les bras devant toutes les doctrines, et cet État, il n'est et il ne sera jamais le nôtre. Non pas que nous ayons la prétention de constituer un État dogmatisant, un État docteur en philosophie, en mathématiques, en littérature. Il est très commode de railler les thèses et les principes en les exagérant.

M. Paul Bert. — Et en les faussant.

M. le ministre de l'instruction publique. — Il est très commode de faire des gorges chaudes sur ce mot liberté dans l'unité, sur cette formule que j'ai eu l'honneur de produire un jour dans une autre enceinte, devant l'Assemblée des sociétés savantes, et il est aisé de dire : Mais la liberté dans l'unité, c'est un contresens; l'unité exclut la liberté, de même que la liberté est l'idée contradictoire de l'unité.

Messieurs, il faut réduire les choses aux proportions du bon sens et de la justice. Quand nous parlons d'une action de l'État dans l'éducation tendant à maintenir l'unité, nous attribuons à l'État le seul rôle qu'il puisse avoir en matière d'enseignement et d'éducation.

Non, certes! l'État n'est point docteur en mathématiques, docteur en physiologie, en chimie. S'il lui convient, dans un intérêt public, de rétribuer des chimistes, des physiologistes, s'il lui convient de rétribuer des professeurs, ce n'est pas pour créer des vérités scientifiques, ce n'est pas pour cela qu'il s'occupe de l'éduca-

1. M. Lamy, député du Jura, avait attaqué le projet de loi du gouvernement et prétendu qu'il portait atteinte à la liberté.

tion; il s'en occupe pour y maintenir une certaine morale d'État, certaines doctrines d'État qui importent à sa conservation.

Que diraient les plus ardents parmi nos adversaires, et ne considéreraient-ils pas cette seule question comme une offense, si je leur disais : Est-ce qu'au nom du droit du père de famille vous toléreriez un enseignement tendant à la négation et au discrédit de la patrie? Vous avez répondu non, n'est-ce pas? Eh bien! je demande à cette Chambre, à cette majorité républicaine qui m'entend, je leur demande si la patrie n'est qu'un morceau de terre que les événements peuvent étendre ou diminuer, et si, à côté de cette patrie, il n'y a pas une patrie morale, un ensemble d'idées et d'aspirations que le gouvernement doit défendre comme le patrimoine des âmes dont il a charge?

Je leur demande s'il n'y a pas dans cette société française un certain nombre d'idées arrosées du sang le plus pur et le plus généreux, pour lesquelles, pendant vingt-cinq ans, soldats, littérateurs, philosophes, orateurs, hommes politiques, ont accumulé leurs efforts, ont versé leur sang, et s'il n'y a pas là un héritage dont vous êtes les gardiens, un héritage que vous devez transmettre à vos enfants comme vos pères vous l'ont légué?

Eh bien! ces deux ou trois idées-là, qui sont le fondement même d'une société issue de la Révolution française, voilà la doctrine d'État, et voilà de quelle façon et dans quelles limites l'État doit être le gardien de l'unité nationale.

On allègue le droit du père de famille. Loin de moi la pensée de le nier; mais n'ai-je pas déjà démontré que ce droit a des limites? Et, de même que personne ne réclame pour le père de famille le droit de livrer son enfant à un maître incapable et non muni des garanties

de capacité et de morale exigées par la loi, de même personne ne revendiquera sérieusement, au nom du père de famille, le droit de faire instruire son enfant ailleurs qu'à l'ombre de son foyer, dans des conditions et des doctrines contraires aux principes, aux doctrines, à la conservation de l'État.

L'orateur examine quelles ont été les doctrines des hommes d'État sur cette question. Il examine la situation de la Société de Jésus en France et ses procédés d'enseignement; il signale l'invasion des associations congréganistes. Après avoir énuméré les privilèges dont jouit en France l'enseignement religieux, Ferry conclut que le parti clérical possède des privilèges nombreux et une liberté illimitée.

Oui, comme vous le dites, ils se plaignent de ne pas avoir la liberté! Messieurs, tout ceci m'autorise à dire que cette portion de l'opinion qu'on a voulu agiter et ameuter contre le projet de loi du gouvernement faisait la sourde oreille, car il a fallu lui tenir un langage absolument contraire à la vérité pour lui arracher toutes les signatures, dont le contrôle sera fait plus tard, et qui contiennent une forte dose d'alliage, je vous en réponds! Donc, messieurs, ce que vous voterez sera exécuté, sera accepté par le pays.

Il n'y aura pas de troubles dans les consciences; il y aura peut-être plus d'une conscience religieuse soulagée et secrètement ravie de ne plus se trouver sous certains jougs qui pèsent bien durement sur les consciences des catholiques depuis quelque vingt ans!

Quoi qu'il en soit, messieurs, j'en conviens volontiers, il serait plus commode de ne rien faire. J'accorde cela à nos amis, aux républicains et aux libéraux qui siègent de ce côté de la Chambre (le centre gauche), il serait d'une politique plus commode, plus facile de laisser aller les choses.

Ce serait pour le gouvernement un rôle plus commode de se considérer comme un juge de paix, ou comme un

gendarme et d'abdiquer toute espèce de prétention sur la direction des intelligences et sur l'avenir de l'enseignement public dans notre pays.

Il serait plus facile de laisser faire, de laisser aller, de s'en rapporter à la liberté, et de se dire que la liberté d'enseignement aura la vertu de guérir elle-même tous les maux qu'elle pourra produire; ce langage est facile à tenir. Mais il s'agit de savoir si vous avez le droit de le tenir, s'il est conforme à votre devoir et à votre mandat. J'ose le dire, une semblable attitude n'est conforme ni à votre devoir ni à votre mandat. Vous avez des devoirs, messieurs, envers les générations qui vous ont précédés, et ce n'est pas, je pense, pour livrer la jeunesse française à l'enseignement des jésuites qu'on a fait dans le pays deux grandes révolutions, celle de 1789 et celle de 1830, l'une et l'autre dirigées contre l'ancien régime.

Quant à votre mandat, est-ce que vous avez des doutes sur son caractère? Est-ce que le peuple républicain de France vous a envoyés ici pour vous croiser les bras? Ne vous a-t-il pas donné mandat, non seulement d'affirmer la République et de l'apporter ici, mais aussi de la fonder sur des bases solides? Est-il conforme à votre mandat, après avoir chassé vos adversaires éternels des forteresses politiques qu'ils occupaient, de les laisser se cantonner dans l'éducation?

Est-ce que vous croyez cela sage? Est-ce que vous croyez cela politique? Est-ce que vous croyez cela conforme aux devoirs qui vous lient aussi bien envers ceux qui vous ont précédés qu'envers ceux qui vous ont envoyés sur ces bancs?

Messieurs, si au contraire, cédant par malheur à des conseils timides, à des conseils aveugles sur l'avenir, et d'un aveuglement volontaire, vous refusez de voter les projets de lois, examinez un peu les conséquences de diverses manières.

Les questions politiques, messieurs, se posent, les événements les posent, les gouvernements responsables les posent; mais il y a des questions qui, quand elles sont posées, doivent être résolues. Car, si elles ne sont pas résolues dans un sens donné, elles se trouvent, par la force même des choses, résolues en sens contraire.

Si vous ne votez pas l'article 7, qu'aurez-vous fait, messieurs? Vous aurez consacré à tout jamais dans ce pays-ci le libre enseignement pour les jésuites, et on pourra dire un jour, ceux qui feront notre histoire pourront dire : Cette corporation, cette illustre et redoutable corporation qui avait agité le XVIIIe siècle, qui avait été chassée de tous les États d'Europe, excepté de la Prusse et de la Russie, qui seules les avaient recueillis, cet ordre fameux que le Parlement avait frappé en 1762, que le roi Louis XV avait aboli deux ans plus tard, que Louis XVI n'avait laissé rentrer en 1777 qu'à la condition qu'il s'abstînt absolument de tout enseignement ou public ou privé, ces jésuites qui avaient été abolis et supprimés par un pape, qui n'avaient été rétablis en 1814 que sous condition, avec lesquels la Restauration n'avait pas pu vivre, car elle les avait frappés par l'ordonnance de 1828, avec lesquels la monarchie de Juillet n'avait pas pu vivre, car elle les avait frappés par l'ordre du jour de 1845; eh bien! ces jésuites ont été rappelés, et ils ont trouvé dans un Parlement français, en l'an de grâce 1879, la consécration solennelle qui leur manquait.

Eh bien! je le demande aux républicains, aux libéraux qui sont ici, quelle que soit leur nuance, y a-t-il quelqu'un d'entre eux qui veuille assumer une telle responsabilité devant l'histoire, une telle responsabilité devant les contemporains?

L'EXPÉDITION DU TONKIN[1]

(10 décembre 1883)

Les hommes qui ont en ce moment l'honneur de tenir le pouvoir ne l'ont point recherché, ne l'ont point souhaité; il n'a pour eux de valeur qu'à la condition qu'il soit inséparable de votre confiance qui est leur appui et leur honneur.

Le jour où vous ne nous laisseriez cette confiance qu'amoindrie, entamée, compromise par une équivoque, nous comprendrions à demi-mot et nous saurions, de la meilleure grâce du monde, remettre le pouvoir à ceux qui paraissent si impatients de le prendre... probablement parce qu'ils ne le connaissent pas.

L'honorable M. Delafosse émettait l'autre jour, à cette tribune, une formule qui avait un grand succès sur les bancs de l'opposition, il disait : l'obstacle, c'est le cabinet.

Messieurs, je ne crois pas que cette formule, que l'on prétendait donner comme le résumé de l'impression produite par *le Livre jaune* et les nombreux documents que vous avez eus sous les yeux, je ne crois pas que ce soit celle qui se dégage de cette lecture, et, élevant la question un peu au-dessus des considérations de personnes, je crois qu'il faut formuler autrement les enseignements qui résument toute cette histoire.

On accuse le gouvernement d'avoir trompé le pays sur les négociations engagées avec la Chine. M. J. Ferry veut prouver qu'il n'en est rien.

Nous avions en vue cette double base : constitution

1. Le gouvernement demandait à la Chambre de voter les crédits nécessaires pour continuer les négociations avec la Chine et, au besoin, pour prendre l'offensive contre les soldats chinois qui envahissaient le Tonkin.

d'une zone neutre; ouverture du fleuve Rouge. Il y a même une allusion très directe aux anciens rapports de vassalité qui unissent la Chine à l'Annam et à cette suzeraineté plus formaliste que réelle à nos yeux.

Vous connaissez la réponse de la Chine; elle nous arriva un mois après.

En réponse à des propositions aussi conciliantes, aussi conformes aux intérêts des deux pays, aussi faciles à régler sur une carte, la Chine nous donnait à choisir entre ces deux alternatives : ou considérer comme non avenu tout ce qui s'est passé depuis 1873, effacer le traité de 1874 ou, si nous insistions, établir une zone neutre.

Et la zone neutre n'était plus la marche frontière, un espace plus ou moins large, le pays séparant le delta proprement dit des frontières de la Chine; elle est en avant du fleuve Rouge. Et voici les bases de l'accord : la Chine prenant toute la rive gauche du fleuve Rouge et une zone neutre constituée au sud, jusqu'à l'Annam, à trente lieues de Hué.

Eh bien! je demande si, sur les bancs de la droite ou sur ceux de l'extrême gauche, on aurait considéré ces propositions comme acceptables. Quant à nous, nous nous serions crus indignes de parler au nom de la France si nous les avions acceptées.

Quelques jours après, le gouvernement s'expliquait à cette tribune. Le 31 octobre, il exposait ce programme modéré, restreint dans les plus étroites limites de la dignité nationale, programme de sagesse, de conciliation qui était comme une main tendue à de nouvelles négociations avec la Chine.

Comment nous répond-on par la note du 17 novembre? On nous fait savoir que, si nous allons vers certaines places, nous y trouverons des troupes chinoises.

C'est un changement complet d'attitude.

On a dit souvent d'une manière générale, trop générale, qu'il y avait des troupes chinoises au Tonkin. Oui, il y a toujours eu des troupes chinoises à la frontière du Tonkin.

C'est un fait connu; nous le connaissions et nous n'en étions offensés que dans une mesure restreinte, parce que la frontière chinoise est très éloignée du Delta.

Mais, lorsque la Chine a eu à s'expliquer sur la présence des troupes chinoises au Tonkin, elle a dit que c'était uniquement pour garder ses frontières, pour refouler les bandits, les rebelles qui infestent ces régions.

Elle a toujours fourni la même explication. La déclaration du prince Kong, en 1875, est formelle sur ce point.

C'est dans les mêmes termes que s'expliquait le Tsong-li-Yamen dans une communication à M. Bourée. Le Tsong-li-Yamen affirmait qu'aucun soldat chinois n'était dans les environs de Hanoï.

Il y a là-dessus une très grande fixité. Les troupes chinoises ne sont sur la frontière que pour combattre les pirates. C'est également l'affirmation de M. le marquis Tseng. Et j'ajoute : ces déclarations jusqu'au 17 novembre sont confirmées par les faits eux-mêmes.

Je demandais au général Bouët et au commandant d'une canonnière qui est resté au Tonkin jusqu'à la fin de septembre : « Avez-vous vu des réguliers chinois? » Ils m'ont répondu : « On dit qu'il y en a, mais nous n'en avons jamais vu. »

Tout à coup la scène change. L'humeur entreprenante et conquérante se révèle. D'après la première version, les troupes chinoises n'étaient au Tonkin que pour réprimer le brigandage. Actuellement elles y sont pour prendre Son-Tay et Bac-Ninh. Voilà la question telle qu'elle se présente devant la Chambre.

La Chine change d'attitude sans aucun droit. Je

demande à la Chambre, je demande à mon pays si c'est une raison pour nous de changer notre programme.

Si vous le voulez, vous le direz; vous direz si vous voulez Son-Tay à la Chine, Son-Tay, cet écueil où jusqu'ici nous avons échoué et qui a pour cause la mort de Rivière. Ce serait une singulière façon de venger Rivière.

Aussi je répondais, le 1er décembre, au marquis Tseng : « Le sincère désir que nous avons d'écarter toute chance de conflit m'a conduit à proposer au gouvernement impérial de confier aux commandants respectifs le soin d'arrêter une ligne de démarcation entre leurs positions. Ces ouvertures ne nous paraissant pas compatibles avec l'état actuel des choses au Tonkin, vous renouvelez une proposition tendant à arrêter la ligne de démarcation entre les armées cantonnées à Hanoï et Son-Tay, ainsi que dans les villes situées sur la rive gauche et la rive droite du fleuve Rouge. Permettez-moi de vous rappeler que, dans l'entretien du 1er août où cette proposition était déjà faite, vous déclariez qu'il n'y avait pas de troupes chinoises au Tonkin. »

Il ne pouvait donc être question, à ce moment, d'une ligne de démarcation entre Son-Tay et Hanoï. Aussi M. Challemel-Lacour faisait-il remarquer, dans un autre entretien du 2 août, qu'aucun risque de conflit n'était à prévoir, puisque notre corps expéditionnaire ne devait pas se porter vers la partie septentrionale du Tonkin, mais qu'il en serait autrement si les troupes chinoises étaient plus rapprochées des forteresses qui sont notre objectif.

Depuis lors la situation n'a pas changé de notre fait; notre plan de campagne n'a pas été modifié et ne saurait l'être. Ce n'est donc pas sur nous que devrait porter la responsabilité d'un conflit entre les forces des deux pays.

Nous espérons, d'ailleurs, qu'une semblable éventualité ne se réalisera pas et que les troupes chinoises nous laisseront accomplir librement l'œuvre de pacification que nous sommes tenus de poursuivre au Tonkin dans l'intérêt général.

Deux jours auparavant, j'avais adressé au marquis Tseng une réponse au mémorandum chinois. Elle contient en germe tous les modes de transaction.

Je vais la lire pour la Chambre, pour le pays et aussi pour l'Europe, à laquelle on représente la France comme animée d'une humeur agressive, provocante.

Quoi! nous serions des provocateurs! Provocatrice la civilisation quand elle chercherait à ouvrir des terres qui appartiennent à la barbarie.

Provocatrices la France et l'Angleterre quand, en 1860, elles imposaient à la Chine l'ouverture d'un certain nombre de ports?

Eh bien! écoutez cette lecture et vous allez voir si c'est là le langage d'un gouvernement provocateur.

Jules Ferry lit la lettre qu'il a adressée au ministre de Chine; il termine en s'expliquant sur l'action miiitaire.

On vous a dit : Où va cette action militaire? Jusqu'où vous proposez-vous de l'engager? Quelles seront ses limites? Je réponds très nettement qu'il n'y a rien de changé au programme que j'ai exposé à la tribune le 31 octobre et qui a été ratifié à une majorité de 325 voix. C'est d'une action limitée, localisée, circonscrite géographiquement, comme je l'ai dit à la tribune, qu'il s'agit et pas d'autre chose. Nous voulons être forts dans le Delta, nous voulons en tenir les points stratégiques. Pourquoi? Parce que, lorsque nous serons forts, nous aurons la certitude de pouvoir négocier; parce que, pour négocier avec le gouvernement impérial, il nous

semble qu'il faut lui montrer que la France n'est pas décidée à se retirer incessamment devant lui.

Nous croyons qu'une démonstration de cette nature est désormais le préalable nécessaire de toute négociation sérieuse, et nous sommes convaincus que la reprise des négociations en serait la conséquence immédiate, et non pas seulement la reprise, mais la conclusion de négociations sérieuses.

Voilà la première étape et nous croyons à son succès.

On nous a demandé si nous estimions le corps expéditionnaire suffisant pour atteindre ce premier objectif. Nous répondons que, jusqu'à ce que le soldat vigoureux et résolu qui commande le corps expéditionnaire nous ait manifesté le besoin d'avoir des renforts, ou l'impuissance d'opérer, nous nous en tenons aux troupes que nous avons envoyées et au crédit que nous demandons.

Maintenant si, contre toute attente, la sagesse, l'esprit de sagesse qui est dans le monde, n'arrêtait pas un conflit qui, s'il persistait dans ces termes, pourrait bien avoir le caractère d'une reprise de tout ce qui a été concédé à la civilisation dans l'extrême Orient depuis 1860, si l'esprit de sagesse ne remportait pas ce triomphe, nous aurions alors à aviser avec vous, après un examen sérieux et approfondi, s'il conviendrait et s'il pourrait vous convenir de laisser à l'adversaire les avantages évidents et manifestes que lui crée la situation de réserve et de modération que nous avons adoptée et dans laquelle nous persisterons jusqu'à ce que vous nous prescriviez d'en sortir. Cette question vous est réservée et vous est réservée à vous seuls, car vous seuls avez le droit de prononcer.

Pour le moment, nous vous demandons de voter les crédits, nous vous demandons de les voter pour ceux qui combattent d'abord (*Interruptions*)... Ce n'est pas seulement par la raison que ces crédits sont engagés

par les troupes qui sont là-bas, dans l'extrême Orient, soutenant les armes et l'honneur de la France; non, je ne vous demande pas un vote de résignation : il faut à nos soldats, à notre drapeau, à notre cause, non pas un vote résigné, mais un vote confiant, qui donne à votre gouvernement la force dont il a besoin.

Je vous demande aussi de voter ces crédits pour ceux qui négocient, car on ne traite qu'avec les forts, avec les résolus. Il faut, messieurs, que l'on sache, malgré les polémiques de la presse, il faut qu'on sache la France aussi résolue qu'elle est forte, et alors elle sera écoutée.

PRÉSIDENCE DU SÉNAT

(27 *février 1893*)

Jules Ferry avait été élu président du Sénat le 22 février en remplacement de M. Le Royer, démissionnaire. Il prononça en montant pour la première fois au fauteuil, le discours suivant :

J'essayerais en vain de dissimuler sous des formules étudiées les sentiments dont mon âme est pleine. Ce sont ceux d'une fierté que vous jugerez légitime, puisqu'elle me vient de vous, et d'une gratitude infinie. L'honneur que vous faites à celui que vous appelez à votre tête est des plus grands qui soient au monde. Je ne me targue pas de l'avoir mérité. En me choisissant parmi tant d'hommes si dignes d'occuper cette charge, le Sénat a voulu faire, avant toutes choses, un acte de haute et paternelle bienveillance. Il a mis un terme à une longue épreuve; il a décidé que l'ostracisme, cet enfant irrité de la cité antique, n'aurait pas de place dans notre démocratie libérale et tolérante.

M. Le Royer a quitté volontairement cette présidence

qu'il avait en quelque sorte façonnée à son image, modelée sur cet idéal de loyauté, de bonté et de justice qui est la lumière et le guide de sa vie.

Il a marqué la fonction d'une trop forte empreinte pour que ses exemples y soient jamais oubliés. Au milieu des orages des congrès, dans les labeurs de la Haute Cour comme dans la direction des débats ordinaires, on l'a toujours vu égal à lui-même, se mettant sans effort à la hauteur des plus grands devoirs, interposant dans les circonstances les plus difficiles une autorité d'une nature particulière faite de bonne grâce et de fermeté et qui a sa source dans la haute probité de l'esprit et la droiture souveraine de la conscience.

Et l'impartialité absolue dont il demeure l'éclatant modèle n'est point chez ce maître vénéré, chez ce républicain impeccable, le fruit du scepticisme de l'esprit ou de l'indifférence du cœur. Avant d'être l'arbitre du camp, M. Le Royer avait été des plus ardents à la bataille, des plus tenaces dans le combat. Nous l'avons vu, dans les premières et difficiles épreuves de notre évolution républicaine, à la tête de cette phalange qui barrait obstinément la route au retour du passé, et aucun des témoins de ces heures rudes et glorieuses (j'en vois ici beaucoup autour de moi) n'a oublié cette éloquence chaleureuse et sobre où tressaillait en accents sincères et puissants l'amour profond du droit et de la liberté.

Celui qui recueille aujourd'hui ce noble et lourd héritage a pris aussi sa large part des mêlées brûlantes de la politique. Sa vie publique n'a été qu'un long combat. Vous ne l'avez cependant pas jugé incapable de ce rôle élevé d'arbitre qui semblait peu fait pour lui. Vous avez pensé que l'adversité ne portait pas les mêmes fruits dans toutes les âmes; que, si les unes en sortent aigries et révoltées, d'autres s'y retrempent et s'y instruisent à la clarté des jours d'épreuve. L'expérience des hommes

et des choses est une grande école d'équité. La vie parlementaire serait odieuse, si l'on n'y apprenait pas à se respecter et à s'estimer les uns les autres.

N'est-ce pas là précisément l'état d'esprit de cette grande Assemblée, ce qui donne à vos débats tant de noblesse, ce qui assure ici aux relations personnelles tant de charme et de dignité? Et se peut-il imaginer une plus admirable école de respect mutuel que ce Sénat illustré par tant de grands noms et dans lequel se rencontrent, comme par l'effet d'une secrète attraction, les orateurs et les hommes d'État qui ont porté le plus haut, dans l'opposition comme dans le gouvernement, l'honneur de cette tribune, pour le plus grand renom de la patrie française?

Messieurs, il y a dix-huit ans, presque jour pour jour, que nous avons fondé dans ce pays, impatient de se reposer sous un gouvernement définitif, la République parlementaire. Dans une démocratie comme la nôtre, la tentative était hardie, on peut dire que, dans le monde entier, elle n'avait pas de précédent. Notre République parlementaire avait contre elle certaines traditions et cette habitude invétérée de l'esprit français qui tend à confondre le meilleur avec le plus simple, comme si dans tous les ordres de phénomènes la complexité n'était pas l'attribut des organismes supérieurs, comme si le despotisme n'était pas à la fois le plus simple et le pire des gouvernements.

L'expérience est faite; elle se poursuit, et sans dissimuler les difficultés qu'elle soulève sur son chemin, qui oserait dire qu'elle n'a pas réussi? La République parlementaire s'est-elle montrée inférieure aux grandes tâches d'un gouvernement? L'ordre maintenu sans effort et sans troubles, les finances rétablies, l'armée refaite et grandement fortifiée, la République conquérant en Europe, à force de sagesse, de puissantes et pré-

cieuses amitiés, peut-on reconnaître à des signes plus certains un gouvernement vivant et durable?

Des trois pouvoirs qui constituent le mécanisme gouvernemental, le Sénat était encore, il y a quelques années, le plus attaqué. Les événements ont pris sa défense et se sont chargés de le justifier. Un jour est venu, jour de péril immense et de suprême angoisse, où l'institution dénoncée comme un obstacle est apparue comme une sauvegarde. L'action fut rapide, résolue, efficace; la dictature était vaincue. J'ose dire que, dans le pays républicain tout entier, la leçon a été comprise.

Mais ces services éclatants autant qu'exceptionnels n'épuisent pas le rôle de cette Assemblée. Il ne suffit pas au Sénat d'être le gardien armé et vigilant de la Constitution; le meilleur moyen de défendre la Constitution attaquée, c'est encore de la pratiquer. La véritable formule du gouvernement parlementaire n'est ni le conflit des pouvoirs, ni leur équilibre qui ressemble trop à l'impuissance, c'est l'harmonie, l'harmonie qui laisse à chacun son rôle, mais tout son rôle. L'harmonie cesse où l'effacement commence.

Le jour où l'un des trois pouvoirs absorberait les deux autres, ce serait fait du régime parlementaire. Nous n'avons, à cette heure, rien de pareil à redouter. Il n'existe entre les pouvoirs de l'État que des rapports de collaboration bienveillante et de mutuelle déférence. Le Sénat ne saurait jamais être un instrument de discorde et un organe rétrograde. Il n'est point l'ennemi des nouveautés généreuses ni des hardies initiatives. Dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique, il faut savoir envisager les transformations nécessaires.

Notre République est ouverte à tous, elle n'est la propriété d'aucune secte, d'aucun groupe, ce groupe fût-il celui des hommes qui l'ont fondée. Elle accueille tous les hommes de bonne foi et de volonté; mais, pour leur

faire une place les républicains n'ont pas besoin, j'imagine, de se déclarer la guerre les uns aux autres. Ce serait bien mal comprendre le grand mouvement de ralliement qui s'opère dans les masses profondes et qui, en dépit des incidents et des accidents, poursuit sa marche imperturbable, parce qu'il est conduit par la force des choses et par les intérêts les plus élevés de la Patrie.

ÉLOQUENCE DU BARREAU

DUFAURE

DÉFENSE DE L' « INDICATEUR » ET DU « MÉMORIAL »[1]

(*20 janvier 1827*)

....Ma tâche est finie et la vôtre va commencer. Elle est belle et digne de vous. Deux hommes sont accusés, mais ils sont les représentants de deux opinions honorablement confondues! Leur voix a été l'écho de la voix publique; ils ont parlé comme la France; les magistrats français ne sauront pas les punir.

L'histoire nous montre souvent la puissance ministérielle jalouse de l'inviolabilité royale; sa responsabilité lui pèse; son règne serait paisible et heureux au milieu d'une population muette; ses actes ne seraient plus discutés, censurés : accueillis par des acclamations, ils ne seraient soumis qu'à l'examen sévère des courtisans. Alors, du moins, la morale publique, le respect des lois, l'intérêt du pays, termes importuns, ne seraient plus invoqués. Pendant ce temps, le monarque serait relégué sur son trône solitaire et les cris de son peuple ne monteraient plus jusqu'à lui!

J'ignore si les récits du temps passé doivent se réaliser de nos jours; je ne sais si nos ministres méditent de tels projets. A voir les lois qu'ils proposent, les pour-

1. Ces deux journaux étaient poursuivis pour avoir attaqué le ministre, M. de Peyronnet; nous reproduisons la péroraison du plaidoyer de Dufaure.

suites qu'ils exercent, et les destitutions qu'ils prononcent, ils semblent attacher beaucoup de prix au silence de la presse. Mais s'ils ont conçu ces desseins, le jugement que vous allez rendre ne les secondera pas. Interprètes fidèles des lois, francs et inflexibles comme elles, vous ne les ferez pas servir à la funeste ambition qui les invoquerait. Vous qui consacrez avec tant de dévouement les efforts de votre esprit et les rapides instants de votre vie à la découverte de la vérité, vous qui, dans les débats privés dont vous êtes les juges, la recherchez avec anxiété, la demandez avec ardeur, l'accueillez avec bonheur de quelque part qu'elle vienne, vous ne verrez qu'avec une surprise profonde les garanties que, dans un autre ordre de choses, l'on semble prendre contre elle; vous déplorerez la haine dont on la poursuit; pour la gloire de votre roi, comme pour le repos de votre pays, vous lui rendrez un nouvel hommage en flétrissant sans crainte les passions qui voudraient l'étouffer.

Qu'ai-je parlé de crainte, messieurs? Elle ne peut pénétrer dans cette enceinte. Vous atteindrait-elle, vous que la maison royale a conduits sur votre siège, dont aucune puissance ne peut vous faire descendre! M'atteindrait-elle, moi qui, au sortir de cette audience, n'ai d'autres juges que mes pairs? Vous et moi remplissons un facile devoir, et nous ne pouvons prétendre à la gloire du courage.

Ah! si ces prérogatives nous manquaient, croit-on que l'on verrait notre cœur se troubler, notre voix trembler et faillir? Non, non! La vertu devient plus séduisante par les sacrifices qu'elle s'impose. Ne le sentez-vous pas? Une âme généreuse s'élève et s'anime, alors qu'on veut la comprimer; elle méprise les menaces, elle brave les persécutions, elle sourirait dans les fers, également inaccessible à l'attrait des caresses, de la fortune et des honneurs, frivoles ornements de cette scène d'un jour

qu'on appelle la vie. L'homme de bien, esclave énergique de sa conscience, marche inébranlable dans les routes qu'elle lui trace; rien ne l'effraie et rien ne le séduit; car il sait, comme l'a dit un philosophe illustre, qu'il n'est que deux belles choses dans l'univers : le ciel étoilé sur nos têtes et le sentiment du devoir dans nos cœurs.

MAUGUIN

Francis Mauguin, né à Dijon le 28 février 1785, mort à Saumur le 4 juin 1854. Il débuta, en 1811, au barreau de Paris et défendit notamment Labédoyère, le colonel Fabvier, Mignet et le journal *le National*. Élu député en 1827 et constamment réélu jusqu'en 1849, il siégea sur les bancs de l'opposition. Il avait été nommé bâtonnier en 1830.

PLAIDOIRIE POUR LE « NATIONAL » [1]

(*24 mars 1830*)

Chaque génération, chaque époque a son caractère, son esprit et ses besoins; et comme la nature humaine marche toujours, les temps qui s'avancent doivent être pires ou meilleurs que ceux qui ne sont plus. Depuis quinze ans, nous avons vu sur la scène politique des générations habituées à se combattre, et qui n'ont pu se séparer entièrement ni de leurs passions ni de leurs souvenirs : l'une, reste impuissant par lui-même de ce régime anéanti pour toujours, mais fortifiée du parti de l'Église, qui s'efforce de refaire à nos dépens un passé qu'elle n'a pu défendre; une autre qui a donné au monde le plus grand spectacle qu'ait présenté l'histoire, ardente mais généreuse, grande dans ses vertus, j'oserais presque dire dans ses crimes, qu'un tourbillon a emportée loin du but qu'elle voulait atteindre, et dont les erreurs mêmes doivent être respectées, puisque nous leur devons nos libertés; une troisième enfin, pleine de

1. *Le National* était poursuivi devant le tribunal de la Seine pour outrages au gouvernement. Malgré la plaidoirie de Mauguin, le gérant fut condamné à trois mois d'emprisonnement et à 1000 francs d'amende.

l'esprit militaire, façonnée à la fois au commandement et à l'obéissance, fière dans les camps, mais se pliant sans murmure aux ordres d'un despote, et qui, portant de toutes parts le drapeau de la patrie, même dans ses désirs immodérés de conquêtes, voulait moins subjuguer l'Europe qu'y répandre la France. Au milieu de ces esprits si divers, le gouvernement constitutionnel est tombé à l'improviste et comme par hasard; et, par une faute dont nous subirons longtemps les conséquences, gouvernement jeune, il s'est confié à des hommes qui ne l'étaient plus. Qu'en ont fait ces générations animées de passions si contraires? quelle a été leur conduite? quel choc en a-t-il reçu? Un jour sans doute l'histoire l'écrira, mais les temps sont trop nouveaux pour dire quels furent les projets des uns et les fautes des autres. Voici qu'à leur tour des générations nouvelles arrivent à flots pressés, et s'élèvent sur l'horizon politique. Elles ont été formées par la tribune et la presse; elles ont pris l'habitude des discussions dans ces combats de discours dont le bruit a succédé parmi nous au bruit des armes; et cette habitude les a rendues raisonneuses et graves. Elles avaient à se créer une opinion qui fût à elles; curieuses, ardentes comme tout ce qui est jeune, on les a vues, on les voit encore employer leur puissance à découvrir ce qui est juste et ce qui est vrai.

Pour elles point d'antipathies et point de passions. L'ancienne Monarchie, la Révolution et l'Empire ne sont que de l'histoire. Aussi ont-elles admirablement saisi la nature et l'ensemble de ce régime constitutionel, qui assure aux nations la stabilité monarchique, aux individus cette liberté seule convenable à la dignité humaine. Sans doute ces générations puissantes auront, comme celles qui les ont précédées, leur part de fautes et d'erreurs, et pour les juger il faut les attendre à l'œuvre. Mais dès à présent on peut définir leur caractère. Médi-

tatives et réfléchies, elles ne cherchent point à détruire, mais à consolider; elles sont moins propres à une agression désordonnée qu'à une résistance régulière; elles ne pourraient point attaquer, mais elles sauraient se défendre.

Ce sont ces générations nouvelles qui sont traduites devant vous, personnifiées, pour ainsi dire, en leurs nouveaux et plus fidèles organes. Erreur étrange! on les accuse d'attaquer la monarchie, et ils ont pour foi politique et pour dogme que la royauté convient seule à la France. On les accuse d'attaquer la maison régnante et ils ont pour foi politique et pour dogme que la royauté dans une maison antique est un gage de sécurité de plus pour tous les intérêts. Mais ils ont une nouvelle manière d'envisager les choses, et il en est de la recherche des méthodes et des systèmes comme de celle d'une mer inconnue, elle ne s'accomplit pas sans danger. Il faut heurter des opinions qui ont leur empire par cela seul qu'elles sont vieilles, et l'âge aussi bien que la fortune a ses vanités et son aristocratie. Il faut même s'exposer à mécontenter le pouvoir, et le pouvoir mécontent verra des crimes dans les mots et des complots dans des doctrines.

Telle est la position des auteurs du journal que je viens défendre. Ils ont une opinion qui leur est propre, et ils peuvent s'attribuer ce mérite qu'ils ne copient personne. *Le National*, toujours de bonne foi, toujours constant à lui-même, est mû par une seule pensée, et cette pensée, c'est le développement médité de nos institutions; c'est le respect raisonné pour tout ce qui existe, c'est la démonstration de sa nécessité. Mais dans la sévérité de ses analyses, il met à nu les passions et les choses. Mais dans son langage peut-être un peu âpre, il brusque les habitudes de l'ancienne monarchie, et désentoure les faits de leurs vanités et de leurs prestiges. Aussi, après avoir lu avec attention les articles

incriminés, suis-je demeuré convaincu que, sauf quelques théories qu'il n'est pas dans votre droit de juger, le procès actuel porte moins sur les choses que sur des intentions suspectes, que sur des formules qui déplaisent. Et cependant, que d'incriminations accumulées ! Attaque à des droits de naissance qui n'ont jamais été contestés; à des droits de donner la Charte qu'ils n'ont pas examinés; à une autorité constitutionnelle qu'ils ont toujours respectée; enfin provocation à un renversement de dynastie qu'ils n'ont point attaquée. Tels sont les quatre chefs d'accusation qu'il faut que je discute.

Mauguin entre dans la discussion de l'affaire; il fait l'historique de la Charte; il examine ensuite le deuxième et le troisième chef d'accusation.

Le roi règne, a dit *le National*, mais il ne gouverne pas. C'est dans cette phrase si laconique et si expressive que le ministère public a découvert un délit. Le roi règne : sur cette première partie de la proposition toutes les opinions sont d'accord. Mais selon les uns il ne gouverne pas, selon les autres il gouverne : là s'élève la question, et dans cette question se trouve tout un système, se trouve tout l'avenir d'un grand peuple. Si le roi régnait et gouvernait à la fois, s'il avait à la fois et le droit et l'exercice du pouvoir, je le demande, en quoi la monarchie constitutionnelle différerait-elle de la monarchie absolue? Dira-t-on que dans celle-ci le roi gouverne selon ses volontés, tandis que dans l'autre il gouverne d'après les lois? Mais la loi, est-ce autre chose que la règle, la volonté, la pensée? Le pouvoir exécutif n'est autre chose que le bras qui obéit à la pensée, à la volonté. Dites donc que le roi exerce directement le pouvoir exécutif, dites qu'il gouverne, et vous le déclarez soumis à la volonté des Chambres. Ainsi vous dégradez la royauté, et quand vous croyez l'élever, vous la faites descendre.

Comment concevoir, d'ailleurs, une constitution qui exige le concours de trois pouvoirs pour la confection des lois et le vote de l'impôt, et soutenir en même temps qu'un seul de ces pouvoirs gouverne! Que deviendraient donc les deux autres? Ne seraient-ils pas anéantis? Car gouverner, c'est régir et qui régit commande.

Si un gouvernement pouvait agir par lui-même et sans le secours des peuples; si, pareille à ce corps qui nous envoie la lumière et la vie, mais qui ne demande rien à la terre, la royauté ne versait que des biens et ne demandait point de sacrifice, humbles devant elle, nous lui dirions : Suivez votre cours; accomplissez vos destinées, restez libre et souveraine; on ne fait point de lois à qui ne répand que des bienfaits, et si nous avons des vœux à vous adresser, c'est d'entendre nos hommages.

Mais un gouvernement peut-il quelque chose sans les peuples? N'est-il pas obligé de leur demander et leur fortune et leur vie? Et celui à qui l'on demande son sang, à qui l'on demande le produit de ses sueurs, ne pourra-t-il pas élever la voix pour stipuler les conditions du sacrifice?

Après avoir discuté le quatrième chef d'accusation, Mauguin conclut ainsi :

On s'alarme de voir la presse discuter des principes. Quant à moi, je ne saurais partager ces craintes. Toute ma doctrine, à cet égard, se réduit à peu de mots, et je l'ai récemment appliquée : respect à la vie privée, pleine liberté mais décente; un peu d'exaltation même pour les affaires publiques. Ce ne sont pas des principes, en effet, qui précipitent les peuples dans les révolutions. Excepté en matière religieuse, ils ne se soulèvent point pour des abstractions qu'ils ne conçoivent guère. Il faut, pour les émouvoir, il faut des intérêts en souffrance ou matériels ou moraux. Je ne m'aveugle pas, cependant, sur l'état d'une société où les doctrines irritées et contrariées se

font jour de toutes parts. Ce ne sont point les doctrines que je blâme, mais j'y vois la manifestation évidente d'un intérêt blessé qui prend la parole pour se défendre. Ainsi parmi nous, à tort ou à raison, l'intérêt monarchique est alarmé, et j'en vois la preuve dans le langage des écrivains monarchiques. L'intérêt libéral est inquiet, et j'en vois encore la preuve dans le langage des écrivains dévoués à la cause de la liberté. Ces deux intérêts sont en présence et, comme deux puissances qui vont se déclarer la guerre, ils commencent par un appel au droit; ils publient leurs manifestes! Situation grave, situation qu'il appartient au gouvernement d'observer, mais que vous, messieurs, vous êtes impuissants à guérir. Que vous demande-t-on, en effet? Non pas de satisfaire un de ces intérêts par des mesures qui l'apaisent, ce qui serait au-dessus de vos droits, mais de punir les voix qui s'élèvent pour sa défense. S'il est cependant une chose sacrée, c'est que la plainte soit permise à celui qui se croit opprimé : s'il est une chose qui irrite les hommes, c'est que l'oppression continue et que la plainte soit punie. Alors les imaginations s'exaltent, alors on cherche, on demande le martyre, le martyre le plus beau, le plus pur, parce qu'il est la plus désintéressée des gloires. Aussi, voyez ces écrivains accusés comme ils vous abordent, comme ils se défendent, comme ils persistent dans leur foi politique. L'opinion les soutient contre vos rigueurs; elle les console, et vos jugements se brisent devant elle; mal nouveau, mal profond pour la société, quand la peine a cessé de flétrir, quand le banc de l'accusé n'humilie plus, quand il grandit, quand il honore. A une autorité plus élevée que la vôtre il appartient de trouver le remède. Au lieu de condamner, messieurs, joignez vos vœux aux nôtres; adressons-nous ensemble au Dieu de la patrie, demandons-lui qu'il éclaire, qu'il protège la France.

LACHAUD

Charles-Alexandre Lachaud, né à Treignac (Corrèze) le 25 février 1818, mort à Paris le 9 décembre 1882. Avocat à Tulle, puis à Paris, il plaida surtout devant la cour d'assises (procès Lafarge, Bocarmé, La Pommerais, de Mercy, Troppmann, etc.). Lachaud défendit Bazaine devant le conseil de guerre de Trianon.

DÉFENSE DE LA POMMERAIS [1]

(17 mai 1863)

Je viens répondre à un réquisitoire éloquent, élevé et, je le reconnais avec empressement, plein de modération. J'aime, surtout dans ces affaires redoutables, ces luttes courtoises : la justice y gagne toujours en dignité, et la vérité n'y perd jamais. Aussi, soyez-en sûrs, dans la discussion à laquelle je vais me livrer, ma parole demeurera mesurée, et j'imiterai le ministère public en ne lui donnant que les développements nécessaires.

Vous l'avez déjà compris, après ces longs débats, il nous est impossible de rentrer dans tous les détails de la cause. Je m'efforcerai d'être court; cependant, messieurs, j'aurai besoin pendant de longues heures de toute votre bienveillance.

Je ne veux pas suivre l'ordre indiqué tout à l'heure par le réquisitoire de M. l'avocat général; mais je répondrai, croyez-le bien, aux objections qu'il a faites. Je vous mettrai fréquemment en face de cette question

1. La Pommerais, médecin de Paris, était accusé d'avoir empoisonné sa belle-mère, Mme Dubizy, et Mme de Pauw pour toucher la prime d'assurance qu'il leur avait fait contracter en sa faveur. La Pommerais fut condamné à mort.

unique du procès : Avez-vous la preuve incontestable que l'accusé soit l'auteur d'un crime ?

Tout est là, messieurs les jurés. Sans doute nous ne pouvons oublier les circonstances accessoires de cette affaire, le caractère de l'homme, ses habitudes, les sympathies ou les antipathies qu'il inspire ; de tout cela il faut tenir compte. Cherchez partout ; mais quand vous aurez bien cherché, il faudra en revenir à ce qui est la question du procès ; il faudra demander aux faits mêmes de l'accusation, non pas si l'accusé est honnête ou malhonnête, mais s'il a tué; non pas si des spéculations misérables ou bonnes ont été essayées par lui vis-à-vis des compagnies d'assurances, mais s'il a tué. Et quand nous séparerons, quand nous diviserons, quand nous demanderons à l'accusation le dernier mot de sa preuve, laissez-moi vous le dire, vos consciences devront vous répondre que la démonstration qu'on vous avait promise n'est pas faite et qu'il faut absoudre.

Ah ! messieurs les jurés, prenez-y garde, et, en vous rappelant les derniers mots de M. l'avocat général, tremblez ! L'opinion publique, je ne sais ce qu'elle est pour cet homme ; si elle est ardente, si elle est hostile, est-ce que cela pourra suffire pour entraîner vos consciences ? Connaît-elle l'affaire ? En a-t-elle, comme vous, pénétré tous les mystères ? Ne prend-elle pas l'apparence pour la réalité ? Vous, qui êtes des juges et qui, devant Dieu, avez promis de dire cette vérité judiciaire qu'on attend avec anxiété, est-ce que vous irez chercher au dehors des impressions fatales et qui ne seraient pas la justice ? Non ! Laissez-moi vous le dire sans flatterie, je sais ce que je dois penser de vous ; il y a huit jours que vous êtes impassibles, que les rumeurs de la salle n'arrivent pas jusqu'à vous. Les excitations inévitables dans un pareil débat, vous ne les avez pas éprouvées, et vous êtes tellement cuirassés dans vos consciences, que

M. l'avocat général le dira avec moi, pas un geste, pas un signe, pas un mot ne vous a trahis!

Eh bien! devant de tels juges, je me rassure, et quoique le fardeau soit lourd, avec une conscience honnête je puis m'en charger, j'espère arriver au résultat que je sollicite.

Et d'abord, avant d'examiner les faits mêmes qui vous sont soumis, demandons-nous quel est cet homme; que faut-il en penser, que faut-il en dire? Il serait l'être vaniteux, égoïste, cupide, l'être abject et misérable que vous signaliez tout à l'heure, monsieur l'avocat général, que vous n'auriez pas fait la preuve qu'il est un empoisonneur; vous auriez été éloquent, vous auriez éloigné de cet homme les sympathies de tous, mais vous n'auriez pas démontré qu'il a commis un crime.

Eh bien! messieurs, de ce portrait si sombre, que de choses à retrancher! Vous avez entendu beaucoup de témoins, beaucoup de faits ont été révélés contre l'accusé, laissez-moi les examiner rapidement.

L'accusé est bien jeune encore : il a trente-trois ou trente-quatre ans; il appartient à la famille la plus respectable, on en convient. Il a été élevé dans des principes excellents, et près de lui il n'y avait que de bons exemples. Il est venu à Paris, et là il a trouvé toute sorte d'entraînements. Mais il ne faut pas exagérer: qu'a t-il donc fait de si triste et de si honteux jusqu'au moment où l'accusation va le saisir? Il a été vaniteux comme beaucoup d'autres, il a un nom noble, il a cru à la possibilité d'un titre; il a cru, comme l'autorité que vous entendiez il y a quelques jours, qu'il était M. le comte de la Pommerais. On le lui a dit et une couronne de comte surmontait son blason. Mais un jour, quand la loi est devenue plus sévère, quand il a fallu faire des preuves, justifier de ses droits, il s'est arrêté. Voilà pour cette vanité qu'on lui a continuellement reprochée, voilà

pour ce titre si trompeur avec lequel il devait faire des dupes.

Quoi encore? Il a désiré une croix! Est-il le seul à blâmer? Ceux, par exemple, qui l'ont encouragé de leurs conseils à ces sollicitations qu'il faut savoir lui pardonner, ne sont-ils pas aussi coupables? Il a eu de grands appuis. C'était un honneur facile à obtenir, il le croyait du moins, et obtenir, même sans la mériter, cette distinction honorable, n'est pas un crime impardonnable. On peut l'excuser, ce fait n'est pas si grave qu'il doive peser sur le jugement de la cour d'assises. C'est là cependant, au sujet de sa vanité, tout ce qu'on a pu lui reprocher....

Lachaud entre dans les détails de l'accusation. Tous les médecins sont d'accord pour déclarer que La Pommerais n'a pas empoisonné sa belle-mère. D'ailleurs il n'avait aucun intérêt pécuniaire à cette mort. Mais le procès n'est pas là : l'accusé a-t-il empoisonné Mme de Pauw ou non? Sans doute il y a là une question d'assurances sur la vie qui complique la situation et semble accuser La Pommerais. Mais enfin Mme de Pauw, au dire de deux médecins célèbres, MM. Nélaton et Tardieu, était malade dès le mois d'octobre 1863.

Quoi! messieurs, vous auriez la conviction qu'il vous faut? Quoi! dans vos consciences, il n'existerait pas un pli qui renfermerait un doute? Quoi! la vie humaine se jouerait ainsi? Mais l'erreur peut arriver de toutes parts, la science n'est que conjecturale; les constatations sont incertaines comme la science elle-même, et cependant on vous dit de ne pas hésiter! On vous dit que l'opinion vous presse, qu'elle marche derrière vous et vous crie : « Cet homme est un empoisonneur! » Ah! si cela était vrai, c'est que l'opinion n'aurait pas placé la défense là où elle devait être placée; qu'elle confondrait tout; que mal impressionnée par la personne de cet accusé, elle jugerait la question de science avec les souvenirs que le débat lui a laissés. Mais je n'ai pas peur, je vous con-

nais, je sais qui vous êtes, et comment vous appréciez cette affaire. J'ai vu votre recueillement quand je parlais. Il était dû non à ma parole, mais aux difficultés de l'affaire elle-même. Croyez-vous que je ne lise pas sur vos figures, que je ne sois pas en communication avec vous? Est-ce qu'il y a une heure, quand je me promenais à travers les assurances, vous étiez attentifs et inquiets comme vous l'êtes maintenant?

Je sais bien qu'il y a deux parts dans cette affaire : je sais qu'il y en a une dans laquelle M. l'avocat général, avec son talent, pouvait à son gré lancer sur cet homme les accusations les plus graves; mais je sais aussi qu'il est une autre partie de la cause où je puis marcher plus sûrement que lui, car c'est lui qui doit en tracer la voie, car c'est lui qui doit y porter le flambeau et la lumière, c'est lui qui doit lever tous les voiles. Eh bien! monsieur l'avocat général, laissez-moi vous le dire, le talent est impuissant à faire un miracle; ce miracle, vous ne l'avez pas fait et vous ne le ferez pas.

Cet homme sera ce que vous voudrez; il aura fait avec madame de Pauw une spéculation que je blâme, soit : prouvez donc qu'il l'a empoisonnée? Vous ne le pouvez pas; vous n'avez pas produit une preuve; vous n'avez pas apporté un poison! Vous n'avez qu'un chien mort, on ne sait comment; et c'est par la mort de ce chien que vous jugez de la mort de madame de Pauw!

J'ai fini, messieurs; vous dire tout ce qu'il y a d'intérêt dans cette affaire, c'est inutile. M. l'avocat général n'a pas fait de péroraison; je veux l'imiter. Vous dire que c'est une de ces affaires dignes de vos préoccupations : à quoi bon? Je vous vois, et je sais combien vos âmes sont agitées au moment où je vais finir. Vous parler de la famille de cet homme : vous la connaissez. Vous parler des angoisses de son père et de sa mère, de ce désespoir que je ne puis calmer, de ces douleurs que je

partage! Parler de sa femme : vous dire que, quand à la fin de l'audience je suis obligé d'aller la retrouver, mon cœur se brise; qu'à la vue de tant de vertu et de tant de malheur je ne vais plus trouver un mot pour témoigner à cette infortunée tout ce que j'ai de respect et de sympathie pour elle : ce n'est pas la cause; tout cela vous vous l'êtes dit parce que vous avez du cœur et que vous êtes des gens honnêtes; parce que vous avez une famille, parce que vous savez comment on s'aime, et que vous comprenez les horribles douleurs de ceux qui aiment. Mais je veux le répéter en m'asseyant : vous devez demander la preuve au ministère public. Il s'agit d'une affaire terrible, je connais tout ce qui s'est dit en dehors de cette enceinte; je sais bien que si le public a une attitude convenable, ses sympathies ne sont pas pour moi. Eh! de tout cela il ne vous faut tenir aucun compte; vous devez juger comme si l'accusé était le plus sympathique des hommes; demander aux preuves la même valeur, la même certitude, la même puissance. Réclamez donc le poison! Il vous faut la preuve que cette femme en avait pris; il faut qu'on le trouve dans elle; il faut ne rien chercher près d'elle avant d'avoir la preuve en elle. Ce qui est hors d'elle peut venir d'elle, mais peut venir aussi d'une autre cause. Et, à moins de vouloir rendre l'accusé responsable d'un poison dont il ne peut répondre, vous devez dire à l'accusation : « Le crime n'est pas prouvé. » Charger vos consciences d'un verdict de condamnation, c'est impossible!

CHAIX D'EST-ANGE

Victor-Charles Chaix d'Est-Ange, né à Reims le 11 avril 1800, mort à Paris le 14 décembre 1876. Avocat de 1820 à 1857, il abandonna le barreau, où il avait remporté d'éclatants succès, à la sollicitation personnelle de l'empereur Napoléon III, qui le nomma d'emblée procureur général à la Cour d'appel. Sénateur et conseiller d'État, Chaix d'Est-Ange ne retrouva pas devant les Chambres ses succès du barreau.

LE DUEL [1]

(28 août 1836)

Chaix d'Est-Ange examine quel est l'état de la jurisprudence en ce qui concerne le duel ; il termine son plaidoyer en ces termes :

...Voici donc le dernier état de la question devant la justice. Il y a un mois que, devant la Cour de cassation, le procureur général recommandant cette grave question à l'attention des magistrats, des législateurs et de la société, déclarait hautement que le duel le plus loyal est un acte puni par la loi et doit être, par conséquent, soumis à votre haute et souveraine juridiction.

Quoi qu'il en soit de ces principes, dans mon opinion, je dois vous l'avouer, si le duel a été loyal, si le duel a été honorable, il faut reconnaître qu'alors il y a lacune dans la loi. Il faut reconnaître que le duel est une action qui appelle toute la sollicitude, sinon des magistrats qui ne peuvent appliquer que des lois déjà faites, du moins des législateurs qui doivent veiller, avec un soin religieux, avec une sévérité jalouse, à la

1. Un bretteur de profession, Aimé Sirey, avait tué en duel Durepaire qu'il avait souffleté. La veuve de Durepaire se porta partie civile.

vie des citoyens, aux droits de l'autorité publique.

Eh bien! dans cet état de choses, soyons indulgents, puisqu'il faut l'être pour le duel lorsqu'on y a observé les règles de l'honneur, les usages qui, dans certains cas, l'autorisent, les lois qui, pour les gens de cœur, en déterminent toutes les chances; car le duel, grâce au ciel, a du moins ses usages, ses règles, ses lois. Observons-les donc, mais dans toute leur étendue; observons-les quand elles nous permettent d'attenter à la vie d'un citoyen; observons-les encore quand elles nous condamnent pour l'avoir injustement attaqué ou frappé lâchement. Soumis désormais, jusque dans le sanctuaire de la justice, à ces lois du monde dont l'adversaire se fait une excuse, à ces préjugés dont il invoque la puissance, disons, j'y consens : Dans le cas où un homme a été tué, si les règles ont été observées, si on s'est conduit honorablement, il n'y a rien à faire. Mais si le duel a eu lieu en dehors des règles; si la société, telle que la font les duellistes eux-mêmes, a été mise en péril par une indigne attaque; si leurs usages, dont on s'autorise, les condamnent aussi bien que votre morale, sachons du moins rentrer dans les lois du duel, sachons en réclamer les garanties comme nous consentons à en subir les dangers, et veillons d'autant plus sévèrement à leur exécution que le duel en lui-même est peu digne de recommandation et de faveur.

Ainsi, le duel ne devra jamais être un prétexte, un moyen de lâche assassinat; il serait alors plus odieux que l'assassinat ordinaire, parce qu'il emprunterait en quelque sorte une forme légale. Je suppose les adversaires sur le terrain. Si les lois du duel n'ont pas été observées; si les garanties promises à chacun n'ont pas été données; si l'un des adversaires a été attaqué par derrière, à l'improviste, quand il était hors d'état de répondre aux coups qu'on lui portait; si, à côté de

l'arme excellente et sûre que vous gardiez pour vous, vous avez remis à votre adversaire une arme que vous saviez infidèle et vicieuse, incapable de protéger sa vie ou d'attenter à la vôtre; si vous avez commis quelqu'une de ces lâchetés; si, dans cette terrible partie dont la vie de deux hommes est le fatal enjeu, vous avez triché, il est incontestable que celui dont les chances ont été ainsi frauduleusement altérées, qui a été mis dans l'impossibilité de se défendre ou d'attaquer, il est incontestable que celui-là est mort assassiné.

Cependant ces fraudes sur le terrain sont difficiles à commettre, lorsque l'homme qui se bat, qu'il ait ou non de l'expérience, s'adresse à des gens d'honneur, qui ont quelque souci de ce qui se passe, qui, connaissant les règles, veillent sévèrement à leur exécution, à des hommes enfin tels que MM. de Parny et de Larifaudière. Si le duel se passait déloyalement, ces témoins ne le souffriraient pas, ou, du moins, ils demanderaient compte du sang qu'on viendrait de répandre; lorsqu'on a confié sa vie à un homme sûr, exercé, attentif, courageux, la fraude est impossible : elle est, au moins difficile, fort difficile; et d'ailleurs, elle est promptement et sévèrement châtiée. Mais, ainsi que je le disais, il y a quelque chose de plus grave et qui appelle encore une plus religieuse attention de votre part; il ne suffit pas de voir ce qui se passe sur le terrain : il faut encore examiner ce qui amène la provocation et nécessite le combat.

Si le duel, en effet, devient une spéculation, un trafic, est-ce qu'il sera permis ? S'il ne s'agit pas d'un homme insulté; s'il ne s'agit pas d'une de ces injures graves pour lesquelles souvent la loi n'a pas la moindre peine; s'il ne s'agit pas d'une de ces injures qui soulèvent un homme de cœur et lui mettent à l'instant les armes à la main : s'il s'agit uniquement d'un froid calcul, d'un intérêt personnel, d'une spéculation combinée et arrangée

à l'avance, est-ce que vous tolérerez un pareil duel? Je le demande à vos consciences d'honnêtes gens et de citoyens, est-ce que vous le souffrirez? est-ce que vous proclamerez l'impunité pour un combat de ce genre, pour un meurtre ainsi préparé? Est-ce que, faisant plus encore, vous lui accorderez en quelque sorte les honneurs publics d'une ovation et d'un triomphe?...

Il s'agit donc de savoir si le duel en question a été véritablement loyal et si de graves offenses le justifiaient.

Ah! messieurs, je voudrais, oui, je le dis sincèrement, je voudrais qu'on pût établir que le duel s'est passé suivant toutes les règles, et que là, du moins, Aimé Sirey s'est loyalement, s'est noblement conduit; mais je suis forcé de le dire, parce que c'est l'expression de ma conviction profonde, là encore de honteux calculs ont accompagné ses apprêts; là encore d'indignes moyens ont protégé sa vie.

Jusqu'ici je vous ai prouvé que c'était pour de l'argent qu'il se battait; mais voyons maintenant, voyons, quand l'heure du combat a sonné, quand la lice est ouverte, quand déjà le fer brille, voyons comment le combat va se passer. Allons, jeune homme, allons, poitrine contre poitrine, allons, à chances égales! allons sans tricher à ce jeu fatal, sans manier traîtreusement ces cartes terribles avec lesquelles se jouent la mort ou la vie!

Hélas! en est-il ainsi? Non, non, vous n'avez pas oublié ce qui s'est passé. Cet homme n'avait jamais manié une épée, il n'avait jamais manié un pistolet; il connaissait toute son inexpérience, il en parlait à ses amis, à ses témoins, à Grisier, le professeur d'escrime, le consultant sur ce qu'il fallait faire, et lui disant qu'il ne savait rien. Quelle arme choisira-t-il donc qui lui soit moins défavorable et moins fatale? Mais quoi! Sirey prétend que le choix des armes lui appartient, et il s'est

rencontré deux personnes dans cette triste affaire qui ont eu le courage de dire avec lui qu'en effet il avait le choix des armes; mais tous nos codes du duel ne disent-ils pas et ne savons-nous pas tous que, lorsqu'il y a eu soufflet reçu, c'est à celui qui l'a reçu qu'appartient certainement le choix des armes? Sirey réclame cependant, il réclame, car il a dit qu'à l'épée il était sûr de tuer son adversaire. Enfin, et malgré lui, il est arrêté que le sort en décidera; le sort favorise Durepaire, ses témoins lui conseillent le sabre; Durepaire se battra donc au sabre. Mais cette arme, pas plus que les autres, il ne sait la manier; il s'essaye chez Grisier, il s'essaye, et au bout de quelques instants, son bras, affaibli par une ancienne fracture, a plié; le sabre est tombé de ses mains. Hélas, mon Dieu! donnez-lui donc quelques jours; que les chances entre vous, s'il se peut, soient égales; quelques jours du moins pour qu'il habitue sa main à tenir le sabre! Vous dites que vous ne l'avez jamais manié non plus; mais ne sait-on pas que vous avez l'habitude des salles d'armes? Vous savez vous battre à l'épée, vous avez donc des facilités qui lui manquent. Eh bien! laissez-lui quelques instants. Toujours dans un duel on a droit de demander deux jours;... mais non, il faut qu'il se batte sur-le-champ. *Il se battra ce soir même ou il gardera son soufflet.*

On se battra donc sur-le-champ, car plutôt que de *garder son soufflet*, M. Durepaire est disposé à tout accepter.

Cependant il est une autre condition qu'impose encore M. Sirey : « Je tiens à ma figure, dit-il, je veux un masque d'armes. » Durepaire, qui n'avait jamais été dans les salles, n'avait jamais mis un masque sur sa figure. M. Grisier vous a dit, chose d'ailleurs évidente et certaine, à quel point celui qui n'avait jamais mis de masque en était nécessairement gêné; il a ajouté que bientôt, avec

l'habitude, on portait le masque sans y penser; que ce réseau de fer, qui les premiers jours faisait nuage et troublait la vue, finissait par ne plus la gêner. C'est au reste ce que tout le monde comprend, ce que tout le monde sait. Voilà donc ce qui se passe entre vous; tandis que vos yeux habitués au masque, tandis que votre vue claire et limpide n'était gênée par rien, un nuage obscurcissait la sienne. Le bras fatigué par une fracture, la main enfermée dans un lourd gantelet, les yeux troublés par le masque, il était obligé, contre vos coups assurés, de porter ses coups au hasard. Ah! je le sais, et honneur lui soit ici rendu, malgré tant de désavantages il a déployé dans ce duel un admirable courage; oui, je le sais, il a trouvé dans son énergie une force qui a balancé longtemps les chances du combat. Pour la veuve qui m'entend et qui pleure à mes côtés, c'est du moins une consolation, au milieu de ces tristes débats, d'entendre tous les gens de cœur qui ont accompagné Durepaire vanter ce noble courage et proclamer ici qu'il était digne de tout l'intérêt qu'on pouvait lui porter.

Oh! c'est qu'en effet, pour garder tant de sang-froid, pour conserver tant de calme, il lui fallait un admirable courage. Comment vous peindre les préoccupations qui pesaient sur lui et qui devaient l'abattre s'il eût été moins ferme? Il savait qu'on voulait sa mort, et il était sûr que, dans ce duel ainsi préparé, il allait trouver la mort. La veille, au témoin Wuillemote, il avait dit : *Je ne peux pas en réchapper;* et dans la nuit, mettant ordre à ses affaires, il écrivait à une femme qui était sa créancière et lui disait : *Vous pouvez anéantir l'existence de tout ce qui m'est cher; le coup qui va frapper ma famille est assez cruel... Recevez, madame, mes derniers adieux...* Et puis le lendemain, quand il faut partir, songeant à tout ce qu'il va quitter, à sa famille qui est loin de lui et ne le reverra plus, à son enfant qu'il aime si tendrement

et qui est là couverte de larmes à ces récits, un dernier soin l'arrête et il écrit ces mots : *Adieu, ma sœur, je te lègue ma fille...*

Sa mort restera-t-elle sans expiation? Sa veuve et son enfant auront-elles vainement traîné leur deuil jusqu'à vos pieds et demandé vengeance de son sang répandu? C'est à vous de le dire. Songez-y bien, à côté de ce noble intérêt il en est un plus sacré s'il est possible, et qui doit agir puissamment sur vos consciences. La société tout entière unit ses douleurs aux nôtres, et, comme nous, elle vous demande vengeance; elle voit en frémissant cette antique fureur des duels s'accroître encore avec l'impunité; elle voit, à la suite de combats sans profit et sans gloire, les meilleurs citoyens, les talents les plus élevés, les plus nobles caractères tomber et disparaître. Elle se demande avec terreur si le duel peut s'enhardir jusqu'à devenir parmi nous un moyen de fortune ou d'impunité; si la justice, en lui pardonnant, peut aller jusqu'à l'affranchir de ses règles, jusqu'à lui enlever ses garanties. Vous entendrez ces plaintes, vous réprimerez ces excès, vous arrêterez ces tristes funérailles, vous, magistrats, chargés d'une si haute responsabilité, vous citoyens, qui devez par de salutaires exemples protéger l'honneur de vos familles et défendre, peut-être, la vie de vos enfants!

JULES FAVRE

PLAIDOIRIE POUR ORSINI [1]

(25 février 1858)

Messieurs les jurés,

Je voudrais pouvoir un instant écarter de mon âme les émotions douloureuses qui l'assiègent et la dominent, pour rendre un public et sincère hommage au talent de l'orateur éminent que vous venez d'entendre; il a longtemps illustré notre ordre où sa place est restée vide, sa personne regrettée; il devait jeter un vif éclat sur les fonctions redoutables qu'il a acceptées et qui empruntent à sa parole un prestige rehaussant singulièrement leur autorité, et cependant, messieurs les jurés, si un écueil pouvait s'offrir à lui, dans cette cause, c'était de ne rencontrer aucun obstacle, de se trouver dans ce lugubre débat sans adversaire sérieux.

Il n'avait pas en effet besoin, messieurs les jurés, de faire devant nous cet appel éloquent à la pitié, cette mâle invocation au respect de la vie humaine, pour que nous fussions comme lui saisis d'horreur au récit de la sanglante tragédie dans laquelle tant de victimes sont tombées mutilées! Qui de nous n'a frémi à la peinture de cette hécatombe nouvelle offerte au fanatisme politique?

Avant d'entrer dans cette enceinte, tous, nous étions prêts à déplorer les destinées de notre nation trop de fois exposée au retour de pareils forfaits.

Certes, on peut ici rencontrer des opinions différentes

1. Le 14 janvier 1858, à huit heures du soir, au moment où l'empereur Napoléon III traversait la rue Le Peletier pour se rendre à l'Opéra, les Italiens Orsini, Pieri, Rudio et Gomez jetèrent des bombes sous sa voiture. L'explosion tua ou blessa 141 personnes. Orsini fut condamné à mort.

sur bien des choses, et pour ma part — que M. le procureur général me permette de le dire — je suis loin de m'incliner devant tous les principes, tous les actes, tous les hommes qu'il défend. Oui, messieurs les jurés, malgré les temps où nous vivons et qui s'opposent à la libre expression de ma pensée, je n'en conserve pas moins au fond de mon cœur, avec une fierté jalouse, le dépôt sacré de mes sentiments et de mes croyances; mais leur symbole n'a jamais été le glaive ni le poignard. Je suis de ceux qui détestent la violence, qui condamnent la force toutes les fois qu'elle n'est pas au service du droit; je crois qu'une nation se régénère par les mœurs et non par le sang. Si elle était assez malheureuse pour tomber sous le joug d'un despote, ce n'est pas le fer d'un assassin qui briserait sa chaîne. Les gouvernements périssent par leurs propres fautes, et Dieu, qui compte leurs heures dans les secrets de sa sagesse, sait préparer à ceux qui méconnaissent ses éternelles lois des catastrophes imprévues, bien autrement terribles que l'explosion d'une machine de mort imaginée par des conspirateurs.

Voilà ma foi, messieurs, ma foi profonde, et cependant, quand Orsini m'a appelé, je ne l'ai point repoussé, j'ai senti le poids de cet horrible fardeau : j'ai mesuré la grandeur de l'effort et sa vanité. J'ai vu se dresser devant moi ces ombres lamentables, dont l'image m'assiège. J'ai deviné toutefois qu'un aussi grand crime ne pouvait avoir pour mobile ni la convoitise, ni la haine, ni l'ambition. La cause d'un pareil attentat devait se trouver dans l'égarement d'un patriotisme ardent, dans l'aspiration fiévreuse à l'indépendance de la patrie, qui est le rêve de toutes les nobles âmes. J'ai dit à Orsini : Je condamne votre forfait, je le proclamerai bien haut; mais vos malheurs me touchent, votre constance à combattre les ennemis de votre pays, cette lutte acharnée par vous entreprise, ce

sacrifice de votre vie, je les comprends, ils vont à mon cœur. Italien, j'aurais voulu souffrir comme vous pour mon pays; m'offrir aussi en holocauste; verser mon sang pour sa liberté; tout, excepté ces meurtres que ma conscience réprouve. Mais vous confessez votre crime, vous l'expiez, vous donnez votre tête à la loi que vous avez violée, vous êtes prêt à mourir pour subir la peine de votre attentat à la vie d'autrui; eh bien! je vous assisterai à cette heure suprême,... non pour présenter une inutile défense, non pour vous glorifier, mais pour essayer de faire luire sur votre âme immortelle qui va retourner au sein de Dieu un rayon de cette vérité qui peut protéger votre mémoire contre des accusations imméritées...

Alors cet homme, condamné à la vie de proscrit, chassé par la violence, que va-t-il faire? Obéira-t-il aux anciens ennemis de la patrie? Le patriotisme du vieux soldat de l'Empire, ce patriotisme ardent que son père a allumé en lui par ses exemples et par ses malheurs, s'éteindra-t-il dans son cœur? Non, il sera plus brûlant encore; Orsini n'aura désormais ni paix ni trêve qu'il n'ait brisé les fers de sa patrie. Que fait-il, en effet? Il conspire, il parcourt l'Italie, réchauffe les courages, organise la résistance. En Piémont, en Toscane, à Lucques, à Modène, partout même pensée. Arrêté à Gênes en 1853, il est mis en liberté, mais exilé. Il traverse la Suisse et la France, et se dirige sur Londres. En mars 1854, sous le nom de Tito Celsi, il essaye une expédition dans le duché de Parme, il échoue; arrêté en Suisse, il échappe par miracle. En 1855, il se rend à Vienne sous le nom d'Herwag, toujours poursuivi par le même démon, par la même folie, diront les sages du temps. Il va chercher des soutiens, préparer des soulèvements; mais il est découvert, arrêté, chargé de chaînes et jeté dans la citadelle de Mantoue, un véritable tombeau. Pendant dix mois il voit sans fléchir la mort, une mort ignominieuse, sus-

pendue sur sa tête. Les juges eux-mêmes reconnaissent en secret la noblesse de son âme et la pureté de son patriotisme. Cependant il est condamné. Mais la générosité et le dévouement veillent près de lui. Une femme, sachant qu'un jeune patriote italien allait mourir, s'intéressa à cet infortuné... Grâce à des miracles de tendresse, à des prodiges de divination dont les femmes seules sont capables, des moyens de salut sont préparés, des intelligences ménagées jusque dans l'intérieur de la prison. Enfin l'heure de la délivrance est arrivée... Huit barreaux sont sciés,... les instruments d'évasion miraculeusement fournis !!! Vous dirai-je, messieurs les jurés, le temps, la patience nécessaires à tous ces efforts? Je le voudrais en vain. Orsini, à l'aide d'un lien bien fragile, essaye de descendre d'une hauteur de quarante mètres; le lien se brise et le fugitif tombe à demi brisé dans les fossés de la forteresse; il se traîne néanmoins et reste vingt-quatre heures dans un lac glacé où des chasseurs viennent le recueillir... Vous le voyez, messieurs les jurés, la Providence ne voulait pas qu'il mourût... Pourquoi ne l'a-t-elle pas voulu? Mais est-ce bien à nous, faibles vermisseaux que nous sommes, qu'il appartient de l'interroger? Que savons-nous, que pouvons-nous savoir de ses desseins! Cependant le voici encore subjugué par les mêmes idées. Vaincu par les entraînements de toute sa vie, le voici de nouveau précipité dans l'entreprise horrible que je condamne, mais que je viens d'expliquer.

Après ce que je viens de vous faire entendre, aurai-je besoin d'une défense ultérieure? Me faudra-t-il encore discuter des preuves et des témoignages? Ne seriez-vous pas dès à présent persuadés qu'Orsini n'a en vue qu'une seule chose, la délivrance, l'affranchissement de sa noble et chère patrie? Encore une fois, cette pensée, ce désir, ne peuvent pas excuser un pareil attentat, ni la mort de

ces tristes victimes auxquelles Orsini, il vous le disait hier, voudrait pouvoir rendre la vie au prix de tout son sang; mais ils l'expliquent : des sentiments impérieux, dominateurs, ont armé son bras.

Telle est, messieurs, la dernière parole de cet homme qui se résigne à son sort. Elle est, vous le voyez, conséquente avec tous les actes de sa vie.

Cependant, je le reconnais, c'est une sorte de témérité de sa part de s'adresser à celui-là même qu'il voulait détruire comme un obstacle à la réalisation de ses desseins; mais encore une fois, toujours fidèle à la conviction, à la passion de toute sa vie, il ne veut pas que son sang versé soit inutile à son pays. Oui, messieurs les jurés, Orsini engagé dans l'entreprise qu'il a tentée et dans laquelle il a échoué, grâce à Dieu, s'incline; il le sait, il va mourir!... Du bord de la tombe il adresse cette solennelle prière à celui contre lequel il n'a eu aucun sentiment de haine personnelle, à celui qui fut l'ennemi de son pays, mais qui peut en être le sauveur : « Prince, vous vous glorifiez d'être sorti des entrailles du peuple, venez au secours des nationalités opprimées, secourez un peuple ami de la France, relevez le drapeau de l'indépendance italienne que votre vaillant prédécesseur avait restaurée! Prince, ne souffrez pas que cette contrée si belle, si noble, si infortunée, soit éternellement la proie des enfants du Nord qui l'étreignent; ne vous laissez pas prendre aux démonstrations hypocrites des vieilles royautés qui vous trompent! Prince, les racines de votre maison sont dans la souche révolutionnaire, soyez assez fort pour rendre à l'Italie l'indépendance et la liberté, soyez grand et magnanime, et vous serez invulnérable ! »

Voilà, messieurs les jurés, ses paroles; il ne m'appartient pas de les commenter, je n'en ai ni la puissance ni la liberté; mais ces paroles dernières d'Orsini vous

disent clairement et la pensée et le but de son acte. J'ai fini, messieurs, ma tâche est terminée. Vous n'aviez pas besoin des adjurations de M. le procureur général pour faire votre devoir sans passion comme sans faiblesse. Mais Dieu qui nous jugera tous, Dieu devant qui les grands de ce monde, dépouillés du cortège de leurs courtisans et de leurs flatteurs, apparaissent tels qu'ils sont, Dieu qui seul mesure l'étendue de nos fautes, la force des entraînements qui nous égarent et l'expiation qui les efface, Dieu prononcera son arrêt après le vôtre, et peut-être ne refusera-t-il pas un pardon que les hommes auront cru impossible sur la terre.

GAMBETTA

PLAIDOIRIE POUR DELESCLUZE

(*14 novembre 1868*)

Le 2 novembre 1868 (jour des Morts), un certain nombre de républicains avaient déposé des couronnes, au cimetière Montmartre, sur les tombes de Godefroy Cavaignac et du représentant Alphonse Baudin, tué sur la barricade du faubourg Saint-Antoine, le 3 décembre 1851. Les journaux *le Réveil*, *l'Avenir national*, *la Revue politique* et *la Tribune* avaient ouvert ensuite une souscription pour élever un monument à Baudin. Le gouvernement impérial poursuivit les principaux auteurs de la manifestation ainsi que les directeurs et les gérants des journaux : MM. Challemel-Lacour, Peyrat, Delescluze, Peyrouton, Duret et Charles Quentin.

Delescluze, directeur du *Réveil*, confia sa défense à Gambetta.

Le jeune avocat demande l'acquittement de son client :

Est-ce qu'il peut exister un moment pour la nation, au sein d'une nation civilisée, où la raison d'État, où le coup d'État puisse impunément, sous prétexte de salut public, violer la loi, renverser la Constitution et traiter comme des criminels ceux-là qui défendent le droit au péril de leur vie ? Car, vous entendez bien que je ne veux pas m'attacher aux petits côtés de ce procès, en m'engageant dans cet échafaudage puéril des dépositions de vos agents. Ces dépositions, je les ai lues. Quoique jeune encore, j'ai quelque habitude des rapports de police. Eh bien ! lorsque j'ai interrogé le dossier, lorsque j'ai examiné et j'ai comparé les rapports des témoins empruntés à ce qu'on appelle la brigade de sûreté publique, j'ai éprouvé comme un sentiment de peur pour le gouvernement. Est-ce que la police commencerait à perdre et son assurance et son imagination ? Car voici tout ce qu'ils ont trouvé : des gens réunis autour d'une tombe, les uns écoutant, les autres prononçant de prétendus discours, dont on ne peut pas retrouver un mot, à côté de propos prêtés à des absents. En dehors de cela?

rien, rien! Vous dites qu'il y a des discours séditieux! on va les produire? Nullement : c'est une affirmation de la police, non contrôlée, non contrôlable. Et voilà votre accusation!

Ce n'est pas d'ailleurs la loi de 1858 qui importe dans ce procès. Le procès, on vous l'a dit, c'est M. Charles Delescluze. Si vous voulez la raison des poursuites, c'est à la « personnalité dominante de M. Delescluze qu'il faut la demander ». Voilà le mot, le vrai mot du débat. De manœuvres, il n'en existe point. Il n'en saurait exister; on sait trop que des hommes tels que MM. Delescluze, Quentin, Peyrat, Challemel-Lacour, n'ont pas besoin d'entente préalable pour se souvenir de leurs morts et pour les honorer. Depuis seize ans, il y a là pour eux un culte de tous les jours, de tous les instants, mêlé de douleurs et de ressentiment, et fidèles ils sont restés, et fidèles ils resteront à la mémoire de leurs amis tombés dans un jour de sinistre combat. De tels hommes n'ont pas besoin de concert et de rappel pour avoir le sentiment de la reconnaissance et des dates politiques.

Ah! ce n'est donc pas assez que d'avoir chassé les républicains de la République! Vous voudriez encore les chasser de la nature humaine! Non! la vérité vraie, c'est que vous connaissez les sentiments des hommes qui sont ici; vous savez ce qu'il y a derrière leurs douleurs, qui ne sont pas seulement des douleurs d'amis, mais des douleurs de patriotes. Et alors, craignant que l'exemple de ces braves, dont vous savez bien que la conscience n'a jamais dormi, ne vienne à réveiller la conscience publique, alors vous dites : Il faut empêcher l'exhumation de ces spectres, il faut couper court à cette revue terrible du passé, et vous faites un procès à ceux qui, par la signification même de leur nom, ont la réputation d'avoir toujours vécu et lutté pour les mêmes principes et d'être restés les défenseurs inébranlables du même drapeau.

Dès 1834, Delescluze marquait son dévouement à la cause démocratique. On lui reproche d'avoir fait l'éloge des assassins du général Bréa : c'est une calomnie, car il n'a fait que discuter la juridiction devant laquelle on voulait renvoyer les accusés.

Je reprends : J'ai dit que c'était une pensée véritablement généreuse et républicaine qui avait inspiré l'article. A ce moment où la République était exposée à sombrer, il fallait sauver du naufrage la proclamation du suffrage universel et l'abolition de la peine de mort; et lui, ce fougueux républicain, cet homme de sang comme on nous le présente, il disait : Prenez garde ; ne versez pas de sang, ne relevez pas l'échafaud politique; nous l'avons aboli, nous avons voulu donner cet exemple de sagesse que la Révolution de 1848, fille de sa devancière, ne lui a emprunté que les dogmes de la justice et de la paix; nous avons voulu dénoncer au monde que, puisqu'elle n'a pas en face d'elle les mêmes résistances et les mêmes périls, ni au dedans ni au dehors, nous n'avons pas besoin d'avoir recours au couperet; nous l'avons supprimé, vous le rétablissez; prenez garde à ce que vous faites, ne touchez pas à cette hache! Sinon, souvenez-vous qu'il n'y a rien d'infructueux dans l'histoire, et que vous pourriez avoir à déplorer de terribles retours.

Telle est, messieurs, la doctrine pour laquelle on a frappé Delescluze, et puisqu'on avait renouvelé ce souvenir, je devais renouveler la défense.

Cela dit, et au point où nous en sommes du procès, vous devez maintenant apprécier la nature stoïque que l'on veut frapper. Cet homme, cet ami, est revenu en France, il y a huit ans, mais il n'est rentré à la vie politique que depuis deux ans à peine. On vous a parlé de son programme, du titre de son journal, et on a trouvé que ce mot, *le Réveil*, était un symbole. En cela, on n'a pas eu tort; mais là où on s'est égaré, c'est en insinuant

que ce simple mot de *Réveil* constituait une sédition.....

Un pareil procès a-t-il jamais été agité à aucune époque parmi les hommes? Non! jamais! Remontez jusqu'au temps d'Athènes, jusqu'au temps de Rome, cherchez s'il y a jamais eu un procès comparable à celui dont vous êtes saisis. Quant à moi, je le dis avec toute l'énergie des forces qui vibrent dans mon être, j'ai beau interroger mes souvenirs, consulter l'histoire, jamais, non jamais je n'ai rencontré un pareil duel entre le droit et le despotisme, entre la loi et la force; jamais je ne les ai vus si ouvertement ni si injustement aux prises dans cet éternel drame dont se compose l'humanité.

Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que le dernier endroit pour soutenir de telles thèses, pour glorifier de tels attentats, c'est le prétoire du juge : car ici la loi seule doit parler et être entendue. Seule elle doit être l'intérêt et la passion du magistrat, puisque sans elle il n'y a rien de durable et de respecté, que toute certitude sociale disparaît, et qu'on aboutit fatalement à l'anarchie avec tout ce qu'elle entraîne de désordres et de lâchetés. Je me demande si c'est dans cette enceinte particulière du droit qu'il sera permis de me contredire!

Rappelez-vous ce que c'est que le Deux-Décembre! Rappelez-vous ce qui s'est passé! Les actes viennent d'être repris, racontés par M. Ténot, dans leurs épisodes navrants : vous avez lu ce récit, qui se borne aux faits et d'une impartialité d'autant plus vengeresse; vous savez tout ce qu'il y a de sang et de douleurs, de larmes dans cette date; mais ce qu'il faut dire ici, ce qu'il faut toucher du doigt, c'est la machination, c'est la conséquence, c'est le mal causé à la France, c'est le trouble apporté dans les consciences par cet attentat : c'est là ce qui constitue la véritable responsabilité. C'est cela seu-

lement qui pourra vous faire apprécier jusqu'à quel point vous nous devez aide et protection quand nous venons honorer la mémoire de ceux qui sont tombés pour avoir défendu la loi et la Constitution qu'on égorgeait.

Oui! le 2 décembre, autour d'un prétendant, se sont groupés des hommes que la France ne connaissait pas jusque-là, qui n'avaient ni talent, ni honneur, ni rang, ni situation, de ces gens qui, à toutes les époques, sont les complices des coups de la force, de ces gens dont on peut répéter ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que César dit lui-même en traçant le portrait de ces complices, éternels rebuts des sociétés régulières :

Ære alieno obruti et vitiis onusti :
Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes,

comme traduisait Corneille. C'est avec ce personnel que l'on sabre depuis des siècles les institutions et les lois, et la conscience humaine est impuissante à réagir, malgré le défilé sublime des Socrate, des Thraséas, des Cicéron, des Caton, des penseurs et des martyrs qui protestent au nom de la religion immolée, de la morale blessée, du droit écrasé sous la botte d'un soldat.

Mais ici, il ne peut pas en être de la sorte; quand nous venons devant vous, magistrats, et que nous vous disons ces choses, vous nous devez aide et protection. Ces hommes ont prétendu avoir sauvé la France. Il est un moyen décisif de savoir si c'est une vérité ou une imposture. Quand un pays traverse réellement une crise suprême, qu'il sent que tout va succomber, jusqu'à l'assiette même de la société, alors savez-vous ce qui arrive? C'est que ceux que la nation est habituée à compter à sa tête, parce qu'ils se sont illustrés par leurs talents et leurs vertus, accourent pour la sauver. Si je compte, si je dénombre, si j'analyse la valeur des

hommes qui ont prétendu avoir sauvé la patrie au 2 décembre, je ne rencontre parmi eux aucune illustration, tandis que de l'autre côté je vois venir au secours du pays des hommes comme Michel de Bourges, Charras, mort depuis, — Ledru était déjà exilé, — et tant d'autres, pris dans l'élite des partis les plus divers : par exemple, notre Berryer, ce mourant illustre, qui, hier encore, nous envoyait cette lettre d'un homme de cœur, testament d'indignation qui prouve que tous les partis se tiennent pour la revendication de la morale.

Où étaient Cavaignac, Lamoricière, Changarnier, Leflô, Bedeau et tous les capitaines, l'honneur et l'orgueil de notre armée?

Où étaient M. Thiers, M. de Rémusat, les représentants autorisés des partis orléaniste, légitimiste, républicain, où étaient-ils? A Mazas, à Vincennes : tous les hommes qui défendaient la loi! En route pour Cayenne, en partance pour Lambessa, ces victimes spoliées d'une frénésie ambitieuse! Voilà, messieurs, comment on sauve la France! Après cela, pensez-vous qu'on ait le droit de s'écrier qu'on a sauvé la société uniquement parce qu'on a porté la main sur le pays?...

De quel côté étaient le génie, la morale, la vertu? Tout s'était effondré sous l'attentat.

Ceux qui ont appréhendé le pays, enchaîné sa liberté, se sont servis des nouveaux moyens donnés par la science aux hommes pour entrer plus facilement en communication. La centralisation et la terreur ont tout fait. On a trompé Paris avec la province! on a trompé la province avec Paris! La vapeur, le télégraphe sont devenus des instruments de règne. On lançait à travers tous les départements que Paris était soumis! Soumis? il était assassiné. Soumis? on le fusillait, on le mitraillait; moi qui vous parle, j'ai eu des amis, entendez-vous bien? qui ont été tués en sortant de l'École de droit : ils

étaient sans armes. Il est vrai qu'ils étaient bien imprudents et bien coupables d'être venus apprendre le droit dans un pays où on le respecte de cette manière.

C'est ainsi que de Paris la terreur s'est propagée en province, où les déportations sans jugement l'ont maintenue longtemps encore.... Il faut bien, puisque vous l'avez voulu, reprendre cette histoire et vous en faire une tradition; il faut vous rappeler ce que vous avez dit : « Nous ne faisons pas de distinction, nous, les serviteurs zélés, entre le 2 et le 20 décembre : nous ne répudions rien, au contraire, nous nous glorifions de tout. »

Mais, messieurs, est-il possible que le Deux-Décembre ait été l'œuvre de la volonté nationale? Est-il possible que la volonté d'un peuple ait employé la force pour renverser la légalité et le droit? pour détruire le peuple lui-même? On ne peut pas accepter cela; et, remarquez-le, messieurs, on ne tend à rien moins qu'à vous surprendre, à vous arracher un jugement dans lequel on dirait qu'attendu que le Deux-décembre est conforme à la morale, à une mission latente qu'avait reçue le Prince, les gens qui sont tombés à la barricade du droit ont été justement frappés. Que vient-on parler ici du plébiscite, de clauses ratificatoires? Voilà, en effet, un bel argument tiré de l'article 1358 du Code civil, et transporté dans ce domaine sinistre qui ne s'y attendait guère.... Ah! cinq millions de suffrages ne vous suffisent pas! Au bout de dix-sept ans de règne vous vous apercevez qu'il serait bon d'interdire la discussion de ces faits à l'aide d'une ratification posthume émanée d'un tribunal correctionnel. Non, il n'en sera pas ainsi; non, vous ne donnerez pas, vous ne pouvez pas donner cette satisfaction, car, pour ce procès, il n'existe pas de tribunal en dernier ressort : il a été jugé hier, il le sera demain, après-demain, toujours, sans trêve et sans relâche, jusqu'à ce que la justice ait reçu sa suprême satisfaction. Ce procès

du Deux-Décembre demeurera, quoi qu'on fasse, survivant et ineffaçable à Paris, à Londres, à Berlin, à New-York, dans le monde entier, et partout la conscience universelle portera le même verdict.

Il y a déjà d'ailleurs quelque chose qui juge nos adversaires. Écoutez, voilà dix-sept ans que vous êtes les maîtres absolus, discrétionnaires, de la France — c'est votre mot; — nous ne rechercherons pas l'emploi que vous avez fait de ses trésors, de son sang, de son honneur et de sa gloire; nous ne parlerons pas de son intégrité compromise, ni de ce que sont devenus les fruits de son industrie, sans compter que personne n'ignore les catastrophes financières qui, en ce moment même, sautent comme des mines sous nos pas; mais ce qui vous juge le mieux, parce que c'est l'attestation de vos propres remords, c'est que vous n'avez jamais osé dire : Nous célébrerons, nous mettrons au rang des solennités de la France le 2 décembre comme un anniversaire national! Et cependant tous les régimes qui se sont succédé dans ce pays se sont honorés du jour qui les a vus naître. Ils ont fêté le 14 juillet, le 10 août; les journées de juillet 1830 ont été fêtées aussi, de même que le 24 février; il n'y a que deux anniversaires, le 18 brumaire et le 2 décembre, qui n'ont jamais été mis au rang des solennités d'origine, parce que vous savez que si vous vouliez les y mettre, la conscience universelle les repousserait.

Eh bien! cet anniversaire dont vous n'avez pas voulu, nous le revendiquons, nous le prenons pour nous, nous le fêterons toujours, incessamment; chaque année, ce sera l'anniversaire de nos morts jusqu'au jour où le pays, redevenu le maître, vous imposera la grande expiation nationale au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. (*S'adressant à M. l'avocat impérial :*) Ah! vous levez les épaules!

Sachez-le ! je ne redoute pas plus vos dédains que vos menaces. En terminant hier votre réquisitoire, vous avez dit : *Nous aviserons !* Comment ! avocat impérial, magistrat, homme de loi, vous osez dire : « Nous prendrons des mesures ! » Et quelles mesures ? Ne sont-ce pas là des menaces ? Eh bien ! écoutez, c'est mon dernier mot : Vous pouvez nous frapper, mais vous ne pourrez jamais ni nous déshonorer ni nous abattre !

ÉDOUARD ALLOU

Edouard ALLOU, né à Limoges le 6 mars 1820, mort à Paris le 15 juillet 1888. Reçu docteur en droit en 1843, il ne tarda pas à prendre l'une des premières places au barreau de Paris, principalement comme avocat d'affaires. Membre du conseil de l'ordre dès 1855, il fut élu bâtonnier en 1866. Républicain et libéral, il combattit l'empire, fut au Seize-Mai l'un des membres du comité des jurisconsultes et entra, en 1882, au Sénat. On cite, parmi les causes principales qu'il plaida, l'affaire *Mérentié*, l'affaire *Proudhon*, l'affaire des *Quatre Italiens*, le procès *Trochu*, le procès *Challemel-Lacour* et le procès *Gambetta*.

PROCÈS GAMBETTA

(22 *septembre* 1877)

Au fort de la crise du Seize-Mai et avant le début de la période électorale, Gambetta avait prononcé à Lille, le 18 août 1877, un discours contre la politique du maréchal de Mac-Mahon; il y avait résumé les espérances des républicains dans la formule fameuse: « *Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, il faudra que le gouvernement se soumette ou se démette.* » Le ministère poursuivit le journal *la République Française* pour avoir publié le discours de Lille, et Gambetta lui-même comme complice de ce délit.

L'affaire, d'abord appelée à l'audience du 11 septembre 1877, devant la dixième chambre où les accusés firent défaut, revint ensuite devant la même chambre le 22 septembre 1877. Allou plaida l'incompétence du tribunal et demanda que la cause fût portée devant le jury. Le tribunal refusa et confirma la condamnation déjà prononcée.

L'orateur voudrait aborder immédiatement les graves questions soulevées par le procès (liberté électorale, droit de discussion, principes constitutionnels); mais il a le devoir de plaider tout d'abord l'exception d'incompétence. Voici pourquoi :

Le procès actuel est un procès politique.

J'appelle un procès politique celui qui ne sort point de l'action libre et spontanée de la justice; celui qu'on

engage, sur la provocation de partis violents, dix jours après que le prétendu délit reproché s'est produit avec éclat et retentissement; celui où, en présence de cinq cents journaux coupables au même titre et de la même façon, on n'en retient qu'un seul, dans l'embarras même de la prévention et de la poursuite simultanée et collective!

J'appelle un procès politique celui sur l'opportunité duquel le conseil des ministres délibère pendant trois jours!

J'appelle un procès politique celui que le *Bulletin des Communes*, cette feuille patentée du scandale et de l'impunité, annonce comme engagé déjà devant la justice quand il n'est encore que dans la phase préparatoire de l'instruction, et quand, j'imagine, la conscience du juge garde encore le secret du non-lieu ou du renvoi! En vérité, il n'y avait qu'un pas de plus à faire pour se permettre, messieurs, d'annoncer d'avance aussi votre jugement!

J'appelle un procès politique celui où le tribunal, à la bienveillance duquel nous sommes habitués en pareille circonstance, croit devoir refuser au prévenu, pour la première fois peut-être, la remise de la cause, motivée par la maladie d'un premier défenseur et par l'engagement du second de se présenter à la huitaine; celui où le ministère public lui-même s'oppose à ce renvoi, en déclarant que la justice et le *gouvernement* réclament une prompte solution.

M. l'avocat de la République répudie ce langage, soit! mais tous les journaux le lui ont prêté, et voilà un des inconvénients de la publicité tronquée qu'on entend nous faire.

J'appelle un procès politique celui où votre premier jugement est colporté, affiché en immenses caractères, annonçant partout *la condamnation de M. Gambetta*, quand il s'agit simplement d'un jugement par défaut;

celui où le ministre de l'intérieur fait connaître lui-même votre décision à toute la France par dépêche télégraphique : *Intérieur à préfet,...* avec cette conclusion incroyable : *Le tribunal a ordonné* l'exécution provisoire : et cela sans explication, sans commentaire, de manière à laisser supposer l'arrestation immédiate du grand coupable.

J'appelle enfin un procès politique celui où l'on ne se rassure, quand on l'engage, qu'en se répétant que la défense restera secrète et mystérieuse, celui qu'on n'eût jamais osé introduire s'il eût dû s'ouvrir au grand jour de la discussion publique, celui qui ne s'attaque pas véritablement à un délit, mais qui s'attaque à un homme, à des idées, à un parti qu'on veut frapper au milieu même de la mêlée ! Ah ! nous avons fait des progrès depuis la Restauration ; on n'empoigne plus l'orateur populaire au milieu de la Chambre, mais on jette Manuel sur les bancs de la police correctionnelle !

Ces procès-là, messieurs, ces procès politiques, rien que politiques, je les condamne et je les maudis ! je voudrais qu'avant de prononcer, vous pussiez relire le compte rendu de ceux de la Restauration ou de l'Empire ! je voudrais que vous pussiez relire le jugement de l'affaire Montalembert, Montalembert coupable d'avoir dit, dans nos jours de servitude et d'abaissement, que quand son courage défaillait, il allait prendre un bain de vie dans la libre Angleterre ! Ah ! ce jugement ne causerait-il point quelque embarras aujourd'hui à ceux qui l'ont signé, et voudriez-vous, messieurs, y voir figurer vos noms ?

Non, un débat comme celui-ci n'appartient point à la justice ordinaire ! c'est un débat parlementaire qui relève seulement de cette Assemblée nouvelle qui va nous rendre la vie d'un peuple libre ! Est-ce que ce n'est pas à elle qu'il faudra obéir ? Quelle imprudence d'engager

un si grave conflit entre vous et l'Assemblée nationale! Est-ce que dans une lutte pareille, vous n'avez pas quelque chose à perdre de votre sérénité, de votre autorité? Que deviendrait votre sentence, messieurs, que deviendrait votre condamnation, si elle était maintenue, le jour où l'Assemblée, dans un ordre du jour motivé, s'approprierait les paroles du discours de Lille que vous trouvez insultantes, et en ferait la revendication inflexible de la souveraineté nationale? Et si le suffrage universel renvoie triomphalement le condamné de la police correctionnelle à l'Assemblée nouvelle, si la Chambre valide son élection par acclamation, s'il faut enfin se soumettre ou se démettre, je le demande encore avec tristesse : que devient, messieurs, la majesté de votre justice?

Donc il y a là une incompétence morale qui aurait dû être comprise. Mais l'incompétence existe également au point de vue juridique. La qualification donnée aux faits relevés, en les supposant établis, est absolument irrégulière. La loi, en principe, maintient la compétence du jury pour tous les délits politiques et ne réserve aux tribunaux correctionnels que le délit d'outrage et d'outrage *individuel*. Or, dans le discours poursuivi, y a-t-il outrage individuel ou outrage collectif? Le caractère collectif de l'outrage est incontestable.

Après la libération du territoire merveilleusement assurée par le grand patriote auquel la France entière faisait hier de si splendides funérailles, une autre tâche s'imposait à ce noble et vigoureux esprit, celle de la reconstitution politique du pays. En présence des groupes royalistes qui s'agitaient et qui se disputaient le droit de diriger nos destinées, sans entraîner véritablement à leur suite aucun mouvement, aucun courant national, M. Thiers a cherché résolument dans la fondation de la République le terrain neutre où, sans abaissement et sans sacrifices, pouvaient se rencontrer toutes les convictions, tous les regrets; mais les coteries,

impuissantes dans leur isolement, étaient assez fortes, réunies dans les mêmes rancunes, pour faire échec, au sein de l'Assemblée nationale, à cette grande et sage pensée; le jour où M. Thiers a fermement prononcé le mot de République, il a été renversé. On promettait alors au pays agité et mécontent le respect des institutions établies, on affectait de résister seulement aux entraînements d'une politique radicale; et cependant, au lendemain de ces promesses, c'est la monarchie qu'on cherchait à rétablir! L'insuccès a forcé bientôt les royalistes eux-mêmes à subir la République et la Constitution républicaine; avec quelles réserves, avec quelles restrictions, avec quels pièges, nous le voyons bien aujourd'hui; mais le sentiment général du pays s'imposait; le malaise était trop grand dans l'incertitude et dans l'attente : il a fallu obéir à l'évidence, au bon sens, à la raison!

Cependant la République prenait racine; l'apaisement se faisait dans le pays; alors un effort nouveau a été tenté. C'est là la crise au milieu de laquelle nous nous débattons, et c'est à la traverse de cette lutte ouverte que M. Gambetta a parlé; c'est aux hommes qui avaient écarté M. Thiers, qui poursuivaient plus ou moins franchement le renversement de la République, qu'il s'est adressé; il n'a point fait de distinction entre eux; ce n'est pas aux ministres seuls qu'il s'en prend, c'est à la coalition dont ils sont les représentants; il s'attaque aux hommes du Seize-Mai, aux hommes du Vingt-Quatre Mai; car nous avons maintenant les hommes de Mai, comme d'autres sont les hommes de Décembre!

Il les dénonce, il leur dit : Vous êtes un système! si vous étiez assez forts, vous renverseriez la République demain! Vous voulez bien nous promettre d'attendre trois ans. Est-ce que la France peut attendre? Depuis sept ans elle se débat sans institutions complètement

définies, sincèrement pratiquées. Est-ce qu'un peuple peut vivre ainsi? Trois ans, n'est-ce pas, de cette administration bienveillante, conciliante, équitable, libérale, honnête, dont nous jouissons depuis trois mois? Trois ans, et au bout, la grande bataille, le combat suprême, la France en feu! Attendez, rendez-vous est pris; et maintenant, travaillez! que le pays se calme, que la paix se fasse dans les esprits. Quoi! des hommes d'État peuvent tenir un pareil langage? Mais ce que la France voulait au lendemain des désastres, c'était une solution immédiate, définitive, et cette solution, c'était la République! Ce qu'elle a cru conquérir le jour où la Constitution a été votée, ce qu'elle a consacré par les élections qui ont suivi, c'est la paix publique dans des institutions revisables pour leur perfectionnement, et non pour leur renversement. Est-ce qu'une nation vit dix ans ainsi dans le vague et dans le provisoire? Est-ce qu'on ne nous parlait pas chaque jour de la nécessité d'une solution, quand on croyait pouvoir rétablir la monarchie? Est-ce que nous pouvons attendre la réalisation de vos rêves, attendre que celui-ci meure ou que celui-là grandisse? Un peuple s'use et meurt à de pareilles épreuves!

Ah! si tous s'étaient mis à l'œuvre loyalement, franchement, sans préoccupations étroites et personnelles, chacun avait sa place dans la République. Les légitimistes de la tradition et ceux de la réconciliation à droite, représentant les vieux souvenirs du passé, la foi; au centre, la France bourgeoise, libérale, non pas irréligieuse, mais indépendante d'une autorité qui n'a point de place dans l'État; à gauche, les intransigeants de la République, libres de défendre leurs rêves et leurs chimères de transformation sociale, mais maintenus sévèrement dans le respect du droit et de la loi. Que de belles années perdues ainsi dans ces luttes stériles et impitoyables! Et vous voulez les prolonger encore!

Donnez donc à un homme la prescience de sa fin, et dites-lui : Vous avez encore trois ans devant vous, allons, soyez heureux, attelez tous les plaisirs au char de votre jeunesse, la vie est douce, jouissez! Est-ce que le malheureux pourrait vivre? Est-ce que vous ne le voyez pas comptant les jours, les heures qui s'écoulent? encore deux ans, encore un an, encore six mois, et la fin! Ah! cet homme-là, c'est la France, et voilà la destinée que vous voulez lui faire!

C'est bien là, continue Me Allou, le sentiment général et l'ensemble du discours de M. Gambetta. Ce sont les actes du gouvernement qui sont attaqués. Les expressions qui reviennent constamment sont celles-ci : les *ministres*, *ceux qui administrent*, *ceux qui gouvernent.* Le ministre de la justice le reconnaît lui-même dans la plainte : « sur la demande qui m'a été *adressée par tous les membres du ministère et auxquels je m'associe.* » Or la loi de 1822 frappe l'outrage aux ministres attaqués individuellement, personnellement, et non l'outrage collectif qui doit être déféré au jury.

Maintenant on poursuit aussi le délit d'outrage au président de la République. Mais le président n'est point atteint dans sa haute personnalité. C'est le gouvernement qui est attaqué, c'est l'acte du Seize-Mai qui est incriminé et cette accusation a un caractère général et d'ensemble.

Précisons :

Le point de départ relativement à l'offense au président de la République, c'est la belle loi de 1819, œuvre admirable de ce grand citoyen d'un cœur si élevé et d'un esprit si pur, M. de Serre, cette loi à laquelle il a toujours fallu revenir quand il s'est agi de qualifier les délits de la pensée manifestée par la parole ou par la presse; elle est la mesure vraie des choses, la consécration de principes incontestables. Aux heures de terreur et d'alarme, on l'écarte, on la voile. Aux heures de liberté on la relève et on la consacre de nouveau. Ah! c'est que M. de Serre, qui était un penseur, en présentant la loi de 1819 ne s'était préoccupé, comme on l'a dit, que

d'une seule chose : faire une bonne loi. Quel plus grand éloge, et comme ces mots suffiraient à sa gloire, inscrits sur le socle de sa statue! Faire une bonne loi, en elle-même, dans l'absolu, dans l'idéal, sans songer au profit d'une secte ou d'un parti, sans calcul mystérieux à l'adresse d'un contradicteur ou d'un adversaire! ah! qu'on nous dise combien de nos lois, messieurs, ont été faites avec une pareille impartialité, depuis soixante ans!

La loi de 1819 déférait, en principe, tous les crimes et délits de presse à la cour d'assises, mais les délits de diffamation et d'injures envers les particuliers appartenaient à la juridiction de la police correctionnelle.

En 1822, dans un de ces jours de panique dont je parlais tout à l'heure, le jury fut dessaisi pour la police correctionnelle d'une manière générale; en 1830, et pour réaliser une des promesses de la Charte, on ressuscita la loi de 1819, et le jury redevint la juridiction des crimes et délits de la presse. Les décrets de 1851 et 1852, naturellement, détruisirent, aux jours de l'abaissement et du despotisme, les garanties conquises aux jours de l'émancipation et de l'affranchissement; de nouveau, le décret du 29 décembre 1875 rétablit en principe la juridiction du jury pour les délits politiques. C'est ainsi que l'excitation à la haine et au mépris du gouvernement lui appartient encore. Mais certains délits spéciaux furent réservés, comme celui de l'offense au président de la République, aux tribunaux correctionnels. Ce délit-là, c'est la loi du 27 juillet 1849 qui l'avait frappé, et c'est en présence de ces dispositions qu'il faut nous placer :

ARTICLE Ier. — Les articles 1 et 2 du décret du 11 août 1848 sont applicables aux attaques contre les droits et l'autorité que le président de la République tient de la Constitution et *aux offenses envers sa personne.* La poursuite sera exercée d'office par le ministère public.

Ainsi c'est l'offense à la personne du Président de la République qui est atteinte.

Ah! je ne discute pas le fond! Je me contiens, je me modère, je me sens à chaque instant prêt à laisser déborder tous les sentiments qui m'agitent; je ne veux pas abandonner ma parole aux entraînements qui la sollicitent; je lui imposerai jusqu'au bout le frein de la contrainte; je ne ferai pas le tableau des offenses accumulées sur les représentants du pays, qui ont bien aussi leurs immunités et leur inviolabité, même le jour où on les chasse. Je veux rester sur le terrain limité de l'exception soulevée.

Où est l'offense à la personne, dans les passages relevés? Le maréchal n'est point nommé; de la personne, des fonctions, rien!

Ecoutez :

1° « Il n'est plus question de dire à la France *qu'on a renvoyé* le cabinet républicain, parce que la majorité républicaine l'avait mis en minorité : car le pays, qui est au courant de la situation, dirait que c'est une contre-vérité. — On ne dit plus *qu'on a renvoyé* la Chambre parce qu'elle avait rendu publiques les séances des conseils municipaux. »

2° « Vous êtes jugés par votre passé, par vos agents. Et, en effet, aussitôt après votre installation, qu'avez-vous fait? Vous vous êtes fait apporter la liste des fonctionnaires, et vous à qui on ne pouvait que si difficilement arracher une signature pour changer un seul fonctionnaire, vous qui criiez sans cesse contre les hécatombes faites par les ministres républicains, on vous a vus, en moins de huit jours, presque en une nuit, bouleverser tout le personnel administratif, chassant tous ceux qui vous déplaisaient... »

Voyons, est-ce qu'il y a rien de personnel ici? Est-ce que, constitutionnellement, les actes ministériels relevés

peuvent engager la responsabilité du président de la République? Est-ce que, grammaticalement, ce n'est pas aux ministres que le reproche s'adresse? *Vous êtes jugés*, au pluriel; on vous a *vus*, au pluriel; *aussitôt après votre installation;* est-ce que ce n'est pas du ministère véritablement qu'il s'agit?

Enfin le fameux passage qui est une offense, parce qu'il contient une menace, et que dans la menace il y a l'offense :

3° « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre. »

Formule rude, mais vraie, et dont l'avenir montrera la justesse!

Lisez, relisez ces trois passages incriminés.

Est-ce que c'est là l'outrage? l'outrage à la personne?

Prenez bien garde! S'il y a là un délit spécial, c'est l'atteinte aux droits et à l'autorité que le président tient de la Constitution. Encore un délit de la loi du 27 juillet 1849, et un délit qui appartient au jury!

Vous le voyez, sous tous les aspects, il faut toujours en revenir à cette juridiction qui n'est pas plus haute que la vôtre, messieurs, car la justice est partout la justice, mais qui est autre, et qui est la justice véritable des délits d'opinion, parce que c'est la justice de l'opinion elle-même!

Voilà, messieurs, ce procès, rapetissé, rétréci à des proportions que je voudrais pouvoir dépasser et franchir. Non, ce n'est pas à vous qu'il appartient; repoussez loin de vous ce fardeau pesant; demeurez dans votre sphère paisible; de pareils débats ne sont point des débats judiciaires. Imprudents, ceux qui vous convient à de semblables conflits! En vous dessaisissant, vous pouvez beaucoup pour l'apaisement des esprits, soulevés et agités. Un souffle violent a passé sur le pays : on

parle de conciliation, de travail, de paix, et tout a été ébranlé, tout a été méconnu, les situations les plus respectables ont été atteintes, la loi a été foulée aux pieds, toutes les causes qu'on avait défendues ont été reniées, tous les principes qu'on avait autrefois proclamés ont été méconnus, et *le Contitutionnel* lui-même pouvait dire hier : « Les sages n'ont plus qu'à souffrir, à gémir et... à rougir! »

C'est donc là le règne des honnêtes gens!

Comment les défendrons-nous, à leur tour, contre les représailles violentes?

Ah! je le dis avec une tristesse sincère, avec une inquiétude profonde, je le dis, non pas en homme de parti, non pas en ambitieux, je le dis en honnête homme, en bon citoyen, c'est grand malheur et grand'pitié quand les conservateurs font œuvre de révolutionnaires.

ÉLOQUENCE SACRÉE

ATHANASE COQUEREL

COQUEREL (Athanase-Charles), pasteur protestant, né à Paris en 1795, mort le 20 août 1868. L'un des fondateurs du protestantisme libéral, il exerça son ministère d'abord en Hollande, puis à Paris. Fondateur de trois recueils périodiques : le *Protestant*, le *Libre examen*, le *Licéa*, il fut député de Paris à la Constituante de 1848 et à la Législative.

Ses sermons ont été réunis en huit volumes.

SERMON D'ADIEU A L'ÉGLISE D'AMSTERDAM

(*1830*)

Quelle que soit l'immense diversité des occupations humaines, il n'y au fond que deux manières de remplir sa vie, de chercher sa tombe, et de tenir sa place dans le monde : on est homme public ou homme privé. Le choix souvent est libre; mais il est toujours borné à ces deux situations. Homme privé, on s'appartient à soi-même, on fait ce qu'on veut de ses jours; le loisir, le repos, le travail sont de simples scènes d'intérieur que l'on arrange à son gré; on ne doit compte de son temps qu'à soi-même, et à Dieu qui le demandera. Homme public, on ne s'appartient plus; on a mis au service d'autrui ce qu'on possède de plus intime, son travail et son temps; on l'a promis, il faut tenir parole; le droit est abdiqué de dire : Ma vie est à moi! Aussi, dans une

condition privée, on peut s'épargner soi-même autant qu'on le désire; il est vrai que cette douce liberté a ses périls; souvent on finit par s'épargner trop, et le monde est enclin à suivre le dangereux principe de se donner en toutes choses le moins de peine possible. Mais l'homme public ne peut pas s'épargner, s'il est fidèle, dans son œuvre, et s'il s'épargne (je répète à dessein ce mot énergique de l'apôtre), il laisse dans les affaires humaines un vide qui devrait être comblé; il donne pour ainsi dire paresseusement sa démission, sans demander à être remplacé; il fait attendre au moins, et son devoir est d'être toujours prêt. Ces remarques s'appliquent avec plus de force au ministère sacré. Dans une de ces mille professions, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées, qui ont les intérêts, les sciences ou les vanités du monde pour objet, s'épargner, c'est faire tort à ses prochains dans cette vie; l'éternité, à ce manque d'assiduité ou de zèle, ne perd rien; tous les dommages de la négligence sont où les fruits du travail auraient été, de ce côté-ci du tombeau, et cet égoïsme ne va qu'à se préférer à ses semblables; mais dans les fonctions du ministère sacré, s'épargner, c'est peut-être faire un tort éternel à des âmes que l'on devait sauver; c'est mettre dans sa conduite le monde en première et le ciel en seconde ligne; c'est n'offrir que ces sacrifices faciles qui répugnaient tant à la vive piété de David; c'est servir Christ le moins possible et se préférer à lui. Qui remplit à moitié son devoir ne le remplit pas, la moitié dont il s'acquitte tourne à sa honte, sert à sa condamnation, et témoigne qu'il n'a pas assez fait. En toute entreprise, le secret de réussir est de se donner de la peine, non de se rendre ses devoirs trop faciles, de chercher toujours les voies les plus courtes, de hâter son œuvre pour le vain plaisir de finir, de penser secrètement d'un travail qu'il pourrait devenir meilleur, mais qu'il est assez bon.

Est-il donc possible de faire trop pour le salut de ses frères, trop pour ces grands principes de paix et de liberté que le christianisme est chargé de répandre et pour cette instruction de toutes les classes qui est indispensable à sa gloire, trop pour que chaque chrétien ait une Bible à lire et la lise, trop pour la gloire de Dieu et le règne de Christ?... Mais quelle vaine parole m'échappe au milieu de ces pensées qui se pressent; qui de nous est *suffisant pour ces choses*, et je parle de trop faire! Passer le but n'est qu'un écart de fanatisme; l'atteindre est le comble du zèle, le triomphe de la grâce; y aspirer sans relâche est le devoir de tous, et il est funeste de se contenter d'être presque pasteur, autant qu'il est impossible, même sur le trône d'Agrippa, d'être presque chrétien.

S'épargner soi-même, c'est sans doute garder dans son œuvre ces doux ménagements. Cependant, selon le sens de l'original, le mot de saint Paul condamne avec plus de force une autre sorte de faiblesse en apparence plus excusable. Quelquefois on se soustrait à ses devoirs et l'on retranche de ses droits par fausse honte, par respect humain, par timidité, par peur. Que l'homme soit timide, s'il le veut; mais que le ministre ne le soit pas; il parle au nom d'un maître puissant pour le défendre, et son autorité lui vient d'assez haut pour que nul ne l'arrête au passage. Aucune imprudente hardiesse ne doit singulariser ses actions ni ses discours; mais cette réserve ne peut aller jusqu'à la crainte; c'est le front levé qu'il se présente partout; s'il se garde d'être fier de son divin ministère, il est loin d'en être timidement honteux, et s'il n'est au-dessus de personne, il faut qu'il sache que nul n'est au-dessus de lui. Les distinctions sociales ne sont point ici mises en cause; nous sommes hors de leur cercle, et nous laissons au monde ses honneurs et ses préséances; les nôtres sont ailleurs. De ces simples prin

cipes, il résulte que le plus grand risque d'en venir à s'épargner soi-même est dans le respect humain. Le respect humain! Que ce terme est bien choisi et dit bien ce qu'il doit dire! Comme le mot trahit la chose, et en exprime naïvement la vanité profonde! Qu'est-ce que le respect humain, si ce n'est ménager l'homme aux dépens du Seigneur, sacrifier ce qui est divin à ce qui ne l'est pas, faire acception des personnes, adoucir l'Évangile, pardonner avant Dieu, et tenir toujours prêts deux christianismes : l'un pour les riches, les grands, les sages, l'autre pour les indigents et les humbles, les pauvres en esprit et les simples de cœur.... Ah! j'ose vous prendre à témoin que je vous ai prêché à tous le même. Dès que cette chaire se ferme sur nous, et nous sépare du monde, et nous isole dans une région plus sainte, je cherche en vain comment nous aurions peur au point de nous épargner devant nous. Peur! Et de quoi? Du monde? en vous parlant au nom d'un maître qui dit à tous ses serviteurs : *Ayez bon courage; j'ai vaincu le monde!* Du démon? quand nous sommes chargés de vous apprendre l'efficacité de cette parole : *Retire-toi, Satan!* Des révoltes de la raison? quand elle s'est fait si bien connaître par ses œuvres en nos jours et que nous l'avons vue s'adorer elle-même pour éviter d'adorer Dieu. Des lumières de la philosophie? qui perd toute son utilité en se séparant de la religion, et ne garde que sa gloire, sonore, pompeuse et vide. Enfin, de tous ces petits esprits, de ce troupeau servile d'imitateurs en crédulité, qui n'ont pas même le mérite d'avoir inventé une impiété ni une objection nouvelle? Mais, grâce à Dieu! le *banc des moqueurs* est presque vide, et bientôt, comme saint Paul, nous pourrons nous écrier : *Où est le sage, où est le scribe, où est le disputateur du siècle; Dieu a rendu folle la sagesse du monde!* Non, non, le Seigneur *a choisi les faibles pour confondre les*

forts; qu'importe donc que nous soyons faibles! Sa présence nous soutient devant ses autels, et dans tous les temples, encourageant les paisibles solennités de son culte, retentit à notre oreille la voix qui disait au milieu des vagues du lac de Génézareth : *Ne craignez rien; c'est moi!*

RAVIGNAN

Xavier Lacroix de Ravignan, né à Bayonne en 1795, mort à Vaugirard le 26 février 1858. Il reçut les ordres à l'âge de trente-trois ans, après avoir passé par l'armée et par la magistrature. Les jésuites, ses maîtres de Montrouge, le destinèrent à la prédication; il prêcha notamment le carême à Notre-Dame, pendant dix ans. Ses sermons et conférences ont été réunis en quatre volumes.

SUR LES LUTTES DU CHRISTIANISME CONTRE L'ERREUR

(1840)

Le christianisme naissant avait trouvé les peuples bien loin de la vérité. Un besoin immense se manifestait parmi tant de déviations, le besoin de l'humanité d'être enseignée de toute la force de l'autorité divine : une croix de bois fut cet enseignement divin. Saint Paul nous a dévoilé cette pensée, de toute la hauteur, de toute la franchise de son apostolique génie. Avec lui, messieurs, vous avez compris que la foi évangélique s'établissant à l'aide d'une croix de bois portée dans l'univers par quelques bateliers juifs, malgré toutes les forces conjurées du sophisme et du glaive, malgré les passions humaines révoltées, rendait ainsi palpable et sensible le caractère de la Divinité, et ne laissait plus à l'homme d'autre voie raisonnable et glorieuse que de se soumettre et de croire. Il le fit. Abaissée et comme anéantie un moment, l'intelligence se releva, grandie par la vérité vive et pure de la foi; elle put enfin recevoir l'abondante communication des lumières célestes; et ainsi vint s'ouvrir à toutes les gloires désirables et saines de la civili-

sation et de la pensée, la noble carrière de la civilisation divine.

Toutefois, il y aura lutte encore. L'Église ne se repose jamais. Son divin fondateur l'a formée pour le combat. En l'attachant au roc inébranlable, il lui a promis une invincible durée, promis aussi les assauts constants de la tempête. Pour les premiers siècles, la lutte fut engagée par le sophisme et l'hérésie. Voyons donc le paganisme philosophique et l'hérésie s'opposer et céder à la force du catholicisme.

Si quelques lueurs de vérité se montrèrent éparses çà et là dans les écrits d'un petit nombre de philosophes du premier rang au milieu d'un déluge d'erreurs, il est hors de doute, par le témoignage unanime des Pères de l'Église, ces hommes de savoir et de génie qui connurent si éminemment et combattirent si bien la philosophie païenne, qu'en elle l'orgueil et le délire surabondèrent, et que cet orgueil philosophique, réduit aux abois par les majestueux progrès du catholicisme, outre le glaive et d'infâmes invectives, déploya pour arrêter et détruire, s'il le pouvait, son céleste ennemi, tout ce que le sophisme a de ruse et d'énergie, tout ce que le génie même a jamais su produire de plus spécieuses erreurs.

L'école païenne d'Alexandrie, dans sa période romaine, résume l'ancienne philosophie, c'est-à-dire la philosophie grecque et la philosophie orientale. Aussi dut-elle, par un secret conseil de la Providence, se formuler elle-même sous le nom d'*éclectique*, prétendant faire un meilleur choix des meilleures doctrines entre toutes. Il fallait bien que la pensée de la croix s'accomplît; que sa divine folie vînt confondre et abattre toute la sagesse et toute la science païennes réunies comme en faisceau par l'éclectisme, et dressées contre la science suréminente du Seigneur Jésus.

Mais quel fut donc ce système de religion philoso-

phique qui eut dans le dernier siècle surtout de si ardents panégyristes, et qui semble, vaguement, vouloir se produire de nos jours? Le syncrétisme alexandrin, parfaitement obscur et confus du reste, prétendit tout ramener à une monstrueuse unité : les émanations primordiales et l'absorption finale, qui étaient les deux rêves favoris de la philosophie orientale, lui vinrent en aide. La philosophie hellénique lui fournit dans ce même but son âme universelle. Il n'était plus possible, en présence des vives manifestations du christianisme, de soutenir le polythéisme dans son absurde crudité; et les trente-trois millions de dieux ne furent donc plus que les opérations et les intégrantes de la Divinité, n'importe sous quels noms et sous quels signes. Ainsi, ce qu'on peut démêler d'un peu plus clair, au sein des ténèbres sophistiques, c'est toujours le panthéisme, le dieu *Nature*, le dieu *Tout*. Encore le panthéisme alexandrin est-il demeuré au-dessous du spiritualisme de l'Inde, la plus belle horreur peut-être qu'ait enfantée la déraison humaine.

Eh bien! voilà donc, messieurs, ce dernier progrès philosophique, héritage impur des mystères tant vantés de l'Inde, de l'Égypte, le résumé païen de toutes les écoles! Voilà ce qui fascina des esprits, d'ailleurs distingués, à la naissance du christianisme; ce qui leur en fit quelquefois apostasier les purs et sublimes enseignements. On rougit de le penser.

Mais qu'est-ce donc qui se remue au fond de l'âme humaine, la travaille ainsi, et, à tant d'époques, en tant de lieux divers, la tourne vers la sombre et ténébreuse conception du panthéisme ? Car il faut une bonne fois en chercher la raison.

L'homme qui rentre en lui-même et se replie par la méditation intérieure sur le besoin religieux, sur l'idée de la Divinité qui le remplit et le presse, rencontre et

sent en quelque sorte au dedans et au dehors l'action et la vie de l'infini, cette présence divine, immense, qui environne, pénètre et saisit tout son être et tous les êtres. Il sent, malgré lui peut-être, qu'il vit, qu'il se meut, qu'il est en Dieu même : *In ipso vivimus, movemur et sumus*; que, dans cet océan de l'essence divine sans borne et sans mesure, l'homme et toute la nature sont plongés; il y a universelle vie, universelle union en Dieu et avec Dieu; il y a recherche et tendance constante des âmes vers le bien inconnu, souverain, vers une transformation divine, vers l'unité même divine qui est tout, dans un sens, infinie qu'elle est. Il y a cette loi impérieuse, cette nécessité de participer à l'être divin, de s'abîmer et comme de se confondre avec lui.

Jusque-là l'intelligence demeure avec la vérité et même avec la langue du mysticisme catholique. Oui, bienheureux qui sait le comprendre! Mais veut-on sonder l'impénétrable abîme de la vie et de l'immensité divine; veut-on se demander, hors des convictions communes, hors de la foi et en abstraction, ce qui unit et ce qui sépare la personnalité finie et créée de la formalité incréée et infinie? Veut-on aussi le vague, les ténèbres, l'étourdissement du trouble? Alors, dans l'idée mystérieuse de la Divinité l'imagination se perd, l'esprit se confond. Il creuse cependant, il s'enfonce, sans lumières et sans guides; il est dans un gouffre. La création disparaît à ses regards, et lui-même et tout l'univers, ce ne sont plus à ses sens troublés que des formes fantastiques ou de vaines apparences. L'homme, sa vie, son essence, son corps, tous les hommes, tous les êtres, le monde entier, c'est Dieu. Dieu est un, Dieu est tout, tout est Dieu. Pour les uns, c'est le *moi*; pour d'autres, c'est le grand *tout*; pour ceux-ci, la matière; pour ceux-là, l'esprit. Adieu raison, foi, morale, liberté, individualité humaine, évidence; il n'y a plus que Dieu...

qu'un Dieu chaos... un Dieu tout... un affreux dédale, une affreuse et profonde nuit, un horrible rêve, où toutes les passions et toutes les illusions se livrent le combat du délire.... Messieurs, voilà l'énergie du panthéisme. Eh bien! rêvez encore!... Nous,... nous croyons....

Qu'opposera le catholicisme? il est temps de le dire; qu'opposera-t-il toujours aux pénibles labeurs du sophisme, qui alors, du reste, comme depuis, sut faire une alliance étroite avec la rage des tyrans et les intentions exquises des bourreaux? A tous ces vains raisonnements, comme à la hache des persécuteurs, le christianisme, patient, soumis, mais fort de la vérité divine, opposa la plus éloquente défense, le plus invincible rempart. Il opposa les faits, et les témoins des faits, le martyre ou le témoignage du sang. Martyr, c'est témoin; et la foi était digne de cette glorieuse apologie. Le martyr ne croyait ni à de vaines spéculations, ni à des abstractions enfantées par des cerveaux malades. Non, il ne se passionnait pas, comme il est arrivé quelquefois, pour l'arbitraire et fanatique doctrine de prédicants sans mission. Non, il ne mourait pas pour des opinions, ce que d'autres firent. Mais à des opinions, à d'arbitraires doctrines, le martyr répondait par des faits, le martyr ne croyait que des faits, le martyr mourait pour attester des faits, les faits de Jésus-Christ et de son Église, racontés par Pierre, Jean, Paul, André, par les douze, transmis de bouche en bouche, et par les monuments, et par les écrits sacrés.

Mais pourquoi donc tout ce sang? Pourquoi, durant trois cents années, ces innombrables populations chrétiennes si cruellement moissonnées, et dont le chiffre le plus authentique effraye l'imagination? Pourquoi cette nuée sanglante de témoins imposée à nos esprits? Quelle est la raison providentielle de cette lutte par le martyre?

C'est qu'il fallait, messieurs, vivement et à jamais saisir les générations futures de ce caractère essentiel de la foi, qu'elle est tout entière dans les faits : faits de l'Homme-Dieu, faits de l'institution et de l'autorité divine de son Église. Voilà le christianisme; voilà notre foi, et elle fut à jamais attestée par le sang. Donc, il faut croire à ces faits; donc, il faut agir, on le sent bien; et ici, contre cette formation du cœur chrétien dans l'homme, contre le travail interne de la régénération divine, l'élément rebelle s'élève, l'indépendance et l'orgueil des passions se révoltent. Mais il en doit être de ces résistances hautaines comme de ces animaux fougueux rebelles à la main qui les craint et qui cède, dociles au bras vigoureux et au frein qui les modère, les dirige. Livrez ces coursiers superbes à leurs impétueuses saillies, ils vous précipiteront d'abîme en abîme; domptez-les, ils vous porteront sur un char de triomphe au séjour de l'immortalité...

LACORDAIRE

Henri **Lacordaire**, né à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or) le 12 mai 1802, mort à Sorèze (Tarn) le 22 novembre 1861, fut ordonné prêtre en 1827. Collaborateur de Lamennais au journal *l'Avenir*, il se soumit à la *Lettre encyclique* qui blâmait ses doctrines et se consacra à la prédication. Restaurateur de l'ordre des frères prêcheurs ou dominicains, il occupa la chaire de Notre-Dame, de 1843 à 1851, par des conférences où se pressait une affluence énorme. Envoyé à l'Assemblée constituante par le département des Bouches-du-Rhône, il siégea, au sommet de la Montagne, en habit de dominicain, aborda sans succès la tribune, donna sa démission et reprit avec un nouvel éclat des conférences religieuses toujours mêlées de politique. Le gouvernement impérial lui ayant fait retirer la parole en 1854, il se consacra à la direction du collège de Sorèze. Il avait été élu, en 1860, de l'Académie française.

SERMON SUR LA FOI

(*1843*)

Je vous dis d'abord qu'il y a une société religieuse, que nous avons tous été élevés par cette société; je vous dis que cette société religieuse, et je n'en distingue dans ce moment aucune, je les prends toutes comme elles se présentent, la plus dégradée comme la plus élevée, la plus corrompue comme la plus pure; je vous dis que cette société religieuse a de l'autorité et une grande autorité, parce qu'elle est un magnifique, un imposant assemblage de mœurs, d'idées, de doctrines, de lois; je vous dis que vous êtes des individus de cette société; je dis qu'un individu, c'est peu de chose; c'est une feuille que le vent emporte; mais cette société, c'est une puissance, c'est une autorité, une puissance qui ne

date pas d'aujourd'hui, une autorité dont vous ne connaissez pas l'origine; il a fallu quelque chose qui la fît naître et qui la fît vivre; c'est un pouvoir immense, puisqu'elle n'a pu se faire son commencement, qu'elle l'a dû recevoir. Et puis, indépendamment des faits, indépendamment de l'existence sociale, qui est un prodige, car une société religieuse c'est un prodige, cette société croit ce qu'elle dit. Elle vous dit qu'elle a dans son sein une parole divine ou qu'elle croit divine; elle vous dit qu'elle la tient de ses pères, quoiqu'elle n'en connaisse pas l'origine : qu'avez-vous à lui opposer? Elle ne raisonne pas; elle ne vous démontre pas; elle s'en garde bien; elle croit, elle vous atteste un fait primordial antérieur à vous, antérieur à elle; elle y croit, à ce fait; les générations qui ont précédé ont cru : c'est là un fait immense, incontestable comme la lumière du soleil; qu'avez-vous à dire à ce fait? Étiez-vous au berceau des choses? Étiez-vous quand ce monde est tombé d'en haut? Quelle qu'ait été la main qui l'a lancé et lui a dit : « Tiens-toi là, » savez-vous ce qui a été dit à ce commencement? Savez-vous si le maître qui a tout fait, qui a créé tout cela, a parlé ou s'il a gardé le silence? Y étiez-vous? Eh bien! voilà les témoins de ces choses, ils ne vous disent pas qu'ils les ont vues de leurs propres yeux, mais ils vous disent que leurs pères les ont vues, comme nos pères ont vu les choses d'Alexandre et de César, et nous ont apporté leur mémoire. Cette tradition vous est arrivée. Si vous n'avez rien à dire contre l'existence de César, qu'avez-vous à dire contre les traditions religieuses? Il ne s'agit pas de raisonnements, mais il s'agit de faits, de témoignages, non du témoignage d'un individu, d'une société bornée dans le temps et dans l'espace, mais d'une société qui vit partout et qui remonte là où tout commence. Qu'avez-vous à dire contre le fleuve qui arrive à l'océan et qui lui apporte

les eaux de sa source? La source, vous ne la connaissez pas, mais elle existe; il faut qu'elle existe; l'embouchure vous atteste l'origine.

Mais vous me direz peut-être que la raison combat cette foi traditionnelle. Ah! la raison! s'il s'agissait des choses de raison, oui, mais il s'agit de l'infini qu'elle ne saurait comprendre. L'infini s'est révélé lui-même, la société religieuse l'atteste; or, qu'est-ce que la raison contre la parole de l'infini? C'est opposer Dieu à Dieu, c'est un cercle vicieux. Si vous m'objectez Neptune, Jupiter, Pluton, je vous dirai : Je sais bien qu'il y a des traditions fausses; mais ce n'est pas là le fond des religions; et si vous lisez seulement le sixième livre de l'*Énéide*, vous comprendrez que ce qui constituait la base du paganisme même, ce n'était pas Jupiter ou Neptune, mais toutes ces grandes vérités primordiales que l'on retrouve partout, et sur lesquelles la main de l'homme a passé, comme, sur le tableau d'un grand maître, la médiocrité d'un copiste qui défigure mais n'efface point.

Non, ce n'est pas une affaire de raison, car prouver qu'un dogme religieux est contradictoire à la raison, cela est impossible, et je vous le ferai voir; souvenez-vous de cette parole que je vous donne : je vous ferai voir qu'il n'y a rien d'impossible comme de montrer une contradiction entre la raison et le dogme religieux; je vous ferai voir que tous les dogmes religieux déposés au fond des traditions sont plus qu'inattaquables au point de vue de la contradiction; je vous montrerai même qu'ils expliquent tout. Je ne puis que vous le dire maintenant; mais peut-être, en attendant l'exécution de ces promesses, ma parole aura-t-elle quelque autorité. Laissons la raison, puisque j'atteste que les dogmes religieux, loin d'obscurcir la raison, la mettent dans un océan de lumière; comme quand on prend une lampe,

qu'on la met devant les rayons du soleil, la lampe pâlit, il est vrai, sa lumière paraît s'affaiblir; mais replacez-la dans l'obscurité, et sa lumière luira dans sa première intensité : il en est ainsi de la raison; sa lumière s'éclipse devant le brillant faisceau de lumière qu'envoie la révélation divine; mais ôtez cette lumière éblouissante, celle de la lampe jaillira dans l'obscurité.

A la bonne heure, me direz-vous, laissons la raison contre la société et les traditions religieuses; mais du moins on voit l'origine des sociétés religieuses, on voit la main des hommes qui les ont fondées, on voit que tel homme a créé, organisé une société religieuse par le prestige de son éloquence, par la puissance de ses hautes facultés, par l'ascendant que ses lumières, son pouvoir, ses services ou ses vertus lui avaient acquis sur les masses populaires. Au fait, si ce que vous dites était vrai, votre argument serait puissant, puisque nous aurions des témoins connus contre des témoins qu'on ne peut montrer. Mais on sait que telle n'est pas l'origine des sociétés religieuses; jamais, non, jamais l'homme n'a créé une religion; il créerait plutôt un monde qu'une religion.

L'homme peut bien dénaturer la religion, l'amoindrir, faire des schismes et des hérésies, mais créer une religion, jamais! Et pourquoi cela? C'est qu'il n'y a, pour établir quelque chose dans l'ordre intellectuel et moral ici-bas que deux forces, la force rationnelle et la force traditionnelle; il n'y a que deux puissances, la puissance démonstrative et la puissance affirmative qui repose sur la tradition. Quant à la démonstration, jamais le raisonnement n'a fondé une religion sur la démonstration; jamais le raisonnement n'a rien bâti, n'a rien élevé; c'est une épée à deux tranchants : il peut défendre ce qui est attaqué, il peut attaquer ce qui est défendu; mais il ne peut édifier une religion avec la raison. Il faudra donc prendre la

force traditionnelle; mais cette force vous ne pourrez l'établir. L'homme ne peut rien sur le passé, ayez tel génie que vous voudrez, ayez telle force que vous voudrez, hier vous n'étiez pas; bien loin de pouvoir établir dans les traditions ce qui n'y est pas, vous ne pourrez faire rejaillir un acte de votre vie plus loin qu'hier : au delà vous avez dormi. Vous ne pouvez rien sur le passé; vous pouvez un peu sur le présent, quelque chose sur l'avenir; mais le passé, il vous a échappé, vous ne pouvez y mettre la main; les hommes ne peuvent rien y changer; c'est un sépulcre scellé d'un ciment indestructible, et les hommes ne peuvent y pénétrer. Vous ne pouvez donc inventer les traditions; pour les avoir, il faut partir de l'antiquité. Ah! si nous pouvions agir sur le passé, nous donner du passé, l'invoquer comme nous invoquons l'avenir!...

Ainsi, raison humaine, foi divine, société religieuse, sociale, domestique, tout porte sur ces quatre choses qui sont nécessaires; par conséquent, rien ne peut subsister sans elles; voilà la raison dernière de ces quatre caractères. Il me semble que nous sommes dans la réalité, et qu'en établissant ces lois je ne donne pas des imaginations de mon esprit. Dieu, Dieu seul est la source de toutes les vérités; elles partent de lui pour nous ramener à lui, comme l'Océan est la source première des fleuves, qui lui reportent docilement leurs eaux. Si nous ne suivons pas ce cours, nous sommes des fleuves révoltés contre leur source. Les fleuves ont leur origne dans l'Océan, ils doivent y retourner, et quand les fleuves ne veulent pas retourner à leur origine, à l'Océan, ils entrent en lutte avec mille obstacles, ils s'égarent, ils se dispersent, ils s'évaporent sur des superficies, et cependant l'Océan, qui ne s'appauvrit pas, fait encore rejaillir ses eaux jusqu'à leurs sources, il alimente encore le fleuve ingrat qui se révolte contre lui.

Mais vous me direz peut-être : « Voilà qui est beau, voilà des théories magnifiques; mais où est-elle cette autorité une, sainte, universelle, antique, par-dessus toute unité, toute sainteté, toute universalité, toute antiquité? où est-elle? » Ah! je vous la montrerai plus tard où elle est. Mais, avant cette discussion, ne puis-je point en appeler à vos consciences? ne l'ont-elles pas déjà proclamée? Car elle est là, et si vous dites comme la Samaritaine : « Je sais que le Messie doit venir pour nous annoncer toute vérité, » elle vous répond comme Jésus-Christ à la Samaritaine : « C'est moi, qui parle avec vous. » Oui, cette autorité suprême existe, elle est au milieu de vous, n'allez pas loin la chercher, arrêtez-vous où vous êtes, ouvrez les yeux : au centre de la civilisation, là où la vie sociale coule à pleins bords, où les sciences, les arts, les lettres, la politesse, la puissance, la douceur de la paix et la force de la guerre semblent être arrivés à la perfection, regardez : là est assise cette haute autorité, contemporaine de tous les temps, présente à tous les lieux, ayant des enfants jusque dans les îles qui n'ont pas de nom et sur les rivages que le soleil éclaire à peine; là repose cette autorité une, sainte, universelle, antique, qui lutte sans cesse, avec un divin acharnement, contre les erreurs et les corruptions du monde; là, sur le trône des Césars, sans armes, sans garde prétorienne, sans puissance humaine, sous la main de Dieu et apparemment abandonnée aux flots de l'Océan, se tient ferme, depuis dix-neuf siècles, la sainte autorité devant laquelle tous les fronts s'inclinent; là, dans cette sublime clarté qui rayonne éblouissante au milieu de nos lumières est assis un vieillard sur le front duquel est gravé le sceau de la Divinité, enfant d'un jour, il est vrai, mais fils de la lumière incréée; je reconnais en lui le véritable représentant de Dieu; dans cette majesté, dans cette antiquité je reconnais ma véritable mère, je

reconnais la source où s'abreuvèrent mes premières années, où je puiserai la vie qui me fera renaître dans le tombeau. Depuis des siècles en lutte contre cette incomparable autorité, on veut anéantir sa divine antiquité, déchirer son indestructible unité, on calomnie ou l'on veut corrompre sa virginale sainteté, on veut détruire son universalité; mais, semblable à un géant que des enfants entoureraient de bandelettes et s'efforceraient de renverser, cette autorité vénérable reste debout, immobile, toujours inébranlable, et cette immobilité seule assure la victoire. Cette autorité divine, je la nomme sans craindre qu'on la trouve indigne de ce que je viens de dire, et je m'écrie du plus profond de mon cœur : « Je crois en l'Église une, sainte, universelle, remontant par les apôtres et les patriarches jusqu'à la source des temps, et descendant jusqu'à moi par la succession non interrompue de ses docteurs et de ses pontifes!.. *Credo!* J'y crois, ô mon Dieu!.. oui, j'y crois! »

DUPANLOUP

Félix Dupanloup, né le 3 janvier 1802 à Saint-Félix, mort au château de Lacombe le 10 octobre 1878. Ordonné prêtre en 1825, il devint successivement confesseur du duc de Bordeaux, catéchiste des princes d'Orléans, supérieur du petit séminaire de Paris, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne et évêque d'Orléans. Polémiste infatigable, il fut poursuivi en diffamation par le journal *le Siècle* et admonesté par le ministre des cultes. Il combattit au concile de 1869 le dogme de l'infaillibilité, mais déclara se soumettre après sa défaite. Député du Loiret à l'Assemblée nationale (1871) et sénateur inamovible, il aborda plusieurs fois la tribune. Il était entré, en 1854, à l'Académie française.

ORAISON FUNÈBRE DE LA MORICIÈRE.

(*1865*)

Cette noble existence que nous venons célébrer, et qui fut trop tôt ravie à mes vœux et à la France, mérite le respect et défie l'insulte, car elle eut pour bouclier l'honneur. Quiconque respire l'honneur, quiconque aime à rencontrer sur ses pas les nobles natures, les cœurs vaillants, les grandes actions, s'incline devant cette tombe.

Je ne traverse jamais une partie du sol français sans être ému par son histoire autant qu'ébloui par sa beauté : car j'y trouve partout l'honneur. Aujourd'hui j'arrive de la ville de Jeanne d'Arc dans la terre de Du Guesclin; j'ai devant moi la Bretagne et la Vendée, et mon âme est fixée tout entière sur la mémoire d'un soldat que l'armée, la patrie, l'Église, ont appelé d'une commune voix un héros et qui, victorieux ou abattu, garda pour bouclier l'honneur.

Je voudrais, messieurs, lui emprunter quelque chose de sa bravoure, ne pas trembler devant la mort et me sentir ferme, impassible, sous le coup qu'elle a frappé. Mais je suis vaincu, ma voix tremble pour parler d'un homme qui ne trembla jamais; et au moment de vous raconter sa vie, sa mort, sa destinée, sa gloire, je sens passer dans mes veines comme un secret frémissement d'admiration, de faiblesse et de douleur. Pardonnez à mon émotion. Ce n'est pas une existence depuis longtemps passée dans l'histoire que j'honore; c'est un mort, qui vivait hier, que je pleure avec vous, et je viens, faisant effort sur ma douleur, vous dire simplement en quoi cette gloire fut pure, originale, supérieure, tout à fait à part et impérissable.

Si la louange, la plainte, la politique s'attendent à être ici satisfaites, elles se trompent, et je voudrais d'abord les bannir de ce temple. Devant les leçons de la mort la politique est trop vaine, et mon ministère ne la connaît pas. Devant une si noble vie la plainte serait ingrate; au lieu d'accuser Dieu de nous enlever de tels amis, remercions-le de nous les avoir donnés. Soyons tristes devant les honteux spectacles; mais soyons heureux et fiers devant les grandes âmes. Quant à l'emphase, à la flatterie, elles seraient indignes du Dieu que nous servons et de l'homme que nous pleurons. Les tombes célèbres sont trop souvent empoisonnées par des louanges injustes suivies d'un profond oubli. A quoi bon, d'ailleurs, des guirlandes autour d'un canon, d'un sabre et d'un crucifix?

L'orateur célèbre l'héroïsme militaire du général et notamment ses campagnes en Afrique, le siège de Constantine et la bataille de l'Isly.

Et que dirais-je de cette mémorable bataille de l'Isly qui rappelle, comme on l'a dit, celle des Pyramides? Il

y avait eu peut-être quelque dissentiment au conseil de guerre entre le maréchal Bugeaud et le lieutenant-général La Moricière. Celui-ci doutait que le moment de combattre fût venu : « Après la victoire, tous nous étions, me racontait un des acteurs de cette grande bataille, fatigués, anéantis ; nous avions passé vingt-quatre heures à cheval par une chaleur de 54 degrés. Nous étions tous là couchés par terre, nos chevaux comme nous. La Moricière seul était debout allant et venant. S'approchant d'un des aides de camp : « Eh bien ! mon cher, lui dit-il, c'est le maréchal qui avait raison. » Mais lui, dans l'action, avait si bien fait son devoir que son nom fut cité le premier à l'ordre du jour de l'armée par le maréchal Bugeaud. »

Vous étiez à cette bataille et votre nom se lit aussi avec honneur dans l'ordre du jour, vous qui avez prononcé naguère sur la tombe de votre ancien général de si françaises et chrétiennes paroles, brave général Trochu, digne ami d'un héros.

Vous y étiez aussi, vous tous, généraux, officiers et soldats que le cours du temps a portés à de plus hautes destinées ou conduits à la mort. Je ne suis pas oublieux de votre gloire, mais souffrez que je réserve ici mes paroles pour ceux que le malheur a rendus plus grands que le succès.

Qu'ajouterai-je ? c'est de la main de La Moricière enfin que devait partir le coup qui termina toutes ces guerres ; il fut l'organisateur de l'expédition qui aboutit à la vaillante prise de la Smalah, et c'est à lui qu'Abd-el-Kader aux abois vint apporter son épée !

LAVIGERIE

Charles-Martial Allemand Lavigerie, né à Bayonne le 31 octobre 1825, mort à Tunis le 26 novembre 1892. Docteur en théologie, puis professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de Paris, évêque de Nancy en 1863, il devint archevêque d'Alger en 1867. Promu cardinal et primat d'Afrique, il contribua énergiquement à l'établissement des Français en Algérie, fut un des créateurs de l'école Saint-Charles et du lycée Sadiki et organisa la milice des Pères blancs pour la pénétration du Sahara; il fut l'un des promoteurs du congrès anti-esclavagiste de Bruxelles.

TOAST A LA MARINE FRANÇAISE

(12 novembre 1890)

Recevant la flotte française à Tunis, le cardinal Lavigerie prononça le discours suivant, dont le retentissement fut considérable:

Permettez-moi, avant de nous séparer, de boire à la marine française, si noblement représentée au milieu de nous.

Notre marine rappelle à l'Algérie des souvenirs glorieux et chers; elle a contribué dès le premier jour à sa conquête et le nom du chef éminent qui commande actuellement l'escadre de la Méditerranée semble lui ramener comme un lointain écho de ses premiers chants de victoire.

Je suis donc heureux, monsieur l'amiral, en l'absence de notre gouverneur, retenu loin de nous, d'avoir pu vous faire ici comme une couronne d'honneur de tous ceux qui représentent en Algérie l'autorité de la France, les chefs de notre vaillante armée, de notre administration et de notre magistrature.

Ce qui me touche surtout, c'est qu'ils soient tous

venus à cette table sur l'invitation du vieil archevêque qui a, comme eux, pour mieux servir la France, fait de l'Afrique sa seconde patrie. Plaise à Dieu que le même spectacle se reproduise dans notre France, et que l'union qui se montre ici parmi nous, en présence de l'étranger qui nous entoure, règne bientôt entre tous les fils de la mère patrie !

L'union en présence de ce passé qui saigne encore, de l'avenir qui menace toujours, est en ce moment en effet notre besoin suprême : l'union est aussi, laissez-moi vous le dire, le premier vœu de l'Église et de ses pasteurs à tous les degrés de la hiérarchie. Sans doute elle ne nous demande de renoncer ni au souvenir des gloires du passé, ni aux sentiments de fidélité et de reconnaissance qui honorent tous les hommes. Mais quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme d'un gouvernement n'a rien en soi de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées; lorsqu'il faut, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans arrière-pensée à cette forme de gouvernement, le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite et, pour mettre un terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la patrie.

C'est ce que j'enseigne autour de moi; c'est ce que je souhaite de voir enseigner en France par tout notre clergé et, en parlant ainsi, je suis certain de n'être désavoué par aucune voix autorisée.

En dehors de cette résignation, de cette acceptation patriotique, rien n'est possible en effet, ni pour conserver l'ordre et la paix, ni pour sauver le monde du péril social, ni pour sauver le culte même dont nous sommes les ministres.

Ce serait folie d'espérer soutenir les colonnes d'un édifice sans entrer dans l'édifice même, ne serait-ce que pour empêcher ceux qui voudraient tout détruire d'accomplir leur œuvre de folie, surtout d'assiéger du dehors, comme le font encore quelques-uns, malgré des hontes récentes, donnant aux ennemis qui nous observent le spectacle de nos ambitions et de nos haines et jetant dans le cœur de la France le découragement précurseur des dernières catastrophes.

La marine française nous a, de même que l'armée, donné cet exemple : quels que fussent les sentiments de chacun de ses membres, elle n'a jamais admis qu'elle dût ni rompre avec ses traditions antiques, ni se séparer du drapeau de la patrie, quelle que soit la forme, d'ailleurs régulière, du gouvernement qu'abrite ce drapeau.

Voilà une des causes pour lesquelles la marine française est restée forte et respectée, même aux plus mauvais jours, pourquoi elle peut porter son drapeau comme un symbole d'honneur partout où elle doit soutenir le nom de la France et, permettez à un cardinal missionnaire de le dire avec reconnaissance, où elle protège les missions chrétiennes créées par nous.

Messieurs, à la marine française!

ÉLOQUENCE ACADÉMIQUE
ET UNIVERSITAIRE

FONTANES

Louis de Fontanes, né en 1757 à Niort, mort en 1821, poète, journaliste et professeur. Proscrit au 18 fructidor, il ne rentra en France qu'après le coup d'Etat de brumaire et adhéra à la politique du général Bonaparte. Successivement député au Corps législatif, président de cette Assemblée, grand maître de l'Université et sénateur, il prit une part importante à l'organisation des services de l'enseignement. Fontanes vota la déchéance de Napoléon et se rallia à la Restauration, qui lui conserva ses places et dignités.

SÉANCE D'OUVERTURE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

(24 avril 1816)

Messieurs, l'Académie française, à sa naissance, n'était qu'une réunion de gens de lettres animés d'un zèle commun pour la perfection du langage. Le nom de quelques-uns de ces hommes utiles jette aujourd'hui peu d'éclat; mais les services importants qu'ils ont rendus ne doivent jamais être oubliés.

Notre langue était encore imparfaite et grossière. Son antique barbarie s'était même accrue, dans le siècle précédent, par les folles hardiesses de Ronsard et de ses imitateurs. Malherbe, il est vrai, leur avait succédé, et dans un petit nombre de vers que le temps n'a point fait vieillir, il avait marqué le vrai caractère de l'harmonie poétique. Balzac avait porté dans son style, et même

jusqu'à l'abus, ce nombre et cet art de flatter l'oreille qu'on doit cultiver sans doute dans la prose comme dans la poésie, mais avec une intention moins marquée, et par des procédés différents.

Malgré ces premiers efforts, la langue française était loin d'avoir dépouillé toute sa rudesse. Des constructions vicieuses, des inversions bizarres, des tours obscurs et des locutions surannées laissaient apercevoir la grossière empreinte des âges gothiques. Toutes les nuances du style étaient confondues. Aux excès de la plus monstrueuse enflure on mêlait à chaque instant ceux de la plus ignoble familiarité. Il fallait donc fixer les principes encore incertains de cette langue qui cherchait son propre génie; il fallait, avant tout, lui donner l'ordre, la justesse et la clarté, le plus essentiel de ses caractères; il fallait de plus l'accoutumer aux bienséances de chaque style en distinguant l'effet des mots bas ou nobles qui la composent; il fallait chercher enfin ses règles et ses exceptions dans la nature et dans l'usage.

Tel fut le travail que s'imposèrent, il y a près de deux cents ans, les premiers fondateurs de l'Académie. Ces mains savantes et laborieuses qui polissaient avec tant d'efforts les éléments de la langue maternelle n'ont pas créé les chefs-d'œuvre qui l'immortalisent; mais elles préparèrent au moins pour le grand siècle les matériaux et les instruments avec lesquels il put élever l'édifice immortel de sa grandeur littéraire, et c'est assez pour obtenir de justes hommages.

Notre littérature était dans l'enfance lorsqu'on forma le projet d'épurer et d'ennoblir le langage. On luttai alors contre la barbarie de l'ignorance ou du pédantisme. Les littératures en vieillissant tombent dans une barbarie souvent pire que la première. Le siècle où les vrais principes sont corrompus est-il dans un état plus

favorable que le siècle où les vrais principes sont ignorés ? On peut diriger, adoucir, perfectionner la sève d'un arbre sauvage et robuste, impatient de croître et de se multiplier; mais s'il a dégénéré par le temps et par les mauvaises cultures, il est difficile de corriger les vices dont il a pris l'habitude, et de retarder l'épuisement qui le menace.

Quand l'Académie française reparaît, on peut donc trouver quelque rapport entre l'époque de sa naissance et celle de sa régénération. Il n'est aucun de vous, Messieurs, qui n'achève le parallèle, en voyant à la tête de cette compagnie littéraire un digne descendant du grand ministre qui la fonda. Ce nom glorieux rappelle à tous les souvenirs le génie qui raffermit les empires et qui dissipe les factions; il ne s'attache pas avec moins d'éclat aux progrès, au maintien de cette langue française, dont l'usage universel a peut-être aidé plus d'une fois, dans les autres cabinets, notre influence politique. La France a repris courage. Elle se confie au nom de Richelieu, à ce nom qui fut d'abord si grand parmi les hommes d'État, si respecté parmi les gens de lettres, et qui depuis se fit remarquer par cette valeur brillante et ces grâces aimables tant célébrées, et sur les remparts de Mahon, et dans les cercles de Paris. Il semble enfin qu'avec ce nom d'heureux présage vont reparaître à la fois tous les traits du caractère national.

Fontanes examine quelles sont les conditions pour bien écrire. Elles consistent, suivant lui, à bien méditer ses pensées. Ainsi l'art d'écrire et l'art de penser sont inséparables.

Il fut un temps, et notre jeunesse en a vu tout l'éclat, il fut un temps où la société française était le modèle des sociétés polies. Là, dans un même cercle, on voyait se confondre les dignités et les talents. Toute grandeur, dit-on, effarouche un peu la liberté; mais les distinctions

du rang et même celles du génie n'avaient rien d'incommode en ces lieux où l'art de plaire était le premier de tous les titres. On a peint la Fortune distribuant les places au hasard et sans choix : le goût qui présidait à ces assemblées d'élite était moins aveugle que la Fortune, il laissait la prééminence au plus aimable. C'est là qu'au milieu des inégalités naturelles et sociales se trouvait une parfaite égalité, mais sans désordre et sans licence. L'amour-propre lui-même avait caché ses prétentions et la dispute bruyante n'osait élever sa voix. Une bienveillance mutuelle respirait sur tous les visages, et s'exprimait dans tous les discours. La conversation était tour à tour légère et instructive, jamais trop libre et jamais trop pesante. On venait de toutes parts chercher dans cette capitale, comme autrefois dans Athènes, tous les plaisirs de la société. La ressemblance était exacte : car on trouvait, surtout dans les réunions que je regrette, des femmes aimables et éclairées, dignes également de sentir et les grâces d'Alcibiade et la dignité de Platon. Oh! que les temps sont changés! Elles ne sont plus ces réunions où chaque heure en fuyant laissait un plaisir, où l'heure du départ arrivait trop vite après la plus longue soirée! S'il est encore quelques lieux où l'on se rassemble, on y va par bienséance, on y reste avec ennui, on en sort avec promptitude : les femmes à part, comme si nous étions restés Gaulois et si nous n'étions pas devenus Français. Quelques-unes, à la vérité, se mêlent à la conversation; mais ce n'est plus pour apaiser la haine des partis, c'est pour entretenir des controverses souvent obscures, toujours hasardeuses. Et ne devraient-elles pas bien plutôt se féliciter du bonheur de ne pas les comprendre!

Vous connaissez, Messieurs, les causes de ce changement; elles sont trop déplorables pour les rappeler. Puissent enfin les esprits, divisés par tant de partis con-

traires depuis vingt-cinq ans, se réunir dans les jouissances littéraires! Celles-là sont amies de la paix, elles doivent même intéresser ceux qui méditent sur les intérêts politiques. Jadis, à l'avenue du temple des lois, le législateur avait placé toutes les Muses, filles de la mémoire qui donne les prudents conseils et mères de la persuasion qui réunit tous les cœurs.

Il est temps que les Muses rappelées adoucissent les blessures de la patrie.

JOUFFROY

Simon-Théodore Jouffroy, né aux Pontets (Doubs) le 6 juillet 1796, mort à Paris le 1er mars 1842. Admis en 1814 à l'École normale, il y fut nommé en 1817 maître de conférences pour la philosophie: quand l'école fut supprimée en 1822, Jouffroy ouvrit dans sa maison des cours particuliers et prit part à la rédaction du *Globe*. Renommé dans sa chaire en 1830, il professa, en même temps, à la Faculté des lettres, un cours de droit naturel dont le succès fut considérable. Député de Pontarlier de 1831 à 1838, il prit part à plusieurs discussions politiques.

DISCOURS DE DISTRIBUTION DE PRIX AUX ÉLÈVES DU LYCÉE CHARLEMAGNE

(*1841*)

Il y a aujourd'hui vingt-sept ans qu'à la veille de m'en éloigner comme eux, mon cœur battait pour la première fois dans une enceinte semblable à celle-ci. J'en sortis chargé de couronnes pour entrer dans la vie. Cette vie, je l'ai en grande partie parcourue ; j'en connais les promesses, les réalités, les déceptions. Vous pourriez me rappeler comment on l'imagine; je veux vous dire comment on la trouve, non pour briser la fleur de vos nobles espérances (la vie est parfaitement bonne à qui en connaît le but), mais pour prévenir des méprises sur ce but même, et pour apprendre, en vous révélant ce qu'elle peut donner, ce que vous avez à lui demander et de quelle manière vous devez vous en servir.

On la croit longue, jeunes élèves ; elle est très courte : car la jeunesse n'en est que la lente préparation, et la vieillesse que la plus lente destruction. Dans sept à huit ans, vous aurez entrevu toutes les idées fécondes dont

vous êtes capables, et il ne vous restera qu'une vingtaine d'années de véritable force pour les réaliser. Vingt années! c'est-à-dire une éternité pour vous, et en réalité un moment! Croyez-en ceux pour qui ces vingt années ne sont plus : elles passent comme une ombre, et il n'en reste que les œuvres dont on les a remplies. Apprenez donc le prix du temps, employez-le avec une infatigable, avec une jalouse activité. Vous aurez beau faire : ces années qui se déroulent devant vous comme une perspective sans fin n'accompliront jamais qu'une faible partie des pensées de votre jeunesse; les autres demeureront des germes inutiles, sur lesquels le rapide été de la vie aura passé sans les faire éclore, et qui s'éteindront sans fruit dans les glaces de la vieillesse.

Votre âge se trompe encore d'une autre façon sur la vie, jeunes élèves : il y rêve le bonheur, et ce qu'il y rêve n'y est pas. Ce qui rend la jeunesse si belle et qui fait qu'on la regrette quand elle est passée, c'est cette double illusion qui recule l'horizon de la vie et qui la dore. Ces nobles instincts qui parlent en vous, et qui vont à des buts si hauts; ces puissants désirs qui vous agitent et qui vous appellent, comment ne pas croire que Dieu les a mis en vous pour les contenter, et que cette promesse, la vie la tiendra? Oui, c'est une promesse, jeunes élèves, c'est la promesse d'une grande et heureuse destinée, et toute l'attente qu'elle excite en votre âme sera remplie; mais si vous comptez qu'elle le sera en ce monde, vous vous méprenez. Ce monde est borné, et les désirs de votre nature sont infinis. Quand chacun de vous saisirait à lui seul tous les biens qu'il contient, ces biens jetés dans cet abîme ne le combleraient pas; et ces biens sont disputés, on n'en obtient une part qu'au prix de cette lutte ardente qu'on vous décrivait hier éloquemment, et la fortune n'accorde pas toujours la meilleure au plus digne. Voilà ce que la vie

nous apprend; voilà ce qui l'attriste et la décourage; voilà ce qui fait qu'on l'accuse, et avec elle la Providence qui nous l'a donnée. Aucune autre époque ne fut plus heureuse que la nôtre, aucune n'a ouvert plus libéralement à tous l'accès au bonheur de la vie, et cependant elle retentit de cette accusation; on s'en prend à tout de n'être pas heureux, à Dieu et aux hommes, à la société et à ceux qui la gouvernent. Que votre voix ne se mêle pas un jour à cette folle accusation, jeunes élèves; que votre âme ne tombe point à son tour dans ce misérable découragement; et pour cela, apprenez de bonne heure à voir la vie comme elle est, et à ne point lui demander ce qu'elle ne renferme pas. Ce n'est ni la Providence ni elle qui vous trompent; c'est nous qui nous trompons sur les desseins de l'une et sur le but de l'autre. C'est en méconnaissant ce but qu'on blasphème et qu'on est malheureux; c'est en le comprenant ou en l'acceptant qu'on est homme. Écoutez-moi, jeunes élèves, et laissez-moi vous dire la vérité.

Vous allez entrer dans le monde; des mille routes qu'il ouvre à l'activité humaine, chacun de vous en prendra une. La carrière des uns sera brillante, celle des autres obscure et cachée : la condition et la fortune de vos parents en décideront en grande partie. Que ceux qui auront la plus modeste part n'en murmurent point. D'un côté, la Providence est juste, et ce qui ne dépend point de nous ne saurait être un véritable bien; de l'autre, la patrie vit du concours et du travail de tous ses enfants, et dans la mécanique de la société il n'y a point de ressort inutile. Entre le ministre qui gouverne l'État et l'artisan qui contribue à sa prospérité par le travail de ses mains, il n'y a qu'une différence, c'est que la fonction de l'un est plus importante que celle de l'autre; mais, à les bien remplir, le mérite moral est le même. Que chacun de vous, jeunes élèves, se contente donc de

la part qui lui sera échue. Quelle que soit sa carrière, elle lui donnera une mission, des devoirs, une certaine somme de bien à produire. Ce sera là sa tâche; qu'il la remplisse avec courage et énergie, honnêtement et fidèlement, et il aura fait dans sa position tout ce qu'il est donné à l'homme de faire. Qu'il la remplisse aussi sans envie contre ses émules. Vous ne serez pas seuls dans votre chemin, vous y marcherez avec d'autres appelés par la Providence à poursuivre le même but. Dans ce concours de la vie, ils pourront vous surpasser par le talent, ou devoir à la fortune un succès qui vous échappera. Ne leur en veuillez pas, et, si vous avez fait de votre mieux, ne vous en veuillez pas à vous-mêmes. Le succès n'est pas ce qui importe; ce qui importe, c'est l'effort, car c'est là ce qui dépend de l'homme, ce qui l'élève, ce qui le rend content de lui-même. L'accomplissement du devoir, voilà, jeunes élèves, et le véritable but de la vie et le véritable bien. Vous le reconnaissez à ce signe qu'il dépend uniquement de votre volonté de l'atteindre, et à cet autre qu'il est également à la portée de tous, du pauvre comme du riche, de l'ignorant comme du savant, du pâtre comme du roi, et qu'il permet à Dieu de nous jeter tous tant que nous sommes dans la même balance, et de nous peser avec les mêmes poids. C'est à sa suite que se produit dans l'âme le seul vrai bonheur de ce monde, et le seul aussi qui soit également accessible à tous et proportionné pour chacun à son mérite, le contentement de soi-même. Ainsi, tout est juste, tout est conséquent, tout est bien ordonné dans la vie, quand on la comprend comme Dieu l'a faite, quand on la restitue à sa vraie destination.

Abordez la vie avec cette conviction, jeunes élèves, et vous n'y trouverez point de mécomptes. Dans quelque condition que le hasard vous y place, vous vous y sentirez toujours dans l'ordre, associés aux desseins de la

Providence, y concourant librement par votre volonté, utiles à votre patrie autant qu'il vous a été donné de l'être, maîtres de vous-mêmes et de votre destinée, maîtres de votre bonheur, qui ne dépendra que de vous, et sur lequel ni la fortune ni les hommes ne pourront rien. Renversez cet ordre, abandonnez-vous aux ambitions de votre nature, et vous marcherez de déceptions en déceptions, et vous vous ferez une vie malheureuse pour vous, inutile aux autres. Qu'importe aux autres et à nous, quand nous quittons ce monde, les plaisirs et les peines que nous y avons éprouvés? Tout cela n'existe qu'au moment où il est senti. La trace du vent dans les feuilles n'est pas plus fugitive. Nous n'emportons de cette vie que la perfection que nous avons donnée à notre âme; nous n'y laissons que le bien que nous avons fait.

Pardonnez-moi, jeunes élèves, dans un jour si plein de joie pour vous, d'avoir arrêté votre pensée sur des idées si austères. C'est notre rôle à nous, à qui l'expérience a révélé la vérité sur les choses de ce monde, de vous la dire. Le sommet de la vie vous en dérobe le déclin; de ses deux pentes vous n'en connaissez qu'une, celle que vous montez. Elle est riante, elle est belle, elle est parfumée comme le printemps. Il ne vous est pas donné, comme à nous, de contempler l'autre avec ses aspects mélancoliques, le pâle soleil qui l'éclaire et le rivage glacé qui la termine. Si nous avons le front triste, c'est que nous la voyons. Vivez, jeunes élèves, avec la pensée de cette pente que vous descendrez comme nous. Faites en sorte qu'alors vous soyez contents de vous-mêmes. Faites en sorte surtout de ne point laisser s'éteindre dans votre âme cette espérance que nous y avons nourrie, cette espérance que la foi et la philosophie allument, et qui rend visible, par delà les ombres du dernier rivage, l'aurore d'une vie immortelle.

VILLEMAIN

François Villemain, né à Paris en 1790, mort à Paris le 8 mai 1870. Professeur de rhétorique au lycée Charlemagne à l'âge de vingt ans, il fut nommé, en 1816, professeur d'éloquence à la Faculté des lettres, et continua pendant dix ans, au milieu d'un succès croissant, ses cours sur l'histoire de la littérature française. Député d'Evreux en 1830, puis de France en 1832, il occupa à plusieurs reprises le ministère de l'instruction publique. Il était membre et secrétaire perpétuel de l'Académie française.

DU CARACTÈRE DE L'HISTORIEN

(*1826*)

Je ne vous ferai pas, messieurs, un lieu commun sur les historiens de l'antiquité. Je ne vous parlerai pas même du traité de Lucien, *Sur la manière d'écrire l'histoire*. Lucien est le plus spirituel des rhéteurs, un rhéteur qui se moque des autres, mais enfin, c'est un rhéteur. Il n'est attentif qu'aux procédés du langage; et dans cette revue si piquante, si maligne qu'il a faite des historiens de son temps, il ne voit que la forme extérieure, que le vêtement de l'histoire.

Dans nos temps modernes, avant Voltaire et la rénovation historique qu'il a faite, et que Hume a suivie, trois hommes me paraissent avoir laissé une trace profonde dans la carrière de l'histoire, Machiavel, de Thou, Bossuet. Ces trois hommes sont trois types prodigieusement divers, et aucun d'eux, ce me semble, n'est le type qui conviendrait à notre époque.

De là cette conséquence naturelle que l'histoire n'est assujettie à aucune forme nécessaire et précise, qu'elle

est de tous les genres peut-être le plus varié, le plus multiple, qu'elle laisse toujours une place nouvelle au talent; que, suivant le point de vue où se place l'écrivain, suivant le caractère de son génie, de son époque, ou le but spécial qu'il se propose, l'histoire change, se transforme, et se présente également vraie de divers côtés.

Machiavel est à la fois moderne et antique : voilà son originalité. A l'antiquité il emprunte cette vigueur d'âme, cette expression énergique qui grave plus qu'elle ne peint : il lui emprunte ces discours éloquents qu'il déplace, qu'il met dans la bouche d'un Albizzi, d'un conspirateur de Florence, transformé presque en citoyen de Rome. Mais il a eu en même temps cette sagacité pénétrante et cette exactitude que donnent les temps modernes. Par la nécessité de son sujet, il est conduit à cette vue rapide du passé, à ces résumés vastes et philosophiques qui réunissent, sous un seul coup d'œil, tous les caractères d'une nation, d'une époque. Rien de plus beau, sous ce rapport, que le premier livre de l'*Histoire de Florence*. Là, toute la barbarie du moyen âge est condensée, pour ainsi dire en quelques pages, sans que la profondeur de la réflexion ôte rien à la vérité des couleurs.

Après lui se distingue de Thou par d'éminentes qualités que j'appellerai toutes modernes; car l'impartialité consciencieuse, le calme de raison et de justice qu'on remarque en lui, étaient des mérites presque inconnus aux anciens, et presque impossibles pour eux. Les passions des républiques anciennes, ces querelles si vives entre tant de petits États de la Grèce, et entre les partis qui formaient autant d'États dans chaque démocratie, semblaient exclure cette intégrité, cette indépendance, où la philosophie élève de Thou, dans un temps de fanatisme et de fureur.

Après ce grand homme de bien s'élève Bossuet, supérieur par le génie. Ce que l'expérience du monde, ce

qu'une connaissance pratique et dédaigneuse de la vie commune avait donné à Machiavel, la pensée chrétienne le donne à Bossuet, sous une autre forme. Du haut de sa chaire d'évêque, plutôt que de son pupitre d'historien, il rassemble les histoires des peuples ; il fait passer devant lui les races humaines, il les pousse, il leur dit : « Marche ! marche ! » selon l'éloquente allusion de l'un de ses plus ingénieux panégyristes. Il les précipite vers l'abîme, et semble avoir prédit ce qu'il raconte. Quelque chose de grand, de solennel est attaché à cet air de prophète : ce n'est pas la vocation de l'historien, mais la puissance, et si vous le voulez, le prestige de l'orateur.

Combien ces trois formes sont diverses, et combien elles sont loin, cependant, d'avoir épuisé, entre elles trois, la variété infinie du génie historique !

Je m'imagine, messieurs, que si l'on voulait choisir et dénombrer les qualités morales et les qualités intellectuelles de l'historien, on serait effrayé de tout ce qu'il faut lui demander. Cicéron s'est donné bien des peines pour former son introuvable orateur ; il lui a imposé bien des conditions onéreuses, de science, de facilité, de génie ; il lui a commandé bien des études et bien des talents à la fois. Je crois que le devoir de l'historien n'est pas moins vaste ni moins difficile à remplir. Ainsi, pour les qualités morales, je lui demanderai d'abord l'amour de la vérité, c'est-à-dire le zèle de l'exactitude, la patience portée jusqu'au scrupule et à la passion. Dans cet amour de vérité je comprendrai non seulement le besoin de connaître la vérité sèche et morte, enterrée dans les cartons diplomatiques, mais la force de retrouver, de sentir, de refaire la vérité contemporaine et locale, de dessiner de nouveau les physionomies des personnages, de les mettre en mouvement, sans se souvenir du temps où l'on vit soi-même, et en leur rendant leurs passions et leurs costumes. Voilà donc une

qualité du caractère qui devient elle-même, dans l'historien, une qualité du talent.

Après cela je lui demanderai l'amour de l'humanité ou de la liberté; vous voyez que je ne suis pas exigeant. Je conçois que, suivant la diversité des temps et des pays, il est certains sujets où l'amour de la liberté, trop manifeste dans l'historien, est une espèce d'anachronisme et de disparate au milieu des personnages et des faits qu'il décrit.

Je demande donc à l'historien l'amour de l'humanité ou de la liberté. Sa justice impartiale ne doit pas être impassible. Il faut, au contraire, qu'il ait un intérêt, une passion; il faut qu'il souhaite, qu'il espère, qu'il aime, qu'il souffre ou soit heureux de ce qu'il raconte. Voyez Tacite, il est le plus grand des historiens, parce que, en étant le plus intègre, il est, j'ose le dire, le plus passionné, parce qu'il discerne comme un juge, et dépose comme un témoin encore tout en colère de ce qu'il a vu.

Enfin, je demande encore à l'historien, dans certaines occasions du moins, l'amour du pays.

Je ne pense pas, comme Lucien, qu'il doive être un étranger sans patrie, sans autels; je ne pense pas, comme un écrivain du XVIII[e] siècle, qu'il doive n'être d'aucun pays, d'aucun parti, d'aucune religion. Non! Vous devez croire à l'historien; et comment croirez-vous à celui qui ne croit rien lui-même? Il faut que l'historien ait une foi à lui; il ne vous l'imposera pas, mais il vous rassurera, parce qu'il a cette foi; et si, du milieu des croyances qui lui sont propres, vous sentez une raison ferme et élevée qui reconnaît et proclame le vrai, alors l'historien vous entraîne tout ensemble et vous éclaire.

Voilà pour les qualités morales de l'historien. Quant aux qualités intellectuelles, elles me paraissent effrayantes, infinies. C'est une chose injuste qu'il soit encore plus

difficile d'avoir des talents que des vertus; et cependant cela est vrai.

Ainsi, messieurs, pour nos temps modernes, surtout, chargés de tant de faits, de tant de science, pour cette Europe qui renferme tant de grands États dont chacun est un monde, et qui, elle-même, s'agite dans un univers qu'elle touche et domine par tous les points; au milieu de cette multiplicité infinie de lois politiques et civiles, d'institutions plus ou moins perfectionnées dans cette complication de guerre, de marine, de finances, de biographie sociale, s'il est permis de parler ainsi, et de biographie privée, je suis épouvanté de tout ce que l'historien doit avoir de connaissances acquises et de capacité intelligente et docile : car l'intelligence universelle, pour ainsi dire, la connaissance de tout et de chaque détail dans tout, me paraît presque la qualité de rigueur dans l'historien. Comment fait-on des histoires cependant? C'est qu'on les fait, comme moi, avant d'avoir pensé à cela.

De plus, quand l'historien aura reçu ces qualités morales dont je fais l'âme de son talent; quand il aura réuni ces connaissances infinies dont je viens de parler; quand il aura cette souplesse, cette ardeur, cette facilité d'intelligence, toujours prête à concevoir et à apprendre, il n'a pas encore achevé sa tâche : il lui faut le talent de la composition ; il lui faut l'art de distribuer, de graduer ces trésors de connaissances et d'idées; il lui faut l'intérêt et la progression. Je sais bien que c'est une chose convenue, pour ainsi dire, non pas comme le prétend Cicéron, que *l'histoire amuse, de quelque manière qu'elle soit écrite*, mais que l'histoire a droit d'être ennuyeuse, sans qu'on puisse s'en plaindre.

Prenez, en effet, ces multitudes d'histoires écrites jusqu'au XVIII[e] siècle; prenez Mézerai, le servile et fanatique Daniel, le savant, mais diffus et froid Rapin

de Thoiras : quelle que soit la grandeur des événements, à l'exception de quelques moments où la réalité a été plus forte que l'historien, vous êtes fatigués, rebutés; et cependant l'histoire, qu'est-ce autre chose que le tableau de la vie? Et qu'y a-t-il de plus animé, de plus intéressant, de plus fait pour les regards de l'homme que le spectacle de la vie! Pourquoi sommes-nous sans cesse spectateurs si curieux, si passionnés des événements contemporains? Et pourquoi ces mêmes événements, ensevelis dans un livre d'histoire, sont-ils si souvent, pour notre pays comme pour les autres, fastidieux et rebutants? La faute en est aux historiens sans doute; mais pour échapper à cette faute, je suis effrayé de tout le talent qu'il faudrait. Ce talent, je le réduis, je le résume tout entier sous ce mot : l'*art de la composition*, c'est-à-dire l'art de disposer de la réalité, comme l'imagination elle-même dispose de ce qu'elle invente; l'art de se servir d'un terrain que vous ne pouvez changer de place, comme la poésie orientale dispose de ces fabuleuses contrées qu'elle se plaît à créer dans le vide des airs.

La vie humaine est un procès dont tous les détails intéressent les contemporains, mais qu'il faut abréger pour l'avenir. L'historien doit choisir dans ce nombre infini de faits ce qui mérite de survivre, ce qui est durable, c'est-à-dire dans un rapport éternel avec la nature de l'homme, et dans un rapport anecdotique avec la nature des hommes à telle ou telle époque.

GUIZOT

LE XVIIIe ET LE XIXe SIÈCLE

(*22 décembre 1836*)

Guizot avait été élu membre de l'Académie française en remplacement de M. de Tracy; il commença en ces termes son discours de réception :

Messieurs,

Quelquefois, m'abandonnant à ces espérances qui charment la vie d'un homme de lettres, et rêvant l'honneur d'être admis au milieu de vous, la pensée m'était venue que, parmi tant de glorieux héritages, il serait beau d'obtenir celui du philosophe illustre dont vous avez voulu que je prisse aujourd'hui la place. Bienfait redoutable, et auquel la plus profonde reconnaissance ne se flatte pas de s'égaler! honneur témérairement désiré, et dont je sens en ce moment le poids! Il vous est donné, messieurs, d'illustrer celui sur qui descendent vos suffrages, mais il n'est pas en votre pouvoir de l'élever au niveau de l'épreuve que vous lui imposez. Un grand siècle, un siècle qui a conquis le monde, s'éloigne à peine de nous; un grand philosophe, le dernier d'une génération de grands philosophes, se couche à peine dans la tombe; et me voici appelé à dire devant vous ma pensée sur cette époque immense et sur son digne représentant!

Convient-il à des fils de juger publiquement leurs pères? Le XVIIIe siècle nous a faits ce que nous sommes. Idées, mœurs, institutions, nous tenons tout de lui; nous lui devons et, pour mon compte, je lui porte une affection filiale. Qu'elle pénètre, qu'elle paraisse dans mes paroles, même les plus libres! Si nos paroles sont libres, à qui

le devons-nous? Le XVIIIe siècle a fait notre liberté. Dans cette enceinte, hors de cette enceinte, partout, toute pensée qui se déploie, toute voix qui s'élève sans entrave, rend témoignage de la gloire du XVIIIe siècle et de son bienfait. Montesquieu, Voltaire, Rousseau, puissants génies, noms immortels, nous sommes libres comme vous nous avez voulus; nous le serons envers vous-mêmes; mais notre liberté vous sera le plus digne hommage, et notre reconnaissance montera vers vous avec l'indépendance de notre jugement.

Un moment s'est rencontré, messieurs, dans le cours de cette grande époque, qui a fait éclater ses puissantes destinées. Montesquieu venait de publier l'*Esprit des Lois*, et le défendait avec ce calme un peu hautain du génie blessé de la lutte et sûr de la victoire. Rousseau, sortant tout à coup de son orageuse obscurité, portait la hache dans les fondements de ces sociétés dont Montesquieu, la veille encore, pesait avec respect les institutions. Voltaire, dans l'éclat de sa retraite, à l'abri de la malveillance et de l'amitié des rois, faisait comparaître devant lui tous les peuples, tous les pouvoirs, toutes les croyances, tous les faits, le monde entier avec son histoire, et les jugeait, les condamnait en se jouant, admiré, encensé de ceux-là même qu'atteignaient ses coups. Buffon, sans s'arrêter aux traditions consacrées, interrogeait notre globe sur les secrets de son origine et de ses révolutions. Condillac, Helvétius, ne trouvaient dans l'esprit de l'homme plus de secrets; à les en croire, une méthode sûre atteignait et ramenait à un principe simple toutes ses lois. Et pendant que l'homme, la société, la nature, étaient ainsi sondés et maniés en tous sens avec une hardiesse jusque-là inouïe, Diderot, bien plus hardi, promettait de recueillir, en un seul ouvrage, tous les trésors de la science humaine, et de les livrer à l'usage familier du public.

Dix ans suffisaient à tant de travaux, à tant de triomphes....

Au sein de ces mœurs si faciles renaissaient, s'exaltaient avec complaisance les sentiments les plus honnêtes et les plus beaux; cette philosophie si prodigue, envers ses disciples, de plaisir et de gloire, se promettait, pour tous les hommes, la liberté et le bonheur!

Aussi, quand le grand jour arriva; quand, au nom de la France, au sein de Paris, l'Assemblée constituante reçut pour mission d'accomplir toutes les promesses de la philosophie et de satisfaire toutes les ambitions de l'humanité, quelle explosion! quels transports; quel concours inouï des plus sérieux travaux et des plus enivrants plaisirs! La domination réelle, immédiate, pratique, passant tout à coup à ces esprits naguère absorbés dans la critique et la spéculation; l'orgueil de la science et l'orgueil du pouvoir unis et triomphants; la pensée et la volonté humaines libres de tout frein, que dis-je? souveraines, despotes; toutes choses livrées non seulement aux regards, mais aux mains des hommes! Et ces brusques conquérants, ces créateurs éphémères, poursuivant leur œuvre sous les yeux, aux acclamations de la société la plus cultivée et de la multitude la plus ardente, l'une et l'autre également avides d'émotion et de succès, également empressées à se répandre en reconnaissance ou en colère, en admiration ou en invectives! Quel si puissant, quel si entraînant spectacle a jamais été offert au monde? Quelles scènes ont jamais dû exciter à un si haut degré le génie et la passion des acteurs?

Guizot fait l'éloge de son prédécesseur M. de Tracy. Il continue ainsi :

C'est le caractère essentiel, c'est la gloire de la philophie du XVIII[e] siècle, que son profond respect pour l'homme, sa haute idée de la dignité et des droits de

l'être humain, à ce titre seul, indépendamment de toute autre considération : idée jusque-là purement religieuse que la philosophie du XVIII[e] siècle a fait passer, pour la première fois, dans l'ordre civil, se dévouant en même temps avec ardeur au dessein de mettre l'homme, tout homme, en pleine et réelle possession de sa dignité et de ses droits.

De là un autre caractère, également saillant, également glorieux pour la philosophie du XVIII[e] siècle : son ambition immense, insatiable, pour l'homme, pour tous les hommes; ambition, non seulement de bonheur, d'un bonheur universel, mais de perfectionnement, d'un perfectionnement infini et en tous sens. L'ambition égare les philosophes comme les rois; mais pour les philosophes aussi, c'est l'ambition qui enfante les grandes choses, les choses qui élèvent et enrichissent l'humanité. Qui que nous soyons, messieurs, méfions-nous de l'ambition, mais n'y renonçons jamais; ce serait abdiquer la plus haute puissance de votre nature, les plus grandes chances de notre destinée.

Cette nature, cette destinée humaines, le XVIII[e] siècle, qui les portait si haut, en a-t-il connu la sublimité? Cette philosophie, si fière de l'homme, si ambitieuse pour l'homme, le concevait-elle comme un digne objet de tant de fierté et d'ambition? Non, messieurs, non : la philosophie du XVIII[e] siècle n'a eu de l'homme qu'une incomplète et petite idée : elle a méconnu ce qu'il porte en lui de plus noble et de plus pur, ce que son sort a de plus élevé et de plus beau. Elle n'a point vu en lui cet être sublime, immortel, animé du souffle divin, qui concourt, en traversant cette vie, à une œuvre divine, et doit recevoir ailleurs le prix de son travail. Elle a surtout considéré l'homme dans ses rapports avec le monde matériel et actuel; et comme elle était une philosophie essentiellement sociale, vouée à la mission de changer la

condition terrestre de l'homme, elle n'a guère étudié en lui que le côté par lequel il tient à la terre.

En sorte qu'on a vu, par une étrange inconséquence, le siècle qui a le plus respecté la dignité de l'homme, qui a le plus attendu de l'homme, et élevé pour lui les prétentions les plus hautes, on a vu ce même siècle abaisser l'homme dans l'échelle des êtres, mutiler sa nature et presque abolir la grandeur de sa condition....

M. de Tracy n'a jamais voulu suivre ce mouvement dont il ne méconnaissait pas la puissance, et il est resté isolé et immuable :

Cependant près de lui, autour de lui, éclatait un événement immense, le plus glorieux triomphe, le triomphe définitif de la cause à laquelle appartenait sa vie. Oui, messieurs, la philosophie du XVIII[e] siècle avait conçu pour les sociétés humaines des prétentions et des espérances bien téméraires. Dans son orgueil, elle avait méconnu le mal inhérent à notre nature, l'imperfection invincible de notre condition. Mise à l'épreuve, elle a subi de grandes, de douloureuses défaites. Et pourtant, aujourd'hui, les prétentions essentielles, les espérances générales de la philosophie ne sont-elles pas accomplies? Voyez! la pensée est libre, la conscience est libre, le travail est libre, la vie est libre. Des institutions puissantes, les institutions que Voltaire allait admirer au loin, que Montesquieu expliquait à l'Europe surprise, garantissent toutes ces libertés. Un acte souverain de la France a prouvé au monde que désormais les libertés et les institutions nationales ne seraient pas impunément violées. Un roi digne de nos institutions, inviolable comme elles, dévoue à leur affermissement son infatigable sagesse. Aussi déjà leurs fruits excellents et tant désirés, la sécurité, la prospérité, la civilisation, la raison publique grandissent à vue d'œil. Les hommes ne sont soumis qu'aux épreuves qui sont la loi même de

l'humanité, aux épreuves du temps et du travail. Pour qui prétend se passer de travail et de temps, il n'y a point de liberté, point de civilisation, point de société. Et à quelle époque ces épreuves nécessaires, salutaires, ont-elles été plus courtes, moins pesantes? Quel siècle, quel pays ont jamais si rapidement atteint un but si élevé? Consultez, messieurs, interrogez ce grand ministre qui a honoré son nom en l'unissant au vôtre, ce grand roi qui a donné le sien à tant de gloires de la France : Richelieu, Louis XIV, eux qui ont tant vu, qui ont tant fait, dans leur longue et puissante vie, ont-ils rien vu, ont-ils rien fait qui approche ce qui s'est passé sous nos yeux et par nos mains? Ont-ils assisté, ont-ils eu l'honneur de concourir à une transformation si complète, à un si immense développement des idées, des institutions, des mœurs, des lois, de l'existence tout entière de tant et tant de millions d'hommes? Et quel temps a-t-il fallu pour accomplir de tels résultats? Vous venez de l'entendre : une vie d'homme. Quand M. de Tracy est né, la grande lutte éclatait dans l'ordre des idées; quand il est mort, la grande victoire était consommée dans l'ordre des faits. Certes! jamais la Providence n'a plus magnifiquement traité un siècle et un peuple; jamais le doute et l'abattement n'auraient été si pleins d'ingratitude; jamais l'humanité, après tant de prétentions insensées et de funestes erreurs, n'a conservé de plus éclatants motifs d'avoir foi dans ses hautes destinées et dans la puissance de la vérité.

LITTRÉ

Maximilien-Paul-Emile LITTRÉ, né à Paris le 1er février 1801, mort à Paris le 2 juin 1881, philologue et philosophe. En philosophie Littré embrassa avec ardeur la doctrine positiviste d'Auguste Comte et travailla activement à la propager dans un nombre considérable d'articles et de volumes. Comme philologue son travail capital est le *Dictionnaire historique de la langue française* (1863-1872). Député de la Seine à l'Assemblée nationale, puis sénateur inamovible, il n'aborda jamais la tribune. Il avait été reçu en 1871 de l'Académie française.

DE LA DEVISE RÉPUBLICAINE
(1871)

Littré avait été nommé par Gambetta, le 7 janvier 1871, professeur à l'École polytechnique à Bordeaux; il prononça, à sa leçon d'ouverture, le discours suivant :

Avouons-le, messieurs, l'esprit d'égalité a ses excès, contre lesquels il faut se prémunir. S'il tend à supprimer les inégalités naturelles, il devient funeste, car il est en pure perte un sujet de perturbation. Un danger non moins grave serait de préférer l'égalité dans la servitude à l'inégalité dans la liberté. L'égalité dans la servitude, c'est la Rome impériale; l'inégalité dans la liberté c'est l'Angleterre. Il faut se garder de l'un et de l'autre système; il faut que l'égalité respecte et fortifie la liberté. C'est son devoir, puisque le libre exercice de ses facultés est pour l'homme un droit primordial et inaliénable; j'ajoute que c'est son effet, son bienfait naturel. M. de Tocqueville nous le dit encore : L'égalité rend les hommes indépendants, leur fait contracter l'habitude et

le goût de ne suivre dans leurs actions particulières que leur volonté. D'où vient le peu de goût qu'ils ont pour toute autorité, l'idée et l'amour de la liberté politique. Oui, la liberté est un élément nécessaire de toute société bien réglée, puisque sans elle on n'est ni moral, ni responsable, et surtout de toute démocratie, puisque sans elle on ne peut être souverain.

Cela posé, messieurs, comment faut-il entendre la liberté ? Il y a des gens qui disent qu'elle doit être absolue. Mais y a-t-il donc au monde quelque chose d'absolu ? La vie sociale, d'ailleurs, n'est qu'une restriction perpétuelle de la liberté. On vit en société pour s'assurer mille avantages qu'on demanderait en vain à l'isolement, mais on les paie : je veux dire que nous sacrifions une partie de notre liberté à celle des autres, pour obtenir que les autres fassent en notre faveur le même sacrifice. Lois sur la propriété ou sur le mariage, sur la vente des produits ou sur leur fabrication, règlements de police sur la circulation, sur les réunions publiques, sur l'obligation de recrépir sa maison ou de balayer le devant de sa porte, autant d'entraves, mais d'entraves utiles, souvent nécessaires. Il peut arriver que ces règlements et ces lois suppriment une trop grande part de la liberté individuelle; la législation peut être ou devenir draconienne, mais la société est encore une société libre, si elle l'est de modifier, d'abroger à son gré lois et règlements. La liberté est donc limitée. L'art politique consiste, dans une démocratie, en premier lieu, à déterminer quelles sont les libertés dont on peut faire le sacrifice et celles qu'il faut respecter à tout prix; en second lieu, à restreindre autant que possible les sacrifices qu'on demande à la liberté.

Je n'essaierai point ici d'énumérer les libertés nécessaires, et passez-moi, messieurs, le barbarisme, les libertés insacrifiables. Cela nous mènerait trop loin. Il

est clair, par exemple, qu'on ne peut sans outrage au bon sens, à la vraie démocratie, gêner la liberté de conscience; mais nous ne parlons ici de la liberté que comme élément de la démocratie : tenons-nous donc à la liberté politique. Dans toute démocratie cette liberté est assurée pour le plus grand nombre, ou, comme on dit, pour la majorité, puisque c'est elle qui nomme et révoque les magistrats, qui abroge ou maintient les lois qu'ils ont faites, qui adopte ou repousse celles qu'ils proposent. Ce que la démocratie doit assurer, sous peine de n'être qu'une tyrannie, c'est la liberté du petit nombre, de la minorité, c'est le droit qu'elle a d'exprimer ses sentiments et ses pensées, d'y rallier, si elle le peut, ceux qui ne les partagent pas, de faire, en un mot, tout ce qui n'est pas contraire à l'intérêt général. Elle n'a pas le droit de demander davantage, puisque le nombre fait la loi, mais elle a le droit de demander cela, et de se déclarer opprimée si elle ne l'obtient pas. Or, messieurs, elle ne l'obtient pas toujours, même sous les gouvernements les plus démocratiques. C'est le sentiment de la liberté qui a le plus besoin de faire des progrès parmi nous. Non seulement nous ne savons pas le vouloir pour nos adversaires, mais encore nous ne savons pas le revendiquer pour nous-mêmes; nous aliénons l'une et l'autre entre les mains du pouvoir, sans penser qu'elles sont inaliénables, qu'elles sont la garantie même et le correctif de cette égalité qui nous est si chère. D'une part, en effet, le respect de la liberté protège seul les hommes contre l'ignominie d'un nivellement général qui abaisserait, au lieu d'élever, et contre la suppression des inégalités naturelles, qui ne serait qu'une violence sans durables résultats. D'autre part, le despotisme ramène inévitablement les faveurs et les privilèges, sauf à les déguiser, s'il est habile, sous les noms de franchises et de libertés. Remarquez, mes-

sieurs, qu'ici je dis libertés au pluriel; je pourrais même dire de sages libertés, car c'est ainsi que parlent ceux qui n'aiment pas la liberté. De ce pluriel et de cette épithète il est prudent de se défier. La liberté est ou n'est pas; quand elle n'est pas sage, elle a un nom, elle s'appelle la licence. On ne la qualifie que pour la supprimer. On dore la pilule, on enduit de miel les bords du vase, mais pilule ou breuvage, on nous veut empoisonner.

Ainsi, messieurs, souveraineté inaliénable, égalité dans la loi et dans le droit, liberté sociale, civile et politique, voilà les trois points cardinaux de toute vraie démocratie. C'est à regret que j'écarte le troisième terme de notre devise républicaine, la fraternité; mais elle n'a rien de cardinal, de fondamental. Qu'est-elle en effet? un sentiment plus ou moins spontané du cœur, plus ou moins provoqué par l'éducation. Dans le christianisme elle s'appelle *charité*, et elle est de précepte; dans la politique, on a préféré le mot de *fraternité*, et il y a eu un moment où elle a été aussi de précepte, puisque dans les folles exagérations d'une crise terrible, on disait : *Fraternité ou la mort!* Mais si l'on a préféré *fraternité* à *charité* pour donner au sentiment qu'on voulait exprimer une couleur moins religieuse et plus politique, on a fait fausse route : les prédicateurs, dans les églises, appellent-ils ceux qui les écoutent autrement que *mes frères?* Est-il possible d'ailleurs de trouver entre la fraternité et la charité quelque différence essentielle? La charité est individuelle, libre, arbitraire, capricieuse; mais la fraternité l'est-elle beaucoup moins? La charité ne se traduit guère en institutions; mais quand la fraternité a créé quelques institutions de prévoyance, de secours mutuels, misérables palliatifs, elle en est réduite, comme la charité, à la persuasion, ou plutôt à la conviction : elle ne peut que démontrer aux

hommes qu'ils sont solidaires, qu'ils doivent s'entr'aider. Il est vrai qu'elle y réussit dans une certaine mesure; mais à quelle condition, messieurs? à la condition de s'appuyer sur la science. Si l'homme est aujourd'hui moins méchant qu'autrefois envers ses semblables, ce n'est pas qu'il soit moins égoïste, ce n'est pas qu'il ait prêté une oreille plus docile aux prédications religieuses, aux conseils politiques par lesquels on l'exhorte à secourir les malheureux, c'est parce que la science, c'est parce que l'économie politique lui a démontré, nous a démontré à tous que l'avantage d'autrui n'est pas notre désavantage, que plus on prospère autour de nous, plus nous devons prospérer nous-mêmes, et que l'homme qui souffre le moins est celui qui vit dans une société d'hommes heureux. Voilà ce qui a désarmé l'égoïsme, voilà ce qui a encouragé la bienfaisance individuelle, l'initiative privée. A quoi bon arroser notre route de sang, la couvrir de ruines, nous faire d'irréconciliables ennemis, si nous pouvons, en nous faisant des amis, en évitant les ruines, et sans verser une goutte de sang, nous procurer les mêmes biens matériels, nous en procurer davantage? Faisons donc de la fraternité un précepte de l'évangile nouveau, je le veux bien, pourvu que nous n'en fassions pas un article de nos nouvelles constitutions, de nos nouveaux codes : ce serait nous préparer d'amères illusions.

FRANÇOIS MIGNET

François-Auguste-Marie MIGNET, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 8 mai 1796, mort à Paris le 24 mars 1884. Reçu avocat en 1818, il collabora au *Courrier Français*, puis au *National* avec ses amis Thiers et Armand Carrel. Après la Révolution de 1830, il fut successivement directeur des archives du ministère des affaires étrangères et conseiller d'État. Il abandonna les fonctions publiques en 1848. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1832) et de l'Académie française (1836).

Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, il prononça en cette qualité de nombreux éloges qui furent réputés les modèles du genre.

ÉLOGE DE LAKANAL

(*1857*)

... La vie de M. Lakanal est très courte pour l'histoire et ne compterait point dans la science, s'il n'avait exercé sur elle une action utile quoique indirecte. M. Lakanal n'a paru qu'un moment sur la scène politique, au milieu du plus terrible bouleversement social. Il n'a pas fait de découvertes, et n'a pas laissé de livres, mais il a rendu des services à l'esprit humain. Le dernier des membres de l'Académie qui ait siégé à la Convention, il a, dans cette Assemblée dont les idées étaient aussi immodérées que les passions, et dont les passions furent aussi formidables que les actes, il a, dis-je, été au nombre de ces hommes inexpérimentés et audacieux qui, épris de la liberté et condamnés à la plus agitée des servitudes, exercèrent avec excès tous les pouvoirs et subirent avec faiblesse toutes les oppressions, condamnèrent le

descendant de trente et un rois, défièrent tous les monarques du continent, levèrent douze armées, créèrent des généraux, commandèrent et obtinrent la victoire, portèrent la France agrandie jusqu'au Rhin et jusqu'aux Alpes, aspirèrent à rendre tous les peuples libres et tous les hommes frères, rompirent enfin avec le passé du monde, dont ils dédaignèrent les traditions, brisèrent les formes, rejetèrent les croyances, et repoussèrent jusqu'à la manière de compter le temps, comme pour assigner une ère nouvelle à une nouvelle humanité. M. Lakanal y concourut aux fortes mesures qui rendirent au dehors la Révolution victorieuse, et aussi il y céda à quelques-uns des plus funestes entraînements. Mais en même temps, il prit dans la Convention un rôle qui me permet en ce jour de le louer à l'Académie : il s'y fit l'énergique défenseur des monuments exposés aux ravages d'une ignorante brutalité, le vigilant protecteur des savants négligés par l'ingratitude populaire, le sauveur intrépide et le promoteur heureux de nos principaux établissements scientifiques, et, après avoir concouru peut-être plus qu'un autre à restaurer les études abandonnées et à remettre les lettres en honneur, il y couronna son œuvre en contribuant à la grande fondation de l'Institut...

Sentinelle de la Révolution dans ce poste avancé de la France (commissaire général de la République à Mayence), M. Lakanal y resta tant que l'intérêt du pays l'y retint. Mais après que Masséna eut défait les Russes à Zurich, que Brune eut repoussé les Anglais en Hollande, que le vainqueur de l'Italie et le conquérant de l'Égypte, devenu maître de l'État au 18 brumaire, eut assuré de nouveau le triomphe de la Révolution au dehors, en rendant fort incertaine la durée de la République au dedans, M. Lakanal se retira pour toujours des affaires. Il ne méconnaissait pas les mérites du gou-

vernement nouveau, mais il en redoutait les desseins. Provoqué par le désordre public, fondé par la force, recommandé par la gloire, ce gouvernement qu'exerçait avec génie, qu'imposait avec autorité le plus incomparable des capitaines, abattait l'anarchie, mais, dans la même étreinte, étouffait la liberté; organisait savamment la France, mais, du même coup, l'asservissait irrésistiblement. S'il accomplissait des choses utiles, aux yeux de M. Lakanal, il en détruisait des nécessaires; il sacrifiait les principes politiques de la Révolution à ses résultats civils, et de la volonté périlleuse d'un grand homme faisait trop l'unique règle d'un grand pays. N'approuvant pas tout, M. Lakanal ne voulut être rien. Celui qui, lors de son avènement au consulat, lui avait écrit : « Les services importants que vous avez rendus vous mériteront dans tous les temps des droits à la reconnaissance des hommes, » aurait confié de hautes fonctions à M. Lakanal, pour peu que M. Lakanal eût été disposé à les accepter. Mais, dans cet abandon des principes pour les intérêts, il n'entendit pas être, comme beaucoup de ceux qui avaient pensé avec autant d'exaltation, et agi quelquefois avec moins de retenue que lui, ni sénateur, ni conseiller d'État, ni préfet, ni comte. Fidèle à ses vieilles convictions, il redevint modestement professeur. Sans croire s'abaisser en travaillant pour vivre, il enseigna les langues anciennes à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine, et il resta dans l'Université jusqu'en 1809... Durant ces longues années, il préféra sa pauvreté et son indépendance à d'inconséquentes grandeurs, et en parlant de lui et de ceux qui avaient exercé avec le même désintéressement que lui le suprême pouvoir sous la République, il employait les mots que Quinte-Curce met dans la bouche des soldats d'Alexandre: *Omnium victores, omnium inopes sumus*; — vainqueurs de tous, nous manquons de tout...

Les hommes sont ce que les disposent à devenir leur nature et leur temps ; heureux ceux que leur temps grandit et ne brise ou ne corrompt pas! M. Lakanal n'était point destiné au rôle qu'une révolution violente lui donna. Dans cette révolution, dont il partagea encore plus les idées que les passions, et les passions que les excès, il se consacra principalement à défendre les deux grandes causes de l'indépendance nationale et de l'intelligence humaine, que menaçaient l'Europe coalisée et la barbarie démagogique. Il parla quelquefois avec exaltation, comme pour se ménager le moyen d'agir avec douceur. M. Lakanal n'était point dépourvu d'adresse dans son inflexibilité, et ce qu'il avait voulu d'honnête ou accompli de généreux, il ne s'en souvenait pas sans orgueil, et ne l'apprenait pas aux autres sans quelque ostentation. Il joignait beaucoup de bienveillance à beaucoup d'énergie. Fidèle jusqu'au dernier jour à ce double caractère, il conservait aussi des travaux de sa jeunesse un parfum de la docte antiquité, qu'il citait avec un spirituel et gracieux à propos. Il aimait à être agréable : on était tout surpris d'entendre des paroles douces et flatteuses sortir de cette bouche sévère et de trouver un si grand goût de plaire avec un visage si sérieux et sous un regard si défiant. L'expression contenue de son visage venait des temps terribles où il avait vécu, et ce qu'il laissait percer d'aimable ou de bon à travers sa gravité ou sa rudesse venait de sa nature.

M. Lakanal avait cru à la République, et il y croyait encore : on n'a pas deux fortes convictions en sa vie. Les esprits ardents gardent leur premier enthousiasme, et les cœurs généreux ne se donnent bien qu'une fois; aussi les espérances déçues de sa jeunesse restèrent les rêves mélancoliques de ses vieux jours.

RENAN

Joseph-Ernest Renan, né à Tréguier le 27 février 1823, mort à Paris le 2 octobre 1892, philologue, critique, historien et philosophe. Son œuvre principale est l'*Histoire des Origines du Christianisme*. Renan était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie française.

DISCOURS DE DISTRIBUTION DE PRIX AUX ÉLÈVES DU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

(*1883*)

... Tenez donc pour décisives, jeunes élèves, les années où vous êtes, et que trop souvent on considère comme des années sacrifiées. Des devoirs austères vous attendent, et nous manquerions de sincérité si nous ne vous faisions voir dans les récentes modifications de la société humaine qu'une diminution des obstacles à vaincre et, en quelque sorte, un dégrèvement des charges de la vie. La liberté est en apparence un allègement; en réalité, c'est un fardeau. Voilà justement sa noblesse. La liberté engage et oblige; elle augmente la somme des efforts imposés à chacun.

Considérez la vie qui vous est réservée comme une chose grave et pleine de responsabilités. Est-ce là une raison pour vous envisager comme moins favorisés par le sort que ceux qui vous ont précédés? Tout au contraire, jeunes élèves. Ne dites jamais, comme les mécontents dont parle le prophète Israël : « Nos pères ont mangé le raisin vert, et les dents de leurs fils sont agacées. » Votre part est la bonne, et je vois mille raisons de vous porter envie, non seulement parce que vous

êtes jeunes et que la jeunesse est la découverte d'une chose excellente, qui est la vie, mais parce que vous verrez ce que nous ne pouvons voir, vous saurez ce que nous cherchons avec inquiétude, vous posséderez la solution de plusieurs des problèmes politiques sur lesquels nous hésitons, parce que les faits n'ont point encore parlé assez clairement. Préparez-vous à porter dans ces grandes luttes la part virile de votre raison, cultivée par la science, et de votre courage, mûri par une saine philosophie.

Votre âge ne vous permet pas l'hésitation. Nul n'a tremblé en entrant dans la vie. Une sorte d'aveuglement, habilement ménagé par la nature, vous présente l'existence comme une proie désirable, que vous aspirez à saisir. De plus sages que moi vous prémuniront contre la part d'illusion que suppose votre jeune ardeur. Ils vous annonceront des déconvenues; ils vous diront que la vie ne tient pas ce qu'elle promet, et que, si on la connaissait quand on s'y engage, on n'aurait pas pour y entrer le naïf empressement de votre âge. Pour moi, je vous l'avoue, tel n'est pas mon sentiment. La vie, qui est là devant nous comme un pays inconnu et sans limites, je l'ai parcourue; je n'en attends plus grand chose d'imprévu; ce terme, que vous croyez à l'infini, je le vois très près de moi. Eh bien! la main sur la conscience, cette vie, dont il est venu à la mode de médire, je l'ai trouvée bonne et digne du goût que les jeunes ont pour elle.

La seule illusion que vous vous fassiez, c'est que vous la supposez longue. Non; elle est très courte; mais à cela près, je vous l'assure, il est bon d'avoir vécu, et le premier devoir de l'homme envers l'infini d'où il sort, c'est la reconnaissance. La généreuse imprudence qui vous fait entrer sans une ombre d'arrière-pensée dans la carrière au bout de laquelle tant de désabusés déclarent

n'avoir trouvé que le dégoût, est donc très philosophique à sa manière. C'est vous qui avez raison. Allez de l'avant avec courage ; ne supprimez rien de votre ardeur; ce feu qui brûle en nous, c'est l'esprit même qui, répandu providentiellement au sein de l'humanité, est comme le principe de sa force motrice. Allez, allez, ne perdez jamais le goût de la vie. Ne blasphémez jamais la bonté infinie d'où émane votre être, et, dans l'ordre plus spécial des faveurs individuelles, bénissez le sort heureux qui vous a donné une patrie bienfaisante, des maîtres dévoués, des parents excellents, des conditions de développement où vous n'avez plus à lutter contre l'antique barbarie.

La joyeuse ivresse du vin nouveau de la vie, qui vous rend sourds aux plaintes pusillanimes des découragés, est donc légitime, jeunes élèves. Ne vous reprochez pas de vous y abandonner. Vous trouverez l'existence savoureuse, si vous n'attendez pas d'elle ce qu'elle ne saurait donner. Quand on se plaint de la vie, c'est presque toujours parce qu'on lui a demandé l'impossible. Ici, croyez tout à fait l'expérience des sages. Il n'y a qu'une base à la vie heureuse, c'est la recherche du bien et du vrai. Vous serez contents de la vie si vous en faites bon usage, si vous êtes contents de vous-mêmes. Une sentence excellente est celle-ci : « Cherchez d'abord le royaume du ciel; tout le reste vous sera donné par surcroît. »

Vous verrez le xxe siècle, jeunes élèves. Ah! voilà, je l'avoue, un privilège que je vous envie; vous verrez de l'imprévu. Vous entendrez ce qu'on dira de nous, vous saurez ce qu'il y aura eu de fragile ou de solide dans nos rêves. Croyez-moi, soyez alors indulgents. Ce pauvre XIXe siècle dont on dira tant de mal, aura eu ses bonnes parties, des esprits sincères, des cœurs chauds, des héros du devoir. Les générations qui se succèdent sont en général injustes les unes pour les autres. Vous

êtes la pépinière du talent de l'avenir. Je me figure voir assis là, parmi vous, la critique qui, vers 1910 ou 1920, fera le procès du XIXe siècle. Je vois d'ici son article (permettez-moi un peu de fantaisie) : « Quel signe du temps, par exemple! Quel complet renversement de toutes les saines notions des choses! Quoi! n'eut-on pas l'idée, en 1883, de désigner pour présider à notre distribution de prix, au lycée Louis-le-Grand, un homme, inoffensif assurément, mais le dernier qu'il aurait fallu choisir à un moment où il s'agissait avant tout de relever l'autorité, de se montrer ferme et de faire chaleureusement le *convicium seculi?* Il nous donna de bons conseils; mais quelle mollesse! quelle absence de colère contre son temps! » Voilà ce que dira le critique conservateur du XXe siècle. Mon Dieu! il n'aura peut-être pas tout à fait tort. Je voudrais seulement qu'il n'oublie pas d'ajouter quel plaisir j'eus à me trouver parmi vous, combien vos marques de sympathie m'allèrent au cœur, combien le contact de votre jeunesse me raviva et me réjouit.

Ce qu'on appelle indulgence n'est, le plus souvent, que justice. On reproche à l'opinion sa mobilité; hélas! jeunes élèves, ce sont les choses humaines qui sont mobiles. La largeur d'esprit n'exclut pas de fortes règles de conduite. Tenez toujours invinciblement pour la légalité. Défendez jalousement votre liberté, et respectez celle des autres. Gardez l'indépendance de votre jugement; mais n'émigrez jamais de votre patrie, ni de fait, ni de cœur. Consolez-vous en tenant ferme à quelque chose d'éternel. Tout se transformera autour de vous. Vous serez peut-être les témoins des changements les plus considérables qu'ait présentés jusqu'ici l'histoire de l'humanité. Mais il y a une chose sûre, c'est que, dans tous les états sociaux que vous pourrez traverser, il y aura du bien à faire, du vrai à chercher, une patrie à servir et à aimer.

DUMONT

Charles-Albert Dumont, né à Scey-sur-Saône le 21 janvier 1842, mort à la Queue-les-Yvelines le 12 août 1884. Successivement sous-directeur et directeur à l'École d'Athènes, recteur à Grenoble et directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, il fut l'un des réorganisateurs de l'enseignement supérieur sous la troisième République.

ÉLOGE DE FERMAT

(*12 août 1882*)

L'année dernière, à pareille époque, la ville de Clermont inaugurait la statue de Pascal. La Touraine a tenu à honorer du même hommage la mémoire de Descartes. Leur contemporain, leur émule, leur rival, Fermat, votre compatriote, est maintenant uni à eux dans la reconnaissance nationale, comme il leur a été associé autrefois dans la tâche qu'ils ont remplie, dans les services qu'ils ont rendus à la France et à l'esprit humain.

M. Guillaume a fait revivre les traits de Pascal; M. Falguière, ceux de Fermat. Pascal et Fermat n'ont rien à s'envier l'un à l'autre; l'inspiration et le succès des statuaires ont été dignes de l'œuvre si noble et si délicate qui leur était confiée.

Le culte des gloires du passé est un des signes de ce temps. Combien la démocratie, depuis quelques années, n'a-t-elle pas élevé de statues à nos hommes illustres! Les noms sont dans toutes les mémoires. Elle semble s'être donné à tâche de réparer les oublis de ceux qui nous ont précédés, ou plutôt de faire ce que les cir-

constances ne leur ont pas permis d'accomplir. Elle paye les dettes de ses pères. Ce n'est pas l'État, ce sont les corps élus qui s'imposent ce devoir et qui le remplissent. Représentants de l'opinion publique, ils sont sûrs de répondre à ses vœux les plus chers, en recherchant à travers les siècles les grands serviteurs du pays, à quelque temps qu'ils appartiennent, pour les signaler à la reconnaissance de tous. Ainsi la démocratie affirme la solidarité du passé et du présent; elle dit hautement qu'elle sait ce qu'elle doit à ses ancêtres : le génie national et la patrie sont leurs œuvres; nous ne faisons que continuer la tâche qu'ils ont commencée, où ils ont mis le meilleur de leur intelligence, toutes leurs forces et tout leur cœur. Ils ont travaillé et souffert pour nous; nous jouissons des bienfaits qu'ils nous ont acquis : nous éprouvons pour eux la piété affectueuse que les fils ont pour leur père. Il n'est pas de sentiment qui fasse plus d'honneur à la démocratie; il n'en est pas non plus qui soit ni plus juste ni plus fortifiant. Si l'état actuel du pays sans rapport avec le passé était l'invention d'un jour, un instant pourrait le détruire comme un instant l'aurait créé; mais si les idées dont nous vivons et qui inspirent, chez nous, tous les actes de la vie publique, ne sont que la suite d'un progrès non interrompu; si la solution de continuité est nulle entre les différents actes de notre histoire nationale, cette histoire même, ce long et vaste travail des siècles, sont une base sur laquelle rien ne peut être construit qui soit éphémère. La démocratie n'a point l'idée mesquine de confisquer les gloires du passé à son profit; mais elle se tourne vers ce passé avec gratitude et avec respect : il nous a fait ce que nous sommes; la période actuelle n'est que la suite et la conséquence de toutes celles qui ont précédé. Si grande que soit la différence entre les siècles, si éclatants qu'aient été les changements qui ne sont que des évolu-

tions naturelles, malgré des jours d'erreur et de défaillance, l'unité de la patrie dans la succession des âges est une de ces vérités fondamentales auxquelles la France contemporaine ne renoncera jamais. Elle le sait bien; un peuple sans passé ne peut avoir qu'un avenir incertain....

Aucune époque n'a plus fait que la nôtre pour l'instruction populaire. L'opinion publique a compris que là était un de nos devoirs les plus impérieux, mais elle a compris aussi qu'il était impossible de séparer dans ses sympathies l'enseignement primaire des parties les plus difficiles et les plus hautes de l'enseignement supérieur. Les mêmes conseils municipaux qui bâtissent sans compter des écoles pour les enfants, en moins de cinq ans, ont résolu de reconstruire toutes nos Facultés. De concert avec l'État, mais en prenant à leur compte presque toujours des sacrifices beaucoup plus considérables que ceux que l'État peut s'imposer, ils ont entrepris de refaire les laboratoires, les bibliothèques, les salles de conférences; ils ont rendu possibles les créations de chaires que les Chambres ont multipliées, des observatoires, une foule d'établissements nouveaux consacrés à la science pure. La postérité dira que, dans le court intervalle que nous traversons, tout l'outillage de la plus haute instruction a été renouvelé et que cette œuvre est celle d'une démocratie qui n'a voulu l'enseignement obligatoire qu'avec une forte instruction supérieure. C'est qu'en effet si l'enseignement primaire est indispensable à tous, si l'enseignement secondaire doit être offert à tout élève de l'école primaire qui peut le recevoir utilement, l'un et l'autre risqueraient de s'arrêter ou de s'affaiblir s'ils ne recevaient de l'enseignement supérieur des principes toujours nouveaux d'activité et de vie; ils sont la conséquence de l'enseignement supérieur; ils lui fournissent des recrues, ils lui em-

pruntent des maîtres. La démocratie ne s'y trompe pas; elle n'encourage pas seulement les sciences parce qu'elles sont une source incomparable de richesse pour le commerce et l'industrie; elle voit plus haut et plus juste, elle considère les hautes études comme le principe même sans lequel les autres ne peuvent ni subsister ni se développer, et c'est pour cette raison qu'elle met au rang des bienfaiteurs du pays tous ceux qui ont contribué au progrès de la vérité, si spéciales et si particulières qu'aient été leurs recherches. Vous honorez aujourd'hui un homme qui a été passionné pour la belle géométrie, comme on disait en son temps; hier, Boulogne célébrait le génie d'un archéologue qui a passé sa vie à faire revivre l'histoire d'un peuple mort depuis trois mille ans et que dix savants à peine, dans toute l'Europe, sont capables de comprendre. La démocratie, qui contribue si puissamment à développer l'enseignement supérieur, sait que la culture la plus désintéressée des choses de l'intelligence est aussi l'agent le plus actif du progrès de l'esprit public, celui qui, même dans la pratique, rend des services sans lesquels il n'y aurait dans notre pays ni instruction ni éducation nationales.

L'orateur raconte la vie de Fermat et énumère les services qu'il a rendus à la science :

Un de vos voisins, messieurs, un parlementaire comme Fermat, un provincial aussi, mais qui habitait la Brède et non Beaumont, a dit que l'État républicain reposait sur la vertu, c'est-à-dire sur le respect de la loi et du droit et sur la pratique du devoir; il eût pu ajouter « et sur la science », qui n'a d'autre objet que la poursuite de la vérité dans tous les ordres, dans l'histoire comme dans les mathématiques, dans l'étude des sociétés comme dans la recherche des lois et de la nature physique. Il y a plus; si toutes les formes de gouvernement tirent

honneur de la haute culture intellectuelle, du progrès de l'esprit humain dans les arts, dans les lettres, dans les sciences, cette haute culture n'est pas pour la démocratie un simple ornement et comme le plus charmant de tous les luxes; elle est une condition de vie ou de mort, et on peut dire que toute république qui perdrait un seul instant le sentiment profond des choses supérieures serait bien près ou d'une apathie où les intérêts mesquins détruiraient toute dignité, ou de l'anarchie. En effet, comme le principe même de ce gouvernement est le développement de jour en jour plus grand de toutes les libertés individuelles, il faut que ces milliers de libertés, qui sont l'État lui-même, aient toujours en vue l'idéal le plus élevé, pour que tant d'efforts ne s'épuisent pas dans de vulgaires préoccupations, mais marchent d'un courage toujours plus entreprenant vers le progrès qui est la loi même de notre destinée. La plus illustre des démocraties, celle d'Athènes, n'a pas eu d'autre principe de force, mais elle a eu ce principe à un degré éminent; elle a aimé passionnément le beau sous toutes ses formes, la vérité dans la philosophie, dans la science, dans l'histoire; elle s'est fait du gouvernement cet idéal qu'il était d'autant moins imparfait qu'il permettait davantage à chaque citoyen d'éprouver les sentiments et de développer les qualités qui sont la dignité même de notre nature. Cette petite ville, qui comptait vingt mille électeurs et un territoire moins grand qu'un de nos départements, règne depuis des siècles dans l'histoire par les bienfaits qu'elle répand sur l'humanité tout entière.

A ceux que les incertitudes du présent et les luttes de chaque jour portent à parler avec pessimisme de notre démocratie, nous pouvons répondre que nous avons une grande raison de confiance : c'est la noblesse même du génie national, l'intelligence élevée et généreuse de ce

peuple qui a créé le mot d'honneur, qui jamais ne se lassera de la science, de l'enthousiasme, de la gloire, du génie, de l'héroïsme, qui tient tout le reste pour peu de chose. Le jour où ces qualités s'affaibliraient chez nous, il faudrait s'inquiéter de l'avenir; mais elles ne s'affaibliront pas, c'est le privilège de la démocratie qu'elle ne puisse que les développer sous peine de compromettre son existence même. Ses intérêts immédiats sont unis par les liens les plus étroits à ceux de la haute culture intellectuelle et morale, de telle sorte que tout ce qui élève l'esprit humain, tout ce qui nous ennoblit comme hommes ou comme citoyens contribue à l'affermir elle-même. C'est ce que vous pensez, c'est ce que vous affirmez par la fête que vous célébrez. Les fêtes de cette nature deviendront de plus en plus une des habitudes de notre vie civique; elles sont celles du génie et du patriotisme, de la solidarité du passé et du présent, de l'union dans la gloire de tous ceux qui ont servi leur pays, de la résolution pour nous de travailler de toutes nos forces, afin de laisser à nos successeurs la patrie plus grande et plus noble.

TABLE DES MATIÈRES

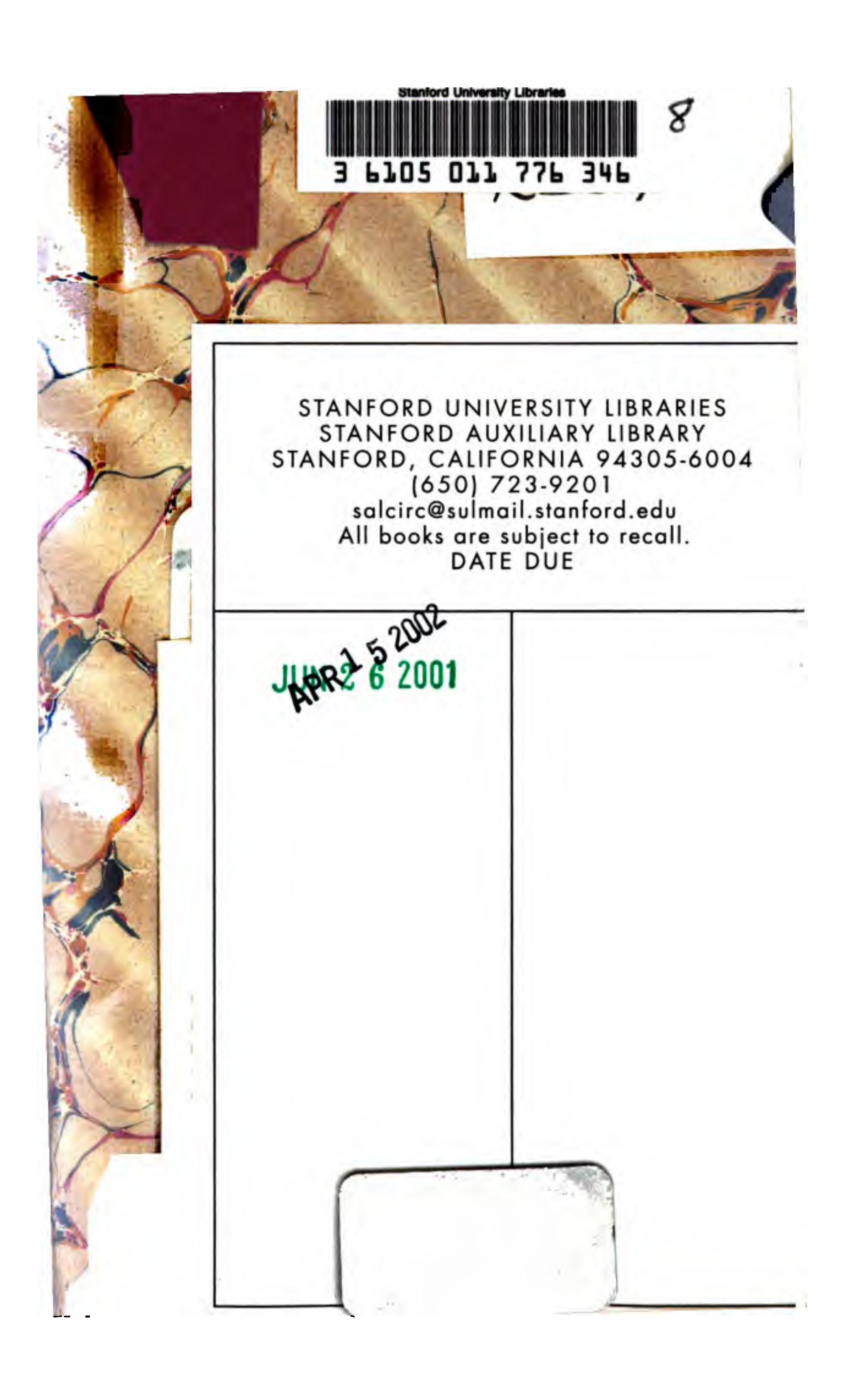
II. ÉLOQUENCE DU BARREAU

III. ÉLOQUENCE SACRÉE

IV. ÉLOQUENCE ACADÉMIQUE ET UNIVERSITAIRE

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.


below


Stanford University Libraries
3 6105 011 776 346
8

